Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Réunion à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Se devine est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financier les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LES MEULES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires

de A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Exiger le véritable produit

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Pasteoni à l'Ile-Rousse, Scagliola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1876).

1er papier de Chine, format 80×57 . . . 45 fr.

1er papier blanc. — — . . . . 25 fr.

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).

Sampiero Corso.

Pascal Paoli.

Napoléon Bonaparte.

1er papier de Chine, format 60×36 Chaque. 12 fr.

Sainte Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

1er papier de Chine, format 80×50 . . . 25 fr.

1er papier Chine, format 40×26 (Hors-texte). 12 fr.

EN VENTE :

A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION avec gravure noire

Un An.... 14 fr. — Six Mois. 7 fr. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION avec 16 gravures coloriées

Un An.... 22 fr. — Six Mois. 11 fr. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

A fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers pantalifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fontaine. — Encriers réclames.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti.

A VENDRE

Châtaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste

de Lyon

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, Paoli 1, et mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent les habitants notamment à la saison pour le distribution de fausse renommée.

Le Directeur Gérant,

J.-B. OLLAGNIER,

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Le principal Amaro est pour tout consommateur, le produit constant qui réjouit le cœur, l'ouvrier le soir et chasse au lit la fièvre, le vrai remède à tous les maux et rien de plus.

LA GRAINE Sᵀ-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Veines, Voies urinaires

Procure la Tonte

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

LIQUEUR DE NOIX

PANTALÉON

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887), Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Nice (1890)

Seule de propriété exclusivement, consacrée par les concours nationaux de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Castelnaure, l'un des auteurs les plus distingués de la Faculté de Médecine de notre ville, notre Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux connaisseurs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de manque d'estomac, douloureux d'estomac, toux suffocantes, dans les cas d'épidémie et encore contre le mal de mer et les coliques.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'obtient par petits verres à liqueur.

Dépôt à ce Ville près Corde et à Bastia chez M. LEGANT, pharmacien, place des Terreaux.

Se méfier des contrefaçons.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS GRAND OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX

Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — LE

CORRESPONDANTS de l'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, *New-York*, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

Le plus attrayant des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lebrun, etc.

Récits d'Explorations. ne Nombreuses Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

15 centimes le Numéro. En vente partout.

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 1 fr. 50. adressé. 198, rue Rostopchine, Paris

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — JEUDI, 1er FÉVRIER 1906 — N° 32

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard de Paoli, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Suite divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.

Autres Départ. 25 » 13 » 6 »

On ne s'abonne pas des nouvelles déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Ignace, évêque.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 50 m. — Coucher, 4 h. 42 m.

Premier quar., le 1. — Pleine Lune, le 8.

Fête de Demain : Purification.

31 JANVIER

Lettre ouverte à un Membre du Conseil général

Monsieur,

Au moment où le Conseil général va être appelé à examiner les conditions financières dans lesquelles doit se poursuivre l'achèvement du chemin de fer de la plaine orientale, il n'est pas sans intérêt de connaître l'opinion du promoteur des chemins de fer de la Corse, de celui qui, il y a environ trente ans, se plaçant moins sur le terrain économique que sur celui de la défense nationale, poussa un véritable cri d'alarme dans la *Gazette Corse*, de Bastia, (devenue depuis le *Petit Bastiais*), pour signaler le péril qui menaçait la Corse Française en présence de l'Italie Une, aspirant ouvertement à entrer en possession des terres autrefois italiennes.

Voici, presque textuellement, l'interview que j'ai obtenue de M. Cousis, aujourd'hui plus que septuagénaire et par conséquent dégagé de toute préoccupation autre que celle du pays :

— Avant de répondre à vos questions, permettez-moi une rectification. Je n'ai pas été, comme vous semblez le croire, le promoteur des chemins de fer en Corse. La question avait été soulevée avant moi dans la seconde moitié du règne de Napoléon III, et magistralement traitée par M. l'avocat Antoine Fabiani, dans son journal hebdomadaire, et dans une brochure qui n'a rien perdu de son intérêt après plus de quarante ans. Il n'était alors question que de la construction simultanée de deux lignes allant l'une de Bastia à Ajaccio et l'autre de Bastia à Bonifacio. En présence d'un gouvernement peu disposé à faire un pareil effort, les esprits ne tardèrent point à se diviser sur la préférence à donner à la construction de l'une ou de l'autre ligne, et cette division fournit un prétexte pour enterrer la question.

Ce que je puis revendiquer personnellement, c'est l'idée première d'un réseau stratégique de chemin de fer enserrant toute l'île et permettant de concentrer rapidement sur le point attaqué les forces disponibles, et de la mise immédiate de nos places maritimes à l'abri d'une surprise au moyen de batteries blindées. Ayant appartenu dans mon extrême jeunesse au parti républicain de 1848 dont le programme chevaleresque comprenait l'affranchissement de l'Italie, de la Pologne, de la Hongrie, et Dieu me pardonne, aussi de l'Allemagne, le danger qui pouvait nous menacer et dont j'avais acquis la certitude dans mes voyages sur le continent italien, m'obsédait comme un remords.

Je jetai donc un cri d'alarme et j'envoyai un mémoire très étudié au journal la *République Française*, dont j'étais presque un abonné de fondation. Voyant qu'aucune publicité n'était donnée à mon mémoire, je m'adressai à M. le docteur Alex. Bartoli, alors seul représentant républicain de la Corse, avec prière de présenter un projet de loi dont je lui envoyai le libellé, et, pour accélérer le dépôt, je l'autorisai à se servir, dans la mesure qu'il jugerait convenable, de mon mémoire pour l'exposé des motifs.

L'honorable député de Sartene ne m'écouta point, il se contenta de faire une démarche au ministère des travaux publics. L'a-t-il regretté depuis, je l'ignore ; ce que je sais, c'est qu'il manqua une occasion unique de prendre position devant les électeurs de la Corse entière. En effet, la proposition de loi une fois déposée sur le bureau de la Chambre, aurait reçu la publicité de l'*Officiel*, et quelques mois après, M. de Freycinet ayant compris dans son grand programme des travaux publics la Corse pour un réseau de chemin de fer légèrement différent du réseau proposé, nul n'eût songé à contester au docteur Bartoli la paternité de nos chemins de fer. Quant à moi, mon but pouvant être considéré comme atteint par l'adoption du programme Freycinet, je rentrai dans les rangs pour ne plus en sortir.

— Comment expliquez-vous votre peu de succès auprès du journal dont le Grand Patriote était l'inspirateur et du représentant républicain de votre département ?

— Gambetta et Bartoli furent sans doute arrêtés par la crainte d'éveiller les susceptibilités de nos voisins. Je m'y attendais presque, connaissant leurs sympathies personnelles pour l'Italie ; mais la question était si grave que je ne pouvais mettre en doute la bonne volonté du journal et encore moins celle du député.

— Ils auront plutôt reculé devant la dépense considérable qu'eût nécessité la construction de notre réseau ?

— Je ne le pense pas, puisque M. de Freycinet, lui, n'a pas hésité. Et d'ailleurs, prévoyant l'objection financière, je m'étais borné à demander la construction du réseau d'après les systèmes les plus économiques déjà adoptés en divers pays, ce qui eût réduit la dépense de la moitié.

— La question financière avait cependant son importance, puisque même aujourd'hui le gouvernement est retenu par la crainte de voir la somme prévue au devis pour l'acquisition des terrains dépassée par les allocations exagérées du jury d'expropriation.

— Cette crainte n'est pas fondée. Certes, il y a eu des abus, et je ne chercherai pas à les excuser en daubant sur les jurés du continent qui en ont commis de bien plus graves ; mais je vous ferai observer que ces abus se manifestent rarement lorsque l'Etat n'est pas lui-même constructeur. Ainsi la Compagnie de chemins de fer départementaux, concessionnaire de la section de Casamozza à Ghisonaccia, a pu réaliser un bénéfice appréciable sur la somme prévue au devis pour l'acquisition des terrains. Si, usant du droit de préférence qui lui a été réservé, elle se charge de la construction de la section de Ghisonaccia à Bonifacio, la dépense de quinze cent mille francs prévue au devis ne sera pas dépassée : le fut-elle légèrement, ce mécompte serait amplement compensé par les bénéfices sur les travaux de construction qui ne seraient pas inférieurs comme pour la première concession à 5.000 francs le kilomètre.

— S'il n'y a point ou peu de risques à courir, vous êtes d'avis que le Conseil général prenne au compte du département l'excédent éventuel ?

— Non, car il y aurait une violation de principe à notre détriment. Le chemin de fer ayant été déclaré d'utilité générale, la charge incombe entièrement à l'Etat. Ce que l'on peut exiger de nous, c'est que le département et les communes cèdent gratuitement les terrains qui leur appartiennent en propre et qui seront occupés par la voie. Il y a un précédent, je le sais, mais l'argument ne tient pas : il n'y a pas de droit contre le droit.

— Prenez garde. Devant une telle intransigeance le gouvernement ne voudra pas ajouter de nouvelles charges à celles qu'il supporte pour compléter l'insuffisance du revenu kilométrique des lignes déjà construites.

— Je vous arrête là, mon ami..... La somme que l'Etat verse annuellement à la Compagnie, c'est nous, en réalité, qui la fournissons, grâce aux diverses régies qu'on s'est empressé d'établir, en Corse, au mépris des arrêtés Miot dont pourtant les immunités n'avaient été consenties qu'en échange de la cession à l'Etat de nos richesses forestières. Voilà le droit, la vérité qu'il était utile de faire connaître. Je n'entends pas, pour cela, influer sur la décision du Conseil général ; quelle qu'elle soit je l'approuverai ; mais en protestant d'avance contre toute charge nouvelle, directe ou indirecte, qui viendrait, comme par le passé, aggraver notre situation.

— Quel sera, d'après vous, le rendement de la nouvelle voie ?

— En présence des résultats obtenus par l'exploitation de la ligne de Ghisonaccia, on peut affirmer hardiment que le rendement sera considérable, la nouvelle voie étant appelée à ouvrir un débouché aux produits du riche arrondissement de Sartene. Mais ce qu'il faut envisager, ce n'est pas tant le rendement d'une section, si importante soit-elle, que celui de la ligne entière exploitée de bout à bout. J'ajoute que si la ligne de Bastia à Bonifacio détermine, comme cela est certain, un courant commercial entre la Corse et la Sardaigne, elle sera à brève échéance assez productive pour compenser l'insuffisance des lignes d'Ajaccio et de Calvi. Et quand même il y aurait des sacrifices temporaires à supporter, est-ce que le gouvernement républicain devrait avoir la moindre hésitation ? Le principe démocratique, si bien compris par M. de Freycinet, ne prescrit-il pas de venir principalement en aide aux départements pauvres afin de faciliter leur relèvement matériel et moral ? Est-il permis de lésiner, lorsqu'il s'agit de la sécurité et de l'essor économique d'un département qui, par sa situation géographique, est la sauvegarde de notre puissance navale dans la Méditerranée et de cette France Africaine dont la conquête a coûté tant d'hommes et 2 milliards ?

— Une dernière question, si toutefois vous croyez devoir y répondre : Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu dans la campagne actuelle ?

— A mon âge, il convient de laisser le champ libre aux champions, et ils sont nombreux, qui ont toutes les ardeurs de la jeunesse. Et puis, vous l'avouerai-je, je conserve malgré tout une foi robuste dans l'équité du gouvernement républicain, et je suis convaincu que conscient du péril qui est devenu plus menaçant depuis la Triplice et les travaux considérables exécutés par l'Italie à l'Ile de la Maddalena, il nous accordera non seulement l'achèvement du chemin de fer de la plaine orientale, mais encore ce deuxième régiment de ligne que les hommes compétents jugent indispensable pour encadrer

---

9. Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Elle arriva un jour tout en larmes, venant d'apprendre par le médecin que sa fille, sa chère petite Marie, était sourde-muette et qu'il fallait perdre l'espoir de la guérir de cette infirmité.

Aussitôt avait eu lieu entre elle et son mari la scène terrible au cours de laquelle elle lui avait déclaré avec énergie que tout était rompu entre eux.

Encore vibrante de douleur et de rage, elle avait besoin d'un cœur ami pour épancher sa souffrance.

Elle venait en toute hâte chercher des consolations auprès de son père.

Deslauriers étant absent, elle courut spontanément à Robert et, avant même qu'il interrogeât en la voyant hors d'elle-même, elle lui dit tout.

Quelle que grande que fût sa confiance en lui, elle lui avait caché jusqu'alors l'éloignement de plus en plus insurmontable que lui inspirait son mari.

Elle lui avait laissé entendre qu'elle était malheureuse d'être unie à un homme beaucoup plus âgé qu'elle, mais par un sentiment de pudeur bien naturel, elle n'était gardée de faire l'allusion la plus légère aux sujets de plainte si délicats et si navrants qu'elle avait contre son mari.

Dans sa colère, elle révéla l'indignité de l'époux qui n'avait pas craint de tenter de ruiner sa santé pour mieux être le maître de son corps et de son esprit.

Elle l'accusa hautement d'avoir, en risquant de devenir père, causé le malheur d'un pauvre être innocent !

Le médecin, en constatant l'incurable infirmité de l'enfant, avait laissé échapper, dans son émotion, cet aveu terrible :

— Je l'avais bien dit au comte !... Dans son état !...

Malgré tous ses efforts pour atténuer aussitôt l'effet de ces paroles imprudentes, il n'avait pu empêcher la jeune femme d'y voir la condamnation de son mari, qu'elle considérait désormais comme le bourreau de sa fille.

Tout cela, Jeanne le répéta d'une voix où vibrait un désespoir furieux à Robert qui l'écoutait, violemment ému.

— Pauvre chère amie, dit-il, je vous plains de toute mon âme.

Elle poursuivit, comme folle, avec un rire saccadé qui faisait mal à entendre :

— Oui, je suis bien à plaindre, en effet ! Epouse d'un homme que je méprise et que je hais, tous mon affection s'était concentrée sur ma fille. Et voilà que le malheureux enfant ne m'entendra jamais lui dire combien je l'aime ! Voilà que je suis condamnée à n'entendre jamais le son de sa voix.

Ces mots si doux qui enivrent les mères, habituées par les lèvres roses des bébés, elle ne me les dira jamais, à moi ! Cela encore, ce n'est rien, c'est ma souffrance à moi, ma souffrance égoïste ! Ce qui est affreux, c'est sa souffrance à elle, la misérable vie à laquelle elle est vouée ! Sourde-muette ! Qui l'aimera ? Qui voudra associer son existence à la sienne ? Et c'est moi qui ai fait cela !... moi, en me donnant à cet homme, à ce monstre ! Innocente, ignorante de tout, je ne savais pas, je ne pouvais prévoir, ce qui arriverait, mais tout de même, j'ai ma part de responsabilité dans le malheur de mon enfant ! Ah ! je suis maudite !

Sa gorge se serra, ses mains se prirent contre sa poitrine comme pour y retenir l'âme prête à s'en échapper, un cri rauque sortit de ses lèvres et elle tomba raide sur le plancher, en proie à une effroyable crise de nerfs.

Robert, la tête perdue, n'eut l'idée d'appeler personne et ne songea qu'à lui donner lui-même et sur le champ les secours nécessités par son état.

En cas d'accidents, toujours à redouter, au cours d'expériences souvent dangereuses, le laboratoire contenait une pharmacie rudimentaire.

Le jeune homme fit respirer de l'éther à la malheureuse qui se tordait dans des convulsions.

Peu à peu elle se calma.

Pour la soigner, il s'était agenouillé près d'elle et, lui relevant doucement la tête, la tenait encore appuyée contre sa poitrine, lorsqu'elle rouvrit les yeux.

De bienfaisantes larmes coulèrent des paupières de Jeanne.

Elle murmura faiblement :

— Robert... merci.

Robert ! C'était la première fois qu'elle l'appelait ainsi.

En même temps, elle se serrait contre lui, câline dans le demi-évanouissement où elle était encore plongée, bercée à présent, par une sorte de rêve paisible et doux.

Sans qu'il en eût conscience, les lèvres du jeune homme effleurèrent la chevelure blonde qui lui caressait le visage et, à son tour, il songea, grisé :

— Jeanne, je l'aime !

VI

Enseveli dans le fauteuil de malade où, maintenant, il venait toute sa vie, le comte de Berly humanisait les signes d'une vive agitation.

Les yeux obstinément fixés sur la porte de sa chambre, au moindre bruit, il tressaillait.

De temps en temps, il murmurait en faisant claquer ses doigts maigres :

— Il ne viendra donc pas cet homme ?

Le roulement d'une voiture se fit entendre dans la rue.

D'un violent effort il se mit debout et, se cramponnant à l'espagnolette, jeta un regard par la fenêtre.

Il se laissa retomber, disant avec un soupir de soulagement :

— C'est lui ! enfin !

Dubois, le valet de chambre frappa.

— Entrez, cria le comte.

— C'est la personne que monsieur le comte attend...

— C'est bien ! Que cette personne vienne tout de suite.

Le domestique s'éloigna et aussitôt parut l'individu attendu avec tant d'impatience.

C'était Mérouille.

L'ex-policier se présentait, élégamment vêtu comme toujours, l'air souriant, une rose à la boutonnière.

Il salua sans trop d'humilité et garda le silence jusqu'à ce que le comte, son client, lui parlât.

— Monsieur Mérouille, voilà bientôt un an que je vous alloue six cents francs par mois pour me renseigner sur la conduite de ma femme.

— Pardon un an, monsieur le comte, c'est parfaitement exact.

— Et depuis ce temps, vous n'avez jamais rien remarqué d'étrange dans sa conduite ?

— Absolument rien ; je l'ai consigné d'ailleurs dans chacun des rapports écrits que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

— Ainsi, d'après vous, il n'y aurait rien d'insolite dans ses allures ?

— Rien.

(A suivre).

solidement en cas d'agression nos vingt mille réservistes et territoriaux.

Veuillez agréer, etc.

FRANÇOIS D'IRIS.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er février, à 3 h.

Marche du yacht impérial russe, Lamy.
Une journée à Vienne, ouv., Suppé.
Sérénade, » Pierné.
L'Arlésienne, fant., Bizet.
Mazurka, Chomal.

Le Chef de Musique, P. Lucci.

Ce que disent les Journaux

La République Française

A propos de la discussion au Sénat du projet de loi relatif à la corruption électorale :

« M. Isaac de Dion a paru terrifié à la pensée que des fonctionnaires de son gouvernement auraient éventuellement, comme tous les citoyens, à répondre de leurs actes devant la justice. Tous ces vieux républicains : MM. Léon Bourgeois, Clémenceau, Gustave Rivet, Desteux-Janos, etc., qui à tout propos, déclinent leur républicanisme au comparatif, voire même au superlatif ont repoussé avec un ensemble effrayant ce droit pour les citoyens de poursuivre les fonctionnaires, droit proclamé d'enthousiasme en 1870 par les fondateurs de la troisième République. La loi votée hier par le Sénat se présente dès lors, comme un monument de savante hypocrisie. On peut la résumer ainsi : Article premier. — La corruption électorale est réprimée et punie. — Art. 2. — Aucun fonctionnaire ne pourra jamais être poursuivi pour les faits prévus et punis par la présente loi. A la Chambre, délivrer maintenant si elle veut rattiler ce texte législatif où l'esprit de réaction le dispute à l'arbitraire. »

L'Autorité

De M. Jules Delahaye, au sujet des fraudes électorales :

« Le remède ! Il serait dans nos lignes d'action et de réaction si nos lignes se croyaient faites pour autre chose que pour quêter des millions, prononcer des discours et chanter des hymnes à la gloire de leur vénéré président.

« Supposez un autocrate de Moscou, un vrai, à la tête d'un véritable parti d'opposition, il n'estimerait rien de plus pressé, rien de plus important à créer qu'un bureau de contrôleurs ; il n'aurait rien tant à cœur que d'avoir dans chaque commune, au moins un agent muni de la liste électorale du gouvernement toute à jour et décidé sans par nom. Mais ces menus détails sont au-dessous des grands créateurs. »

Le Soleil

Le nom même de fonds secrets est peu honorable, la chose, pareil-il, est encore pire. Il n'est pas licheux que les républicains se déclarent incapables de gouverner, s'ils n'ont à leur usage des moyens de corruption et s'ils ne sont pas autorisés à les utiliser. Les citoyens apprécient et on peut être convaincu que ces faits secrets ne seront pas des fonds perdus.

L'Aurore

De M. Clemenceau, sur l'attitude des socialistes allemands dans l'éventualité d'une guerre avec la France :

« Bebel décrète de son autorité, que dans une guerre franco-allemande, il n'aurait rien seulement de la reprise de l'Alsace-Lorraine mais de la « conquête de la rive gauche du Rhin ». De quel droit prétend-il à la France républicaine un tel tribut. Je le dis de le dire, car je ne crois pas qu'il puisse citer une seule parole autorisée, à l'appui de son affirmation. Cela ne l'arrête pas, puisqu'il s'empresse de fournir au Kaiser, qui qu'il soit, le meilleur argument contre la future protestation de la social-démocratie. C'est alors, assurément ingénieux, et « tout le printemps qui se posterait irrésistiblement à la frontière, pour la défense de sa peau ». Tel sera le résultat du mot d'ordre que Bebel donne ainsi par avance contre lui-même, pour justifier toute action militaire du prétendant allemand, contre le prolétariat français, dans toute guerre déclarée à la République française par l'empereur allemand. Il n'a donc rien nécessaire de prendre acte de cet état d'esprit de l'homme assurément le moins chauvin de toute l'Allemagne ».

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CERVIONE. — On nous écrit de cette ville :

Dimanche dernier, dans notre petite ville de Cervione, se célébraient les obsèques de M. Charles-Joseph Casalta, adjoint municipal.

La population vivement émue par la perte qu'elle faisait en lui d'un de ses plus dignes, dévoués et dévoués habitants, a tenu à honorer de sa présence, malgré un temps affreux, la cérémonie funèbre.

Une foule compacte et recueillie, venue même des environs, témoignait un défunt et à sa famille son attachement, ses douloureux regrets.

Après l'absoute donnée par M. l'archiprêtre Marcantoni, M. Astima, maire de Cervione, a prononcé sur la place de l'église le discours suivant dont toutes les paroles sont inspirées par la sincère affection et la profonde estime qu'il portait au regretté défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le commandant Ismocenzi, Canori conseillers municipaux, Frediani et Marini, juges de paix suppléants.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt, MM. Jean François Casalta, pharmacien de 1re classe à Cervione, et Félix Casalta, propriétaire ; MM. Dominique Xavier Casalta, maire de Canale de Verde ; et Frediani, ses neveux germains ; MM. Martin Casalta, docteur en médecine, Paul Mancini, ancien conseiller général, et autres parents.

M. le Maire de Cervione suivait le deuil avec le conseil municipal et les employés de la ville.

⁂

Voici le discours de M. le Maire :

Messieurs,

Je viens adresser en ma qualité de maire, un suprême hommage à notre regretté adjoint que la mort vient d'enlever à notre assemblée communale. Rien ne faisait prévoir un dénouement si instantané. Casalta, malgré ses 69 ans, était encore vert, alerte et plein de santé. Son chef collaborateur et vieil ami, était très serviable envers nos administrés. Il s'est acquitté pendant vingt ans de ses devoirs d'adjoint municipal avec un zèle et un dévouement incomparables.

Il aurait, en même temps, depuis 15 ans, les fonctions de ministère Public : cette délicate mission était remplie par lui, non seulement à la satisfaction des chefs des parquets du Tribunal et de la Cour d'Appel, mais même à celle des justiciables du canton, ce qui prouve qu'il avait du tact, de la bienveillance et de la fermeté.

Je ne dirai que quelques mots du citoyen que nous venons de perdre.

Il était très dévoué aux institutions qui régissent notre chère France. C'était un vieux républicain de la véritable et un parfait honnête homme.

Il avait adopté cette belle devise : « Honneur et dignité, » et il était heureux de voir, me disait-il tout récemment, que ses enfants suivaient son exemple. J'adresse à ceux-ci, atteints dans leurs plus chères affections par la mort subite de leur père, de la part du Conseil municipal, de sincères et affectueux compliments de condoléances.

Casalta, au nom de tes collègues et au mien, nous te faisons nos adieux sur cette terre et nous te disons au revoir dans un monde meilleur.

⁂

ZONZA. — L'ouverture du bureau télégraphique municipal aura lieu le 10 février.

⁂

CORTE. — On annonce le prochain mariage de Mlle Louise Orfei, belle fille de M. Sigonzel, chef de bureau à la sous-préfecture de Corte, avec M. Joseph Brunet, fonctionnaire colonial.

Nous offrons nos futurs époux tous nos félicitations.

⁂

SAINT-FLORENT. — Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques d'une toute jeune femme, Madame Cécile Serin, épouse de notre ami Tauvesaint Marie, négociant, et fille de M. Ambrosini, gendarme à la résidence de Saint Florent.

A peine âgée de dix sept ans, mariée depuis peu de mois, la disparue réunissait en elle tous les dons qui charment chez une jeune fille.

Hier à peine, elle avait fait des rêves de bonheur, et nous l'avions vue charmante et comblée sous nos blancs stores s'unir à celui que son cœur avait choisi, et aujourd'hui elle s'en va à sa dernière demeure laissant une mère inconsolable et un époux que ce cruel coup du sort a terrassé.

La population de notre ville s'est pressée autour de ce cercueil prématurément couvert, et a témoigné à la famille la large part qu'elle prenait à son deuil. De la maison à l'église et de celle-ci au cimetière, la foule émue et ressentie déplorait la disparition d'une si jeune créature et compatissait à la douleur des parents et de l'époux.

Les camarades de M. Ambrosini ont offert une belle couronne à celle que tous aimaient, et deux jeunes filles précédaient la riche portant des couronnes.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le juge Orsini, François Pozzi, négociant, Maxime de Morsil et M. Fiesja, propriétaire, tous amis de la famille.

Puisse la famille trouver un réconfort dans l'explosion universelle de sympathie qui s'est manifestée envers elle en cette triste occurrence. — P.

L'Application de la Loi de Séparation à Bastia

Mercredi matin, à 10 heures, M. le Sous-Inspecteur des domaines, accompagné de M. le commissaire central, et du commissaire de police, a repris les opérations de l'inventaire à l'église Saint-Jean.

Des gendarmes et des agents de police se tenaient aux abords de l'église.

Il ne s'est pro luit aucun incident.

⁂

Ce matin, à 10 heures, M. le Sous-Inspecteur des domaines se rendra à la paroisse Sainte-Marie.

Gazette Ajaccienne

Ajaccio, 31 janvier.
(De notre Correspondant particulier)

M. le Préfet à Paris

M. le Préfet est mandé à Paris, au sujet de la session extraordinaire du conseil général.

M. Bérard en Corse

Le « Journal de la Corse » annonce que M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, se rendra à Ajaccio, et que son voyage coïncidera avec l'inauguration des nouveaux services de la Compagnie Fraissinet.

Police

Arrestations. — Les nommés G..., François-Antoine, 50 ans, et C... Antoine, 32 ans, sous extrait de jugement, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

Le sieur J... Joseph, 30 ans, fabricant de pipes à Mora-Croce, inculpé du vol d'un revolver, a été arrêté, conduit au parquet et écroué à la maison d'arrêt.

Contraventions. — Contre P... Baptiste, 45 ans, patron cocher, pour abandon de sa voiture non attelée devant la maison qu'il habite.

Contre F... Paul, déhardeur, et Z... Pierre, tous deux pour violences légères sur la nommé N... Antoine, portefaix.

Contre F... Joseph, buvetier pour fermeture tardive de son établissement.

Contre M... Antoine, charretier à Cauro, pour abandon de sa charrette attelée sans nécessité dans la rue Roi de Rome.

Défense mobile

Hier vers deux heures de l'après-midi, nos turpilleurs de la défense mobile, le « Lévrier » en tête, ont opéré une sortie en rade et ont accompli diverses manœuvres.

Un peu de peinture s. v. p.

La ligne de réverbères qui font la route menant à la place Miot sont dans un état pitoyable, c'est dire qu'ils sont complètement rouillés. Une couche de peinture serait la bienvenue.

Palmes Académiques

Ont été nommés Officiers de l'Instruction publique,

MM.

Bosc Edouard, publiciste à Ajaccio.
Casta-Lomio Georges, publiciste à Paris.
Garini Hyacinthe-Jean-Pierre, conseiller général maire de Loreto di Casinca.
Gianibbi Henri-Alexandre, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne.
Lunata Charles, président du tribunal de commerce d'Ile-Rousse.
Pancrazi François Xavier, directeur de la maison d'arrêt de la Santé.
Pellizza Simon-Eugène, sous chef de bureau à l'administration centrale des postes et télégraphes.
Le docteur Patrolacci Félix-Emile, conseiller général, adjoint au maire de Bône.
Poggi Joseph-Antoine-Frédéric, artiste dramatique à Paris.
Rolf, directeur des postes et télégraphes à Ajaccio.
Sebastiani Jean Sébastien, comptable à Paris.
Vincenti Alexis, chef de division en retraite de la préfecture de la Haute Garonne, à Toulouse.
Zevaco Pierre, juge d'instruction à Sartène.

⁂

Ont été nommés Officiers d'Académie :

MM.

Bartoli Charles, maire de Propriano.
Barotti Antoine-Dominique, juge de paix de Sari d'Orcino.
Bernardini Pierre, commissaire de police à Alger.
Barboni Bonaventure, maire d'Olivese.
Canquoin Claude-Antonin, directeur du pénitencier agricole de Castelluccio.
Casanova Clément Dominique, rédacteur à l'administration des cultes.
Ceccoli Ludovic, chirurgien-dentiste à Paris.
Colombani Laurent, sous-préfet de Sartène.
Le docteur Colonna Louis-Dominique-Marie, médecin du dispensaire des écoles du 3e arrondissement à Paris.
Ferrari Antoine-Marie, vice-président de la caisse de retraite de la Bascche à Paris.
Ferretti Eugène-Paul, secrétaire de la mairie de Champagne.
Ferry Georges Alexandre-Richard, conservateur des hypothèques à Calvi.
Giacobbi Romain, bibliothécaire, archiviste au ministère de la marine.
Giansetti François, conseiller général, maire de Castiglione.
Mme Gozzi Marie-Louise, institutrice libre à Paris.
Lunardi Paul-Martin, attaché au ministère de l'agriculture.
Marcelli François, maire de Rutali.

(*A suivre*)

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 31 janvier

Thermomètre 7 heures du matin : 6 6 à midi 13 5 à 6 heures du soir : 11 5
Maxima 13 8 Minima 5 4
Baromètre 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 759 mm.
Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après midi, faible.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Ministère de la marine

Notre jeune compatriote, M. Charles Morati, fils du distingué consul de France à Cagliari, vient, par décision ministérielle en date de ce jour, d'être attaché au ministère de la marine.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

⁂

Un bon mouvement

Les jusquiames commencent à faire déjà une courte apparition sur nos boulevards, et cependant notre jeunesse semble toujours peu disposée à prendre l'initiative du mouvement.

Il serait pourtant bien facile d'organiser une série de fêtes, dont les pauvres de la ville, hélas si nombreux, pourraient tirer quelque profit.

Pourquoi ne pas élaborer un programme, dont le point de départ serait l'entrée triomphale de Carnaval et qui comprendrait des réjouissances populaires à très peu de frais.

Il suffit de vouloir pour pouvoir.

Nous comprenons parfaitement les embêtements qu'occasionne une cavalcade ; mais pour des têtes en plein air, il ne faut qu'un peu de bonne volonté et d'entrain ; le reste vient ensuite.

Si les jeunes gens sont tristes à vingt ans, ils peuvent se préparer à une bien plus triste vieillesse. Le whist lui-même ne les sauverait pas, malgré la croyance contraire de M. de Talleyrand.

Nous les attendons donc à l'œuvre, dans l'espoir de pouvoir leur adresser bientôt des remerciements.

⁂

Feu de cheminée

Un feu de cheminée s'est déclaré, hier soir, dans la maison portant le n° 14 de la rue Colonella, et occupée par le nommé Marinetti Philippe.

Grâce aux secours organisés par l'agent de police Félix et quelques voisins, le feu a été éteint après une heure environ de travail.

⁂

Au Palais

M. Eugène Leca, licencié en droit, a prêté serment hier devant la Cour d'appel.

M. Leca se fait inscrire au barreau d'Ajaccio.

Toutes nos félicitations.

⁂

Soirée de bienfaisance

On annonce une soirée au profit de l'Assistance, de cette œuvre de bienfaisance dont tous les Bastiais ont pu admirer l'organisation ainsi que l'esprit d'émulation et de sacrifice.

Le programme comportera des numéros exceptionnels et notamment une comédie choisie parmi les pièces à succès du théâtre moderne.

Nos amateurs rendront de la sorte l'existence de nos concitoyens moins morne, tout en contribuant à une œuvre, dont les services deviennent de plus en plus appréciables.

Contraventions

Les nommés R... Thomas et R... Napoléon, l'un bûcheron et l'autre charretier, qui persistent malgré les réclamations de la police, à vouloir laisser leurs charrettes à l'abandon sur la place de la Fontaine Neuve, ont été mis, hier, en contravention.

⁂

Août

Tous les porteurs de valeurs minières sont priés de s'adresser pour tous renseignements à M. de Vincenti, remisier, 20, rue St Lazare, Paris.

⁂

A louer

— Un magasin situé rue de l'Opéra, 3 (ancienne librairie Fabiani).

— Un appartement au 3e étage de la maison Fantauzzi, composé de 9 pièces, donnant sur la place St-Nicolas.

S'adresser à M. Pierre Zannini, Bijouterie Mattei, 31 Paoli, Bastia.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, au siège social.

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

Bertoni Charles Louis, typographe, de l'Ile-Rousse, et Pagni Adélaïde, modiste, de Bastia.

Astarita Charles-Auguste, ébéniste, et Mengui Anne-Catherine, ménagère, tous deux de Bastia.

DÉPOT CENTRAL

1, rue Neuve Saint-Jean, 1, Bastia

Pommes de terre en gros

pour semence et consommation

Early, Pertuis, etc., etc.

Ails, légumes, savons, cafés, etc.

Gros et détail

AVIS

La Maison Dominique Mattei aîné place St-Nicolas, Bastia, vient de recevoir un lot de pétrole Atlantic qu'elle mettra à la vente, de 0,40 le litre.

On y trouvera également :

du Bolly, et un grand assortiment de savonnettes parfumées de 0,30 à 0,50 la pièce.

des dattes, pruneaux, raisins secs malaga, figues sèches blanches du pays.

Pates Rivoire et Carrot assorties, le kilo 0,80 c. Les deux paquets de 250 gr. chaque, 0,45 cent.

Luzerne 1re qualité.

du sel gros blanc et sec des îles d'Hyères et du sel fin de table.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00060

BOURSE DE PARIS

	30 Janv.	31 Janv.
Rente 3 0/0 ancien	99.20	99.25
— 3 0/0 amort.	98 70	98 75

ex coupon.

MÉDAILLE D'HONNEUR

Paris, 31 janvier.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, la médaille d'honneur agricole est décernée à M. Casile, garde particulier du domaine de Casabianda.

A NICE

Grande revue des troupes

Nice, 31 janvier.

Ce matin, à 10 heures, M. le général Fabre commandant la 29e division d'infanterie, a passé, sur la place Masséna, une grande revue des troupes de la place de Nice et des groupes alpins des garnisons de Villefranche, Antibes, Menton et Grasse.

Cette prise d'armes comprenait un effectif de 5,000 hommes environ.

Le drapeau des chasseurs à pied, dont la garde est confiée au 28e bataillon à Vincennes, figurait à cette imposante cérémonie militaire.

Le général, qui a été très réservé, a provoqué l'enthousiasme dans tous les rangs de la foule qui n'a jamais cessé d'acclamer notre vaillante armée.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

Le procès Mascuraud

Le renvoi de l'affaire

Paris, 31 janvier.

Le procès, intenté par le comité Mascurand à divers journaux de Paris, est venu aujourd'hui, devant la 3e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine.

Les défenseurs des journaux poursuivis ont demandé à faire la preuve des faits publiés par eux contre le comité Mascurand.

Le tribunal a fait droit à leur demande et a renvoyé l'affaire à huitaine.

LA LOI DE SÉPARATION

L'inventaire DES BIENS DES ÉGLISES A PARIS

Paris, 31 janvier.

L'inventaire des biens a eu lieu aujourd'hui dans vingt-huit églises de Paris.

Tous les curés ont lu des lettres protestant contre l'inventaire des biens ecclésiastiques.

A la Madeleine, l'employé de l'enregistrement a été mis dehors par la foule.

Aux églises Saint-Augustin et Saint François de Sales, les choses se sont passées correctement.

A Notre-Dame, des manifestations bruyantes se sont produites.

L'inventaire n'a pas eu lieu.

A Notre-Dame-des-Champs, la foule a crié : « A bas les voleurs ! »

Le fonctionnaire de l'enregistrement a rebroussé chemin.

Les agents de police ont dispersé les rassemblements qui s'étaient formés aux portes de l'église.

Le curé de Notre-Dame de Plaisance a refusé de laisser faire l'inventaire.

Des scènes violentes ont eu lieu à l'église Saint Roch.

Les manifestants ont enfoncé les portes de la sacristie.

L'inspecteur de l'enregistrement a été traîné dans la nef.

Deux agents de la paix qui le protégeaient, ont été maltraités par la foule.

L'inventaire n'a pu être fait.

M. Archidiacon, député nationaliste du 1er arrondissement de Paris, était à la tête des manifestants.

Aux églises Saint Pierre de Montrouge et Saint-Augustin l'inventaire n'a pu avoir lieu par suite de l'opposition des manifestants.

A Saint-Germain-l'Auxerrois l'inventaire a été fait au milieu des huées de la foule.

Le curé de cette paroisse a dit au Sous Inspecteur de l'enregistrement :

« Nous ne reconnaissons pas la loi votée par des apaches et des voleurs. »

A Saint-François-Xavier les opérations de l'inventaire ont été troublées par des rassemblements de manifestants parmi lesquels se trouvait M. François Coppée.

Une bagarre s'est produite au cours de laquelle un agent de police a reçu un coup de canne plombée.

Question à la Chambre sur ces incidents

Paris, 31 janvier.

On annonce qu'une question sera posée demain au Ministre des cultes au sujet des divers incidents qui se sont produits dans les églises de Paris à l'occasion de l'inventaire des biens ecclésiastiques.

LES OBSÈQUES DU ROI DE DANEMARK

Paris, 31 janvier.

Le Gouvernement a décidé d'envoyer une mission spéciale aux obsèques du roi Christian de Danemark.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

La réunion des délégués

Algésiras, 31 janvier.

Les délégués des puissances tiendront demain une séance officielle.

Sur la question de la banque et des finances, qui suivra la question des douanes, l'accord existe déjà sur les grandes lignes.

Quant à la question de la police, qui viendra après celle des finances, elle a déjà perdu son caractère critique.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

Paris, 31 janvier.

Aucune nouvelle importante n'est parvenue aujourd'hui, au ministère des affaires étrangères, au sujet de l'incident franco-vénézuélien.

Le président Castro vient de rentrer à Caracas, de retour de son voyage à Maracay, à Valencia, et à Puerto-Cabello.

A son arrivée, le président Castro a été informé par le chargé d'affaires allemand que l'empereur Guillaume lui donnait tort dans sa conduite à l'égard du ministre de France.

EN ALSACE-LORRAINE

L'incendie de la manutention militaire à Metz. — Le chant de la « Marseillaise. »

Paris, 31 janvier.

Un télégramme de Metz annonce que les grands moulins de l'administration militaire ont été détruits par un incendie. Les dégâts sont considérables.

La population, qui était accourue sur les lieux pour aider la troupe à éteindre le feu, ayant été maltraitée par les officiers, a répondu à cette brutalité en entonnant le chant de : « la Marseillaise. »

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

La Situation

Saint-Pétersbourg, 31 janvier.

La situation reste troublée dans les provinces baltiques et, dans le gouvernement de Koulsk, la circulation n'est pas normale sur la voie ferrée à l'ouest de cette ville.

Le gouvernement confirme que l'ordre est rétabli à Viatvostock et à Karbine et que tout est tranquille dans les armées.

EN ITALIE

La rentrée des Chambres

Déclaration de M. Fortis

Rome, 31 janvier.

La rentrée des Chambres a eu lieu hier. Il ne s'est produit aucun incident.

M. Fortis, président du Conseil des ministres, a déclaré qu'il comptait sur le concours dévoué de la Chambre pour mener à bien le nouveau programme du ministère.

Après avoir parlé des questions importantes que les Chambres auront à résoudre, M. Fortis, ajouté que l'Italie, fidèle à ses alliances, ayant grand soin de ses amitiés, et observant avec toutes les nations une loyauté irréprochable, est-il contribuer d'une manière efficace au maintien de la paix universelle, bienfait suprême et inestimable.

Cette séance a laissé une bonne impression et l'on dit dans un certain milieu politique que, contrairement aux prévisions, le cabinet Fortis pourrait se maintenir encore quelque temps au pouvoir.

On sait que le gouvernement a à reconcilier deux grosses questions : celle des chemins de fer et celle de la réforme de l'impôt.

Les membres de l'opposition disent qu'aucune entente n'existant entre M. Tedesco, ministre des travaux publics et M. Carcano, ministre des finances, la solution de la question « ferroviaire » ne pourra avoir lieu.

Ils prétendent également que M. Vacchelli, le nouveau ministre des finances, n'a pas les qualités, ni surtout la bonne volonté nécessaires pour mener à bien la réforme des impôts.

Pour ces raisons, les membres de l'opposition persistent à croire que les jours du cabinet Fortis sont comptés et parlent de M. Sonnino comme ayant de grandes chances pour lui succéder.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

ARTICLE 8

La discussion est reprise sur l'article 8.

Amendement Tenting

M. Tenting présente un amendement sur l'article 8 relatif à la retraite majorée par l'Etat.

Cette retraite avec la majoration comprise ne devrait pas dépasser 300 francs.

Un vif débat s'engage à ce sujet entre MM. Tenting, Vaillant, Jaurès et d'autres orateurs.

MM. Merlou, ministre des finances, et Trouillot, ministre du commerce, déclarent accepter l'amendement Tenting au nom du gouvernement.

M. Jaurès

député du Tarn, combat énergiquement l'amendement présenté par M. Tenting.

L'orateur engage la Chambre à repousser cet amendement.

Le Vote

Le Président met aux voix l'amendement Tenting qui est repoussé par la commission.

Nombre de votants. .	501
Majorité absolue. . .	251
Pour l'adoption . .	58
Contre . . .	443

L'amendement est rejeté.

Les articles 8 et 9 sont successivement adoptés.

La séance est levée à 12 h. 15.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère de l'Agriculture

Suite de la discussion du budget du ministère de l'agriculture.

Les gardes forestiers

Proposition Empereur

M. Empereur, député de la Sa-

vote, dépose une proposition tendant à obtenir la rétribution par l'Etat des gardes forestiers communaux.

M. Empereur demande l'urgence qui est déclarée.

Sa proposition est renvoyée à la commission du budget.

Proposition Saumande

L'urgence est également déclarée sur la proposition présentée par M. Saumande, député de la Dordogne, tendant à créer dans les écoles normales primaires des laboratoires pour les analyses des engrais.

Chapitre 13

La Chambre aborde la discussion du chapitre 13 qui est adopté.

Les chapitres 14, 15 et 16 sont également adoptés sans modification.

La sériciculture

Sur le chapitre 17, M. de Ramel, député du Gard, demande une meilleure répartition des primes accordées à la sériciculture.

Les châtaigniers et les mûriers

Sur le chapitre 21, M. de Ramel obtient un relèvement de crédit de 10 000 francs pour les études sur les maladies des châtaigniers et des mûriers.

Les chapitres 21 à 26 sont ensuite adoptés.

Un incident

M. Jumel, député des Landes, parle également sur l'élevage des vers à soie, lorsque au moment où il termine, un individu placé dans une tribune publique s'écrie : « Je suis ruiné par MM. Cochery et Ribot ! »

Cet individu est expulsé par les huissiers.

Les chapitres 27 à 40 sont successivement adoptés.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

AVIS DE DÉCÈS

M. François Cioni ; Mlles Eugénie, Laure et Catherine Cioni ; Mme Vve Marie Cioni, née Antonietti ; Mme Marie-Françoise Vinciguerra, veuve Antonetti ; M. et Mme Dominique Cioni et leurs enfants ; M. et Mme Jean-Charles Cioni et leurs enfants ; M. et Mme Félix Giudicelli, née Cioni, et leurs enfants ; M. et Mme André Sangni et leurs enfants ; M. et Mme Paul-Antoine Patrignani ;

Les familles Cioni, Paolini, Sanguinetti, Pianelli, Giaffori, Nicolai et Crociani de Venaleanca, Pietri de Starzana, Mattei de Bigoglia, Sozzarini de Loreto,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Marie Cioni

leur sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée à Bastia, le 31 janvier 1906, à l'âge de 17 ans.

L'enterrement aura lieu à Venzolasca, le vendredi 2 février.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia

Jeudi	4 heures soir.	
Jeudi	9 heures soir.	
Dimanche	10 heures matin.	
Samedi	10 heures soir.	
Jeudi	minuit.	
Samedi	4 heures soir.	

Arrivées à

Marseille	Vendredi,	7 heures m.
Nice	Vendredi,	6 heures m.
Tunis	Lundi,	11 heures m.
Naples	Dimanche,	5 heures s.
Livourne	Vendredi,	4 heures m.
Marseille	Dimanche,	7 heures m.

Départs de Marseille

Samedi,	3 heures s.	
Samedi,	10 heures m.	
Mercredi,	midi.	
Mercredi,	5 heures soir.	
Mercredi,	3 heures soir.	
Vendredi,	minuit.	

Arrivées à Bastia

Dimanche	6 heures m.	
Samedi	7 heures s.	
Jeudi	6 heures m.	
Jeudi	1 heure s.	
Jeudi	11 heures m.	
Samedi	4 heures m.	

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de Marseille

Dimanche,	4 heures soir.	
Lundi,	4 heures soir.	
Mardi,	10 heures m.	
Mardi,	4 heures s.	

Arrivées à

Ajaccio	Lundi,	7 heures matin.
Propriano	Lundi,	7 heures soir.
Ajaccio	Mardi,	midi
Marseille	Mercredi,	7 heures matin.

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il arportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAI DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financier les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MELLE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à Barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURCHAUD, Pharmacien, à Périgueux

Refuser tous les Contrefaçons. Exiger la véritable grande

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scagliola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 45 f

Sur papier blanc. — — . . . . 5 f

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878)

Sampiero Corso.

Pascal Paoli

Napoléon Bonaparte.

Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 f 5

Sainte Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 f

Sur papier Chine, format 40×30 (Héliotypie). 2 f 5

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. di PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION

avec gravures noires

Un An.... 14 f. — Six Mois. 7 f 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION

avec 32 gravures coloriées

Un An.... 22 f. — Six Mois. 11 f 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

S'adresser les demander à E. Henry PETIT, Éditeur

5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation

à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.

Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

Le plus attrayant des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lebrun, etc.

Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.

NUMÉROS ILLUSTRÉS

15 centimes le Numéro. En vente partout.

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 f. 50, adressé, 146, rue Montmartre, Paris.

A VENDRE

Chevaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste

de 1re classe

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

R. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs antiphonalies.

Le Directeur Gérant,

J.-B. OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Un principe l'Amaro est pour tout estomac. Un produit excellent qui répond à tous, plaisant à tous et dans un bon à la fois, sur un excellent à tous il est sûr.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Vessie, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETROREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

LIQUEUR DE NOIX

AMBARÉE

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1907). Croix de chevalier et Médaille d'or Exposition internationale de Nantes (1903).

Bonne de propriétés vermifuges, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Casthonnera, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, ses arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'éviter leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et mauvaises eaux de la mer et les cafignes.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à ne Ville près Corte et à Bastia chez M. Lemaire, pharmacien, place des Terrasses.

Se méfier des contrefaçons.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX

Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — LE

CORRESPONDANTS de l'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — VENDREDI, 2 FÉVRIER 1906 — N° 33

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judic., 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse . . . . 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.

Autres Départ. 32 fr. | 12 fr. | 6 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Purification.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 50 m. — Coucher, 4 h. 42 m.

Premier quar., le 7. — Pleine Lune, le 8.

Fête de Demain : Saint Sifronio.

1er FÉVRIER

Les Fonctionnaires et le Parlement

Louis XVI, à la nouvelle de la prise de la Bastille, s'écria, dit l'histoire : « Mais c'est donc une émeute ? — Non, sire, répondit le duc de Liancourt, c'est une révolution. » Ce dialogue revient à l'esprit quand on considère, dans ses conséquences possibles, le mouvement déchaîné contre l'Etat par ses employés. Et rien n'égale l'ignorance de l'infortuné monarque, sinon celle des parlementaires qui lui ont succédé.

Ils ont déchaîné, par les excès du favoritisme, par leur intrusion brouillonne dans toutes les administrations, une révolte formidable que leur faiblesse peut transformer demain en une révolution.

Dans toutes les grandes villes de France et à Paris, ce sont tous, dimanche, des meetings de fonctionnaires. On y entendit des instituteurs, des agents des postes, des ouvriers des arsenaux réclamer avec le droit au syndicat, la gestion directe des services publics et la suppression de la hiérarchie administrative. Les instituteurs, par la voix de leurs délégués, exprimant la volonté de s'affranchir du « dogme » de la patrie et de choisir eux-mêmes les livres classiques. Les agents de l'Etat veulent devenir les propres artisans de l'avancement dans les administrations publiques, fixer leurs traitements ou salaires et déterminer les conditions du travail. On se demande, dans ce cas, à quoi serviraient les ministres et le Parlement. Ce serait le syndicat souverain. Les corporations de l'ancien régime renaîtraient avec un pouvoir considérablement accru.

Un mouvement comme celui des agents de l'Etat ne se produit pas sans cause. L'appétit du mieux-être, le désir du changement ne suffiraient pas à expliquer cette mobilisation. La vérité est qu'un mécontentement général anime tous les fonctionnaires. Et nous n'hésitons pas à le reconnaître, ce mécontentement est légitime. Les fonctionnaires vivent dans l'insécurité et dans l'avilissement. Autrefois, des règles les protégeaient contre l'arbitraire. Aujourd'hui, il n'est pas de barrières qui puissent résister à l'envahissement du parlementarisme. Le fonctionnaire n'est plus au service de l'Etat, il est au service du député de la circonscription. Ce n'est plus un subordonné du ministre, c'est un agent électoral. Les parlementaires ont « socialisé » à leur profit les services publics. Depuis le cantonnier jusqu'au préfet, chacun doit travailler à leur réélection, et l'avancement appartient au plus zélé propagandiste.

Les fonctionnaires sont fatigués de cette vie dégradante. Ou ne saurait les en blâmer. Ils veulent secouer le joug parlementaire. C'est bien. Mais ce n'est pas une raison pour détruire la hiérarchie administrative et sacrifier les plus dignes, les plus actifs, les plus intelligents, en supprimant l'avancement au choix. Ce n'est pas une raison non plus pour s'insurger contre l'Etat et vouloir confier les services publics à une autorité nouvelle, inconnue, à un pouvoir qui serait sans responsabilité : le syndicat. Nous avons montré le danger de cette innovation. Les syndicats des fonctionnaires seraient, répétons-le, un pouvoir formidable qui se dresserait contre l'Etat, et qui, par le moyen de la grève, supprimerait toute velléité de résistance. Quel gouvernement, quel régime même pourrait résister à une grève de douaniers collecteurs d'impôts et d'agents des postes et télégraphes ? Or, le syndicat implique la grève, ce n'est pas discutable, et d'ailleurs les orateurs d'hier ont à peine enveloppé leurs menaces. Si le Parlement ne donne pas satisfaction, avant le 15 mars, aux travailleurs de l'Etat, est-il écrit dans l'ordre du jour unique adopté dans tous les meetings, « ils prendront tant au point de vue politique qu'économique, toutes les dispositions que comportera la situation. »

Avant même d'être complètement groupés, les agents de l'Etat menacent les pouvoirs publics de la grève générale ; que serait-ce si la loi favorisait leur groupement ?

La faiblesse du gouvernement et des députés a permis aux premiers syndicats de fonctionnaires de se constituer et de se fédérer. Leurs actes de népotisme et de favoritisme sont l'une des causes de cette rébellion. Oseront-ils reconnaître cette vérité, renoncer à leurs pratiques détestables, rétablir l'ordre et la justice dans l'administration ? Les fonctionnaires demandent le retour des services publics au syndicat ; nous demandons, nous, le retour des services publics... à l'Etat, simplement. Si le Parlement cède devant le pouvoir nouveau qui s'élève et n'a pas la force de rentrer dans la Constitution, il aura signé lui-même sa propre déchéance.

(*Le Temps*).

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Des renseignements particuliers nous permettent d'annoncer que le Conseil d'Etat sera appelé, sous peu, à se prononcer sur le pourvoi formé au sujet des services maritimes postaux de la Corse, par la Compagnie Française de Construction et de Navigation. Nos lecteurs sont au courant des faits, aussi n'y reviendrons-nous que très succinctement.

On se rappelle qu'un lendemain du dépôt du bilan de la Compagnie concessionnaire des services maritimes postaux de la Corse, le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes chargea, à des conditions spéciales, la Compagnie Fraissinet d'assurer provisoirement ces services. Or, un des articles du cahier des charges qui servit de base à l'adjudication du mois de mars 1903 stipule que si pour une cause quelconque la concessionnaire ne pouvait assurer ses services, l'Etat les assurerait à son lieu et place avec les navires de l'adjudicataire défaillant.

Le fait donc d'avoir confié le service provisoire à la Compagnie Fraissinet et d'avoir prorogé à une nouvelle adjudication constitue une violation du cahier des charges, violation qui a été déférée au Conseil d'Etat comme abus de pouvoir. Il est en effet hors de doute que dès que la Cie Française de Navigation notifia l'impossibilité d'assurer plus longtemps ses services le Gouvernement devait s'assurer de ses navires, se substituer à elle, et assurer en régie les services tels qu'ils avaient été adjugés au mars 1903.

Nous avons consulté au sujet de cette affaire diverses notabilités juridiques de notre ville qui nous ont déclaré qu'en dehors des questions de fait et d'exécution que le Gouvernement ne manquera pas d'invoquer pour justifier sa décision, le pouvoir de la Compagnie Française de Navigation est des plus fondés. Nous pouvons donc envisager la possibilité d'un arrêt du Conseil d'Etat, annulant la décision confiant le service provisoire à la Compagnie Fraissinet et, par contre-coup, l'adjudication du mois de mars 1903. Quelle serait, en ce cas où paraît arrêt serait rendu, la situation des services maritimes postaux de la Corse ? Le Gouvernement devrait-il les assurer en régie comme le stipule le cahier des charges du mois de mars 1903 ou devra t-il procéder à une nouvelle adjudication ? C'est au Conseil d'Etat qu'il appartiendra de fixer ce point, mais il nous semble que la solution la plus rationnelle résiderait à ordonner une nouvelle adjudication.

Dans ce laps de temps il aurait été grandement démontré grâce aux louables efforts de la Compagnie Méditerranéenne que les lignes de Corse sont loin d'être aussi impondératives que veut bien l'insinuer la Compagnie Fraissinet, et sans doute les concurrents seraient-ils plus nombreux que l'année dernière. Dans tous les cas, on se portant en masse comme ils l'ont fait, vers la Cie Méditerranéenne les commerçants corses ont bien manifesté leur ferme intention de secouer le joug que la Compagnie Fraissinet faisait si lourdement peser sur eux et il est certain que tous ceux qui aspireront à la concession de cette compagnie devront s'inspirer des enseignements que comporte la situation actuelle.

B.

(*La Corse*).

Ce que disent les Journaux

La République Française

A propos des syndicats de fonctionnaires :

« La légalité du syndicat des fonctionnaires n'est l'égalité de la grève des fonctionnaires, et n'est pourquoi toute réforme de la législation de 1884 qui aboutirait à ouvrir aux fonctionnaires l'accès des syndicats ne serait pas seulement une concession imprudente faite à l'indiscipline, ce serait une capitulation véritable qui tôt ou tard livrerait aux syndicats de fonctionnaires la direction des services publics et consacrerait leur omnipotence vis-à-vis de l'Etat. »

L'Autorité

Sur la Séparation des Eglises et de l'Etat.

« Il faut que le clergé comprenne qu'on ne lui permettra pas de reprendre vis-à-vis de la loi nouvelle, l'attitude qu'il eut pen ant un siècle, vis-à-vis du Concordat. Il faut qu'il accepte la loi, toute la loi, ou qu'il la repousse tout entière ; ou bien on n'assistera à cette idée que la séparation est faite et qu'il ne doit plus y avoir de contest entre les pouvoirs publics et les représentants des différents cultes.

C'est en vain que certains républicains, encore animés par l'usage aux coutumes acolies, cassitent de perpétuer l'esprit du Concordat en offrant aux ministres une sorte de contrôle politique sur les nominations ecclésiastiques. Nous sommes résolument et hardiment séparatistes, et nous prétendons qu'entre l'Etat et l'Eglise tout se fait ».

La Lanterne

Le Conseil des ministres, ayant à délibérer sur le point de savoir si le gouvernement aura désormais à intervenir dans la nomination des archevêques, évêques et curés, s'est arrêté au parti fort sage de ne pas se mêler des affaires de l'Eglise. Les journaux modérés félicitent le gouvernement de sa décision. Nous l'en félicitons aussi. Il faut qu'on s'habitue à cette idée que la séparation est faite et qu'il ne doit plus y avoir de contest entre les pouvoirs publics et les représentants des différents cultes.

C'est en vain que certains républicains, encore animés par l'usage aux coutumes acolies, cassitent de perpétuer l'esprit du Concordat en offrant aux ministres une sorte de contrôle politique sur les nominations ecclésiastiques. Nous sommes résolument et hardiment séparatistes, et nous prétendons qu'entre l'Etat et l'Eglise tout se fait ».

1re Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

— Toutes ses sorties, toutes ses démarches, tous ses actes n'expliqueraient le plus naturellement du monde ?

— Je n'ai pas eu à m'occuper de ce que fait madame la comtesse dans cette maison.

— C'était inutile ; chez moi, aucune des actions de ma femme ne saurait échapper à ma vigilance, mais hors d'ici je veux savoir exactement ce qu'elle fait, qui elle voit ; c'est pour cela que je vous paye et j'ai tout lieu de croire que je ne suis pas bien servi par vous.

— Je ne mérite par vos reproches, monsieur le comte. Mme de Berly ne sort jamais sans être filée par mes agents avec le plus grand soin. Quand elle sort avec sa fille, elle est accompagnée de la nourrice ; c'est toujours en voiture et le but de ses promenades est toujours le bois de Boulogne.

— Au bois de Boulogne, elle peut être accostée par un cavalier ou par un piéton. Des paroles rapides, des signes d'intelligence peuvent être échangés.

— Si un fait de cette nature s'était jamais produit, soyez certain que j'en aurais été informé et que je vous l'aurais rapporté. Au bois, à la promenade, rien de suspect n'a été observé. De même, lorsque Mme la comtesse se rend dans un grand magasin pour y faire des emplettes.

— Les grands magasins ? bien des intrigues peuvent s'y nouer cependant : les multiples issues y rendent la surveillance difficile.

— Pas pour nous qui connaissons à fond ces endroits. Une personne que nous sommes chargés d'y suivre ne nous y échappera pas plus qu'ailleurs.

Les stations que Mme la comtesse fait dans ces maisons sont courtes, motivées, normales, exemptes de particularités dignes d'être notées. Dans les magasins pas plus qu'au bois de Boulogne, elle n'a fait aucune rencontre intéressante. D'ailleurs chacun de nos rapports contient fidèlement le nom ou, à défaut du nom, le signalement de toutes les personnes à qui madame la comtesse parle, de toutes celles avec qui elle échange un simple salut, de toutes celles même qu'elle paraît regarder avec attention ou qui semblent la fixer un peu longuement.

— Ma femme ne sort pas seulement pour aller au bois ou dans les grands magasins. Elle va chez son père ou, du moins, elle assure qu'elle y va. Les visites à M. Destarriers ne sont-elles pas quelquefois, des prétextes pour cacher des courses suspectes ?

— Toutes les fois que Mme de Berly déclare qu'elle sort pour aller chez son père, c'est chez son père qu'elle va et nous autre part, nous en avons la certitude.

— Pour vous résumer, il n'y a rien à reprendre sur la conduite de ma femme.

— Pardon, monsieur le comte, je n'ai rien remarqué encore de répréhensible, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

« Les femmes sont fines, et quand elles sont en faute, elles ont toutes sortes de ruses pour dépister, même le plus adroit.

« De ce que je n'ai encore rien vu, il ne s'ensuit pas logiquement qu'il n'y ait rien. Accordez-moi un peu plus de temps.

— Un peu plus de temps, à quoi bon ? Vous n'êtes décidément pas aussi habile que je le croyais, monsieur Mérouille, et il faudra que je m'adresse à un autre, moins facile à tromper. Voilà près d'un an que vous suivez ou que vous faites suivre ma femme et vous ne savez rien. Eh bien ! moi, qui vis chez dans ce fauteuil, je sais qu'elle a un amant ! et personne ne me l'a appris, entendez-vous ?

— Monsieur le comte a-t-il surpris quelque preuve matérielle ?

— Aucune.

— Alors il s'agit d'une simple présomption ?

— Une simple présomption, dites-vous ? Vous êtes un enfant, monsieur Mérouille ; vous ne connaissez pas la vie, vous ne connaissez surtout pas la femme comme je la connais, moi ! La femme, cette adoration de toute mon existence je l'ai si bien étudiée que je la sais par cœur. Un chiffonnier dans sa boîte, dans son portefeuille, le plus ou moins d'éclat de son regard, la fréquence ou l'absence de son sourire, ses livres qui soupirent, ses sourcils qui se froncent, la vivacité ou la lassitude de sa démarche, l'égalité ou la bizarrerie de son humeur, autant d'indices auxquels ne se trompe pas un homme qui a aimé, un homme qui aime plus que jamais...

J'ai observé ma femme et j'ai remarqué depuis quelque temps ses rougeurs fugitives, l'expression parfois rayonnante de ses traits, les extases auxquelles elle se livre quand elle ne se croit pas vue... Ma femme ne souffre pas ; elle est heureuse, elle aime et elle est aimée, vous dis-je !... Tout me le révèle, tout me l'apprend !... Oh ! aurait-elle puisé cette douceur et cette résignation subites !... D'où vient cet air de santé et de bonheur répandu sur toute sa personne. Elle sont les caresses, elle sent les baisers !... Mais, hélas ! ce sont les caresses et les baisers d'un autre !... car elle me hait, moi qui l'adore... Aussi, cet autre, je veux le connaître pour me venger d'elle et de lui !... Cet amant dont je ne sais pas le nom, mais dont l'existence ne fait pas de doute pour moi, cet amant, c'est lui qu'il faut trouver, entendez-vous ? simon, je vous rejette comme un instrument inutile, je vous chasse comme un serviteur maladroit ! Mais si, au contraire, vous me mettez en présence de cet homme, je vous récompenserai royalement, je vous le jure ! Parlez maintenant. Je vous donne trois mois pour réussir... trois mois ! pas un jour de plus !... Allez !

Le comte étendit la main, d'un geste impérieux, vers la porte.

Mérouille se retira à reculons, l'échine basse, la mine contrite.

Depuis la rue François Ier, où M. de Berly avait son hôtel, jusqu'à la rue d'Argout, où était située l'agence de notre homme, il ne cessa de réfléchir sérieusement.

(*A suivre*).

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

POUR LES SOINS DE LA PEAU rien n'est meilleur que l'emploi régulier en quantités de la CRÈME SIMON POUDRE SAVON SIMON

MÉDAILLE D'OR, Paris 1900

J. SIMON, 59, rue de Richelieu, PARIS

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAI DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de styets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financier les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA REGLIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques au ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURCHAUD, Pharmacien, à Périgueux

Refusez-vous des Contrefaçons. Exiger la véritable pendant

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 45 fr

Sur papier blanc. — — . . . 25 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878)

Sampiero Corso.

Pascal Paoli

Napoléon Bonaparte.

Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 12 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 25 fr

Sur papier Chine, format 40×30 (hors-texte). 12 fr

EN VENTE :

A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION

avec gravures noires

Un An . . . . 14 fr. — Six Mois. 7 fr 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION

avec 32 gravures coloriées

Un An . . . . 22 fr. — Six Mois. 11 fr 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

Le plus répandu de tous les publications hebdomadaires

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lafargue, etc.

Récits d'Explorations, de Voyages et Nombreuses Variétés.

NUMÉROS ILLUSTRÉS

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 111, rue Montmartre, Paris.

15 centimes le Numéro. En vente partout.

A VENDRE

Châtaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, l'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs artificielles.

Le Directeur Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Au printemps l'Amaro est pour tout monsieur le projet soudain qui réjouit le cœur, Il ranime le sang et donne au teint la fraîcheur, Sur un mouchoir à tous il est utile.

LA GRAINE Sᵀ-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Vessie, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHORET, Phien spécialiste, NANCY

Seul centre vendeur

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

LIQUEUR DE NOIX

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1894); Croix du mérite et Médaille d'or Exposition internationale de Bastia (1903).

Bonne de propriété vinicole, reconnue par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Castelnau, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, est recommandée aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac douloureux d'estomac leurs surfaces, dans les cas d'épidémie et neutralise contre la mal de mer et les refroidissements.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à la Ville pour Corse et à Bastia chez M. Lenoncini, pharmacien, place des Terreaux.

Se méfier des contrefaçons.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX LUI, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — IIe

CORRESPONDANTS de l'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — VENDREDI, 2 FÉVRIER 1906 — N° 33

Le Petit Bastiais

00061

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse . . . . . 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.

Autres Départ. 32 fr. | 16 fr. | 8 fr.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la bande et de 10 centimes en timbres-poste.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Purification.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 50 m. — Coucher, 4 h. 42 m.

Premier quar., le 7. — Pleine Lune, le 8.

Fête de Demain : Saint Sifrouin.

1er FÉVRIER

Les Fonctionnaires et le Parlement

Louis XVI, à la nouvelle de la prise de la Bastille, s'écria, dit l'histoire : « Mais c'est donc une émeute ? — Non, sire, répondit le duc de Liancourt, c'est une révolution. » Ce dialogue revient à l'esprit quand on considère, dans ses conséquences possibles, le mouvement déchaîné contre l'Etat par ses employés. Et rien n'égale l'ignorance de l'infortuné monarque, sinon celle des parlementaires qui lui ont succédé.

Ils ont déchaîné, par les excès du favoritisme, par leur intrusion brouillonne dans toutes les administrations, une révolte formidable que leur faiblesse peut transformer demain en une révolution.

Dans toutes les grandes villes de France et à Paris, se sont tenus, dimanche, des meetings de fonctionnaires. On y entendit des instituteurs, des agents des postes, des ouvriers des arsenaux réclamer avec le droit au syndicat, la gestion directe des services publics et la suppression de la hiérarchie administrative. Les instituteurs, par la voix de leurs délégués, expriment la volonté de s'affranchir du « dogme » de la patrie et de choisir eux-mêmes les livres classiques. Les agents de l'Etat veulent devenir les propres artisans de l'avancement dans les administrations publiques, fixer leurs traitements ou salaires et déterminer les conditions du travail. On se demande, dans ce cas, à quoi serviraient les ministres et le Parlement. Ce serait le syndicat souverain. Les corporations de l'ancien régime renaîtraient avec un pouvoir considérablement accru.

Un mouvement comme celui des agents de l'Etat ne se produit pas sans cause. L'appétit du mieux-être, le désir du changement ne suffiraient pas à expliquer cette mobilisation. La vérité est qu'un mécontentement général anime tous les fonctionnaires. Et nous n'hésitons pas à le reconnaître, ce mécontentement est légitime. Les fonctionnaires vivent dans l'insécurité et dans l'avilissement. Autrefois, des règles les protégeaient contre l'arbitraire. Aujourd'hui, il n'est pas de barrières qui puissent résister à l'envahissement du parlementarisme. Le fonctionnaire n'est plus au service de l'Etat, il est au service du député de la circonscription. Ce n'est plus un subordonné du ministre, c'est un agent électoral. Les parlementaires ont « socialisé » à leur profit les services publics. Depuis le cantonnier jusqu'au préfet, chacun doit travailler à leur réélection, et l'avancement appartient au plus zélé propagandiste.

Les fonctionnaires sont fatigués de cette vie dégradante. On ne saurait les en blâmer. Ils veulent secouer le joug parlementaire. C'est bien. Mais ce n'est pas une raison pour détruire la hiérarchie administrative et sacrifier les plus dignes, les plus actifs, les plus intelligents, en supprimant l'avancement au choix. Ce n'est pas une raison non plus pour s'insurger contre l'Etat et vouloir confier les services publics à une autorité nouvelle, inconnue, à un pouvoir qui serait sans responsabilité : le syndicat. Nous avons montré le danger de cette innovation. Les syndicats des fonctionnaires seraient, répétons-le, un pouvoir formidable qui se dresserait contre l'Etat, et qui, par le moyen de la grève, supprimerait toute velléité de résistance. Quel gouvernement, quel régime même pourrait résister à une grève de douaniers collecteurs d'impôts et d'agents des postes et télégraphes ? Or, le syndicat implique la grève, ce n'est pas discutable, et d'ailleurs les orateurs d'hier ont à peine enveloppé leurs menaces. Si le Parlement ne donne pas satisfaction, avant le 15 mars, aux travailleurs de l'Etat, est-il écrit dans l'ordre du jour unique adopté dans tous les meetings, « ils prendront tant au point de vue politique qu'économique, toutes les dispositions que comportera la situation. »

Avant même d'être complètement groupés, les agents de l'Etat menacent les pouvoirs publics de la grève générale ; que serait-ce si la loi favorisait leur groupement ?

La faiblesse du gouvernement et des députés a permis aux premiers syndicats de fonctionnaires de se constituer et de se fédérer. Leurs actes de népotisme et de favoritisme sont l'unadescauses de cette rébellion. Oseront-ils reconnaître cette vérité, renoncer à leurs pratiques détestables, rétablir l'ordre et la justice dans l'administration ? Les fonctionnaires demandent le retour des services publics au syndicat ; nous demandons, nous, le retour des services publics... à l'Etat, simplement. Si le Parlement cède devant le pouvoir nouveau qui s'élève et n'a pas la force de rentrer dans la Constitution, il aura signé lui-même sa propre déchéance.

(*Le Temps*).

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Des renseignements particuliers nous permettent d'annoncer que le Conseil d'Etat sera appelé, sous peu, à se prononcer sur le pourvoi formé au sujet des services maritimes postaux de la Corse, par la Compagnie Française de Construction et de Navigation. Nos lecteurs sont au courant des faits, aussi n'y reviendrons-nous que très succinctement.

On se rappelle qu'au lendemain du dépôt du bilan de la Compagnie concessionnaire des services maritimes postaux de la Corse, le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes chargea, à des conditions spéciales, la Compagnie Fraissinet d'assurer provisoirement ces services. Or, un des articles du cahier des charges qui servit de base à l'adjudication du mois de mars 1903 stipule que si pour une cause quelconque le concessionnaire ne pouvait assurer ses services, l'Etat les assurerait à son lieu et place avec les navires de l'adjudicataire défaillant.

Le fait donc d'avoir confié le service provisoire à la Compagnie Fraissinet et d'avoir procédé à une nouvelle adjudication constitue une violation du cahier des charges, violation qui a été déférée au Conseil d'Etat comme abus de pouvoir. Il est en effet hors de doute que dès que la Cie Française de Navigation notifia l'impossibilité d'assurer plus longtemps ses services le Gouvernement devait s'assurer de ses navires, se substituer à elle, et assurer en régie les services tels qu'ils avaient été adjugés en mars 1903.

Nous avons consulté au sujet de cette affaire diverses notabilités juridiques de notre ville qui nous ont déclaré qu'en dehors des questions de fait et d'exécution que le Gouvernement ne manquera pas d'invoquer pour justifier sa décision, le pourvoi de la Compagnie Française de Navigation est des plus fondés. Nous pouvons donc envisager la possibilité d'un arrêt du Conseil d'Etat, annulant la décision confiant le service provisoire à la Compagnie Fraissinet et, par contre-coup, l'adjudication du mois de mars 1905. Qu'elle serait, en ces cas, la situation des services maritimes postaux de la Corse ? Le Gouvernement devrait-il les assurer en régie comme le stipule le cahier des charges du mois de mars 1903 ou devra t il procéder à une nouvelle adjudication ? C'est au Conseil d'Etat qu'il appartiendra de fixer ce point, mais il nous semble que la solution la plus rationnelle résiderait à ordonner une nouvelle adjudication.

Dans ce laps de temps il aurait été grandement démontré grâce aux louables efforts de la Compagnie Méditerranéenne que les lignes de Corse sont loin d'être aussi improductives que veut bien l'insinuer la Compagnie Fraissinet, et sans doute les concurrents seront-ils plus nombreux que l'année dernière. Dans tous les cas, on se portant en masse comme ils l'ont fait, vers la Cie Méditerranéenne les commerçants corses ont bien manifesté leur ferme intention de secouer le joug que la Compagnie Fraissinet faisait si lourdement peser sur eux et il est certain que tous ceux qui aspireront à la concession de cette compagnie devront s'inspirer des enseignements que comporte la situation actuelle.

B.

(*La Corse*).

Ce que disent les Journaux

La République Française

A propos des syndicats de fonctionnaires :

« La légalité du syndicat des fonctionnaires c'est l'égalité de la grève de fonctionnaires, et c'est pourquoi toute réforme de la législation de 1884 qui aboutirait à ouvrir aux fonctionnaires l'accès des syndicats ne serait pas seulement une concession imprudente faite à l'indiscipline, ce serait une capitulation véritable qui tôt ou tard livrerait aux syndicats de fonctionnaires la direction des services publics et consacrerait leur omnipotence vis-à-vis de l'Etat. »

L'Autorité

Sur la Séparation des Eglises et de l'Etat.

« Il faut que le clergé comprenne qu'on ne lui permettra pas de reprendre vis-à-vis de la loi nouvelle, l'attitude qu'il a pendant un siècle, vis-à-vis du Concordat. Il faut qu'il accepte la loi, toute la loi, ou qu'il la repousse tout entière ; on n'en se soumettra scrupuleusement aux prescriptions du législateur, et alors il aura droit aux pensions prévues dans la loi, et il aura la jouissance gratuite et indéfinie des édifices du culte, la jouissance temporaire des presbytères, et les associations cultuelles qu'il fondera recevront comme dotation les biens des fabriques et des menses ou bien il se révoltera contre la loi, et, dans ce cas, il faut tout garder, les pensions, les édifices, les presbytères et les biens des fabriques ».

La Lanterne

Le Conseil des ministres, ayant à délibérer sur le point de savoir si le gouvernement aura désormais à intervenir dans la nomination des archevêques, évêques et curés, s'est arrêté au parti fort sage de ne pas se mêler des affaires de l'Eglise. Les journaux modérés blâment légèrement ce décision. Nous l'en félicitons aussi ! Il fait en effet s'habituer à cette idée que la séparation est faite et qu'il ne doit plus y avoir de contact entre les pouvoirs publics et les représentants des différents cultes.

C'est en vain que certains républicains, encore attachés par l'usage aux coutumes abolies, essaieraient de perpétuer l'esprit du Concordat en offrant aux ministres une sorte de courtoise politique sur les nominations ecclésiastiques. Nous sommes résolument et hardiment séparatistes, et nous prétendons qu'entre l'Etat et l'Eglise tout est fini.

1re Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

— Toutes ses sorties, toutes ses démarches, tous ses actes s'expliqueraient le plus naturellement du monde ?

— Je n'ai pas eu à m'occuper de ce que fait madame la comtesse dans cette maison.

— C'était inutile ; chez moi, aucune des actions de ma femme ne saurait échapper à ma vigilance, mais hors d'ici je veux savoir exactement ce qu'elle fait, qui elle voit ; c'est pour cela que je vous paye et j'ai tout lieu de croire que je ne suis pas bien servi par vous.

— Je ne mérite par vos reproches, monsieur le comte. Mme de Berly ne sort jamais sans être filée par mes agents avec le plus grand soin. Quand elle sort avec sa fille, elle est accompagnée de la nourrice ; c'est toujours en voiture et le but de ses promenades est toujours le bois de Boulogne.

— Au bois de Boulogne, elle peut être accostée par un cavalier ou par un piéton. Des paroles rapides, des signes d'intelligence peuvent être échangés.

— Si un fait de cette nature s'était jamais produit, soyez certain que j'en aurais été informé et que je vous l'eusse rapporté. Au bois, à la promenade, rien de suspect n'a été observé. De même, lorsque Mme la comtesse se rend dans un grand magasin pour y faire des emplettes.

— Les grands magasins ? bien des intrigues peuvent s'y nouer cependant ; les multiples issues y rendent la surveillance difficile.

— Pas pour nous qui connaissons à fond ces endroits. Une personne que nous sommes chargés d'y suivre ne nous y échappera pas plus qu'ailleurs.

Les stations que Mme la comtesse fait dans ces maisons sont courtes, motivées, normales, exemptes de particularités dignes d'être notées. Dans les magasins pas plus qu'au bois de Boulogne, elle n'a fait aucune rencontre intéressante. D'ailleurs chacun de mes rapports contient fidèlement le nom ou, à défaut du nom, le signalement de toutes les personnes à qui madame la comtesse parle, de toutes celles avec qui elle échange un simple salut, de toutes celles même qu'elle paraît regarder avec attention ou qui semblent la fixer un peu longuement.

— Ma femme ne sort pas seulement pour aller au bois ou dans les grands magasins. Elle va chez son père ou, du moins, elle assure qu'elle y va. Les visites à M. Destaurieres ne sont-elles pas quelquefois, des prétextes pour cacher des courses suspectes ?

— Toutes les fois que Mme de Berly déclare qu'elle sort pour aller chez son père, c'est chez son père qu'elle va et non autre part, nous en avons la certitude.

— Pour vous résumer, il n'y a rien à reprendre sur la conduite de ma femme.

— Pardon, monsieur le comte, je n'ai rien remarqué encore de répréhensible, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

« Les femmes sont fines, et quand elles sont en faute, elles ont toutes sortes de ruses pour dépister, même le plus adroit.

« De ce que je n'ai encore rien vu, il ne s'ensuit pas logiquement qu'il n'y ait rien. Accordez-moi un peu plus de temps.

— Un peu plus de temps, à quoi bon ? Vous n'êtes décidément pas aussi habile que je le croyais, monsieur Mérouille, et il faudra que je m'adresse à un autre, moins facile à tromper. Voilà près d'un an que vous suivez ou que vous faites suivre ma femme et vous ne savez rien. Eh bien ! moi, qui vis cloué dans ce fauteuil, je sais qu'elle a un amant ! et personne ne me l'a appris, entendez-vous ?

— Monsieur le comte a-t-il surpris quelque preuve matérielle ?

— Aucune.

— Alors il s'agit d'une simple présomption ?

— Une simple présomption, dites-vous ? Vous êtes un enfant, monsieur Mérouille ; vous ne connaissez pas la vie, vous ne connaissez surtout pas la femme comme je la connais, moi ! La femme, cette adoration de toute mon existence je l'ai si bien étudiée que je la sais par cœur. Un engagement dans un ballet, dans son parterre, le plus ou moins d'éclat de son regard, la fréquence ou l'absence de son sourire, ses lèvres qui soupirent, ses sourcils qui se froncent, la vivacité ou la lassitude de sa démarche, l'égalité ou la bizarrerie de son humeur, autant d'indices auxquels ne se trompe pas un homme qui a aimé, un homme qui aime plus que jamais...

J'ai observé ma femme et j'ai remarqué depuis quelque temps ses rougeurs fugitives, l'expression parfois rêveuse de ses traits, les extases auxquelles elle se livre quand elle ne se croit pas vue... Ma femme ne souffre pas ; elle est heureuse, elle aime et elle est aimée, vous dis-je !... Tout me le révèle, tout me l'apprend !... Où aurait-elle puisé cette douceur et cette résignation subites !... D'où vient cet air de santé et de bonheur répandu sur toute sa personne. Elle sent les caresses, elle sent les baisers !... Mais, hélas ! ce sont les caresses et les baisers d'un autre ! car elle me hait, moi qui l'adore... Aussi, cet autre, je veux le connaître pour me venger d'elle et de lui !... Cet amant dont je ne sais pas le nom, mais dont l'existence ne fait pas de doute pour moi, cet amant, c'est lui qu'il faut trouver, entendez-vous ? sinon, je vous rejette comme un instrument inutile, je vous chasse comme un serviteur maladroit ! Mais si, au contraire, vous me mettez en présence de cet homme, je vous récompenserai royalement, je vous le jure ! Parlez maintenant. Je vous donne trois mois pour réussir... Trois mois ! pas un jour de plus !... Allez !

Le comte étendit la main, d'un geste impérieux, vers la porte.

Mérouille se retira à reculons, l'échine basse, la mine contrite.

Depuis la rue Françoise Ier, où M. de Berly avait son hôtel, jusqu'à la rue d'Argout, où était située l'agence de notre homme, il ne cessa de réfléchir sérieusement.

(A suivre).

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

POUR LES SOINS DE LA PEAU rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la CRÈME SIMON

SAVON SIMON

POUDRE

MÉDAILLE D'OR, Paris 1900

J. SIMON, 59, rue des Archives, PARIS

M. Romulus Carli

M. Romulus Carli, dont nos lecteurs ont pu apprécier les fines *causeries* agricoles et cynégétiques, vient d'être promu au grade de commandeur de l'ordre du Mérite agricole. Cette haute distinction était bien due à l'écrivain infatigable *qui n'est attaché à mettre en évidence* les ressources si variées de l'agriculture en Corse, et tout particulièrement de l'arrondissement de Calvi dont il est originaire.

Mais là ne s'est pas bornée l'initiative patriotique de l'ancien vice-président du conseil d'arrondissement de Calvi. Les essais de nouvelles méthodes introduites dans ses *propriétés ont produit* les résultats les plus heureux, et encouragé plusieurs de ses compatriotes à entrer dans la même voie. Il n'a pas dépendu de ses travaux que la Balagne ne devînt une des contrées les plus prospères et que l'agriculture n'y eût une source réelle de bien-être.

M. Romulus Carli, après une brillante *carrière* dans l'administration des postes, aurait pu prendre un repos bien mérité, mais son tempérament actif et chercheur l'a entraîné et a fait un des défenseurs *les plus intéressants de la Balagne.*

Ses créations d'amanderaies et de cédrateries modèles, ses travaux et ses publications sur leur culture, lui ont valu en 1888 la croix de chevalier du Mérite agricole ; *il obtint* deux grandes médailles d'argent au concours agricole d'Ajaccio en 1891, et fut promu officier du Mérite agricole en 1894, pour avoir doté la région d'une essence nouvelle, inconnue en Corse, celle du chêne truffier, et pour d'autres services rendus à l'agriculture.

Ajoutons que M. Romulus Carli a fourni à diverses reprises au ministre de l'instruction publique des rapports sur l'ornithologie de la Balagne, et qu'il a découvert : les thermes romains de Balanéon sur le territoire de Speloncato, un superbe cromleck sur le territoire de Ville de Paraso, des pierres à bassins et des dolmens dans la vallée du Regino, dont aucun écrivain ancien ou moderne n'avait parlé.

Enfin, il a donné la liste complète et fait la description de tous les anciens monuments de la Balagne : châteaux, tours, églises, chapelles, couvents, dans des communications à la Société française d'Archéologie et à la presse locale. Ces travaux lui ont valu la rosette d'officier de l'instruction publique en 1900.

Nous pouvons donc dire qu'avec la croix de commandeur du Mérite agricole il ne reçoit pas encore la juste récompense de son dévouement à la chose publique et de ses nombreux travaux. Nous le félicitons très affectueusement de la haute distinction avec l'espoir que nous ne tarderons pas à en enregistrer une autre, plus importante et bien méritée.

Chronique Judiciaire

Au Tribunal Correctionnel

Deux coups de bâton sur la voie ferrée ont valu à leurs heureux propriétaires, les nommés A... et M., 16 francs d'amende par colis. Voilà un tarif de mêlées dont le prix est modéré.

Le colonial fut également par défaut, le nommé A. Michel, 16 francs d'amende pour incendie volontaire.

Le vieux D. Angelo Lucciani, pour avoir détruit un animal domestique, est frappé par défaut d'un mois de prison, si comme il serait sensible tiré un coup de revolver à son déconcolleur, le tribunal, vu la gravité des blessures et la brutalité révoltante de cet acte odieux, condamne D. à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

La dame M. Catherine, de Bastia, est d'humeur assez vive et son mauvais caractère en la poussant à frapper la dame B. qui voquait tranquillement à ses affaires, lui vaut 15 jours de prison par défaut.

Si les prévenus n'ont pas cru devoir comparaître dans les précédentes affaires, les nommés B. et V. sont mieux inspirés en se faisant assister de Me Antonetti et de Carolis. Le tribunal leur octroie 16 fr. d'amende avec sursis pour menaces de voies de fait à l'encontre du sieur H.

Le nommé P., portefaix au cours d'une dispute, a frappé son antagoniste de trois coups de couteau, la sœur Pomanchi, cultivateur, qui se porte partie civile et réclame 1 franc à titre de dommages et intérêts.

Le prévenu, assisté de Me Moretti, ayant fait assigner des témoins à décharge qui présentent les faits sous un tout autre aspect, le tribunal le condamne à 20 jours de prison et au franc de dommages, réclamé par Me Ajaccio, représentant la partie civile.

Les deux affaires électorales de Moita et de Piève sont renvoyées à une date ultérieure.

L'Application de la Loi de Séparation à Bastia

A Sainte Marie

Bien avant dix heures, les abords de l'église sont occupés par la gendarmerie et la police, sous la direction de M. Dumas, commissaire central, et de M. Giannoni, commissaire spécial de police.

M. le Sous-Préfet Montigny est sur les lieux.

M. le Sous-Inspecteur des domaines, prévoyant qu'il ne trouverait pas de témoins, s'est fait accompagner par deux surnuméraires.

Dès que M. le sous-inspecteur des domaines arrive à la sacristie, M. Tito de Caraffa, 1er adjoint au maire de Bastia, formule, au nom de M. Gaudio, maire de la ville, les revendications de la Commune relatives à la propriété de l'église et des deux presbytères, ainsi qu'à la propriété des tableaux artistiques légués à la ville par le cardinal Fesch.

M. Sébastien de Caraffa, au nom du conseil de fabrique, dont il est le président, remet à M. le Sous-Inspecteur des domaines la protestation suivante :

« Nous soussignés, membres du Conseil de fabrique de la paroisse de Ste-Marie, représentants officiels de l'Assemblée paroissiale et chargés de veiller à la conservation des biens et objets affectés au culte catholique, regardons comme un devoir de signaler les plus expresses réserves :

Les biens dont nous avons la garde et la gestion, l'église paroissiale, les objets consacrés au culte, ainsi que le mobilier qui s'y trouve, sont la propriété des Catholiques, constitués par eux, par nos ancêtres depuis plus de trois siècles jusqu'à nos jours et au prix des plus généreux sacrifices, sans que jamais l'Etat ait contribué à leur acquisition.

Nous ne voulons donc figurer ici qu'à titre de témoins et, en vue d'éviter des conflits pénibles pour tous, mais nous n'entendons nullement donner à la loi par notre présence, une adhésion quelconque, spécialement en ce qui concerne la dévolution des biens de notre fabrique.

Sous ces réserves nous avons signé la présente déclaration.

Bastia ce premier février 1906.

DAPELO, *Président du bureau.* — S. DE CARAFFA, *Président du Conseil de Fabrique.*

J. CLIVARI, *Délégué.*

Pendant que les employés de M. l'agent des domaines transcrivaient cette protestation, la foule, d'abord massée dans l'église, envahit la sacristie et refuse énergiquement d'en sortir M. l'inspecteur se croyant menacé, malgré la présence de M. le Commissaire central et de la force publique, est obligé de suspendre ses opérations, avant même de les avoir commencées.

L'inventaire n'a pu avoir lieu, et M. l'inspecteur des domaines est parti sans fixer de date pour la reprise de ses opérations.

N'osant sortir à pied, il fait commander une voiture qui part au galop, au milieu des huées, des sifflets et des cris : « A bas les vendus, à bas les sectaires ! à mort le gouvernement de Combes ! »

Jusqu'à la tombée de la nuit, plus de 300 personnes ont monté la garde autour de l'église. Parmi elles, on distingue des membres de l'Association des vignerons armés de tâtons, venus là pour défendre l'autel de Saint-Martin et son mobilier qui est, paraît-il, la propriété de leur corporation.

A Saint-Jean

Ce matin, à dix heures, aura lieu la reprise des opérations de l'inventaire à la paroisse Saint-Jean.

GRAND THÉATRE DE BASTIA

Soirée Dramatique & Musicale

donnée le 3 Février 1906
au bénéfice
des pauvres de la Ville
par la « Jeunesse Catholique » de Bastia avec le gracieux concours de la « Lyre Bastiaise » et de nombreux amateurs.

Le montant de la recette sera réparti entre les cinq œuvres suivantes : Asile des Vieillards — Assistance Publique — Bureau de Bienfaisance — Conférence de Saint-Vincent de Paul — Orphelinat du Bon Pasteur.

PROGRAMME

Première Partie.

1. Lyre Bastiaise.
2. Fantaisie sur *Ernani* pour estudiantina, sous la direction de Mlles Paoli et M. Ayme.
3. *Pour les pauvres*, poésie de Victor Hugo, dite par M. P. L.
4. Final de l'Apparemment de Berthoven, exécuté sur le piano, par Mlle B. A.
5. *La Jalousie de Rosemain*, grand air de Boriès, chanté, par M. B., accompagné au piano par M. R.
6. *Sicilienne* de Lacôme, chœur de demoiselles, sous la direction de Mlle B. A. (*sans chanis par Mlle M. D.*).
7. *Berceuse* de Jocelyn, pour estudiantina de demoiselles, sous la direction de M. Bacci.
8. *L'Affaire de la Rue de Lourcine*, comédie en 1 acte de Labiche.

Deuxième Partie.

9. Lyre Bastiaise.
10. Chœur des pages de *François de Rimini*. (A. Thomas), sous la direction de Mlle B. A. (solo chanté par Mlle L. P.)
11. *Fleurs parfumés*, valse dédiée à Mlle Ramelli (Bacci) pour estudiantina de demoiselles, sous la direction de l'auteur.
12. *Sonnet* (de Looie) musique de Duprateau, chanté par M. M. B., accompagné par M. S.
13. *La Garde Municipal*, monologue comique dit par M. L. P.
14. *Quêteuse on pour les pauvres s'il vous plaît*, romance chantée par Mlle B. A., accompagnée au piano par Mlle I. A.
15. *Pour le Drapeau*, poésie de F. Coppée, dite par M. J. P.
16. *Nina*, barcarolle, duo pour ténor et baryton, chanté par MM. P. et B., accompagné au piano par M. R.
17. *Le Baron de Fourchevif*, comédie en 1 acte de Labiche.
18. Lyre Bastiaise.

Chambre Musicale

Séance du vendredi 2 février 1906

PROGRAMME

1. Beethoven, Trio, (piano, violon, violoncelle).
2. Rubinstein, Andante Romantico, (violon et piano).
3. Mascagni, Cavalleria Rusticana, (barcarolle), chanté par M. Z.
4. Brambach, Intermezzo, (piano, orgue et cordes).
5. A. Swensen, Romance.
8. Dambrosio, Canzonette.
6. Verdi, Aïda, chanté par M. T.
7. Langer, Berceuse réverie, (piano, orgue et cordes).
8. Grieg, Allegro spirituso, (violon et piano).
9. Hydo, Finale de la Symphonie, en ré majeur, (piano, orgue et cordes).

Palmes Académiques

Sont nommés Officier d'Académie :

MM.

Miselli Don-Jacques Napoléon, administrateur de commune mixte à Cassaigne.

Nocca Pierre Jean, juge au tribunal civil de Montargueau.

Grassi Dominique, conseiller d'arrondissement, maire de Vero.

Ottavi Pierre-Louis, inspecteur des postes et télégraphes à Constantine.

Le docteur Peretti Pierre-Marie, ancien conseiller général, médecin à Sartene.

Peretti Jean-Baptiste-Romulus-Napoléon, ingénieur électricien à Ajaccio.

Le docteur de Peretti Léonard, médecin à Levie.

Le docteur Rocca Bernardin, médecin, inspecteur des Ecoles de Marseille.

Sommieri Jean-Michel, vice-président de l'Union des employés de commerce de Paris.

Le docteur Santi Joseph, médecin-inspecteur des écoles, délégué cantonal à Orgon.

Sialelli Xavier, sous préfet de Saint-Jean-de-Maurienne.

Siméon de Boechberg Louis, président de la Chambre des notaires de Corte, conseiller municipal.

Vinciguerra Mathieu, commissaire chef de la sûreté à Constantine.

Mérite Agricole

Ont été nommés dans l'ordre du Mérite agricole :

Au grade de Commandeur

M. Carli Romulus, propriétaire, agriculteur, publiciste à Sartenette, création d'amandaies et de cédratières, travaux et publications agricoles, plusieurs récompenses, officier du 1er août 1895.

Au grade d'officier

M. Kattei François, propriétaire à Bastia, travaux de défrichements, plantation de vignobles, lauréat de nombreuses expositions, 29 ans de pratique agricole, chevalier du 9 février 1901.

M. Tavera Mathieu, propriétaire viticulteur à Sartene, reconstitution de vignobles, plusieurs récompenses dans les concours agricoles, 20 ans de pratique, chevalier du 24 mai 1901.

Au grade de chevalier

MM. Acquaviva Antoine-Joseph, propriétaire agriculteur à Galeria, encouragement donné au greffage et à la culture des oliviers et des châtaigniers, 40 ans de pratique agricole.

Ambroxi Antoine-Marie-Marins, capitaine au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Aïn-ben-Khélil, création de jardins potagers dans différents postes Sud-Oranais, plus de 30 ans de services.

Antoni Toussaint, propriétaire à Frasseto, services rendus à l'agriculture, 35 ans de services agricoles.

Bonelli François Antoine, agriculteur à Bisinguano, propagation de la culture des arbres fruitiers et des légumes, 22 ans de pratique horticole.

(*A suivre*)

GASTRALGIE
ET
TOUS DÉSORDRES
DU
FOIE, DES REINS
ET DE
L'ESTOMAC
SONT GUÉRIS PAR
LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS.
N'attendez pas trop longtemps, mais détournez, peut-être, des années d'atroces souffrances,
PAR L'USAGE DE CE
MERVEILLEUX REMÈDE.
En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Flayeux, pharmacien, à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er février

Thermomètre — 7 heures du matin : 7 0
à midi : 10 0 à 6 heures du soir : 8 0
Maxima : 10 3 Minima : 0 5
Baromètre 7 heures du matin, 769 mm
à midi, 770 mm. 6 heures du soir, 770 mm
Vent. — Dans la matinée, N.E. modéré
Dans l'après-midi, id. frais.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Soirée du 3 février

Vendredi, 2 février, à 2 heures et demie très précises, répétition des chœurs au théâtre.

Les demoiselles faisant partie des chœurs sont priées d'être très exactes, cette répétition étant la dernière.

Nouvelles religieuses

Par décision de MM. les Vicaires capitulaires, M. le chanoine Galloni a été nommé curé archiprêtre de la cathédrale d'Ajaccio, et M. le chanoine Peretti, ancien vicaire général, à la cure de Saint-Roch, dans la même ville.

Le nouveau curé de Saint Roch est le savant auteur de l'histoire de Christophe Colomb.

⁂

Mariage

Hier a eu lieu, à l'église Saint-Jean, le mariage de Mlle Assomption Aitelli, la charmante fille de M. Jacques Aitelli, avec M. J.-B. Casanova.

Les témoins étaient : pour la mariée, Mlle Louise Aitelli, sa sœur, et M. Moris, conducteur des ponts et chaussées ; pour l'époux, MM. Morz-conacci, pharmacien, et Corticli, coiffeur.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'archiprêtre Casanova, et la messe a été dite par M. l'abbé Contrest, ami de la famille.

Après la cérémonie religieuse un exquis déjeuner a réuni les nombreux invités chez M. et Mme Aitelli. Une sauterie, qui s'est prolongée jusqu'à une heure très avancée de la nuit, a clôturé cette fête de famille.

Nous adressons aux nouveaux mariés, ainsi qu'à leurs familles, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

⁂

Acte de probité

Le nommé Dinoti Thomas, ayant trouvé hier matin, sur la place de l'Hôtel de Ville, un porte-monnaie contenant une petite somme d'argent, s'est empressé d'aller le déposer au poste de police, où la personne qui l'a perdu peut aller le réclamer.

⁂

Au Port

Vap. « Nomitia, » cap. Mattei, de Naples, 3 passagers, div.
— Vap. « Balkan, » cap. Marcantetti, de Livourne, 33 passag., div.
— Vap. « Cyrnos, » cap. Orsini, de Nice, 31 passag., div.

LES VARICES
L'ELIXIR DE VIRGINIE guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliores et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco, Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Nyrdahl.

Pharmacie Teilliet
10, Bd du Palais, Bastia
Emulsion normale d'huile de foie de morue aux hypophosphites de soude et de chaux.
Le litre 2 fr. 25, le 1/2 litre 1 fr. 25.
Huiles pures de Foie de morue.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
ALLAITEMENT MATERNEL
1er Gros Lot :
200.000
2e Gros Lot :
100.000
3e et 4e Gros Lots :
25.000 - 10.000
Plus : 120 Lots de
1.000 - 500 - 100
PRIX DU BILLET : UN FRANC
Tirage : 15 Mars 1906

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00062

BOURSE DE PARIS

	31 Janv.	1er fév.
Rente 3 0/0 amortie	99 25	99 20
— 3 0/0 perpétuelle	98 75	98 80
	ex coupon.	

Commission départementale

Adresse à M. Fallières

Ajaccio, 1er février.

La commission départementale s'est réunie sous la présidence de M. Louis Ramelli.

Etaient présents :

MM. Ramelli, docteur Leca, Tiburce Conco d'Ornano, Giamarchi, Charles Decori.

MM. Puccinelli et Leccia s'étaient fait excuser.

En l'absence de M. le Préfet, appelé à Paris pour affaires de service, M. Marini, secrétaire général, assiste à la séance.

La Commission désigne les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement qui devront faire partie des comités de révision pour l'année 1906.

Puis, avant de lever la séance, et après avoir traité diverses questions de reboisement et de classement de chemins vicinaux, la commission a voté l'adresse suivante à MM. Fallières, le nouveau président de la République :

« Fallières, Président République, » Paris.

» La Commission départementale se faisant l'interprète des sentiments du Conseil général et de la Corse entière est heureuse d'adresser ses plus vives félicitations au nouveau président de la République dont l'élection est une nouvelle affirmation des vrais principes républicains. Vive la République.

» *Le Président*,
« RAMELLI LOUIS. »

Conseil Général

Les élections de Calenzana

Paris, 1er février.

Les électeurs du canton de Calenzana sont convoqués pour le dimanche 18 février, à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller général en remplacement de M. le docteur Cruciani, décédé.

Loterie de la Presse

Tirage du 1er février 1906

Le numéro 14.263, série 24, gagne
500.000 francs.

Le numéro 2 663, série 72, gagne
100.000 francs.

Le numéro 309, série 23, et le numéro 9 040, série 26, gagnent chacun
50.000 francs.

Cent autres numéros gagnent chacun
1.000 francs.

LA DÉLATION

Nouvelle campagne des fiches

Paris, 1er février.

M. Guyot de Villeneuve, député de la Seine, étant décidé à reprendre la campagne des fiches de délation, *l'Eclair* annonce qu'il commence aujourd'hui la publication de ces fiches.

Les fiches, publiées aujourd'hui, émanent de M. Dupont, vénérable de la loge maçonnique de Soissons et concernent plusieurs officiers de la garnison de cette ville.

Tirages financiers

Ville de Paris 1905

Paris, 1er février.

L'obligation 111 924 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 28 053 est remboursable à 25 000 francs.

L'obligation 670 gagne également 25 000 francs.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

ARTICLE 10.

La discussion s'ouvre sur l'article 10.

Amendement Brisson

M. Joseph Brisson, député de la Gironde, développe un amendement tendant à modifier l'article 10.

Cet amendement est rejeté.

MM. Andrieux, député du Tarn, et Fenoux-Ravarin, député du Rhône, présentent des amendements qui sont également rejetés.

L'article 10 est adopté sans modification.

ARTICLE 11.

Le président donne lecture de l'article 11 qui est mis en délibération.

De nombreux orateurs prennent part à la discussion.

Plusieurs amendements sur l'article 11 sont rejetés.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté.

Interpellation Allard

SUR

les incidents dans les églises à l'occasion de L'INVENTAIRE DES BIENS

M. Allard annonce qu'il va interpeller le gouvernement sur les divers incidents qui ont accompagné l'inventaire des biens d'églises.

Le député socialiste du Var demande la discussion immédiate de son interpellation.

M. Rouvier, président du conseil, accepte la discussion immédiate.

M. Allard monte à la tribune.

Il commence par reprocher au gouvernement de s'être arrêté devant la puissance des Eglises.

Il dénombre ensuite divers incidents à la suite desquels les receveurs de l'enregistrement n'ont pas pu remplir leur mission.

L'orateur fait ressortir que plusieurs de ces fonctionnaires ont été traînés sur les dalles des églises et maltraités, sans que le gouvernement ait songé à intervenir.

M. Allard rappelle ensuite les scènes tumultueuses qui ont eu lieu dans certaines églises de Paris et de province, et reproche au gouvernement d'avoir reculé devant le fanatisme des réactionnaires.

Le député du Var termine en demandant au ministre quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour que de pareils désordres ne se produisent plus à l'avenir.

Le président du conseil répond que le gouvernement devait appliquer la loi de la façon la plus libérale.

M. Rouvier dit que les incidents, qui ont eu lieu hier et aujourd'hui dans les églises de Paris procèdent beaucoup moins de la conscience des catholiques que du *vif désir* de provoquer une agitation politique.

(Vifs applaudissements).

Le président du Conseil termine par ces mots :

« Il faut que force reste à la loi, et d'où que vienne la résistance elle sera brisée.

« Nous maintiendrons notre calme et notre modération, mais aussi notre fermeté, et la loi sera appliquée. »

(Applaudissements prolongés sur les bancs des gauches).

M. Grousseau

député du Nord, fait le procès des inventaires des biens d'églises, et demande au gouvernement s'il attendra la fin du règlement d'administration publique.

M. Briand

député de la Loire, prétend que les fidèles se sont livrés à des actes aussi lâches qu'odieux.

L'orateur relève que malgré les excitations des chefs du parti réactionnaire le mouvement de protestation a été des plus restreints.

Il demande au gouvernement de faire respecter la loi, car, ajoute-t-il, les mots ne suffisent plus, il faut passer aux actes.

(Vifs applaudissements à gauche).

M. Briand, en terminant, se tourne vers M. Rouvier et lui dit :

« Il y a des moments où il faut faire ce qu'il faut ! »

(Applaudissements à l'extrême-gauche, protestation à droite. Bruit prolongé).

M. Allard

remonte à la tribune et essaye de reprendre son discours.

A ce moment le tumulte devient indescriptible.

L'orateur ne peut pas se faire entendre.

Le président, ne parvenant pas à rétablir l'ordre, suspend la séance.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, M. Allard dit que si on veut que l'agitation cesse il faut frapper les catholiques à la caisse.

M. Denys Cochin

député de la Seine, fait remarquer que nombreux sont les catholiques nullement disposés à abandonner leur foi.

L'orateur ajoute qu'on devait s'attendre à ce qui arrive.

M. de Ramel

député du Gard, parle des incidents qui se sont produits à l'église Ste-Cloilde de Paris.

Il attaque violemment M. Lépine, préfet de police, qu'il accuse d'avoir fait envahir cette église par ses agents avec une brutalité révoltante.

Les accusations portées par M. de Ramel lui valent un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Vif Incident

Le député du Gard reproche au gouvernement d'avoir violé la loi et commis un assassinat.

(Protestation à gauche. Bruit)

Le président du conseil proteste énergiquement contre ce que vient de dire M. de Ramel.

M. Rouvier ajoute que le gouvernement quittera la salle si les paroles injurieuses du député du Gard ne sont pas retirées.

(Violent tumulte).

M. Doumer ne rétablit le silence que très difficilement.

La Censure

En présence de l'attitude de M. de Ramel, le président de la Chambre est décidé à appliquer contre lui la censure, et ce n'est que sur l'intervention de M. Jaurès qu'il y renonce.

M. de Ramel explique d'ailleurs sa pensée, et ses explications atténuent considérablement la portée de ses paroles.

La discussion générale est close.

Ordre du Jour

M. Grosdidier, Jamet et Mulac déposent un ordre du jour, ainsi conçu :

La Chambre comptant sur le Gouvernement pour assurer l'application de la loi, repousse toute addition et passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour accepté par M. Rouvier, est mis aux voix.

Nombre de votants. .	514
Majorité absolue. . .	258
Pour l'adoption . .	348
Contre	166

L'ordre du jour, est accepté par 182 voix de majorité.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. LEVDET
Vice Président

La séance est ouverte à 3 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

La mort DU ROI DE DANEMARK

M. Bienvenu-Martin, ministre de l'instruction publique, prononce une allocution de condoléances à l'occasion de la mort du roi Christian IX.

Il déclare que le gouvernement tient à s'associer au deuil immense qui frappe la famille royale et le peuple danois, et il exprime en même temps ses vœux les plus chaleureux pour le règne du nouveau roi Frédéric VIII

(Applaudissements unanimes).

Motion de Villaine

M. Gaudin de Villaine dépose une motion tendant à ajourner la nomination de la commission d'instruction de la Haute-Cour.

Cette motion est renvoyée à la commission d'initiative, qui repousse la motion.

La Haute-Cour

Il est procédé aux divers scrutins pour la nomination des neuf membres de la commission d'instruction de la Haute-Cour, des cinq membres suppléants de cette commission, et du vice-président chargé de présider la Haute-Cour en cas d'empêchement du président.

Sont élus :

Membres titulaires : MM. Deville, Tillaye, Cordelet, Decrais, Girard, Ratier, Savary, Bernard, Maxime Lecomte.

Membres suppléants : MM. Monservir, Thézard, de Saint-Germain, Gérente, Dupuch.

Les Eaux de la Durance

La délibération sur la proposition de loi de M. Eugène Guérin sur la réglementation des eaux de la Durance.

Le Sénat a adopté.

La séance est levée.

LA LOI DE SÉPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISES

A PARIS

Vifs incidents A SAINTE-CLOTILDE

Le directeur des affaires municipales jeté à terre. — Les agents dégainent. — Intervention de M. Lépine. — L'église est envahie. — Nombreux blessés.

Paris, 1er février.

L'inspecteur de l'enregistrement, qui n'avait pu faire hier l'inventaire à l'église Sainte-Clotilde, y est retourné aujourd'hui.

Les manifestants ont pénétré dans la nef et dans la sacristie.

La police étant intervenue pour protéger le représentant du gouvernement, une bousculade s'est produite.

Les manifestants ont été poussés hors de l'église.

M. Meurgé, directeur des affaires municipales, a été jeté sur les marches de l'église par la foule.

Ce fonctionnaire a été ensuite frappé et jeté plusieurs fois à terre, malgré l'intervention des agents qui ont été obligés de dégainer.

Une bagarre a éclaté au cours de laquelle des agents et plusieurs manifestants ont été blessés.

La police a pu mettre en état d'arrestation de nombreux individus, mais la foule, grossissant sans cesse, a forcé l'entrée des grilles.

A ce moment, M. Lépine est arrivé devant l'église pour rétablir l'ordre, avec de nombreux renforts de police.

Les manifestants l'ont reposséé *en dehors des grilles.*

M. Lépine a fait alors avancer une pompe à incendie pour les inonder mais bien vite après il renonça à employer ce moyen.

Finalement, le préfet de police a fait forcer les grilles par les gardes municipaux qui ont pénétré dans l'église et en ont expulsé les manifestants.

Dans cette collision de nombreuses personnes ont été blessées.

La plupart d'entre elles ont été transportées aux pharmacies voisines, où elles ont reçu les premiers soins.

Une centaine de manifestants ont été mis en état d'arrestation.

Une grande partie des personnes arrêtées ont été relâchées après interrogatoire.

Le Puy

Des incidents se sont produits au sujet de l'inventaire des biens, dans la cathédrale du Puy.

Une bagarre a eu lieu.

M. Olm, professeur au lycée de cette ville a été précipité au bas des escaliers de l'église.

Ce fonctionnaire a reçu des blessures sérieuses.

RÉUNION

de la Gauche démocratique

Election du président

Paris, 1er février.

Le groupe de la Gauche démocratique du Sénat s'est réuni aujourd'hui pour procéder à l'élection de son président.

M. Léon Bourgeois a été élu en remplacement de M. Combes.

VENTE de fûts et avelos, rue Fréderic, 2.

Marque recommandée
COGNAC — FINE CHAMPAGNE
BOULESTIN & Cie
COGNAC

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI & Cie
BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boites assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que :

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent *CIGARE MATTEI* ou ne pas fumer

XXXIe ANNÉE — SAMEDI, 3 FÉVRIER 1906 — N° 31

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et payées aux bureaux du Journal.
Petite réclame, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un an ne reprend pas des commencés depuis.

00063

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Siboulo.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 47 m. — Coucher, 4 h. 44 m.
Premier quar., le 1. — Pleine Lune, le 8.
Fête de Demain : Saint Isabel Cardial.

2 FÉVRIER

CHRISTIAN IX

Le règne de quarante-deux ans qui vient de s'achever embrasse toute l'histoire moderne du Danemark. Il en résume les inoubliables tristesses et les consolations résignées. Et le calme dans lequel il s'éteint témoigne de la sagesse du prince qui *en porta la lourde charge*.

Christian IX a été aux prises avec le maximum de difficultés qu'un souverain puisse rencontrer sur sa route : difficultés extérieures, difficultés intérieures. Quand la mort de Frédéric VII l'appela au trône, le Danemark était engagé dans la monotone querelle des duchés : un an plus tard, le conflit, se précipitant, se terminait par le démembrement et la cession des territoires disputés. Quand la crise extérieure eut trouvé son règlement dans le triomphe de la force, c'est avec son Parlement d'*abord docile, mais bientôt révolté*, que Christian IX fut aux prises. Il avait vis-à-vis de l'étranger vainqueur, subi dignement l'inévitable. Il fut, en face d'une Chambre hostile, le défenseur clairvoyant de l'intérêt danois. Depuis quelques années, un grand repos enveloppait le soir de sa vie. La querelle parlementaire était finie. Quant aux luttes nationales, pour lesquelles n'avait pu sonner *l'heure de la revanche*, le vieux roi, s'il y pensait encore, n'en parlait plus jamais. Et il consacrait ses soins à suivre le progrès économique de son peuple.

Mieux que tout autre souverain à notre temps, il a réussi d'autre part à assurer au Danemark tout ce que les liens de famille et d'amitié peuvent valoir à un petit pays de sécurité et de profits. On sait combien sa maison a donné à l'Europe de rois, de reines et d'impératrices. On sait aussi combien l'autorité morale de son chef avait gardé à cette famille, dispersée dans l'espace, d'union et de solidarité morale. Que cette union ne fût pas chose vaine, il suffit, pour n'en point douter, d'observer le soin que toutes les grandes *puissances ont apporté toujours au* choix des représentants qu'elles envoyaient à la cour de Danemark. Cette cour, modeste et patriarcale, *était* devenue peu à peu un centre d'observation, voire même un centre d'action. Et bien des événements, qui, à leur maturité, ont requis l'attention du monde, se sont préparés à Copenhague au cours de réunions intimes qui y assemblaient, à l'automne, un parterre de têtes couronnées. Dans la paix, qu'il devait à son roi, le Danemark a pu librement mettre en œuvre ses qualités d'endurance et de *ténacité*. La population, qui était en 1870 de 1.700.000 âmes, s'est élevée d'un mouvement continu à 2 millions et demi. La marine marchande dépasse aujourd'hui 430.000 tonnes. Le commerce général marque également une progression constante. Le budget est en ordre parfait. Et la dette, depuis quinze ans, a été sensiblement réduite.

Le dernier événement européen auquel le Danemark a été mêlé n'a pas provoqué de conflit diplomatique. Et l'avènement du prince Charles au trône de Norvège a réuni l'accord unanime des puissances. L'intérêt danois est que, grâce à cet accord, le cabinet de Copenhague puisse garder, dans la paix comme dans la guerre, cette « stricte neutralité », à laquelle reste attachée la majorité du Folkething et qui est pour lui d'autant plus nécessaire qu'il serait, en cas de lutte, entre l'enclume et le marteau. Il n'existe pas, *à l'heure actuelle*, de menace de guerre. Et le Danemark n'en a que plus de facilité pour conserver les mains libres. Cette liberté, habilement sauvegardée par Christian IX, — même au prix de ses sympathies les plus naturelles, — apparaîtra à son successeur comme la meilleure garantie de la sécurité nationale.

LES MUSIQUES MILITAIRES

L'avenir de nos musiques militaires est, depuis longtemps, très sérieusement compromis.

Sans être hostile, en principe, aux musiques militaires, la Commission de l'armée de la Chambre des députés n'est point persuadée que les mesures à prendre soient urgentes.

M. Emile Morlot, député de l'Aisne, s'est constitué à la Chambre le vaillant champion de la défense des musiques militaires ; depuis dix ans il n'épargne ni son temps, ni ses peines, pour amener le relèvement de *ces phalanges artistiques, dont* les intéressantes auditions constituent, dans plusieurs villes, une distraction à la portée de tous les citoyens.

Le vaillant député de l'Aisne vient d'adresser un pressant et énergique appel à tous ceux qui, à un titre quelconque, désirent mener à bonne fin l'œuvre de salut qu'il a entreprise.

C'est dans ces conditions que, sur la proposition de M. Charles Benoît, la Commission départementale, dont l'honorable conseiller général de San Nicolao fait partie, a pris, à l'unanimité, une délibération par laquelle elle saisit de la question les députés de la Corse, en les engageant à soutenir, par leurs suffrages, M. Emile Morlot dans toutes les propositions qu'il fera en faveur des musiques militaires.

LA CORSE MÉCONNUE

(Suite et fin).

La Corse mérite d'être plus connue qu'elle ne l'est.

Il n'y a pas de pays au monde plus beau, plus pittoresque, plus varié, plus digne d'attirer l'attention de l'artiste et du poète.

Il a sa physionomie à lui; il a son odeur; il a même son parfum ; il captive et retient par tous les sens à la fois. Le soleil en est généreux et fécond ; son ciel aussi rivalise de donner avec celui des plus heureuses régions de l'Europe.

Le docteur Benoît, il y a cinquante ans, en prédisait à nos compatriotes anglais le séjour de la Corse, proclamant que notre île était la plus belle de la Méditerranée : « Après mes quinze printemps de voyages dans la mer historique je n'en ai trouvé aucune qui puisse lui être comparée. »

Et plus récemment encore, dans un discours prononcé à l'occasion de la remise de la croix d'officier de la Légion d'honneur au regretté sénateur général Negrerie, s'exprimait en ces termes :

« ... Avec ses beaux rivages, ses golfes et ses îles où se reflètent les falaises de porphyre, aux vives et chaudes couleurs, ses montagnes si pittoresques, son climat unique, la radieuse sérénité de sa lumière et de son air sur la transparente, la Corse, terre de beauté, la Gallia des Hellènes, séduit ses visiteurs...

« L'étranger sent (si jeune qu'il soit) parcourir avec admiration, et sur son passage, il sera salué avec politesse, accueilli avec déférence, de telle sorte qu'il ne saurait trouver en son voyage des inquiétudes chimériques pareillement en Corse ». Et le chef de marque de la Correspondance : « Les Corses ont de nombreuses et grandes qualités de race : actifs, intelligents, sobres, valeureux, énergiques dans leur colère, généreux et hospitaliers ».

Les Anglais, de plus en plus nombreux qui visitent l'île en font d'ores et déjà un séjour enchanteur, varié, reposant. Tout se trouve en elle : le froid des pays du Nord, toutes leurs riches beautés, les splendeurs de la Côte d'Azur, la Corse mérite de devenir un centre à la mode, par ces temps de tourisme à outrance, où la vie au grand air devient toute une aspiration.

* * *

Malgré son sauvage et belle attraction, son climat, sa fécondité, la Corse agonise dans la plus lamentable détresse.

Autrefois, riche et prospère, en déboursant ses sous jusqu'au plus pauvre et plus misérable qu'un silence (sic) !

Il en sort de l'oubli où la tient la mère patrie !

Les causes du mal étant connues, les remèdes se présentent naturellement.

Tirer la Corse de son isolement : établissez, pour cela, des communications maritimes fréquentes et rapides entre l'île et les continents voisins : compléter son réseau de voies ferrées ; améliorez ses ports ; encouragez ses pêcheurs qui furent jadis un des greniers de Rome et qui sont aujourd'hui inoccupés et inhabitables ; en un mot, servez sur cette terre généreuse ni peu d'argent et vous y récolterez de l'or.

Alors la face du pays changera, et la Corse française par le cœur et par les idées, devien les enfin ce qu'elle aurait dû être depuis longtemps, un joyau inestimable aux Sœurs mêlé à l'Ionale au sein de la grande Mère.

PIERRE DE CÉSA.

Ce que disent les Journaux

La Libre Parole

De M. Drumont :

« Les malheureux Français qui habitent un vestige trop intelligent pour subventionner un prêtre qui compte vivre et mourir sans prêtres, sans culte, sans messe ; ils seront réduits à cet vivre ! ni à fait végétation et misérable à celle des sauvages qui foisonnent au moins le Grand Esprit. Ils seront enfin civilement comme nos pauvres petits sous dots qui, vêtus de quelques chats de cheval en morpion par la maladie, n'auront pu aguicher leur voisin formidable et qui, baptisés, seront par l'ordre d'Etienne le fanatique, traités comme des chiens. »

L'Echo de Paris

Sur les Syndicats de fonctionnaires :

« Le 7 novembre dernier, M. Bouvier, instituteur, a présidé de nos deux qui ont commencé à fonctionner à Arras ; « Arras a gouverné comme ministre de provoquer la chute de ce qu'elle appelait les instituteurs, aux « agents aux mairies d'« arrêter et des ré-

---

14 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants
1877

— Diable! se dit-il, la situation se tend. Ce lorgnon n'est pas bête du tout. Il a fini par deviner ce que je sais depuis longtemps. Six cents francs par mois, c'était bon à prendre et je me serais fort bien arrangé de la prolongation de cette petite rente qui ne me donnait aucun mal pour la gagner. Quel dommage qu'il me faille changer mes batteries! Ah! mon pauvre Méroualle! je crains bien que la petite poule aux œufs d'or soit tuée cette fois. Quand le comte aura la preuve de son... infortune, il se récompensera plus ou moins généreusement, mais il n'aura plus besoin de toi et il faudra dire adieu à tes trente beaux louis mensuels! Les temps sont durs, les affaires mauvaises, les clients rares... Six cents francs par mois, cela m'aidait à vivre en attendant mieux et c'était même le plus clair de mes revenus. Examinons donc un peu le meilleur parti à tirer de la situation.

Nous disons que la comtesse est la maîtresse de Robert de Chelles. J'ai appris ça sans difficultés. Ses visites à l'avenue de Messine se répétaient de plus en plus et, chose étrange, un œil dit qu'elle s'arrangeait le plus souvent pour aller voir son père, aux heures où elle était certaine de ne pas le rencontrer. Cette singulière façon de prouver sa tendresse filiale a fini par m'intriguer, d'autant plus que la durée des stations de la dame à la maison paternelle variait selon que le papa était présent ou non.

Était-il là ? la visite était courte. N'y était-il pas? la visite n'en finissait plus.

Je me suis renseigné auprès des gens de l'hôtel et j'ai appris que cette chère comtesse prenait plaisir à s'entretenir en tête à tête avec le sieur Robert de Chelles.

Il ne m'a pas fallu une puissance de déduction bien étonnante pour conclure que leurs entretiens prolongés ne roulaient pas exclusivement sur l'électricité.

J'aurais pu avertir le mari depuis longtemps, mais j'avais la faiblesse de tenir à ma petite somme. Je n'ai rien dit. C'était indélicat, mais pas bête. Aujourd'hui, il n'y a plus à tergiverser. Si je ne *lui fais pas prendre l'amoureux couple* en flagrant délit d'ici à trois mois, non seulement il me casse aux gages, mais encore je perds une somme rondelette ; Méroualle, mon ami, il ne s'agit plus de plaisanter. En avant les grands moyens!

A partir de ce moment, il déploya une activité remarquable.

De qu'il savait la comtesse arriver à l'hôtel de l'avenue de Messine, il s'empressait à prévenir le mari, mais une fatalité le poursuivait.

Les entrevues n'étaient plus longues comme précédemment et la dame sortait presque aussitôt.

Même elle semblait éviter de venir, comme par le passé, les jours où son père était absent.

— Est-ce que les tourtereaux ne s'aiment plus le parfait amour ? se demandait Méroualle anxieux.

Afin de frapper un plus grand coup au jour voulu, il s'était gardé d'informer le comte de ce qu'il savait déjà.

Longtemps mécontent par sa faute, il entendait se réviser brusquement et d'une façon éclatante dans l'espoir que la récompense promise serait plus forte.

Seulement, il avait soin de voir de temps en temps M. de Sarlis, complétant sur le fait subtil de l'époux pour être renseigné sur les allures nouvelles de sa femme.

Or, plus que jamais, le comte était persuadé que sa femme le trompait.

Il lui voyait le matin les yeux rouges d'insomnie.

Les caresses qu'elle prodiguait à sa fille prenaient quelque chose d'emporté comme si un remords excitait les élans plus furieux.

Elle avait des impatiences fébriles, des *tristesses soudaines...*

Pourtant son sourire de bénitude reparaissait quelquefois.

Son estime ne l'évitait pas abondance.

Elle répandait toujours ce parfum de femme aimée sur lequel le vieux expérimenté était certain de ne pas se faire d'illusion.

— Eh bien! avez vous enfin découvert quelque chose? demandait-il Méroualle dès qu'il l'apercevait.

— Pas encore rien de positif, mais ça marche, ça marche !... répondait l'autre d'un air mystérieux.

— Débrouillez ce que vous savez.

— Monsieur le comte me permettra de rester muet, jusqu'à ce que j'aie acquis une certitude absolue, et qui ne tardera pas, je l'espère.

Son accent était rempli de confiance, aussi le comte avait-il beaucoup de se mettre en mouvement d'agir, en conséquence.

Sa jalousie endormie, son désir bestial de vengeance lui donnaient la force d'entendre ce qu'aucune femme, ni l'honneur, ni l'amour, ni même l'instinct de la conservation personnelle n'avait consenti à lui faire faire jusque-là.

Il se débattait pour un temps de la manière, trouvait un peu de calme et de vigueur corporelle, repris l'habitude de se servir de ses jambes que la paresse, plus encore que la maladie, lui avait fait perdre.

Un régime énergique et remontant fit de lui un tout autre homme.

Il finit dire aussi que sa vigueur agissait encore plus que les soins médicaux.

Il allait mieux parce qu'il voulait aller mieux, ce qui arrive fréquemment aux nerveux.

Il fit plusieurs promenades en voiture, et le grand air respiré à pleins poumons, acheva encore son œuvre.

Même il fit sortir un jour un professeur d'escrime et essaya de faire des armes. C'était trop tentant pour lui. Il dut y renoncer, mais il ne sut à s'exercer au tir au pistolet qu'il avait abandonné depuis longtemps.

Jeanne, pendant ce temps, faisait un poème sur la mère.

Était-elle obsédée par son affection maternelle et par ses désirs encore si vifs ?

L'ivresse du premier moment avait-elle cessé ?

Un instinct secret l'avertissait-elle qu'elle était entourée et qu'un péril la menaçait ?

Quelle que fut la cause de son revirement soudain, elle prit le parti d'espacer ses entrevues avec Robert et même quand elle le voyait, chez son père, d'éviter de rester longtemps seule avec lui.

Il avait beau, lorsque le parterniait à la manière du maître de la maison quelques instants, elle trouvait toujours le moyen de lui échapper.

N'avait-elle pas un prétexte excellent ?

Sa fille, la pauvre petite infirme, qu'elle n'avait pas le droit de sacrifier à son amour et à qui il lui fallait consacrer tous les instants de sa vie, sa fille ne réclamait-elle pas sa présence continuelle?

(A suivre).

» légraphes, et à nombre d'autres catégories des services publics, aucun gouvernement ne pourrait y consentir sans se suicider. » Les élus du suffrage universel, se souvenant de leur mandat, devraient être unanimes à ratifier cette déclaration, car ce sont leurs droits de représentants que l'on vise. »

La Petite République

De M. Gérault-Richard, sur la colonies d'Algérie :

« L'Allemagne, après avoir convoqué l'Europe et les États-Unis à cette réunion, ne se presse vraiment pas assez de dire ce qu'elle en attend, et d'indiquer ce qu'elle y met vraiment. En tous cas, on a partout cette impression, que les gens du sultan se moquent du monde, et que les puissances ne sauraient, sans dommage pour leur dignité, se prêter bon enfantes à une comédie, dont elles sont présentement les comédiens, et dont elles finiraient par devenir les dupes ».

L'Autorité

De M. Jules Delahaye au sujet des fraudes électorales :

« Le remède ? Il serait dans nos lignes d'action et de création, si nos ligues se croyaient faites pour autre chose que pour quêter des millions, prononcer des discours et chanter des hymnes à la gloire de leur vouloir régnant.

» Supposez un maréchal de Moltke, un vrai, à la tête d'un véritable parti d'opposition, il n'entendrait rien de plus pressé, rien de plus important à créer qu'un bureau de renseignements ; il n'aurait rien tant à cœur que d'avoir dans chaque commune au moins, un agent muni de la liste électorale soigneusement tenue à jour et étudiée mais par nom. Mais ces menus détails sont au-dessous des grands orateurs. »

Le Soleil

Sur la Séparation des Eglises et de l'Etat :

« L'Eglise ne jouira même pas des garanties que semblait lui accorder la légalité elle sera soumise au bon plaisir, et, à défaut d'un règlement de police, on trouvera toujours dans le Code un article qui, sous prétexte de sauvegarder l'intérêt de l'Etat, rouvrira à l'Eglise les droits que les législateurs lui ont accordés et les libertés que les ministres lui ont reconnues.

» Tout ce qui dans cette loi de séparation n'est pas une entrave est un piège, et il faut, croyons-nous, se méfier des promesses et des mensonges plus encore que des brutalités et des violences. »

L'incident de l' « Italia »

Nous lisons dans le *Petit Marseillais* du 1er février :

« A propos de l'incident survenu à bord de l'*Italia*, amorcé dans le Port Vieux, les directeurs de la Compagnie Méditerranéenne nous prient de déclarer qu'il est loin d'avoir les conséquences que l'on prévoyait.

» Grâce aux cloisons étanches dont est doté ce navire, l'eau n'a pas pris possession des cales où étaient entreposées les marchandises. Ces dernières n'ont donc pas souffert, et le navire est sur le point de reprendre son service. »

Dans son numéro du 31 janvier, le *Petit Marseillais* avait publié, au sujet de cet incident, une information tout à fait inexacte, pointe, sans doute, à une source suspecte.

Aussi s'est-il empressé d'insérer, dans son numéro du lendemain, la rectification que nous publions ci-dessus.

Nous apprenons, d'autre part, que l'*Italia* arrivera ce soir à Bastia, venant de Nice, pour assurer le service hebdomadaire sur Naples.

« AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Guerre

Gendarmerie

Sont nommés dans la gendarmerie :

Garde républicaine : Polotti Charles-Marie-Joseph Augustin, ancien brigadier, proposé par le détachement de Belfort ; Colombani Paul, cavalier au 6e rég. de chasseurs ; Serventi François, ancien maître ouvrier, proposé par le 1er Cie de la Corse ; Agostini Pierre-Toussaint-Jean, ancien caporal, proposé par la Cie de la Corse ; Biasoni Michel, ancien sergent-fourrier, proposé par la 2e Cie de la Corse ; Petrucci Alexis, ancien sergent, proposé par la garde républicaine ; Pettinelli Jean-François, ancien sergent, proposé par la 2e Cie de la Corse ; Sallucci Jules François, ancien sergent, proposé par la 2e Cie de la Corse.

Cie de la Haute-Savoie : Ronzeil Charles-Fabrice, sergent rengagé à la 11e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Cie des Hautes-Alpes : Meyfredi Michel Jean-Baptiste, ancien caporal, proposé par la Cie des Bouches-du-Rhône.

Légion de la Corse : Léon Alfred-Eugène, soldat rengagé au 2de rég. d'infanterie coloniale.

Ministère des Finances

Sont nommés préposés de 5e classe des contributions indirectes,

à Coudry, M. Roghi, ex adjudant au 4e rég. d'infanterie coloniale.

à Boyalice, M. Onetti, sergent au 4e rég., d'infanterie coloniale.

à Calenzana, M. Vincolognera, ex sergent-major au 1er bataillon de chasseurs.

L'Application de la Loi de Séparation à Bastia

A Saint-Jean

M. le sous-inspecteur des domaines, qui avait fait annoncer qu'il continuerait vendredi matin les opérations de l'inventaire, à l'église St-Jean, n'a pas procédé hier à cette opération.

Mérite Agricole

Ont été nommés dans l'ordre du Mérite agricole :

Au grade de chevalier

Fabiani Joseph, propriétaire agriculteur à Calenzana, a donné urgent essor à la culture du cédratier et de l'olivier, 20 ans de pratique agricole.

Gaffajoli Simon-François, à Paris travaux divers sur les sucres bruts, nombreuses conférences.

Gambarelli Antoine, cultivateur, à Prato, importante amélioration de la culture potagère dans la commune, 44 ans de pratique.

Giuseppi Jean, propriétaire viticulteur à Figari, création d'un important vignoble, propagation de l'emploi des engrais chimiques, 30 ans de pratique viticole.

Graziani Vincent-Raphael, ancien notaire à Carcano, amélioration de la race chevaline et ovine, 40 ans de pratique agricole.

Grimaldi d'Estes Joseph-Marie, propriétaire agriculteur à Castiloo, reconstitution de vignobles, encouragements donnés à la sériculture, 16 ans de pratique agricole.

Leonetti Jean-Dominique, conducteur f. f. d'ingénieur des ponts et chaussées à Sartène, assainissement des marais de Porto-vecchio, et de la région de Roccapina, 23 ans de pratique agricole.

SYNDICAT D'INITIATIVE de la Corse

(SECTION DE BASTIA)

M. Tommasi, président du Syndicat d'initiative de Bastia, a reçu de M. Henri Boland, président d'honneur de ce syndicat, la lettre suivante, concernant la tournée qu'une section du Club Alpin va faire en Corse, pendant les vacances de Pâques.

M. Tommasi avait demandé à M. Loca, secrétaire général de la section Corse, du Club Alpin, de vouloir bien modifier l'itinéraire des touristes communiqué aux journaux et de comprendre le Cap dans la tournée générale.

La chose est impossible, pour cette fois, mais pour que le tourisme prenne un certain développement dans notre pays, pour que toute cette traînée de voyageurs riches qui inonde la côte d'azur pendant l'hiver, puisse comprendre la Corse dans ses excursions, il est nécessaire, il est indispensable d'avoir de bons hôtels, avec un certain confort, que les hôteliers qui liront la lettre de M. Boland la méditent et qu'ils se mettent immédiatement à l'œuvre. Le Syndicat d'initiative de Bastia les aidera puissamment dans cette tâche.

« Paris, le 31 Janvier 1906.

» Cher Monsieur,

» Votre lettre à M. Loca vient de m'être communiquée, pour nous remercier de nous offrir vos bons offices pour l'installation de nos touristes ; mais il nous est impossible de changer quoi que ce soit au programme.

» Nous sommes limités par la durée des vacances de Pâques et la tournée des Calanches et du Nudo s'impose absolument.

» Bastia est très avantagé ; nos cent touristes y couchent trois nuits et c'est là qu'ils prennent terre en Corse.

» Songez aussi à l'absolue impossibilité de loger cent personnes à la fois, même cinquante, si l'on faisait deux groupes dans les petites localités du Cap Corse. Il faut faire des bloc's, il le faut absolument, notre propagande ne sera utile que le jour où le touriste sera certain de trouver des installations suffisantes.

» Pour donner à nos sociétaires une idée des paysages du Cap, leur inspirer le désir d'y revenir en petits groupes, nous les promènerons en voiture, le dimanche après midi sur la route entière de Rogliano.

» Je compte me prendre en Corse en mars, probablement par le bateau du 24, de Nice à Bastia, pour prendre les dernières dispositions de concert avec vous.

» Je serai bien aise de faire votre connaissance et celle de vos collègues, je vous avertirai dès que mon départ sera définitivement fixé.

» Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

» Signé : HENRI BOLAND. »

GRAND THÉATRE DE BASTIA

Soirée Dramatique & Musicale

donnée le 3 Février 1906 au bénéfice des pauvres de la Ville

par la « Jeunesse Catholique » de Bastia avec le gracieux concours de la « Lyre Bastiaise » et de nombreux amateurs.

Le montant de la recette sera réparti entre les cinq œuvres suivantes : Asile des Vieillards — Assistance Publique — Bureau de Bienfaisance — Conférence de Saint-Vincent de Paul — Orphelinat du Bon Pasteur.

PROGRAMME

Première Partie.

1. Lyre Bastiaise.
2. Fantaisie *sur Ernani*, pour estudiantina, sous la direction de Mlles Paoli et M. Aymo.
3. *Pour les pauvres*, poésie de Victor Hugo, dite par M. P. L.
4. Final de l'*Appassionata* de Beithoven, exécuté sur le piano par Mlle B. A.
5. *La Jalousie de Rosemon*, grand air de Bordèse, chanté par M. B., accompagné au piano par M. R.
6. *Sicilienne* de Lacôme, clameur de demoiselles, sous la direction de Mlle B. A. (solo chanté par Mlle M. B).
7. *Berceuse de Jocelyn*, pour estudiantina de demoiselles sous la direction de M. Bacci.
8. L'*Affaire de la Rue de Lourcine*, comédie en 1 acte de Labiche

Deuxième Partie.

9. Lyre Bastiaise.
10. Chœur des pages de *Françoise de Rimini*. (A. Thomasi, sous la direction de Mlle B. A. (solo chanté par Mlle L. P.)
11. *Fiori portiunti*, valse dédiée à Mlle Ramelli (Bacci) pour estudiantina de demoiselles, sous la direction de l'auteur.
12. Sonnet (de Lucie) musique de Duprat-Leo, chanté par M. M. B., accompagné par M. S.
13. *La Garde Municipal*, monologue comique, dit par M. L. P.
14. *Quittance ou pour les pauvres s'il vous plaît*, romance chantée par Mlle B. A., accompagnée au piano par Mlle J. A.
15. *Pour le Drapeau*, poésie de F. Coppée, dite par M. J. P.
16. *Nina*, barcarolle, duo pour ténor et baryton, chanté par MM. P. et B., accompagné au piano par M. R.
17. *Le Baron de Fourchevif*, comédie en 1 acte de Labiche.
18. Lyre Bastiaise.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 février

Thermomètre — 7 heures du matin : 7 5 à midi 12 6 à 6 heures du soir + 9 0
Maxima + 13° Minima 3 0

Baromètre 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. modéré,

Dans l'après midi, S. O. mod.

Etat du ciel, le matin couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Exportation

Les bateaux à destination de Nice et de Marseille emportent de fortes quantités de légumes de toutes sortes et surtout des artichauts et des petits-pois. C'est la plaine de Cervione, un peu plus abritée contre les vents du Nord que celle de Biguglia, qui fournit la première les petits pois.

Sur notre marché, les petits-pois se vendent 1 30 et 1.20 le kilo ; les artichauts, de 50 à 90 centimes la douzaine.

Gachis

Le budget de 1906 aurait dû être voté avant le 31 décembre 1905. Or, le rapport sur le budget du ministère de la guerre n'a été distribué aux députés que le 26 janvier, et il en reste d'autres à publier.

Doctorat en droit

M. Jean Fontana vient de soutenir brillamment, devant la faculté de Paris, sa thèse de doctorat en droit.

Le jeune docteur a pris pour sujet :

« Essai sur l'histoire du droit privé en Corse. Etude critique des Statuts corses au 16e siècle. »

Il serait à désirer que nos compatriotes qui recherchent le grade de docteur en médecine ou en droit choisissent leurs sujets de thèse dans des questions insulaires. Ils rendraient ainsi un grand service à leur fe natale.

Pilules Suisses

Tonnadou» (Avyron). 14 octobre 1905. Ma femme souffrait de maux d'estomac atroces et de maux de tête. Après avoir lu l'Almanach des Pilules Suisses, elle a voulu essayer de ce remède, grâce auquel elle s'est rétablie complètement. Alc. RAUBEL (Sig. lég.) Sté Hertzog, 28, rue Grammont, Paris.

Charrettes à Labrador

Deux charrettes abîmées et abandonnées sur la place de la Fontaine Neuve, gênant la circulation publique, ont été remisées en fourrière, par les soins de la police.

Au Port

Vap. « Adriatico, » cap. Agero, arrivé de Livourne, 6 passag., div.

— Vap. « Vezzovo, cap. Beverini, de Marseille, 7 passag., div.

— Vap. « Pélion, » cap. Terras, de Marseille, 51 passag., div.

— Vap. « Cyrnos, » cap. Orsini, de Livorne, 10 passagers, div.

Services de vapeurs Arthur C. Southwell.

Arrivée : Vap. allemand « Capua, » cap. Von Ehren, de 1.282 tonneaux, venant de Marseille.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de ablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Mots de la fin

— Oh ! que j'ai mal à la tête, s'écriait ces jours-ci un bambin de cinq ans... Ah ! si je pouvais faire comme maman !..

— Et que fait-elle ta maman ?

— Lorsqu'elle a mal à la tête, elle ôte ses cheveux !...

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, à l'Hôtel de Ville.

Les retardataires sont priés de porter leur livret.

Le Secrétaire, A. Valentini.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 4 février, réunion mensuelle à la Mairie de 10 à 11 heures.

Les retardataires sont tous amendables.

Le président, Angeriy.

VENTE de bois et avoine, rue Fréminet, 2.

Nos Dépêches DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	1er fév.	2 fév.
Rente 3 0/0 amort.	99.20	99.20
Rente 3 0/0 ancien	98 80	98.75

ex-coupon.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Paris, 2 février.

M. Colonna, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de la Corse pendant l'année 1906.

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 2 février.

M. Mathieu, conducteur des ponts-et-chaussées du service ordinaire de la Corse, passera, à partir du 1er mars, dans le département des Basses Alpes.

Nouvelles Maritimes

Paris, 2 février.

M. Amadei, second maître de mousqueterie, inscrit à Bastia, est nommé premier maître de 2e classe.

M. Prosperi, second maître patron pilote, inscrit à Bastia, est nommé premier maître de 2e classe.

M. Savelli, matelot infirmier, inscrit à Bastia, est nommé quartier-maître infirmier de 2e classe.

M. Soldaini, matelot torpilleur sédentaire est nommé quartier-maître torpilleur de 2e classe.

La Loterie de la Presse

Les gagnants DES GROS LOTS

Paris, 2 février.

Le gros lot de 500.000 francs de la Loterie de la Presse a été gagné par M. Feydet, commis principal au bureau des hypothèques de Bergerac, et son ami, M. Rouly, directeur d'une usine de cardage aux environs de cette ville.

MM. Feydet et Rouly avaient mis 10 francs chacun pour acheter le numéro 14 261 de la série 24.

Le lot de 100.000 francs a été gagné par les demoiselles Labbé, habitant la ville de Lille.

Les cinq sœurs Labbé s'étaient cotisées pour acheter un billet de la Loterie de la Presse.

Elles vont partager les 100.000 francs en cinq parts égales, s'attribuant chacune 20.000 francs.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La gendarmerie mobile

Les ministres ont arrêté les grandes lignes du projet de loi portant la création d'un corps de gendarmerie mobile de 3.000 hommes, qui servit spécialement affecté à la répression des troubles qui se produisent parfois dans les grèves.

Le ministère des cultes

Le Conseil a discuté la répartition entre divers départements ministériels des attributions du ministère des cultes appelé à disparaître.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé exclusivement de l'expédition des affaires courantes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00064

Cour de Cassation

Rejet du pourvoi des antimilitaristes

Paris, 2 février.

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de tous les antimilitaristes récemment condamnés, par la Cour d'assises de la Seine, pour avoir apposé des affiches incitant les soldats à désobéir aux ordres de leurs chefs.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La candidature du colonel Marchand

Paris, 2 février.

Le colonel Marchand a accepté définitivement la candidature aux prochaines élections législatives dans la 1re circonscription du 2e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Bouvalot, républicain libéral, qui ne se représente pas.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISES

A PARIS

Graves incidents à St-Pierre du Gros-Caillou

Les portes de l'église enfoncées à coups de hâche. — Les pompiers inondent l'église. — Tout le mobilier est brisé. — Nombreux agents grièvement blessés.

Paris, 2 février.

De graves incidents se sont produits aujourd'hui, au moment où l'on devait procéder à l'inventaire des biens, à l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou.

Les rues avoisinant cette église étaient encombrées par les manifestants qui ont accueilli les agents aux cris de : « A bas les assassins ! »

Les gardes républicains à cheval barrent les rues qui aboutissent à l'église.

Les commerçants du quartier ferment leurs magasins.

Trois mille personnes, poussées par les gardes, se réfugient dans l'église et en barricadent les portes.

M. Lépine, préfet de police, fait faire trois sommations par roulements, de tambours mais les portes ne s'ouvrent pas.

Les pompiers escaladent alors les grilles et attaquent les portes de l'église à coups de hâche.

Les manifestants de l'intérieur font pleuvoir des projectiles sur les agents et les pompiers.

La porte est finalement ouverte mais une pile énorme de chaises forme barricade et barre l'entrée de l'église.

Au dehors, la garde républicaine charge la foule à plusieurs reprises.

Le préfet de police, voyant que les manifestants s'obstinent à occuper la nef, donne l'ordre d'arroser l'église.

Les pompiers escaladent les murs et introduisent des manches à incendie par les vitraux.

L'église est rapidement inondée.

Plusieurs manifestants parviennent à se hisser jusqu'aux pompiers qu'ils menacent de leur revolver.

De nombreux pompiers montent alors sur le toit et arrosent les manifestants qui crient : « A mort les assassins ! »

L'eau tombe à torrents, et malgré cela, une grande partie des manifestants s'obstinent à ne pas vouloir quitter la nef.

A quatre heures et quart les agents sont maîtres de l'église.

Les premiers entrés sont grièvement blessés.

La police sort les manifestants un à un pour les conduire au poste.

Les pharmacies des quartiers voisins sont encombrées par les blessés.

Le spectacle qui s'offre à l'intérieur de l'église est indescriptible.

L'eau vient aux chevilles ; tout le mobilier est brisé.

Nouveaux détails

Quatre cents blessés. — Cent cinquante arrestations.

Paris, 2 février.

Les personnes blessées aujourd'hui à l'église de St-Pierre du Gros Caillou se comptent par centaines.

Plus de soixante d'entre elles sont atteintes grièvement.

Cent cinquante arrestations ont été opérées, parmi lesquelles MM. Roger, Lambelin et Gaston Méry, conseillers municipaux.

A Laval

Quatre mille manifestants empêchent l'inventaire.

Quatre mille manifestants ont empêché l'inventaire des biens dans la basilique d'Avesnières.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

A Moulins

Fermeture des églises par arrêté préfectoral.

Le préfet de l'Allier a ordonné la fermeture des églises de Moulins, où seront seulement admises les personnes ayant droit d'assister à l'inventaire des biens.

On s'attend à de vifs incidents.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

Londres, 2 février.

Le correspondant de la « Tribune » à Berlin prétend que l'Allemagne refusera d'intervenir dans les affaires du Vénézuéla.

Ce même journal affirme que le représentant de l'Allemagne à Caracas continuera à appuyer les revendications de la France.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

L'Inventaire des biens d'églises

Condamnation des Manifestants

Paris, 2 février.

Le tribunal correctionnel de la Seine, a jugé, aujourd'hui, en état de flagrant délit les manifestants, arrêtés au cours des bagarres qui se sont produites à l'occasion de l'inventaire des biens à l'église Sainte Clotilde.

Plusieurs de ces individus ont été condamnés à des peines variant de 6 jours à 2 mois de prison, sans application de la loi de sursis, pour outrages, violences et rébellion envers les agents de la force publique.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Marine Marchande

Suite de la discussion du projet de loi sur la marine marchande.

Les articles

La Chambre aborde la discussion de l'article 1 portant fixation du taux des primes accordées aux bâtiments en fer et aux bâtiments en bois.

Amendement Carnaud

M. Carnaud, député des Bouches-du-Rhône, présente un amendement tendant à modifier l'article I.

Cet amendement est rejeté.

L'article premier est adopté.

Les articles 2, 3 et 4 sont mis successivement en discussion.

Plusieurs amendements, présentés par M. Carnaud, Aubin Boyer, Cadenat et Henri Michel, sont rejetés.

Les articles 2, 3 et 4 du projet de loi sont adoptés sans modification.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

Les émissions de la Banque de France

Discussion du projet de loi portant élévation au chiffre maximum l'émission des billets de la Banque de France.

La Chambre a adopté.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère de l'Agriculture

Suite de la discussion du budget du ministère de l'agriculture.

Les Haras

Une longue discussion s'engage sur le chapitre 41 relatif à la Remonte et aux Haras.

Plusieurs orateurs interviennent dans le débat.

Le Ministre de l'agriculture répond aux diverses critiques formulées sur l'organisation des Haras.

M. Roux assure qu'il protégera l'élevage national.

Le chapitre 41 est adopté.

Les incidents de St-Pierre du Gros Caillou

M. Sprock, député de la Seine, annonce qu'il déposera un projet de résolution au sujet des événements relatifs à l'inventaire et annonce aujourd'hui à l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou.

Le Président

dit que M. Rouvier, président du Conseil des ministres, retenu par les devoirs de sa charge, ne peut pas venir à la Chambre.

M. Ribot

député du Pas-de-Calais, fait observer qu'il est impossible de discuter le projet de résolution en l'absence de M. Rouvier.

L'orateur ajoute que les faits qui ont eu lieu aujourd'hui à l'église Saint-Pierre sont graves.

Il faut souhaiter qu'ils ne se renouvellent pas.

Les évêques ont partout recommandé la modération.

Le gouvernement devrait s'entendre avec les curés, afin de prévenir des incidents de cette nature.

L'incident est clos.

La séance est levée et renvoyée à lundi matin.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

La police au Maroc

Londres, 2 février.

Le correspondant de la *Tribune* à Fez annonce que le Sultan du Maroc n'acceptera aucune mesure pour l'organisation de la police dans son empire.

Mécontentement des Délégués Marocains

Londres, 2 février.

Le correspondant du « Times » à Algésiras, télégraphie que les délégués marocains se montrent fort mécontents de ce que la conférence a déjà écarté la plupart des propositions présentées par eux.

L'influence allemande

Paris, 2 février.

Le « Figaro » publie une dépêche de son correspondant à Algésiras, annonçant qu'un malaise général règne au sein de la Conférence.

Les délégués de l'Autriche sont contre la France.

Les représentants des petites puissances marchent d'accord avec l'Allemagne.

La séance officielle

Algésiras, 2 février.

La conférence dans sa séance officielle a adopté sans aucune modification le nouveau projet sur le règlement des impôts.

Les délégués marocains ont présenté à la conférence de nombreuses objections qui n'ont pas été prises en considération.

Ils soumettront le projet à leur gouvernement.

EN ITALIE

La démission du ministère

Rome, 2 février.

M. Fortis, président du conseil, a annoncé à la Chambre la démission du ministère.

Cette décision a été prise à la suite d'un vote exigé par l'opposition.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

La Situation

Saint-Pétersbourg, 2 février.

L'ordre matériel ne rétablit dans l'empire, mais l'anarchie morale s'abaisse.

On pense que le gouvernement ne veut plus tenir ses promesses.

L'ajournement de la Douma, qui ne se réunira qu'en mai, a augmenté ce malaise.

M. Witte, qui ne peut être qu'un réactionnaire ou un anarchiste, a choisi sa ligne de conduite, est devenu le prisonnier du parti conservateur.

Les élections à la Douma

Saint-Pétersbourg, 2 février.

Le préfet de police a interdit l'affichage dans la ville des programmes électoraux qui seront publiés à l'occasion des élections à la Douma.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert depuis le 14 courant, un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension, Prix modérés

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M Danesi fils, ancien élève des ateliers horlogers de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes ces réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

FIÉVREUX

Guérissez-vous avec la DIANOSE

Dans toutes les colonies, ce produit est employé avec le plus grand succès.

Le traitement produit non seulement la guérison, mais en outre, le retour des accès de fièvre.

Aucun vertige, aucun bourdonnement d'oreilles, aucune atteinte à l'estomac ne sont à craindre.

Que ceux qui souffrent des fièvres paludéennes emploient la Dianose. Ils seront étonnés par la rapidité de leur guérison !

Vente, A. Blanc, Phm, 18, rue de Rivoli.
Bastia, Pierre Lucciani, Phm, Pl. St-Nicolas.
Prix du Flacon : 3 francs.

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia

		Arrivées à	
Jeudi	4 heures soir.	Marseille	Vendredi, 7 heures m.
Jeudi	9 heures soir.	Nice	Vendredi, 6 heures m.
Dimanche	10 heures matin.	Tunis	Lundi, 11 heures m.
Samedi	10 heures soir.	Naples	Dimanche, 5 heures s.
Jeudi	minuit.	Livourne	Vendredi, 4 heures m.
Samedi	4 heures soir.	Marseille	Dimanche, 7 heures m.

Départs de

		Arrivées à Bastia	
Marseille	Samedi, 3 heures s.	Dimanche	6 heures m.
Nice	Samedi, 10 heures m.	Samedi	7 heures s.
Tunis	Mercredi, midi.	Jeudi	6 heures m.
Naples	Mercredi, 5 heures soir.	Jeudi	4 heure s.
Marseille	Mercredi, 5 heures soir.	Jeudi	11 heures m.
Livourne	Vendredi, minuit.	Samedi	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de		Arrivées à	
Marseille	Dimanche, 4 heures soir.	Ajaccio	Lundi, 7 heures matin.
Ajaccio	Lundi, 4 heures soir.	Propriano	Lundi, 7 heures soir.
Propriano	Mardi, 10 heures m.	Ajaccio	Mardi, midi.
Ajaccio	Mardi, 5 heures s.	Marseille	Mercredi, 7 heures matin.

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il a apporté tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 2 et 4, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés etc

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connu et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, cordons, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent en payant 18 karats.

L'Art de Gagner de l'argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LE MIELLE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Étoile du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Fontes artistiques

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Maux de Dents guéris radicalement par les **Boulettes Dentaires**

de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse en XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1906).

Sur papier de Chine, format 80×57 . . . . . 15 fr.

Sur papier blanc. . . . . . 5 fr.

HOMMES CÉLÈBRES

Bartholomeo d'Istrie (Salon de 1906)

Sampiero Corso

Pascal Paoli

Napoléon Bonaparte

Sur papier de Chine, format 42×30 Chaque . . . 2

5me Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1870).

Sur papier de Chine, format 65×50 . . . . 5 fr.

Sur papier Chine, format 40×30 Bistre . . . 2 fr.

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION

avec gravure coloriée

Un An . . . . 14 fr. — Six Mois. 7 fr. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION

avec 12 gravures coloriées

Un An . . . . 22 fr. — Six Mois. 11 fr. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

adresser les demandes à M. Henry PETIT, éditeur

5, rue des Petits-Champs, Paris

Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

Le plus attrayant des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lafarque, etc.

Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, réponse, 156, rue Montmartre, Paris.

15 centimes le Numéro. En vente partout.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Mairie

Consultations. — Vaccination

Eclairage à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti.

A VENDRE

Ch. Avignon sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET DENTAIRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste

du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 13, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients et le public en général qu'il a mis en garde contre les fausses annonces faites sous son nom et qu'il ne se trouve dans aucune succursale. Il ne se rend jamais sur la proposition de deux agents.

Le Directeur Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Le printemps l'**Amaro** est pour tout estomac

Un produit excellent qui régnit le cœur,

Il ranime le sang et chasse au loin la bile.

Sur ses succès à tous il est roi.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre

Foie, Veesie, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — Dans toutes les Pharmacies

LIQUEUR DE NOIX

DISTILLÉE

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1907). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Bastia (1903).

Bonne de propriétés stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combemorre, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, ses arômes et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac (nausées d'ailleurs leurs meilleur remède dans les cas d'épidémie et accompagne toutes le mal de mer et les coliques.

La Liqueur au Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à la Villa près Cardo et à Bastia chez M. Lucciani, pharmacien, place des Terreaux.

Se méfier des contrefaçons.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX

Il découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — IXe

CORRESPONDANTS DE L'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Rome, Milan.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — DIMANCHE, 4 FÉVRIER 1906 — N° 53

00065

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard de Paoli, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclame (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judic., 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un an . . . . 20 fr. — 6 mois 10 fr. — 3 mois 5 fr.

Autres Départ. 28 » — 12 » — 6 »

Vente numéro, au bureau du journal : 10 cent.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St André Corsini.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 47 m. — Coucher, 4 h. 44 m.

Premier quar., le 1. — Pleine Lune, le 8.

Fête de Demain : Sainte Agathe.

3 FÉVRIER

SCÈNES DE LA VIE BASTIAISE

III

Entrée en campagne

Il faut si peu pour distraire une femme et si peu pour mettre en mouvement tous les sentiments de son âme, surtout lorsque ces sentiments tendent à la flatter, à la faire sourire, à lui faire oublier ses instants de mélancolie qui ressemblent parfois à de l'ennui !

L'amie des Baleri cacha soigneusement les deux billets et demanda à la domestique — en ayant eu soin, de prime abord, de lui glisser dans la main un louis d'or pour s'acheter un fichu, — quelles étaient les personnes qui avaient remis les missives.

— A ma sortie de trois heures, répondit-elle d'un air mystérieux afin de donner plus d'importance aux missions dont elle s'était chargée, un Monsieur que je voyais pour la première fois à Bastia — car les servantes prétendent tout connaître — très bien mis, à l'accent français, blond, portant la barbe courte, s'approcha de moi et me demanda si j'étais au service de la famille Baleri ; sur ma réponse affirmative, il me donna vingt francs que je voulais refuser, comme vous pensez bien, et me pria de vous remettre une lettre avec le plus grand secret, et en me faisant espérer que, si j'accomplissais ma mission comme il l'entendait, il me donnerait, chaque fois qu'il aurait eu besoin de mes services, la même somme, sans compter d'autres cadeaux. Je vous assure, madame, que ce Monsieur est très comme il faut.

La veuve de Pise se mit à sourire.

La domestique poursuivit :

— A ma seconde sortie de cinq heures, j'ai rencontré, en face le palais de Justice, l'avocat Bertini, que je connais beaucoup. Il m'a accostée et m'a chargée de vous remettre un billet en me recommandant la discrétion la plus absolue. Malgré moi, madame, je ne pouvais pas refuser ce service à M. Bertini qui est un si bon garçon et que tout le monde aime à Bastia. Il a bien voulu me donner un écu de cinq francs et me promettre toute sa protection.

— Comment est-il ce monsieur ?

— Il est brun et porte simplement une moustache. Il appartient à une bonne famille de Bastia, et puis il parle si bien, si vous savez ! .. il est avocat...

— Vous serez donc discrète, Rosina.

— Oh ! je le jure, madame.

Le soir, dans sa chambre, la domestique des Baleri compta ses quarante-cinq francs et trouva que la journée avait été excellente.

Puis, réfléchissant et souriant avec mépris :

— Oh ! ces grandes dames, elles sont pires que nous !

IV

Escarmouches

Aurèle attendait la distribution du courrier avec impatience. Il allait et venait de la poste à l'hôtel comme un homme en proie à une inquiétude mystérieuse. Il rencontra deux fois son ami Vincent sur le boulevard, il le salua bêtement, gêné qu'il était de cette contenance quelque peu ridicule, mais il voulait vaincre à tout prix, il prenait son rôle au sérieux, il ne pensait même pas que la belle inconnue pouvait ne pas faire grand cas de sa lettre, s'en moquer même. Il avait en lui une certaine présomption qui dénaturait un peu son caractère si ouvert, mais pour les physiologistes, Aurèle était un grand enfant, un excellent cœur qui avait lui aussi une fortune de ne pas connaître encore les amertumes de la vie. Il voyait le bleu, le rose à tous les horizons, il trouvait que la nature était belle et que la belle femme était un fruit que l'on pouvait cueillir sans trop se casser le cou.

Tous ses rêves étaient réalisables, aucun ne pouvait s'envoler.

Au courrier du soir, le garçon de l'hôtel lui remit une lettre.

Il tressaillit comme quelqu'un qui reçoit le premier billet d'amour.

Il gagna rapidement sa chambre, afin de faire, en secret, la lecture d'une lettre qui devait lui apporter quelques brides d'un bonheur nouveau, sans se rendre compte si cette missive venait d'autre part. Il ne pouvait croire à une déception quelconque.

Aurèle déchira l'enveloppe et porta immédiatement ses regards sur la signature.

Il lut : Marie.

L'écriture était fine et correcte. Le papier sans parfum, le cachet sans initiales.

« Monsieur,

» J'ai lu votre lettre.

» Demain mercredi, à six heures du soir, à la chapelle de la Conception. Si je suis en compagnie, ne vous approchez pas de moi.

» MARIE. »

A la même heure, le clerc de Vincent déposait sur son bureau le courrier du soir.

Quelques instants après, le jeune avocat, revenant du Palais, entrait dans son cabinet avec un dossier sous le bras ; mais avant de s'asseoir il prit fiévreusement les lettres en retirant brutalement le presse-papier qui les couvrait et les dépouilla. Celles qui traitaient d'affaires n'étaient pas même lues. La souscription de la dernière le frappa. Elle était conçue en caractères déliés, et toute pleine de promesses, dénotant ainsi la trace d'une main souple et élégante.

Vincent s'assit aussitôt et lut le contenu de cette missive, non sans anxiété.

« Monsieur,

» J'ai lu votre lettre,

» Après-demain jeudi, à six heures du soir, à l'église Saint-Joseph. Si je suis en compagnie ne vous approchez pas de moi.

» MADELEINE. »

Il lut et relut ce billet, puis, les yeux fixés sur le papier, il murmura :

— Madeleine !.... à Saint-Joseph !... asile mystérieux où l'amour n'a pas grand'chose à faire.

Et se levant joyeusement :

— Imbécile ! c'est le plus charmant rendez-vous que je connaisse, c'est l'acheminement vers le bonheur. Allons, allons, nous payerons du champagne à ce pauvre Aurèle.

Et Vincent sortit du cabinet avec le visage épanoui comme un coquelicot.

PHILIPPE TONELLI.

(*A suivre*).

UNE FEMME DANS L'ARMÉE

Le sous-lieutenant Brulon

On lit dans le « Petit-Parisien » :

Le palais à la console dorée, construit par Mansart, se dépeuple donc de plus en plus. Quand ses derniers occupants auront, à leur tour — le plus tard possible, nous le leur souhaitons — rendu à la nature le dernier tribut, sa désaffectation, déjà commencée par l'installation du gouvernement militaire de Paris dans ses locaux, se complètera définitivement. L'hôtel des Invalides proprement dit aura vécu. Il n'en subsistera que des souvenirs pour l'histoire de notre pays.

De ces souvenirs, le plus extraordinaire assurément, est celui de la veuve Brulon, qui mourut aux Invalides après avoir longtemps porté l'uniforme.

L'odyssée de cette femme vaillante tient du prodige.

Les renseignements, puisés aux archives du ministère de la Guerre et dans la notice sur le 42e régiment d'infanterie, auquel appartient le veuve Brulon, permettent de retracer fidèlement sa biographie.

Marie-Angélique-Josèphe Duchemin, veuve Brulon, était née à Dinan (Côtes du Nord), à la Croix aux-Cordeliers, le 20 janvier 1772. Elle appartenait à cette race forte, à la tête dure mais au cœur ardent, qui donna à la patrie tant d'enfants dont elle peut se montrer fière. Sa mère, d'origine bretonne, s'appelait Marie Dashayes. Son père, Guillaume Duchemin, originaire de Saint Quentin, juridiction d'Avranches, était appointé en régiment de Limosin, dans la compagnie Bonnefonsse.

Fille, femme, sœur, filleule de militaires, elle avait vu le jour dans les camps, et accompagna le régiment de Limousin, devenu plus tard le 48e d'infanterie, dans ses nombreuses pérégrinations. Son père trouva la mort en 1793, pendant la campagne d'Italie. Ses deux frères : Charles, né en 1774 à Longwy, et Thomas, né en 1782, furent également tués à l'ennemi, le premier en 1793 et le second en 1796.

Elle avait dix-sept ans, lorsqu'elle épousa, en 1789, le caporal André Brulon un beau et solide gas de trente ans.

Vingt neuf mois plus tard, à Ajaccio — alors que la flotte anglaise croisait au large et tenait prêtes des compagnies de débarquement — le caporal Brulon fut mortellement blessé par un soldat génois, au cours d'une échauffourée qui n'était produite place du Diemant, derrière la cathédrale. Angélique Duchemin restait veuve, avec une petite fille.

Seule au monde désormais, qu'allait-elle devenir ? Sa résolution fut tôt prise.

Le lendemain des obsèques de son mari on vit arriver au régiment, non sans stupéfaction, un jeune soldat dont le visage était bien connu de tous. C'était Angélique vêtue de l'uniforme de son mari, dont elle avait simplement enlevé les galons.

— Capitaine, dit-elle à l'officier, je viens remplacer mon homme. Vous n'aurez pas de soldat plus fidèle ni plus soumis.

On la crut folle, mais on ne voulut pas contrarier ce que l'on prenait pour une manie passagère. On la laissa agir à sa guise. Elle prit aussitôt place dans le rang.

Les Anglais aspiraient à la possession de la Corse et avaient trouvé un puissant allié en la personne du général Pascal Paoli dont, jadis, le père, Hyacinthe Paoli, après avoir vaincument offert le protectorat de l'Ile au Saint-Siège et à l'Espagne, avait protesté lors de l'alliance de Gênes avec la France. En révolte ouverte

---

15 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Elle aimait toujours Robert avec la même passion, cependant ; mais elle était pleine par un scrupule indécis, par une crainte vague.

Quoiqu'il fut habile à dissimuler sa pensée, le comte laissait échapper parfois des paroles qui lui donnaient l'éveil.

Sans s'adresser à elle d'une façon directe, les mots de tromperie et de châtiment revenaient sur ses lèvres plus souvent que le besoin de sa propre vengeance ne l'eût voulu.

Il ne se trahissait pas positivement, mais il en laissait deviner assez pour faire comprendre qu'il avait des soupçons et qu'il veillait.

S'il ne s'était agi que de sa sécurité personnelle, Jeanne ne se serait pas semblable inquiétude ; dans sa haine contre son mari elle se serait livrée plus complètement encore à son amant, par esprit de bravade.

Mais elle craignait pour Robert ; elle craignait surtout pour sa fille.

Ses terreurs étaient indéfinies, sans objet précis, suffisantes pourtant pour l'arrêter sur la pente où elle roulait.

L'effet de ses appréhensions fut tel qu'elle resta plusieurs jours sans se rendre chez son père, se défiant d'elle-même et sachant bien que, si elle voyait Robert, elle serait incapable de lui résister.

Cela ne faisait pas le compte de Mérouallé, qui voyait avec ennui approcher le terme du délai imposé par le comte.

Il ne lui restait plus que quinze jours pour agir. Il n'y avait pas de temps à perdre.

— D'abord, pensa-t-il, il faudrait être exactement au courant de la situation. Pourquoi les amants ont-ils cessé de se voir ? Bien que le mari prétende que sa femme est toujours amoureuse, est-ce elle qui s'est refroidie ou, au contraire, le galant a-t-il assez de la belle ? Si tout est rompu entre eux, mon opération est flambée et je peux dire adieu, non seulement à la récompense promise, mais encore à mes beaux six cents francs par mois. Mais dans le cas où il n'y aurait qu'un simple ralentissement dans les rapports des tourtereaux, avec un peu d'adresse on pourrait rallumer le feu qui s'éteint, et alors... Sachons d'abord sa juste de quoi il retourne et nous nous laisserons guider, ensuite, par les circonstances.

Tout en réfléchissant ainsi, il était arrivé devant la boutique d'un marchand de vin établi boulevard Haussmann et chez qui il avait installé son poste d'observation à cause de la proximité de l'avenue de Messine.

Il allait entrer dans la buvette quand un cri retentit derrière lui :

— Mérouallé !

Il se retourna et reconnut un ancien camarade de régiment, du temps où il était nouveau en Afrique.

Dire qu'il fut ravi d'être aperçu à cet endroit et en ce moment serait altérer la vérité.

Il eût donné beaucoup pour pouvoir envoyer au diable l'importun qui s'accrochait, l'air content, la main tendue et paraissant disposé à ne pas le lâcher de sitôt.

Cependant il fit contre fortune bon cœur et, s'armant de son plus grandeur sourire :

— Ce bon Carbibien ! Comment, c'est toi ! que diable fais-tu par ici ?

Tout en le questionnant, il le déshabillait, par habitude de policier.

Carbibien n'avait pas changé.

C'était toujours ce grand gaillard brun, au visage balafré, laid à faire peur, avec un bon bourgeonné d'ivrogne, mais tout le même sympathique, à cause de son apparence loyale jusqu'à la naïveté.

— Tu regardes mon costume ? répondit l'autre un peu piteux, c'est ma vieille, qui est-ce que tu veux ? Tout le monde s'est pas chançard comme toi. Tu es devenu un bourgeois, un monsieur, je m'en

-perçois à tes belles frusques. - tandis que moi, tu vois, larbin !

— Il n'y a pas de sots métiers, dit sérieusement Mérouallé.

En même temps, il réfléchit que Carbibien qui paraissait être en service dans le quartier, pourrait peut-être lui fournir quelques renseignements, car, entre gens de maison, on se connaît et on bararde sur le compte des maîtres.

— Où es-tu placé ? continua-t-il à tout hasard.

— Là, fit laconiquement Carbibien en tendant la main vers un des hôtels de l'avenue de Messine.

Mérouallé réprima un mouvement de joie.

L'hôtel que venait de lui désigner son ancien camarade était précisément celui du père de Janine.

— Je sais le nom de ton patron, en ce cas, dit-il ; c'est Deslauriers, le richard.

— Tu n'y es pas, mon vieux, c'est bien chez lui que je travaille, mais ce n'est pas lui que je sers.

— Qui donc alors ?

— M. Robert de Chelles, la crème des maîtres.

— Ah ! bah ! ne put s'empêcher de s'écrier l'agent de recherches.

Décidément, la chance le favorisait ce jour-là.

La rencontre, au lieu d'être gênante, devenait précieuse.

— Il fait rudement chaud, dit-il, est-ce que tu n'as pas soif ?

— J'ai toujours soif, répondit Carbibien avec gravité.

— Veux-tu me faire le plaisir d'entrer chez ce marchand de vin. Nous y serons mieux pour y renouveler connaissance, qui en nous rafraîchissant.

Mérouallé savait son homme sur le bout du doigt. A jeun, il était la discrétion même, mais le vin lui déliait la langue et, comme c'était un pauvre esprit, il ne se défiait pas de lui-même et se montrait entre sans difficulté.

Il n'y avait pas une heure qu'ils étaient attablés dans un petit cabinet, chez le marchand de vin, et déjà trois litres de vin, auxquels Mérouallé avait à peine touché pour sa part, attestaient que Carbibien avait déjà chargé quelque peu la soif perpétuelle dont il prétendait souffrir.

Le moment psychologique était arrivé.

Le camarade était à point. Juste assez ému pour répondre à tout ce qu'on lui demanderait, pas assez ivre pour ne pas s'exprimer d'une façon suffisamment claire.

Mérouallé, qui connaissait Carbibien autrefois, il avait tenu le dé de la conversation avec entrain.

Soudain, il changea de sujet et se frotta les mains :

— Tu ne peux pas t'imaginer à quel point ça me fait plaisir que la main justement au service de M. Chelles !

(*A suivre*).

contre la Convention, Pascal Paoli avait appelé les Anglais. Ceux-ci engagèrent la lutte avec la poignée d'hommes qui, là-bas, représentaient la France.

Dans les divers combats, la veuve Brulon, nommée caporal par le général Casabianca, se signala par son héroïque bravoure.

Le texte de ses états de services, emprunté aux registres matricules et aux pièces déposées au ministère de la Guerre, constitue, à ce sujet, dans son laconisme même, le plus éloquent des documents :

Campagnes, 1792, 1793 et 1794 Corse. 1796, armée d'Italie.

Blessures : coup de sabre au bras droit et coup de stylet au bras gauche, à l'affaire du fort Gosco, le 24 mai 1794.

Eclat de bombe à la jambe gauche, au siège de Calvi, en 1794.

Actions d'éclat : à l'affaire de Lumio (Corse), commandant un poste avancé de 22 hommes, Angélique-Marie-Joséphe Duchemin, veuve Brulon, fit une défense héroïque.

Quoique blessée, le 24 mai 1794, au fort *Gosco*, elle partit, à minuit, pour Calvi, à travers les assaillants. Par son zèle et son courage, elle fit lever et charger de munitions une soixantaine de femmes, faute d'hommes. Elle parvint à les amener jusqu'aux défenseurs du fort Gosco, ce qui permit de conserver ce dernier fort et de repousser les Anglais.

A donné dans les occasions les plus périlleuses des preuves d'intrépidité et de dévouement pendant le siège de Calvi, notamment une sortie où elle fit le coup de feu avec les tirailleurs, s'avançant toujours pour tirer de plus près, bien qu'une balle eût traversé son bonnet de police, et aidé à la défense d'un bastion où, faisant fonctions de sergent, elle manœuvrait une pièce de siège.

A sauvé la vie au capitaine — depuis général — de Vadel, menacé dans une rixe en ville, en se précipitant dans la foule et en désarmant un Corse prêt à le frapper.

Obligée de quitter l'armée, à cause de ses blessures, après la campagne d'Italie, la veuve Brulon fut admise aux Invalides avec le grade de sergent, après avoir été réformée avec solde provisoire. Elle n'avait alors que vingt-six ans. Sa fille en avait neuf.

On l'occupa comme garde-magasin. Son passé, son exemplaire conduite attirèrent sur sa personne la bienveillante attention des divers gouvernements. Le 2 octobre 1822 le roi Louis XVIII lui conféra le grade de sous-lieutenant honoraire sur la proposition du général de Latour-Maubourg. Plus tard, le 15 août 1851, le prince Napoléon la décora de la Légion d'honneur. Enfin, le 4 octobre 1857, elle reçut la médaille de Sainte-Hélène.

La veuve Brulon vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans et six mois, entourée du respect de tous.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 février, à 3 h.

Saint Lolotale, allégro,	Sellerlick.
Mystère, valse,	Weitge.
Vous et moi, valse,	Desormes.
Lohengrin, fant.,	Wagner.
Lebe, polka,	Gauvin.

Le Chef de Musique, L. LANT.

Ce que disent les Journaux

Le Figaro

Sur la Séparation des Chambres :

« La Chambre offre en ce moment à l'Extérieur le spectacle amusant de deux factions ennemies qui se combattent sans parvenir à se vaincre. Elle veut parler, rester ; une voix secrète lui crie : « Va-t-en ! » Il s'ensuit que la Chambre est très embarrassée, entre ces deux conseillers d'avis différent, ou plutôt entre ces deux forces, qui se paralysent l'une l'autre. Elle passe son temps à bâiller ».

Le Rappel

De M. Henry Maret :

« Autrefois, tout finissait par des chansons ; aujourd'hui, tout finit par la démission de M. Sarrien. Vous couvrez un journal, ou pour mieux dire il est tout à fait inutile de l'ouvrir, car vous savez d'avance ce que vous y trouverez. Vous y trouvez que l'on a dîné chez M. Sarrien. Comment imaginer un gouvernement qui puisse gouverner sans la délégation de M. Sarrien ? Aucun vaudeau supposer qu'il puisse y avoir un gouvernement sans l'appui de M. Mascuraud.

« De petits renseignements ne devraient pas nous être soins devant le dévouement de ce nouvel Ésaïe, qui consacre sa vie à porter des nouvelles de la Chambre au ministre et des nouvelles du ministre à la Chambre ! Il aura la gloire d'avoir occupé le premier ce poste de vieux marcheur, éminemment XX^e siècle. »

Le Soleil

Sur la résistance que doivent opposer les catholiques à l'inventaire des églises :

« A la peur qu'en ont éprouvée les gouvernants intolérants et les groupes sectaires, on peut juger combien ils sentent l'indignité de leur loi et l'odieux de leurs procédés. Il est suffi que l'épouvantail agit avec accord, pour soulever à travers le pays un mouvement de protestation devant lequel le gouvernement aurait dû reculer. Les catholiques ont à peine témoigné la volonté de se défendre, et toutes les Loges prises d'assaut crient comme si on procédait déjà au balayage qui les attend et auquel elles n'échapperont pas. Le danger leur paraît imminent et terrible. Elles sont en proie à de telles angoisses qu'un de ces journaux révèle même des actes d'énergie. Il n'est que temps. Ah ! si les catholiques, sachant leurs forces, voulaient s'en servir, avec quelle facilité ils réduiraient à l'impuissance leurs adversaires et auraient vite reconquis ces droits et ces libertés qu'on leur refuse et qu'on leur arrache. »

La Convocation DU CONSEIL GÉNÉRAL

Nous recevons de M. Gabrielli, député de Sartène, le télégramme suivant, en réponse à la dépêche que lui a adressée M. Carrega, conseiller général et maire de Bonifacio, et que nous avons publiée dans notre numéro du mercredi, 31 janvier.

Paris, 3 février.

J'apprends que le « Petit Bastiais » a publié une dépêche communiquée de M. Carrega, conseiller général de Bonifacio, qui me surprend d'autant plus que M. Carrega, si empressé aujourd'hui à employer la voie télégraphique, ne m'a jamais, *dans ses nombreuses* et récentes lettres, entretenu de la question du chemin de fer, tandis qu'il s'étendait abondamment *sur des questions d'intérêt personnel*.

Peut être mon prétendu retard à me rendre en Corse aurait pu *plus justifié* un conseiller général de Bonifacio, si j'avais pu l'utiliser à faire donner satisfaction aux demandes qu'il m'adressait pour les membres de sa famille. Quoiqu'il en soit, je fais ici tout mon devoir et ce ne sont pas des sommations de cette nature qui vont empêcher mes collègues et moi de choisir pour la réunion du Conseil général le moment où elle ne sera pas une vaine manifestation, mais où elle se présentera dans les conditions les plus favorables pour les intérêts du département et la réussite du but poursuivi.

THÉODORE GABRIELLI,
Député de Sartène.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VICO. — Mme Lucchinetta Paganacci, née Peraldi de Comiche, veuve du regretté président Paganacci, vient de s'éteindre à Vico. La défunte était l'objet de la vénération de toute la population de la ville. Elle continuait les nobles traditions de sa famille par sa ferveur et sa charité.

Aux obsèques, le deuil était conduit par son frère, le baron Antoine Peraldi de Comiche ; son neveu, le docteur Léon Leca ; son beau-frère, M. le docteur Draguezzi.

CASABIANDA. — Le ministre de l'Agriculture a conféré la médaille d'honneur agricole à M. Casile Paul-Baptiste, garde particulier du domaine de Casabianda, à Alesia.

VENZOLASCA. — Ainsi qu'on le prévoyait, Ille Marie Cioni n'a pas tardé à suivre son père dans la tombe. Elle était à peine âgée de 17 ans, mais elle n'avait pas connu le bonheur, car, après avoir assisté à l'agonie de sa mère, elle avait vu d'autres malheurs s'abattre sur sa famille. Elle meurt victime de son dévouement filial ; c'est en prodiguant ses soins à son excellente mère, en ne quittant presque jamais son chevet qu'elle a contracté le germe de la terrible maladie qui devait la fauche à son tour au printemps de la vie.

Depuis longtemps elle ne se faisait plus d'illusions, et soumise à la volonté divine, elle avait fait le sacrifice de sa vie. Elle ne priait plus que pour les siens, demandait à Dieu de les conserver sur cette terre et de les consoler dans leur malheur.

Le corps de Ille Marie Cioni a été transporté à Venzolasca, où après d'imposantes obsèques, il a été placé tout près de son père.

La population de Venzolasca a manifesté par son attitude attristée qu'elle grande part elle prenait au nouveau deuil qui *frappe la famille Cioni.*

Mérite Agricole

Ont été nommés dans l'ordre du Mérite agricole :

Au grade de chevalier

Canazzi Paulin, propriétaire agriculteur, docteur-médecin à Olmeto, reconstitution de vignobles, vulgarisation de la culture du *cédratier*, 25 ans de pratique agricol.

Casabianca Don Pierre, agriculteur, maire de Poggio di Nazza, mise en valeur de terrains incultes, *améliorations apportées* à la culture de l'olivier, 18 ans de pratique agricole.

Casanova François, cultivateur à Moca-Croce, amélioration de la race bovine, nombreuses récompenses dans les concours.

Clementi Marc-Toussaint, viticulteur à Matra.

Colonna Paul-Toussaint, conducteur des ponts et chaussées à Petreto-Bicchisano, services rendus à l'hydraulique agricole, 23 ans de pratique.

Luccierdi François, docteur médecin, propriétaire à Santo-Pietro di Tenda, reconstitution de vignobles, *services rendus* à l'agriculture, 30 ans de pratique agricole.

Luiggi Jules-Etienne, agriculteur à Zalana, reconstitution de vignobles et propagation de nouvelles méthodes de *culture*, 15 ans de pratique agricole.

Marchi Antoine Noël, publiciste agricole à Paris, 15 ans de services.

Massari Joseph-Marie, maire de Nonza, amélioration de la race chevaline, récompenses dans les concours, reconstitution de vignobles, 50 ans de pratique agricole.

Félicitations

Congo, savon loyal
Ta pâte est naturelle
D'un parfum sans rival,
Eternel en durée.
Texte de X., à Victor Vatelier.

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur l'amendement de M. Audiffred à l'article 4 de la proposition de loi tendant à réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Ajouter à la suite du 1er paragraphe un 2e paragraphe ainsi conçu :

« La peine sera également du double pour les fonctionnaires et les candidats qui auront promis un avantage quelconque aux communes et aux particuliers, ou menacé ces communes et ces particuliers, *du retrait d'un avantage quelconque.* »

Nombre de votants . .	275
Majorité absolue . . .	138
Pour l'adoption. . .	97
Contre	178

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté contre : MM. Giacobbi, Franc. M. Arène n'a pas pris part au vote.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 février

Thermomètre — 7 heures du matin + 5 à midi 12. à 6 heures du soir + 10. Maxima + 12. Minima + 4 ;

Baromètre — 7 heures du matin, 756 mm. à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O. faible.

Dans l'après-midi, S. O. id.

Etat du ciel, 1/2 couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Palmes académiques

M. Edouard Bloc, directeur de la *Gazette Ajaccienne* et distingué publiciste, vient d'être promu au grade d'officier de l'instruction publique. Nous lui adressons nos bien affectueuses et sincères félicitations.

La mendicité

On voit bien que la mendicité n'est pas interdite dans le département. Il y a constamment dans nos rues une véritable cour des miracles. Des femmes en haillons sordides voisinent avec des loqueteux, une véritable armée, si encore ces gens-là se tenaient tranquilles, mais ils s'injurient grossièrement entre eux et vous lachent des épithètes à faire rougir un pompier.

Ces spectacles écœurants devraient être évités, et si on ne veut pas créer un dépôt de mendicité qu'on mette un terme à de pareils scandales.

⁂

Avis

Le bureau des listes électorales restera ouvert aujourd'hui, 4 février, de 9 à 11 heures du matin, de 2 à 4 heures, et de 9 heures à minuit.

⁂

Acte barbare

L'administration des ponts et chaussées vient de faire abattre sur la route de Saint Antoine, quatre superbes mécocouliers qui étaient desséchés.

La cause du mal étrange qui avait *frappé ces arbres* vient d'être découverte par les « cantonniers chargés de ce travail.

Au pied de *ces arbres une main* criminelle a foré, à l'aide d'une tarière, un trou de 25 centimètres, où l'on injecta du sulfate de cuivre ; et pour assurer la destruction, d'énormes clous pénétraient jusqu'au cœur de l'arbre.

Sur la plainte des ponts et chaussées, une enquête est ouverte : espérons que les auteurs de cet acte barbare seront trouvés et sévèrement punis.

Il y a quelques années, un charretier coupable d'avoir décapité la plantation de la route du Cap, fut condamné à trois ans de prison.

⁂

Une femme naïve

La femme du président Krüger était très bonne, *mais très naïve.* Lorsqu'on voulut ériger une statue au héros de l'indépendance, il fallut lui expliquer ce qu'était une statue, comme quoi M. Krüger serait représenté en bronze plus grand que nature, dans son costume ordinaire, avec sa redingote et son haut de forme.

Elle suggéra alors cette idée : « Il faut faire le chapeau creux, l'eau de pluie s'amassera dans l'intérieur et les petits oiseaux y pourront boire ».

⁂

Nos buvetières

La dame X. exploite au boulevard Saint Angelo une buvette qu'elle persiste à ne pas vouloir fermer à l'heure réglementaire.

Cette fois de procéder lui a valu, hier soir, une nouvelle contravention.

⁂

Au Port

Services de vapeurs Arthur C. Southwell.

Départ : Vapeur allemand « Capua », capitaine Von Ehren, allant à Hambourg.

⁂

Avis

Tous les porteurs de valeurs minières sont priés de s'adresser pour tous renseignements à M. de Vincenti, remisier, 20, rue St Lazare, Paris.

⁂

A louer

— Un magasin situé rue de l'Opéra, 3. (ancienne librairie Fabiani)

— Un appartement au 3e étage de la maison Fantozzi, composé de 9 pièces, donnant sur la place St-Nicolas.

S'adresser à M. Pierre Zannini, Bijouterie Mattei, B3 Paoli, Bastia.

⁂

Maladies des yeux

Docteur Antzenroth, Cours Grandval, 2, à Ajaccio.

Les malades qui entrent en traitement dans sa Clinique, sont placés sous la direction d'une dame française compétente.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

CERCLE CATHOLIQUE. — Ce matin, à la messe de 8 heures, *cérémonie dite de Saint Blaise.*

Ce soir, à 8 heures, assemblée générale. *Distribution des cierges bénits.* Tombola et autres divertissements.]

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que le 4 du courant *aura lieu* la perception de 9 à 11 heures, au siège social 34 du Palais, 8.

Prière au retardataire de se mettre en règle.

Le trésorier, L. Raibaldi.

CIRNEA. — Dammonico, 4 ferragio, *a cinque ore*, sôlits zinnione à Cirnea, casa Romieu.

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

Vallicchini Tiburce, cultivateur, d'Olmo, et Fregosi Elisabetg, ménagère, de Silvareccio.

NAISSANCES

Tomasi Marie-Joséphine. — Gandolfi Antoinette-Vincente.

DÉCÈS

Paoli Marie-Antoinette, célibataire, 84 ans, de Bastia.

Tribunal de Commerce

Faillite Dominique Pollacci

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite Dominique Pollacci, cidevant négociant à Bastia, sont invités à se réunir le 16 février, à 1 heure de relevée, en chambre de conseil du Tribunal, aux fins de délibérer sur les propositions de concordat qui leur seront faites.

Le Greffier,
A. CIPRIANI.

DEPOT CENTRAL

1, rue Neuve Saint-Jean, 1, Bastia

Pommes de terre en gros

pour semence et consommation

Early, Percies, etc , etc.

Ails, légumes, savons, cafés, etc.

Gros et détail

AVIS

La Maison Dominique Mattei aîné place St-Nicolas, Bastia, vient de recevoir un lot de pétrole Atlantic *qu'elle mettra à la vente*, de 0,40 le litre.

On y trouvera également :

du Bally, et un grand assortiment de savonnettes parfumées de 0,30 à 0,50 la pièce.

des dattes, pruneaux, raisins secs malaga, figues sèches blanches du pays.

Pates Riveire et Carret assorties, le kilo 0,80 c. Les deux paquets de 250 gr. chaque, 0,45 cent.

Lazarce 1re qualité.

de sel gros blanc et sec des Iles d'Hyères et de sel fin de table.

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des abriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes *ses réparations, est à même* de livrer un travail très soigné et garanti.

Achetez les

Soieries Suisses

Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés de printemps et d'été pour robes et blouses :

Habutai, Pompadour, Chiné, Rayé, Voile, Shantung, Broderie de St-Gall, Mousseline 120 cm de large à partir de fr. 1.25 le mètre en noir, blanc, uni et fantaisie.

Nous vendons directement aux particuliers nos soies garanties solides et les envoyons à domicile franco de port et de droits de douane.

Schwitzer & Cie, Lucerne C 1

(SUISSE)

Exportation de Soieries.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00066

BOURSE DE PARIS

	2 fév.	3 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.20	99.25
3 p. 0/0 amort.	98.75	98.95

ex coupon.

NOS REPRÉSENTANTS

CHEZ

le Ministre des Travaux Publics

Le Chemin de Fer

DE

Ghisonaccia à Bonifacio

L'achat des terrains. — La convocation du Conseil général.

Paris, 3 février.

La Représentation Corse a fait aujourd'hui, de concert avec M. Phélut, préfet, dont on avait attendu *l'arrivée à Paris*, la *démarche* qui avait été projetée auprès de M. Gauthier, ministre des travaux publics.

Il est très difficile de résumer télégraphiquement une conversation qui a duré une heure et demie, mais le ministre a donné comme exemple de l'impossibilité où était l'Etat de prendre à sa charge l'acquisition des terrains corses, la ligne Quillan à Montlouis qui traverse le département de l'Aude, dont le ministre des travaux publics est le représentant.

M. Gauthier a ajouté que le concours financier de son département a été entièrement exigé.

Il a été également la ligne internationale de Nice à Coni, où malgré les démarches du Conseil général que préside M. Bouvier, le département *des Alpes-Maritimes, sur l'exigence* formelle de la commission des finances du Sénat, a dû intervenir pour l'achat des terrains.

Les Représentants Corses et le Préfet ont alors fait valoir, avec beaucoup d'insistance, la situation particulière du département qui est dans l'impossibilité matérielle de réaliser un gros emprunt.

Le ministre, en considération de cette situation tout à fait exceptionnelle, a bien voulu promettre son concours pour essayer de faire accepter par le ministre des finances et par les Chambres une exception en faveur de la Corse

Mais il juge de toute manière et *sous peine d'un échec* complet, qu'il est indispensable que le département apporte son concours pour l'achat des terrains.

Le ministre demande donc au Conseil général de la Corse une des trois solutions suivantes :

1° Le département voterait une *partie de la somme prévue* pour l'achat des terrains et prendrait à sa charge tout ce qui dépasserait les prévisions.

2° Le département voterait une somme un peu plus forte que celle prévue, mais en ce qui concerne l'aléa, il n'aurait à supporter que la moitié de la dépense.

3° Le département se chargerait de toutes les dépenses nécessaires à l'achat des terrains, sauf à demander une subvention que l'Etat lui accorderait.

Les Représentants de la Corse et le Préfet doivent s'entretenir maintenant avec le Président du Conseil et les Ministres des Finances et de la Guerre.

Après ces diverses entrevues la Représentation de la Corse aura un nouvel entretien avec le Ministre des Travaux publics.

M. Phélut, préfet de la Corse, qui sera saisi par M. Emmanuel Arène, président du Conseil général, sur la demande officielle de convocation, fixera la date de la réunion de l'assemblée départementale.

Cette réunion aura très probablement lieu *du 20 au 28 février courant.*

Nouvelles Militaires

Le général Gallieni

Paris, 3 février.

Le général Gallieni, ancien gouverneur de Madagascar, est nommé au commandement du 13e corps d'armée, en remplacement du général Girardot, appelé à un autre emploi.

LA LOI DE SÉPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISES

Paris, 3 février.

Les inventaires des biens des églises continuent à provoquer de bien *fâcheux incidents tant à Paris* qu'en province.

A PARIS

Paris, 3 février.

L'inventaire a eu lieu aujourd'hui aux églises Saint Paul et Saint Louis, Notre-Dame de la Garde et Sainte Anne de la Maison-Blanche.

Des mesures d'ordre très sévères avaient été prises.

Aucun incident sérieux ne s'est produit.

Les incidents de St-Pierre du Gros Caillou

Les arrestations

A la suite des incidents survenus hier à Saint-Pierre du Gros-Caillou, *quarante-sept personnes* ont été maintenues en état d'arrestation.

Parmi les détenus se trouvent MM. Lambelin et Gaston Mery, conseillers municipaux, Coignard de Mailly, étudiant, le comte d'Harcourt, Imbert de la Tour, avocat.

A Sainte-Clotilde

Le curé de l'église Sainte-Clotilde a adressé sa démission à Mgr Richard, archevêque de Paris.

Cette démission n'a pas été acceptée.

Orléans

Dans la commune d'Olivet, les agents de l'enregistrement, accueillis par des cris hostiles, ont dû se retirer.

La gendarmerie étant intervenue pour disperser les manifestants, on sonna le tocsin.

Les agents de la force publique ont enfoncé les portes de l'église à l'aide de leviers.

Des barricades de chaises élevées dans l'église ont permis aux manifestants de prolonger la résistance.

Finalement ils ont dû céder devant la force.

Agen

Au moment où les employés de l'enregistrement allaient commencer l'inventaire dans une église d'Agen, des manifestants ont entonné des cantiques.

Les agents du fisc ont été obligés de cesser leurs opérations.

Une contre-manifestation s'est produite au chant de « l'Internationale. »

Une collision entre les deux bandes de manifestants a eu lieu.

Pendant la bagarre des coups ont été échangés.

Plusieurs personnes ont été blessées.

On a opéré de nombreuses arrestations.

Montpellier

Trois mille manifestants ont empêché l'inspecteur de l'enregistrement de faire l'inventaire à la cathédrale de Montpellier.

La police et la gendarmerie étaient sur pied.

Aucun incident grave ne s'est produit.

Les conseils du Pape

Paris, 3 février.

Le correspondant de « l'Echo de Paris » à Rome annonce que le Pape, déplorant les scènes de violences signalées dans plusieurs villes de France, a télégraphié aux évêques pour qu'ils conseillent aux catholiques d'accepter l'inventaire des biens.

La Presse

Paris, 3 février.

La plupart des journaux s'occupent des incidents regrettables qui ont eu lieu à Paris, à l'occasion de l'inventaire des biens d'Eglises.

Le « Figaro » déplore les manifestants et engage la population au calme.

La « Lanterne » demande la fermeture de toutes les églises en dehors des heures des offices.

« L'Humanité » raille les conservateurs qui par les scènes de désordres qu'ils provoquent, jettent le discrédit sur la police et sur l'armée.

La « Petite République » dit que nous assistons à un mouvement réactionnaire qu'il importe de réprimer avec énergie.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

L'inventaire des biens d'églises

Condamnation des Manifestants

Paris, 3 février.

Le tribunal correctionnel de la Seine a eu à s'occuper aujourd'hui *des incidents qui ont eu lieu dans* différentes églises de Paris à l'occasion de l'inventaire des biens.

De nombreux manifestants ont été jugés.

M. Gaston Mery, arrêté hier au Gros Caillou a été acquitté.

Les affaires Roger et Lambelin, ayant trait aux événements qui se sont produits à la même église, ont été renvoyées à quinzaine.

M. de La Rochefoucauld, père, arrêté au cours des incidents de l'église Sainte-Clotilde, a été condamné à trois mois de prison.

Les autres manifestants se voient infliger des condamnations variant de six jours à deux mois de prison.

La réunion des Cardinaux

Paris, 3 février.

La commission des neuf Cardinaux, chargés des affaires de France, a tenu une nouvelle réunion.

Cette réunion ne sera pas la dernière ; elle sera suivie de beaucoup d'autres, parce que la commission ne terminera ses travaux qu'après la publication de la dernière partie du règlement relatif à la loi de Séparation.

Alors seulement le Pape aura toute la documentation nécessaire pour délibérer.

Les actes du Souverain Pontife seront de deux espèces ; le premier sera une protestation solennelle, destinée à la publication ; l'autre, un document concernant les instructions à l'épiscopat, lesquelles resteront secrètes.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

— Communiqué Officiel —

Les droits de Douane

Algésiras, 3 février.

Un communiqué officiel fait connaître que la Conférence a examiné ce matin le projet présenté par les délégués marocains sur l'augmentation des droits de douane relatifs à l'importation des marchandises dans l'empire du Maroc.

Les délégués à la Conférence n'acceptent et le principe et la quotité de l'augmentation proposée par la mission marocaine.

Le comité de rédaction examinera si une légère surtaxe peut être établie sur les droits de douane.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

L'opinion générale

Londres, 3 février.

Le correspondant de « New York Herald » à Caracas fait connaître comment au Vénézuéla l'opinion publique envisage un conflit possible avec la France.

« En prévision d'une agression française, notre armée est très sérieusement exercée ; notre flotte peu nombreuse, mais active, manœuvre dans les parages de la Guayra, se préparant à la défensive et à l'offensive. »

On est d'avis qu'il n'y aurait de danger pour Caracas que dans le cas où les navires de guerre français pourraient lancer, par tir indirect, des projectiles par-dessus les montagnes qui s'élèvent du bord de la mer à une hauteur de mille mètres environ.

Dans certains milieux autorisés, on laisse entendre que la France n'aura vraisemblablement pas à agir, la chute prochaine de Castro, étant inévitable.

EN DANEMARK

LES OBSÈQUES du roi Christian

Copenhague, 3 février.

Les obsèques du roi Christian IX ne sont pas encore fixées, de sorte que les souverains n'ont pu prendre jusqu'ici aucune disposition.

Il est peu probable que le roi Edouard VII puisse assister en personne aux obsèques de son beau-père.

L'empereur d'Allemagne se rendra par mer, à Copenhague, à bord du cuirassé « Preussen » escorté par le croiseur « Ariadne ».

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

La Situation

Saint-Pétersbourg, 3 février.

Les prisons de Vorochège contiennent 500 détenus.

Les arrestations continuent.

La répression à outrance, pratiquée par le gouvernement, lui aliène les modérés.

Le congrès des commerçants et des industriels a blâmé la politique générale du gouvernement.

Les nouvelles du Caucase disent que l'insurrection n'a pas cessé dans la Mingrélie.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Auguste Bianchi née Paoli, M. et Mme Armand Bianchi née Sieco, M. et Mme Sylvain Bianchi née Lebreton, (postes et télégraphes à Madagascar), M. et Mme Louis Bianchi née Sieco, géomètre à Madagascar, M. Dominique Bianchi, lieutenant au 16e d'infanterie coloniale en Chine,

Les familles Paoli, Strotti, Valory et Mamberti.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur tante

Mlle Marie-Antoinette Paoli

âgée de 85 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 4 février, à 9 heures du matin, rue Capanelle, 2.

M. André Ghilini, juge suppléant chargé de l'instruction au Tribunal d'Aubusson et Mme Ghilini née Rossi-Weyth.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Jean Ghilini

leur fils décédé à Aubusson le 30 Janvier 1906, à l'âge de 5 mois et vous prient d'assister à la levée du corps qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 4 février, à 10 heures précises du matin

On se réunira au nouveau pont hangar de la Cie Méditerranéenne.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert depuis le 14 courant, un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension, Prix modérés

G^e COMPTOIR NATIONAL

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia

Jeudi	. . . .	4 heures soir.
Jeudi	. . . .	9 heures soir.
Dimanche	. . . .	10 heures matin.
Samedi	. . . .	10 heures soir.
Jeudi	. . . .	minuit.
Samedi	. . . .	4 heures soir.

Arrivées à

Marseille	. .	Vendredi, 7 heures m.
Nice	. . .	Vendredi, 6 heures m.
Tunis	. . .	Lundi, 11 heures m.
Naples	. . .	Dimanche, 5 heures s.
Livourne	. .	Vendredi, 4 heures m.
Marseille	. .	Dimanche, 7 heures m.

Départs de

Marseille	. Samedi,	3 heures s.
Nice	. . Samedi,	10 heures m.
Tunis	. . Mercredi,	midi.
Naples	. . Mercredi,	5 heures soir.
Marseille	. Mercredi,	3 heures soir.
Livourne	. Vendredi,	minuit.

Arrivées à Bastia

Dimanche	. .	6 heures m.
Samedi	. . . .	7 heures s.
Jeudi	. . . .	6 heures m.
Jeudi	. . . .	1 heure s.
Jeudi	. . . .	11 heures m.
Samedi	. . . .	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de

Marseille	. Dimanche,	4 heures soir.
Ajaccio	. . Lundi,	4 heures soir.
Propriano	. Mardi,	10 heures m.
Ajaccio	. . Mardi,	5 heures s.

Arrivées à

Ajaccio	. . Lundi,	7 heures matin.
Propriano	. Lundi,	7 heures soir.
Ajaccio	. . Mardi,	midi
Marseille	. Mercredi,	7 heures matin.

LOTERIE NATIONALE pour les ENFANTS TUBERCULEUX

Osseux ou Ganglionnaires de St-Pol-sur-Mer et Zuydcoote (Nord)

Le Billet UN Franc

Gros Lot 250.000 fr.

DERNIERS BILLETS

TIRAGE 15 FÉVRIER 1906

En vente chez COSTE-PIZOT, Agent de la Loterie, 32, rue Lepelletier, LILLE, 19, rue de l'Express, Lausanne (Suisse), et dans les Bureaux de Tabac.

On peut se procurer dans la maison Louis-Napoléon Mattei à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.

Manufacture de Tabacs, Cigares, et *Cigarettes*. — Entrepôt de tabacs en feuilles.

GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE Peut-être || FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 1er FEVRIER 1906

Loterie de la Presse

1 Gros Lot . . . . 500,000 fr.
1 Gros Lot 100,000
2 Lots de 50.000 . . 100,000
100 Lots de 1.000. . . 100,000

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906

Obligations Ville de Paris 1904. Métro

1 Gros Lot . . . . 200,000 fr.
1 Lot de 10,000
10 Lots de 1.000 . . 10,000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier: 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

1. 10 N° part, série Loterie de la Presse — 2. 2 N° part série Ville de Paris Emprunt 1904, Métro

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Lots payables de suite après recensement

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou Bon de Poste de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France

42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACCEPTE LES ORDRES CONTRE REMBOURSEMENT

GROS LOT DE **UN MILLION** DE FRANCS

5 Lots de 500.000 fr. — 4 de 250.000 fr. — 2 de 200.000 fr. — 20 de 100.000
8 de 50.000 — 10 de 25.000 — 25 de 10.000 — 50 de 5.000 — 250 de 3.000 — 500 de 1.000 — 800 de 200 — 2272 de 100 — Plus de 200.000 lots de 30 à 50 fr. — 22 Tirages par an.

Prochain Tirage 15 FÉVRIER 1906

Pour CINQ francs on reçoit VINGT-CINQ Numéros, Titres à lots garantis. Pour Cinq Francs on devient co-propriétaire de Vingt-cinq titres à lots, (Prime) et l'on participe seul pour la totalité des lots à un Bon Panama à lots vendu à terme, remboursable à 500 francs et participant à 318 tirages avec Lots de 1.000 à 500.000 francs.

Le paiement des lots Panama est garanti par un dépôt de 450 millions en titres gravités par le gouvernement français. Tout souscripteur a été abonné gratuitement pendant UN AN à un Journal publiant les résultats des tirages.

Adresser mandat: Ch. FRANÇAIS 6, rue GREDOT, 46, rue de Clichy, PARIS. — *Les ordres contre remboursement sont acceptés.*

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VITE DEMANDEZ PARIS 19 RUE SAINT-LAZARE 19 PARIS

SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux scientifique. Résultats inespérés. Exigez que les flacons des vrais Royal Windsor Hair Restorer portent la signature de Windsor et celle de Paris. Refusez les imitations.

ENTREPOT: 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande des Prospectus contenant détails et attestations

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa station en garde contre certaines charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

☞ Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est celle pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le Directeur Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Ordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Oreuga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

CHOCOLAT MENIER

A VENDRE

Ch. d'aigne sèches pour bestiaux et *Fourrages*.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Orman, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Refuser toute imitation. Exiger la véritable pointe

Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scagliola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
ÉDITION B : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 7e et 8e N°.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ARIEL-GOURAUD, Editeur, 2, r. de la Sorbonne

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — LUNDI 5 FÉVRIER 1906 — N° 54

Le Petit Bastiais

00067

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Prix divers: 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres Départ.	3 fr.	6 fr.	12 fr.

Un numéro, un centime. Vente au détail, un centime. Le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Agathe.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 47 m. — Coucher, 4 h. 44 m.
Premier quar., le 1. — Pleine Lune, le 8.
Fête de Demain : St Jean Grisos.

4 FÉVRIER

Les Curiosités de la Semaine

Certaines villes doivent leur célébrité à leur industrie locale : draps, jambons ou pruneaux. Savez-vous qu'il existait en Europe une ville, un village plutôt, dont la spécialité singulière est celle-ci : tous les habitants y sont joueurs d'échecs.

C'est le bourg allemand de Strobeck. Les maisons de Strobeck sont décorées d'ornements empruntés au noble jeu ; les arbres des jardins sont plantés et taillés en échiquiers, c'est tout juste si l'on n'oblige pas les femmes à porter des robes à carreaux noirs et blancs.

La recommandation des joueurs strobeckois est répandue en Allemagne. Les *enfants natifs* de Strobeck apprennent à pousser les pièces sur les bancs de l'école : il y a une classe d'échecs.

Lorsqu'il s'organisa, il y a quelque temps, un tournoi germanique d'échecs, les vainqueurs furent trois personnes de Strobeck : le propriétaire d'un hôtel, sa tante et... sa grand'mère.

Heureux village de Strobeck dans lequel *l'on ne rencontre jamais de « cavalier seul. »* Par contre, les pièces de théâtre ! — s'il y existe un théâtre ! — sont fatalement vouées à un échec certain.

Un précieux papyrus. Le professeur Ulrich Wilcken, qui préside la commission pour les études des papyrus, réserve, paraît-il, une agréable surprise au monde actuel. Il a reconstitué un texte grec en rassemblant 40 fragments minuscules de papyrus. Le tout ne mesure pas plus de 13 centimètres de hauteur sur 18 de largeur.

L'auteur de ce précieux manuscrit, qui jette une lumière inespérée sur l'histoire des guerres puniques, est le frère d'armes et l'éducateur d'Annibal.

Il n'y a plus de rois fainéants. *Le père du jeune marié d'hier*, le prince Louis-Ferdinand de Bavière, qui est un chirurgien des plus distingués, vient de se rendre très populaire à Madrid en occupant ses loisirs princiers d'une façon originale... et humanitaire.

Il a revêtu la blouse de toile et, se mêlant aux internes attentifs, et débitant le scalpel inutile pour le bistouri sauveur, il a pratiqué, de *ses mains augustes*, à l'hôpital de la Princesse, l'opération de la laparatomie, avec une sûreté et une habileté remarquables.

Le malade est dans un état aussi satisfaisant que possible ; la joie d'avoir été charcuté par un souverain a peut-être contribué à sa guérison, d'autant plus que l'opérateur a compliqué son travail par un geste vraiment royal : il a offert au patient cent douros pour mener à bien sa convalescence.

Les internes ont voté un vin d'honneur au distingué praticien et *se proposent de donner son nom* à leur salle de garde.

La veillée des dames. C'est le 19 janvier, ce jour-là les femmes mariées — en Belgique du moins — sont maîtresses chez elles, et leurs seigneurs et maîtres n'ont plus qu'à s'incliner devant leurs volontés. Pourquoi ? La tradition veut que, le 19 janvier 1101, les dames de Bruxelles virent revenir leurs maris qu'elles croyaient morts à la croisade. Elles leur firent grand accueil, comme on peut croire, et leur préparèrent un magnifique repas. Mais ils avaient à peine avalé la dernière bouchée qu'elles les prirent dans leurs bras et les portèrent dans le lit conjugal.

D'après une autre version, un prince, qui assiégeait Bruxelles, ayant permis aux femmes, sur leur humble requête, de se retirer avec ce qu'elles avaient de plus précieux, elles chargèrent leurs maris sur leur dos et franchirent ainsi les portes.

Le prince fut si touché de ce trait qu'il fit grâce à tout le monde.

Gantil — et bien damné !

Elisée Reclus s'est pris à révéler un détail amusant : un recensement de la population de Vénézuéla dénonçait, il y a quelques années, pour la seule province de Caraboba, on total de sept mille citoyens ayant un grade dans l'armée nationale. Cette élite de guerriers se décomposait ainsi :

Quatre cent *quarante neuf généraux*, six cent vingt-sept colonels, et le reste à l'avenant. Les officiers formaient le septième de la population mâle de la province.

Tous voulaient des galons. Chacun en prenait pour son grade. Et il y avait un lieutenant pour six hommes, un capitaine pour quinze ; le général commandait à environ cinquante soldats. Ce doit être, sous l'uniforme, une belle armée.

Phrase cueillie dans un faits-divers. Bien que d'une drôlerie plutôt macabre, et quoique émanant d'un grand confrère parisien, elle vaut la peine d'être reproduite : il s'agit de la découverte d'un corps affreusement dé higoté :

« Le corps a été trouvé, la tête, les bras et une jambe séparés du tronc ; il ne portait aucune trace de violence... »

Z za un peu, mon bon, dans quel état il aurait été si la victime avait été l'objet de la moindre violence !

Les Récidivistes

On vient à peine de publier ces jours derniers le rapport sur l'application de la loi du 27 mai 1887, concernant les récidivistes, pour l'année 1903.

Nous relevons dans ce document que pendant cette année, il n'a été prononcé, dans notre département, aucune condamnation à la relégation. Le nombre total des condamnés pour crimes s'est élevé à 23, et celui pour délits punis de peines privatives de la liberté à 1.352.

Le nombre des condamnés à des peines privatives de liberté, par 100.000 habitants, présente les moyennes annuelles suivantes : de 1886 à 1890, 529 ; de 1891 à 1895, 481 ; de 1896 à 1900, 462, et pendant les années 1901, 1902, 1903, respectivement: 459, 465, 465.

Le nombre de condamnés à l'emprisonnement pour un des délits prévus par l'article 4 de la loi du 27 mai 1885, a été de : 118 pour vol, 11 pour escroquerie, 12 pour abus de confiance, 4 pour outrage public à la pudeur, 8 pour vagabondage simple, 14 pour infraction à arrêté d'interdiction de séjour, néant pour excitation habituelle de mineurs à la débauche et vagabondage ou mendicité; total, 167.

Orphelinat Mutualiste de France

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la circulaire suivante, qui a été adressée à *tous les Présidents* de Sociétés de Secours Mutuels.

Les avantages que l'Orphelinat Mutualiste Français procure aux orphelins nous paraissent de nature à intéresser vivement les pères de famille qui font partie de la Mutualité.

Monsieur le Président et Cher Collègue

En même temps que la présente, nous avons l'honneur de vous faire parvenir les Statuts de l'« Orphelinat Mutualiste Français ».

L'Orphelinat Mutualiste Français est un pas de plus vers l'idéal mutualiste. En effet, après la maladie, la retraite, le chômage, l'invalidité, l'assurance en cas de décès, il fallait penser aux Orphelins, à ces pauvres petits déshérités de la vie.

Notre but est donc de prendre les enfants au moment où ils sont privés de leurs soutiens naturels, de les entourer d'une sollicitude toute familiale, de subvenir à tous leurs besoins et de ne les livrer à leurs propres forces qu'après les avoir dotés d'une situation ou d'un métier en rapport avec leur intelligence et leurs aptitudes.

Notre plus cher désir est de ne jamais être obligés de les recueillir dans notre ou nos Maisons familiales, où, pourtant, ils seront l'objet de tous nos soins, mais bien au contraire, sinon que le spécifie l'art. 31 de nos statuts : de les mettre en garde dans des familles de mutualistes de leur pays natal, persuadés que nous sommes que c'est là le seul moyen de leur faire oublier leur triste condition, et la seule manière de façonner leur cœur à l'unisson de celui de leur petits camarades.

Notre Orphelinat, lorsqu'il lui fut connu, a vivement touché M. le Président de la République, et il a tenu à en être son Premier Bienfaiteur. Voici comment :

Vous n'ignorez pas, qu'à l'occasion de la Fête du 5 Novembre dernier, donnée en l'honneur de M. le Président de la République, une souscription fut ouverte, entre les Mutualistes français, pour offrir à M. *Emile Loubet le « Premier Mutualiste de France »*, un objet d'art destiné à perpétuer la mémoire de cette grandiose manifestation, ainsi que comme témoignage durable de leur attachement et comme l'expression de leur reconnaissance pour la sympathique bienveillance qu'il n'a jamais cessé de leur montrer pendant sa trop courte législature.

Monsieur Emile Loubet fût très touché de cette délicate attention, mais ne voulut accepter le bronze : « La Mutualité », de l'artiste Mathurin Moreau, qu'à la condition que son achat ne grèverait pas trop le montant de la souscription dont il entendait réserver le bénéfice à l'Orphelinat Mutualiste Français.

Et c'est grâce à ce beau geste de M. le Président de la République, que, le 5 Novembre 1905 l'Orphelinat était riche de 50.000 francs, 8 jours après de 60.000 francs et, bientôt peut-être de 100.000 francs, puisque la souscription n'est pas encore arrêtée.

Nous voulons espérer, Monsieur le Président et cher collègue, qu'après avoir étudié attentivement nos Statuts, vous voudrez bien également vous intéresser personnellement à notre Œuvre et en faire part aux Membres de votre Société.

Veuillez agréer Monsieur le Président et Cher Collègue, l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

Le Président,
Léopold MARILLEAU.

Le Vice Président Délégué,
Raphaël LEDOUX.

Le Secrétaire Général,
Jules VERGNE.

EXTRAITS DES STATUTS

Article 1er. — Il est fondé à Paris, un Orphelinat Mutualiste Français ayant pour but de venir en aide aux enfants orphelins de ses membres participants, de les recueillir, de les élever et de leur continuer dans la vie ses conseils et son appui moral.

Art. 2. — Son *siège est à Paris*. Sa durée illimitée, ainsi que le nombre de ses membres.

Art. 3. — Cette œuvre est *créée pour la France entière. Elle se divisera en sections*, en prenant pour base, autant que possible, les Unions Départementales.

Art. 7. — Pour être admis membre participant, il faut :

1° Etre membre d'une Société de Secours mutuels française, et jouir de ses droits civils.

2° Adresser une demande écrite au président et signer l'engagement de se conformer aux statuts et aux conditions exigées par la feuille d'adhésion.

16 — Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

— Pourquoi ? interrogea Carthien d'une voix pâteuse.

— Parce que, tel que tu me vois, je m'occupe de marier ton maître.

— Bah !

— Oui ! je ne l'ai pas encore appris ma profession. Je suis agent matrimonial, mon vieux.

— Eh bien, mon petit, si tu n'as jamais que la commission que tu touches pas sur ce mariage-là, tu ne feras pas de brillantes affaires.

— Explique-toi un peu pour voir.

— Mon maître est à cent lieues de songer à se remarier, le pauvre jeune homme !

— Il a d'autres préoccupations ?

— Oui... des peines de cœur ! fit Carthien en baissant la voix.

— Pas possible, un si beau garçon !

— Comme je te le dis. C'est même ce qui m'a fait rentrer à son service que j'avais quitté il y a deux ans.

— Raconte-moi donc ça.

— Ayant assez d'être chez les autres, je m'étais établi dans le quartier de la Villette.

— Marchand de vin, je parie ?

— Juste.

— Et tu as bu ton fonds ?

— Jusqu'à la dernière chopine. Alors étant sans le sou, je suis allé retrouver mon dernier maître qui avait déménagé de son domicile pour venir s'installer dans cet hôtel. Quand il m'a revu, il m'a repris tout de suite. Jusqu'alors, il n'avait pas eu de domestique attaché à sa personne, mais il se sentait souffrant, fatigué et il s'était pas fâché de m'avoir, car il sait que je lui suis dévoué comme un caniche. Voilà comment je suis dans la place.

— Depuis combien de temps ?

— Depuis trois jours.

C'est donc pour cela, pensa Méroualle que je ne l'avais pas encore vu par ici.

Et tout haut il poursuivit :

— Tu ne dis donc que M. de Chelles est malade ?

— Malade ? ah bien oui ! fit l'ivrogne avec un gros rire, on la connaît sa maladie... les autres domestiques m'ont tout raconté... Je te l'ai nommée, sa maladie... c'est des peines de cœur.

Une lueur de bon sens lui revint tout à coup et, jugeant qu'il en avait trop dit, il se tut avec obstination, malgré tous les efforts de son compagnon pour l'amener à continuer ses confidences.

— Garçon ! un autre litre ! cria Méroualle. Il venait d'employer là un argument auquel le pauvre Carthien était incapable de résister longtemps.

Adroitement ramené au sujet qui intéressait l'agent de recherches, il raconta tout ce qu'il savait.

Son maître avait une liaison avec une femme mariée qui venait le voir très fréquemment. Mais les visites de la dame, après être devenues de plus en plus rares, avaient fini par cesser.

Depuis ce temps, M. de Chelles était inconsolable. Il ne travaillait plus, ne mangeait plus, ne quittait plus sa chambre où il passait des journées entières du sur un canapé, à rêver ou à pleurer... C'était pitié de le voir réduit à cet état, lui si actif, si énergique, quand il était dans son état normal. Et dire qu'il n'avait fallu qu'un coup de foudre pour l'abîmer ainsi. Ah ! on pouvait dire qu'il était pincé sérieusement cette fois !... Carthien le connaissait bien.

Quand le *cœur était atteint chez lui*, bonsoir ! il n'y avait plus personne !... Il avait failli mourir de chagrin quand sa femme était morte en couches... Si la poulette pour qui il se désolait ne revenait pas, il était capable de passer l'arme à gauche... et ce serait dommage !... un homme si intelligent !... un si bon maître !... il n'y avait donc de la chance que pour les canailles ? Ah ! si Carthien avait connu le nom de la dame en question ! mais voilà ! on lui avait tout dit, excepté ça... s'il l'avait connue, il serait allé lui crier : Revenez !... ou votre amoureux va se laisser glisser !... *il ne peut plus vivre sans vous, le pauvre garçon !*... sauvez-le ! ça ne vous coûtera pas grand'chose et moi, ça me fera rudement plaisir.

Carthien commençait à divaguer. Petit à petit, sa langue devint plus épaisse et il lui fut impossible d'articuler une parole.

A la fin, ses yeux se fermèrent et il tomba, les deux bras en avant, étendu sur la table ivre-mort. Méroualle régla la dépense et sortit, le laissant cuver son vin.

Il était renseigné à présent.

Robert aimait toujours Jeanne.

Il l'aimait à en mourir.

— Parfait ! dit l'ex-policier, il ne me sera pas difficile de précipiter les événements. Maintenant, je suis sûr de mon affaire et le reste n'est plus qu'un jeu d'enfant.

VII

« Robert de Chelles vient d'être victime d'un terrible accident de laboratoire. Il est en danger de mort. Venez. »

Jeanne de Berly devint livide en lisant ce télégramme qui venait de lui être remis.

Qui donc s'était chargé de lui faire parvenir aussi brusquement cette triste nouvelle ?

Etait-ce Robert qui, dangereusement frappé, avait prononcé son nom, se sentant mourir ?

Avait-il donné mission à un ami de la prévenir ?

— Comment se faisait-il, en ce cas, que le télégramme ne fût pas signé ?

Le fait d'avoir agi vis-à-vis d'elle avec si peu de précaution l'eût mise en défiance si elle avait pu avoir une autre pensée que celle-ci.

— Robert est blessé... mourant peut-être... il m'appelle... Je cours près de lui !...

Elle s'habilla à la hâte et jeta ces mots à la femme de chambre :

— Je sors.

La camériste, stylée par le mari, demanda froidement :

— Si M. le comte demande où est madame, que devrai-je lui dire ?

Jeanne, ne songeant plus qu'à son amant, ne répondit même pas.

Cinq minutes après elle, M. de Berly, que Méroualle était venu prendre mystérieusement, quittait à son tour l'hôtel de la rue Francois Ier.

Le coupé du comte suivit le fiacre qui emportait la jeune femme à l'avenue de Messine.

— C'est chez son père qu'elle va ? dit-il à l'agent.

— Oui, monsieur le comte.

— Le nom de l'amant ?

— Robert de Chelles.

— Et c'est chez son père qu'elle le voyait ?

— C'est chez son père.

— La misérable !

Le comte écumait de rage. Un souffle de vengeance sinistre l'animait tout entier.

(*A suivre*).

3° Payer un droit d'entrée et une cotisation.

Art. 8. — Les Sociétés de Secours Mutuels et de Retraite peuvent s'inscrire comme membres participants.

Art. 28. — Les membres participants s'engagent à payer un droit d'entrée de 2 francs et une cotisation mensuelle de 0.50 par mois et par enfant au dessous de 16 ans ; toutefois cette cotisation ne pourra jamais dépasser 1.50 par famille et par mois.

Art. 29. — Les Sociétés de Secours Mutuels ne payent qu'un droit d'entrée de 1 franc par famille adhérente et une cotisation mensuelle, ainsi qu'il est indiqué à l'article précédent.

Art. 30. — Aucun membre participant ne pourra jouir des avantages de l'Orphelinat s'il n'a un an de sociétariat.

Art. 31. — Les droits d'entrée et les cotisations seront payables d'avance.

Art. 32. — Le conseil statue sur l'importance des secours à accorder : toutefois, ils ne peuvent être inférieurs à :

1° 10 francs par mois par enfant, pour orphelin de mère, si le membre participant a moins de deux ans de sociétariat ;

2° 15 francs par mois, par enfant, pour orphelin de père, si le membre participant a moins de deux ans de sociétariat ;

3° 15 francs par mois, par enfant, pour orphelin de mère si le membre participant a plus de deux ans de sociétariat ;

4° 20 francs par mois, par enfant, pour orphelin de père si le membre participant a plus de deux ans de sociétariat.

Ces secours sont accordés jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

Au-dessus de cet âge, dans des cas exceptionnels d'infirmités ou autres, et suivant les ressources de l'Orphelinat, des secours pourront être accordés par le Conseil sur la demande des parents ou tuteurs.

Art. 33. — Les orphelins de père et de mère seront complètement pris en charge par l'Orphelinat. Ils seront mis en garde dans des familles de parents, ou à défaut, dans des familles de mutualistes, ou encore, et ce, dans la mesure du possible, et seulement lorsque les ressources de l'Orphelinat le permettront, dans la Maison Familiale de la Mutualité qu'elle se propose de créer à cet effet.

Art. 34. — Si le membre participant veut, contracte une nouvelle union, les secours mensuels accordés aux enfants du précédent mariage pourront être supprimés après avis de la commission d'enquête.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

Sur l'attitude des partis politiques :

« Depuis qu'ils n'ont plus rien à souhaiter que le pouvoir, les opportunistes de Gambetta se sont transformés en progressistes et les collectivistes se sont installés dans les positions qu'ils abandonnaient. A leur tour ils avaient sans broncher les exigences que Gambetta, au nom de la démocratie républicaine, imposait à ses commensaux.

« En s'imposant quelques sacrifices, ceux-ci parviennent à installer la République en France, par les mêmes procédés les coi soire-ci se réservent à supprimer la propriété individuelle. Lentement et sûrement, c'était la devise de Spuller, c'est aujourd'hui celle de M. Jaurès et de ses disciples ».

Le Soleil

Sur l'œuvre politique de M. Waldeck-Rousseau :

« Les conceptions de M. Waldeck-Rousseau, sa conception syndicale devenue un instrument de révolte et de tyrannie, sa loi d'association dont il exclusit les congrégations qui n'aboutissaient, après la spoliation de l'Eglise commandataire, enfin l'association au socialisme au gouvernement.

« Et c'est ainsi que la logique socialiste aboutissait, lyonnaise ou tout simplement républicaine, aboutit à l'anarchie, à la spoliation, à la proscription. Waldeck préparait le poison et l'étendait ayant souffle. Ici, semeur coupable et imprévoyant, risque d'souffler la France, victime résignée, croirait, qu'on semble n'avoir plus ni idéal, ni foyer, ni épargne, ni raison, ni volonté. »

Le Figaro

Sur les inventaires des biens des églises.

« C'est tout de même une chose pénible, que cet inventaire des meubles d'église et des objets du culte, auquel procèdent en ce moment, d'un bout à l'autre de la France, les fonctionnaires de l'enregistrement, assistés d'un certain nombre de percepteurs. Ils déclarent eux-mêmes qu'on leur trouvait une grosse tâche dont on les déchargeant de cette besogne. Ceux qui y mettent de la rudeur, ne contestent qu'une infime minorité, la plupart se sentant mal à l'aise dans les sacristies. Il leur passe vraiment trop de crucifix dans les mains, et ils se rendent bien compte que la chose a un peu l'air d'une exposition à l'hôtel des ventes, à la veille des enchères. »

La Libre Parole

De M. Edouard Drumont :

« Ce qui est certain, c'est qu'à moins de compétitions de machinations par derrière pensées, que nous ne connaissons pas, on ne voit pas bien la guerre sortir de la conférence d'Algésiras. Nous célébrons, bien entendu, tout ce qu'on nous demandera, mais Guillaume entera de trop nous demander et sera heureux d'apparaître en souverain magnanime, devant les Allemands, qui seront très heureux aussi de ne pas être entraînés dans une guerre dont l'issue serait tout au moins problématique ».

La Fête de la Société *Ste-Dévote*

La Société de Secours mutuels « Sainte-Dévote » a célébré dimanche sa fête annuelle.

Un peu avant neuf heures du matin, le cortège se formait Boulevard du Palais, où se trouve le siège de la Société.

M. le maire Gandin, entouré de M. Airola, président, des membres du conseil d'administration, de plusieurs membres honoraires de la société et d'un grand nombre de membres actifs, porteurs de leurs insignes, se dirigent, bannière au vent, précédés de la « Lyre Bastiaise, » vers l'église Sainte-Marie où a été célébré la messe traditionnelle.

Pendant l'office, la « Lyre » a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire, puis le cortège se reforme, suivi par la foule des curieux, pour se rendre au siège de la société, et y déposer la bannière.

A midi, un grand banquet réunissait de nombreux sociétaires à l'hôtel Brezi.

M. le sous-préfet Montigny présidait.

M. le Maire Gandin, indisposé n'était fait excuser.

Les convives font honneur au menu, des plus soignés, et, pendant tout le repas, la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

Au dessert M. le sous-préfet prend la parole. Il rappelle qu'il était, l'année dernière, au même banquet comme représentant du gouvernement mais que cette année, il a une satisfaction de plus, celle d'y assister en qualité de membre honoraire de la Société.

Après avoir parlé de la mutualité, de ses avantages réels, de la nécessité toujours plus grande de s'organiser, de se grouper pour faire face aux besoins qu'entraînent les vicissitudes de la vie, les maladies, la vieillesse, M. le sous-préfet adresse ses félicitations au président de la Société pour son zèle et son activité infatigables, aux membres honoraires qui soutiennent de leur obole une si bonne œuvre et engage les sociétaires à grossir leurs rangs, à rester unis dans la mutualité.

Le discours de M. Montigny est vivement applaudi.

M. le Président Airola se lève, à son tour, pour remercier tout d'abord M. le Sous-Préfet Montigny des marques d'intérêt qu'il apporte à la société.

Il remercie également les membres honoraires qui sont pour elle un précieux soutien et un grand encouragement.

Puis il fait un exposé très complet de la situation financière, relevant les progrès accomplis depuis quelques années, et ce qui reste à faire pour arriver à servir aux sociétaires une retraite pouvant les mettre à l'abri de la misère.

Après avoir adressé un salut respectueux au premier Mutualiste de France, M. Airola termine par un vibrant appel à la mutualité, l'œuvre utile entre toutes.

Les verres se choquent encore et l'on fraternise une nouvelle fois, pendant les conversations reprennent, peu de temps après et on se sépare, satisfaits de cette belle manifestation mutualiste.

L'Application de la Loi de Séparation à Bastia

Protestation

Bastia, 4 février.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

En réponse à la protestation des trois vignerons qui a paru dans le « Bastia Journal » de ce jour, nous affirmons que l'information donnée par le « Petit Bastiais » dans son numéro de vendredi 2 février est parfaitement exacte.

Nous affirmons également avoir vu des bâtons dans les mains de plusieurs vignerons qui stationnaient devant l'église Sainte-Marie dans l'après-midi de jeudi.

Nous pourrions même ajouter qu'un des vignerons avait un bâton que les passants trouvèrent un peu trop gros. Ce vigneron disait à qui voulait l'entendre que, dès l'arrivée de l'inspecteur des domaines, il s'assoirait sur l'autel de Saint-Martin pour le défendre.

Veuillez agréer, etc.

LUCCHESI ANTOINE.
MIMSONI JEAN-BAPTISTE.

Conférences

Par ordre de M. le Ministre de la Guerre, des conférences devaient être faites dans chaque département aux élèves de l'Ecole normale primaire en vue de les initier à l'objet général, à l'organisation et aux méthodes du service de Ravitaillement.

En ce qui concerne la Corse, M. le Sous-Intendant militaire Charton, licencié en droit, ancien élève de l'Ecole des Sciences politiques, a traité le sujet dont il s'agit en deux conférences faites dernièrement à l'Ecole Normale d'Ajaccio.

M. le Vice-Recteur de la Corse, M. le Directeur et MM. les Professeurs de l'Ecole ont tenu à témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'ils attachent aux questions touchant à la défense nationale.

La résumé de ces conférences est publié dans le « Bulletin départemental de l'enseignement primaire, » dans un numéro spécial, à l'effet d'être porté à la connaissance de MM. les instituteurs déjà établis, de même toutes les personnes appelées à concourir à l'établissement de la statistique du service du Ravitaillement pourront se procurer le numéro dont il s'agit en s'adressant à l'imprimerie Stillano à Ajaccio.

Mœurs d'apaches *à Marseille*

Depuis plusieurs semaines, déjà, messieurs les Apaches n'avaient plus fait parler d'eux ; c'était à croire que notre ville en était débarrassée ; malheureusement, il n'en était point ainsi et, hier soir, ils ont de nouveau attiré l'attention sur eux par un nouvel exploit où l'on a à compter deux morts.

C'était vers 10 heures ; les gardiens de la paix Ariphont et Bordet, de service dans la rue Noailles, étaient arrêtés devant l'établissement de « la Lune, » lorsque leur attention fut attirée par un groupe de jeunes gens qui semblaient se disputer au coin de la rue Noailles et de la rue Papère, devant la Grande-Maison. Bientôt, les deux gardiens entendirent le bruit de cinq détonations d'armes à feu et voyaient le groupe se disperser. Ils virent alors un individu qui s'enfuyait dans un bar de la rue Noailles. Ils en mirent à sa poursuite et parvinrent à l'arrêter au coin de la rue des Feuillants. L'individu ne parut pas étonné de son arrestation et se contenta de dire : « Ce n'est pas moi qui ai tiré. » Il se laissa conduire sans résistance à la Permanence, où les deux gardiens prévinrent M. Alengry, commissaire de police de service de ce qu'ils venaient de voir.

Pendant ce temps les gardiens de la paix Vedel et Rico, attirés par les coups de feu, se rendaient sur les lieux de la rixe, et trouvaient, étendu à terre et ne donnant plus signe de vie, un individu qu'ils transportèrent aussitôt à la pharmacie Chaix. A ce moment, les agents Arnaud, Roux et Combas, de service au poste de la rue des Beaux Arts, ayant entendu cinq coups de revolver, provenant de la rue Noailles, se transportaient de ce côté, lorsqu'ils virent un individu, venant de la rue Noailles, par la rue Longue-des-Capucins, et se disposant à monter le marché où ils se trouvaient ; ils l'arrêtèrent en face le derrière de la brasserie de Bohême ; au moment même où ils le saisissaient, cet individu s'affaissa, en disant : « Je suis mort ». Le voyant blessé, les gardiens le transportèrent à la pharmacie Chaix, où, en arrivant, il rendait le dernier soupir.

Les deux cadavres venaient d'être transportés à la pharmacie, lorsque le commissaire de police y arriva, accompagné de M., le docteur Léon, médecin de service. Il fit fouiller les deux individus et l'on put établir à peu près leur état-civil.

Le premier, celui trouvé mort au coin de la rue Papère, se nomme, d'après une carte d'électeur trouvée sur lui et portant la date du mois d'avril dernier : Montevordo Adrien-Raoul-Baptistin, né en 1881 demeurant à Toulon, rue de la République, 9. Le second, arrêté au marché des Capucins, s'appelle Pandolphi Joseph, né à Muro, arrondissement de Calvi (Corse), en 1883. M. Alengry trouva sur ce dernier un revolver à cinq coups, de calibre 8. Cout une balle avait été tirée.

M. le docteur Léon, n'ayant pu que constater la décès de ces deux individus, le magistrat fit transporter leurs cadavres à la morgue de l'Hôtel-Dieu, où l'homme de l'art n'eut rendu dans la soirée, pour établir l'emplacement des blessures et des causes déterminantes de la mort.

De retour à la Permanence, M. Allengry fit fouiller l'individu qui y avait été amené par les agents Amphoux et Bordet et on trouva sur lui un revolver du calibre 5 chargé de six balles, dont aucune n'avait été tirée, et un sasse tête ; il déclara au magistrat se nommer Olivier et être complètement étranger au drame de la rue Noailles.

Malgré ces déclarations, le commissaire de police l'a gardé à la disposition de la justice.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 février

Thermomètre — 7 heures du matin + 5
à midi 12° à 6 heures du soir + 10°
Maxima + 12° Minima + 4°.
Baromètre — 7 heures du matin, 756 mm.
à midi, 752 mm. 6 heures du soir, 749 mm.
Vent. — Dans la matinée, S. O. faible.
Dans l'après-midi, S. O. id.
Etat du ciel, tiré couvert,
l'hygromètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Obsèques

Le paquebot de la Compagnie Méditerranéenne a ramené dimanche matin le cercueil du petit Jean Ghilini, décédé à Aubusson, à l'âge de cinq mois, le premier-né de notre distingué concitoyen, M. André Ghilini, juge suppléant chargé de l'instruction.

A dix heures, un nombreux cortège de parents et d'amis s'est formé devant le hangar de la Compagnie Méditerranéenne, où avait été déposé le petit cercueil recouvert d'un magnifique drap blanc et de splendides couronnes.

L'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous offrons à M. André Ghilini et à Mme André Ghilini, née Rossi-Weyth, notre part de regrets et de condoléances.

⁂

La rue homicide

Une rue où une pompeux c'est incontestablement la rue de l'Opéra, mais si, dans la journée, une noce ou un enterrement doit y passer, l'entrée des vestibules est obstruée par des tas de pierres devant servir à la réfection de la chaussée.

L'entrepreneur aurait pu avoir la main plus heureuse en choisissant un autre emplacement pour ces travaux préparatoires, et si le moyen employé est plus économique pour lui, puisqu'il y a économise de transport, le public en revanche a le droit de protester contre ce sans-gêne. La circulation est rendue impossible pendant le jour, mais, il n'y a rien de comparable aux dangers, auxquels s'exposeraient ceux qui s'y aventureraient la nuit.

Le nombreux public, attiré par la représentation de la Jeunesse Catholique, a pu s'en rendre compte hier soir à la sortie de la représentation.

Dans cette semi obscurité les ornières étaient encore moins dangereuses que tous ces blocs de pierre jetés à droite et à gauche. Un beau désordre est un effet de l'art, mais c'est inélégant et surtout incommode.

Il faudra désormais se dégoiser en alpinistes pour franchir les obstacles artificiels de la rue de l'Opéra, qu'on la fasse suivir, urbi et orbi. On pourra inscrire cette attraction, toute nouvelle dans le guide Joanne ou sur le Bædecker. Ce sera certes le meilleur moyen d'attirer les touristes : la question des hôtels étant absolument accessoire et ne devant retenir qu'incidemment l'attention de nos syndicats d'initiative.

On parle des Alpes homicides, mais les dangers de la rue de l'Opéra, exerceront sur tous un attrait invincible et autrement puissant.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Mots de la fin

— Peigne-moi, petite tante.

— Comment, te peigner ! Mais, c'est l'affaire de ta gouvernante, ma chérie ; je ne suis pas coiffeuse, moi...

— Alors pourquoi qu'on dit toujours que tu as coiffé Sainte Catherine ?

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX
à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE
D'ALGÉRIE : Rouge, 0,30 et 0.25 c. le litre. Blanc, 0,20 c. le litre.
DE PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.
VIN A DESSERT
provenant des meilleurs crus
0,60 à 4 fr. la bouteille(verre à rendre)
VIN DE CHIANTI (Italie)
4 fr. 25 le fiasco de 2 litres 1/2 environ
Vins mousseux 4 fr. 25.
Muscat de Frontignan à 4 fr.
Vermouth de Turin à 1 fr. 30.
Vin de Malaga à 1 fr. 20.
Vin Madère, Gastlane, 1/fr. 20.
Apéritif « Le Pof » 4 fr. 25.
Quinquina « Ponponel, » 4 fr. 20.
HUILE D'OLIVE pure garantie
1 franc le litre.
LIVRAISONS A DOMICILE
Conditions spéciales pour le Gros
La Maison prête le matériel à titre gracieux.
Dépositaires de la Scierie Hollandaise. — Plantes de Pin laricio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Liteaux pour toitures. Chevrons, poutres et madriers.
Bois de toutes dimensions sur commande.
Scierie de bois de pin, blanche à fr. le cent

VENTE de foin et avoine, rue Fréissinet, 2.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord
Services bi-mensuels de vapeurs de MARSEILLE pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

ELECTIONS LÉGISLATIVES

La candidature Driant

Paris, 4 février.

La candidature du commandant Driant a été accueillie aujourd'hui, dans la deuxième circonscription de Pontoise.

Le commandant Driant a épousé une fille du général Boulanger.

Il commandait le 1er bataillon de chasseurs à pied, lorsqu'il donna sa démission.

LA MALADIE DE THERESE HUMBERT

Paris, 4 février.

Les journaux, parus ce matin, ont annoncé que Thérèse Humbert est atteinte d'une maladie sérieuse.

Plusieurs journaux ont même ajouté que la grande Thérèse avait été mise en liberté provisoire.

Le ministre de l'intérieur a fait démentir cette nouvelle par les journaux du soir.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'EGLISE A PARIS

Paris, 3 février.

Aujourd'hui on n'a procédé à Paris à aucune opération d'inventaire des biens d'Eglise.

Le cardinal archevêque de Paris a renouvelé ses instructions au clergé de son diocèse au sujet de cet inventaire.

Mgr Richard ne prescrit qu'une protestation platonique et de pure forme, destinée à réserver l'avenir.

Mais le cardinal archevêque de Paris ordonne expressément aux curés et aux marguilliers de ne rien tenter pour entraver la tâche des représentants de l'Etat.

A Dinan

Paris, 4 février.

Plus de quatre cents manifestants ont empêché, hier, le receveur de l'enregistrement de pénétrer dans l'église.

La plupart des manifestants étaient armés de gros bâtons.

La police et la gendarmerie sont intervenues. La voix du commissaire est couverte par les cris de la foule qui conspue la police.

Une poussée formidable a lieu à quelques mètres de la porte d'entrée de l'église principale ; une bagarre sérieuse s'est produite ; des corps roulent à terre, on échangeait des coups.

La police a conduit au poste les manifestants les plus excités, parmi lesquels l'abbé Daniel qui a été condamné, dans la soirée même, à deux jours de prison avec sursis et à cent francs d'amende.

LA RÉSERVE DE PIE X

Paris, 4 février.

Le correspondant du « Temps, » à Rome, télégraphie que la réserve obtinée de Pie X au sujet de l'attitude des catholiques à l'occasion de la loi de Séparation, est attribuée au cardinal Merry del Val qui aurait déclaré que les persécutions feront les affaires de l'Eglise, et que le bien sortira de l'excès du mal.

INCENDIE de l'Hospice des Vieillards *près de Rennes*

Onze cadavres retrouvés

Rennes, 4 février.

La nuit dernière, un incendie s'est déclaré à l'hospice des Vieillards de la Prévière, près de Rennes.

En quelques instants, l'incendie a pris des proportions considérables.

Aussi, malgré la promptitude des secours organisés, la plupart des bâtiments se sont effondrés, ensevelissant sous les décombres un grand nombre de pauvres infirmes.

La population et la troupe ont travaillé toute la journée à retirer les cadavres ; mais, malgré tous les efforts, onze cadavres à peine ont pu être retrouvés.

La désolation est générale en ville, car le chiffre des victimes paraît être très élevé.

Les Morts du Jour

Le contre-amiral Veron

Paris, 4 février.

M. le contre-amiral Veron, du cadre de réserve, est décédé ce matin, à l'âge de 71 ans.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Lady Grey

On annonce également la mort de Lady Grey, femme du ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, décédée ce matin à Londres.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

Déclarations de M. Tourtil

Berlin, 4 février.

M. Tourtil ancien consul général du Vénézuéla à Paris, aurait déclaré à plusieurs journalistes que la France avait rompu ses relations diplomatiques avec le Vénézuéla, bien avant l'affaire de la Guayre.

Cette déclaration de M. Tourtil a paru aujourd'hui dans la plupart des journaux de Berlin.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

Les déclarations d'un diplomate allemand

Berlin, 4 février.

Au sujet de la conférence d'Algésiras un diplomate allemand, des plus autorisés, aurait fait les déclarations suivantes :

La conférence remplira le but pour lequel elle fut véritablement convoquée, c'est-à dire pour dissiper les dangers d'une guerre européenne que le Maroc pouvait faire naître.

Elle ouvrira aussi la voie aux réformes qui, peu à peu, réorganiseront un pays, où des modifications radicales immédiates sont irréalisables.

Le Maroc restera encore longtemps ce qu'il est, mais point essentiel : la conférence réalisera une œuvre internationale.

EN SUISSE

Les voies d'accès au Simplon

Berne, 4 février.

Le Conseil d'Etat a présenté hier au grand conseil de Genève la demande d'une concession de ligne de Genève à la frontière française dans la direction de Lons-le-Saunier.

00068

EN ESPAGNE

Le retour du Roi

Madrid, 4 février.

Alphonse XIII est rentré aujourd'hui à Madrid.

La population madrilaine lui a fait un accueil enthousiaste.

Le jeune souverain a pris congé hier soir des princesses de Battenberg, qui quitteront Biarritz mercredi prochain et rentreront à Londres jeudi soir.

Le mariage d'Alphonse XIII

Madrid, 4 février.

Un télégramme de Rome annonce que pie X se fera représenter solennellement à la cérémonie du mariage d'Alphonse XIII.

On parle même du cardinal Merry del Val ou du cardinal Rampolla comme devant être chargé l'un ou l'autre de cette haute mission.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

DANS LES PROVINCES Baltiques

La répression à outrance

Saint-Pétersbourg, 4 février.

Le gouvernement continue à pratiquer la répression à outrance.

Dans les provinces baltiques, les gouverneurs ont ordonné de fusiller, sans jugement, quiconque sera trouvé muni d'armes et de matières explosibles.

De nombreux faubourgs sont cernés par la troupe et des perquisitions opérées dans toutes les maisons.

M. GRISCELLI
Ancien avoué à la Cour d'Appel
agréé défenseur au Tribunal de Comm erce
Juge suppléant du 1er canton
Bd du Palais, 3, (ancienne Etude)
Bastia, (Corse)

Consultations. — Affaires Civiles et Commerciales. — Représentations devant les Justices de Paix. — Recouvrements. — Liquidations. — Ventes et Achats d'immeubles.

TOURCOING 1906

AVIS DE DECÈS

Mme Vve Rosalie Poggioli, née Cecconi ; M. et Mme Hippolyte Poggioli et leur fille ; M. et Mme Henri Poggioli et leur fils ; M. et Mme J.-B. Forcioli et leurs enfants ; M. Antoine Poggioli, capitaine marin ; M. et Mme Dominique Poggioli et leurs enfants ; Mme Vve Sébastien Cecconi ; Mme Vve Richard Cecconi et ses enfants ; Mlle Emilie Cecconi ; M. Léo Cecconi ; M. Philippe Poggioli et Mlle Marie Poggioli (fiancés) ; M. et Mme Philippe Poggioli, de Marseille ; M. et Mme Mayol et leurs enfants, du Salon ;

Les familles Guigon, Barberio, Lombardi, Rogliano, Chersis, Ribetti, Delpino, Cecconi, Belgadere, Lorenzi et Casanove,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Augustin Poggioli
Capitaine marin

leur époux, père, beau-père, grand'père, frère, beau-frère, oncle et cousin germain, décédé le 4 février à l'âge de 48 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu le 5 février, à 3 heures et demie du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 9.

Scierie Mécanique
ET
Tonnellerie
Minelli près Bastia
Spécialité de caisses d'emballages de tous modèles.
Fabrication et vente de fûts de toutes contenances en châtaignier sauvage Corse, hêtre et chêne.
Echalas pieux de vigne.
Sciure de pin à 1 franc le sac.
Bois de chauffage 4 fr. 50 les 250 kilos.
N. B. — Pour tous renseignements s'adresser à M. Antoine Emanuelli, industriel, seul propriétaire-Directeur.

Haute-Nouveauté
MAISON ROGIALLI
Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)
Exposition Internationale de Bastia
Médaille d'Or avec Croix de Mérite

Saison Automne-Hiver

Chaque saison, à la réception de ses marchandises de grande nouveauté et d'une beauté exceptionnelle, MM. les clients ont pu se rendre compte de la modicité des prix que la Maison ROGIALLI peut offrir.

Elle vient prouver sa nouveauté et fidèle clientèle qu'elle a reçu pour la saison Automne Hiver un riche assortiment de draperie, jupe supplétant du 1er canton
Bd du Palais, 3, (ancienne Etude)
Bastia, (Corse)

Consultations. — Affaires Civiles et Commerciales. — Représentations devant les Justices de Paix. — Recouvrements. — Liquidations. — Ventes et Achats d'immeubles.

TOURCOING 1906

46 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE NŒUD GORDIEN

par CHARLES DE CHANCEL

La Peine du Talion

I

Ses yeux, d'un bleu sombre et velouté, fixés à leur tour sur la glace tentatrice, trahissaient de plus en plus un de ces secrets que la méfiance de ses salons est toujours prête à délivrer sans pudeur ni pitié. Heureusement un incident inattendu mit fin à cette scène où l'une l'imprudence touchait au danger.

— Il me manque vingt francs, dit en riant un jeune homme blond et fort élégant assis à la table d'écarté ; Sordeuil, prêtez-vous vingt francs pour moi ?

A cette interpellation, le personnage au regard magnétique tressaillit, comme un rêveur brusquement éveillé ; au lieu de répondre, il s'approcha de la table, jeta une pièce d'or sur le tapis et vint reprendre son poste d'observation. Dans ce mouvement, il heurta, sans le vouloir, un nouvel arrivant qui cherchait à fendre la foule pour aller saluer la maîtresse de la maison. Les deux hommes se retournèrent en même temps pour s'adresser des excuses ; mais, en se trouvant face à face, la politesse banale empreinte sur leurs physionomies fit place à un étonnement réciproque qui, d'un côté, devint un rayonnement de joie, et se changea, de l'autre, en une expression de contrariété non moins vive.

— George, s'écria le jeune homme qui venait d'entrer, toi, ici ! à Paris ! Et sans achever sa phrase, il s'avança vivement, les bras ouverts.

Sordeuil réprima cet oubli de l'étiquette en saisissant à la fois les deux mains de son interlocuteur ; puis, se penchant vers lui, il dit rapidement d'une voix basse :

— Je ne m'appelle plus George Trélan, mais George de Sordeuil ; ne m'ôte pas mon frère ; nous ne nous sommes jamais vus.

— Je ne suis pas ton frère ! répondit le plus jeune que ces paroles rendirent immobile ; que veux tu dire ?

— Rien, en ce moment. Quitte moi, je le veux, Léopold, et souviens-toi qu'ici tu ne me connais pas.

— Quel mystère !

— Un mystère de mort ; demain tu sauras tout ; voilà mon adresse. Demain à une heure. Maintenant ne me parle plus et va t'en.

Sordeuil glissa une carte dans la main de son frère en la lui serrant avec une pénienve énergie, et il lui tourna le dos. Cependant le nuit en face du jeune homme blond qui venait de le faire parier et perdre vingt francs à l'écarté.

— Comment, dit celui-ci d'un ton enjoué, une discussion pour un coup de coude au milieu de cette cohue, des adresses échangées ! Avez-vous perdu la tête ? Allons, mon cher Sordeuil, et vous Trélan, calmez votre humeur belliqueuse, et permettez que je vous présente l'un à l'autre.

— Vous vous trompez, d'Epernoz, répondit le frère ainé on imposant silence à Léopold par un signe expressif ; il ne s'agit pas ici d'une querelle, mais d'une reconnaissance. J'ai rencontré quelquefois dans le monde M. Trélan.

— Un cœur d'Amadis sous un frac d'étudiant en droit, reprit le joueur avec une emphase ironique ; puisque nous sommes en paix, permettez-moi, vertueux Léopold, de faire une confidence au pécheur que voici. Ses paroles pourraient blesser votre candeur de dix huit ans.

— Au revoir, monsieur Trélan, dit Sordeuil en jetant à son frère un regard qui lui prescrivait de s'éloigner.

Soumis à cet ascendant de l'âge qui survivra toujours au droit d'aînesse, on peut être subissant l'influence du secret dont il attendait la révélation, car tout mystère est un pouvoir. Léopold s'éloigna en silence ; mais, à défaut de paroles, ses traits, où brillaient la franchise et l'ardeur de la première jeunesse, exprimèrent l'émotion que lui avait causée cette rencontre inattendue.

— Maintenant que le lycée est parti, reprit d'Epernoz, voici ce dont il s'agit. D'abord pardonnez-moi d'avoir perdu votre argent ; je suis d'ailleurs plus coupable, que je n'ai pas employé tout mon talent à le défendre. Mais voilà une demi-heure qu'un bonheur odieux me cloue à cette table de jeu, et j'ai affaire ailleurs ; mon gros Othello vient d'arriver.

— Monsieur Javerval ?

— Lui-même. Le voilà qui salue ma dame d'Argenest, là, près de la cheminée.

Au premier coup d'œil, le personnage désigné par d'Epernoz n'avait rien qui justifiât le nom tragique dont il se trouvait affublé. C'était un de ces beaux gros messieurs de quarante cinq ans, à mine somptueuse et à tournure prépondérante, dont le mérite, méconnu des femmes du monde, est en revanche fort apprécié des douairières. Le col, coupé d'un carreau de mousseline trois fois empesée, l'abdomen emboîté d'une demi-douzaine de cachets de montre cliquetant à chaque pas, comme les sonnettes d'une mule, il florissait dans un habit noir tout neuf, dont les basques écartées par un embonpoint irrespectueux, tandis qu'il s'inclinait devant la maîtresse de la maison, lui donnaient l'air d'un énorme scarabée, entr'ouvrant les ailes pour prendre son vol.

— Avez-vous remarqué l'épingle de son jabot ? demanda le joueur à son ami.

— C'est un rubis, si je ne me trompe, répondit-il-ci.

— A merveille ! et que pensez-vous de ce rubis ?

(A suivre)

POUR LES
SOINS de la PEAU
rien n'est meilleur que
CRÈME SIMON
Pratiqué régulier et quotidien de la
POUDRE et SAVON SIMON
MÉDAILLE D'OR, Paris 1900
J. SIMON, 59, rue de Provence, PARIS

LOTERIE NATIONALE pour les ENFANTS TUBERCULEUX

Osseux ou Ganglionnaires de St-Pol-sur-Mer et Zuydcoote (Nord)

Le Billet UN Franc

Gros Lot 250.000 fr.

plus 624 autres lots de 50.000 à 100 = 400.000 de Lots.

DERNIERS BILLETS

TIRAGE 15 FÉVRIER 1906

On peut se procurer dans la Maison Louis-Napoléon Mattei à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.

Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.

GRAND ASSORTIMENT POUR BURRAUX DE TABAC

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE Peut-être | FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 1er FÉVRIER 1906 Loterie de la Presse		TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906 Obligations Ville de Paris 1904. Métro	
1 Gros Lot	500,000 fr.	1 Gros Lot	200,000 fr.
1 Gros Lot	100,000	1 Lot de	10,000
2 Lots de 50.000	100,000	10 Lots de 1.000	10,000
100 Lots de 1.000	100,000		

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier : 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

1. 10 Nos part. série Loterie de la Presse 2. 2 Nos part série Ville de Paris Emprunt 1904. Métro

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Lots payables de suite après encaissement

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou Bon de Poste de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France

42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACCEPTE LES ORDRES SOUTRE REMBOURSEMENT

GROS LOT DE UN MILLION DE FRANCS

Le Lot de 500.000 fr. — 1 de 250.000 fr. — 1 de 200.000 fr. — 20 de 100.000 fr. de 50.000 — 5 de 25.000 — 75 de 10.000 — 50 de 5.000 — 50 de 3.000 — 500 de 1.000 — 500 de 200 — 222 de 100 — Plus de 200.000 lots de 30 à 50 fr. — 25 Tirages par an.

Prochain Tirage 15 FÉVRIER 1906

Pour CINQ francs on reçoit VINGT-CINQ Numéros, Titres à lots garantis. Pour Cinq francs on devient co-propriétaire de Vingt-cinq titres à lots, (P-lins) et l'on participe seul pour le Lot-de-lots dans lots à un Bon Panama à lots vendu à forme, remboursable à 500 francs et participant à 318 tirages avec 1/10 de 1.000 à 500.000 francs.

Le paiement des lots Panama est garanti par un dépôt de 450 millions en titres garantis par le gouvernement français. Tout souscripteur est abonné gratuitement pendant UN AN à un journal publiant les résultats des tirages.

A l'ordre exclusif de la FRANÇAISE DE CRÉDIT, 46, rue de Clichy, PARIS. — *Les ordres contre remboursement sont acceptés.*

ANCIEN CABINET PRAUËRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certaines charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

☞ Ne pas oublier que TAMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? etc.

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le MEILLEUR entretenir des Cheveux modernes. Résultats inespérés Vente toujours croissante.

Exiger que les flacons les mots Royal Windsor se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Gros et Détail-Succès.

ENTREPOT : 22, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Le Directeur Gérant, J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il exportera tous ses ordres aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques plates et coudes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Generaux & Boulevard de Cardo, 1.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

CHOCOLAT MENIER

A VENDRE

Ch'saignes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons *Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURCAUD, Pharmacien, à Périgueux

Refuser les Contrefaçons. Exiger le véritable produit

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scagliola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE PEINTURES DE CHINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION E : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e Nos.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 26 francs

ADEL BOURAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

PARIS

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — MARDI 6 FÉVRIER 1906 — N° 55

Le Petit Bastiais

00069

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres Départ.	5 fr.	9 fr.	16 fr.

Un seul numéro, 10 centimes, peut être demandé. Il sera payé 15 centimes.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Jean Chrysos.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 45 m. — Coucher, 4 h. 47 m.

Premier quar., le 1. — Pleine Lune, le 8.

Fête de Demain : Saint Remuald.

5 FÉVRIER

Les Fonctionnaires

Il ne faut être doué ni d'un sens très aigu d'observation ni d'une faculté de réflexion particulière pour mesurer la gravité de la crise dont est atteint le fonctionnarisme. Qu'on ne se méprenne pas, dès l'abord, sur ma pensée. Je ne veux pas dire que la grève des candidats menace de laisser les fonctions publiques sans titulaires. Il ne faut pas redouter une semblable disette, ou du moins en exagérer l'importance. On a dénoncé le péril primaire et les difficultés de plus en plus grandes que rencontre le recrutement des instituteurs. Ce mal est certain. La loi militaire, qui a poussé jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes le principe de l'égalité, n'est pas faite pour en atténuer l'intensité. Mais, si grave que cette situation puisse devenir, elle restera très particulière. Ce n'est pas un danger de ce genre qui, d'une manière générale, menace le fonctionnarisme. Il porte en lui et ne reçoit pas du dehors les germes d'une désorganisation que chacune de ses manifestations extérieures rend plus sensible. Son recrutement — réserve faite de sa qualité — n'est pas compromis.

La France est un peuple de fonctionnaires. Habitués à compter plus sur l'Etat que sur nous-mêmes, nous aspirons à le servir; mais le culte que nous lui vouons n'est pas gratuit. Il apparaît comme une sorte de puissance bienfaisante, dont l'inépuisable générosité peut assurer à chacun le travail et l'existence. J'ai souvenir d'un mot, naïf et suggestif en même temps, que me disait, il y a quelques années, une femme de ménage que j'avais à mon service. Elle me sollicitait vivement de procurer *une place* à son fils, qui revenait du régiment. Comme je lui demandais laquelle, elle me répondit : *Cela m'est égal, pourvu que ce soit dans le gouvernement !* Etre du gouvernement, au sens particulier où l'entendait cette brave femme, voilà le rêve que font des milliers et des milliers de Français. Le salaire assuré, l'éclat de l'uniforme, la certitude d'une retraite sont les avantages qui expliquent cette ambition. Elle dépeuple les campagnes et tue l'esprit d'initiative. L'heure est donc loin d'être venue où il faudra prendre des mesures pour assurer contre l'abstention le recrutement des fonctionnaires. Je doute même qu'une préoccupation semblable doive jamais hanter les pouvoirs publics.

Le péril, ou si on le veut, le souci est ailleurs. Les fonctionnaires ne sont pas contents de leur sort. Ils s'agitent et s'organisent. La loi de 1901 sur les Associations leur a fourni un moyen d'entente et un instrument d'action dont l'usage et le succès dépassent toutes les prévisions. Les Associations et les Fédérations se multiplient à vue d'œil. Il n'est pas un jour qui n'apporte avec lui la constitution d'une Société nouvelle. Il ne faut certainement pas évaluer à moins de trois cent mille les fonctionnaires qui ont actuellement adhéré à un groupement corporatif.

C'est une armée dont l'audace s'accroît avec le nombre lui-même. Ses revendications, appuyées sur une force plus grande, prennent un caractère de plus en plus pressant. La transformation projetée, et parfois même illégalement réalisée, des Associations en Syndicats, n'a pas de cause plus profonde, dans la plupart des cas, que le désir et l'espoir de mettre au service de ces revendications une autorité plus décisive et une action plus énergique. Les agents de l'Etat font appel à l'Etat, dont ils réclament, sous une forme qui n'a rien de commun avec l'humilité craintive d'antan, l'exécution de promesses déjà anciennes ou la promesse d'améliorations nouvelles.

Tout est-il donc à blâmer dans ce mouvement ? Je ne le pense pas. Les moyens employés et les termes usités ne sont pas toujours irréprochables. Ils ressemblent trop parfois à une sommation ou même à une insurrection des intérêts particuliers contre l'intérêt général. Mais ces intérêts usent, au fond, d'un droit légitime, et il ne serait pas moins injuste qu'imprudent de vouloir les contraindre au silence. Il faut vivre avec son temps et ne pas perpétuer dans les mœurs de la démocratie le dogme d'un Etat souverain et infaillible dont les fonctionnaires seraient les esclaves résignés et muets.

Hommes et citoyens, ils ont doublement le droit de se défendre contre les déuis de justice. Quand ils demandent que leur avancement ne dépende pas exclusivement de la faveur, ou que leur déplacement soit assuré de certaines garanties qui les protègent contre l'arbitraire, on ne saurait vraiment leur reprocher de dépasser la mesure. D'autres, moins heureux encore, luttent pour l'existence. Leurs maigres salaires sont une dérision et une honte. A peine suffisent-ils à l'entretien d'une famille moyenne. L'Etat, imprévoyant et inhumain, pousse au malthusianisme. Je sais de modestes agents qui, pour un travail où ils perdent leurs forces et épuisent leur santé, reçoivent une rémunération déplorablement médiocre.

Faut-il s'étonner alors qu'un vaste mouvement s'organise et se développe pour protester contre l'injustice ou contre l'humanité dont trop de fonctionnaires sont victimes? Après avoir recherché les parlementaires comme des protecteurs, ils les récusent et les dénoncent presque comme des adversaires. Je me garde encore là-dessus de leur donner tort. Nous périrons si nous ne nous hâtons pas d'y aviser, par les abus de la *recommandation*. C'est une plaie qui s'élargit chaque jour. Elle empoisonne et décompose le corps des fonctionnaires, et, par lui, la société tout entière. Nous protégerons celle-ci en reconnaissant les droits légitimes de ceux-là. Et nous serons plus autorisés à réprimer d'une main énergique leurs empiètements quand nous aurons recherché et satisfait ce qu'il y a de juste dans leurs revendications.

Louis BARTHOU,

Député.

Ancien ministre, vice-président de l'Alliance républicaine démocratique.

VOYAGE EN CORSE

La section de la Corse du Club Alpin Français organise sous le patronage du Touring Club de France et avec le concours du Syndicat d'initiative de la Corse, un voyage en Corse à l'occasion des prochaines fêtes de Pâques: nos sociétaires sont admis à y participer au même titre et dans les mêmes conditions que les membres du Club Alpin.

Nous renouvelons ainsi la tentative faite par nous avec le Club Alpin en 1903 et dont le succès fut tel que nous avons été depuis maintes fois sollicités de recommencer. Nous n'avons pas voulu le faire jusqu'ici, parce que, au principe, nous faisons voyager nos sociétaires en leur dressant des itinéraires et en leur donnant des renseignements, mais nous n'organisons pas de caravanes, sauf dans des cas exceptionnels. Celui-ci en est un : il faut ouvrir la Corse au tourisme, il faut l'organiser, il faut venir en aide aux bonnes volontés qui se sont manifestées à l'appel de notre dévoué collaborateur Henri Boland.

Aucune organisation quelconque de voyages n'est capable, et bien outillée soit-elle, de faire circuler à travers la Corse, plus de dix touristes à la fois. Il a fallu toutes les influences réunies dont nous disposons pour nous mettre à même de promener d'un bout à l'autre de l'île, en avril 1903, deux cent cinquante-deux touristes, qui y ont trouvé le gîte, le couvert et un inoubliable accueil.

Mais c'était là un tour de force : il nous fallut dépareiller nos excursionnistes en un tel nombre de groupes que le général — il serait difficile de l'appeler autrement — qui les dirigeait d'Ajaccio par le télégraphe, eût un labeur de stratège, et c'est miracle que tout se soit passé sans encombre et sans accroc.

Cette fois, instruits par l'expérience, nous limitons à cent le nombre de nos touristes et notre programme est combiné de manière à les faire voyager le plus possible ensemble.

Nous donnerons ce programme détaillé dans notre prochain numéro. En attendant, nous allons en faire connaître les grandes lignes à nos camarades.

La caravane entière s'embarquera à Nice le samedi saint 14 avril ; elle reviendra aussi en corps d'Ajaccio à Marseille le lundi de Quasimodo, 23 avril, et débarquera à Marseille le mardi 24. Les traversées s'effectueront par navires rapides, neufs, tout à fait confortables.

Nous promènerons ensemble les cent touristes durant les trois premières journées, nous les diviserons ensuite en deux groupes de cinquante qui, sous la conduite de chefs expérimentés, accompliront le même itinéraire, l'un dans un sens, l'autre en sens inverse.

Les principaux points, actuellement assurés, du programme, sont les suivants : visite des villes d'Ajaccio, de Corte et de Bastia ; promenades en voiture d'Ajaccio à la Parata, par la belle route côtière des Sanguinaires, et de Bastia à Saint-Florent, par le défilé de Lancone et le col de San Stefano, retour par le col de Teghime ou des Deux-Mers, en vice-versa ; traversée de l'Ile en chemin de fer par la grande voie ferrée centrale qui réunit Ajaccio à Bastia avec arrêts à Corte, le capitale de la montagneuse corse, et à Vizzavona, admirable site à 1.162 m. d'altitude, au milieu d'une hêtraie dense et superbe, sur un col qui réunit les gorges du Vecchio à celles de la Gravona, au pied du Monte d'Oro (2.391 m.) ; enfin, une grande excursion de quatre jours en voiture, qui promènera les touristes de merveille en merveille, par la route de la côte occidentale, à Cargese, la ville grecque, et à Piana ; de Piana, à travers les fantômes de pierre aux rivaux des Calanches, au golfe de Porto, un fiord méditerranéen, un bijou enchâssé entre des murailles rouges de porphyre et des falaises variées de serpentine ; de là, par la route de montagne traînée au lacets au dessus du gouffre

---

17 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Un n'eût pas reconnu en lui l'impotent qu'il était quelques semaines auparavant. Il était monté en voiture sans trop de difficulté, et se tenait suffisamment droit sur le coussin du coupé.

En le voyant marcher pour traverser la cour de son hôtel d'un pas mal assuré, mais relativement rapide, Mérouille avait été surpris du changement qui s'était opéré en lui.

— Je n'aurais jamais cru que cela pût faire cet effet-là sur un mari, de se savoir trompé par sa femme, pensa-t-il.

Les précautions de l'agent étaient bien prises.

Le comte lui avait dit :

— Je veux les surprendre dans les bras l'un de l'autre !

Il s'était arrangé en conséquence, profitant des circonstances favorables, et supprimant tout ce qui pouvait le gêner.

Deslauriers était à Vichy afin d'y faire une cure.

Le père de Jeanne, qui menait grand train en voyage, avait emmené les domestiques attachés à son service particulier.

Le personnel de l'hôtel était réduit à sa plus simple expression ; les gens qui n'étaient pas partis avec leur maître et dont la présence n'était pas indispensable jusqu'à son retour, avaient pris quelques jours de congé.

Restaient les hommes de l'écurie qui, leur travail fini, passaient leur temps dehors.

Restaient enfin les concierges, le mari et la femme, que Mérouille avait achetés à beaux deniers comptant, grâce à la générosité du comte qui n'épargnait rien pour assurer sa vengeance.

Quant à Cartibigo, demeuré naturellement auprès de Robert, son ancien camarade savait le moyen d'endormir sa vigilance et même de l'éloigner au besoin.

Le concierge avait été chargé de lui payer à boire et, à l'heure où Jeanne entrait à l'hôtel de la rue de Messine, le malheureux, complètement ivre, dormait d'un sommeil de brute dans l'arrière-boutique d'un cabaret voisin.

Toute à son inquiétude, la jeune femme ne remarque pas l'absence des domestiques ni la solitude silencieuse qui régnait, ce jour-là, dans l'hôtel ordinairement si bruyant, si animé.

Elle monta tout droit au deuxième étage où elle savait trouver Robert.

Pour que l'électricien pût se livrer en toute sécurité à ses expériences, on avait supprimé la serrure de l'appartement qui lui était réservé, et on l'avait remplacée par un ressort non apparent qui, placé dans la boiserie, ouvrait la porte.

Quatre personnes seulement connaissaient le secret de ce ressort.

Ces quatre personnes étaient Robert, Deslauriers, Cartibien et Jeanne.

Depuis la veille, il y en avait une cinquième.

C'était Mérouille, qui s'était fait renseigner par son camarade, l'ancien nouveau, en employant le moyen qui toujours lui réussissait.

Un peu d'adresse et une bouteille de cognac avaient suffi pour faire parler le domestique de Robert et l'amener à révéler la façon particulière dont il fallait s'y prendre pour pénétrer chez son maître.

M. de Chelles était dans son laboratoire, essayant de s'arracher à la torpeur morale qui, depuis trop longtemps, l'envahissait, et d'oublier son chagrin dans le travail.

Le travail ! Ce n'était pas seulement une consolation qu'il y cherchait, mais le sentiment du devoir s'était réveillé en lui.

Si Jeanne l'abandonnait pour ne songer qu'à sa fille, n'avait-il pas, lui, un fils à l'avenir de qui il devait penser.

Il n'avait à lui laisser qu'une fortune médiocre ; cette fortune, il s'était juré de l'augmenter pour son cher petit Gérard.

Surmontant la veulerie dans laquelle l'avait jeté sa douleur, il s'était remis à ses expériences où, du moins, il avait tenté de s'y remettre ; mais son esprit encore plein de l'image de Jeanne, ne se prêtait qu'avec difficulté aux études et aux combinaisons qu'il lui imposait.

La lucidité de son cerveau n'était pas intacte ; ses calculs et ses observations s'en ressentaient.

Il se livrait à des tâtonnements infructueux, tellement absorbé par ses chagrins et par sa passion qu'il était comme frappé d'impuissance intellectuelle.

Dans ses conditions, le travail était pour lui une torture.

Envahi par le découragement, il avait laissé tomber sa plume et, courbé sur sa table, empêtré, la tête dans sa main, quand, soudain, une voix bien connue murmura à son oreille :

— Robert !...

Il se redressa.

Jeanne était devant lui.

En un instant, toutes ses douleurs furent oubliées.

Il s'élança vers elle et la saisit follement dans ses bras.

Elle se débattait, sans force, balbutiant :

— Ce n'était donc pas vrai ?

Il lui ferma la bouche avec des baisers.

Reconquise tout entière, ivre de tendresse et de bonheur, elle s'abandonna à ses caresses.

Enfin elle répéta :

— Ce n'était donc pas vrai ?

— Quoi, chère aimée ? demanda-t-il sans comprendre.

Et comme elle paraissait vouloir se dégager, il la serra plus passionnément, trop heureux de l'avoir retrouvée pour consentir à la perdre aussi vite.

Elle n'eut pas le courage de lui parler du télégramme qu'elle avait reçu, de ce télégramme qui l'avait plongée dans la terreur et sous lequel elle ne serait pas venue, de ce télégramme mensonger expédié, ainsi qu'on l'a deviné, par Mérouille.

Avant qu'elle eût pu l'informer de l'anxiété qui l'empêchait à la pensée d'un piège, la porte s'ouvrit brusquement et le comte de Berly parut, menaçant sur le seuil.

Arrivé avec Mérouille devant l'appartement de Robert, il s'était fait indiquer par lui la manière de faire fonctionner le ressort secret, puis, d'une voix impérative :

— Je n'ai plus besoin de vous, lui avait-il dit, vous vous présenterez demain chez moi, et je vous récompenserai comme je l'ai promis. Allez !

L'agent des recherches, qui ne se souciait pas d'être mêlé à une scène de violence, ne se le fit pas répéter, heureux de gagner son argent sans être obligé d'assister à une bagarre dans laquelle il était exposé à courir un danger quelconque.

(A suivre).

où naquit le torrent de Porto, on s'élèvera jusqu'à Evisa, perché à 950 mètres, sur une terrasse de châtaigniers, avec la mer en face, s'ouvrant comme un abîme, et en arrière les forêts séculaires et les cimes lointaines de la chaîne centrale.

D'Evisa, par une route alpestre, en passant par les falaises de pins laricios d'Aitone, vous franchirez en landau un col du Verde (1.104 m.), vous descendrez par les pinèdes de Valdoniello dans le Niolo, le Kalypso de la Corse, terre haute de pâtures et de bergers, dont la minuscule capitale, Calacuccia, est bâtie dans le val solennel Golo, au pied du sommet majeur de l'île, le mont Cinto (2.710 m).

Ce Niolo est une Corse dans la Corse, où l'on prédit aux nonos antiques ne sont conservés dans leur archaïsme primordial, et peut-être y verrons-nous quelque scène tragique, les cheveux épars, chanter sur le cadavre de son mari assassiné les strophes vengeresses de la Corse reproduit par M. J.-B. Marcaggi dans les « Chants de la Mort et de la Vendetta ».

. . . . . .

En quittant le petit bassin de prairies de Calacuccia, le Golo s'insinue dans un étroit couloir de roches, si resserré qu'il a fallu faire sauter les blocs à la mine, graver sur le roc même, la route au tracé grandiose et pittoresque de la Scala de Santa Regina, que suivront nos excursionnistes, pour la quitter au point où la gorge s'ouvre, où le Golo s'épanche dans la plaine, et le gravir de nouveaux rez sur le ciel, monter au col d'Ominando, et descendre, les yeux ébloui par cette succession d'incomparables spectacles, sur Corte, la cité antique et patriote, groupée au confluent de la Restonica et du Tavignano autour du rocher vénérable et auguste que couronne sa citadelle ; Corte la ville historique, accablée de ce formidable bastion dont les sommets l'encoignent, et parmi eux, dressant sa cime reine au fond du vallon de la Restonica, le Monte Rotondo (2.625 m.).

L'organisation du voyage est placée sous la haute direction de M. Henri Boland, notre délégué aux voyages, dont on connaît la compétence, et de M. Ph. Lota, secrétaire général de la section de la *Corse du Club Alpin français*, qui a fait ses preuves lors de l'excursion de 1903.

Nous pouvons donc affirmer que nos touristes seront en bonnes mains. Pour ceux d'entre eux qui voudraient amplifier le programme et à qui leurs loisirs permettraient de séjourner plus longtemps en Corse, MM. Boland et Lota organiseront volontiers des *tournées supplémentaires* et particulières, notamment dans le sud de l'île, à Sartene et à Bonifacio.

(Revue du Touring-Club de France).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 6 février à 3 h.

En Liesse, allégro,	Terior.
Ivelt et Payan, ouv.,	Suppé.
Fanny Conti,	Wettge.
Patrie, fant.,	Paladilhe.
Sourires-toi, valse,	Waldteufel.

Le Chef de Musique, J. LAMY.

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

A propos de la résistance des catholiques :

« Si nous avions un gouvernement conscient de son devoir et capable de le remplir, les églises de Paris n'auraient fermées aujourd'hui même. Il faudra bien qu'on arrive à cette mesure de sûreté publique, si l'on ne veut pas se trouver demain en face d'une situation redoutable.

« Car le peuple de Paris ne supportera pas longtemps le spectacle scandaleux qui lui a été donné hier. Contre les énergumènes soigneusement encadrés par les bandits — ces « quarante voix » recrutées par la calotte, les libres-penseurs entreront en lutte, ils ne laisseront pas bafouer la loi et insulter la République. Et alors ce sera la guerre civile autour des églises, la guerre civil que les cléricaux préparent mais dont ils pourraient bien être les victimes ».

L'Autorité

Il a suffi d'un jour pour que le gouvernement déposséniste la robe des bagnes, apparaisse dans le résidence de son costume véritable d'apache et de cambrioleur. Le gouvernement découvert, surpris par son échec d'avant-hier, a perdu toute prudence, et pour obtenir sa revanche, n'a pas craint de se livrer à des brutalités inouïes.

La République Française

Nous constatons avec regret que le déchaînement des passions, dont nous sommes les témoins, est la conséquence fatale des événements de ces dernières années et de la politique de *persécution* qui a eu suivre à l'égard des catholiques.

Le Radical

De M. Maujan :

« Les incidents regrettables qui se sont passés dans les églises à propos de l'inventaire s'établir, à travers de la loi de séparation, ne se reproduiront pas, nous en avons la ferme espoir. L'opération était des plus simples et ne pouvait logiquement exciter les passions, ni susciter la moindre émeute. Les gens d'église en décidèrent autrement ; ils firent les provocateurs ; ce sont eux qui mobilisèrent les bedeaux et les dévotes et les lancèrent sur le malheureux fonctionnaire de l'enregistrement, lequel reçut la charge de ces fanatiques le plus clair dans à la main. Certes, ces nouvelles luttes d'armes méritent d'être inscrites au livre d'or du parti clérical, à côté de ces fameuses batailles de Bretagne où le mot historique de Cambronne fut remplacé par la chose. Le gouvernement, d'accord avec la majorité républicaine, après avoir usé de condescendance extrême, à l'égard de la fauteur de désordres, saura exiger partout l'application de la loi. »

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ILE ROUSSE. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote et ami, M. Chiesa de Balagne, vient d'être nommé président de l'Association littéraire de Marseille. M. Chiesa de Balagne ne compte à peine que 18 printemps.

Nous lui adressons, ainsi qu'à ses parents Chiesa et Padovani de l'Ile-Rousse nos plus sincères félicitations.

⁂

VESCOVATO. — Jeudi dernier, dès la première heure, une douloureuse nouvelle se répandait dans le village de Vescovato causant une profonde et légitime tristesse aux nombreux amis de la famille Agostini. Mlle Philippa Agostini venait de s'éteindre doucement dans sa dix-huitième année, entre les bras de sa famille affolée.

Les obsèques de la chère défunte ont eu lieu vendredi à 10 heures du matin, au milieu d'un grand concours de population. Les frères de la défunte entourés de leurs nombreux parents conduisaient le deuil. Dans le long cortège qui suivait la convoi funèbre, se pressaient les notabilités et de nombreux amis venus des villages de la Casinca. Après les cérémonies congréganistes de Marie, 24 jeunes filles, 12 habillées en blanc et 12 en noir suivaient le cercueil.

L'absoute a été donnée à l'église St Martin et l'inhumation a été faite au cimetière communal. C'est là que Mlle A. Marie Gio. a déclaré de Vescovato a prononcé le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous voici bien loin de penser que nous devions accompagner aujourd'hui, Mlle Philippa Agostini à sa dernière demeure. O mort que tu es cruelle ! tu portes tes coups partout, en village, à la ville, sans égard pour ceux que tu laisses dans les épreuves les plus cruelles. Pauvre Philippa !

Au nom de toute la population de Vescovato, où tu es née, où tu as grandie, où tu as été si bonne et si dévouée, au nom de toutes tes amies surtout, je viens jeter une petite fleur sur ta dépouille mortelle. La fleur du regret et de l'amour !

Puisse-t-elle adoucir la douleur poignante de tes chers parents que tu laisses dans les larmes et les sanglots.

Celle que nous pleurons, Messieurs, était un ange de paix et de consolation. En un mot c'était un noble cœur.

D'une intelligence supérieure, travailleuse et sensible, elle fut une élève remarquable pendant sa scolarité. Dans ses causeries on s'apercevait, qu'on se trouvait en présence d'un esprit éclairé.

Comme on se plaisait à l'entendre, sa douce parole avait l'air de la conversation. Aussi, était-ce toujours à regret qu'on la quittait. Nous espérions jouir longtemps de ses aimables entretiens, mais Dieu, jaloux de son âme si belle, l'a appelée à la fleur de l'âge, au sein des vierges pour chanter à jamais ses hymnes divins.

« Chante donc avec les anges, avec ta cousine bien aimée Pauline, qui toute jeune aussi, t'a précédé dans la tombe en emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connue.

Tu sera heureuse également de retrouver ton père. Mais ta mère ! As-tu songé à la mère qui se lamente et pleure sans *que rien ne puisse la consoler, à tes frères* et à ta sœur qui te chérissaient et que tu chérissais de toutes les forces de ton âme. Ne les vois tu pas pleurer sous le poids d'une douleur que le monde comprend et que l'on partage sincèrement.

Tu prieras pour tes parents désolés, chère Philippa, pour ton aimable bellesœur, et surtout pour ton petit neveu et ta petite nièce, dont tu étais la seconde mère.

Tu prieras pour nous aussi qui te disons le cœur gros adieu, ou plutôt au revoir dans la céleste patrie.

⁂

SAN MARTINO DI LOTA. — Les orgues de l'église de San-Martino di Lota s'étaient depuis quelque temps dérangées. Le Conseil de Fabrique a profité du passage de M. de Ferrari, fabricant d'orgues, pour le charger de les réparer. Celui-ci, cet artiste habile et consciencieux, a fait les réparations voulues à la grande satisfaction de tout le monde, et, je qui ne gâte rien, à des prix modérés, qu'il en reçoive toutes nos félicitations et tous nos *remerciements*.

M. de Ferrari est le fils et le neveu des regrettés frères de Ferrari, si avantageusement connus dans l'île, et qui ont fabriqué dans un grand nombre de nos églises de belles orgues aux sons graves et harmonieux. Il a donc du qui tenir et personne ne doit s'étonner s'il réussit à merveille dans son art.

Gazette Ajaccienne

Ajaccio, 3 février.

(De notre Correspondant (sur particulier)

Inventaire des biens d'Eglises à Ajaccio

C'est hier dans l'après-midi que les employés de l'Enregistrement se sont présentés pour *faire l'inventaire* des biens ecclésiastiques dans les paroisses : Saint-Roch, Saint Jean Baptiste et à l'église cathédrale.

En présence de l'hostilité de la foule, les agents des domaines se sont retirés, sans avoir pu accomplir leur mission.

Le Dugay-Trouin à Ajaccio

Le croiseur cuirassé (bateau école) Dugay Trouin est entré hier dans notre port.

Il séjournera dans nos eaux une dizaine de jours.

Conférence

M. le docteur Giocanti a fait, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, une conférence *sur l'hygiène des habitations à* bon marché.

L'assistance était très nombreuse, et le conférencier a obtenu un succès complet.

Nécrologie

Madame Massei, née Guérin, la dévouée compagne de M. Charles-André Massei, ancien président du tribunal de commerce, est décédée à Ajaccio.

Les obsèques ont eu lieu en présence d'une foule d'amis qui ont tenu à témoigner leurs sympathies et leur attachement aux familles Massei et Guérin.

Nos torpilleurs

Hier, vers 2 heures de l'après-midi, les torpilleurs de la défense mobile ont effectué une sortie en rade et ont exécuté diverses manœuvres.

Ecole normale

M. Pons, ancien élève de l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Saint Cloud, est nommé professeur de lettres à l'école normale d'Ajaccio, en remplacement de M. Milon, appelé à d'autres fonctions.

Syndicat des Bouchers

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Permettez moi d'avoir recours à la publicité de votre journal pour informer *le public que je ne fais plus partie des* membres du syndicat des bouchers de notre ville.

Fort occupé dans la direction de mon commerce, il m'est impossible de pouvoir continuer à diriger les affaires du syndicat de ma corporation.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

DAMIANI ORTHIS,
Président démissionnaire du Syndicat des bouchers.

«AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Guerre

Service de santé

MM. les aides majors de 2e classe Vigano, de l'hôpital militaire de Bastia, et Carpanetti, du 5e dragons, sont promus au grade de médecin aide major de 1re classe.

Troupes coloniales

Ont été nommés au grade d'adjudant : le sergent Santamaria, du 2e rég. d'infanterie coloniale, et le sergent-major Rondeli, du 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

Ministère de l'Intérieur.

M. Tavera, sous-préfet de Châteaudlin, est nommé sous préfet de Sarlat.

Préfecture de la Seine

M. Desanti est nommé garde de 3e classe des squares de Paris.

Eaux et forêts

M. Campana N.-E., ex-sergent au 4e rég. d'infanterie coloniale, est nommé garde sédentaire des eaux et forêts en Algérie.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 février

Thermomètre — 7 heures du matin 6 4 à midi 9 0 à 6 heures du soir + 6 3
Maxima + 12° *Minima* + 4 .
Baromètre — 7 heures du matin, 749 mm. à midi, 750 mm. 6 heures du soir, 751 mm.
Vent. — *Dans la matinée, N. E. faible,*
Dans l'après midi, N. E. 12,
Etat du ciel, pluvieux
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Nos courriers

Le paquebot postal « Balkan » de la compagnie Fraissinet, est arrivé hier, à midi 30, venant de Marseille.

Par suite de ce retard, les dépêches du continent n'ont été distribuées qu'à 3 heures 30 de l'après-midi.

⁂

Au Palais

M. Joseph Colin, récemment nommé juge suppléant rétribué près le tribunal de première instance de *Sartene*, a prêté *serment* devant la chambre civile de la cour d'appel.

⁂

Obsèques

Dimanche matin ont eu lieu, en la chapelle de N.-D. de Lourdes, les obsèques de Mlle Marie-Antoinette Paoli, décédée dans sa 85e année. Son neveu, M. Auguste Bianchi, et son fils, M. Armand Bianchi, qui *conduisaient le deuil, ont reçu, en* cette pénible circonstance, le témoignage des sympathies qui les entourent. La déposante mortelle de leur tante a été accompagnée jusqu'à sa dernière demeure par une foule de parents et d'amis.

Nous adressons à MM. Bianchi et à leurs familles toutes nos condoléances.

⁂

Assistance publique

Hier soir, à 7 heures et demie, à l'arrivée du train, se présentait à l'Assistance publique un voyageur demandant à l'un des Assistants de vouloir bien l'accompagner jusqu'au courrier d'Italie. Il fut aussitôt accédé à sa demande, mais pendant le trajet, l'Assistant qui l'accompagnait, ayant été obligé de courir après le chapeau du voyageur, qu'un coup de vent venait d'emporter, fut fort surpris, à son retour près de l'inconnu, de trouver ce malheureux étendu à terre inanimé.

L'escouade de service prévenue, se rendait aussitôt sur les lieux, et accompagnée de M. l'inspecteur de *police Bisturi, transportait* le cadavre à l'hôpital civil.

Ce malheureux était porteur d'une somme de 100 fr. 10 c., d'une montre Roskoff avec une chaine en nickel.

⁂

Nos pêcheurs

La corporation des pêcheurs de Bastia s'est réunie hier, sous la présidence de M. Olivi, pour procéder à l'élection du nouveau bureau.

Ont été élus : président, M. Pellegrini Laurent ; vice-président, M. Gbio Alexandre ; secrétaire, M. Casoni Antoine.

Le phylloxéra

Par arrêté du ministre de l'agriculture, les cinq arrondissements de la Corse sont déclarés phylloxérés.

L'introduction des plants de vigne de toute provenance est autorisée dans tout le département à l'exception du canton de Sartene.

⁂

A propos de porcs

L'agent Feltz, de service à l'abattoir, était appelé à constater l'autre jour que l'on s'était introduit dans l'écurie de l'abattoir, après avoir fait sauter la serrure, et que dix porcs appartenant au sieur Albertl, boucher, avaient disparu.

Le boucher victime de ce vol audacieux, reconnut hier, en gare de Furiani, les dix porcs *qui lui* avaient été dérobés, et que le sieur A., marchand de bestiaux, était en train de faire transporter à Bastelica par chemin de fer.

M. Albertl avisa la police qui a ouvert une enquête.

⁂

Au Port

Les vices du vapeurs Arthur C. Southwell.

Arrivée : Vap. anglais « Venedolian », capitaine Roberts, de 734 tonneaux, venant de Gênes.

Vap. « Italie, » cap. Prades, arrivé de Nice, 28 passagers, div.
— Vap. « Vazzvona, cap. Beverisi, de Livourne, 3 passag., div.
— Vap. « Numidia, » de Marseille, cap. Mattei, 33 passagers, div.
— Vap. « Pétion, » cap. Terras, de Livourne, 14 passag., div.
— Vap. « Balkan, » cap. Marcantetti, de Marseille, 45 passag., div.

⁂

Mots de la fin

C'est le roi des mystificateurs. Hier, il visite un magasin d'articles de Chine et du Japon. Il examine tout avec le plus grand soin, se fait renseigner sur l'usage des bibelots et leur provenance.

Au bout de trois quarts d'heure :
— Je regrette vivement, monsieur, mais vous n'avez pas l'article que *je désire.*
— Que vous faut-il donc? demande le marchand impatienté.
X. froidement :
— Une chinoiserie administrative.

⁂

Bois

Un désire acheter de fortes quantités de bois d'aulne (a2).

S'adresser à M. A. Padovani, agence maritime, Bastia.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

VÉLO CLUB BASTIAIS. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie.

FIÉVREUX
Guérissez-vous avec la
DIANOSE

Dans toutes les colonies, ce produit est employé avec le plus grand succès.

Le traitement profuit non seulement la guérison, mais empêche, en outre, le retour des accès de fièvre.

Aucun vertige, aucun bourdonnement d'oreilles, aucune atteinte à l'estomac ne sont à craindre.

Que ceux qui souffrent des fièvres paludéennes emploient la Dianose. Ils seront étonnés par la rapidité de leur guérison !

Paris, A. Brun, Phien, 19, rue de Beaune, Bastia, Pierre Lorisini, Phien, Pl. St Nicolas.
Prix du flacon : 3 francs.

Café des Gourmets
Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert depuis le 14 courant, un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE
Plats et Dîners sur commande
Pension, Prix modérés

VENTE de [illegible] et avoine, rue [illegible], 2.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00070

BOURSE DE PARIS

	3 fév.	5 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.25	99.25
— 3 0/0 nouveau	98 95	98 85
	ex coupon.	

L'Application de la Loi de Séparation

A Ste-Lucie de Tallano

Ste Lucie de Tallano, 3 h. 5 s.

M. le receveur des domaines avait donné avis qu'il aurait commencé ce matin l'inventaire à l'église de Sainte-Lucie de Tallano.

Mais la population, réunie sur la place, a empêché ce fonctionnaire de pénétrer dans l'église. La manifestation religieuse a été très imposante. La surexcitation est grande.

M. le Receveur a rendu immédiatement compte au Préfet de ces incidents.

Réception des Membres du County Council de Londres

Paris, 5 février.

Les membres du County Council de Londres sont arrivés ce soir, à 5 heures.

Ils ont été reçus à la gare du Nord *par* le président et les membres du Conseil municipal de Paris.

A leur sortie de la gare, les membres du County Council ont été acclamés avec enthousiasme par une foule considérable.

Ce soir un grand banquet leur est offert à l'Hôtel de Ville.

Après le dîner, grande soirée suivie de deux concerts.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

A PARIS

Paris, 5 février.

L'inventaire a eu lieu aujourd'hui, sans incident dans les églises Saint-Nicolas du Chardonnet, Saint-Ferdinand des Ternes et Saint-Vincent de Paul.

Des mesures d'ordre avaient été prises ; les fidèles n'ont pas manifesté.

EN PROVINCE

Montpellier

L'inspecteur de l'enregistrement et les autorités civiles de Montpellier se sont rendus aujourd'hui à la cathédrale pour procéder à l'inventaire.

Les portes de cette église étaient barricadées.

Après *trois sommations* faites par le commissaire central, les soldats du génie ont enfoncé les portes.

Des bagarres se sont produites. Trois manifestants ont été arrêtés.

Besançon

La porte principale de la cathédrale de Besançon avait été barricadée.

Un serrurier a fait sauter la serrure d'une autre porte.

On a arrêté plusieurs personnes pour injures envers le commissaire de police.

Les fidèles, rassemblés dans les autres églises de la ville, ont empêché les agents du fisc de remplir leur mission.

On ne signale aucun fait grave.

Auch

Dans une église de la ville d'Auch l'inspecteur de l'enregistrement a été expulsé de la sacristie, puis bousculé.

Quelques arrestations ont eu lieu.

Mende

Les sapeurs de 142e de ligne ont dû enfoncer les portes de l'église paroissiale de Mende.

Dix personnes ont été blessées au cours d'une collision.

Toulouse

La foule, barricadée dans la cathédrale de Toulouse, a empêché l'inspecteur de l'enregistrement de *faire l'inventaire.*

Saint-Brieuc

Des manifestations se sont produites, à Saint-Brieuc, à l'occasion de l'inventaire.

M. Ollivier, député des Côtes-du-Nord, ayant voulu forcer le cordon des troupes placées devant la cathédrale, a été arrêté et conduit devant M. le Procureur de la République.

Le Puy

Quelques centaines de manifestants s'étaient enfermés dans la cathédrale du Puy et en avaient barricadé les portes.

Il a fallu recourir à des charpentiers qui ont enfoncé toutes les portes de cette église.

Agen

Au cours d'une bagarre qui a eu lieu à Agen entre manifestants, à l'occasion de l'inventaire, les anticléricaux ont entonné l'Internationale.

Le curé est monté en chaire et a été sifflé.

La gendarmerie a fait évacuer l'église.

Montauban

Des mesures d'ordre très sévères ont été prises à Montauban pour permettre aux employés de l'enregistrement de faire l'inventaire.

Un cordon de troupes, établi autour de l'église, a empêché l'évêque d'entrer dans la cathédrale.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

L'inventaire des biens d'églises

Condamnation des Manifestants

Paris, 5 février.

Diverses Chambres du tribunal correctionnel de la Seine ont eu à juger aujourd'hui de nombreux manifestants arrêtés à la suite des incidents survenus dans les églises de Paris.

M. le baron de Passage a été condamné à 40 jours de prison, avec application de la loi de sursis, pour outrages et violences envers les agents de la force publique dans l'exercice de leurs *fonctions.*

M. le baron de Fonscolombes reconnu coupable du même délit, a eu deux mois de prison.

M. le baron de Vasselot s'est vu infliger six mois de la même peine pour voies de fait sur des agents agissant pour l'exécution des lois.

M. Poterat de Billy et le fils du général Petit, ont été condamnés chacun à six mois de prison pour violences sur des agents de police à l'église Saint-François Xavier.

AU VATICAN

Les affaires de France

Rome, 5 février

« L'Osservatore Romano » dit que le pape n'a manifesté à personne sa pensée au sujet des affaires de France.

Tout ce que l'on a dit sur les prétendues déclarations faites par Pie X et se rapportant aux incidents religieux qui se produisent actuellement en France, ne repose sur aucun fondement.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère de l'Agriculture

Suite de la discussion du budget du ministère de l'agriculture.

L'industrie chevaline

La Chambre reprend le chapitre 42, relatif à l'encouragement de l'industrie chevaline.

Ce chapitre est adopté.

Travaux hydrauliques

Le chapitre 43, sur les travaux hydrauliques est également voté.

La question de la pêche

M. Legrand, député de la Manche, dépose un projet de résolution demandant la nomination d'une commission pour examiner la question de la pêche.

Ce projet de résolution est adopté.

Les agents forestiers

MM. Menier et Bonveri, députés de la Seine-et Marne et de la Saône-et-Loire, demandent l'augmentation des salaires des agents forestiers.

Cette demande est renvoyée à la commission.

Projet de résolution Viollette

M. Violletts présente un projet de résolution tendant à supprimer les retenues mensuelles sur les appointements des agents forestiers et demandant l'exonération en leur faveur de l'impôt des portes et fenêtres.

Le projet de résolution Viollette est renvoyé à la commission des finances.

Les chapitres 44 à 58 sont adoptés.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

Le budget

La Chambre continue la discussion du budget de l'Agriculture.

Les terrains dans les montagnes

Sur le chapitre 59 ayant trait à la restauration et à la conservation des terrains dans les montagnes, M. de l'Eglise, député de la Savoie, se plaint de l'insuffisance des crédits.

M. Dumont

député du Jura, proteste contre les coupes d'arbres dans les forêts particulières.

Des pareils abus ruinent les pâturages.

Les chapitres 59 et 60 sont adoptés.

La chasse

Sur le chapitre 61, relatif à l'exercice des chasses non affermées, M. Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, dépose une motion tendant à laisser aux préfets la faculté de prolonger, après avis du Conseil général, la chasse à la bécasse jusqu'à la date adoptée actuellement pour chaque région.

La motion Lefas est adoptée.

Motion Delombre

M. Delombre, député des Basses-Alpes, dépose une motion invitant le gouvernement à laisser les conseils généraux maîtres de la date de clôture de la chasse aux oiseaux de passage.

Cette motion est adoptée.

Motion Berteaux

M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, développe une motion tendant à inviter le gouvernement à ne pas retarder en 1906, l'ouverture de la chasse au faisan.

La motion Berteaux est adoptée.

Les chapitres 62 et 63 sont adoptés.

La Chambre adopte également les chapitres 64, 65 et derniers du ministère de l'agriculture.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1875

L'obligation 42.238 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 207.903 est remboursable à 50.000 francs.

Communales 1880

L'obligation 988.857 est sortie remboursable à 100.000 francs,

L'obligation 268 069 est remboursable à 25.000 francs.

Communales 1879

L'obligation 143.325 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 986.350 est remboursable à 25.000 francs.

Communales 1891

L'obligation 706 920 est sortie remboursable à 100 000 francs.

L'obligation 877.909 est remboursable à 10.000 francs.

L'obligation 115.845 est remboursable à 5.000 francs.

Communales 1899

L'obligation 117.251 est sortie remboursable à 150 000 francs.

L'obligation 137 368 est remboursable à 25.000 francs.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

La police au Maroc

Paris, 5 février.

Le correspondant de la « Petite République » à Algésiras dit qu'il ne faut pas désespérer de l'entente complète au sujet de la police du Maroc.

Le duc d'Almodovar, interviewé par le correspondant de « l'Echo de Paris, » a déclaré qu'il était très optimiste sur le résultat final et que la conférence serait terminée fin février courant.

La prochaine séance

Algésiras, 5 février.

La prochaine séance aura lieu mercredi prochain.

Le comité de rédaction s'occupe d'élaborer le projet sur la question des douanes qui sera discuté mercredi prochain.

Le comité de rédaction est, on outre, chargé de préparer un projet relatif :

1° à la réduction des droits d'exportation sur certaines marchandises ;

2° à la question du commerce des tabacs de toutes sortes, pour lesquels le Maroc voudrait créer un monopole ;

3° à l'extension des droits d'exportation du bétail, aujourd'hui limitée quant au nombre de têtes, et autorisée uniquement par le port de Tanger.

Les Morts du Jour

Paris, 5 février.

M. Dutailly

On annonce la mort de M. Dutailly, ancien député de la Haute-Marne.

Ancien professeur à la Faculté des sciences de Lyon, M. Dutailly était né à Neevy, le 2 Août 1846.

Réélu en 1881, 1885 et en 1898, il échoua en 1902.

M. Dutailly appartenait à la gauche radicale de la Chambre.

M. Grevolas

M. Paul Grevolas, artiste peintre, directeur de l'école des Beaux-Arts d'Avignon, est décédé dans la matinée.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

DANS LES PROVINCES Baltiques

La situation s'aggrave

Saint-Pétersbourg, 5 février.

L'audace des lettres alarme les autorités.

La lutte épuise la police ; les troupes sont harcelées par les insurgés.

La situation s'aggrave.

AU CAUCASE

Saint-Pétersbourg, 5 février

L'agitation persiste à Bakou et à Kouban.

Malgré la présence des troupes, les massacres entre Arméniens et Tartares continuent à Tiflis et à Elisabethpol.

Les Tartares incendient les villages.

Les troupes sont forcées de pénétrer dans les villages en flammes.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

Haute-Nouveauté
MAISON ROGIALLI
Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)
Exposition intérieure faite de Bastia
Médaille d'Or aux Deux de Marbre

Saison Automne-Hiver

Chaque saison, à la réception de ses marchandises de grande nouveauté et d'une beauté exceptionnelle, Mlle les clients qui ne se rendre compte de la modicité des prix que la Maison ROGIALLI peut offrir.

Elle vient prévenir sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle a reçu pour la saison Automne Hiver un riche assortiment de draperie, pouvant satisfaire tous les goûts de ses nombreux clients et défier toute concurrence.

Etoffes anglaises de premier choix, vêtements sur mesure pour Hommes, Dames Enfants, Ministres et Ecclésiastiques.

Grand assortiment de gilets fantaisie, bretelles, cravates, chemises, pochettes, fantaisie, etc., etc.

N. B. — Sur demande on se rend à domicile et on envoie des échantillons dans l'intérieur.

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE (Peut-être) || FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE (Sûrement)

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 1er FÉVRIER 1906 — Loterie de la Presse		TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906 — Obligations Ville de Paris 1904. Métro	
1 Gros Lot	500,000 fr.	1 Gros Lot	200,000 fr.
1 Gros Lot	100,000	1 Lot de	10,000
2 Lots de 50.000	100,000	10 Lots de 1.000	10,000
100 Lots de 1.000	100,000		

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier: 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

1. 10 Nos part. série Loterie de la Presse — 2. 2 Nos part série Ville de Paris Emprunt 1904. Métro

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Lots payables de suite après encaissement

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de Paris de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France

42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACHÈTE LES OBLIGS CONTRE REMBOURSEMENT

GROS LOT DE **UN MILLION** DE FRANCS

5 Lots de 500.000 fr. — 4 de 250.000 fr. — 3 de 200.000 fr. — 20 de 100.000 — 5 de 50.000 — 6 de 25.000 — 20 de 10.000 — 50 de 5.000 — 32 de 3.000 — 500 de 1.000 — 600 de 200 — 2774 de 100 — Plus de 300.000 lots de 30 à 50 fr. — Tirage par an.

Prochain Tirage 15 FÉVRIER 1906

Pour CINQ francs on reçoit VINGT-CINQ Numéros. Titres à lots garantis. Pour Cinq Francs on devient co-propriétaire de Vingt-cinq titres à lots, (P. lmc) et l'on participe seul pour le 1 lot de 1 Million à un Bon Panama à lots vendu à terme, remboursable de 100 francs et participant à 234 tirages avec 1 lot de 1.000 — 500.000 Francs.

Le paiement des 234 Francs est garanti par un dépôt de 150 millions en titres garantis par le gouvernement français. Tout souscripteur ou abonné gratuitement pendant UN AN a seul droit aux lots remboirés des tirages.

Adresser mandat: Ou FRANÇAIS-ROBERT, 46, rue de Clichy, PARIS. — *Les ordres contre remboursement sont acceptés.*

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, d'avoir à ce mettre en garde contre certains charlatans ambitieux — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

☞ Ne pas oublier que l'ARARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver

HOTEL D'EUROPE

ADELAI DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

Le Directeur Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

Ordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de luxe. — Encriers réclames.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 5 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

CHOCOLAT MENIER

A VENDRE

Châtaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage: — Travail soigné et garanti.

Leçons de Solfège

Harmonie, Composition d'instruments à vents et à cordes.

E. Mathieu, chef de musique en retraite, Avenue Carnot, 10.

Indispensable en Campagne

L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

Le Flacon 1.50

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Pabovani à l'Ile-Rousse, Sangiolo, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION

Un An..... 14 f. — Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION

Un An..... 22 f. — Six Mois. 11 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Rue de Valois, 5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

LOTERIE pour les **ENFANTS TUBERCULEUX**

Osseux ou Ganglionnaires de St-Pol-sur-Mer et Zuydcoote (Nord)

Gros Lot 250.000 fr.

Le Billet UN Franc — DERNIERS BILLETS — TIRAGE 15 FÉVRIER 1906

On peut se procurer dans la Maison **Louis-Napoléon Mattei à Bastia,** des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.

Manufacture de Tabacs, Cigares, et *Cigarettes.* — Entrepôt de tabacs en feuilles.

GRAND ASSORTIMENT POUR DURANUS

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements **un Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — MERCREDI 7 FÉVRIER 1906 — N° 38

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Petite Presse, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un m.	6 mois	1 an
Corse	2f 50	4f 50	8 f.
Autres Départ.	3f »	5f »	10 f.

Timbre mentalité, en sus des Prix: le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00071

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Saint Romuald.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 6 h. 45 m — Coucher, 4 h. 47 m.
Premier quar., le 1. — *Pleine Lune, le 8.*
Fête de Demain: Saint Jean de Mata.

6 FÉVRIER

LES INVENTAIRES

Les inventaires des biens des *églises ont donné lieu sur plu*sieurs points du territoire, et hier à Paris, à des incidents regrettables. Des catholiques se sont livrés à des manifestations inopportunes et n'ont même pas hésité à recourir à la violence, comme des émeutiers révolutionnaires. Plusieurs inspecteurs de l'enregistrement ont été injuriés et frappés par des énergumènes, parmi lesquels *les femmes étaient nom*breuses. L'un de ces honorables fonctionnaires a été grièvement blessé d'un coup de canne plombée. Ce sont des mœurs déplorables. Ce sont de lourdes imprudences qui ne peuvent qu'aliéner des sympathies à une cause qui a de si fâcheux défenseurs. Le gouvernement a décidé de poursuivre les auteurs de ces outrages absurdes et de ces *brutalités inqualifia*bles. Il ne pouvait faire autrement.

La loi est la loi. On peut travailler, par les voies légales, à obtenir qu'elle soit modifiée. En attendant, il faut s'y soumettre. Cette obligation s'impose, semble-t-il, avec une évidence particulière, aux catholiques, qui ont toujours eu la prétention d'être des hommes d'ordre. Dans la circonstance, tout leur conseillait le calme. Le gouvernement a très libéralement interdit les mesures telles que le crochetage des tabernacles, qui pouvaient froisser les âmes pieuses. On ne signale aucun manque de correction et de tact à la charge des agents de l'administration. Ces dispositions conciliantes sont bien mal récompensées, et il n'est pas habile de permettre aux anticléricaux passionnés d'en prendre acte.

Les inventaires sont indispensables pour opérer la dévolution des biens aux associations cultuelles. Faute d'inventaire, ces associations ne pourraient se constituer *régulièrement* et *les églises* devraient être fermées. Est-ce cela que désirent les manifestants ? Pourquoi affectent-ils de croire que l'inventaire équivaut à une spoliation, alors qu'il a pour objet au contraire d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, l'exercice du culte ?

Il est équitable de constater que les évêques l'ont compris. Les *instructions données, notamment* par le cardinal archevêque de Paris, ne prescrivent qu'une protestation platonique et de pure forme, destinée à réserver l'avenir. Mais le cardinal Richard ordonne expressément aux curés et aux marguilliers de ne rien tenter pour entraver la tâche des représentants de l'Etat. On ne cite pas un seul évêque de France qui ait conseillé à son clergé ou à ses ouailles, de résister par la force. Du reste, le pape lui-même n'a pas encore fait connaître ses intentions. Tout porte à croire qu'il acceptera la loi. Tant qu'il ne l'aura pas positivement repoussée, de quel droit de fidèles catholiques préjugent-ils des volontés pontificales et parlent-ils en guerre sans savoir si Rome ne conclura pas la paix ?

(*Le Temps*).

La Maladie du Châtaignier

M. Lucien Girod-Genet, inspecteur-adjoint des eaux et forêts à Nice, a bien voulu nous autoriser à publier la communication qu'il a présentée à la Société des Amis des arbres et du reboisement des Alpes-Maritimes, sur la Maladie du Châtaignier, ses causes, ses effets et les remèdes qu'on peut y apporter.

M. Girod-Genet a passé quatre ou cinq ans en Corse ; c'est un enthousiaste de notre pays ; il l'a étudié et continue à s'intéresser à sa prospérité ; il achèvera en ce moment une étude plus complète sur le Châtaignier.

A nos compatriotes de profiter des observations de M. Girod-Genet et de mettre à profit ses conseils afin de préserver de la destruction ce qui nous reste de châtaigneraies en combattant la maladie dont cet arbre est atteint

Introduction

Parmi les végétaux qui ont joué jusqu'ici un rôle marqué dans la vie économique des peuples occidentaux, tant au moins, *le châtaignier* (le *castanea* des botanistes) tient une place prépondérante.

Pour beaucoup de régions, son fruit a été la base de l'alimentation dans de nombreuses familles pauvres. Ce même fruit, reste encore un mets fort recherché par les gourmets, et les *marrons* — glacés ou non — ne sont pas prêts de disparaître des tables les mieux servies.

Grâce à sa vogue — légitime — le fruit du châtaignier a fait naître toute une industrie. Il convient donc de s'occuper de l'arbre lui-même qui, d'ailleurs, appelle sur lui l'attention des horticulteurs, voire même des sylviculteurs, par les nombreuses applications auxquelles son bois se prête.

L'esprit de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays mérita donc de s'arrêter sur ce végétal.

A ce titre, la « Société des Amis des Arbres et du Reboisement de Nice » ne pouvait manquer de rechercher les causes de l'amoindrissement et de la destruction — tout au moins partielle — des châtaigneraies, par suite des maladies qui se sont manifestées. Des effets, il est permis de remonter aux causes. Cette méthode, que l'expérience a consacrée, permet, de déductions en déductions, d'arriver aux remèdes.

C'est là notre but.

***

De nombreuses personnalités du monde scientifique se sont mises à l'œuvre, depuis longtemps déjà, et c'est à leurs travaux (1) que je m'adresserai tout à l'heure pour tracer, s'il est possible, la ligne de conduite à tenir vis-à-vis des châtaigneraies qui périclitent un peu partout.

Malheureusement, bien que des auquel les multiples aient été ordonnées sur de nombreux points du territoire français, la véritable formule destinée à enrayer radicalement la maladie du châtaignier ne paraît pas encore nettement dégagée des *observations recueillies.*

Comme il fallait s'y attendre, semble-t-il, tous ceux qui se sont occupés de la question sont loin d'être d'accord. On ne saurait s'en étonner. L'histoire complexe du phylloxéra n'est pas si éloignée de *nous pour que nous ayons oublié les phases* nombreuses par lesquelles elle est passée avant d'en arriver à une formule d'application pratique pour le traitement de la maladie.

Les choses vont ainsi, dans la Nature, *sans à-coup, méthodiquement.*

Si donc nous nous trouvons aujourd'hui en présence de contradictions — plus apparentes peut-être que réelles — sur les causes initiales de la maladie du châtaignier, il ne faut pas s'en émouvoir outre *mesure, mais rendre* hommage aux *efforts* accomplis qui, quoiqu'il arrive, auront eu pour résultat appréciable de localiser les recherches et de mettre sur la voie des découvertes utiles.

C'est sous l'impression de ce sentiment que, *mettant à profit* les nombreux matériaux rassemblés avec infiniment de dévouement intelligent par notre vénéré collègue de la Société, M. Trevady, je vais résumer pour les lecteurs du *Bulletin*, l'état de la question.

(1) Parmi les études qui m'ont été les plus précieuses pour présenter ce travail aux lecteurs du Bulletin, je dois citer :

a. Des notes particulièrement complètes dans à la plume de M. Courchet, professeur à Montpellier.

b. Une étude de M. Mangin, du Muséum d'Histoire Naturelle.

c. Des communications fort intéressantes de M. Delacroix, directeur de la Station de pathologie végétale ; de M. le Conservateur des Eaux et Forêts Meus, etc.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

De M. Gérault-Richard sur les manifestations dans les églises.

« Sans l'abstention calculée ou involontaire de M. Lépine la loi eût été appliquée hier et nous n'aurions pas à déplorer des incidents d'une extrême violence. Mais par sa faute les représentants de la loi ont été bafoués, insultés et frappés. Par sa faute nous aurons demain, après-demain de nouvelles manifestations où le gouvernement se verra tenu en échec. J'entère que le ministre dont il rêve la chute s'arrange entre elles au lieu de s'entremettre au moyen d'un inventaire si mal compris ?

La Libre Parole

De M. Drumont :

« Les scènes qui se succèdent en province et même à Paris, l'expulsion des fidèles d'inventaires à la Madeleine à Saint-Augustin, à Saint-Roch, les nobles protestations d'évêques, de prêtres et de fidèles, les magnifiques manifestations populaires ont prouvé que tout n'était pas mort en France. Elles ont attiré la réprobation que ces actes odieux inspirent à tous et elles annoncent qu'à l'avenir les tyrannies ne trouveront pas partout des servilités pour leur répondre.

« C'est en vain que ceux qui sont partisans de l'accommodement *espéraient* que leur longanimité désarmera leurs adversaires. Il y a longtemps qu'ils disent : « C'est une comédie que jouent nos députés, cela passera. »

Le Gaulois

De gaieté de cœur on divise le pays au exaspérant les chrétiens, et déjà l'un des organes du Bloc, « l'Action », fait appel aux apaches pour envahir les églises et engager la lutte avec les fidèles.

Les apaches forment la garde prétorienne du Bloc, c'est le suprême espoir et la suprême pensée du Grand-Orient. Ils obtiennent à l'ordre que leur transmet l'« Action », et si le gouvernement laisse faire, nous assisterons à de sanglantes bagarres.

Car il n'en faut pas douter, les catholiques provoqués riposteront. Dans les églises ils sont chez eux et ils défendront le Dieu des chrétiens avec une énergie qu'ils n'ont pas toujours su déployer quand il leur fallait se protéger eux-mêmes.

Le Figaro

Les parlementaires radicaux-socialistes qui ont voté la séparation ont eu le tort d'ignorer ou de délaigner les délicates susceptibilités des consciences. On les a prévenus que la rupture du Concordat troublerait la paix dans les esprits et peut-être dans la rue ; ils n'ont pas voulu le croire, ou bien ils ont passé outre. Les incidents actuels commencent à prouver que ces avertissements n'étaient que trop justifiés et ce n'est encore rien. Attendez quelques années vous verrez tout ce que la conséquence de ces lois emportera ou fera tomber.

---

18 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Il s'esquiva prudemment en pensant :

— A présent, le mari, la femme et l'amant sont en présence... qu'ils s'arrangent ! Ça ne me regarde plus.

En apercevant le comte, Jeanne poussa un cri terrible.

Sa première pensée fut pour Robert qu'elle chercha à protéger en se plaçant devant lui, les bras étendus.

Il la repoussa d'un geste énergique et, s'avançant vers M. de Berly.

— Je suis à vos ordres, monsieur, dit-il simplement.

— Vraiment ? fit le comte avec ironie, après m'avoir volé ma femme, vous ne trouvez rien de mieux que de me proposer un duel ?... mais regardez-moi donc, monsieur...

« Je ne suis pas en état de me battre avec vous... les chances ne seraient pas égales...

« Votre vie m'appartient et il ne me convient pas de vous la jouer contre la mienne.

« Je préfère la prendre, comme c'est mon droit !

Avec une rapidité et un sang-froid effrayant, il tira de sa poche un revolver, le lança sur le jeune homme et fit feu à bout portant.

Le malheureux tomba foudroyé, baigné dans son sang, la poitrine trouée par une balle.

Jeanne se précipita, affolée, sur son corps.

— Mort ! dit-elle avec un sanglot.

Elle se releva et, marchant vers son mari :

— Lâche !... assassin !... tuez-moi donc aussi !...

Il la vint comme il avait visé Robert.

Alors, une transformation soudaine s'opéra en elle.

Sa fureur, sa rage d'héroïsme tombèrent.

L'instinct de la conservation venait de la saisir devant cette arme encore fumante qui la menaçait.

Elle fut aussi lâche que, pendant une seconde, elle s'était montrée brave et, tombant à genoux, supplia en pleurant :

— Grâce !... grâce pour ma fille !...

A la voix de celle qu'il avait tant aimée et que peut-être il aimait encore, le justicier se sentit faiblir.

Il passa une main tremblante sur son front qu'une sueur froide inondait, et baissant lentement son revolver :

— Je ne peux pas !... je ne peux pas la tuer ! râla-t-il.

Tout à coup une pensée cruelle le fit frissonner.

Ne lui avait-elle pas demandé grâce en implorant le nom de sa fille ?

C'était par sa fille qu'il la punirait.

En un instant tout un nouveau plan de vengeance venait de naître dans son esprit implacable.

Il n'avait pas le courage de la tuer, mais il aurait celui de la faire souffrir mille fois plus que s'il lui avait donné la mort.

Le bruit de la détonation avait attiré du monde, le concierge et sa femme, des voisins, un agent qui, passant devant l'hôtel, s'était empressé d'accourir.

Le comte s'adressa à ce dernier :

— Je viens de trouver ma femme avec cet homme qui était son amant. J'avais commencé à me faire justice... votre arrivée sauve la vie à cette femme !... Emmenez-moi, monsieur, je me constitue prisonnier...

Quelques semaines après cette terrible scène, le comte de Berly était traduit devant la cour d'assises sous la prévention d'homicide commis avec préméditation sur la personne de Robert de Chelles.

Malgré le guet-apens nettement établi par le télégramme que Jeanne avait précieusement conservé, il se trouva un jury pour acquitter le comte.

Le malheureux avait usé tout ce qui lui restait d'énergie pour exécuter sa vengeance.

Désormais, il ne songeait peu de prolonger sa vie ; lentement usée par le drame, il avait éprouvé une rechute qui le laissait impotent, à demi-mort.

De nouveau il eut plus que jamais, il avait recours à la morphine.

Son état aplloya les jurés.

L'huissier, averti par la comtesse, ne pouvait être mis en doute, non moins que le flagrant délit.

L'excuse prévue par la loi autant que le misérable état de santé du meurtrier lui valurent son acquittement.

Trois mois après, la séparation de corps et de biens était prononcée à la requête du mari, entre le comte et la comtesse de Berly.

Le jugement du tribunal enlevait à l'épouse la garde de l'enfant.

Telle était la vengeance que le comte avait voulu tirer de la trahison de sa femme.

En lui enlevant sa fille qu'elle adorait, il avait imaginé le châtiment le plus cruel qu'il pût lui faire subir.

Soutenue par son père, elle fit appel du jugement qui la désolait.

La cour d'appel confirma en tous points la décision des premiers juges.

Elle alla jusqu'en cassation. Ce fut en vain.

La garde de l'enfant était définitivement confiée au comte.

Espérant jusqu'au bout, elle avait tenu à assister à l'audience suprême.

En entendant l'arrêt qui lui arrachait sa fille, elle tomba évanouie dans les bras de son père.

Transportée, pour y être soignée, à l'infirmerie du Palais de Justice, ce fut là qu'elle revint à elle.

L'infortunée espérait, elle vivait, mais sa raison semblait perdue.

Ses yeux égarés ne reconnaissaient personne autour d'elle ; sa bouche ne s'ouvrait que pour murmurer ces mots :

— Ma fille !... Je veux ma fille !...

Désaturiers, qui la soutenait, pleurait à chaudes larmes.

Au moment où, après l'avoir déposée, aidé du valet de pied, dans son coupé, il s'apprêtait à y monter à son tour, il sentit une main qui s'appuyait sur son bras en même temps qu'une voix inconnue lui disait :

— Pardon, monsieur, un mot, je vous prie.

Il se retourna et fut très surpris d'apercevoir un inconnu.

Son étonnement fut encore plus grand quand il entendit cet homme continuer ainsi d'un ton pénétré :

— Madame votre fille et vous même, monsieur l'aturiers, vous êtes cruellement affligés. Permettez-moi de vous offrir mes services. J'espère être en mesure d'adoucir votre chagrin. Voici mon adresse monsieur. J'aurai l'honneur d'accourir à votre premier appel.

(*A suivre*).

L'Application de la Loi de Séparation

Bastia

M. le sous-préfet Montigny a convoqué, hier, à la sous-préfecture, MM. le maire Gaudin, le Procureur de la République, les curés des deux paroisses, Zighara, sous-inspecteur de l'Enregistrement, et Guitton, conservateur des hypothèques.

MM. Taillandier, capitaine de gendarmerie, et Dumas, commissaire central, assistaient également à cette réunion au cours de laquelle M. le sous-préfet a déclaré que l'inventaire ne fera dans les deux paroisses que samedi prochain.

M. Montigny a déclaré, en outre, que force devait rester à la loi et que les portes des deux paroisses seront fermées aux fidèles le jour de l'inventaire.

Omessa

Lundi 5 février, à 2 heures, a eu lieu l'inventaire des biens de l'église d'Omessa.

M. Vannucci, receveur des Domaines, s'est présenté à l'église où M. le vicaire Ferara a protesté contre la loi et a laissé faire l'inventaire sans y prendre part.

Grâce à l'habileté de M. Vannucci, dont le tact et la parfaite urbanité sont connus, tout semble a été fait et la loi de Séparation a pu être appliquée sans le moindre incident. — F.

Cervione

Aujourd'hui, à 2 heures de relevée, M. le Receveur des Domaines de Cervione s'est présenté à l'église paroissiale de cette localité, pour procéder à l'inventaire prescrit par la loi de Séparation.

Quelques instants avant son arrivée, de jeunes gens, après avoir enfoncé la porte du clocher, faisaient carillonner les cloches à toute volée.

La population tout entière malgré une pluie bien forte s'est précipitée à l'église.

Lorsque à l'heure indiquée, M. le receveur Dublon se présente pour commencer ses opérations, M. le maire Astima revendique l'église et ses dépendances au nom de la commune.

M. le notaire Crucioni, président des marguilliers, assisté des membres du Conseil, fit une protestation énergique contre l'inventaire qui n'est que le prélude de la main-mise officielle sur les biens de la fabrique.

Enfin, M. Comiti, Marcantoni, curé-archiprêtre, en habit de chœur avec étole violette, assisté de ses vicaires, proteste énergiquement contre un acte qui est attentatoire à la liberté, viole les intentions des morts et des vivants, contre une invasion qui portera sur des objets sacrés, implique un outrage à la conscience en bloc que n'est qu'une main-mise illégale et nulle sur ce qui sert à l'exercice du culte. La péroraison de cette protestation est accueillie par les cris répétés de : Vive l'Église! A bas les sectaires! A bas les voleurs! Le clergé, et notamment le Vicaire, ainsi que M. le Maire, sont obligés d'intervenir pour calmer la foule devenue de plus en plus menaçante.

Le Receveur des Domaines, après avoir donné acte des protestations, passe à la sacristie; la foule jusqu'alors massée dans la nef et dans le chœur, l'y suit, malgré les recommandations réitérées du clergé qui a toutes les peines du monde pour la contenir.

On demande des témoins, mais le peuple se met à crier : « Pas de témoins! pas de témoins! » Et pendant ce temps, les femmes, appartenant à toutes les classes de la société, allumaient les autels de Saint Alexandre Sauli et de Rosaire et récitaient à haute voix le chapelet.

Point de témoins, l'inventaire n'a pas été fait et l'envoyé du gouvernement a quitté l'église au milieu des huées sans fixer la date de sa nouvelle séance.

Cette manifestation bruyante est d'autant plus regrettable que l'agent chargé de l'inventaire a apporté dans ses opérations toute la courtoisie voulue.

La population de Cervione s'est montrée comme toujours digne de ses ancêtres, en répudiant toute participation à l'inventaire des biens de sa cathédrale et en constituant immédiatement l'association paroissiale qui a eu un succès on ne peut plus flatteur et qui assurera pour l'avenir l'exercice du culte parmi elle.

X.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Guerre

M. Verdaci, officier d'administration de 2e classe, aide-comptable à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, est promu au grade d'officier d'administration de 1re classe, et affecté en qualité de comptable à l'établissement pénitentiaire mixte de Toulon.

M. Venturini, sous-intendant militaire de 3e classe à Epinal, est désigné pour Lunéville.

M. Flach, médecin aide-major de 1re classe au 9e régiment de dragons, est désigné pour le 23e bataillon de chasseurs à pied.

Troupes coloniales

M. le lieutenant Casanova, du 21e régiment d'infanterie coloniale, passe au bataillon de la Guyane.

M. le capitaine Giamarchi, du 16e rég. d'infanterie coloniale, est affecté au 4e régiment.

M. le chef de bataillon Marciani, du 13e régiment d'infanterie coloniale, passe au 1er rég. de tirailleurs malgaches.

Gendarmerie

Le brigadier Santoni, de la compagnie du Var, passe de Carnoules à Toulon.

Ecole de cavalerie

M. Santolini, maréchal des logis au 10e rég. de dragons, est admis à l'école d'application de cavalerie, en qualité d'élève officier, à la suite du concours de 1905.

Tableau d'avancement

Les portiers consignes de 3e classe Bertolucci, à Oran, et Poggi, à Sedane, ont été inscrits sur le tableau d'avancement pour le grade de portier consigne de 2e classe.

Rectification

Bastia, 5 février 1906.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

J'ai eu connaissance, aujourd'hui seulement, de l'article que votre collaborateur, M. Giha, a consacré à la Compagnie du gaz, à l'occasion de la soirée donnée par la Chambre musicale.

Je viens donc vous demander l'hospitalité de votre journal pour une rectification qui s'impose.

Contrairement aux assertions de votre collaborateur, M. Giha, la Compagnie du Gaz n'est nullement responsable de l'intermède forcé lors de la représentation du 27 janvier à la Chambre musicale.

La meilleure preuve que la Compagnie n'est pas responsable de l'incident, c'est que le candélabre n° 145, placé hors de la salle, a continué à rester allumé.

J.-A. FIELDING,
Directeur de la Cie du Gaz.

Mérite Agricole

Ottavy Dominique-Antoine, cultivateur à Sorbia, services rendus à l'agriculture par l'élevage et la reconstitution des plantations d'oliviers, 50 ans de pratique agricole.

Parrichi Bonaventure, agriculteur à Sisco, services rendus à l'agriculture, récompenses dans les concours, 45 ans de pratique agricole.

Pinelli Pierre, propriétaire agriculteur à Sartène, élevage de gros bétail et reconstitution de vignobles, 25 ans de pratique agricole.

Pieraggi Jean-François, propriétaire viticulteur à Corte, reconstitution de vignobles, vulgarisation de cépages américains, 20 ans de pratique viticole.

Poggionovo François, viticulteur à Sollacaro.

Poli François, viticulteur, adjoint au maire d'Olivese, services rendus à l'agriculture par le défrichement, 40 ans de pratique agricole.

Roccaserra Jean-Paul, propriétaire agriculteur à Portovecchio, amélioration de la race bovine, mise en valeur de terrains incultes, a développé l'industrie du liège dans la région, 30 ans de pratique agricole.

Scaglioli, rédacteur principal au ministère des finances.

Tavera Pierre, sous-préfet de Quimperlé, travaux de statistique agricole, 18 ans de services.

Vico Louis, cultivateur à Ajaccio, développement de l'élevage dans l'arrondissement d'Ajaccio, récompenses dans les concours, 50 ans de pratique agricole.

Zuccarelli Pascal, docteur en médecine, administrateur de l'hospice civil de Bastia, chargé du service sanitaire du domaine de Casabianda, nombreuses publications agricoles, 21 ans de services.

Gazette Ajaccienne

Ajaccio, 6 février.

(De notre Correspondant particulier)

Bal des Cordonniers

C'est dimanche, 11 février, à 9 heures qu'aura lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, le bal donné par le syndicat des ouvriers cordonniers. Il sera dirigé par M. Augustin Giacobini, dont l'éloge n'est plus à faire, et qui vient de remporter dernièrement un très réel succès avec celui des ouvriers maçons.

Nous convions les Ajacciens, farouches amateurs de ces sortes d'amusements, à répondre en nombre à notre appel; ils sauront ainsi encourager un bal populaire qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

Le buffet sera mis à l'adjudication.

Vols

Hier, dans la nuit, deux bâches ont été volées à bord la « Miséricorde », barque appartenant à M. Risturi Laurent, et qui était amarrée au quai.

Hier, vers onze heures du soir, des malfaiteurs ont pénétré dans l'écurie de M. Sciarli François, sise rue Ottavi et ont enlevé un petit mouton blanc qui y était enfermé. Ils avaient fracturé la porte.

Arrestations

Les nommés Andreani Jean et Manenti Anna-Marie, fille soumise, sous extrait de jugement, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

Police

Contraventions :

Contre L. Jean-Toussaint, 28 ans, manœuvre ; G. Charles, 21 ans, peintre en bâtiment ; L. Elie, 19 ans, sans profession ; S. Napoléon, 23 ans, boucher, tous quatre pour tapage nocturne dans la rue Fesch.

Contre G. Bastien, 51 ans, marchand de chiffons ; A. Frédéric, 24 ans, raccommodeur de parapluies ; M. Julien, 31 ans, marchand de chiffons ; tous trois pour violences légères réciproques ayant occasionné des rassemblements dans la rue.

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France

Cours des graines diverses au 1er fevr.

Avoine noire Bretagne.	Havre	»
Avoine rouge Oran....	Marseille	19.25
Avoine blanche Russie.	Marseille	»
Maïs roux Plata	Le Havre	17.75
Maïs Cinquantin	Marseille	21 00
Maïs Plata.....	Marseille	17.75
Orge de Russie	Marseille	17.25
Pois et fèves livrées et nettoyées.....	Marseille	25.00
Fèves concassées.....		19.00

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.0.0 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.25 à 0.50 par 100 kilos.

Nécrologie

M. le Capitaine Poggioli

M. le capitaine-marin Poggioli Jean Augustin, qui vient de s'éteindre dans sa quatre vingt-quatrième année, était un des doyens des officiers de notre marine marchande. C'était aussi un des plus expérimentés, des plus intrépides. Pendant près d'un demi siècle, il avait battu toutes les mers, jouissant de la confiance des armateurs qui lui réservaient les commandements de choix. Il appartenait à cette pépinière de marins bastiais à l'intelligence vive, résolus, dont le sang-froid égalait le courage.

Depuis plusieurs années déjà M. le capitaine Poggioli se reposait de ses dures fatigues, portant vaillamment le fardeau des ans, et tenant tête aux infirmités qu'il avait contractées pendant sa longue carrière. Elles ont fini par avoir raison de son énergie et des soins incessants d'une affectueuse compagne qui n'a pas quitté son chevet jusqu'à son dernier soupir.

Les obsèques ont eu lieu dans l'après midi. Les membres de la confrérie de Saint-Erasme, revêtus de leur costume précédaient le cercueil, porté par des marins ; les cordons étaient tenus par des camarades du défunt. Le deuil était conduit par le gendre, M. J.-B. Forcioli et d'autres parents, entourés de nombreux amis.

L'absoute a été donnée à la chapelle des marins.

Nous offrons à Mme Poggioli Cecconi, à ses enfants, et en particulier à notre distingué confrère M. Hippolyte Poggioli, secrétaire général du *Petit Méridional* ainsi qu'aux familles Forcioli, Cecconi et Poggioli, l'expression de nos condoléances les plus émues.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 février

Thermomètre — 7 heures du matin 9 0 à midi + 10·2 à 6 heures du soir + 10 0 Maxima + 10·2 Minima + 5 0

Baromètre — 7 heures du matin, 756 mm. à midi, 755 mm. 6 heures du soir, 750 mm.

Vent. — Dans la matinée, E. modéré.

Dans l'après-midi, N. E. fort.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 13 mm 5

⁂

Nos courriers

Le paquebot postal de la Compagnie Fraissinet était arrivé en retard, à Ajaccio, les dépêches du Continent ne nous parviendront que ce matin par le train de 10 h. 30.

⁂

Légion d'honneur

Dans les dernières nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur du ministère de la marine, nous revoyons avec plaisir les noms de deux de nos compatriotes MM. les lieutenants de vaisseau Henri Trau et Vincent de Pianelli, anciens élèves de notre lycée.

Nous joignons nos félicitations bien sincères à celles de leurs nombreux parents et concitoyens.

⁂

Soirée de bienfaisance

La soirée de bienfaisance, qui sera donnée le 22 courant dans les salons de la Chambre musicale au profit de l'Assistance publique, s'annonce comme un gros succès.

Le programme, qui sera publié incessamment, est très bien composé et ne doute qu'il n'attire, ce soir là, un public nombreux et choisi à la Chambre musicale.

Nos concitoyens pourront, tout à la fois, se distraire et contribuer à la prospérité d'une œuvre dont l'utilité est indiscutable.

⁂

Les souverains en France.

M. le commandant Social Picot, en ce moment à Barrèz, a reçu l'ordre de se rendre le 10 février, à Jeumont, pour rejoindre la reine de Suède et l'accompagner au Cap-Martin.

Le roi Oscar de Suède, qui arrivera le 20 février, séjournera pendant deux mois au Cap-Martin.

⁂

Bourses des lycées.

Nous rappelons aux intéressés que les dossiers des candidats à l'obtention des bourses dans les lycées et collèges doivent parvenir à la préfecture du 1er au 24 mars, à 4 heures du soir. La liste d'inscription sera irrévocablement close à cette date. Les examens commenceront le 28 mars.

⁂

Objets perdus

Il a été perdu, samedi soir, en allant au théâtre, une broche en or.

Prière de la rapporter au bureau du journal contre bonne récompense.

⁂

Au Port

Vap, « Alphonse Consul, » arrivé d'Alger, marchandises div.

⁂

Mots de la fin

Bettineau envoie à un de ses amis une carte de visite ainsi libellée :

« *Meilleurs souhaits de bonne année.* (Je ne peux pas vous en dire plus long, car, vous le savez, l'administration des postes ne m'autorise qu'à vous écrire cinq mots). »

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Felce Paule Philiberte-Marie-Madeleine. — Luccontoni Denis-Henri. — Pinazzo Marie Assomption. — Ambiegna Antoinette. — Argenti Marie-Lucie-Antoinette. — Ficschi Joséphine. — Castelli Attilius Eugène. — Salviani Madeleine. — Ronchi Antoine.

DÉCÈS

Marchesehi Olinto, célibataire, 56 ans, de Colle (Italie).

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ottagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert depuis le 14 courant, un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension, Prix modérés

DERNIERS BILLETS

LOTERIE

ALLAITEMENT MATERNEL

1er Gros Lot :

200.000'

2e Gros Lot :

100.000'

3e et 4e Gros Lots :

25.000' - 10.000'

Plus : 520 Lots de

1.000' - 500' - 100'

soit 1.124 lots 400.000 francs à gagner.

Tirage : 15 Mars 1906

PRIX DU BILLET : UN FRANC

En vente dans toutes les villes de France, chez les principaux débitants de tabac, librairies, etc.

Pour recevoir à domicile, envoyer un mandat de poste des billets que on désire à la Présidente de l'ALLAITEMENT MATERNEL, 8, Rue Jean-François Gerbet, Paris.

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia

		Arrivées à	
Jeudi	4 heures soir.	Marseille	Vendredi, 7 heures m.
Jeudi	9 heures soir.	Nice	Vendredi, 6 heures m.
Dimanche	10 heures matin.	Tunis	Lundi, 11 heures m.
Samedi	10 heures soir.	Naples	Dimanche, 5 heures s.
Jeudi	minuit.	Livourne	Vendredi, 4 heures m.
Samedi	4 heures soir.	Marseille	Dimanche, 7 heures m.

Départs de		Arrivées à Bastia	
Marseille	Samedi, 3 heures s.	Dimanche	6 heures m.
Nice	Samedi, 10 heures m.	Samedi	7 heures s.
Tunis	Mercredi, midi.	Jeudi	6 heures m.
Naples	Mercredi, 5 heures soir.	Jeudi	1 heure s.
Marseille	Mercredi, 3 heures soir.	Jeudi	11 heures m.
Livourne	Vendredi, minuit.	Samedi	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de		Arrivées à	
Marseille	Dimanche, 4 heures soir.	Ajaccio	Lundi, 7 heures matin.
Ajaccio	Lundi, 4 heures soir.	Propriano	Lundi, 7 heures soir.
Propriano	Mardi, 10 heures m.	Ajaccio	Mardi, midi
Ajaccio	Mardi, 5 heures s.	Marseille	Mercredi, 7 heures matin.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00072

BOURSE DE PARIS

	5 fév.	6 fév.
Rente 3 0/0 amort.	99.25	99.40
— 3 p. 0/0 averti.	98 85	98 75
	ex coupon.	

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

Paris, 6 février.

M. l'enseigne de vaisseau Rivet, du port de Toulon, est désigné pour embarquer comme second sur un torpilleur de la 2e flotille de la Méditerranée, en remplacement de M. Fabre, qui a terminé sa période d'embarquement.

Les Membres du County Council de Londres A PARIS

Deuxième journée

Paris, 6 février.

Les membres du County Council de Londres ont quitté ce matin, à 9 heures, le Grand Hôtel et se sont dirigés vers les Halles centrales, qu'ils ont visitées très minutieusement.

De là, les membres du County Council se sont rendus à la Bourse du commerce.

Ils ont visité ensuite le palais de Justice.

Enfin les visites de la matinée se sont terminées par l'Hôtel des Monnaies où une médaille commémorative a été frappée, séance tenante, à leur intention.

Un grand déjeuner a été offert aux membres du County Council au Jardin d'acclimatation.

Dans l'après-midi, les hôtes anglais ont visité le Bois de Boulogne.

De là ils se sont rendus à l'Hôtel général, dit l'Hôpital Boucicaut.

Enfin ils ont terminé leur après-midi par la visite de l'Hôtel des Invalides.

A 6 heures, grande réception à l'ambassade d'Angleterre.

Une grande représentation de gala est offerte ce soir, à l'Opéra, aux membres du County Council.

L'affaire Dreyfus

Paris, 6 février.

« *L'Humanité* » annonce que c'est le 4 faire Dreyfus sera examinée par la Cour de cassation dans la première quinzaine de mars.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Affaires extérieures

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a entretenu ses collègues des travaux de la conférence d'Algésiras et du conflit franco vénézuélien.

L'inventaire des biens

Le Conseil s'est ensuite occupé des incidents qui se sont produits sur les divers points du territoire à l'occasion de l'application des dispositions de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, relative à l'inventaire des biens de fabrique.

Le ministre de l'intérieur a donné lecture des instructions qu'il avait envoyées aux préfets pour assurer l'accomplissement de la tâche aux agents de l'Etat.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

A L'ELYSÉE

Dîner d'adieu

Paris, 6 février.

Le président de la République et Madame Loubet offriront samedi prochain un dîner d'adieu aux membres du gouvernement.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

L'AFFAIRE BOSC-PUGLIESI-CONTI

Paris, 6 février.

M. Célestin Bosc qui tira plusieurs coups de revolver sur M. Pugliesi-Conti, député de la Seine, a comparu aujourd'hui devant la 9e chambre correctionnelle sous l'inculpation de violences et port d'arme prohibé.

M. Célestin Bosc a fait valoir qu'il s'agissait d'une tentative de meurtre relevant de la cour d'assises.

Le tribunal s'est déclaré incompétent.

LE DIRIGEABLE LEBAUDY aux Manœuvres

Paris, 6 février.

Le ministre de la guerre vient de commander d'urgence aux frères Lebaudy un vaisseau-ballon dirigeable, qui devra être terminé avant les grandes manœuvres.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE A PARIS

Paris, 6 février.

L'inventaire des biens ecclésiastiques a eu lieu, aujourd'hui, aux églises Saint-Sulpice, Saint-Eugène et Notre-Dame d'Auteuil.

Aucun incident ne s'est produit.

EN PROVINCE

Rennes

Les fidèles de Rennes s'apprêtent à résister avec violences aux opérations de l'inventaire.

Pour disperser les forces des manifestants, le préfet d'Ille-et-Vilaine a décidé que l'inventaire aura lieu la même jour dans toutes les églises de la ville.

Saint-Claude

L'inspecteur de l'Enregistrement et le maire de Saint-Claude se sont présentés, aujourd'hui, à la cathédrale pour faire l'inventaire.

Une foule énorme a protesté. Le maire et l'inspecteur ont dû se retirer sous les huées des manifestants.

Les fidèles ont barricadé à l'intérieur les portes de la cathédrale.

En l'honneur de M. Fallières

Grand Banquet

Paris, 6 février.

Les Lot-et-Garonnais de Paris ont fêté ce soir, dans le traditionnel banquet de « la Prune », la nomination à la présidence de la République de leur compatriote, M. Fallières.

Ce dîner, auquel ont pris part tout ce que le Lot-et-Garonne compte de personnalités, dans la politique, les sciences, les lettres et les arts, était présidé par M. Georges Leygues, sénateur, ancien ministre.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

L'Eclair publie une interview des délégués marocains. — Le Sultan demandera à faire lui-même la police.

Paris, 6 février.

L'*Eclair* publie une interview que son correspondant à Algésiras a pu avoir avec les délégués marocains.

Au cours de cette interview, Mohamed el Torres et Mohamed el Mokri ont déclaré qu'ils étaient pessimistes des résultats acquis par la Conférence, mais qu'ils attachaient une grande importance au projet des douanes.

Au sujet de l'organisation de la police marocaine, les délégués du Sultan ont fait connaître qu'ils présenteront un contre-projet à la Conférence.

Ils ont ajouté que leur souverain demandera à faire lui même la police dans son empire avec le concours des européens, mais sans le concours des puissances.

La presse allemande

Paris, 6 février.

Les journaux allemands se montrent toujours opposés aux demandes de la France au sujet du monopole de l'organisation de la police au Maroc.

Quelques-uns d'entre eux soutiennent que quel que soit le résultat de la Conférence, la tension subsistera entre la France et l'Allemagne.

D'autres feuilles, plus optimistes, prétendent que même si la Conférence aboutissait à un échec, il ne faudrait pas envisager la possibilité d'un conflit entre les deux nations.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

ARTICLE 11.

La discussion s'ouvre sur l'article 11.

Divers amendements, présentés sur cet article, donnent lieu à une discussion assez vive.

Tous les amendements sont rejetés.

L'article 11 est adopté.

La Chambre passe ensuite à l'article 12 qui est voté, ainsi que les 13 à 22.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

Les faillis

Sur la demande de M. Berry, député de la Seine, M. Cruppi, rapporteur du projet de loi sur la nouvelle législation des faillis, dit que la Chambre pourra discuter ce projet avant la fin de la législature.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère de l'Instruction publique

Discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

M. Constans

député de l'Allier, accuse le gouvernement d'exercer une pression sur les fonctionnaires afin de les engager à servir la politique de ceux qui sont au pouvoir.

L'orateur demande la liberté absolue pour tous les fonctionnaires et surtout pour les instituteurs.

M. Bouveri

député de la Saône-et-Loire, se plaint du déplacement de M. Brottin, un instituteur de son département, qui a été frappé parce qu'il a des idées pacifistes et parle contre la guerre.

Le ministre de l'instruction publique

répond qu'il n'a jamais frappé les instituteurs pour des raisons politiques.

Les instituteurs, ajoute M. Bienvenu-Martin, ont les mêmes droits que tous les citoyens, ils ont aussi leurs devoirs de fonctionnaires à remplir et ils doivent, avant tout, conserver la confiance des populations.

Les Ordres du Jour

M. Constans dépose un ordre du jour affirmant le droit pour tous les fonctionnaires le jouir de leur pleine liberté politique.

Cet ordre du jour est rejeté.

Ordre du jour pur et simple

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement.

Nombre de votants.	438
Majorité absolue.	220
Pour l'adoption	334
Contre	104

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Les maîtres répétiteurs

M. Veber parle en faveur des maîtres répétiteurs des lycées et collèges.

Il voudrait que ces fonctionnaires puissent faire partie des conseils départementaux et du conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Veber demande ensuite une indemnité de résidence et l'assimilation des maîtres répétiteurs aux professeurs de collèges.

L'orateur en terminant invite le gouvernement à accorder à ces modestes fonctionnaires plus de liberté et moins de tracasseries.

La séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. Levdet
Vice Président

La séance est ouverte à 3 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

La liberté du vote

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales.

M. Eugène Lentilhac, rapporteur.

Discussion des articles

Le Sénat passe à la discussion des articles.

Le vote sous enveloppe

L'article premier relatif au vote sous enveloppe ouverte est adopté.

Les cabines d'isolement

M. Catalogne, sénateur des Basses-Pyrénées, demande la suppression de l'article 2 qui établit les cabines d'isolement.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.

L'article 2, combattu par M. Girard, sénateur des Deux Sèvres, et défendu par MM. Lemarié, sénateur du Cantal, et Gourju, sénateur du Rhône, est mis aux voix.

Nombre de votants.	289
Majorité absolue	145
Pour l'adoption	157
Contre	132

L'article 2 établissant les cabines d'isolement, est adopté.

L'ARTICLE 3.

Le Sénat aborde la discussion de l'article 3 relatif à la fourniture des enveloppes aux communes.

L'article 3 est adopté, ainsi que les articles 4, 5, 6 et 7.

L'ARTICLE 8.

M. Catalogne dépose une motion tendant à demander la suppression de l'article 8 ayant trait à la présence des représentants officiels des candidats dans les sections de vote.

La motion Catalogne est mise aux voix.

Nombre de votants.	267
Majorité absolue.	134
Pour l'adoption	135
Contre	132

L'article 8 est supprimé.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

L'attitude de Castro

On télégraphie de New-York :

Les passagers d'un vapeur, venant de La Guayra, racontent que le président Castro fait tous les préparatifs de guerre possibles.

Il a même donné l'ordre de faire feu sur le premier navire de guerre français qui serait signalé dans les eaux vénézuéliennes.

EN RUSSIE LA RÉVOLUTION

A ODESSA

Explosion d'un dépôt de bombes

Deux enfants tués. Huit personnes blessées

Saint-Pétersbourg, 6 février.

Un dépôt de bombes a fait explosion dans une maison des vieux quartiers de la ville d'Odessa.

Un étage de cette maison a été complètement détruit.

Deux enfants ont été tués et huit personnes grièvement blessées.

Ces bombes, fabriquées clandestinement pour le compte d'anarchistes étaient destinées à perpétrer un attentat contre la police.

65 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS, PARIS 1900

GRAND PRIX, St-Louis 1904

RICQLÈS

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

CONTRE LES

MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et les INDIGESTIONS

RAFRAÎCHISSANT — DÉSINFECTANT — ANTISEPTIQUE

EXIGER le RICQLÈS

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certaines charlatans américains — ou disant américains dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Il ne pas confondre son NAMARO MATTEI ces gens prétendant être établi depuis de nombreuses années.

Le Directeur Gérant,
J. B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets portés mis en vente sont marqués au prix connu et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits les articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, cannons, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre. Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de objets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent garanti 18 karats.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 8 et 9, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE — Peut-être — FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE — Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet — 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906 — Obligations Ville de Paris 1904 Métro		TIRAGE DU 1er AVRIL 1906 — Loterie de la Presse	
1 Gros Lot	200.000 fr.	1 Gros Lot	1,000,000 fr.
1 Lot de	10,000	1 Lot	200,000
10 Lots de 1.000	10,000	1 Lot de	100,000
		100 Lots de 1.000	100,000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15e ANS

Envoie par Retour du Courrier : 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

1, 10 Nos part. série Loterie de la Presse — 1, 2 Nos part. série Ville de Paris Métro — 12 A. Notice

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Le propriété de cette opération est

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile [illegible] ou Bon de Poste de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France
42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACHETE LES BILLETS CONTRE REMBOURSEMENT

La Vie Heureuse

Un remarquable article sur l'influence des idées de Tolstoï dans cette révolution russe dont les émouvantes phases préoccupent en ce moment le monde entier; les Splendeurs et les Souvenirs de l'Hôtel de Talleyrand que menace la pioche des démolisseurs; l'opinion de MM. Clarétie, Vaudoyer, Hervieu, Ginisty, Franc-Nohain, Gabriel de La Rochefoucauld sur « l'homme qui plaît aux femmes »; l'Aristocratie française au Parlement pendant la législature qui s'achève; les Périls affrontés par les femmes explorat-rices; les chasses du prince Murat à Chambly; les Nuances du langage de l'Eventail, et vingt autres articles attrayants, actuels, humoristiques font du numéro de janvier de la *Vie Heureuse* une revue que tout le monde doit lire.

Abonnements : Paris et Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N°, 50 cent.

Librairie Ollagnier

A VENDRE

Chèvres sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Oiseau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

NOUVELLE ENCRE GARDOT, DIJON

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers parvatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orengo, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

PHARMACIE Centrale du Nord — LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS — 132 et 134 Rue Lafayette — CATALOGUE FRANCO (Médicaments, Spécialités, Parfumerie, Bandages, etc.) — TÉLÉPHONE — VENTE A DOMICILE — Dépôt Général du PRO GAFFARD

Demander dans tous les Cafés CORSATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

TRANSFORMÉ

AGRANDI

PRIX D'ABONNEMENT :

Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 2 fr.
Départements : 3 mois, 2 fr. 50 c.

56, rue Jacob, 56 — PARIS

Prime les Dames est le plus grand intérêt à la mode

DES PATRONS DÉCOUPÉS

DE " LA MODE ILLUSTRÉE "

AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE

TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI

Demander à l'Administration du Journal un RENDU SPÉCIMEN de 16 pages in-4°, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Nasses artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — VENDREDI 9 FÉVRIER 1906 — N° 40

00073

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite chronique, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un an ..... 20 fr. — 6 mois ..... 10 fr. — 3 mois ..... 5 fr.
Autres Départements ..... 25 fr. — 12 fr. — 6 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Appolonie.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 40 m. — Coucher, 4 h. 54 m.
Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 23
Fête de Demain : Sainte Scholastique.

8 FÉVRIER

UNE SECTION CORSE
à l'Exposition Coloniale de Marseille

Les travaux de l'Exposition coloniale de Marseille sont poussés avec une activité intense : les palais sont édifiés : leurs profils originaux se découpent sur l'horizon avec une élégance pittoresque ; les produits affluent ; les emplacements ne seront bientôt plus disponibles ; les classifications se meublent, s'enrichissent ; chaque jour, grâce à une méthode rationnelle et vigilante, se prépare la magnifique synthèse qui démontrera au XXe siècle et l'aptitude de notre premier port méditerranéen et la puissance de la France coloniale.

C'est justice à rendre à la direction de l'Exposition qu'elle se plie avec une intelligente et infaillible ingéniosité à toutes les difficultés de sa haute et délicate entreprise ; elle se prête, dans toute la mesure où l'intérêt général le permet, aux adaptations de règlement qui peuvent faciliter la manifestation économique d'une industrie ou d'une région particulière. C'est ainsi que tout en maintenant dans ses lignes générales l'exposition par classification de produits, elle a permis parfois l'exposition par section régionale : elle a, lorsque les raisons lui semblaient suffisantes, substitué à la distribution économique, la distribution géographique. Elle a compris que, si d'une part il importait de grouper les produits pour déterminer la loi de l'offre et de la demande, pour faciliter dans cette vue la comparaison, l'appréciation des articles et les recommander par une sélection rationnelle à l'attention publique, il n'importait pas moins, d'autre part, de révéler la richesse disponible ou latente de pays qui méritaient d'être signalés sinon par la qualité seulement, du moins et encore par la variété de leurs produits. La direction, guidée par l'esprit qui vivifie une initiative nationale, a ostendu ne négliger de mettre en relief aucune forme de l'activité économique, soit en ses résultats les mieux achevés soit en ses débuts les plus timides.

Aussi bien a-t-elle un titre tout spécial à la reconnaissance de la France en général et de certains *pays* en particulier.

Un de ces *pays* a semblé à la direction avoir droit à une bienveillance toute légitime : c'est la Corse.

Le Syndicat d'initiative des intérêts corses créé à Marseille a tenu à préciser et à affirmer le but statutaire qu'il s'est proposé par son premier acte : il a inauguré son institution par une initiative toute d'actualité : la participation de la Corse à l'Exposition coloniale de Marseille. Il a obtenu de la direction, c'est là le fait qui nous paraît devoir être noté, l'autorisation en quelque sorte privilégiée d'exposer par section. Il y aura donc une Section corse à l'Exposition coloniale de Marseille. Espérons que les producteurs de l'île reconnaîtront cette initiative de leurs compatriotes et cette sympathie de leurs amis en y répondant avec tout l'empressement que leur commandent leurs intérêts et les circonstances.

Mais, nous dira-t-on, quels produits pourront figurer dans la section corse ? Comment concevoir une exposition pour une région qui, semble-t-il, n'a rien à exhiber, ou plutôt n'osera rien hasarder ? Nous vous répondrons, comme je ne sais quel opéra-comique: *Osez la belle, osez toujours.*

Et d'abord compterait-on pour rien les vins. Il en est ma foi du Cap Corse d'un franc muscat sec pour les uns qui, sur la table des apéritifs, supporteraient la comparaison avec les crus de Madère, il en est de toniques et liquoreux qui, pour les autres, joueraient au dessert assez gaillardement leur alicante. Les Anglais, il y a quelques mois, n'avaient pas trop hésité à faire une commande d'une certaine importance à Bastia.

Et puis, par association d'idées, puisque pour contenir et conserver le vin il faut de la vaisselle et des bouchons, doit-on omettre les articles obtenus par la manufabrication des bois de châtaignier et du liège. La Corse fabrique elle aussi des barils et des bouchons ; la tonnellerie, la bouchonnerie sont naissantes ; mais les articles sont appréciés, et les châtaigneraies peuvent être *reconstituées*, les forêts de chênes-lièges sont dignes de la plus grande attention de la part des industriels et des capitalistes.

Dans une catégorie voisine de celle des produits d'alimentation et des industries qui en procèdent, une place toute primordiale doit être réservée aux cédrats et à ses dérivés, fruits, confits, cédratine, liqueur de cédrats. Les cédrats poussent dans l'île dans leur habitat naturel en vergers plantureux, verdoyants que dore le fruit oblong ; la cédratine et la liqueur de cédrats nourris par de la bonne eau-de-vie de marc et parfumés par un fruit *sui generis* ont un tonique et un arôme qui peuvent les placer au rang des meilleures liqueurs de table, arôme sans étiquette congréganiste.

Cette liste pourrait être allongée : il suffirait de citer la farine de châtaignes, si chère au cœur et au palais des émigrés vers nos colonies, les pains de fromages façon roquefort, qui obtenus suivant les procédés classiques et avec un lait de premier choix, ont mérité les suffrages des experts les mieux qualifiés.

Pourquoi ne pas assigner à côté des produits du sol une place aux produits du sous-sol ? Ils sont de nature bien diverse et d'un avenir qui excite la curiosité. On a pu, on pourra longtemps disserter sur la richesse minière de la Corse : c'est d'ailleurs une raison pour faire connaître ses minerais de cuivre, de fer, d'antimoine, d'anthracite, et la carte géologique qui en donnerait le relevé, l'inventaire scientifique. On ne discute plus sur la richesse de l'île en eaux minérales, on ne la connaît pas assez, on n'a point assez fait pour la réputation des eaux de Guagno, d'Orezza, et combien d'autres ! Une carte illustrée des eaux minérales de la Corse mettrait en lumière l'aptitude naturelle de l'île à s'ériger en une station climatique internationale sur la route des colonies équatoriales et tropicales d'Afrique et d'Asie.

L'industrie n'aurait-elle rien à offrir ? Distinguons. Il y a pour la Corse, comme pour tous les pays enveloppés d'une atmosphère exotique, des industries que, pour notre part, nous verrions disparaître à regret. Est-ce la hantise de l'archéologie, est-ce le culte du passé ? Peu importe la cause psychologique ou autre ; il y a en nous un instinct d'archaïsme ; nous aimons avoir une histoire ; c'est une vérité d'observation qui est contrôlée, confirmée par le témoignage, par l'aveu même des Américains, qui jalousent la vieille Europe et regrettent à quelques égards de ne pas aligner comme elle des siècles d'histoire. Par concession à cette piété filiale pour nos ancêtres, à ce besoin de « ressusciter » la France d'autrefois, comme disait Michelet, nous adjurerions les provinces, et en ce cas particulier la Corse, de ne point laisser périr leurs antiques industries, de ne point laisser se fondre, s'évaporer aux flammes d'un modernisme niveleur, les moules où s'est coulée l'âme de nos grands aïeux, à la taille héroïque, tout drapés de dignité, notre force et notre honneur. Qu'il y ait donc une vitrine pour les bijoux, pour les objets sculptés, pour les reliques des coutumes d'antan : c'est de l'ethnographie provinciale, c'est aussi de l'art, ce peut être une industrie, et par suite une source de commerce.

L'échantillon agricole, industriel, c'est la propagande réelle ; il pourrait être complété par une autre catégorie d'objets, ceux-ci d'un caractère documentaire, plutôt moyens de vulgarisation.

Tout d'abord voici une catégorie de documents d'une signification toute suggestive : il s'agit de tout ce qui est relatif au mouvement social en Corse. Un des traits les plus curieux de ce que nous avons appelé l'évolution de la Corse, c'est la transformation du clan, du parti en Syndicat. Très neuf est ce phénomène dans l'île et pourtant il surgit avec une certaine spontanéité et généralité : Syndicats agricoles, coopératives de production, Sociétés de secours mutuels, Syndicats d'initiative. Ce serait même l'occasion pour les Corses dispersés aux quatre coins de la France métropolitaine et coloniale de faire connaître à cette occasion leurs groupements. Telle la *Société de bienfaisance* des Corses de Tunis, telle l'*Amicale Corse*, de Saigon. Ce serait, d'ailleurs, un moyen de se retrouver et aussi de nouer ou renouer relations.

Quant aux autres documents, ceux qui ont un caractère touristique, là, rien n'est à négliger : brochures, photographies, guides illustrés, cartes itinéraires des diverses Compagnies de navigation, réclames d'hôtels pour cures d'air, pour cures d'eau, etc.

Il y a donc quelque *chose à faire* il faut du temps et de l'argent.

La direction de l'Exposition coloniale a bien voulu accorder du temps. Il appartient aux Corses intéressés de trouver de l'argent. Ils doivent considérer qu'ils doivent *s'aider eux-mêmes* s'ils veulent avoir quelque droit à *être aidés*.

20e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

par

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Ce qu'il fallait, c'était lui rendre son enfant sans qui elle ne pouvait plus vivre.

Une seconde lecture de l'adresse remise par Mérouille le décida à avoir recours à ruse.

Son titre d'ancien attaché à la préfecture de police, les différentes relations qu'il conservait, faisaient de lui l'homme indiqué pour le tirer d'embarras.

Mais, cette fois, Mérouille n'entendait plus être contraint comme la première fois que l'on traitât par-dessus la jambe.

Il ne voulait plus d'une rémunération mesquine comme celle qu'il avait dû accepter de M. de Berby, et se promettait de se faire payer d'une façon magnifique, en rapport avec le service important qu'il s'apprêtait à rendre et avec la fortune bien connue de Deslauriers.

Pour se présenter chez lui, il déposilla tout à fait l'ancien policier et prit l'apparence d'un parfait homme du monde.

Le père de Jeanne le prit d'abord de haut avec lui et lui demanda d'un ton assez dédaigneux.

— Vous êtes agent de police ?

— Pardon, fit-il, d'un ton un peu froissé, attaché à la préfecture.

— En quelle qualité ?

— Vous me permettrez, monsieur, de ne pas trahir le secret professionnel. Mes fonctions à la préfecture étaient d'une nature extrêmement délicate. Vous les expliquer avec quelques détails me serait impossible sans toucher du doigt certaines affaires auxquelles j'ai été mêlé, et sur lesquelles j'ai promis de me taire.

Il s'exprimait avait tant de dignité et il avait su donner à sa personne un air grand air que Deslauriers, un peu gêné, crut devoir s'excuser.

— Vous savez, balbutia-t-il, quand on ne connaît pas les personnes...

Mérouille eut un geste gracieux signifiant qu'il daignait ne pas lui garder rancune.

— Ne parlons plus de moi, dit-il, mais seulement de l'affaire qui m'amène. Appelé par mes occupations au Palais de Justice, le hasard m'a fait assister à l'audience de la cour de cassation qui s'est terminée pour vous d'une façon si désolante. Je ne connaissais pas madame votre fille, mais le spectacle de sa douleur m'a vivement intéressé. J'ai eu pitié de cette pauvre mère si cruellement frappée, et j'ai pensé que j'honorerais mon ministère en le mettant au service d'une cause aussi digne de compassion.

— Ma fille et moi, nous vous savons gré de votre démarche, mais je vous avoue que je ne vois pas bien en quoi vous pouvez nous être utile à présent. La justice a dit son dernier mot, hélas !

— La justice, c'est possible, mais non l'humanité.

— Je ne vous comprends pas, dit Deslauriers en ouvrant de grands yeux.

— Madame votre fille me comprendrait, elle, j'en suis certaine.

N'aurait-il un inconvénient à ce que je fasse mis directement en rapport avec elle ?

— Aujourd'hui, la pauvre enfant n'est guère en état de vous recevoir.

— En ce cas, j'attendrai, dit Mérouille en s'apprêtant à se retirer.

Deslauriers le retint.

— Ne partez pas aussi vite, monsieur, et si vous avez un plan, faites-le moi connaître afin que je le lui communique.

— J'ai pour principe d'éviter tout ce qui est inutile, monsieur ; avec vous, homme d'affaires, homme pratique, je ne m'entendrai probablement pas.

Avec madame votre fille, c'est différent. Elle est femme, elle est mère, je suis sûr qu'elle approuvera la ligne de conduite que je projette.

— Ainsi vous refusez de me rien dire de plus.

— J'en ai le regret.

— Soit. Je n'aime pas beaucoup tous ces mystères, mais je ne me reconnais pas le droit de cacher votre visite à ma fille. Si elle juge à propos d'entrer en relations avec vous, je vous ferai prévenir.

— Je suis tout entier à son service, dit Mérouille en s'inclinant.

Il se retira avec calme, laissant Deslauriers très intrigué.

— Allons voir Jeanne, pensa le brave homme ; si le mieux continue, elle sera capable de m'entendre, je lui parlerai de cet homme ; cela lui donnera peut-être de l'espoir.

Il se hâta de monter dans l'appartement de la malade.

L'état dans lequel il la trouva lui arracha une exclamation de surprise.

Jeanne était étendue sur son lit, non plus abattue ainsi qu'il l'avait quittée, mais le corps reposé, les nerfs détendus, les yeux clos, les lèvres entr'ouvertes par un sourire, les traits animés par une expression de béatitude délicieuse.

— Dort-elle ? demanda-t-il à voix basse à la femme de chambre qui lui chuchota à l'oreille, en hochant la tête :

— Non, monsieur, elle ne dort pas. C'est la morphine. Je ne voulais pas lui en donner plus que le médecin n'en a prescrit, mais elle s'est mise dans une colère épouvantable, et j'ai dû céder.

— Vous avez eu tort, dit-il sèchement et sans prendre, cette fois, la peine de baisser la voix, laissez-nous.

La camériste se retira, rouge de confusion.

Jeanne, qui venait de reconnaître la voix de Deslauriers, ouvrit les yeux lentement et à regret, comme si elle sortait d'un beau rêve.

— Père, c'est toi ? murmura-t-elle.

— Oui, c'est moi qui viens te gronder. Tu n'es pas raisonnable.

Elle sourit tristement.

— C'est à cause de la morphine que tu me parles comme ça ?

— Oui.

— Tu veux donc te tuer, malheureuse enfant ?

— Que m'importe de mourir ? Je veux oublier, puisque ils m'ont pris ma fille.

— Et si on te la rendait ?

Elle se dressa sur son lit et, lui saisissant les mains avec empressement :

— Me la rendre ? Ce serait possible ? Tu ne me trompes pas ?

— N'allons pas si vite, je ne te promets rien. Je ne te dis même pas d'espérer, mais je veux t'informer d'une visite que j'ai reçue aujourd'hui et qui t'intéresse.

En quelques mots, il lui raconta son entretien avec Mérouille.

— Je veux voir cet homme sur-le-champ, s'écria-t-elle.

— Sur-le-champ, c'est difficile ; il n'est pas probable qu'il attende chez lui mon invitation. C'est un guillard qui me fait l'effet d'être très occupé.

— Ecris-lui de venir demain, en ce cas.

— Demain ? C'est que je ne serai pas là demain, il faut que je m'absente.

— En bien ! la présence n'est pas nécessaire. Ne t'en fais pas dit-on, c'est à moi, personnellement, qu'il voudrait s'adresser, et qu'il était sûr que je le comprendrais ?

A (suivre).

Leur participation à l'Exposition coloniale qui, telle qu'elle se présente, aura l'ampleur inespérée d'une manifestation mondiale, est un devoir envers la République, envers l'Ile.

Il ne faut point ici se contenter d'accorder un succès d'estime à une campagne de presse.

Tous les Corses qui ont haussé leur caractère jusqu'à l'idéal des premiers républicains penseront avec Hoche qu'il n'y a qu'un patriotisme de vrai et de fort : *rés, non verba*, des actes, pas de phrases !

Gaston VALRAN.

(La Dépêche Coloniale)

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

Sur les manifestations dans les églises contre les inventaires :

« Non, ce n'est pas, comme le disent les feuilles cléricales, la conscience catholique qui proteste, car, s'il en était ainsi, la lutte serait générale : et nous voyons, au contraire tantôt que les cléricaux concentrent leurs forces sur telle église, d'autres édifices, et à Paris et dans la province on les représentants de l'Etat peuvent accomplir leur mission sans aucune difficulté.

Si le mouvement était spontané et sincère, c'est dans chaque paroisse que les catholiques organiseraient la résistance.

Il faut donc remettre les choses au point et constater que nous avons seulement devant nous une bande organisée qui, dans un dessein politique, essaye de faire échec à la loi.

« Qu'en veut-ils ? Qu'espèrent-ils ? On a expliqué, et c'est fort probable, que leur intention était de faire pression sur le pape, de lui forcer la main, comme on dit, et, en lui donnant l'illusion que les catholiques sont prêts à engager la bataille, de lui arracher une déclaration de guerre contre la loi républicaine. Nous ne pensons pas que le chef des serviteurs, qui a été reconnu sur la voie d'une véritable des manifestations actuelles, soit assez malavisé pour conseiller la lutte ouverte. »

L'Eclair

De M. Ernest Judet :

La question n'est pas de savoir s'ils auront le dernier mot dans cette lutte de forces matérielles, mais s'ils sont en règle avec le bon sens, avec l'équité qui devrait présider à la liquidation d'un Concordat séculaire, avec l'esprit même de la loi invoquée contre eux. Le ministère, trop léger et trop insouciant des cas de conscience, trop dédaigneux des âmes qu'il modèle et qu'il intrigue, n'avait pas réfléchi aux effets possibles de sa brutalité, il comprend mieux aujourd'hui sa faute et n'avouera pas ouverture à son regret mais il n'est pas douteux qu'étant mal embarqué, il désire éviter dans l'avenir les mêmes risques. »

L'Aurore

De M. Clemenceau :

« Ce n'est pas notre faute si l'Eglise n'a jamais compris en « liberté » que comme un privilège de domination : Elle doit faire l'apprentissage d'un nouvel état d'esprit auquel elle est fort mal préparée. M. Lépine, en ce moment, s'occupe de lui donner les premières leçons nécessaires pour lui inculquer le respect de la liberté d'autrui, et si M. Lépine ne devait pas réussir dans cette partie initiale de son enseignement, nos socialistes du «modeste» vont descendre du faubourg des enfonceurs populaires qui leur enfoncerait le respect du droit commun dans la tête, si profondément, qu'on ne l'en pourrait plus déloger. C'est ce qu'il faut. »

Le Figaro

« Il apparaît bien que les magistrats de la Correctionnelle et ceux du Parquet se sont mis eux à des excès de zèle dans l'intérêt de bon ordre et de l'avancement des choses ; il est désirable que le pouvoir judiciaire comme le pouvoir politique et le pouvoir spirituel, montrent des dispositions conciliantes et modérées. Il est des exagérations où l'on n'est vraiment juste qu'à la condition d'être intelligent. »

LES VARICES

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, le gonflement, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr 50, franco. Nyrdahl, 3, rue de la Tacherie, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Nyrdahl.

L'Application de la Loi de Séparation

Corte

L'inventaire des biens de l'église a été *fait aujourd'hui sans incidents par* M. Pargoni, sous-inspecteur des domaines.

MM. l'archiprêtre Sisco et le Président du conseil de fabrique, ont fait toutes deux leurs réserves sur la régularité de l'opération.

Divers citoyens ont revendiqué la propriété des principaux ornements de l'église.

Avec une exquise amabilité, M. Pagnoni a enregistré toutes les revendications.

Pendant les opérations, des jeunes filles ont chanté des cantiques divers. L'inventaire continuera vendredi.

Aujourd'hui jeudi, on inventorie la chapelle de Sainte Croix.

Castellare-di-Mercurio

Les femmes ont empêché l'inventaire ; elles n'ont pas laissé pénétrer le conseil de fabrique dans l'église. Celui ci a remis une protestation par écrit au Conservateur des Domaines de Corte.

Belgodere

Le 31 janvier, à 6 heures du soir, un *gendarme de la brigade de Belgodere*, présentait à M. l'abbé Mariani, faisant fonctions de curé doyen dans cette paroisse, l'avis de convocation pour l'inventaire que ce dernier refusa de signer et de recevoir.

Le 5 février, à 2 heures de l'après-midi, M. Dattori, receveur des Domaines dans la commune de Belgodere, se présentait à la porte de l'église pour remplir sa mission. Sur le seuil se trouvaient M. Malaspine, maire de la commune, chevalier de la légion d'honneur, M. le capitaine Vincentelli, président du conseil de fabrique, chevalier de la légion d'honneur, M. le docteur Beveraggi, adjoint municipal, chevalier de la légion d'honneur, MM. Galienti, trésorier, Marchesi et Simon, conseillers de fabrique, et M. l'abbé Mariani, f.f. de curé doyen. Toute la population était réunie dans l'église, un certain nombre d'hommes se tenaient à l'entrée.

M. le Receveur des Domaines dit qu'il venait remplir, au nom du gouvernement de la République, une délicate mission, et il donna communiqué de ses titres. Aussitôt, quelques bâtons se levèrent. L'abbé Mariani intervint recommandant le calme.

M. le Maire prit la parole pour revendiquer, au nom de la commune, la propriété de l'église et des chapelles paroissiales, excepté la chapelle de Saint Erienne, qui est, dit-il, la propriété d'une association de secours mutuels et de la commune.

M. le Receveur des Domaines en tournant alors vers la foule, qui conservait un air menaçant, prononça quelques paroles, qu'on couvrit par les cris de : « L'église, et ses objets sacrés nous appartiennent, nous entendons les conserver sans aucune aliénation. » L'abbé Mariani fit observer à M. le Receveur, qu'il n'avait sans doute pas la mission d'adresser une allocution au peuple, et il le pria d'écouter la protestation de MM. les membres du conseil de fabrique, que lui avec énergie M. le capitaine Vincentelli :

« Monsieur le Receveur des Domaines,

« Au moment où vous allez procéder à l'inventaire prescrit par la loi de séparation, le Président et les membres du conseil de fabrique soussignés, tiennent à vous déclarer que, tout ce qui se trouve dans l'église et dans les chapelles paroissiales de Saint-Jean et de Saint Roch, à l'exception de quelques objets de minime valeur, appartient soit à la commune, soit aux particuliers, et que, par conséquent, ils font les réserves que de droit à ce sujet.

« Les prêtres ne vous assisteront pas dans vos opérations, et désirent que leur déclaration soit insérée dans votre procès-verbal d'inventaire.

« Fait en double, à Belgodere, le 5 février 1906.

« *Les Membres du Conseil de Fabrique*,

« MM. MAL. — SIMON. — GALIENTI, trésorier.

« *Le Président*,

« A. VINCENTELLI. »

Après cela, l'abbé Mariani lut la protestation suivante :

« Monsieur le Receveur des Domaines,

« Si l'inventaire que vous allez dresser devait servir de préambule à une désolation illicite des biens ecclésiastiques, je le croirais mauvais et je m'y opposerais de toutes mes forces.

« S'il avait pour but d'empêcher les églises de s'appauvrir, je le croirais dressé mal à propos, du moment que le Christ a confié le soin de ses intérêts à Pierre et aux autres apôtres.

« Dans tous les cas, je vous déclare que je ne veux y apporter aucune coopération, directe ou indirecte soit-elle, sincèrement soumis d'avance à tout ce que décidera Notre Saint-Père le Pape.

« MM. les Vicaires Capitulaires de la Corse m'ont confié la garde de ce saint Tabernacle. Je ne faillirai point à ma mission. Avant de commencer votre œuvre inique, sachez, Monsieur, que, quiconque voudra profaner la demeure sacrée du Christ Jésus, devra piétiner mon propre corps et fouler aux pieds les convictions de cette population Belgoderaise, si foncièrement catholique.

« Abbé Ch.-F. MARIANI,

« *Vicaire, ff de curé doyen de Belgodere.* »

Puis il la remit à M. le Receveur, le priant de l'insérer en tête de son inventaire. Aussitôt on entonna : « Nous voulons Dieu. » L'entrée de l'église était barrée par la foule. M. le Receveur des Domaines, n'ayant pu se frayer un chemin, malgré son tact et ses efforts, se retira disant qu'il ajournait l'inventaire.

Une cérémonie touchante se passa alors. L'abbé Mariani donna la bénédiction du Saint Sacrement à tout ce peuple, dévotement agenouillé sur les dalles de son église aimée. Puis il lui adressa une petite allocution, qui commençait par ces mots : « Habitants de Belgodere, en présence de votre foi, je ne puis m'empêcher de crier avec le prophète : *Exulta filia Sion* »

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Marine

Sont promus dans les équipages de la flotte :

au grade de second maître mécanicien, les élèves mécaniciens Sari Frédéric, Muzio Louis-Marius et le quartier-maître Molinari Antoine-Paul-Joseph.

au grade de quartier maître mécanicien, les ouvriers mécaniciens Brunetti Vincent Louis, Nardelli Ange, Bartoli Antoine, Venturini Gaston, Quilici Joseph, Marchetti Jean.

au grade de quartier-maître fourrier, les matelots fourriers Bernardini Antoine-Marie, Albertini Mathieu, Poggioli Jean.

au grade de quartier-maître charpentier le matelot Canessa Casimir.

au grade de quartier maître infirmier, les matelots infirmiers Sansonetti Eusèbe, Sivelli Antoine, Trojani Antoine, Damiani Toussaint-François-Félix.

au grade de quartier-maître torpilleur, le matelot torpilleur Soldaini Alfred.

Classe de 1905

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de revision commenceront le 17 février et auront lieu aux jours et heures ci-après :

Venaco, lundi 19 mars, 1 h. s., Venaco.
Sto-Pietro-di-Tenda, mardi 20, 1 h. s., Sto Pietro-di-Tenda.
Murato, mercredi 21, 10 h. m. Murato.
Pero-Casevecchie, jeudi 22, 10 h. 1/4 m., Gare de Folelli.
Oletta, vendredi 23, 10 h. m., Oletta.
Corte, samedi 24, 8 h. m. Corte.
Dimanche 25 mars *Repos à Ajaccio ou Corte.*
Vezzani, lundi 26, 1 h. s., Vezzani.
Lama, mardi 27, 9 h. 1/2 m. Pietralba, (gare).
Ghisoni, mercredi 28, 1 h. 1/2 s., Ghisonaccia (gare).
Prunelli di Fiumorbo, jeudi 29, 10 h. 1/2 m., Migliacciaro.
Pietra-di-Verde, jeudi 29, 9 h. m., Talone (gare).
Mélia, samedi 31, 9 h. m., Casabianda.
Avril.
Dimanche 1er avril *Voyage de Corte à Ajaccio, lundi 2, Repos à Ajaccio.*
Sermano, mardi 3, 2 h. 1/2 s., Sermano.
Piedicorte-di Gaggio, mercredi 4, 1 h. 1/2 s., Pont de Piedicorte.
Castifao, jeudi 5, 1 h. s., Castifao.
St-Laurent, vendredi 6, 1 h., St-Laurent.
Omessa, samedi 7, midi 30, Francardo (gare).
Dimanche 8 avril, *Repos à Ajaccio.*
Zigano, lundi 9, 3 h. 1/2 s., Bains de Guitera.
Mardi 10 avril, *Voyage des Bains de Guitera à Ajaccio. Suspension des opérations du mercredi 11 avril au lundi 7 mai inclusivement.*

Mai.
Vico, mardi 8, 4 h. s., Vico.
Sollacaro, mercredi 9, 9 h. m., Bains de Guagno.
Piana, jeudi 10 10 h. m., Piana.
Evisa, vendredi 11, 9 h. m., Evisa.
Calacuccia, samedi 12, 8 h. m., Calacuccia.
Dimanche 13 mai. *Voyage d'Ajaccio à Sartene.*
Ste-Louis-de-Tallano, lundi 14 mai, 2 h. s., Ste Lucie.
Levie, mercredi 16, 9 h. m., Levie.
Sartene, jeudi 17, 9 h. 1/2 m. Sartene.
Olmeto, vendredi 18, 2 h. 1/2 s., Olmeto.
Petreto-Bicchisano, samedi 19, 9 h. m. Bicchisano.
Dimanche 20 mai, Repos à Propriano.
Portovecchio, lundi 21, 1 h. s., Portovecchio.
Bonifacio, mardi 22, 8 h. m. Bonifacio.
Mercredi 22 mai et jeudi 24 mai. Voyage de Bonifacio à Ajaccio.
Sallon, vendredi 25, 1 h. s., Azzana.
Samedi 26 mai. *Voyage d'Azzana à Ajaccio. Dimanche 27 mai. Repos à Ajaccio.*
Mocogaglia, lundi 28 mai, 1/2 h. s., Mocogaglia.
La Porta, mardi 29, 10 h. m. La Porta.
Piedicroce, mercredi 30, 9 h. m. Piedicroce.
Valle-d'Alesani, jeudi 31, 9 h. m. Valle-d'Alesani.
Juin.
Carbione, vendredi 1er juin., 9 h. m., Carbione.
San-Nicolao, samedi 2, 6 h. m. San-Nicolao.
Dimanche 3 juin. *Voyage de Bastia à Ajaccio. Mardi 12 juin, 1 h. s. Clôture des opérations.*

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 février

Thermomètre — 7 heures du matin : 9° à midi : 12° à 6 heures du soir : 9°2
Maxima + 12° Minima + 6°5
Baromètre — 7 heures du matin, 753 mm. à midi, 759 mm. 6 heures du soir, 758 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E. frais.
Dans l'après-midi, N. frais.
Etat du ciel, pluvieux.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : mm 2

⁂

Société de tempérance

La Société de tempérance a accordé les récompenses suivantes aux instituteurs dont les noms suivent :

Médaille d'argent : MM. Dianl, directeur à Bonifacio ; Falcucci, à Murato ; Quilichini, à Sorbollano.

Mention honorable : MM. Natali, directeur à Portovecchio ; Rossi, directeur à Petreto Bicchisano ; Susini, à Sotta.

⁂

Vol

Dans la nuit du 7 au 8 février, des malfaiteurs restés inconnus, se sont introduits, à l'aide de fausses clefs, dans l'épicerie du sieur Pietri Michel, rue Fava'elli, n° 2.

N'ayant trouvé, dans le tiroir, qu'une pièce de 10 centimes, les voleurs se sont rabattus sur le reste et ils ont emporté six paquets de bougies, un filet de porc, six saucissons, quatre kilos de chocolat, trois litres de vin vieux et des œufs.

Il y a trois mois environ, les voleurs avaient pénétré dans cette même épicerie, mais n'ayant pas pas trouvé d'argent, ils s'étaient retirés sans toucher aux marchandises.

La police a ouvert une enquête.

⁂

Acte de probité

Une jeune fille de 14 ans, Mlle Françoise Ferrari, ayant trouvé, hier matin, une petite somme d'argent sur la place du marché, s'est empressée d'aller la déposer au poste de police.

⁂

Tirs de cartouches

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 163e régiment d'infanterie, le lundi 12 février 1906, de midi à 4 heures du soir, sur la route du col de Teghime.

⁂

Album artistique

La Compagnie P. L. M. vient de publier un Album artistique vivant la Côte d'Azur, la Corse, l'Algérie et la Tunisie. Cet Album renferme 10 cartes postales facilement détachables, des vues en simili gravure, est mis en vente au prix de 50 cent

⁂

Au Port

Vap. « Adriatico, » cap. Agero, arrivé de Porto-Torres, 9 pas., div.
— Vap. « Balkan, » cap. Marcantetti, de Livourne, 45 passag., div.
— Vap. « Cyrnos, » cap. Maury, de Nice, 14 passagers, div.
— Vap. « Tavignano, » cap. Catoni, de Marseille, 10 pas., div.
— Vap. « Namidia, » de Naples, cap. Mattei, diverses.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES PATRONS CORDONNIERS. — Une réunion aura lieu lundi, 12 courant, de 1 à 2 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, pour des affaires intéressantes.

Prière d'être exacte.

Le Président, Pancioloiili.
Le Trésorier, Dacotillon.

DÉPOT CENTRAL

1, rue Neuve Saint-Jean. 1, Bastia

Pommes de terre en gros

pour semence et consommation

Eaux, Parfums, etc, etc.

Huiles, légumes, savons, cafés, etc.

Gros et détail

AVIS

La Maison Dominique Mattei aîné place St-Nicolas, Bastia, vient de recevoir un lot de pétrole Atlantic qu'elle mettra à la vente, de 0,40 le litre.

On y trouvera également :

du Bully, et un grand assortiment de savonnettes parfumées de 0,30 à 0,50 la pièce.

des dattes, pronneaux, raisins secs malaga, figues sèches blanches du pays.

Pates Riviere et Garret assorties, le kilo 0,80 c. Les deux paquets de 250 gr. chaque, 0,45 cent.

Luzerne 1re qualité.

du sel gros blanc et sec des îles d'Hyères et du sel fin de table.

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des abriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes es réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

Pharmacie Teilliet

10, Bd du Palais, Bastia

Emulsion normale d'huile de foie de morue aux *hypophosphites* de soude et de chaux.

Le litre 2 fr. 25, le 1/2 litre 1 fr. 25.

Huiles pures de Foie de morue

DERNIERS BILLETS

LOTERIE

ALLAITEMENT MATERNEL

1er Gros Lot :

200.000

2e Gros Lot :

100.000

3e et 4e Gros Lots :

25.000 - 10.000

Plus : 120 Lots de

1.000 - 500 - 100

soit 124 Lots 400.000 francs, et appel.

Tirage : 15 Mars 1906

PRIX DU BILLET : UN FRANC

Les numéros des billets étant remis à l'Epreuve, un exemplaire de chaque billet sera remis à chacun des participants. Le tirage, définitif, aura lieu en Assemblée générale, à l'HOTEL DE L'ALLAITEMENT MATERNEL, 8, Rue Jean-Richard-Bloch, Paris.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00074

BOURSE DE PARIS

	7 fév.	8 fév.
Rente 3 0/0 amort.	99.40	99.35
3 0/0 nouvelle.	98 95	98 75
	ex coupon.	

Nouvelles Militaires

Réserve

Paris, 8 février.

MM. les capitaines en retraite Pinelli, Pila et Ambrosi, de la 15e région, sont nommés au grade de capitaine de réserve au régiment de Corse.

LA DÉLATION

Nouvelle publication des fiches

Paris, 8 février.

La « Libre Parole » annonce qu'elle recommencera le samedi, 10 février courant, la publication des fiches de délation.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

EN PROVINCE

Paris, 8 février.

Toulouse

Une dépêche de Toulouse annonce que le receveur de l'enregistrement a été expulsé du chapitre métropolitain.

L'inventaire n'a pas eu lieu à cause des manifestations hostiles de la foule.

Lille

L'agitation continue à Lille.

Un sous-inspecteur de l'enregistrement s'est présenté aujourd'hui à l'église paroissiale Saint-Michel pour procéder à l'inventaire.

Les fidèles enfermés dans l'église avaient barricadé les portes.

Les autorités ont dû faire enfoncer la porte principale par des ouvriers.

Annonay

De nouvelles manifestations se sont produites à Annonay, au sujet de l'inventaire.

Les fidèles qui stationnaient devant une des églises de la ville, assaillis par des sapeurs-pompiers, ont dû prendre la fuite.

On compte plusieurs blessés.

Les Membres du County Council de Londres

A PARIS

Paris, 8 février.

Les membres du County Council ont quitté ce matin le Grand Hôtel à 9 heures et demie, dans des landaus découverts pour se rendre à l'école ménagère Jacquart.

Les conseillers anglais ont été accueillis par le directeur de l'école qui a souhaité la bienvenue aux représentants de la nation amie.

M. Cornwall remercie en quelques mots puis on visite l'école.

En quittant cet établissement le cortège a visité le parc des Buttes-Chaumont, les marchés et abattoirs de la Villette et la Bourse du travail.

Les conseillers municipaux de Londres et de Paris arrivent ensuite à la gare de Lyon, où un déjeuner leur est servi par petites tables au buffet de la gare.

Le cortège a ensuite visité les travaux du Métropolitain, (le viaduc d'Austerlitz), le Muséum d'histoire naturelle, la manufacture des Gobelins, l'asile clinique Sainte-Anne, les réservoirs Montsouris, l'Hôpiles des Enfants assistés, le Panthéon et la Sorbonne.

L'affaire Dreyfus

PLAINTE POUR FAUX contre le Général ANDRÉ

Paris, 8 février.

« L'Eclair » publie une lettre du commandant Cuignet annonçant qu'il dépose une plainte pour faux et usage de faux contre le général André, ancien ministre de la guerre.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

Divergences parmi les délégués

Londres, 8 février.

Le correspondant du « Times » à Algésiras télégraphie :

La séance d'hier a montré nettement des divergences parmi les délégués.

La situation reste la même et les groupements des puissances à la Conférence autour de telle ou telle autre, dont parlent les journaux étrangers, sont purement fantaisistes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

La discussion est reprise sur l'article 31.

Divers amendements sont rejetés.

L'article 31 est adopté.

La Chambre adopte également les articles 32 et 33 sans modification.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

Le traitement des Juges de paix

M. Gourd, député du Rhône, dépose une proposition tendant à élever le traitement des juges de paix de 2e classe.

La proposition Gourd est renvoyée à la commission des finances.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère de l'Instruction publique

Suite de la discussion du budget du ministère de l'Instruction publique :

M. Baron

député des Bouches-du-Rhône, parle de certaines réformes universitaires et critique le système général de l'enseignement.

M. Perroche

député de la Marne, après diverses observations, critique le fonctionnement des commissions scolaires.

Les Facultés de droit

M. Martin parle des études faites dans les Facultés de droit.

Le député du Var expose à ce sujet diverses critiques et demande la réforme des Facultés de droit.

Le ministre de l'Instruction publique

répond aux orateurs précédents.

Il promet d'étudier toutes les questions qui ont été traitées et de soumettre à l'examen d'une commission les réformes qui lui paraîtront utiles.

La discussion générale est close.

Les Chapitres

La Chambre passe à la discussion des chapitres.

Les vingts premiers chapitres sont successivement adoptés.

M. Gayraud

député du Finistère, se plaint que le ministre de l'instruction publique n'ait pas nommé le père Schéil à la chaire d'Assyriologie du Collège de France.

Le Ministre de l'Instruction publique

fait connaître que le père Schéil n'a pas été désigné pour remplir ces fonctions, parce que l'esprit scientifique de ce savant n'a pas l'indépendance nécessaire.

L'incident est clos.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à lundi.

La conférence d'Algésiras

Interpellation Jaurès sur les campagnes de Presse

M. Jaurès, député du Tarn, demande à M. Rouvier si le gouvernement accepte la responsabilité des campagnes de presse soulevées au sujet de la Conférence d'Algésiras.

Le président du Conseil

déclare qu'il n'a rien à approuver ou à désapprouver dans les diverses campagnes de presse que provoque la Conférence Internationale sur la question marocaine.

M. Rouvier ajoute qu'il lui est absolument impossible de consentir à ce qu'un nouveau débat s'engage sur la politique extérieure.

Des raisons d'ordre supérieur s'y opposent formellement.

En présence des déclarations du président du Conseil, M. Jaurès retire son interpellation.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. LEYDET
Vice-Président

La séance est ouverte à 3 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les émissions de la Banque de France

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant élévation du chiffre maximum des émissions de la Banque de France.

Le Sénat a adopté.

Vérification de pouvoirs

Le Sénat examine le rapport concernant l'élection de M. Lerat, élu sénateur dans le département du Nord.

Ce rapport conclut à la validation des opérations électorales.

Cette élection est validée sans discussion.

M. Lerat est admis.

La Liberté du Vote

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales.

M. Eugène Lintilhac, rapporteur.

Les articles

Le Sénat reprend la discussion de l'article 9, dans lequel sont comprises les modifications aux articles 27 et 30 du décret de 1852 sur les fraudes électorales.

Ces modifications sont adoptées, ainsi que l'ensemble de l'article 9.

On adopte également les articles 10 à 13.

ARTICLE 14.

L'article 14, édictant des pénalités contre les maires est supprimé.

Le Sénat adopte ensuite les articles 15 à 19.

Motion Milliès-Lacroix

M. Milliès-Lacroix, sénateur des Landes, dépose une motion demandant le renvoi à la commission du texte complet de la proposition de la loi sur la liberté du vote.

La demande de renvoi, proposée par M. Milliès-Lacroix, est mise aux voix.

Nombre de votants. .	270
Majorité absolue. . .	136
Pour l'adoption . .	126
Contre	144

La demande de renvoi est repoussée.

Le retrait de l'urgence

M. Maurice Faure demande le retrait de l'urgence sur la proposition de loi relative à la liberté du vote.

Le retrait de l'urgence est repoussé par 143 voix contre 134.

Le vote sur l'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble de la proposition de loi.

Nombre de votants. .	284
Majorité absolue. . .	143
Pour l'adoption . .	167
Contre	117

Le Sénat a adopté.

Proposition Lecomte

M. Lecomte, sénateur du Nord, dépose une proposition excluant les membres du Parlement du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

La proposition Lecomte est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

La séance est levée et renvoyée à mardi.

EN ITALIE

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Rome, 8 février.

Le nouveau ministère a pu être définitivement constitué aujourd'hui.

M. Sonnino a bien voulu se charger de la direction du nouveau Cabinet qui se trouve ainsi composé :

MM.

Sonnino, président du Conseil et intérieur ;
Golciari-Lini, affaires étrangères ;
Sacchi, justice ;
Luzzatti, trésor ;
Salandra, finances ;
Général Mainoni d'Intignano, guerre ;
Amiral Mirabello, marine ;
Rosilli, instruction publique ;
Carmini, travaux publics ;
Pantano, agriculture ;
Baccelli, postes et télégraphes.

EN CORÉE

Le traité nippon-coréen

L'empereur coréen prisonnier des Japonais. — Le traité ne porte ni signature, ni sceau.

Londres, 8 février.

Le correspondant de la « Tribune » à Chefoo, télégraphie :

Les dernières nouvelles qui parviennent de Séoul annoncent que l'Empereur de Corée est virtuellement prisonnier des troupes japonaises qui gardent le palais impérial.

On affirme que le traité nippon-coréen, conclu à la suite de la guerre russo-japonaise et qui est du 17 novembre 1905, *ne porte ni la signature, ni le sceau de l'empereur de Corée.*

Ce souverain continue à protester contre l'attitude du Japon.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

St-PÉTERSBOURG

La misère dans la classe ouvrière

Saint-Pétersbourg, 8 février.

La moitié du personnel dans de nombreuses usines, a été licenciée.

Les employés et les ouvriers des chemins de fer sont renvoyés par centaines et chaque jour.

Près de 25 000 ouvriers et employés se trouvent sans travail.

La misère dans la classe ouvrière est effroyable, et elle augmente tous les jours.

DANS LES PROVINCES Baltiques

Les Grèves recommencent

Saint-Pétersbourg, 8 février.

Les grèves ont été déclarées dans la province de Vladimir.

Trente-cinq mille hommes ont quitté le travail.

Les grévistes sont calmes.

Le gouvernement s'occupe, néanmoins, de renforcer les garnisons des villes de la province.

Les mesures de répression sont exercées comme pendant l'émeute.

De nombreuses arrestations politiques ont été opérées ces jours derniers.

Les perquisitions continuent.

Une grande quantité de bombes et plusieurs caisses contenant des armes ont été saisies.

Haute-Nouveauté

MAISON ROGIALLI

Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)

Exposition hivernale sale de Bastia Médaille d'Or aux Cent de Nérte

Saison Automne-Hiver

Chaque saison, à la réception de ses marchandises de grande nouveauté et d'une beauté exceptionnelle, MM. les clients ont pu se rendre compte de la modicité des prix que la Maison ROGIALLI peut offrir.

Elle vient présenter sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle a reçu pour la saison Automne Hiver un riche assortiment de draperie, pouvant satisfaire tous les goûts de ses nombreux clients et défier toute concurrence.

Etoffes anglaises de grandes étoffes, vêtements sur mesure pour Hommes, Dames Enfants, Militaires et Ecclésiastiques.

Grand assortiment de gilets fantaisie, draps, etoffes, chasubles, pochettes, fantaisie, etc., etc.

N. B. — Sur demande on se rend à domicile et on envoie des échantillons dans l'intérieur.

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI & Cie
BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boites assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que:

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent *CIGARE MATTEI* ou ne pas fumer

XXXIe ANNEE — SAMEDI 10 FEVRIER 1906 — N° 41

Le Petit Bastiais

5 centimes — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 centimes

Rédaction, Administration & Imprimerie, Boulevard du Palais, Bastia

Le Gérant: P. LAGUERRE, Imprimeur

Un numéro sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande

Fête du Jour: Sainte Scholastique.

Fête de Demain: Septuagésime.

Dernier quartier le 12, à 7h. 39 du soir.

LE CALENDRIER

10 FEVRIER

On s'amuse

Quand un savant a dit : Il doit chasser de chez lui votre par allusion à notre digne chef, le sous-fonctionnaire qui, le matin aux premiers mystères des langues mortes. Oui ! *Quando semel subrisit Vitæ*. Quelles différences ! Et une fois de plus nous saluons d'un geste large cette explosion dans Bastia, ancienne capitale de la somnolence et de la chinoiserie, cette ruée vers les plaisirs légers.

Depuis lui, on que la flamme est donné, on s'empresse, le précipite, avec les deux mains, de tous les côtés, et des toutes parts, les bals, les thés, les soirées, les concerts, les fêtes. Joyeusement et allègrement pour nos gazettes des grands centres, mesdames, vous tenez de jugches vieilles provinciales, et c'est parmi vous à qui mieux mieux, un cours jaloux, une fructueuse émulation. La joie est en marche. Elle ne saurait s'arrêter.

Les initiatives individuelles, nos cotisations collectives, l'avant-dernier samedi, la Chambre musicale (music hall même, en l'occurrence) nous conviait à des ébats sans fin. Et les vents que l'on nous en donna furent empreints d'un si vif entrain, que, dépassant une absence, laquelle avait d'ailleurs passé inaperçue, nous nous jetâmes, de plus belle, dans notre prochaine reconnaissance. Les Jeunes Catholiques nous la fournirent dès samedi, en une assemblée de bienfaisance dont l'on nous demande — un peu tardivement — une modeste appréciation, ce qui sera fait en cinq secs.

Grâces en soient rendues à l'active et toujours louable institution dans Jeunesse Catholique, notre Opéra donc ouvrit samedi ses portes, flamba comme aux grands jours, et, à nos presses, s'emplit d'une foule généreuse. Nous retrouvions là, la diligente Lyre, docile au même geste neptunien de son chef, déclinant la tempête de ses pistons et de ses ophicléides en des galops électrisants. A ses accents fougueux, de riennes jeunesses se livraient au commerce des *proscenium*, on escortant des cavaliers d'une irréprochable tenue. Et le spectacle commençait. Qu'il nous suffise de savoir que dix bel numéros vinrent tour à tour solliciter notre indéniable impatience de nous arracher à nos chaises.

Ce fut tout d'abord, sous une direction avisée, les traditionnels chœurs de jeunes filles. Ce que nous attendîmes vainement, par exemple, ce fut le *Chœur des paysans à la fenêtre*. Quelle fantaisie, il n'était pas question de charité qui se respecte, sans *Chœur des femmes à la fontaine*. Et, cette lacune marque une initiative hardie, à l'actif des deux organisateurs.

Vinssent des exécutions d'instrumentistes, on nous favorisât de trois professeurs éminents, des *disciples de virtuosité égale*, par roses et béotes, pourvurent l'auditoire au rythme tremblotant des mandolines, soulevant des murmures d'unanime approbation et même quelques salves de bravos. Et puis du chant, beaucoup de chant, des solos, des duos parmi lesquels triompha tout spécialement, par leur fraîche ampleur et la noblesse de leur style, le solo des *Pages*, la *Guitare*, la *Jalouse* de Rosenman, et la barcarole *Nina*, *Un peu de station par ci par là*. Des monologues désopilants. Une poésie, *Pour le Drapeau*, si claironnante et si touchante que je me sentis pris, sur le champ, d'un désir fou, irrésistible de mourir pour la Patrie; ardent partage — je le sais — par l'excellent employé communal *Zio Maroi*, qui du fond des coulisses, tortillait une barbe pleine de souvenirs, sentant battre à grands coups, à la voix de François Coppée, son cœur de vieux garde-champêtre.

Que dire de plus, sinon que la soirée aurait été parfaite sans l'intervention du compère Labiche? Notre devoir sénatorial, le toujours fervent Dumonde, Archi, dont la facile plume cumule au Figaro la rédaction du premier-Paris, des faits-divers, des nouvelles à la main et des critiques et échos du théâtre, fut volontiers de quelque peu amoindrissante. « C'est un bon verre de vin champagne à prendre après dîner. » Les comédies du vieux théâtre ont évidemment toutes les qualités d'un bon verre de champagne ou de bourgogne à prendre après dîner. Mais outre que le mélomane de la rue de Lorraine et les faits et gestes de M. Fourchevel n'ont pas plus de secrets pour personne à Bastia, ces dames et ces demoiselles trouvent qu'il en est du modernisme comme de la vieille bannière du patois. Quand on en prend...

Mais nous ne voulons retenir de ces deux audiences que l'interprétation de bons points remarquables, en son ensemble, où tout le monde fit une épreuve énorme de bonne volonté, et même de talent, ce qui explique l'enthousiasme de publics traduit par des ovations et par des fleurs.

Car, une distinction d'espèces bouleue et dont je comprenais dernier à apprécier étant le prix, pas la moindre petite valse ne figurait au programme. Ce qui vaudra à la jeunesse Catholique notre reconnaissante en ce monde et son salut dans l'autre.

La soirée d'ailleurs fut bien assez tard ainsi, mon Dieu! Cyclonesque et lumineux, ruisselant d'un ciel carnavalesque, invitait aux glissoneries, aux folles sérénades, aux romantiques prétentaines. Mais la nuit était vide de chants, vide d'amour, et seule, du couvent des Clarisses, une clochette pénitente, secouée avec vigueur par quelque sainte fille, s'épandait vers la haut, en sanglots de pardon et d'humilité éperdue.

Fe-M.

EN CORSE

Un des traits les plus curieux que présente la situation actuelle de la Corse est la création des Syndicats d'initiative. La formation du Syndicat d'initiative de Bastia est un fait nouveau qui confirme cette observation.

De quelles circonstances sont nés les Syndicats d'initiative, des intérêts corses et à quelles fins peuvent-ils servir?

L'organisation du tourisme a, d'une manière générale, sur le littoral méditerranéen déterminé la création des Syndicats d'Initiative. La même cause produisant les mêmes effets, du jour où les excursionnistes ont dirigé leur regard et leur route vers la Corse, les Syndicats d'initiative immédiatement surgi avec le même élan que leurs collègues continentaux.

Cette année, pour la Corse, une nécessité s'impose d'après des organisations pour accueillir, on pourrait ajouter, pour attirer les excursionnistes. A ne considérer que le seul intérêt du mouvement touristique, il importait, pour le donner vers la Corse et conserver en nouvelle direction, d'avoir un effectif renseignements, voire même et surtout une industrie hôtelière. Négliger les renseignements sur les sites, sur les distances, négliger les aménagements des hôtels, si modestes fussent-ils, était condamner le tourisme aux surprises, aux déceptions les plus décourageantes et anéantir une entreprise qui semble être la limite de l'espoir. Aussi bien les initiateurs d'Ajaccio et les initiateurs de Bastia auront-ils le bien mérité de l'île en s'associant à l'œuvre de leurs compatriotes du continent, à ceux de Nice, à ceux de Marseille.

Quelle sera la tâche du nouveau Syndicat? Ce sera celle même que s'est imposée le Syndicat de Bastia; il n'en est pas d'autre et la formule en est aussi explicite et aussi opportune. Il travaillera, comme le rappelait tout à l'heure, à la prospérité de l'île.

C'est là un principe. Dans l'application, comment se manifestera ce principe? Pour cette année, les actualités marquent l'itinéraire qu'il a à parcourir.

1906, c'est l'Exposition Coloniale de Marseille. Les Syndicats d'initiative insulaires, ceux d'Ajaccio et de Bastia, voudront profiter de l'afflux qui cette splendide solennité économique attirera dans la métropole des colonies; ils pourront déverser vers l'île, par des excursions de littoral vers Cannes, quelques flots de visiteurs, soit qu'ils rencontrent de bien par Florence, Pise, Livourne, Bastia, Ajaccio à destination de Marseille, soit qu'ils arrivent de Marseille par Ajaccio-Bastia, Livourne, à destination de Milan. Il ne dépendra que de la Corse hospitalière et aimée, ce qu'on savait lui mais pour, de l'enlever entre les Compagnies de transport, qu'elle ne serve de trait d'union entre l'Exposition Coloniale de Marseille et l'Exposition Internationale de Milan.

N'y aura-t-il pas une autre méthode de collaborer au succès de l'Exposition Coloniale de Marseille, cela avec un profit personnel et immédiat; cela par des excursions? Ce serait que les Syndicats d'initiative insulaires organisent dès maintenant dans leurs colonies continentales.

Créer inopinément pour la Corse, une nécessité, la prévoir d'après des organisations pour accueillir, on pourrait ajouter, pour attirer les excursionnistes. A ne considérer que le seul intérêt du mouvement touristique, il importait, pour le donner,

Ce ne sont pas là des rêves ; ce n'est pas du mirage ; ce sont des solutions pratiques et positives. Chacun les entrevoit, chacun les souhaite ; il faut que tous les veuillent avec cette volonté qui gravit les montagnes, qui franchit les mers, qui vainc les obstacles.

Les Syndicats d'Initiative seront les leviers qui, secouant une inertie séculaire et morbide, la transformeront en une énergie ravivante, celle qui convient à notre époque, c'est-à-dire, raisonnée et pratique, concentrée et durable.

GASTON VALMON.

(Le Semaphore).

Ce que disent les Journaux

La République Française

Le gouvernement doit tenir compte de l'attitude modérée du haut clergé parisien et cesser des hostilités qui loin d'être, comme il s'en vante, une marque d'énergie, sont au contraire des signes évidents de faiblesse. Le ministère se trompe s'il s'imagine qu'on l'autorisera à régler par des coups de force les difficultés qu'il n'a même pas tenté d'aplanir. Ceux qui ont le plus scrupuleux de la légalité, et nous sommes de ceux-là, savent à quoi s'en tenir sur les procédés en usage parmi les membres du gouvernement pour faire respecter la loi.

Le gouvernement peut éviter des désordres, ce qui vaudra mieux que de les réprimer avec brutalité en montrant à son tour quelques esprits de conciliation. Il a voulu faire, malgrénous, la loi sur la séparation dont nous lui avions expliqué les difficultés et les périls ; il ne peut pas, dès le début de l'application de cette loi, pousser les choses à l'extrême. Ceux qui lui conseillent d'abuser de sa force ne réduisent pas les conséquences d'une guerre religieuse ni même d'une véritable guerre civile ; ils vivent de nos discours et de nos divisions. Mais à quoi servirait l'exercice de notre droit s'il n'avait pour but de calmer les passions et d'éviter des conflits ? L'intérêt de notre pays exige que la paix intérieure ne soit pas plus longtemps compromise, que des désordres de plus en plus sérieux ne se propagent pas ».

Le Soleil

Depuis que les catholiques, traqués, dépossédés, proscrits, se décident à se défendre, les sectaires se montrent stupéfaits de cet excès d'audace et se répandent en menaces. Les modérés, eux, sont alarmés, et trouvent aussi « rauque que maladroite cette prétension des catholiques de ne plus vouloir être traités en parias.

D'un ton lamentable et tragique les modérés vinyt-huit les catholiques et menacent de les livrer à Combes. Combes ! Mais que fit-il que ne fasse Rouvier, et en quoi la chute de l'un et l'avènement de l'autre ont-ils modifié la situation des catholiques et accusé le caractère de persécution et de despotisme des lois abominables dont ils gémissent et souffrent les cruautés ?

Qu'a donc fait Combes, que l'on ne puisse reprocher à Rouvier, et à quoi soit dans l'affaire des détaxes, soit dans celle de l'inventaire, M. Rouvier n'ait-il, plus que M. Combes, montré son zèle à sauvegarder la dignité de l'armée, de défendre l'idée de la patrie et de protéger la liberté de conscience ? Le bloc Rouvier, continue le bloc Combes, avec cette seule différence, que si l'un fut plus brutal, l'autre est plus hypocrite.

Le Rappel

De M. Henry Maret :

« Il faut bien reconnaître que beaucoup de ces scènes religieuses ne seraient provoquées par ce qui s'est passé depuis quelques années et par la façon brutale dont on s'y est pris pour exécuter même des lois légitimes, mais pour lesquels il eût fallu un doigté ignoré des inconscients fanatiques à qui nous avons sottement confié le soin de nos destinées. Ce que nous devons tous chercher aujourd'hui c'est l'apaisement. Le meilleur moyen de défendre la République c'est de la faire aimer.

« Notre collègue Allard avait raison de dire qu'il est dur aux d'avoir toute violence inutile, devant le refus de laisser opérer l'inventaire. Il n'y avait qu'à dresser procès-verbal, et à poursuivre les contrevenants, conformément à cette même loi. Net besoin de prendre d'assaut les églises, de s'y battre, et d'y verser le sang ».

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIETRAPOLA. — M. Paoli, instituteur à Pietrapola, a ouvert une souscription pour l'acquisition d'ouvrages destinés à la bibliothèque scolaire. Cette souscription a produit 65 francs.

L'instituteur de M. Paoli a produit le meilleur résultat.

⁂

BELGODERE. — Les partisans du regretté conseiller Fabiani ont tenu à donner à ce chef et illustre disparu, une dernière preuve de leur sympathie et de leur attachement. A cet effet, ils ont, par souscriptions et sur l'initiative de M. le capitaine Leoni, son vieil ami, fait célébrer le 3 février courant, en l'église St Thomas de Belgodere, où se dressait pour la circonstance un superbe catafalque, une messe solennelle de requiem pour le repos de son âme.

Malgré les travaux pressants de la campagne et malgré aussi les insinuations de quelques-uns, l'assistance était nombreuse et recueillie. Et après l'absoute donnée par M. l'abbé Mariani, notre sympathique vicaire, elle s'est retirée émue emportant gravé au fond du cœur le souvenir ineffaçable de l'ami et du philanthrope par excellence qu'était M. Fabiani.

⁂

SARTENE. — M. Nasalas, instituteur public à Rufisc, pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection primaire, a été nommé inspecteur primaire à Sartene, en remplacement de M. Astier, qui a reçu une autre destination.

⁂

SAN GAVINO. — On vient de célébrer à San Gavino d'Ampugnani, le mariage de Mlle Rose-Marie Colombani avec M. Dauphin Emanelli, de Cambia, frère de M. Pierre Louis Emanuelli, maire de cette commune et vice-président du conseil d'arrondissement de Corte. Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

L'Application de la Loi de Séparation

La Porta

Lundi 5 février à deux heures de relevée, le Curé Serrochi entouré des membres de la Fabrique se trouvait sur le seuil de l'église quand M. le receveur de l'Enregistrement s'est présenté. Il soignait à gros flacons et les fidèles qui étaient là depuis quelques instants, s'étaient réfugiés dans la tambour de la porte.

M. le Curé demanda à M. le Receveur de lui notifier l'ordre de procéder à l'opération, ce qui est fait. Il demande ensuite si le Receveur est assisté de témoins et celui-ci déclare que non. Le curé Serrochi lit alors une énergique protestation dont nous détachons les passages suivants :

« Au nom de la Sainte Eglise, au nom des fidèles de la paroisse et en mon nom de curé, je proteste contre l'opération de l'inventaire à laquelle vous allez procéder.

« Les objets qui sont dans l'église sont sacrés...

« Toute main qui ne serait pas consacrée, consacrée elle aussi par l'évêque, ne saurait y toucher sans se rendre coupable de profanation et de sacrilège.

« Aucune puissance au monde, si on s'est par sacrilège, abus de sa force, ne peut se réserver une raison quelconque sur les biens des églises.

« Vous êtes le représentant de cette force qui ne crée pas le droit, mais qui le viole. Je cède à cette force.

« J'assisterai à votre opération, en témoin attristé sans y prendre, ni directement, ni indirectement, aucune part, pour ne pas encourir avec vous l'excommunication portée par le Saint Concile de Trente, contre les violateurs des droits du Saint-Siège à ce sujet. »

M. Mari, président de la Fabrique, lit ensuite la protestation suivante :

« Les soussignés membres de la Fabrique de La Porte, protestons contre la prise de l'inventaire que vous avez ordre de dresser.

« Une telle mesure est évidemment attentatoire au droit des fidèles de la paroisse qui ont acheté de leurs deniers les objets qui sont dans l'église et qui entendent, non pas seulement en conserver la pleine jouissance, mais aussi la propriété absolue. Nous réservons ce droit, sauf à le défendre si on nous le conteste, par tous les moyens de justice.

« Nous considérons notre mandat de Fabriciens comme expirant en même expiré. Nous n'exerçons plus qu'un pouvoir intérimaire jusqu'à la dévolution des biens dont nous avons le gestion, à l'association, quelle qu'elle puisse être, qui sera appelée à brève échéance à nous remplacer.

« Il nous semble juste de demander qu'on veuille surseoir à la prise de l'inventaire jusqu'à ce que cette association soit en exercice. Rien mieux que nous elle jouira de la plénitude de ses pouvoirs et c'est avec elle qu'il convient d'opérer. Pourquoi cette hâte à dresser l'inventaire : Si elle cache de mauvais desseins, nous n'entendons pas les sanctionner.

« Nous tenons notre mandat, l'une manière plus spéciale, de l'autorité ecclésiastique, et nous ne saurions nous associer à un acte qui resterait, à l'égard de cette autorité, le caractère d'un inqualifiable dédain.

« Toutes réserves faites, nous déclarons ne prendre aucune part à l'opération à laquelle vous allez vous livrer. Nous y assisterons néanmoins en témoins désarmés et nous demandons que notre protestation soit annexée à votre procès verbal. »

La foule massée à l'entrée de l'église a empêché M. le receveur de l'enregistrement de pénétrer et l'inventaire n'a pas eu lieu.

Ajaccio

(Au Grand Séminaire)

Ce matin, 6 février, à 10 heures, l'inspecteur des domaines M. Pinzolle, accompagné de l'archiviste de la Préfecture, M. Tourançon, est venu inventorier au Grand Séminaire. Monsieur le Chanoine Ortolan, supérieur, escorté de MM. les vicaires capitulaires et de ses élèves, a reçu les deux agents du gouvernement à l'entrée du vestibule.

Dans une éloquente protestation, il a montré à ces messieurs combien était injuste la loi dont ils venaient commencer l'application. « L'inventaire, a-t-il dit en substance, est la main-mise de l'Etat sur des biens qui ne lui appartiennent nullement, c'est un acte qui tend à la spoliation. Il est donc contraire à la justice et violent même temps à la raison et le simple bon sens. C'est chose élémentaire que, lorsque deux individus se séparent, ils n'ont plus à s'occuper l'un de l'autre. Ainsi des sociétés. Pourquoi donc l'Etat prétend-il s'immiscer dans l'administration et dans la disposition des biens d'une société religieuse dont il affirme ignorer jusqu'à l'existence ? »

A ces mots les élèves ne peuvent contenir leur indignation. Les applaudissements éclatent de toute part entremêlés des cris : « Vive le Christ ! vive la liberté ! A bas les voleurs ! Nous sommes Corses, nous résisterons jusqu'au bout ! »

L'agitation est indescriptible et c'est à grand peine que le supérieur peut achever la lecture de sa protestation.

Ils veulent la résistance à outrance.

Les portes sont gardées, le service militaire a donné à la plupart la trempe de caractère pour repousser les envahisseurs. Seule la pensée de compromettre leurs chefs anime une détente. Quel accident pour ces âmes vigoureuses ! On essaie à lâcher la porte d'entrée à la condition que l'agent du gouvernement ne mettra pas le pied à la chapelle et que chaque élève sera libre de se barricader dans sa chambre qui est son domicile personnel et qu'il défendra coûte que coûte, et chacun se dispose à soutenir le siège.

Un groupe de vaillants monte la garde à la porte de la chapelle. Mais voilà, la nouvelle se répand en ville. La brave population Ajaccienne accourt : les cadenas sautent, les portes cèdent et la cour intérieure est envahie. Les élèves occupés à se barricader dans les étages supérieurs, se précipitent vers la cour pour acclamer la foule qui vient se joindre à eux. Les coupeurs du quant : « Allons au combat, » alternent avec les cris de : « A bas les voleurs ! » auxquels se mêlent les huées, les sifflets d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sirdent du dehors et tout autour des remparts manifestent contre le gouvernement destructeur de l'œuvre du grand Empereur.

Cette explosion d'indignation était d'autant moins à craindre au Grand Séminaire que les élèves ignoraient même le jour et l'heure où les opérations de l'inventaire devaient avoir lieu.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Samedi, 10 courant, à 8 heures du soir, à la Mairie, réunion ordinaire pour le payement des cotisations de février.

Un vue du prochain tirage semestriel les sociétaires sont priés d'être exact.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — La perception des cotisations du mois courant, aura lieu dimanche, à la Mairie, de 9 à 3 à 11 heures du matin.

Les sociétaires en retard sont priés de se mettre en règle.

On reçoit les adhésions.

SYNDICAT DES PATRONS CORDONNIERS. — Une réunion aura lieu lundi, 12 courant, de 1 à 2 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, pour des affaires intéressantes.

Prière d'être exact.

Le Président, Pensiolelli.

Le Trésorier, Dunotillon.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au siège social.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Guerre

M. Santelli Sauvar, capitaine de réserve, est inscrit sur le tableau de concours de 1906, pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. le second maître armurier Monaco de François, de la direction d'artillerie navale de Toulon, est promu au grade de maître armurier.

M. Ventura Pierre, E. S. M., à Toulon, a été admis à l'emploi de dessinateur de 3e classe des services des constructions navales.

Prytanée militaire

Une demi-bourse avec trousseau a été accordée aux élèves du Prytanée militaire Casanova Ange François et Pinelli François-Xavier, tous fils de capitaines d'infanterie.

Pensions

Arène Marie-Amélie, veuve Limperani. Le mari conseiller, décédé titulaire d'une pension. Pens. avec jouiss. du 1er avril 1905, 1,521 francs.

Nicolai Jean-Baptiste, inspecteur; 40 ans 6 mois de services. Pension du 1er juillet 1905. 3,666 fr.

Battesti Dominique-Marie, sous-brigadier ; 37 ans 1 mois 20 jours de services. Pension de 1,030 fr. avec jouiss. du 1er juillet 1905. — Part de l'Algérie 144 fr. Part de la métropole 886 fr.

Roccaserra Jean-Augustin, brigadier hors cadre, 34 ans 3 jours de services. Pension de 852 fr. avec jouiss. du 1er août 1905. — Part de l'Algérie 172 fr. Part de la métropole. 680 fr.

Léandri Hyacinthe, préposé ; 41 ans 1 mois 15 jours de services. Pension de 890 fr. avec jouissance du 1er juillet 1905. — Part de l'Algérie, 139 fr. Part de la métropole. 751 fr.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 février

Thermomètre — 7 heures du matin 6 2
à midi + 7 0 à 6 heures du soir + 4 8
Maxima + 7 0 Minima + 4 0

Baromètre — 7 heures du matin, 750 mm. à midi, 744 mm. 6 heures du soir, 475 mm.

Vent. — Dans la matinée, O. modéré.
Dans l'après-midi, O. assez fort

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Palmes académiques

Parmi ceux de nos compatriotes habitant le Continent, qui viennent d'être l'objet de distinctions honorifiques, nous relevons, avec plaisir, le nom de M. Jean de Peretti, publiciste, ancien élève de l'Ecole supérieure de commerce.

Notre sympathique confrère, fils, d'ailleurs, d'un brillant universitaire, se fit remarquer de bonne heure par sa vive intelligence et ses dispositions marquées pour le journalisme.

Très jeune encore il collabora à diverses publications, puis, à la tête des meilleurs condisciples de sa promotion, il fonda « Le Gnome ».

Cet intéressant petit journal, où le culte des lettres était au service de l'ardeur juvenile, eut un vif succès.

Les articles que M. Jean de Peretti publie actuellement dans les organes mutualistes de la Seine, nous prouvent qu'à son mérite d'écrivain, viennent s'ajouter d'une façon heureuse, les choses utiles de l'expérience, et les idées pour le triomphe desquelles il lutte avec une conviction communicative, le classent parmi les apôtres fervents de la mutualité.

Nous sommes heureux de lui adresser nos plus cordiales félicitations. — DIEGO.

⁂

Au Lycée

Mme veuve Grimaldi, directrice de la classe enfantine au Lycée, vient d'être admise sur sa demande à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Elle remplissait ces fonctions depuis vingt-deux ans, et avec ses chefs, les parents des nombreux élèves qui lui ont été confiés peuvent témoigner du dévouement qu'elle n'a cessé de déployer et aussi de la supériorité de sa méthode d'enseignement. Elle était tout entière à ses chers petits enfants ; les promotions et les distinctions qu'elle a obtenues n'ont été que la juste récompense de ses excellents services.

⁂

Contributions directes

M. A. Ian, contrôleur principal de 1re classe des contributions directes à Montpellier, est nommé inspecteur en Corse, en remplacement de M. Costa, décédé.

⁂

Arrestation

M. l'inspecteur de police Ristori, accompagné du brigadier Giudici et des agents Guglielmi et Gavi, a procédé, hier matin, à 3 heures et demie, dans la rue Napoléon, à l'arrestation du sieur C. Antoine, ouvrier boulanger, auteur présumé du vol commis au préjudice de M. Pietri, épicier.

C. a été interrogé dans l'après-midi par M. Moiselle, commissaire de police. Cet individu nie être l'auteur du vol dont on l'accuse.

Interrogé sur la provenance du filet de porc et des saucissons dont il était détenteur, C. a déclaré avoir acheté cette marchandise à un paysan dont il n'a pu donner le nom.

C. a été maintenu en état d'arrestation et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

⁂

Au Café Andreani

Ce soir, au Grand Café Andreani, représentation extraordinaire du célèbre Imitateur Protéen Haglow.

Ce numéro étant entièrement nouveau pour Bastia, et pouvant être entendu et vu de tout le monde, consiste à présenter tous nos grands artistes parisiens aussi bien hommes que femmes ; M. Haglow se transforme des pieds à la tête, en imitant aussi bien Polin, Dranem, que la Belle Otero, Mlle Mistinguette. De plus, M. Haglow nous présente une scène, la Retraite de Russie, avec une apparition frappante de Napoléon Ier.

M. Haglow n'étant que de passage, hâtons-nous de le voir.

⁂

Chambre musicale

Aujourd'hui, » 2 heures, répétition des chœurs pour le Concert du 22 février. Prière d'être très exacts.

⁂

Au Port

Vap. « Alessandro Volta, » cap. Gu di Borgia, arrivé de Livourne, 1 passager, diverses.

— Vap. « Italia, » cap. Prades, arrivé de Tunis, 16 passagers, div.

— Vap. « Pétion, » cap. Terras, de Marseille, 33 passag., div.

— Vap. « Cyrnos, » cap. Maury de Livourne, diverses.

⁂

Bois

On désire acheter de fortes quantités de bois d'aulne (a'z').

S'adresser à M. A. Padovani agence maritime, Bastia.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

A louer

— Un magasin situé rue de l'Opéra, 3. (ancienne librairie Fabiani).

— Un appartement au 3e étage de la maison Fant-ezzi, composé de 9 pièces, donnant sur la place St-Nicolas.

S'adresser à M. Pierre Zannini, Bijouterie Mattei, Bd Paoli, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00076

BOURSE DE PARIS

	8 fév.	9 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.35	99.35
» 3 0/0 nouveau	98.75	98.75
	ex coupon.	

Les communications télégraphiques ayant été interrompues dans la soirée, nous ne pouvons donner qu'une partie de notre service.

Nos Courriers

Marseille, 9 février.

Le paquebot postal *Baikan*, de la Compagnie Fraissinet, qui est parti de Bastia pour Marseille jeudi, à *1 heure* de l'après-midi, est en relâche au Frioul, à cause du mauvais temps.

Le paquebot *Numidia*, de la Compagnie Méditerranéenne de navigation, qui est parti de Bastia pour Marseille jeudi à *5 heures* du soir, était déjà amarré au Port Vieux ce matin à 8 heures.

Conseil Général

L'élection de Calenzana

Calenzana, 9 février.

On annonce que M. Antoine Fabiani, neveu germain du regretté conseiller Fabiani, vient de poser sa candidature à l'élection au conseil général qui aura lieu le 18 courant, à Calenzana.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

A Bonifacio

Bonifacio, 9 février.

M. le Receveur des domaines a procédé aujourd'hui à l'inventaire de la paroisse de la haute-ville. M. le Curé et M. le Président du conseil de fabrique ont protesté contre ces opérations qui se sont effectuées ensuite sans incidents.

Petreto-Bicchisano

Petreto-Bicchisano, 9 février.

Il a été procédé, ce matin, par M. le receveur des domaines à l'inventaire de l'église de Petreto Bicchisano.

Il ne s'est produit aucun incident.

EN PROVINCE

Graves incidents à Cherbourg

Paris, 9 février.

L'inventaire des biens a été commencé aujourd'hui à l'église Saint-Pierre.

Il a donné lieu à des manifestations très hostiles au cours desquelles de graves incidents se sont produits.

Le baron et la baronne de l'Espinasse ont été arrêtés et conduits au parquet de M. le procureur de la République.

Des fonctionnaires, parmi lesquels plusieurs ingénieurs de la marine, ayant pris part aux manifestations cléricales, vont être l'objet de mesures disciplinaires.

Nouvelles Militaires

Le commandant Cuignet en retrait d'emploi

Paris, 9 février.

Le « Journal Officiel » publiera demain la mise en non activité, par retrait d'emploi, du commandant Cuignet.

On sait que cet officier supérieur a déposé une plainte pour faux et usage de faux contre le général André.

L'ancien ministre de la guerre aurait, d'après le commandant Cuignet, commis un faux en écriture à l'occasion du dernier procès Dreyfus.

Nouvelles Maritimes

Mise en non activité de deux ingénieurs en chef

Paris, 9 février.

Le « Journal Officiel » publiera demain la mise en non activité, par mesure disciplinaire, de MM. Doyère et Aubusson de Cavarlay, ingénieurs en chef de la marine, à Cherbourg.

Dissensions Ministérielles

Départ de M. Rouvier

Paris, 9 février.

Le « Gaulois » prétend que les ministres sont au désaccord au sujet des manifestations catholiques qui se produisent à l'occasion de l'inventaire des biens.

La plupart d'entre eux voudraient recourir aux mesures de répression les plus énergiques, les autres préféreraient, au contraire, remettre à plus tard les inventaires des biens d'Eglises.

Des dissensions existent également parmi les ministres, au sujet de l'affaire Cuignet et de la reprise de la publication des fiches de délation.

Le « Gaulois » ajoute que M. Rouvier abandonnera le ministère le lendemain de l'installation de M. Fallières.

A PARIS

Les Membres du County Council de Londres

Paris, 9 février.

Le ministre de l'intérieur et Mme Dubief ont offert hier, en l'honneur des membres du London County Council, une grande réception.

La foule des invités a commencé à arriver dans les riches salons de l'hôtel du ministère, à partir de 10 heures du soir.

Une grande ovation a été faite aux membres du London County Council, lorsqu'ils ont fait leur entrée dans le salon de réception où les attendaient M. et Mme Dubief.

⁂

Ce matin, les membres du County Council ont assisté à une fête donnée par les enfants des écoles, au gymnase Voltaire. Puis ils ont visité l'école Boulle.

Après cette visite, grand déjeuner à la Brasserie Kercher, rue de la Chapelle.

Dans l'après-midi, les membres du conseil municipal de Londres ont visité l'école Edgar-Quinet, le collège Chaptal, le parc Monceau, l'école primaire de la rue Jouffroy, l'hôpital Bretonneau, la caserne des pompiers de la rue Carpeaux et l'école du square des Epinettes.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le commandant Cuignet

M. Etienne, ministre de la guerre, a fait signer un décret mettant en non activité par retrait d'emploi le commandant Cuignet.

L'inventaire des biens d'Eglise

M. Dubief, ministre de l'intérieur, a rendu compte des divers incidents qui se sont produits à Paris et en province, à l'occasion des inventaires des biens d'églises.

Mesures disciplinaires

M. Thomson, ministre de la marine, a fait signer un décret mettant en non activité par mesure disciplinaire MM. Doyère et Aubusson de Cavarlay, ingénieurs en chef de la marine, à Cherbourg, pour avoir participé aux manifestations cléricales qui ont eu lieu lors de l'inventaire des biens d'une église de cette ville.

Réorganisation du Congo

M. Clémentel, ministre des colonies, a entretenu ses collègues d'un projet de réorganisation politique, administrative et économique du territoire du Congo.

Les condamnés antimilitaristes

M. Dubief, ministre de l'intérieur, a fait connaître que les antimilitaristes, condamnés par la Cour d'assises de la Seine, subiraient le régime des détenus politiques.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'on des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Marine Marchande

Suite de la discussion du projet de loi sur la marine marchande.

ARTICLE 5.

La Chambre aborde la discussion de l'article 5 réglant le taux de compensation de l'armement.

Divers amendements sont présentés ; après une assez longue discussion l'article 5 est adopté.

Les articles 5 à 10 sont également mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 11 h. 10.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

L'Allemagne ne veut pas de conflit armé

Paris, 9 février.

Le correspondant de « Petit Parisien » à Saint-Pétersbourg télégraphie :

Le gouvernement russe est persuadé que la Conférence d'Algésiras aboutira à une entente générale.

L'Allemagne aurait donné l'assurance formelle qu'elle ne veut pas de conflit armé.

Les frais de la Mission française

Paris, 9 février.

Le ministre des affaires étrangères déposera à la séance de la Chambre une demande de crédit de 80.000 francs pour les frais de la mission française à la conférence d'Algésiras pendant les mois de janvier et de février.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

Les Consulats du Vénézuéla en France

Londres, 9 février.

On confirme de Washington que le Vénézuéla a demandé aux Etats-Unis de prendre la charge de ses consulats en France.

Le secrétaire d'Etat a accepté.

Des instructions ont été adressées à cet effet, à l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

EN ESPAGNE

L'annonce officielle du mariage du Roi

Madrid, 9 février.

Une note officielle sera adressée, le 20 février courant, aux chancelleries européennes pour annoncer le mariage du roi Alphonse XIII avec la princesse Ena de Battemberg.

Ce mariage aura probablement lieu le 2 juin prochain.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

DANS LES PROVINCES Baltiques

La répression

Saint-Pétersbourg, 9 février.

La répression dans les provinces baltiques par les troupes russes, avec le concours des seigneurs allemands, revêt un caractère barbare.

Les maîtres des écoles primaires, considérés comme les principaux inciteurs de l'insurrection, sont exilés ou exécutés avec de tels raffinements qu'on a dû sévir contre de pareils actes.

Marque recommandée

COGNAC — FINE CHAMPAGNE

BOULESTIN & Cie

COGNAC

VENTE de foin et avoine, rue Fesdinmot 2.

AVIS DE DECÈS

Mme veuve Cristian Maestracci et ses enfants ; M. et Mme Joseph Maestracci ; M. et Mme François-D. Maestracci, agent ; M. Toussaint Maestracci, comptable à la Banque Gregori ; M. et Mme Antoine-Louis Maestracci ; M. Jean-Baptiste Maestracci ; M. Nonce Nambarti et ses enfants.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Cristian Maestracci

Chef ajusteur

à la Cie des Chemins de Fer Départementaux

leur époux, père, fils, frère, beau-frère et beau fils, décédé à Pise, le 7 février courant, à l'âge de 38 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu dimanche 11 février. Départ des hangars de la Cie Fraissinet.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

Grand entrepôt de Vins

CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX

à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE

D'ALGÉRIE : Rouge, 0,20 et 0,25 c. le litre. Blanc, 0,20 c. le litre.

DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.

VIN A DESSERT

provenant des meilleurs crus

0,60 à 4 fr. la bouteille(verre à rendre)

VIN DE CHIANTI (Italie)

4 fr. 25 le flacon de 2 litres 1/2 environ

Vins mousseux 4 fr. 25.

Muscat de Frontignan à 4 fr.

Vermouth de Turin à 4 fr. 50.

Vin de Malaga à 4 fr. 50.

Vin Madère, Gentiane, 4 fr. 20.

Apéritif « Le Fol » 4 fr. 25.

Quinquina « l'espoent, » 4 fr. 20.

HUILE D'OLIVE pure garantie 4 franc le litre.

LIVRAISONS A DOMICILE

Conditions spéciales pour la Gros

La Maison prête la matériel à titre gracieux.

Dépositaire de la Scierie Hollandaise. — Planches de Pin laricio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Liteaux pour toitures. Chevrons, poutres et madriers.

Bois de toutes dimensions sur commande.

Sciure de bois de pin, blanche 1 fr. le sac

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia

et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE, ANVERS, HAMBOURG

et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL

Bastia.

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia

		Arrivées à	
Jeudi	4 heures soir.	Marseille	Vendredi, 7 heures m.
Jeudi	9 heures soir.	Nice	Vendredi, 6 heures m.
Dimanche	10 heures matin.	Tunis	Lundi, 11 heures m.
Samedi	10 heures soir.	Naples	Dimanche, 5 heures s.
Jeudi	minuit.	Livourne	Vendredi, 4 heures m.
Samedi	4 heures soir.	Marseille	Dimanche, 7 heures m.

Départs de

		Arrivées à Bastia	
Marseille	Samedi, 3 heures s.	Dimanche	6 heures m.
Nice	Samedi, 10 heures m.	Samedi	7 heures s.
Tunis	Mercredi, midi.	Jeudi	6 heures m.
Naples	Mercredi, 5 heures soir.	Jeudi	1 heure s.
Marseille	Mercredi, 3 heures soir.	Jeudi	11 heures m.
Livourne	Vendredi, minuit.	Samedi	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de

		Arrivées à	
Marseille	Dimanche, 4 heures soir.	Ajaccio	Lundi, 7 heures matin.
Ajaccio	Lundi, 4 heures soir.	Propriano	Lundi, 7 heures soir.
Propriano	Mardi, 10 heures m.	Ajaccio	Mardi, midi »
Ajaccio	Mardi, 5 heures s.	Marseille	Mercredi, 7 heures matin.

UN PUISSANT THAUMATURGE
GUÉRIT LES MALADES PAR SON POUVOIR MYSTÉRIEUX.
MERVEILLEUX TRAITEMENT QUI CONQUIERT TOUTES LES MALADIES.
Il peut vous guérir dans votre propre demeure.
Offre généreuse.
HOTEL D'EUROPE
EN ESPAGNE
FERS A PLANCHER
Charles CLÉMENT & Cie
HATEZ-VOUS
6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE Usages
La Mutuelle Populaire de France
LOTERIE
ENFANTS TUBERCULEUX
AVIS
DEMANDE EN EXTENSION
CONCESSION DE MINES
Grand assortiment de chaussures fourrées
DENTISTE
ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
Du Lycée
DENTS & DENTIERS
OBTURATION
EXTRACTION DES DENTS
Maison Benedetti
L'Exquis Cigare Hattet
LA CÉDRATINE
Liqueur apéritive, digestive, antiseptique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.
Eau-de-Vie de Marc
Eau-de-Vie de Vin
A VENDRE
MADAME BERRI
Maison Grimaldi
Eclairage Gaz et Acétylène
Parfumerie Modèle
PERICCHI, successeur
33, Boulevard Paoli, 33
HIVER 1905
Grand assortiment de chaussures fourrées
Prix défiant toute concurrence
DENTISTE
Louis-Napoléon Mattei
Eau-de-Vie de Marc
Vieille, bouteille de litre. 1.25
Eau-de-Vie de Vin
Vieille, bouteille de litre. 1.50
Le Directeur Gérant
LUCIEN BATAILLE

XXXIe ANNÉE — DIMANCHE 11 FÉVRIER 1906 — N° 41

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
Tél. GILLACHER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite ligne, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 32 fr. 16 fr. 8 fr.
Union Postale, un an de plus : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Septuagésime.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 55 m.
Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22
Fête de Demain : Saint Canut.

10 FÉVRIER

SCÈNES DE LA VIE BASTIAISE

IV

Escarmouches

Le soir, les deux amis se rencontrèrent au Cercle du Nord : champ libre où l'on pouvait se voir et causer sans que la belle inconnue pût juger de la comédie des deux jeunes gens. Cette rencontre était recherchée plus expressément pour voir la tête de l'ami malheureux que de choquer le verre de l'amitié et se raconter encore les mille riens de la jeunesse fougueuse.

— Tiens ! Aurèle, vous êtes joyeux *comme un pinson*, dit Vincent en frappant familièrement sur l'épaule de son ami.

— Dame ! l'air du pays natal me donne un regain de jeunesse.

— Il est vrai que vous êtes d'un âge respectable... farceur, va !

Puis, appelant le garçon :

— Deux fines...

— Champagne ? appuya malicieusement Aurèle.

— Hè ! hè ! plus tard, espérons-le, *chi lo sa*, répondit Vincent en se frottant les mains d'un air satisfait.

— Oui, oui, espérons-le, le dieu de l'amour est si capricieux !... dit Aurèle avec une mine enjouée.

— Ma foi, si je vois que vous êtes plus heureux que moi, j'abandonne la partie d'avance, dit jésuitiquement Vincent.

— Ah ! vous rendez déjà les armes ?

— Mon Dieu ! non... mais à quoi bon lutter, si vous êtes un fascinateur...

— Allons, allons, pas tant de manières... je vous sais entreprenant, et certainement j'ai à faire à un bien terrible adversaire.

— Mais non, mon cher, je vois qu'il sera difficile d'aboutir...

— Vous croyez ?...

— C'est mon opinion. Je ne l'ai plus revue !... Comment faire ? Je suis très inquiet...

— Et moi je ne sais plus ce qu'elle est devenue.

— Franchement, c'est à désespérer.

— C'est un combat de marionnettes, mon pauvre ami.

— *Nous nous ridiculisons.*

— Parole d'honneur !

— Nous nous sommes carrément *fourré le doigt dans l'œil.*

— Nous avons été trop présomptueux.

— Nous nous étions crus au Quartier latin.

— Quelle sottise !

— Quel enfantillage !

Et les deux compères allumèrent chacun un cigare.

— Bah ! reprit Vincent, nous boirons quand même du champagne en l'honneur de nos illusions.

— Perdues...

— *Oui, perdues...*

— Ma foi, dit Vincent en haussant les épaules, ça m'est égal.

— Et à moi donc !

Le jeune accueil changea de conversation.

— Demain je n'ai rien à faire au palais, allons-nous faire une petite excursion aux environs de Bastia ? cela nous donnera de l'appétit, car je vous retiens à dîner demain.

— Demain ? voyons, qu'ai-je à faire ? demain mercredi !... non, mon *cher ami, non*, j'ai des visites à rendre.

— Des visites ?...

— Oui, à quelques vieux amis de la famille. Ah ! c'est ennuyeux, parole d'honneur.

— Vous les remettrez à un autre jour, rien ne presse, que diable !

— Impossible, cher, impossible. Après-demain, si vous voulez.

— Après-demain jeudi ?... le palais *me réclame. Sacrebleu*, c'est assommant.

— Ah ! bah ! nous aurons tout le temps de nous balader dans la campagne.

— Il est vrai que vous allez au Cap...

— Oui, j'irai contempler la nature, jouer dans la prairie, me cacher dans les buissons, faire la chasse aux papillons, effeuiller quelquefois les marguerites, et cætera, et cætera.

— Il ne vous manquera plus que Chloé.

— Merci, je préfère autre chose, je laisse les beautés pastorales aux *Daphnis* de sentiment.

— Vous avez, ma foi, raison.

— Partirez-vous bientôt ?... non, n'est-ce pas ? Vous nous resterez encore quelques jours.

— Je ne sais, la nuit porte conseil. Pourtant il me tarde de me retremper un peu dans le sein de la famille, c'est *encore une joie* que cela.

— Aussi grande que celle de *courir les aventures.*

— Peuh ! les aventures !... ça finit par être fastidieux.

— Vous avez encore raison.

Et la conversation dura ainsi pendant un bon quart d'heure entre les deux amis qui dissimulaient leur jeu. L'un voulait connaître les intentions de l'autre et chacun prêchait la morale pour ne pas donner prise au moindre soupçon du bonheur qui l'envahissait en ce moment.

L'amour n'est fait que de ruse, *d'égoïsme et d'illusions. Tout* autre sentiment semble s'éloigner d'une âme pure dès qu'elle se trouve emparée par ce dieu de la terre si tout-puissant. Le fils oublie sa mère, l'ami trahit l'ami, la femme devient folle et l'homme un imbécile.

Aurèle et Vincent se levèrent et circulèrent dans la grande salle du cercle au milieu des groupes de fonctionnaires et de bourgeois de toutes catégories qui discutaient politique ou martingale. Les discussions sur le phylloxéra avaient été épuisées depuis fort longtemps au Cercle du Nord où la majeure partie des habitués était composée de propriétaires de vignobles, ressources réelles de l'île de Corse. Aujourd'hui, ces braves gens sont en train de replanter leurs vignes dans la salle d'à côté où le baccarat — ce second phylloxéra — ne donne pas toutes les espérances voulues.

Aurèle se détacha peu à peu des causeurs et pénétra dans la salle de jeu. Il jeta un louis sur le tapis vert, il fut dévoré par le rateau. Il en jeta deux : même anthropologie ; quatre : le cannibale continua son œuvre.

Les pontes commençaient à murmurer. Les affaires ne marchaient pas précisément bien de ce côté.

Aurèle rejeta avec lenteur quelques bouffées de fumée de son cigare, puis il plaça de nouveau huit louis sur le tapis.

Le ponte, un petit homme à la figure de fouine qui était à gauche, tira à cinq et amena un huit, le malheureux abattit trois. Le banquier, resté à quatre, abattit à *son tour.*

Exclamations autour de la table.

L'infortuné ponte se donna un forte pince sur la cuisse et encaissa, sans broncher, les murmures et les regards furibonds des joueurs. Seul, le banquier impassible sur son fauteuil présidentiel sourit en lui-même, pendant que le rateau ramenait à lui, avec une grâce parfaite, les pièces d'argent et d'or qui s'étalaient sur le tapis, sans oublier toutefois les louis étincelants d'Aurèle.

Un joueur superstitieux murmura à l'oreille de son voisin, en lui faisant remarquer Aurèle :

— C'est une guigne !

Et l'autre de répondre d'un ton grincheux mais bas :

— Vous avez raison. Je n'aime pas les gens qui se tiennent debout derrière *moi, lorsqu'ils jouent.* Et depuis qu'il est arrivé...

Aurèle tourna les talons et sortit de la salle de jeu, avec le sourire aux lèvres, en se disant :

— Malheureux au jeu, heureux en amour !

Et il alla frapper sur l'épaule de Vincent en appelant le garçon.

— Garçon, deux fines !

PHILIPPE TONELLI.

(A suivre).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 février, à 5 h.

Les Cadets de Rosas, allégro,	Selldnick.
Polska de Concert,	Vidal.
Amour et Printemps, valse,	Waldteufel
Roméo et Juliette, fant.	Gounod.
Gavotte des petites Princesses,	André.

Le Chef de Musique, J. LANZ.

Ce que disent les Journaux

Le Figaro

Que les socialistes, les radicaux-socialistes et les jeunettes de tout poil et de tout calibre, se frottent les mains de ce qui vient d'arriver, c'est leur naturel, ils ne sortent ainsi, ni de leur caractère, ni de leur rôle ; mais on supporte mal de les entendre prononcer ce mot de lui, en se flattant les joues, il n'est, ni dans leurs habitudes, ni dans leurs goûts ; l'histoire nous apprend qu'ils ont toujours regardé la loi comme leur ennemie, et que pour eux *la loi* est invariablement *commandée* et pratiqué l'insurrection comme le plus saint des devoirs.

L'Echo de Paris

L'ex-professeur Hervé court la province va du Nord au Midi, continue avec plus d'acharnement que jamais sa propagande antimilitariste. Cette activité surprend beaucoup de gens. On se demande avec quelque raison comment à un condamné par la Cour d'assises, et alors que son pourvoi est rejeté par la Cour de cassation, il est permis d'agir ainsi en toute sécurité, alors que nous venons de voir refuser la mise en liberté provisoire à des hommes, comme M. de La Rochefoucauld

---

22e FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Depuis que Robert n'était plus, le seul bon sentiment qui restât intact dans son cœur était sa passion pour sa fille.

Peut-être un instinct secret lui révélait-il, sans qu'elle en eût conscience, la perversité que Mérouallet dissimulait sous des dehors charmeurs.

Cette perversité qu'elle devinait répondait à un besoin dépravé de son être mal équilibré.

Elle était comme fascinée par cet homme qui, tout à l'heure, n'était pour elle qu'un inconnu, et dont elle oubliait la situation misérable *pour ne distinguer* en lui que le sauveur entrevu dans ses rêves maladifs, désordonnés.

— J'ai confiance en vous, lui dit-elle, je vous obéirai fidèlement, *car j'ai foi* en votre intelligence, et je crois que vous ferez tout pour me rendre ma fille. Ai-je besoin d'affirmer que vous pourrez compter sur ma reconnaissance,

— A combien cela se chiffre-t-il, se reconnaissance ? pensa Mérouallet, je mentirai peut-être vers de s'en informer. Il allait aborder la question d'argent, quand il s'arrêta tout à coup, troublé par le geste charmant et plein d'abandon avec lequel Jeanne lui tendit la main, comme pour le remercier d'avance.

Il effleura du bout des doigts cette main blanche et parfumée, dont le contact lui causait un délicieux frémissement.

Mérouallet n'était pas habitué à des marques d'estime de ce genre de la part de ceux qui l'employaient ; venant de l'adorable créature qu'il avait sous les yeux, cette gracieuseté lui parut encore plus précieuse.

Il en oublia totalement cette question d'argent, que, tout à l'heure, il était prêt à aborder avec cynisme.

— Madame, fit-il électrisé, complex sur mon dévouement le plus absolu ; je vous jure que votre fille vous sera rendue !

Il se retira ensuite, la tête en feu, les sens bouleversés.

Le grand air et la marche lui firent recouvrer son sang-froid.

— Je n'aurais jamais cru, pensa-t-il, être capable de m'emballer à ce point. C'est de la folie, ma parole ! Est-ce que je vais devenir amoureux de ma belle cliente ? Mérouallet, mon garçon, je ne saurais trop te le répéter, si tu veux faire fortune, il ne faut pas mêler les affaires et les sentiments.

Il s'arrêta une seconde et reprit, soudain, avec un sourire satisfait :

— Si on pouvait concilier les deux cependant, ce serait drôle, agréable et peut-être encore plus productif.

Il rentra chez lui et s'enferma dans son piètre cabinet d'homme d'affaires véreux, de policier louche, de maître chanteur.

En vain, il essaya de se mettre au travail en compulsant les dossiers épars devant lui.

Les charmes de la jolie comtesse, les millions du papa Deslauriers défilaient tour à tour dans son esprit surchauffé. Il se voyait maître de la fortune du père et de la beauté de la fille.

— C'est un tout cela, s'écria-t-il hors de lui, en donnant un violent coup de poing sur son bureau. C'est un tout digne de moi... sachons l'atteindre ! Assez de médiocrité et de misère !... assez d'amours faciles et bêtes !... à moi le coffre-fort de Deslauriers !... à moi la belle comtesse !

X

Le vicomte Stéphane de Berly avait dix ans de moins que le comte son frère.

Il y avait longtemps que son patrimoine s'était fondu en prodigalités, en folies de toutes sortes.

Paresseux autant que débauché, à bout de ressources et brouillé avec son aîné qui rougissait de sa conduite, il avait fini, de chute en chute, par rouler dans la fange.

Vivant au milieu des filles qu'il enrichissait et des escrocs du grand monde dont il était l'émule, il était présentement entretenu par la direction d'un cercle mal noté, espèce de tripot qui se servait de lui pour attirer les dupes.

Grâce à son grand nom et à son apparence toujours aristocratique malgré sa déchéance morale, il inspirait confiance aux naïfs qui se laissaient amener par lui autour du tapis vert où on les dépouillait avec adresse.

Lui-même avait été compromis dans une vilaine affaire de tricherie, et il ont été perdu aux yeux de tous si le comte n'avait, pour l'honneur du nom, consenti à payer la grosse rançon qui, contrairement à beaucoup d'autres, ne s'était pas laissé plumer sans crier.

Depuis cette histoire, tous rapports entre les deux frères avaient cessé.

Stéphane s'attendait à ce que son aîné prît ses dispositions pour ne pas lui laisser un centime après sa mort.

Il ne fut donc pas autrement surpris quand il apprit que le comte, malgré son triste état de santé, épousait une jeune fille dont il aurait pu être le père.

Plus tard, quand éclata le scandale qui, débutant par le meurtre de Robert de Chelles, devait se dérouler par la séparation judiciaire entre M. et Mme de Berly, le cadet se prit à entrevoir une réconciliation possible avec son frère.

Après le coup qui venait de le frapper, le comte devrait avoir besoin de consolation.

Le malheur l'avait peut-être rendu moins sévère. Stéphane songea à se rapprocher de lui dans une pensée d'intérêt personnel.

Une enfant était née du mariage des deux époux, la mère étant également décédée de ses excès de toilette, le vicomte, si son frère venait à mourir, devenait le tuteur de sa nièce et l'administrateur de sa grande fortune, à moins que M. de Berly ne se fût arrangé pour le décharger de cette agréable mission.

Stéphane savait que la pauvre petite, alors âgée de cinq ans à peine, était infirme.

Avoir une pupille sourde-muette, une pupille dont les revenus se chiffraient par plusieurs centaines de mille francs, c'était pour un viveur disposé comme Stéphane une chance heureuse qu'il ne fallait pas laisser échapper.

Pour cela, il était nécessaire de rentrer, à tout prix, dans les bonnes grâces du comte.

Celui-ci n'était pas homme à se laisser leurrer par de simples promesses. Pour le reconquérir, il fallait non pas seulement des paroles, mais un acte prouvant d'une façon éclatante que le cadet avait déposillé le prodigue, le débauché d'autrefois.

Cet acte, le vicomte Stéphane n'hésita pas à l'accomplir.

Un beau matin, M. de Berly reçut avec stupéfaction la nouvelle de son mariage.

Il épousait la veuve d'un officier supérieur, riche tout au plus d'une douzaine de mille livres de rentes, qui n'était digne de son nom et de son élégance.

(A suivre).

par exemple, prédans une bagarre pour dégager son fils et qui fait appel d'un jugement de flagrant délit.

La République Française

A propos de la réponse de M. Rouvier aux députés de Paris sur la question des inventaires :

« Il est intolérable que le gouvernement ne puisse appliquer ou ne pas appliquer une loi votée par les Chambres sous prétexte que les règlements prévus par cette loi ne sont pas élaborés. Il est non moins excessif que le gouvernement retarde, ajourne ou précipite l'élaboration d'un règlement selon qu'il a intérêt ou non à faire entrer une loi en vigueur. Pour citer à M. le président du Conseil un exemple typique du parti pris avec lequel il a ajourné l'application d'une loi qui lui déplaît en invoquant le prétexte que les règlements d'administration publique ne sont pas préparés ou rapidement que par son propre fait, la loi sur le contrôle des assurances promulguée le 17 mars 1905 n'est pas encore entrée en vigueur. Et la loi reste lettre morte, parce que M. Rouvier veut être agréable aux assureurs américains. »

L'Eclair

De M. Judet :

« L'opposition ne désarme pas, mais elle a perdu ainsi une belle occasion de saisir le pays et de mettre le gouvernement dans un mortel embarras.

« Plus la lumière se fait sur les bagarres de la semaine dernière, plus la responsabilité de M. Dubief et de ses agents paraît grave.

« L'enfant que les victimes deux fois innocentes de ces manœuvres louches subissent leur peine exorbitante, même avant que la justice ait statué sur leur appel. Hervé et ses complices, définitivement condamnés pour attentat contre la patrie, se prélassent avec banquiers et filles dont le jury qui les a flétris et ils profitent de l'indulgence ministérielle pour organiser au Grand-Orient des réunions qui ils réinitient. »

Le Gaulois

Comme la délégation des députés de Paris lui demandait hier de surseoir à l'exécution des *agitées*, M. Rouvier lui répondit : « J'aimerais ai j'hésite, quelqu'un qui n'est pas loin d'ici me rappelait tout de suite à la cri. »

Qui est ce quelqu'un, quel est cet X ? Est-ce M. Combet ? Est ce M. Falliéres ? Serait-ce M. Jaurès ? Et au nom de qui et au moyen de quoi M. Jaurès fait-il aimer marcher M. Rouvier ? Dans toutes les conversations qu'ils ont avec lui, les membres du Parlement et les simples particuliers entrent M. Rouvier embarrassé.

« On l'a vu bien, aurait-il dit aussi, quelqu'un qui n'est pas loin d'ici me rappelait tout de suite à la cri. »

Qui est ce quelqu'un, quel est cet X ? Est-ce M. Combet ? Est ce M. Falliéres ? Serait-ce M. Jaurès ? Et au nom de qui et au moyen de quoi M. Jaurès fait-il aimer marcher M. Rouvier ? Dans toutes les conversations qu'ils ont avec lui, les membres du Parlement et les simples particuliers entrent M. Rouvier embarrassé.

« On l'a vu bien, aurait-il dit aussi, quelqu'un qui n'est pas loin d'ici me rappelait tout de suite à la cri. »

Quel

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE (Peut-être) || FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE (Sûrement)

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet — 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906 — Obligations Ville de Paris 1904 Métro

1 Gros Lot	200.000 fr.
1 Lot de	10,000
10 Lots de 1.000	10,000

TIRAGE DU 1er AVRIL 1906 — Loterie de la Presse

1 Gros Lot	1,000,000 fr.
1 Lot	200,000
1 Lot de	100,000
100 Lots de 1.000	100,000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTIE PATRON — 15e ANNÉE

Envoie par Retour du Courrier : 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

1. 10 N°s part, série Lorsria de la Presse 2. 2 N°s part. série Vive de France Empruntée à 4 %

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Liste gratuite adressée à toute demande

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou Bon de Poste de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France

42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACCEPTE LES ORDRES CONTRE REMBOURSEMENT

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau. Paris.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Oumeu, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place du Mât et de Vico, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de éclairage — Travail soigné et garanti.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orsoga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEI, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

LOTERIE NATIONALE pour les ENFANTS TUBERCULEUX

Orphelins ou Ganglionnaires de St-Pol-sur-Mer et Zuydcoote (Nord)

Le Billet UN Franc

Gros Lot 250.000 fr.

plus 535 autres lots de 50.000 à 500 et 400.000 en Lots.

DERNIERS BILLETS

TIRAGE 15 FÉVRIER 1906

En vente COSTE-PUJOL, Agent gén. de la Loterie, 32, rue Lamartine, LILLE, 1er prix de l'Express. Jouissance : 1er de chaque mois. En ajoutant 25 c. au prix des billets, vous recevrez contre remboursement, par 1re Poste, la liste officielle des numéros gagnants. 1re Œuvre : Anti-Tuberculeux. Hôpital illustré. 2e Le 2e Œuvre est celle qui a pour but l'organisation par le Gouvernement français de Préventoria scolaires contre la tuberculose.

On peut se procurer dans la maison Louis-Napoléon Mattei à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.

Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.

GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBÉS ET TOMBENT-ILS ENCORE?

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Cheveux tombés. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux connus. Résultats toujours garantis.

Le Royal Windsor est en vente chez tous les Parfumeurs en Gros et en Détail, Pharmaciens et Coiffeurs et chez les Concessionnaires pour la France et l'Etranger.

ENTREPOT : 38, rue d'Enghien, PARIS

Le Royal Windsor est demandé en Perruquerie exclusivement d'abord et officiellement ensuite

OUTILS pour AMATEURS et OUVRIERS — LE KELLE

A VENDRE

Châtaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

RELIGIEUSE femme seigneur pour gué ri... maladie grimpé au lit. E. Mouilharet, Chantenay (Loire-I...)

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 13, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, d'avoir à sa mairie un garde continu certains charlatans dans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs articles.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclame.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN BUREAU DE COUPURES DE JOURNAUX

Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — IXe

CORRESPONDANTS de l'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

Le Docteur Gérant,

J. B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Économie — Élégance

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

TRANSFORMÉ

ABONNÉ

SOUS LA DIRECTION DE Mme Alice RAYMOND

PRIX D'ABONNEMENT :

Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.

Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.

56, rue Jacob, 56 — PARIS

Toute la Mode est le plus grand intérêt à un service

DES PATRONS DÉCOUPÉS

DE " LA MODE ILLUSTRÉE "

AVEC LÉGENDE EN PEU DE MOTS

TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI

Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-8, avec gravures coloriées sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

Demandez partout

LA CÉDRATINE

Liqueur spéciale de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur spéciale, digestive et antiseptique dont l'usage journalier et régulier écarte toutes les maladies

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cordo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — LUNDI 12 FÉVRIER 1906 — N° 43

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Petite chronique, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.50 — Jurisprudence, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un mois	Trois mois	Un an
Union	2 fr.	5 fr.	20 fr.
Autres Pays	3 fr.	8 fr.	30 fr.

Votre nouveau, ou ancien Parisien peut en tout.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

00079

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Canut.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 55 m.

Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22

Fête de Demain : Saint Raymond.

11 FÉVRIER

Le Syndicat d'Initiative de Bastia

Le Syndicat d'initiative de Bastia est constitué. Il répond à un besoin réel. Partout, dans toutes les régions qui prétendent fournir aux *hivernants un refuge contre les* intempéries de l'hiver et aux amateurs de belle nature des spectacles attrayants, se sont fondés des syndicats d'initiative qui cherchent à attirer les *touristes* et à les retenir dans le pays pendant un certain temps. Il y en a ainsi dans l'intérieur de la France, dans les Pyrénées, sur le littoral de Provence et de la Côte d'Azur, et tout le long des côtes de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique. Bastia, mieux pourvue que toute autre localité, peut aspirer à la prétention d'être un rendez-vous de touristes. Aussi un syndicat d'initiative s'imposait-il. On connaît les nonda des personnes de bonne volonté qui se sont groupées, sous la présidence du distingué notaire M. Tommasi, pour le créer. Ces personnes ont assurément toutes les sympathies de la Corse. Mais on ne fait rien malheureusement sans argent, et il faut que ces sympathies se traduisent par de légers sacrifices pécuniaires. Cinq francs par an de cotisation, voilà ce que le Comité du Syndicat d'initiative demande. *Qui* pourrait les lui refuser ? Ce n'est pas le travail qui manquera aux membres du Comité. Questions de transports, questions d'hôtels, questions de publicité, telles sont les questions principales dont ils auront à s'occuper, sans parler des mille autres questions secondaires *qui naîtront au cours des* circonstances. Les efforts du Syndicat d'initiative de Bastia seront-ils couronnés de bons résultats ? Il n'y a pas lieu d'en douter. Tous les syndicats d'initiative qui se sont formés depuis 1889, et il y en a plus de cent en ce moment, sont florissants et prospères. Grâce à eux, la Suisse a vu quintupler en quelques années le nombre des voyageurs qui la visitent. Grâce à eux aussi, aidés du précieux concours des grandes compagnies de chemins de fer, un immense courant de touristes circule maintenant partout, répandant l'aisance et la fortune. Nous voulons une part légitime de ce courant, et nous devons l'avoir.

Quelques-uns ont pensé qu'un syndicat d'initiative existant déjà à Ajaccio, un syndicat de même nature à Bastia était superflu. C'est *une erreur. La distance entre* Ajaccio et Bastia est trop grande pour que l'action du Syndicat d'initiative d'Ajaccio se fasse sentir efficacement jusqu'à Bastia. Une protection *directe* et exclusivement locale, sans préjudice de la protection qui est due d'une façon générale aux intérêts réunis de la Corse, était nécessaire à Bastia, comme elle l'est à Ajaccio. Et d'ailleurs, en quoi l'action du Syndicat d'initiative de Bastia pourrait-elle nuire à l'action d'autres syndicats ? Chaque région a ses côtés propres par lesquels il faut la montrer aux voyageurs. Si Ajaccio a son beau golfe, ses souvenirs napoléoniens et son musée, Bastia a sa superbe corniche du Cap-Corse, sa grotte de Brando, ses cols de Teghime et de Lancone, et ses environs délicieux si parsemés de paysages aussi variés que pittoresques. Si Ajaccio est le lieu où s'arrête et se repose l'hivernant, Bastia est la porte par laquelle on entre pour y arriver, parce qu'elle est à proximité de Nice et de l'Italie. Il est à prévoir, au contraire, que nos deux syndicats d'initiative, à cause des intérêts communs qui les lient, marcheront d'accord la main dans *la main, ne visant qu'à un but* unique : faire connaître notre belle Corse aux étrangers, la faire aimer, et amener peut-être quelques-uns à s'y établir.

Hourrah donc pour le Syndicat d'initiative de Bastia ! Souhaitons-lui prospérité et finances. Comme l'écrivait naguère un de ses présidents d'honneur, M. Boland, chacun, ouvrier, cultivateur, commerçant, fonctionnaire, doit lui apporter sa contribution, car le tourisme profite à tous.

N.

VARIÉTÉS

Rêverie sur les remparts de Calvi

Le soleil a disparu sous les voûtes d'occident. Tout seul je monte à la citadelle et me dirige du côté de la *poudrière*. Je m'accoude sur le parapet. Au pied des remparts les rochers grisâtres s'baignent dans la mer d'azur.

La côte, un peu élevée et rocheuse à Spano, s'abaisse peu à peu, se termine au fond du golfe par une magnifique plage bordée de pins et redevient tout à coup de plus en plus accidentée.

Plus loin, mes regards sont arrêtés par une montagne se dressant nettement sur le ciel bleu, et dont les sommets couverts de neige forment une chaîne pittoresque qui s'élève, s'abaisse, monte encore et va se rattacher au Cinto, le géant corse.

Je reprends ma route.

La plaine azurée sillonnée par quelques barques de pêcheurs est d'un calme parfait.

Bien loin, là bas, à l'horizon, on distingue sans nettement les montagnes de Nice ; et Calvi charmé, contemple sa mère patrie, lui sourit, et lui envoie par une brise légère un doux baiser filial.

Je suis en face d'une maison sans toit, sans fenêtres, complètement délabrée.

Sur une plaque de marbre je lis une inscription..... O Colomb ! dans ta ville natale, la seule chose qui puisse évoquer ton souvenir, c'est la maison, et on la laisse ainsi déperir !

Servit ce de l'oubli ?

Non ! Calvi ne manque pas de gratitude envers ses enfants qui l'ont à jamais rendu célèbre ! Oui, Colomb ! ton souvenir nous est précieux ! nous te vénérons ! nous ne t'oublierons jamais ! Et si *Fontvieille* de ta maison laisse à désirer, ton nom n'en est pas moins gravé au plus profond de nos cœurs !

Logis sacré ! Ne sont-ce pas les Anglais qui, lors du siège, l'ont ainsi délabré ?

Et je me retourne du côté de la Serra.

C'est là que forts en nombre, et munis d'une bonne artillerie, ils apparurent à l'improviste. La ville tenait ferme lorsque la trahison du gouverneur de Monzaillon donna ce fort aux ennemis. Ceux-ci pouvaient dès lors nous bombarder à deux cents mètres. Les munitions et les vivres se raréfiaient, comment faire ? Et les femmes alors, les femmes dis je, allaitaient *leurs maris*. Oh ! les héroïnes !

Nous, Calvais d'aujourd'hui, me demande-je alors, aurions nous ; en la même occasion, montré autant d'héroïsme ?

Je n'en doute pas. Le sentiment de l'honneur, de la fidélité n'a jamais varié chez nous, et jamais l'inscription : « Civitas Calvi se super fidelia », ne recevra son démenti.

J.

Le Conflit Franco-Vénézuélien

Le journal officiel du président Castro, *El Constitucional*, commentant la rupture diplomatique avec la France, continue à accuser le gouvernement français de déloyauté envers le Vénézuéla et annonce la publication de nouveaux documents à l'appui.

El Constitucional a déjà publié quinze articles de M. Sauvage-Monet, ancien fonctionnaire de la Compagnie des câbles français, congédié en 1904 et témoin à charge dont cette compagnie dans le procès que lui a intenté le gouvernement vénézuélien pour avoir soi-disant aidé le gouvernement insurrectionnel de M. Matos. Ces articles viennent d'être réunis en une brochure dédiée aux Chambres françaises par leur auteur, qui s'engage à comparaître devant les tribunaux en France pour établir qu'il n'est pas un diffamateur.

Les articles en question s'appuient sur une quantité de documents émanant de l'ancien vice-consul de France à Caracas, f.u M. Quévreux, de fonctionnaires de la Compagnie des câbles et du chef de la révolution Matos, et tendant à établir la connivence du consul de France — qu'on prétendit s'être suicidé en se voyant compromis — et de la Compagnie des câbles avec l'insurrection. Ces documents, que s'étaient appropriés M. Sauvage et un autre fonctionnaire révoqué de la compagnie, M. Guintrand, ont été produits devant les tribunaux du Vénézuéla Ils ont été publiés par le *New-York-Herald*, reproduits par le *Borsen Courier* de Berlin et mê ne par un organe de la presse française.

On va voir que le valeur il convient d'y attacher.

Il paraît que ce dossier compromettant aurait été offert pour une certaine somme à M. Wiener, l'ex-ministre de France ; mais celui-ci ne lui accordant aucune valeur et flairant un chantage, refusa de l'acheter. C'est alors que les détenteurs de ces papiers s'adressèrent au président Castro qui, alléché, les paya fort cher, et en menaça M. Wiener au cours d'une entrevue à Los Teques. Le ministre de France donna à entendre au dictateur vénézuélien que si ces papiers étaient entre ses mains, c'est que lui-même les avait repoussés du pied.

Ce sont les mêmes procédés qui furent employés à l'égard de la Compagnie américaine des asphaltes et de l'ancien ministre des Etats-Unis à Caracas, M. Loomis, depuis sous-secrétaire d'Etat. Ce dernier fut accusé de corruption par Castro et ses agents qui s'étaient procuré un chèque souscrit par la Compagnie des asphaltes et encaissé par l'ex-ministre américain. Le président Roosevelt, malgré les accusations mêmes de M. Bowen, succes eur de M. Loomis, ne tint aucun compte de ce papier et des manœuvres diffamatoires qui lui attribuaient une valeur et une portée qu'ils n'avaient pas Et c'est M. Bowen qui fut disgracié pour avoir endossé les attaques de Castro et de ses agents contre un diplomate américain

Ce précédent n'est pas à négliger pour apprécier le dossier dont Castro

---

93 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Le parti était médiocre, mais étant donnée sa situation, c'était tout ce qu'il pouvait espérer.

En somme, on pouvait s'appeler faire une fin honorable.

Aussi bien sa vie d'aventures commençait à lui peser avec tous les risques, qu'elle lui faisait courir continuellement.

Philosophiquement, il préféra le chemin de la mairie à celui de Mazas, qu'il n'eût pas manqué de prendre un jour ou l'autre.

Sa femme n'était ni belle, ni jeune, ni surtout sympathique.

Telle qu'elle était cependant, elle eut le bonheur de ne point déplaire au frère aîné, lorsqu'elle lui fut présentée.

Mme veuve Palmyre Godard avait quarante-cinq ans bien sonnés.

C'était une grande brune sèche et désagréable, qui avait dû être vieux de bonne heure.

Ce quelqu'un serait Stéphane, qui représenterait la famille du père à qui incombait la garde de l'enfant.

M. de Berly n'avait qu'une confiance médiocre en son frère. Il le savait facile à convaincre, plus facile encore à corrompre.

Mais Palmyre était là, Palmyre, la vertu même, avec sa rigidité de principes inaltérables, avec sa fermeté de roc !...

Elle lutterait jusqu'au bout contre Jeanne dont elle enviait méchamment la jeunesse et la beauté, contre l'épouse adultère qu'elle méprisait de toute la force de sa pruderie Bruce.

Très cupide, elle avait tout de suite approuvé et adopté comme siens les projets éventuels de Stéphane au sujet de sa nièce.

En attendant le jour bienheureux où le couple, administrateur de la fortune de l'enfant, remuerait des millions, Stéphane de Berly et sa femme menaient une modeste existence de petits rentiers.

Ils habitaient une des rues les plus paisibles d'Auteuil, quartier tranquille par excellence.

Le comte, incapable de diriger lui-même l'éducation de sa fille, s'était déchargé de ce soin sur sa belle-sœur.

C'était Palmyre qui avait choisi pour Marie une jeune gouvernante, née à Genève, calviniste austère, fort honnête personne, mais d'une sécheresse désespérante.

La petite sourde-muette adorait sa mère ; être séparée d'elle lui causait une affreuse douleur, d'autant plus que personne ne la remplaçait, même à peu près.

Un père indifférent, un oncle intéressé, une tante méchante et dure, une gouvernante d'une rudeur impossible, c'était, hélas ! tout l'entourage de la malheureuse enfant.

De combien de soins cependant n'avait elle pas besoin, la imaginative si jeune, éloignée de sa mère et infirme.

Le regard éloquent de la petite muette révélait ses souffrances précoces. Il était navrant, ce regard !

Toutes les semaines sa gouvernante la conduisait chez tante Palmyre à Auteuil, où avaient lieu les entrevues entre la mère et l'enfant, dans les formes édictées par la justice.

Ces entrevues étaient déchirantes. Jeanne était l'unique personne dont la pauvrette sourd-muette pût établir le langage au mouvement des lèvres.

Les mères, seules, ont de ces grâces d'état.

C'était d'abord, entre elles, des caresses sans fin ; Marie faisait comprendre combien elle aimait celle qui la serrait dans ses bras ; à défaut de paroles, elle trouvait des gestes pour indiquer à quel point elle souffrait de la séparation.

L'éducation de la petite infirme, commencée jadis par la comtesse, était bien négligée depuis qu'elle était confiée à sa gouvernante.

Malgré son intelligence très vive, il eût fallu, pour lui faire réaliser des progrès appréciables, un dévouement autre que celui d'une mercenaire, celle de suppléer aux inspirations que la mère puisait dans sa tendresse.

Loin de sa mère, l'infortunée sourde-muette était comme murée dans la vie, isolée de tout et de tous.

Son cerveau se serait certainement atrophié s'il n'avait été vivifié par une pensée : celle de sa mère ; par un désir : revoir sa mère, la revoir bientôt pour l'embrasser bien fort.

Aussi, quand elle la tenait dans ses petits bras, ne pouvait-elle se décider à la quitter, et quand, de son côté, Jeanne s'éloignait enfin, c'était pour elle un déchirement!

Chaque fois il les arrachait l'une à l'autre.

On conduisait, on emportait plutôt la mère à demi-évanouie dans le coupé qui l'attendait à la porte.

L'enfant, épuisée, ne pouvait dire sa douleur, mais elle versait d'abondantes larmes et, de ses lèvres, qu'aucune parole n'avait jamais franchies, s'échappaient des sons inarticulés, d'autant plus lugubres !...

Elle demeurait immobile, pendant des heures, dans une prostration inquiétante.

Palmyre, qui pourtant n'était pas tendre, en était presque émue. Elle ne la renvoyait à son père que lorsqu'elle la voyait à peu près calmée.

(*A suivre.*)

et son organe *El Constitucional* se servent en ce moment contre la France, et dont ils se préparent encore à accabler M. Taigny, à son arrivée aux Etats-Unis.

(*Le Temps*).

L'Application de la Loi de Séparation

Sainte-Lucie-de-Tallano

La première journée des inventaires à Sainte-Lucie de Tallano a été l'objet d'une manifestation significative de la part de la population. La convention avait été fixée pour 2 heures du soir. Vers midi des jeunes gens se lancent dans le clocher sonnent le glas funèbre; c'est un appel aux fidèles. Les femmes se portent en masse à l'église, où sont déjà faits tous les préparatifs pour l'inventaire annoncé. La porte du tabernacle est grande ouverte, tous les objets du culte sont étalés pêle-mêle en devant, et l'ensemble des lieux est réellement attristant. Après avoir longuement prié, les femmes entonnent des cantiques, et crient : « Vive la religion vive Dieu ! »

Cette manifestation toute inoffensive semblait devoir en rester là, grâce aux sages avis du clergé de la paroisse, de vrais dignes tuteurs, le chanoine Etori, lorsqu'on annonce la venue de l'agent des domaines. Une émotion légitime s'empare aussitôt de tout ce monde, une minute avant recueilli dans la prière, et la surexcitation devient générale. Le clergé, assisté des membres du conseil de fabrique, se trouve devant la porte principale de l'église pour recevoir le représentant du gouvernement, et lui lire une protestation contenant des revendications légitimes, lorsqu'une marseille humaine formée de tous les fidèles qui se trouvent dans l'église, la pousse au dehors aux cris de : « Vive la religion ! » M. le Receveur de l'enregistrement, obligé de reculer, demande l'intervention du chanoine doyen, dont les exhortations ne peuvent plus rien. Il essaye désormais de vaincre par ruser, mais devant une résistance qui va croissant on s'adresse une autre, il s'en va rendre compte télégraphiquement d'un incident qui ne lui permet point de faire son devoir.

Les manifestantes — c'est en effet le sexe faible qui manifestait — sortent alors processionnellement et parcourent l'intérieur du village, en chantant des cantiques appropriés à leur conflition de catholiques.

Avec toute la satisfaction que nous avons éprouvée de cet élan si spontané et si religieux, nous tenons également cependant, à rendre un hommage réel au tact et à l'intelligence de M. Cadazioni, receveur de l'enregistrement, qui ne s'est nullement départi de son sang froid et a, par sa retraite, évité un conflit que tous les gens bien pensants auraient déploré.

Ile-Rousse

Hier, M. Ferry, Receveur des Domaines, s'est présenté à la porte de notre Eglise par usuale pour procéder à l'inventaire prescrit par la loi de séparation.

Bien avant l'heure indiquée, les fidèles se pressent dans la sacristie. Des jeunes gens se tiennent dans le clocher et sonnent le glas qui fait frémir tous les cœurs. Les abords de l'église sont bondés d'hommes.

M. le vicaire Alfonsi, entouré de M. le Maire, de MM. Capiaussi Biasini et Franciosi, membres du Conseil de Fabrique; des abbés Leoni et Saggioli et d'un religieux de l'ordre de St-François, se tient devant la grande porte d'entrée.

L'agent du fisc arrive, il est salué par les cris de : « Vive la Religion ! Vive la Liberté ! »

M. Mattei, notre honorable maire, en sa qualité de premier magistrat, revendique l'Eglise et ses dépendances, au nom de la commune.

M. Carlotti, Président du Conseil de Fabrique, proteste contre cette prise de possession, à la tête desquelles se trouve une dame de haut rang, dont sa noble conduite en cette circonstance lui fait le plus grand honneur, ferment la porte et forment un rempart de leurs corps.

L'agent du gouvernement, devant cette résistance, se retire. On expose le T. S. Sacrement et le « Te Deum » est chanté à l'unisson. Notre église en vastie, semble en ce moment trop petite pour contenir tout ce peuple. Le « Parce Domine » et le « Miserere » sont aussi chantés pour implorer le pardon du ciel.

La foule sort de l'Eglise et se presse aussitôt devant une estrade improvisée, Le R. Père Syre des franciscains, dans une magistrale improvisation félicite les fidèles de cette grandiose manifestation de leurs sentiments religieux. « Une plus grande, plus solennelle manifestation de vos croyances, habitants de l'Ile-Rousse, vous sera appelée à la faire bientôt aux urnes, avec vos bulletins de vote. C'est en votant pour un candidat franchement catholique que vous confirmerez l'acte que vous venez de faire aujourd'hui. »

Paso, *de l'Ile d'Or*.

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Moretti, chef de bataillon territorial, affecté dans la 15e région; 31 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 12 juillet 1880.

Galvani, major de réserve au rég. de Saint-Omer, 42 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 27 décembre 1884

Prunetti, chef de bataillon territorial au dépôt du 45e rég. territorial; 45 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 21 mai 1871.

Santonacci, chef d'escadron territorial, affecté dans la 15e région. 41 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures. Chevalier du 29 septembre 1890.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Grosdidier dans l'interpellation relative aux incidents qui ont entravé les inventaires des biens des églises.

Cet ordre du jour, accepté par le Gouvernement, est ainsi conçu :

« La Chambre, comptant sur le Gouvernement pour assurer l'application de la loi, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Nombre de votants . .	493
Majorité absolue . . .	247
Pour l'adoption. . .	338
Contre	155

La Chambre a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

LE DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION

Avis.

Le dénombrement de la population devant être fait le 4 mars prochain, M. le Maire de la ville de Bastia invite les habitants à réserver un bon accueil aux agents recenseurs qui seront chargés de la remplir et, à défaut, à fournir aux dits recenseurs tous renseignements utiles.

On devra inscrire sur ces feuilles toutes les personnes qui passeront en ville, la nuit du 3 au 4, et toutes celles qui arriveront dans la journée du 4, soit par mer, soit par terre.

Fait à Bastia, le 10 février 1906.

Le Maire, A. GAUDIN.

Les bien portants d'aujourd'hui seront les malades de demain

Cela vous rendra donc service, de connaître un bon remède. Vous demanderez secours à ce remède et il vous guérira. Ainsi la santé, vous n'aurez pas perdu votre temps, votre argent et vous ne souffrirez pas. La maladie qui fait le plus grand nombre de victimes est l'anémie. L'anémie la pire des maladies, parce qu'elle ouvre la porte à plusieurs autres maladies. L'anémie frappe en aveugle. Elle mine aussi bien l'enfant au moment de la croissance que le vieillard qui ayant derrière lui ses années de bonne santé espérait finir ses jours paisiblement. Elle déprime l'homme comme la femme. Si elle n'abrège pas le riche elle est particulièrement la maladie des travailleurs.

Les pilules Pink guérissent l'anémie, elle la guérissent rapidement, sûrement. Nous avons publié régulièrement depuis des années de nombreuses preuves de l'efficacité des pilules Pink. Aujourd'hui nous attirons votre attention sur la guérison de Mme Amélie Duclos dont le cas était particulièrement grave.

Mme Amélie Duclos guérie par les pilules Pink (G. Andiart Bouneau. Nantes).

Mme Amélie Duclos habite Nantes (Loire-Inférieure), chez Mme Colineau, rue de la Verrerie, 9.

« Eprouvée par des hémorragies très fréquentes, écrit-elle, je suis entrée en traitement à l'Hôtel-Dieu de Nantes, où j'y ai été opérée. Après cette opération je devins si faible que l'on me crut poitrinaire. J'ai suivi plusieurs traitements, mais ils n'améliorèrent pas mon état de santé. J'étais dans un état continuel de souffrance. Je ne pouvais plus travailler. Je maigrissais tous les jours, et cela malgré un régime de suralimentation de viandes et d'œufs crus. Les médecins ne constatant pas de mieux m'ordonnèrent un séjour à la campagne, dans le Midi. Malheureusement n'ayant que mon travail pour vivre, mes moyens ne me permettaient pas ce luxe. J'étais découragée et à 32 ans issue de la vie. Beaucoup de personnes s'intéressaient à ma triste situation. Mes amies venaient me voir et me consolaient de leur mieux. Une d'elles me dit un jour d'essayer le traitement des pilules Pink. Elle aussi avait été considérée comme poitrinaire ; elle avait pris les pilules Pink, s'en était très bien trouvée et en portait bien depuis qu'elle avait suivi ce traitement. Elle me décida. J'ai pris les pilules Pink, et alors m'ont fait du bien tout de suite. Elles m'ont redonné l'appétit d'abord et au bout d'avoir un dépôt pour la nourriture, j'ai pris plaisir à manger. La nourriture me profita et en me pesant régulièrement je constatais que mon amaigrissement avait cessé. Mes forces revinrent assez rapidement, je regris de belles couleurs. Après quelques semaines de ce bienfaisant traitement j'étais suffisamment bien rétablie pour pouvoir me remettre au travail. J'ai toutefois continué à prendre les pilules Pink pendant quelque temps encore et je suis actuellement en parfaite santé. »

Si les pilules Pink peuvent guérir des cas d'anémie aussi graves que celui de Mme Amélie Duclos, vous sentez bien que votre intérêt est de prendre ce puissant reconstituteur du sang au moindre signe de faiblesse, car les pilules Pink guérissent avec une réelle facilité votre anémie à son début. Comme nous le disons plus haut, l'anémie est la pire des maladies parce qu'elle ouvre la porte à de nombreuses autres maladies. Les pilules Pink peuvent vous guérir de l'anémie ou vous protéger de son atteinte. N'hésitez donc pas.

Les pilules Pink régularisent du sang, toniques du système nerveux, sont recommandées contre la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, rhumatismes, neurasthénie.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : pharmacie Cabin, 24, rue Bailly, Paris, 3,50 la boîte, 17,50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Carnet mondain

On annonce le très prochain mariage de M. Maëtrici de Maëtra, commandant de 1re classe des services civils en Cochinchine, avec Mlle Thérèse Cuzo.

Mlle Cuzo, fille du regretté capitaine de frégate Cuzo, appartient à une très honorable famille de la Touraine ; M. de Maëtra, qui porte un des plus beaux noms de la Corse, est le fils du regretté Xavier de Maëtra, ancien membre du conseil général.

Nous offrons aux futurs époux nos plus sincères félicitations.

⁂

Nos torpilleurs

Le torpilleur de haute mer « Lance » a mouillé hier matin au nouveau Port.

Les torpilleurs 170, 177, 127, 174 et 173 se sont amarrés au Vieux-Port.

⁂

Obsèques

Le paquebot de la Compagnie Fraissinet a ramené, dimanche matin, la déplorable mortalité de notre concitoyen M. Christian Maestracci, chef ajusteur à la Compagnie de chemins de fer départementaux, décédé à Pise, où il s'était rendu pour suivre un traitement.

Très habile mécanicien, il était très apprécié à la Compagnie de chemins de fer. C'était aussi un bon père de famille, un excellent parent, un ami dévoué. Il laisse une jeune femme et quatre enfants dont il était l'unique soutien.

Le cercueil avait été déposé dans *le hangar de la Compagnie Fraissinet* ; c'est là que s'est formé le cortège, à 3 heures de relevée.

Le deuil était conduit par l'aîné de ses enfants, le père et les frères du défunt, entourés de nombreux parents et amis.

Plusieurs couronnes avaient été offertes par des amis et les employés du chemin de fer. Un très nombreux cortège a suivi le convoi jusqu'à l'église Saint-Jean, où a été donnée l'absoute.

M. Fontaine, directeur de la Compagnie de chemins de fer départementaux, ainsi que tout le personnel de la Compagnie assistaient aux obsèques.

Nous présentons à Mme Maestracci, à M. et Mme Joseph Maestracci, ainsi qu'à MM. les frères Maestracci et à leurs familles nos bien sincères condoléances.

⁂

A l'abattoir

Un porc, reconnu ladre, appartenant au sieur Memi P. T., de Coscia, non estampillé ne sera pas livré à la consommation.

Il a été laissé à la disposition de son propriétaire qui pourra l'utiliser après salaison.

⁂

Maladies de y ux

Docteur Andreuccetti, Cours Grandval, 2, à Ajaccio.

Les malades qui entrent en traitement dans sa Clinique, sont placés sous la direction d'une dame française compétente.

⁂

A louer

— Un magasin situé rue de l'Opéra, 3, (ancienne librairie Fabiani).

— Un appartement au 3e étage de la maison Fantozzi, composé de 9 pièces, donnant sur la place St-Nicolas.

— Un appartement de 9 pièces, au 1er étage de la même maison, donnant sur la Bd Paoli.

— Magasin au rez-de-chaussée sur la place St-Nicolas.

S'adresser à M. Pierre Zannini, 15, place St-Nicolas, Bastia.

Bois

On désire acheter de fortes quantités de bois d'aulne (a'ze).

S'adresser à M. A. Padovani agent maritime, Bastia.

Nouveau Diplome au Tournoi de Poésie

ouvert à Paris par Femina pour 1905

OBTENU

par Mlle Lucienne Compana

SUJET DONNÉ : LETTRE D'UNE FIANCÉE A SON FIANCÉ, où elle me exposer son idéal d'existence et parler son cœur :

Aimé,

Nous sommes fiancés ! Quel pouvoir souverain
Se sert de ce mot comme principe divin,
Pour imposer soudain la vie et la sagesse,
Et de l'état complet unir l'un dans l'autre déesse !
Vers quel plus noble but, quel point plus lumineux,
Le Verbe eut-il pu pervader un amour plus heureux !
Pas-là, la crainte a disparu de nos pensées,
Humainement on profane avant sa connaissance,
Désire, elle connaît, — tout n'est sauvant donner, —
Le bien, pour ce jusqu'à mal, pour l'avenir,
Grâce aux traits de l'amour, invisible artifice,
Dont le parfum subtil eut le cœur pour complice !
Aimé, je t'appartiens, je t'appartiens, et par toi
La porte de mon temple est ouverte pour moi !
Et tout ce qui t'agite a reçu cet usage,
De la raison divine au plus vulgaire avantage !
Qui saurait être heureux s'il ne le connaît pas,
Et d'où sort cette amour, quels seraient les appas !
Oh ! si j'en crois mon rêve, en douceur délicieuse,
Quand je songe à l'aimé d'une amour heureuse !
Chez la femme au bonheur, du rêve l'aliment,
Et de l'idée exquise, n'est-ce pas charmant.
Mais il faut que ton partage avec la femme,
Soit aussi bien parfait, les pensées de son âme !
A. Fe, cher Roland, ces sentiers précieux
Remplis de vie et de mort couvre ses Creux !
Aimé, rêve adorable, symphonie de l'ivresse,
Où les deux âmes-sœurs s'abreuvent de tendresse !

Où des sons naître à l'échange s'ff étreint,
Embaume et rend l'hymen grand et majestueux !
Que notre amour soit sacré ! — sa compagne fidèle.
Saluons à sa fi mme et s'avenire avec elle.
Tant qu'il eut son désir et lui laisse ses droits,
Il trône dans son cœur et lui dicte ses lois ;
Que l'infidèle trompée en souveraine,
La discorde lui force aussitôt une chaîne
Qui le lie à jamais à ses pensibles honteux,
Que l'amour répudié en se voilant les yeux.
C'est sur ce sombre écueil que la vertu naufrage,
Et sur l'île sans abattu voit naître l'esclavage.
Esclavage qu'il soumis son appétit grossier,
Dieu de l'être avili s'éloigne tout entier.
Le poète en tout temps fit résonner sa lyre,
Et chanta de l'amour le la fidélité et saint empire ;
Aux pieds de tous ces beau, frais et voluptueux,
Le plus humble homme paraît majestueux.
A ne, que l'ordonna la Suprême Puissance,
Qui mérite aussi tout votre reconnaissance,
La voix exprime alors des chants mélodieux,
Divine reminiscence et prestige des Cieux.
... Il passe, oh ! fis des âges antiques,
Lance encor aux échos de sublimes cantiques !
Quand la main dans la main les deux époux après,
Vont fouler les velours des verts gazons fleuris,
Dont le parfum subtil eut le cœur pour complice !
A l'heure où du printemps l'O lent se colore,
Sous l'œil étincelant aux ailes d'or de l'aurore,
Qui prélude au retour du Soleil radieux,
A l'instinct de notre immortalité les Cieux,
Un sentier parsemé d'iris sortie d'émiles,
Mêlés aux fleurs de sapbir où eillent mille voiles,
Les époux devant eux à l'aspect du ciel pur,
Où le rêve se mire en sa coupe d'azur,
Il gardent silence, de l'Eternel l'ouvrage,
Où des milliards de voix ardemment ont mis leur image :
Silence que devait impossible à définir...
Des rayons pleins, les yeux ai- livrés un sourire,
Le cœur bat la chamade et dans leurs mains douce,
Les époux sont joyeux sur l'aile des zephirs.
Dans cette apothéose un tremblement délire,
Se laisse reposer ni le lutb, ni la lyre,

Dont l'exquis harmonie enchante tour à tour,
Le bel et jeune couple en proie au doux amour.
Que soupire-je à leurs, mais d'une voix divine,
Saluons-le à la fi mme et s'avenire avec elle.
A l'horizon vermeil la gamme des roupeaux,
Ecoutle les instincts et joue les chevaux,
La Terre se réveille et nourrit féconde,
Gemme alors de ses dons, le sol, la rive et l'onde ;
Les yeux dans l'Aube rose entrelacent à la fois,
Les plaines et les monts les sources et les bois,
Où vibrent mille accents perlés de la Nature,
Où le grillon rust que enamouré susurre,
Où l'essaim chatoyant des papillons divers,
Zèbre et fleure les champs et drape les airs.
Au repos dans les foins, une ravie femmes,
Travaille aux doux appels de la naille amoureuse...
O spectacle admirable ! O ravissant séjour !
Où les ra et la brise ont érigé leur Cour !
Conclutez votre cœur, ô vous dans nos doute,
Que l'amour en ce monde est la deu de la route ;
Que sa vive étincelle embrase et charme encor.
Chacun, comme auxvôtres, du temps de l'Age d'Or !
Et l'hymen célébré Avril ouvrit ses couleurs.
Il parfume l'espace où frissonnent les fleurs ;
Et quand le soir venu, vers la céleste voûte,
On point le crépuscule ouvrant déjà la route,
Aux rutilants pompes d'or, cortège de la nuit,
Sur son char triomphal Phébé brille et les suit,
Un bonheur indicible abreuve, enivre, inonde,
L'heureux couple berce d'une extase profonde !
Quand on aurait tout seul possesseur à la fois,
Des trésors de la terre et des soupirs des rois,
Que ne donnerait pas la riche ou plus grand plus sage,
S'il ne pouvait unir à ce bel apanage,
La constance, la foi, pour voguer d'un pas sûr,
L'amour, l'unique amour, sentiment le plus pur,
Par qui tout s'embellit, s'irradie et s'anime,
Par qui l'homme vers Dieu prend son essor sublime !...
Avec lui, des saisons on s'affronte les rouges,
Et son règne en s'il les combat les deux époux ;
Il est pour eux... le Ciel, pour eux... il est la Monde,
Et sans lui... le Néant,... ou l'Erèbe profonde !..

J'adore les Beaux-Arts, délices des humains,
Qui charment leurs loisirs de leurs savantes mains ;
Des fleurs l'odeur suave et les riches vapeurs
Qui hument lentement l'a ôme exquis des herbes ;
La noble Poésie ou la langue des dieux,
Qui fait respirer mon âme aux limites des Cieux ;
La Musique du rêve exquise qui fascine,
Et fait vibrer mon cœur de volupté divine ;
J'admire du sculpteur le génial dessin,
Qui d'une masse inerte exhume un dieu nouveau :
La ?ointure a le don secret de me séduire
Ses clairs-d'œuvre évoquant un désormais délire ;
Jamais emploi mon logis de bons ouvrages journaliers,
Et veiller sans relâche aux utiles foyers ;
Je cherche plus encor ma chambre virginale,
De mes songes ailés, demeure idéale !
En quittant pour toujours mes deux lares discrets,
Dans mes yeux embués on lira mes regrets,
Mais l'immortelle on nous vient ouvrir le Temple,
Du glorieux Hymen à tous servant d'exemple !
La Neuphyte alors captive du destin
Dans une é que d'une joie ivresse sans fin ;
C'est le gage que le Ciel réserve à l'innocence,
Qui par ce sacrifice apprend sa récompense ;
Et sur l'auguste autel nuptial se rend, ainsi,
Un nuage mystique ambré, rose, givrant,
Dont le parfum suave emplit la sanctuaire,
Qui du Verbe incarné renferme le mystère !..
Vous suprême et divin du contrat solennel,
Qui fut au premier jour scellé par l'Eternel !
De brûlants Séraphins, sentinelles constantes,
Renouvèlent l'encens des lamp s éclatantes,
Retentit à jamais en l'air, en chaque tonne,
De l'ecrin lamiral, les fils et petit-fils !
L'idylle au Ciel d'azur, de sa main souveraine,
Camène alors du bonheur la fleur douce et sereine,
Qui nimbe les époux fortunés im-bes.
D'une auréole au front diffuse le trépas !
De Dieu c'est le prodige et l'auguste vainqueur,
Par qui tout mal, s'empire et revit dans sa gloire,
Et de mon cœur sans, le rêve caressant !
Puisse-t-il couronner mon idéal naissant !..

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 11 février.

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de janvier 1906 s'élève à la somme de 257 744.500 francs, accusant ainsi une plus value de 14.105.900 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 13 250 800 francs par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. Lasies candidat

Paris, 11 février.

M. Lasies, député du Gers, sera candidat, aux prochaines élections, dans l'arrondissement de Barbezieux.

Ce siège lui est offert dans la Charente par M. Georges Gerald, député sortant.

M. LOUBET en Italie

Paris, 11 février.

« L'Echo de Paris » annonce que M. et Mme Loubet iront faire un voyage de plusieurs semaines en Italie, dans le courant du mois de mars.

M. Loubet consacrera plusieurs jours à la visite de Rome et des environs.

LA FRANCE aux Obsèques du roi Christian

Paris, 11 février.

La mission française, qui est désignée pour représenter la France aux obsèques du roi Christian de Danemark, se compose de MM. le baron de Courcel, sénateur de Seine-et-Oise, ancien ambassadeur de France à Londres ; du lieutenant-colonel Frayssé, officier d'ordonnance du président de la République et de M. Deschner, chef de cabinet du président du Conseil, ministre des affaires étrangères.

C'est dans la matinée du 18 février qu'auront lieu les obsèques du roi Christian IX, auxquelles assisteront l'empereur d'Allemagne, les rois de Grèce, de Suède et de Norvège, le comte de Turin, représentant le roi d'Italie, et l'archiduc Léopold Salvator, représentant l'empereur d'Autriche.

MORT DU CARDINAL PERRAUD

Autun, 11 février.

S. E. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie Française, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé cette nuit.

Né à Lyon le 7 février 1828, Mgr Perraud se destina d'abord à la carrière universitaire, suivit les cours du collège Saint Louis et entra à l'Ecole normale, dans la section des lettres, en 1847. Il y eut pour camarades MM. Weiss, Aboul, Sarcey, Taine, Libert, etc.

Reçu agrégé d'histoire en 1850, il ne tarda pas à quitter l'enseignement des lycées pour embrasser les ordres. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et, pourvu du grade de docteur en théologie en 1865, fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. C'est de là qu'il fut appelé à l'évêché d'Autun par décret du 10 janvier 1874.

Il fut préconisé dans le consistoire du 4 mai, et sacré à Paris le 29 juin suivant.

L'évêque d'Autun est décoré du pallium, en vertu d'un privilège accordé à ce siège en 599 par le pape Saint Grégoire le Grand. Il a, en outre, le droit de préséance sur les autres suffragants de la métropole.

Le 8 juin 1882, Mgr Perraud fut élu membre de l'Académie française, en remplacement du poète des *Iambes*, Auguste Barbier, qui avait exprimé, en mourant, le désir de l'avoir pour successeur.

A la fin de l'année 1884, sous les auspices du cardinal Guibert, il fut canoniquement élu supérieur général de l'Oratoire.

Mgr Perraud a été décoré de la Légion d'honneur le 10 février 1876.

Mgr Perraud a publié une grande quantité d'ouvrages, dont plusieurs ont une valeur réelle.

Les adieux du Corps diplomatique A M. LOUBET

Paris, 11 février.

On annonce que le corps diplomatique fera, le 17 février courant, dans l'après-midi, des adieux solennels à M. Loubet.

Le 19 février, le corps diplomatique ira présenter ses hommages au nouveau président de la République.

A PARIS

Arrivée de la Reine de Suède

Paris, 11 février.

La reine de Suède, accompagnée d'un de ses fils, est arrivée hier soir, à Paris.

Nomination

Paris, 11 février.

M. Cappatti, directeur général de l'enregistrement, est nommé membre du comité consultatif de la navigation intérieure et des ports.

Les Morts du Jour

M. Pierre Alype

Marseille, 11 février.

M. Pierre Alype, ancien député de l'Indre française, est décédé aujourd'hui, à Marseille.

M. Alype a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Pierre Alype ne faisait plus partie de la Chambre depuis 1898 ; il avait été remplacé par M. Louis Henrique-Dalac.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

L'Allemagne et le Mandat International

Berlin, 11 février.

Le « Berliner Tageblatt » dit que l'Allemagne sera intraitable sur la question du mandat international, assurant à la France une véritable souveraineté.

Le « Lokal Anzeiger » déclare que les propositions émanant des puissances non intéressées, pourraient servir de base pour l'entente.

Ce journal ajoute que l'ent pourrait faire une expérience partielle dans la région de Tanger, sous la direction de la France, et que, suivant les résultats obtenus, le système serait alors appliqué sur tout le territoire.

EN ESPAGNE

La famine en Andalousie

Madrid, 11 février.

La famine augmente dans des proportions effroyables en Andalousie.

Les autorités municipales demandent d'urgence à l'Etat des secours de toute nature.

En attendant, les populations affamées pillent les boulangeries et les épiceries.

Les scènes de désordre et de pillage sont très difficiles à réprimer.

AU MAROC

Bombardement d'une factorerie par un vapeur marocain

Paris, 11 février.

Un télégramme de Melilla annonce que le vapeur marocain « Turki » a bombardé, sans résultat, la factorerie de Marchiet.

AU THIBET

Une garnison anglaise cernée par les tribus

Londres, 11 février.

Les journaux de Londres, parus ce matin, annoncent qu'une petite garnison anglaise a été cernée au Thibet par les tribus hostiles.

L'envoi immédiat d'une expédition a été jugé nécessaire.

Les journaux du soir ne donnent pas d'autres détails concernant cet événement.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

St-PÉTERSBOURG

Perquisitions et arrestations

Saint-Pétersbourg, 11 février.

La situation des révolutionnaires devient de plus en plus mauvaise.

Les perquisitions et les arrestations continuent.

Ce matin, la police a procédé à l'arrestation de 35 ouvriers, qui avaient tenu une réunion électorale.

Les élections de la Douma d'empire

Saint-Pétersbourg, 11 février.

Les populations accueillent d'une manière acceptique les dates circulant pour les élections et l'ouverture de la Douma d'empire.

Elles commencent à se rendre compte que la Douma est aussi difficilement réalisable qu'elle est absolument nécessaire tant que durera la situation intérieure actuelle, qui crée une impossibilité matérielle de procéder d'une manière normale, libre et égale, aux élections, en présence des profondes perturbations publiques, des insurrections multiples, des innombrables attentats, des arrestations et de l'état de siège.

Situation critique des ouvriers

Saint-Pétersbourg, 11 février.

La situation des ouvriers devient tous les jours plus critique.

Les directeurs d'usines renvoient tous les jours des ouvriers par suite du manque de travail.

En outre, les patrons suppriment petit à petit les améliorations qu'ils avaient accordées précédemment.

DANS LES PROVINCES

La répression

Saint-Pétersbourg, 11 février.

Les chefs de la police, dans les provinces ont informé les concierges des maisons qu'on les ferait passer en conseil de guerre, s'ils ne prêtaient pas aide et assistance aux agents de police attaqués par les révolutionnaires devant leurs maisons.

EN ITALIE

SECOUSSES de tremblement de terre DANS LA CALABRE

Rome, 11 février.

De fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties cette nuit à Catanzaro.

Les dégâts sont très importants.

L'émotion de la population est considérable.

A Montelsone, qui est situé à 44 kilomètres S. O. de Catanzaro, une violente secousse a été ressentie vers quatre heures du matin.

Tous les habitants ont quitté précipitamment leurs demeures, en proie à la plus vive émotion.

La secousse a duré quatre secondes.

Les dégâts sont peu importants.

EN DANEMARK

Arrivée de Guillaume II

Copenhague, 11 février.

L'empereur d'Allemagne arrivera le 18 au matin, à Copenhague, et repartira le soir, ou le 19 au matin.

Les obsèques du roi Christian

Copenhague, 11 février.

Les obsèques du roi Christian, qui sont fixées officiellement au 18 février, seront très simples.

Une grande foule visite tous les jours le palais d'Amalienborg, où se trouve la dépouille mortelle du roi.

Des fleurs en nombre considérable, ainsi que des couronnes d'argent et d'or, arrivent tous les jours.

Grand entrepôt de Vins

CONSEIL D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX

à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE

D'ALGÉRIE : Rouge, 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc, 0,30 c. le litre.

DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.

VIN A DESSERT

provenant des meilleurs crus

0,60 à 4 fr. la bouteille (verre à rendre)

VIN DE CHIANTI (Italie)

4 fr. 25 le fiasco de 2 litres 1/2 environ

Vins mousseux 4 fr. 25.

Muscat de Frontignan à 4 fr.

Vermouth de Turin à 4 fr. 30.

Vin de Malaga à 4 fr. 20.

Vin Madère, Gentiane, 4 fr. 20.

Apéritif « Le Puf » 4 fr. 25.

Quinquina « Pasquet, » 4 fr. 20.

HUILE D'OLIVE pure garantie

4 francs le litre.

LIVRAISONS A DOMICILE

Conditions spéciales pour le Gros

La Maison prête le matériel à titre gracieux.

Dépositaire de la Sciarie Hollandaise. — Planches de Pin larigio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Liteaux pour toitures. Chevrons, poutres et madriers.

Bois de toutes dimensions sur commande.

Soiture du bois de pin, blanche 1 fr. le sac

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert depuis le 14 courant, un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension, Prix modérés

Pharmacie Teilliet

10, Bd du Palais, Bastia

Emulsion normale d'huile de foie de morue aux hypophosphites de soude et de chaux.

Le litre 2 fr. 25, le 1/2 litre 1 fr. 25.

Huiles pures de Foie de morue.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia

et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE ANVERS, HAMBOURG

et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL Bastia

VENTE de foin et avoine, rue Fraissinet, 2.

Marque recommandée

COGNAC — FINE CHAMPAGNE

BOULESTIN & Cie

COGNAC

Haute-Nouveauté

MAISON ROGIALLI

Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)

Exposition Internationale de Bastia Médaille d'Or avec Croix de Mérite

Saison Automne-Hiver

Chaque saison, à la réception de ses marchandises de grande nouveauté et d'une beauté exceptionnelle, MM. les clients ont pu se rendre compte de la modicité des prix que la Maison ROGIALLI peut offrir.

Elle vient prévenir sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle a reçu pour la saison *Automne Hiver* un riche assortiment de draperie, pouvant satisfaire tous les goûts de ses nombreux clients et défier toute concurrence.

Etoffes anglaises de première choix, vêtements sur mesure pour Hommes, Dames Enfants, Militaires et Ecclésiastiques.

Grand assortiment de gilets fantaisie, bradley, cravates, chemises, pochettes, fourrures, etc., etc.

N. B. — Sur demande on se rend à domicile et on envoie des échantillons dans l'intérieur.

LOTERIE

des Enfants Tuberculeux d'Ormesson et de l'Institut Pasteur de Lille

Autorisée par arrêté Ministériel du 17 Janvier 1906

LOTS

UN MILLION

500.000

2 de 100.000 - 50.000

1 de	50.000	50.000	
1 -	20.000	20.000	
2 -	10.000	20.000	
25 -	1.000	25.000	
40 -	500	20.000	
1200 -	100	120.000	

Les lots non remboursés pour 500.000 francs

Tirage 15 JUIN 1906

Les billets sont en vente chez tous les Buralistes

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE
Peut-être

FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE
Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet
1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906
Obligations
Ville de Paris 1904. Métro
1 Gros Lot . . . . 200 000 fr.
1 Lot de 10,000
10 Lots de 1.000 . . 10,000

TIRAGE DU 1er AVRIL 1906
Loterie de la Presse
1 Gros Lot . . . . 1,000,000 fr.
1 Lot 200,000
1 Lot de 100,000
100 Lots de 1.000. . . 100,000

La Mutuelle Populaire de France
ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15e ANNÉE
Envoie par Retour du Courrier: 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS
1. 10 Nos part, série La série de la Presse 2. 2 Nos part série Nil de la Ligue Maritime
Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Les payés n'ont rien à payer en sus.
Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou un Bon de Poste de 5 fr.
M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France
42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)
ON ACCEPTE LES ORDRES CONTRE REMBOURSEMENT

Ordonnerie Modèle
(Ancienne Maison Grimaldi)
Eugène PERICCHI, successeur
33, Boulevard Paoli, 33
BASTIA
HIVER 1905 1906
Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de pantoufles
Prix défiant toute concurrence
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.
N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

MADAME BERTI
Sage-femme
Coin de l'Ormeau, près de la Marine
Consultations. — Vaccination

Installation
à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de éclairage. — Travail soigné et garanti.

DENTISTE
Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orengo, sera ouvert du 1er au 15 de chaque mois.
Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

LOTERIE pour les ENFANTS TUBERCULEUX
Osseux ou Ganglionnaires de St-Pol-sur-Mer et Zuydcoote (Nord)
Gros Lot 250.000 fr.
Le Billet 1 Fr
DERNIERS BILLETS
TIRAGE 15 FÉVRIER 1906
E. LE COSTE-PICOT, Agent de la Loterie, 32, rue Lamblardie, LILLE, Gare de l'Express.
On peut se procurer dans la station Louis-Napoléon Mattei à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.
Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles
GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC

Librairie Ollagnier
NOUVELLE ENCRE GARDOT. DIJON
ENCRIERS
à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

L'ARGUS DE LA PRESSE
Fondé en 1879
LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX
Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.
PARIS. — 14, rue Drouot, — IXe
CORRESPONDANTS de l'ARGUS: St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
ABONNEMENT: Un an, 10 fr. — Départements: 3 mois, 2 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toutes les Dames est le plus grand intérêt à se servir DES PATRONS DÉCOUPÉS DE "LA MODE ILLUSTRÉE"
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-8, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

Demandez partout
LA CÉDRATINE
Seule Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et antidyspeptique dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions digestives

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Nouvel Arrêté sur demande du Propriétaire contenant détails et attestations

OUTILS pour AMATEURS et OUVRIERS
LE KELLER
Scies à refendre et transformer, Scies à chantourner, Tours, Machines à percer, Outils français-américains pour Sculpture

A VENDRE
Châtaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.
S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecr. Mme Berot, Chantenay (Loire-Inf.).

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — ne disant absolument dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Ciments hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment, — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts et Magasins Généraux & Boulevard de Corde, 1.

Le Docteur Gérant:
J.-B. OLLAGNIER
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — MERCREDI 14 FÉVRIER 1906 — No 43

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 4, Boulevard du Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite chronique, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25
ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union . . . . 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Pays . . 32 fr. 12 fr. 6 fr.
Un an réponse pour des nouveautés déposés.

00081

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Saint Blaise.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 6 h. 36 m — Coucher, 4 h. 58 m
Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22
Fête de Demain: Saint Agaton.

13 FÉVRIER

LE PORT DE BASTIA

Sous ce titre, je lisais dans le *Petit Bastiais* du 26 *janvier* des réflexions aussi patriotiques que judicieuses. L'auteur de l'article signalait avec netteté les travaux qu'il serait utile d'exécuter, en vue d'assurer au port de Bastia un abri sûr et une complète sécurité pour la navigation.

Si mes souvenirs me servent, ce confrère se demandait avec raison ce que l'on peut bien attendre pour *draguer un plateau rocheux* en surélévation du plafond général du port qui empêche les navires de gros tonnage d'accoster, qui constitue un réel danger pour le pilotage et qui a déjà donné lieu à de regrettables avaries.

Il se demandait aussi avec non moins d'à-propos pourquoi le projet de la jetée de l'épi de Saint-Erasme dort, depuis 25 ans, son *profond sommeil* dans les cartons administratifs, sans que l'on paraisse le moins du monde songer à son exécution.

Cette jetée aurait le grand avantage d'agrandir le port par un avant-port, d'abriter l'un et l'autre contre les vents du sud.

Dieu, les Bastiais et les capitaines-marins seuls savent quelle est la violence de ces vents, *lesquels, concurremment au libeccio,* obligent les steamers à faire la danse de Saint-Guy en dehors de la jetée du large, quand ils ne les contraignent pas à rebrousser chemin et à prendre une autre destination.

Dans les tempêtes, seuls les beaux bateaux de la Cie Méditerranéenne surmontent triomphalement les difficultés, et très gaillardement les voilà accostés. Quant aux vieilles et légendaires carcasses de la Cie Fraissinet, *bon Dio* !...

Vraiment il se passe à Bastia des choses insolites! Et dire que la Chambre de Commerce de Bastia, dans son patriotisme éclairé, offre à l'Etat de faire les avances de fonds que nécessitent ces travaux! Elle fourre ainsi le nez du gouvernement dans son inqualifiable parcimonie. Il se peut pourtant qu'en haut lieu, on n'en soit pas plus ému. C'est tout de même une leçon d'ordre financier que lui donne là notre Chambre de Commerce, et il serait curieux de savoir si on l'a comprise.

Chacun sait d'ailleurs à Bastia, avec quel empressement le très distingué Président de cette Chambre saisit toutes les occasions pour apporter des améliorations aux ports de la ville, dont le nouveau a dû être fait, de toutes pièces, par la main de l'homme, sans rien négliger, du reste, de ce qui touche au relèvement de toutes les branches qui rentrent dans les prérogatives de la Chambre de commerce.

M. Ajaccio est le Bastiais par excellence, aimant passionnément son pays autant qu'il est aimé. La Chambre de Commerce trouve en son vénérable Président, non pas une de ces individualités qui tirent vanité à diriger platoniquement des travaux d'intérêt général, mais bien l'homme qui apporte à ces travaux toutes les ressources d'une intelligence supérieure et d'un esprit éclairé.

M. Ajaccio a toujours été un travailleur infatigable au profit de la chose publique à laquelle, malgré son grand âge, il consacre journellement le meilleur du sien. Rien ne lui est plus à cœur que de bien à faire et le devoir à accomplir. Nul obstacle ne l'arrête. Son nom est synonyme de bienfaiteur. Il s'impose à la reconnaissance publique qui d'ailleurs le paie largement. Là dessus, je suis sûr de n'être pas contredit, parce que je ne fais qu'exprimer la vérité tout entière. J'ai peur tout de même de ne blesser sa modestie. Je vais écourter mon faible mais sincère témoignage d'admiration qui est d'autant moins suspect que je n'ai pas l'honneur de connaître M. Ajaccio. Devant de pareilles figures, on sent le besoin de se découvrir respectueusement.

Les travaux antérieurs du nouveau port de Bastia, aussi bien que ceux actuellement en cours d'exécution, sont dûs à l'énergie, à la ténacité, au dévouement inlassable de M. Ajaccio, habilement et efficacement secondé d'ailleurs par tous ses collègues de la Chambre de Commerce.

Le passé de cette Chambre répond de l'avenir et nous autorise à penser que nous aurons à bref délai la construction de la jetée de Saint-Erasme et de nouveaux quais en continuation de ceux qui sont prévus dans l'entreprise de M. Martin Muraccioli.

La haute intervention de la Chambre de Commerce sortira des oubliettes, non seulement les projets existants, mais elle provoquera aussi l'établissement et l'exécution d'autres projets accessoires dont le besoin se fait vivement sentir, tels que le dérasement du rocher dangereux qui trône au milieu du port neuf, l'exhaussement de la jetée dont les murs de défense sont tout à fait insuffisants pour empêcher l'envahissement des quais par les eaux du large, pour peu que la mer soit démontée. Les quais sont alors littéralement inondés. Toute opération d'embarquement et de débarquement est complètement interceptée.

Qui n'a assisté dernièrement, le cœur serré, à la véhémente inondation, entre les bureaux du port, de la douane et de l'octroi? La mer du large déferlait furieusement et communiquait avec les eaux du port. La nappe d'eau couvrait tout le terre-plein, à côté des docks, avec un courant tellement violent qu'aucun véhicule n'aurait osé s'aventurer à le traverser. Encore moins le piéton C'était le détroit de Gibraltar en miniature. Le lac s'étendait jusqu'à Toga.

La souricière de la bascule des travaux du port semblait flotter, question d'optique, en plein milieu du petit Gibraltar, comme une nouvelle arche de Noé. A telle enseigne que j'ai plaint un instant ce brave capitaine Giacobini, malgrés ses aptitudes nautiques. Mais, en somme, son sort était en quelque sorte enviable, puisqu'il demeurait ainsi chargé du *repeuplement*.

Le vieux port aussi réclame un entretien assidu. Il s'ensable de plus en plus. O insensée parcimonie! Que n'as-tu à faire à mon éminent confrère, Sampiero Porri! Le cliquetis des armes, la *poudre et les balles* auraient bien vite raison de toi!

Franchement, sous ce rapport, on dirait que Bastia se trouve sur les bords du Danube.

Quelqu'un cependant doit avoir mission de veiller *à ces choses-là* et de prendre les mesures nécessaires pour assurer d'une façon complète les opérations que réclame le transit maritime.

Pourquoi donc cette insouciance en présence de si attristants spectacles?

Se renfermer dans son fromage de Hollande et y vivre tranquillement ses jeunes ou vieux jours, c'est bien. On ne saurait en disconvenir. S'occuper un petit peu aussi des intérêts publics, *serait encore mieux.*

DA TELLA

Le Conflit Franco-Vénézuelien

Le conflit diplomatique entre le Vénézuéla et la France pourrait bien dégénérer, d'après le correspondant du *New York Herald* à Caracas, en un conflit général entre le président Castro et toutes les puissances.

Le corps diplomatique accrédité au Vénézuéla, en protestant par la voix de son doyen contre l'expulsion brutale de M. Taigny, et en soutenant que la rupture des relations franco-vénézuéliennes n'avait pas fait perdre à celui ci son caractère *officiel* et ses immunités, s'est attiré du ministre des affaires étrangères du Vénézuéla des réponses aussi peu diplomatiques que possible.

Aux deux notes de protestation des *représentants des puissances*, M. Ybarra a répliqué que la question du départ de M. Taigny ne regardait pas le corps diplomatique, attendu qu'elle se rapportait aux affaires intérieures du Vénézuéla, et n'importe quel membre du corps diplomatique à Caracas pourrait se trouver dans la même situation.

Les ministres à Caracas se sont contentés d'accuser réception de cette déclaration, dont ils ont envoyé copie à leurs gouvernements respectifs.

Selon le correspondant du *New York Herald*, on dit que les nations étrangères représentées à Caracas vont demander à Castro s'il soutient ou non l'attitude prise à ce sujet par son gouvernement.

On considère comme certain que si Castro ne réfute pas les déclarations de son ministre des affaires étrangères, les diverses puissances rappelleront leurs ministres ou laisseront chargés d'affaires et en contenteront dorénavant de protéger autant que possible les intérêts de leurs nationaux au Vénézuéla, par l'intermédiaire de consuls.

La canonnière vénézuélienne qui faisait le service des dépêches entre la Guayra et la Trinité depuis que Castro a fermé les bureaux des câbles français a cessé ce service, de sorte que les diplomates accrédités à Caracas sont privés de communications rapides avec leurs gouvernements et ne peuvent plus compter que sur les courriers ordinaires qui transportent la malle et les dépêches.

M. Taigny a passé la journée d'hier à Washington avec M. Jusserand, ambassadeur de France, mais n'a pas vu M. Root, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il est reparti le soir pour New-York où il s'embarquera demain pour la France sur le *Cormania*.

(*Le Temps*).

25e Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants
1877

Au même instant, la voix railleuse du cocher qu'elle ne voyait pas, dans l'obscurité, lui jeta ces mots:

— Bonne nuit, mademoiselle, et ne faites pas de mauvais rêves!

Un grand nuage de poussière s'éleva et elle entendit à quelques pas de là, le roulement d'une autre voiture qui s'éloignait au galop de deux chevaux vigoureux.

Elle s'élança dans la même direction, en hurlant, éperdue:

— Arrêtez!... arrêtez!...

Mais l'émotion de la pauvre fille était trop forte.

Au bout de quelques pas elle tomba évanouie.

Un violent coup de tonnerre la ranima.

Elle se releva péniblement, trempée jusqu'aux os.

Le malheureuse tremblait de tous ses membres, ayant reçu une ondée épouvantable.

Elle chercha à tâtons le coupé qui l'avait amenée, afin de s'y blottir pour s'y réchauffer un peu.

Le cheval, effrayé par l'orage et n'étant plus conduit, s'était emballé.

La situation de la gouvernante était horrible.

Combien de temps était-elle restée privée de sens? Elle ne s'en faisait pas même une idée.

Seule au milieu de la nuit, sur cette route déserte et dans un endroit qui lui était inconnu, elle mourait de peur.

Puis le sentiment de la réalité lui revenait.

L'enfant confiée à ses soins avait été enlevée. Tout ce qu'elle dirait pour s'excuser n'empêcherait pas le comte de la chasser, dans sa fureur.

Heureusement encore s'il ne l'accusait pas de complicité.

Un vent de folie lui monta au cerveau, des sanglots soulevèrent sa poitrine et elle se mit à errer, lamentable, sans trop savoir ce qu'elle faisait, en appelant désespérément:

— Duflost!... Duflost!... Au secours!

Le jour commençait à poindre. Un maraîcher, se rendant aux halles, sommeillait dans sa carriole.

Il fallait écouter l'infortunée qui, dans son égarement, ne l'avait pas aperçu.

Par bonheur, son cheval s'arrêta net.

Le cahot réveilla l'homme qui mit le nez dehors.

Il lâcha un juron en découvrant une femme agenouillée au milieu de la route.

— Tonnerre de D...! est-ce que vous êtes folle? Que vous est-il donc arrivé? Vous voulez donc vous faire massacrer?

La gouvernante ne l'entendit pas.

Prostrée dans la boue, les cheveux épars, les vêtements mouillés et en désordre, les yeux hagards, les mains crispées l'une contre l'autre, elle marmottait des lambeaux de prières.

Le paysan sauta à terre et courut à elle.

Il lui adressa des questions auxquelles elle ne répondit pas, cherchant toujours à prier.

Le maraîcher était un bon diable. Il fut ému par le spectacle de cette insensée qu'il trouvait dans un si pitoyable état.

— Pauvre femme! dit-il, je ne peux pas la laisser là; je vais la faire monter dans ma voiture et je la conduirai à Paris, chez le premier commissaire de police venu.

Il eut beaucoup de peine à obtenir qu'elle le suivit; encore fallut il qu'il l'introduisit presque de force dans sa carriole.

Il l'y étendit sur des sacs vides et, voyant qu'elle grelottait, l'entortilla de sa couverture.

Puis il fouetta son cheval qui reprit la route de Paris...

Mécontent n'avait pas perdu son temps.

L'argent de la comtesse lui avait servi à acheter Duflost.

Le cocher était depuis longtemps au service du comte, qui avait une entière confiance en lui, ne connaissant pas sa passion dominante du drôle.

Duflost était joueur.

Affolé par de prétendus tuyaux obligeamment fournis par des valets d'écurie de sa connaissance, il risquait d'assez grosses sommes aux courses.

Naturellement il perdait.

Quand toutes ses économies n'en furent allées dans les sacoches des bookmakers, il voulut essayer de rattraper son argent.

D'abord, il vola outrageusement son maître sur l'avoine des chevaux, sur leur harnachement, sur tout enfin!

Ces resources ne lui suffisant pas, il commit des actes plus graves.

M. de Berly, ne soupçonnant pas sa probité, le chargeait payer le grainetier, le carrossier et le sellier, dont les mémoires s'élevaient parfois à des sommes assez rondes.

Duflost en arriva à s'approprier de ces chef plusieurs billets de mille francs qu'il joua et perdit comme le reste.

Les fournisseurs dont les notes étaient depuis longtemps en souffrance parlèrent d'aller trouver le comte à son retour de la mer.

Menacé non seulement de perdre sa place, mais encore d'être condamné pour abus de confiance, le cocher se mit en campagne pour faire un emprunt afin de désintéresser les plaignants.

Le hasard le mit en relations avec un homme d'affaires par qui il espérait obtenir un prêt d'argent, et dans l'étude duquel il fit la rencontre de Mécroulle.

L'avance qu'il sollicitait lui ayant été refusée, faute de garanties suffisantes, Duflost ne savait plus où donner de la tête, quand l'ancien policier, à la recherche d'un complice pour l'enlèvement projeté de la petite Marie, lui proposa une forte somme, s'il consentait à l'aider.

Il y avait déjà quelque temps que Mécroulle était en quête d'un auxiliaire dans l'entourage du comte.

Il avait procédé à une enquête méticuleuse sur le compte de tous les gens de l'hôtel.

C'est ainsi qu'il était parvenu à connaître des données graves sur la probité de Duflost, aussi, ne fut-ce pas que le hasard mais bien sa volonté qui le lui fit rencontrer chez l'homme d'affaires.

Le cocher était affolé. Mécroulle, avec son adresse ordinaire, n'eut pas de peine à l'amener à se confesser.

Pour les cent mille francs qu'il lui promettait, Duflost consentit à tout ce qu'il voulait.

Au surplus, que risquait-il?

Les fournisseurs de son maître payés, il lui resterait encore environ quinze cents francs, avec lesquels il aurait le temps d'attendre une place en échange de celle qu'il allait perdre.

De cette façon, il éviterait la police correctionnelle ou du moins, il le croyait

(A suivre).

Ce que disent les Journaux

L'Humanité

De M. Jean Jaurès, à propos de la question interconsulaire :

« Il est de plus en plus clair que le ministère n'est pour rien dans la campagne scandaleuse des journaux, depuis deux jours. Il est certain que le gouvernement est tout à fait étranger à l'extraordinaire déclaration d'un journal du matin, accueillant avec faveur l'idée d'un oracle, que la France ne ferait aucune concession et ne consentirait à aucun accommodement dans la question de la police. Tout cela n'est que parole personnel et n'engage à aucun degré la responsabilité du ministère. M. Rouvier l'a dit et nous n'avions qu'à prendre acte de ces paroles. »

La Libre Parole

Au sujet de la reprise des fiches :

Albert-Jean Gayet de Villeneuve, sans intervention, jusqu'aux élections, attachera tous les deux jours au poteau d'infamie les abominables félons qui, pour mieux livrer notre armée à l'ennemi, ont essayé de déshonorer les deux héros de nos officiers. Mais cette humiliation publique des « sagous » ne saurait nous suffire. Nous ne serons satisfaits que lorsque nous aurons pénétré dans leurs loges comme ils ont pénétré dans nos casernes ; ils ont voulu mettre leurs mains ignobles sur nos images saintes et sur nos vases sacrés ; nous leurs passerons en revue, à notre tour, leurs fétiches, leurs amulettes et leurs ordures. »

L'Action

Sur le manifeste du Parti Nationaliste en vue des élections législatives :

« Le comité électoral du groupe républicain nationaliste vient de lancer, sous forme d'appel aux électeurs, un manifeste-programme, dans lequel, suivant une expression familière, il a à boire et à manger. A boire pour les nationalistes qui, sans être des anticléricaux, voudraient bien néanmoins rentrer dans les bonnes grâces du véritable parti républicain.

De la séparation des Eglises et de l'Etat, pas un mot dans le manifeste. Et cela se comprend. Les députés nationalistes se sont divisés sur cette question : les uns ont combattu énergiquement cette réforme ; les autres, au contraire, l'ont votée.

Ce manifeste déclarant que les nationalistes veulent « assurer à un pays la paix religieuse », l'on est en droit de se demander comment pourront, sur ce point, s'entendre des hommes qui prêchaient hier pour arriver dès le même but et qui, aujourd'hui, quant aux moyens à employer, ont des opinions diamétralement opposées.

En passant, le comité nationaliste fait appel au concours de « parts l'opposition qui doivent marcher unis à la bataille », ce qui signifie, en termes clairs, que les nationalistes ont l'intention de faire, dorénavant, cause commune avec les royalistes et les bonapartistes.

Le Soleil

Que sont les francs-maçons ? Une centaine au plus, même par la quantité que m'donne par la qualité. Et cependant ce sont eux qui donnent le gouvernement. Cette situation privilégiée est-elle tolérable ? Quand partout, au nom des libertés locales, les citoyens sont désunis et pourvus, pourront-ils des garanties que la loi égale pour tous réserve pour eux seuls ?

« Quand les catholiques, se disent-ils, persistent à se montrer lâches et bien mous à se rouiller à la défensive quand leur droit, comme leur intérêt, sont attaqués, de journée en journée ce que peut la cette maçonnique devant à jamais populaire. »

Le Gaulois

A propos des trois jours d'arrêts infligés au commandant Cuignet :

« Le gouvernement aurait tort de passer que l'opinion tera désarmée par ce règlement d'une affaire d'un incident qui a eu au moins tout le pays une profonde émotion. Pour l'honneur de l'armée dont le commandant Cuignet est l'un des représentants les plus estimés et le plus dévoués de la discipline, il importe que lui donne à cette grave affaire les solutions qu'elle comporte. Il n'est donc aujourd'hui que la lumière se fasse, que l'on sache si le commandant Cuignet devant un Conseil de guerre ou que l'on donne raison au ministre de la guerre ou la Haute-Cour. Si le commandant a légèrement accusé le général André, le Conseil de guerre le condamnera ; dans le cas contraire, la Haute-Cour jugera le faussaire, on pourrait dire le traître. »

REVUE D'APPEL
au printemps de 1906
RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE

Les hommes de la Réserve de l'Armée territoriale appartenant à la classe 1885 qui présume qu'ils auront à assister à une revue d'appel, au printemps, pendant la période des Conseils de révision.

Ils ne recevront pas d'ordre d'appel individuel. Une affiche spéciale, placardée en temps utile, leur fera connaître le lieu, la date et l'heure de cette convocation.

(Dans certaines communes trop éloignées du chef-lieu de canton et désignées de concert entre MM. les Préfets et les Généraux commandant les Subdivisions, les hommes soumis à la revue d'appel seront convoqués à la mairie de leur commune).

Il n'y aura pas de revue d'appel en 1906 pour les hommes des services auxiliaires.

Marseille, le 1er janvier 1906.

Le général commandant le 15e corps d'armée,
MATHIS

LÉGION D'HONNEUR

Sont inscrits sur le tableau de concours de la Légion d'honneur au 1906 :

pour le grade d'officier.

M. Ordioni, colonel chef de la 18e légion.
Cahley, chef d'escadron à la 15e légion ter.

M. Leonardi, chef d'escadron d'artillerie, sous-directeur à Constantine.

pour le grade de chevalier

MM.

Havet, capitaine en 2e, direction de Bastia.

Benedittini, capitaine en premier au 38e d'artillerie.

Leandri, capitaine au 5e rég. de chasseurs d'Afrique.

Audiberti, lieutenant à la 19e légion de gendarmerie.

Marcillac, adjudant à la 15e légion ter.
Mattei, maréchal des logis id.
Pehau, adjudant à la 15e légion ter.
Ceccaldi, maréchal des logis à la compagnie de Tunisie.

Courses d'Ajaccio

1er Jour : 4 Mars 1906

Prix de la Société du demi-sang : 500 fr.

Offerts par la Société d'Encouragement de demi-sang au nom du Gouvernement de la République : 350 fr. au premier, 150 fr. au second, 50 fr. au troisième sur les entrées ; le surplus au premier.

Course au trot monté ou attelé, pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans nés et élevés en France, mais résidant en Corse au moins depuis le 1er Janvier 1905. Poids 4 ans 62 kil., 5 et 6 ans 67 kil.. Poids libre pour les chevaux attelés. Les chevaux d'origine corse avanceront de 200 m. Tout gagnant d'un premier prix se montant à 300 fr au moins reculera de 150 m. de deux premiers, de 250 m., de trois premiers prix, de 350 m., en dessus de cinq premiers prix il reculera de 500 m. Les chevaux attelés avanceront de 80 m. — Entrée : 10 fr. — Distance : 3 300 m.

Prix de la Société sportive d'encouragement : 2,000 fr.

Offerts par la Société Sportive d'Encouragement, 1400 fr. au premier, 450 fr. au second, 150 fr. au troisième, 50 fr. sur les entrées au quatrième.

Course plate pour tous chevaux de trois ans et élevés en Corse. Poids 60 kil. Les chevaux de pur sang anglo portero 3 k.l. de surcharge ; de pur sang anglo-arabe 2 kil. Les chevaux inscrits sur la liste officielle de chevaux de demi-sang bénéficieront de 3 kil. de décharge. Entrée 15 fr. — Distance : 1,500 m. environ.

Prix du Conseil général et du ministère de l'agriculture : 2.000 fr.

1,000 fr. offerts par le Ministre de l'Agriculture, 850 par le Conseil Général et 100 fr. par la Société des Courses dont 1,400 fr. au premier, 450 fr au second, 150 fr. au troisième, 50 fr sur les entrées au quatrième.

Course plate, pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans nés et élevés en Corse. Poids : 4 ans 60 kil., 5 ans 64 kil., 6 ans 66 kil. Les chevaux de pur sang anglais porteront 5 kil. de surcharge ; de pur sang anglo-arabe 2 kil. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de demi sang bénéficieront de 2 kil. de décharge. — Entrée 14 fr. — Distance : 3.000 m.

Prix de la Cie des Chemins de Fer Départementaux et de la Cie Fraissinet : 300 fr.

100 fr. offerts par la Cie des Chemins de Fer. 100 fr. par la Société des Courses d'Ajaccio et 100 par la Cie Fraissinet.

Course au trot attelé, 200 fr. au premier et 100 fr. au second, pour tous poneys entiers de 4 ans et au-dessus ne dépassant pas la taille de 1 m. 35. — Les poneys de 1 m. 20 et au-dessous partiront à 0 ; au-dessus de 1 m. 20 jusqu'à 1 m. 25 inclus, ils reculeront de 30 m. au-dessus de 1 m. 25 jusqu'à 1 m. 30 inclus, ils reculeront de 60 m., de 1 m. 30 à 1 m. 35 ils reculeront de 120 m. Tout gagnant d'un premier prix reculera de 100 m., de deux premiers prix, de 150 m., de trois premiers prix, de 250 m. Tout gagnant de quatre premiers prix sera exclu. — Entrée : 5 fr. — Distance : 3 000 m.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les engagements sont reçus jusqu'au jeudi 1er mars à cinq heures du soir par MM. les Commissaires au siège de la Société, 4, Cours Grandval.

Dans les Courses au galop, tout gagnant portera 2 kilos 1/2 de plus ; de 1.000 francs en au ou plusieurs prix à kilos ; de 2,000 francs 5 kilos 1/2 ; de 3,000 francs 7 kilos ; de 4.000 francs 8 kilos 1/2 ; de 5,000 francs et au-dessus 10 kilos.

Codes et Règlements de la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et de la Société du Demi-Sang.

Le Président :
SAN VITO ALATA.

Les Commissaires :
D. CUNEO D ORNANO.
PAUL ROUX.
DOCTEUR VIGO.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Guerre

Génie

M. Rousseau, capitaine en premier au 5e rég. du génie à Versailles, a été classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné pour être employé à Nice.

Légion d'honneur

M. Colin, chef de bataillon territorial, affecté dans la 15e région, est nommé chevalier de la Légion d'honneur : 37 ans de services, 1 campagne.

Eaux et Forêts

Ont été nommés gardes cantonniers des eaux et forêts :

MM.

Farrandi Xavier, adjudant au 5e rég. d'artillerie coloniale.

Murati Ange, ex-sergent au 2e rég. d'infanterie coloniale.

L'Application de la Loi de Séparation

Aleria

L'inventaire n'a pu avoir lieu.

La population a empêché l'agent des Domaines de pénétrer dans l'église.

Bocognano

M. Fabiani, receveur de Sarrola, venu à Bocognano pour procéder aux opérations de l'inventaire n'a pu accomplir sa mission.

Il a été reçu à son débarquement du train par un grand nombre de jeunes gens qui l'ont ainsi accompagné jusqu'à l'église au son d'une musique retentissante de sifflets. Là les portes de l'édifice étaient gardées par une foule de manifestants prête à tout faire pour sauvegarder les intérêts de la religion.

Devant cette attitude, M. Fabiani, très courtois, d'ailleurs, a jugé sa mission terminée, et il s'est retiré.

Valle de Campoloro

Aujourd'hui à 1 heure précise, M. le Receveur des Domaines de Cervione s'est présenté à l'église de Valle de Campoloro pour procéder à l'inventaire prescrit par la loi de Séparation.

Une demi-heure avant son arrivée, des enfants qui avaient pu s'introduire dans le clocher, faisaient carillonner les cloches à toute volée. La vaillante population s'empressa de répondre à l'appel des cloches, les femmes surtout, s'entassèrent dans leur petite église avec l'intention manifeste de défendre courageusement leurs droits sacrés.

Après les protestations de M. le Maire, du Prêtre dont du bureau d s marguilliers et du Curé de la paroisse qui s'élèva avec indignation contre cette investigation sacrilège, l'agent du gouvernement, retenu jusque-là sur le seuil de la porte, essaya de pénétrer à l'intérieur de l'église pour commencer ses opérations. Mais les femmes forment une barrière infranchissable, poussent des cris déchirants et ce n'est que sur l'intervention d'une notabilité de la paroisse qu'elles consentent, à contre cœur, à laisser pénétrer l'agent du gouvernement, qui, d'ailleurs, n'a pu procéder à ses opérations à cause des cris et du tumulte d'une population en délire, laquelle ne cessait de crier : « Vive la Religion, Vive la liberté, à bas les sectaires ! M. Dubion n'est retiré au milieu des huées sans fixer la date de son retour.

Les voleurs au Bureau des Postes de Bastia

Les cambrioleurs, autrement dits les *monte en l'air*, ne sont, cette fois, arrêtés au rez-de-chaussée. La nuit dernière, des malfaiteurs audacieux, profitant de l'orage qui avait rendu Bastia déserte, sur le coup de minuit, ont scié un barreau de fer, et à l'aide d'un puissant levier ont cherché à desceller les battants de la fenêtre du bureau des postes, côté de la cour.

A l'intérieur du bureau tout a été visité ; les tiroirs ont été bouleversés, les plus chargés à l'adresse du Receveur des Finances, des Directeurs des succursales de la Banque de France, de la banque Gregori et de quelques négociants de notre ville, ouverts et laissés intacts ; ces diverses valeurs étant d'une réalisation plus ou moins difficile. La bougie avait coulé à flots sur tous les meubles. Heureusement pour M. le Receveur des postes et, malheureusement pour ces pauvres malfaiteurs l'argent était déjà en lieu sûr. Ils ont dû se contenter d'une somme insignifiante.

Le crime s'avilit ! On assassine les vieilles rentières pour vingt-cinq sous et on risque les travaux forcés pour quelques pièces d'argent.

La police est sur la trace de ces peu consciencieux chevaliers de la pince Monseigneur ; elle ne tardera pas, il faut l'espérer, à les remettre à la disposition de la justice.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 février

Thermomètre — 7 heures du matin 7 0
à midi — 9 8 à 6 heures du soir + 8 0
Maxima + 10 0 Minima 4 8.
Baromètre — 7 heures du matin, 750 mm à midi, 750 mm 6 heures du soir, 451 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. O. fort.
Dans l'après midi, id. frais.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 15 mm

⁂

Nos courriers

Le paquebot postal *Balkan*, de la Compagnie Fraissinet, est arrivé hier matin, vers 6 heures, avec un retard de 24 heures.

⁂

Enlèvement de mineure

Le nommé C... J an, 25 ans, sous mandat d'arrêt, pour enlèvement de mineure, arrivé depuis peu de Marseille, a été arrêté hier, à 1 heure de l'après-midi, sur la place St Nicolas, par l'inspecteur de police Ristori, aidé du brigadier Bertrand et de l'agent Ottavi.

Dans la matinée, la police avait opéré l'arrestation de la demoiselle C... Françoise, âgée de 16 ans, partie de Marseille avec C... et qui s'était réfugiée chez la dame N... route du Nouveau Port.

C... a été écroué, après interrogatoire, à la maison d'arrêt.

Quant à la fille C... elle a été mise en liberté, après avoir été interrogée par M. le Commissaire Central.

⁂

Au Palais

M. Ange Nicolai, licencié en droit, a prêté serment hier devant la Cour.

M. Nicolai, qui va se faire inscrire au barreau de Corte, est le fils du regretté professeur d'histoire du collège Paoli ; il appartient, du côté de sa mère, à la famille Arrighi de Casanova.

⁂

Tombé à la mer

Le nommé F... J.an, qui se livrait hier à la pêche des coquillages, perdit pied et tomba si malheureusement sur les roches qu'il se blessa sérieusement à la tête.

Après avoir été pansé à la pharmacie Morucci, F... fut conduit à son domicile.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, une chambre à coucher style XV.

S'adresser : 28, Bd Paoli, au 1er.

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

Fiorelli Mathieu, propriétaire, de Farinoli, et Seguana Sébastienne, de Bastia.

NAISSANCES

Migheletti Joseph-Marie.

DÉCÈS

Alberti Pierre-Baptiste, 6 ans, de Bastia.
Parigot Marie, veuve, 70 ans, de Pangheracia.
Morotti Domique, 5 mois, de Bastia.
Giambi Paul, berger, veuf, 75 ans, de Fanano (Italie).

AVIS DE DECÈS

(CORTE)

Le capitaine François Feracci, du 163e, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Jean-Camille Feracci ; Mme veuve Antoine Feracci, née Laudet ;

Les familles Feracci, Calavresse, Olivieri, Pense, Poggi, Valentini, Mariani, Costa, Zuccarelli, Gambin, Laudet, Casanova et Pacciani,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve Elise Feracci
Née CALAVRESE

leur mère, grand'mère, belle-mère, tante et cousine, décédée à Corte, le 13 février 1906, à l'âge de 84 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

A VENDRE

Propriété de 17 ares de terrain cultivable et cloturé de murs, au dessus du Pont Napoléon.

S'adresser, pour traiter, à M. Louis Benedetti, employé de commerce, rue Notre Dame des Anges, 8, Marseille.

CHOCOLAT MENIER

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia — **Arrivées à**

Jeudi	4 heures soir.	Marseille	Vendredi, 7 heures m.
Jeudi	9 heures soir.	Nice	Vendredi, 6 heures m.
Dimanche	10 heures matin.	Tunis	Lundi, 11 heures m.
Samedi	10 heures soir.	Naples	Dimanche, 5 heures s.
Jeudi	minuit.	Livourne	Vendredi, 4 heures m.
Samedi	4 heures soir.	Marseille	Dimanche, 7 heures m.

Départs de — **Arrivées à Bastia**

Marseille	Samedi, 3 heures s.	Dimanche	6 heures m.
Nice	Samedi, 10 heures m.	Samedi	7 heures s.
Tunis	Mercredi, midi.	Jeudi	4 heures m.
Naples	Mercredi, 5 heures soir.	Jeudi	1 heure s.
Marseille	Mercredi, 3 heures soir.	Jeudi	11 heures m.
Livourne	Vendredi, minuit.	Samedi	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de — **Arrivées à**

Marseille	Dimanche, 4 heures soir.	Ajaccio	Lundi, 7 heures matin.
Ajaccio	Lundi, 4 heures soir.	Propriano	Lundi, 7 heures soir.
Propriano	Mardi, 10 heures m.	Ajaccio	Mardi, midi
Ajaccio	Mardi, 5 heures s.	Marseille	Mercredi, 7 heures matin.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00082

BOURSE DE PARIS

	12 fév.	13 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.25	99.45
Rente 3 0/0 nouvelle	98.90	79.00
	ex-coupon.	

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La candidature de M. DÉROULÈDE

Paris, 13 février.

Dans une lettre aux électeurs de la 2e circonscription de l'arrondissement d'Argenteuil, M. Déroulède déclare que M. Lasies, élu candidat plébiscitaire impérialiste dans l'arrondissement de Barbezieux, et lui candidat plébiscitaire républicain dans le même département, il renonce à toute candidature pour ne pas créer d'équivoque et ouvrir la lutte entre deux partis de l'opposition.

LA DÉLATION

Nouvelles fiches

Paris, 13 février.

Les journaux parisiens continuent aujourd'hui la publication de nouvelles fiches concernant les officiers de la garnison de Rennes.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'inventaire des biens d'Eglise

M Dubief, ministre de l'intérieur, a rendu compte des principaux incidents provoqués par l'inventaire des biens d'Eglise.

Il a fait connaître l'état d'avancement de l'inventaire et les mesures prises pour éviter les désordres.

Les grèves

Le Conseil s'est occupé des grèves qui ont éclaté dans quelques départements.

Le ministre de l'intérieur a fait connaître que la grève des Salins-de-Giraud a eu pour conséquence la fermeture de l'usine de Solvay.

Cette fermeture laisse quatre cents familles sans ressources.

M. Dubief a ajouté que des dispositions ont été prises en vue de venir en aide aux ouvriers sans travail de l'ancienne usine Solvay.

Mouvement administratif

Le ministre de l'intérieur a fait signer un mouvement administratif intéressant quelques départements.

Le Code forestier

M. Ruau, ministre de l'agriculture, a fait signer plusieurs projets de loi modifiant divers articles du Code forestier.

Mouvement judiciaire

Un mouvement judiciaire de la justice, a soumis à la signature présidentielle un mouvement judiciaire intéressant divers ressorts.

La Corse n'est pas comprise dans ce mouvement.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé **enquête de l'expédition des affaires courantes.**

Le retour de M. GENTIL au Congo

Paris, 13 février.

On annonce que M. Gentil, gouverneur général du Congo, dont la présence est à s'occuper, il y a quelque temps, à la suite des polémiques soulevées par les affaires Gaud et Toqué, retournera prochainement au Congo, muni des pouvoirs les plus étendus.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

dans l'Hérault

Les protestataires ont muré la porte de l'église, à Pignan — Ils se préparent à soutenir un siège.

Paris, 13 février.

De graves incidents se sont produits à Pignan, commune du département de l'Hérault, à l'occasion de l'inventaire des biens ecclésiastiques.

Une centaine de protestataires se sont enfermés dans l'église paroissiale, dont ils ont muré intérieurement la porte principale.

Ces protestataires ont entassé une grande quantité de provisions de toutes sortes, avec l'idée bien arrêtée de résister à la force armée et de soutenir un siège en règle au besoin.

La porte de la sacristie sera murée, quand l'inspecteur des domaines s'y présentera.

Les autorités sont décidées à prendre tous les moyens nécessaires, pour que force reste à la loi.

Si les protestataires persistent dans leur entêtement, des désordres sanglants sont à craindre.

LE CLERGÉ du département de l'Ardèche

Privas, 13 février.

Un grand nombre de prêtres de ce département ont décidé de ne plus dire la messe à cause de la suppression du budget des cultes.

L'évêque les a invités à continuer le service, en attendant des ordres du pape.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

L'entrevue de M. Revoil et du comte de Radowitz

Algésiras, 13 février.

M. de Radowitz, chef de la mission allemande à la Conférence, et M. Revoil, chef de la mission française, ont eu, ce matin, une entrevue particulière.

Les deux ministres plénipotentiaires ont repris les conversations, un moment interrompues, pour arriver à une entente sur la question de la police.

Les premiers pourparlers touchant cette question ont fait ressortir que l'Allemagne s'en tient exclusivement à un règlement international, tandis que la France désire, même en dehors des districts de la frontière algérienne, des dispositions qui lui assureraient une prépondérance absolue pour l'exercice des pouvoirs de police dans tout le Maroc.

Le rôle des Etats-Unis

Algésiras, 13 février.

« L'Echo de Paris » mentionne le bruit, assez persistant, d'après lequel le gouvernement des Etats-Unis jouerait le rôle de négociateur entre la France et l'Allemagne.

Un article de ce même journaliste sur le caractère pratique et modeste des prétentions et des demandes de la diplomatie française.

L'entente finale

Algésiras, 13 février.

Un télégramme du « Matin », de son correspondant particulier d'Algésiras, annonce que tous les délégués allemands, assistant à la conférence, croient à une entente finale.

Le « Rappel », au contraire, croit que la conférence aboutira à un compromis.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

Amendement Lemire

M. Lemire, député du Nord, présente un amendement tendant à supprimer le titre cinq du projet, relatif aux retraites ouvrières à accorder aux employés de l'agriculture.

Cet amendement donne lieu à un assez long débat où plusieurs orateurs interviennent.

Il est finalement rejeté par la Chambre.

Amendement Dormoy

M Dormoy, député de la Gironde, dépose un amendement relatif aux retraites des métayers.

Après diverses observations échangées entre M. Dormoy, le rapporteur du projet de loi et le ministre de l'agriculture, cet amendement est mis aux voix et rejeté.

ARTICLE 34

La Chambre passe à l'article 34. Une longue discussion s'engage sur cet article.

Plusieurs orateurs montent à la tribune.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

LES CANDIDATS A LA LÉGION D'HONNEUR

Motion Sproncк

M. Sproncк député de la Seine, développe une motion invitant le gouvernement à vérifier soigneusement le passé des candidats à la Légion d'honneur.

L'orateur cite le cas d'un légionnaire qui avait été poursuivi et acquitté avec des considérants défavorables.

Le Ministre du Commerce répond aux observations présentées par M. Sproncк.

M. Troullot justifie ensuite la décoration demandée par M. de Dion.

L'incident est clos.

Ordre du Jour

Le Président met aux voix l'ordre du jour pur et simple, accepté par le Gouvernement.

Cet ordre du jour est adopté à une grande majorité.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère de l'Instruction publique

Suite de la discussion du budget du ministère de l'Instruction publique :

M. Bienvenu Martin parle des maîtres répétiteurs des lycées et des collèges.

Il déclare qu'il est fermement disposé à faire tout son possible pour améliorer la situation de ces modestes fonctionnaires. Il ajoute, qu'à partir du 1er octobre de cette année, il donnera satisfaction à certaines réclamations concernant le petit personnel des lycées et des collèges.

La Chambre adopte ensuite les chapitres 80 à 88.

L'enseignement primaire

Sur le chapitre 89, relatif à l'enseignement primaire, M. Lacombe, député de l'Aveyron, se plaint que les écoles sont en nombre insuffisant dans certaines régions, et que quelques-unes de ces écoles n'ont pas le personnel qu'exige le nombre d'élèves qui les fréquentent.

Le Ministre de l'Instruction Publique

dit que de nouvelles écoles seront créées dans les régions qui n'en possèdent pas un nombre suffisant.

Motion Thierry-Cazes

M. Thierry-Cazes, député du Gers, dépose une motion invitant le Gouvernement à instituer l'enseignement professionnel pratique des écoles primaires supérieures.

La motion Thierry-Cazes est adoptée.

Les derniers chapitres du budget de l'instruction publique sont ensuite adoptés sans modification.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. Dubost
Vice Président

La séance est ouverte à 3 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Bureaux

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

LA DÉMISSION DE M. FALLIÈRES

M. Antonin Dubost lit une lettre de M. Fallières, annonçant que le nouveau président de la République donne sa démission de sénateur du Lot-et-Garonne et de président du Sénat.

La lettre de démission de M. Fallières se termine ainsi :

« Je n'oublierai jamais les nombreux témoignages de sympathie et de confiance qui m'ont été, si souvent, prodigués par le Sénat et j'offre à tous mes collègues, l'expression émue de ma profonde reconnaissance. »

Le Président

M. Antonin Dubost adresse à M. Fallières les respectueux hommages de tous les membres du Sénat.

Il ajoute que son élévation à la présidence de la République est pour la France un heureux présage de calme, de sécurité et de paix.

(Vifs applaudissements).

L'élection du président du Sénat

L'élection du nouveau président du Sénat est fixée à vendredi.

Surtaxes d'octroi

Adoption de projets de loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Laigle, Guilvinec, Tréboul, Quimerch.

Les habitations à bon marché

Suite de la 1re délibération sur : 1. les propositions de loi de M. Paul Strauss tendant à modifier et à compléter la loi sur les habitations à bon marché ; 2. le projet de loi tendant à modifier l'article 6 de la même loi.

Les Articles

Après une assez longue discussion, tous les articles du projet de loi sont adoptés.

La séance est levée et renvoyée à vendredi.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

A VARSOVIE

Les révolutionnaires et l'armée

Varsovie, 13 février.

On signale que des ouvriers, furieux de voir l'armée participer à la répression du mouvement révolutionnaire, ont voulu se venger.

Ils ont tué un soldat qui faisait partie d'une patrouille, et en blessèrent plusieurs autres.

RADOM

Radom, 13 février.

Les socialistes d'Ilza, du gouvernement de Radom, ont déserté la police rurale, et se sont emparés de 73 revolvers et de 30 fusils.

Les prisonniers politiques

Varsovie, 13 février.

A la suite du mouvement insurrectionnel de ces jours-ci, plus de 1.650 prisonniers politiques sont actuellement au secret dans les prisons de Varsovie.

A LOUER

L'ancien local du Grand Café de Commerce. S'adresser à M. Simon Damiani, ainsi que pour l'achat en bloc ou en détail du matériel du dit café.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert depuis le 14 courant, un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension, Prix modérés

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CONTRE LES
MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
et les INDIGESTIONS
EAU de TOILETTE et DENTIFRICE
antiseptique.
EXIGER RICQLÈS

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE
Peut-être

FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE
Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet
1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906

Obligations
Ville de Paris 1904 Métro
1 Gros Lot . . . . 200.000 fr.
1 Lot de 10,000
10 Lots de 1.000 . . 10,000

TIRAGE DU 1er AVRIL 1906

Loterie de la Presse
1 Gros Lot . . . . 1,000,000 fr.
1 Lot 200,000
1 Lot de 100,000
100 Lots de 1.000. . . 100,000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier: 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Liste payable de suite après encaissement

Pour recevoir les 12 numéros à domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou Bon de Poste de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France
42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACCEPTE LES BILLETS CONTRE REMBOURSEMENT

MADAME BERTI
Sage-Femme
Coin de l'Ormeau, près de la Mairie
Consultations. — Vaccination

Installation
à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

DENTISTE
Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.
Mme MASSEL, née WOOD, restera attachée à son cabinet comme opératrice

Cordonnerie Modèle
(Ancienne Maison Grimaldi)
Eugène PERICCHI, successeur
33, Boulevard Paoli, 33
BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.
N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
26 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — CAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique
Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

L'QUEUR DE NOIX
par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1907). Croix de mérite et Médaille d'or, Exposition Internationale de Rome (1903).

Depuis de propriétés économiques, inventions par les nombreux malades du Monopole qui en ont fait l'analyse et autorisent par M. Collonieux, l'un des meilleurs les plus distingués de la Faculté de Médecine de notre ville, sur la Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux amateurs de bonne liqueur par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac douceurs d'estomac leurs souffrances, dans les cas d'apéritif et particulièrement contre le mal de mer et les coliques.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et surtout chaque repas pour activer la digestion. Elle s'emploie par petits verres à liqueur.

Dépôt à la Ville près Carlo et à Bastia chez M. Lemaire, pharmacien, place des Tarrazze.

Se méfier des contrefaçons.

GROS LOT DE UN MILLION DE FRANCS
5 Lots de 500.000 fr. — 4 de 250.000 fr. — 3 de 200.000 fr. — 20 de 100.000
9 de 50.000 — 7 de 25.000 — 20 de 10.000 — 57 de 5.000 — 24 de 3.000 — 100 de 1.000 — 600 de 200 — 372 de 100 — Plus de 300.000 lots de 30 à 50 fr. — 28 Tirages par an.

Prochain Tirage 15 FÉVRIER 1906

Pour CINQ francs on reçoit VINGT-CINQ Numéros. Titres à lots garantis. Pour Cinq francs on devient co-propriétaire de Vingt-cinq titres à lots, (P. Imo) et l'on participe aux primes à toutes les lots à un Bon Patronné à lots vendu à terme, remboursable à 400 francs et participant à 358 tirages avec lots de 1.000 à 500.000 francs.

Le paiement des lots Panama est garanti par un dépôt de 450 millions en titres garantis par le gouvernement français. Tout souscripteur est abonné gratuitement pendant UN AN à un Journal donnant les résultats des tirages.

Adresser envoi à : Cie FINANCIÈRE, 4, rue Chauchat, PARIS. — Les ordres contre remboursement sont acceptés.

A VENDRE
Chèvres sèches pour boucherie et Pourvoyeurs.
S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 13, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Le Dirigeant-Gérant,
J. B. OLLAGNIER
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus érotique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure mère
Un An . . . . 14 fr. — Six Mois. 7 fr. 50
Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 50 gravures coloriées
Un An . . . . 22 fr. — Six Mois. 11 fr. 50
Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
(Envoyer les demandes à G. Henry PETIT, Rue de Valois, 5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS)

HOTEL D'EUROPE
A DÉLAI DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Réunion à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent fer titre Son devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou aimant. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronce artificielle

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Generaux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — JEUDI 15 FÉVRIER 1906 — N° 46

Le Petit Bastiais

5 centimes — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 centimes

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petites divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse . . . . 3 fr. 5 fr. 10 fr.
Autres Départ. 3 fr. 12 fr. 20 fr.
Votre Paiement, ne laissez Rien à la poste en vous.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Agston.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 32 m. — Coucher, 5 h. 00 m.
Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22
Fête de Demain : Saint Julienne.

14 FÉVRIER

SUR MES CHEMINS

Heures bleues

C'était l'autre matin, le long de la Côte d'Azur. Quand le train, après avoir ralenti pour l'arrêt d'Agay, roula à toute vitesse vers l'Est, je m'assis contre la portière pour jouir de la triple harmonie de la mer, des montagnes et du ciel. Des deux côtés de la voie, au pied des proches collines et aux limites de la plage, des villas tendaient une éclatante chape blanche dans la gamme des couleurs environnantes.

Les rapides visions se succédaient sans interruption dans le double cadre vitré du compartiment, et par instants, je fermais les yeux, comme voulant préciser davantage le rêve d'une vie toute vouée au bonheur, en ces paradis méditerranéens.

Le lierre frissonnait autour des balustrades veinées de rose, des moissons de violettes se devinaient entre les massifs de mimosas, les églantines montaient jusqu'aux balcons blancs où des femmes en robes claires, le visage épanoui sous les ombrelles bombées, s'éventaient au bruit des jets d'eau et des chants d'oiseau. Cela était si frais et si doux au regard ! Quels délices que ces bains de soleil agrémentés du papotage des lèvres menues ! et quelle extase en levant les yeux un peu plus haut : sur les cimes candides protégeant les villes fleuries et sur le ciel latin rempli de sourires.

L'express s'arrêtait comme à plaisir devant toutes les gares, où sur les minuscules façades je lisais des noms qui prononcés il y a un mois dans les brouillards du Nord, offraient à mon imagination la pâture des songes tissés de rayons. C'étaient, Fréjus assise au fond de son golfe aux bruits sonores ; Saint-Raphaël, délicatement effleurée par l'onde moirée ; Cannes, que caressent toutes les pures haleines de verdures et de fleurs.

A des lumineuses terrasses succédaient des riants logis, ombragés de plus parasols. Les élégants promontoires noyés d'une vespérale buée mauve faisaient suite aux roches abruptes.

Les petits estuaires où le bleu de la mer paraissait plus vif, communiquaient avec des anses bordées de sable fin et doré. Sur les pierres irisées et sur les nappes dormantes se dressaient des bouquets de lauriers, d'orangers et de palmes qui au moindre souffle de l'air se penchaient avec des murmures flûtés, des soupirs cristallins, des voix berceuses.

A la halte du Golfe Juan, des canots pavoisés accostaient le débarcadère du poétique petit port. On avait dansé depuis la veille à bord des noirs cuirassés mouillés à l'abri de l'Estérel, et la fête finie, un essaim de jeunes et jolies femmes en compagnie de galants cavaliers regagnaient les villas blanches non loin de la côte.

Les danseuses en atours printaniers posaient avec grâce leurs mignons escarpins sur la grève remplie de coquillages, sans souci de la brise qui soulevant un pan des légers tissus, faisait entrevoir des épaules frissonnantes et des blancheurs de gorges.

Toutes ces beautés éparses au gré des échancrures, au bord de la mer calme et sous le ciel étincelant, disaient la joie de vivre, et tandis qu'après Antibes le train s'engageait sur le demi-cercle de la baie des Anges, une voyageuse penchée à la fenêtre voisine, comme devinant le secret désir de tous, se mit à chanter d'un accent attendri la délicieuse romance de Gœthe :

C'est là où je voudrais vivre,
Aimer, aimer et mourir.

***

Si par les resplendissantes journées de février, le touriste consent à se livrer aux caprices des sveltes navires voguant vers la Corse, il sera largement récompensé des quelques heures de tangage et de roulis par la réconfortante promesse d'un atterrissage en un pays de lumière que les êtres et les choses ont rendu si hospitalier.

Je me souviens de cette arrivée dans les eaux ajacciennes, il y a quelques années. Dès l'aube, j'étais monté sur le pont du transatlantique, et la lorgnette en main, je fouillais les bords du golfe dont les moindres lignes me sont si connues, quand un : oh ! d'exclamation me fit retourner. C'étaient des passagers qui appuyés aux bastingages saluaient Ajaccio soudainement apparue, aveuglante de blancheur et de clarté.

Quel enchantement que l'entrée en rade sur du bleu et sous du cobalt, avec comme escorte une nuée de barques aux couleurs criardes, montées par des marinières qui nous interpellaient en une langue à moi particulièrement chère ! L'heure était si belle, la mer si calme, le ciel si pur ! En attendant la permission de fouler cette terre à jamais inviolée par la neige et les frimas, je goûtais béatement les caresses de l'air tiède, je regardais les montagnes revêtues de teintes irréelles, depuis le lilas jusqu'au rose fané, je suivais des yeux les voiles qui s'éloignaient lentement vers le large précédées de longues ondées d'or.

Ce jour là, le bateau n'alla pas s'amarrer aux quais plantés de palmiers et mouilla à quelques encâblures de la jetée. Force fut aux passagers d'accepter les offres des bateliers, ce qui leur procura le plaisir de mettre à contribution leurs trésors de galanterie.

Pour ma part, c'est avec le plus grand empressement qu'après avoir jeté un regard amoureux au féérique panorama qui m'entourait, j'allai me mettre aux ordres de nos compagnes de route. — Le beau pays ! me disaient-elles en prenant place dans les embarcations rangées au bas de l'escalier, sur les bancs recouverts de coussins brodés comme des dessous de femme, sous les tentes aux franges bariolées. On prie les rameurs de ralentir la manœuvre pour prolonger le charme de la marche ensoleillée, parmi les odeurs grisantes qui flottaient sur les eaux, et là aussi comme en vue de Nice, une jeune voix redit la touchante évocation de *Mignon* :

Connais-tu le pays,
Où fleurit l'oranger ?

LOUIS DE FRANGINE.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 février, à 3 h.

En Liesse, allégro,	Turino.
Poète et Paysan, ouv.,	Suppé.
Pavane Conti,	Wanseux.
Patrie, fant.,	Paladilhe.
Souviens-toi, valse,	Waldteufel.

Le Chef de Musique, J. LANFRANCHI.

VARIÉTÉS

LE PROBLÈME DU MAL

I

Le Pessimisme

Le problème du Mal est, sans doute, de ceux qui tourmentent l'esprit humain le plus ancien puisque les hommes ont de tout temps souffert ; il est le plus récent puisque ni les théories optimistes ni le progrès des différentes sciences n'ont réussi à nous convaincre que le monde que nous habitons n'est pas le meilleur possible, ni même qu'il évolue du pire vers le mieux. C'est aussi, parmi les problèmes métaphysiques, le plus universel et le plus populaire. Il est le plus universel en ce sens qu'en s'imposte quelle partie de la terre habitée par des êtres humains ce problème est sinon scientifiquement exploré de moins connu ; il est le plus populaire car les riches comme les pauvres, les vieux comme les jeunes, les femmes comme les hommes, se demandent parfois pourquoi ici bas il y a tant de misères. Enfin, c'est le problème dont la pratique de la vie exige le plus impérieusement qu'on propose la solution, car, comme le dit si bien M. Rayssac, « A quelles lois nous asservirons-nous, quelles vertus pratiquerons nous, de quels fruits défendus écarterons-nous nos mains, si nous ne savons quel est le mal, d'où il vient, quelle en est la raison d'être ? »

A ces diverses questions répondent deux théories tout à fait opposées, la théorie pessimiste dont le plus grand représentant a été jusqu'ici le philosophe allemand Shopenhauer, et la théorie optimiste, qui a à sa tête un autre grand philosophe, Leibnitz.

Une des tendances les plus vivaces qui existent dans le cœur de l'homme est l'instinct de conservation. La plupart des hommes regardent la vie comme le plus précieux de tous les biens et ne craignent rien tant que de la perdre. Un grand nombre d'entre eux préfèrent plutôt souffrir toutes les tortures que de mourir. Ce n'est pas là pourtant, quoiqu'en dise La Fontaine, la devise de tous les hommes, combien n'en voit-on pas se débarrasser de la vie comme d'un fardeau trop lourd à porter. Celui qui se suicide a vraiment la vie en horreur, il souffre trop, il voit que cette souffrance peut se continuer encore pendant un grand nombre d'années, et alors, dans un accès de folie, et non, comme beaucoup le prétendent, dans un moment de courage, il se donne la mort. D'autres plus réfléchis attendent la mort comme une délivrance, et, comme Lamartine, ils la saluent lorsqu'ils le voient venir :

Je te salue, ô mort, libérateur céleste.
. . . . . .

Cette tendance à maudire la vie trouve son expression systématique dans la doctrine philosophique que l'on appelle le pessimisme.

Quelle est la valeur de la vie ? Le pessimisme me répond qu'elle est mauvaise, et ce qui plus est qu'elle est, le plus mauvaise possible, que le monde est fait pour le malheur de l'humanité. Il existe deux formes de pessimisme, le pessimisme réfléchi et pleinement conscient des philosophes et des poètes, et le pessimisme spontané de tous ceux qui souffrent, de ceux pour qui la vie est une martire.

2e Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants
1877

Le coup avait été habilement combiné. Pour ne pas donner l'éveil aux gens de l'hôtel, Duffaut n'avait pas cru devoir se servir du coupé ni du cheval de son maître.

La maison était pleine d'espions, et si l'on avait vu sortir le soir la voiture attelée, le cocher eût pu être suivi et, par conséquent, empêché d'agir.

Grossièrement subventionnés par Méronville, il se procura un coupé et un cheval aussi semblables que possible à ceux qu'il avait l'habitude de conduire.

De cette façon, la substitution, ne s'apercevant pas de la substitution, le suivit sans défiance.

On sait le reste.

Duffaut avait d'abord proposé d'abandonner de force la gouvernante dans un lieu désert et de se servir du coupé pour reconduire l'enfant à Fendroit qu'on lui désignerait.

Mais le prudent Méronville, pensant qu'il aurait bientôt la retrouver à son trousseau, se dit que, pour la déjouer plus sûrement, mieux valait se débarrasser d'une voiture et d'un cheval qui risquaient de le faire reconnaître ensuite, à l'usage.

Au lieu de l'étroit coupé et du fringant demi-sang avec lesquels on n'aurait pu fournir une assez longue course, il achète une solide berline de voyage qu'il fait traiter par deux vigoureux percherons.

Un homme à lui monta sur le siège et ce fut en cet équipage qu'il vint attendre Duffaut à l'heure et au lieu convenus d'avance.

Jeanne, pressée d'avoir plus tôt sa fille, avait émis le désir de faire partie de l'expédition, mais Méronville s'y était opposé avec énergie, disant que dans ces sortes d'affaires, la présence d'une femme est inutile, sinon nuisible.

Malgré toute l'autorité qu'il avait su acquérir sur la comtesse, il fut, cette fois, impuissant à la convaincre.

Il dépeina dans les bras de Jeanne l'enfant qu'il venait d'enlever à la gouvernante.

La fillette, ahurie, épouvantée, commença par se débattre de toutes ses forces en se voyant au pouvoir d'un homme inconnu, mais quand, sur les genoux de sa mère, elle se sentit couverte de baisers, sa frayeur s'évanouit dans un sourire.

— Ma fille !... je l'ai enfin !... tu ne me quitteras plus ! soupira la jeune femme, radieuse.

Pendant ce temps Duffaut, qui avait pris place près du cocher de la berline, prêtait à la malheureuse gouvernante l'ignoble aide que nous avons rapporté.

La petite sourde-muette était dans le ravissement. Elle ne s'attendait pas à revoir si tôt sa mère. Et voilà que non seulement elle la retrouvait, mais qu'elle était emportée par elle loin de tous ces gens qui les séparaient !...

Le père, l'oncle, la tante, n'étaient pas là. D'instinct elle comprenait qu'elle leur était volée et, dans son ivresse, elle ne s'arrêtait d'embrasser sa mère que pour frapper ses petites mains l'une contre l'autre, afin de manifester sa joie.

— Eh bien ! dit Méronville, êtes-vous heureuse.

La comtesse lui tendit la main.

— Bien... bien heureuse, fit-elle. Merci ! car c'est à votre intelligence, à votre dévouement, à votre audace, que je dois mon bonheur. Ma reconnaissance, ma fortune, ma vie à celui qui m'a rendu mon enfant !

— Je vous l'avais promis, je n'ai fait que mon devoir, dit Méronville avec une simplicité pleine de noblesse.

Il pensait en même instant :

— Sa reconnaissance, sa fortune, sa vie !... c'est un rude billet à ordre qu'elle vient de me souscrire là...

Gagnons que le premier moment d'émotion passé, elle le laissera protester si je n'ouvre pas l'œil... Bah ! je saurai me faire payer...j'ai mon plan, ma belle confidente.

XII

Les étapes du voyage étaient réglées d'avance.

La berline passa Chatou, le Pecq et, après avoir traversé la ville et la forêt de Saint-Germain, arriva à Pontoise avant la fin de la nuit.

Le maître du principal hôtel de la localité avait été prévenu dès le matin.

Des chambres furent mises à la disposition des fugitifs, qui ne reposèrent que quelques heures avant de reprendre leur route.

Après le déjeuner, la comtesse, sa fille et Méronville se dirigèrent vers la gare où ils prirent le train de Dieppe pour de là passer en Angleterre.

Duffaut et le cocher restèrent à Pontoise. La berline et les chevaux leur échurent, en sus de la récompense qui leur fut allouée.

Alors commença pour Jeanne une véritable odyssée.

Le lendemain du jour où l'enfant et sa gouvernante avaient quitté la demeure de Stéphane, celui-ci, accompagné de sa femme, croyant son frère de retour, se hâta d'aller lui rendre visite. Un juge de la séquestration du comte, en apprenant la vérité, ils étaient dupes d'une machination ourdie par la comtesse.

Consternés, ils télégraphièrent sur-le-champ à M. de Berly, qui, furieux, s'empressa de revenir à Paris, pour lancer la police sur les traces de sa femme et tenter de lui reprendre l'enfant, soit *militeri* s'il le fallait.

Dans son exaspération, il débuta par accabler de reproches son frère et sa belle sœur, allant jusqu'à les accuser de l'avoir trahi, enfin, disait-il, « on n'était pas bête à ce point-là ! »

Mais Pallayre eut le calmer.

Pourrait-on se débarrasser de Duffaut ? Et dans les conditions où les choses s'étaient passées, tout le monde n'y aurait-il pas été pris comme elle et son mari ? Affaire, malheureusement, perdre son temps en récriminations stériles ? Ne valait-il pas mieux agir sans retard ? Au fond, la comte savait bien qu'ils étaient ses alliés fidèles et que sa cause était la leur. Forcément, elle jurait de n'avoir pas une minute de repos avant d'avoir réussi à arracher la pauvre petite des mains de cette infâme.

Elle se montrait plus acharnée encore contre Jeanne, que M. de Berly lui-même, si bien qu'il ne douta plus de sa sincérité.

Stéphane fit chorus avec sa femme et, dès ce jour, la comtesse eut trois persécuteurs implacables au lieu d'un seul.

Une question se posait tout d'abord.

La gouvernante était-elle complice de l'enlèvement ?

Si oui, on la punirait avec les autres dès qu'on aurait réussi ; si non, qu'était-elle devenue ?

(A suivre).

Le pessimisme est de tous les temps, il est aussi vieux que la douleur, mais n'est au XIXe siècle que Shopenhaüer l'a exposé de la façon la plus systématique.

Disciple indépendant de Kant, il pense avec lui que, si la perception sensible, si la connaissance, si la science ne peuvent nous donner une représentation exacte du monde extérieur. Pour Shopenhaüer la source d'où dérive tout le mal c'est l'instinct de conservation, le « vouloir vivre ». Si nous considérons l'individu isolé, nous voyons que le « vouloir vivre » se manifeste chez lui par une multitude de désirs, tels que la faim, la soif, etc., etc. D'où une première source de souffrance. Viennent-ils à être satisfaits, la joie qui nous éprouvons ne dure pas longtemps, elle cesse bientôt pour faire place à l'ennui. De plus, d'après Shopenhaüer, cette joie n'est même pas quelque chose de positif, elle n'est que la cessation momentanée d'une souffrance qui s'appelle le désir. Voyons maintenant l'homme vivant en société, ayant par cela même des rapports avec ses semblables qu'est-il ? sinon une bête féroce. Qu'est-ce que la vie ? sinon une lutte continuelle, « une chasse incessante, où, tantôt chasseurs, tantôt chassés, les êtres se disputent les uns avec d'une guerre « une guerre de tous contre tous ; une sorte d'histoire naturelle de la douleur, qui se résume ainsi : vouloir sans motif, toujours lutter, puis mourir, et ainsi de suite dans les siècles des siècles jusqu'à ce que la croûte de notre planète sphéroïde en petits morceaux. (Schopenhaüer).

Telle est en deux mots la théorie de Schopenhaüer ; quelle est maintenant la solution qu'il propose pour abolir le mal, que faudra-t-il faire pour mettre un terme aux souffrances ? Shopenhaüer répond : il faut supprimer l'humanité, et on arrivera à ce but en cessant de donner la vie à de nouveaux êtres humains. Les femmes sont, pour Schopenhaüer, le véritable instrument de la douleur, car ce sont elles qui en donnent la vie perpétuent la douleur. Aussi les prend-il vivement à partie toutes les fois qu'il s'en présente l'occasion. Il faut lire à ce sujet la conversation qu'il eut avec Chalkeud Lacour. Il ne manque jamais de les critiquer, de les bafouer, de les tourner en ridicule, aussi a t il pu dire d'elles « qu'elles ont les cheveux longs et les idées courtes. »

Hartmann l'un de ses plus grands disciples, donne une autre solution de problème du mal ; il prêche le suicide, non pas le suicide individuel, mais le suicide cosmique. Et sur ce point, comme sur tant d'autres d'ailleurs, il se sépare du maître. Tandis que Schopenhaüer pense que le progrès n'est qu'une pure chimère, Hartmann soutient, au contraire, qu'on doit s'efforcer de faire progresser les sciences qui, dit-il, finiront par trouver une machine destinée à faire disparaître le monde.

Telles sont en gros les deux solutions du pessimisme. Elles sont, sinon fantasmagoriques du moins impossibles à réaliser. Il ne faudrait, cependant pas, pour cela seul, rejeter le pessimisme, car s'il a eu certainement des influences néfastes, il a aussi contribué, et ne fusse que pour cette raison il faudrait l'admirer, l'optimisme outré que Schopenhaüer appelle l'optimisme bête. »

Le pessimisme a rendu un autre service à l'humanité, il a contribué à la débarrasser de cette illusion qui consiste à croire que le bonheur est le but de la vie. Le pessimisme passe à l'absurde l'illusion égoïste, et c'est là ce qui lui assure une place dans l'histoire des idées.

Il faut regretter, cependant, que Schopenhaüer se soit montré si souvent injuste à l'égard de l'humanité. La vie n'est pas simplement une « chasse », elle est aussi une coopération, la société est, avant tout, une œuvre de haute solidarité.

Il ne faut donc pas chercher le bonheur ; que faut il chercher ? Si seule chose qui est de la valeur par elle-même, la vertu. Nous devons, pour cela, placer le but de la vie dans l'accomplissement du devoir, et nous avons toujours ainsi une raison de vivre, car le devoir est toujours là, E de cette façon, comme l'a dit si bien M. Emile Boutroux : « Voyant le mal et voulant le bien, nous nous consacrerons au soulagement des misères humaines avec sympathie, avec religion, sans dureté et sans morgue comme sans tristesse et sans amertume. »

FRANÇOIS D'IRIS.

A une Amie

Dans ses yeux, ma chère,
C'est le secret de plaire
Par un trait frais et beau,
Que perle le Congo.

Eglie Amata, à Victor Vainier.

Ce que disent les Journaux

Le Soleil

A propos de la mise en disponibilité du commandant Cuignet :

« On n'invoque pas la vérité en révoquant l'accusateur et en prorogeant l'accusé. Il faut que, placés face à face, M. Cuignet convainque M. André de faux ou que M. André convainque M. Cuignet de calomnie. Le ministère n'a pas le droit de résoudre une question disciplinaire. S'il se refuse à donner suite à la plainte de M. Cuignet, ce déni de justice constitue un aveu de la culpabilité du général André. »

Le Gaulois

Le commandant Cuignet demandait des juges, c'est au bourreau qu'on l'a livré. Les agressions violentes contre les catholiques constituent un second scandale qui n'allèze pas d'ailleurs notablement la sérénité des courtisans de la République. Quand ce ne sont pas des fonctionnaires qui détrousseut le mobilier des églises, ce sont les auxiliaires du gouvernement, les apaches, qui s'efforcent d'assommer les citoyens sous l'œil indifférent de la police. A Versailles, pour venger le préfet, on n'a pas laissé aux prévenus le temps de préparer leur défense.

De quoi côté que l'on se tourne on ne voit que poings qui se menacent ; et pendant que l'Allemagne s'arme, la division est dans toutes nos communes.

La Lanterne

A propos de l'évêque de Nancy, déclarant que l'inventaire n'avait pu être fait dans aucune église le son ancêtre :

« Ainsi, c'est la révolte ouverte contre la loi. Les évêques, au lieu de donner à leurs administrateurs des conseils de prudence et de sagesse, les excitent à entrer en lutte contre les pouvoirs publics au risque de provoquer dans le pays les pires excès. Car ils ne s'imaginent pas, sans doute, que l'on va céder à leurs menaces et recueillir devant leurs prétentions. Ils refusent « l'entrée des sanctuaires » ; mais on y pénétrera quand même. Ce n'est pas eux qui auront le dernier mot.

« Ce qui est surprenant, par exemple, c'est que l'époque qui prêche ainsi l'insurrection et appelle les fidèles à la guerre civile, puisse dormir tranquillement dans son évêché. Nous n'avons pas entendu dire, en effet, qu'il soit arrêté, ni que l'action de la justice se soit manifestée, d'une manière quelconque, vis-à-vis de lui. Les curés voudrait commuer à être au-dessus des lois ? Qu'attend-on pour les traiter comme les autres citoyens ? »

Gazette Ajaccienne

Ajaccio, 14 février.

(De notre Correspondant particulier)

Au Petit Séminaire

Hier à dix heures du matin, M. Pinsolle, inspecteur des domaines, qu'accompagnait M. Touranjon, archiviste de la Préfecture, s'est présenté au Petit Séminaire pour procéder à l'inventaire du mobilier qui s'y trouve.

Devant l'attitude énergique du Directeur qui a lu une lettre de protestation, des professeurs et des élèves, il a dû se retirer sans avoir rien inventorié.

Police

Contraventions contre O. Et l', 45 ans, sans profession, pour abreuvage de chevaux à la borne fontaine du cours Napoléon en face le N. 5.

Contre V. Antoine, 70 ans, marin pêcheur, et V. François, 38 ans, marin pêcheur, pour violences légères sur le nommé T. Pascal, portefaix.

Contre O. Romann, 40 ans, restaurateur, pour fermeture tardive de son établissement.

Contre C. François-Marie, 47 ans, pour avoir traversé la place du Diamant avec un chariot à bras.

Arrestations. — Le nommé G. Pierre-Marie, inculpé de vol, a été arrêté, conduit en parquet et déroué à la maison d'arrêt.

Le nommé L. Sauveur, sous extrait de jugement, a été arrêté et déroué à la maison d'arrêt.

« AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Marine

Le maître mécanicien Olive et le second maître mécanicien Quilici ont été désignés pour embarquer sur le « Gueydon ».

Sont déclarés admissibles à l'emploi de surveillant technique de 3e classe :

des constructions navales, MM. Costa Jean, chef ouvrier ajusteur, Conti Baptistin, ouvrier tourneur, du port de Toulon,

du service de l'artillerie, M. Orsini Paul, ouvrier tourneur, du port de Toulon.

du service des travaux hydrauliques, M. Arnaldi François, ouvrier, du port de Toulon.

du service des subsistances, M. Righetti Alexandre-Raphaël, chef ouvrier forblantier, du port de Toulon.

du service des hôpitaux, M. Paoli Dominique, ouvrier, du port de Toulon.

du service de la flotte, M. Bosqui.

Pensions

Moschetti Jacques-Grégoire, facteur de ville. Services militaires, 6 mois, services civils, 26 ans 10 mois. Pension avec jouis. du 1er mai 1905. 841 fr.

Desanti Antoine-Sébastien, professeur de collège ; 41 ans 27 jours de services. Pension du 1er janvier 1905. 3,000 fr.

Roglieno Vincent, économe de lycée ; 39 ans 2 mois 15 jours de services. Pension du 16 avril 1905. 3,675 fr.

Versini François-Antoine, facteur chef. Services militaires, 13 ans 10 jours ; services civils, 28 ans 1 mois. Pension du 1er juin 1905. 1,332 fr.

Bernardi Barnard, brigadier à 1,400 fr. 46 ans 8 mois 3 jours de services. Pension de 1,113 fr. avec jouissance du 1er juillet 1905. — Part de l'Algérie, 151 fr. Part de la métropole. 962 fr.

Frutani Jean-Marc, gardien chef de prison. Services militaires, 4 ans 3 mois 28 jours ; services civils, 31 ans 1 mois 3 jours. Pension de 667 fr. avec jouissance du 1er juillet 1905. — Part de l'Algérie, 47 fr. Part de la métropole. 650 fr.

Ruraccioli Dominique-Napoléon, garde de 1re classe, ancien serrent, 46 ans 10 mois 20 jours de services. Pension de 630 fr. avec jouissance du 1er août 1905. — Part de l'Algérie 101 fr. Part de la métropole. 519 fr.

Franchi Barbe-Marie, veuve Giordani, brigadier de 1re classe. Pension du 21 juillet 1905. 400 fr.

Cette pension est entièrement à la charge de la métropole.

CÉRÉMONIE MILITAIRE

Présentation du Drapeau aux jeunes soldats du 163e

Hier matin, à 9 heures, sur la place Saint Nicolas, a eu lieu la présentation du drapeau aux jeunes soldats du 163e.

En l'absence du colonel Estrabou, M. le lieutenant-colonel Brulé de Rémur, commandant par interim le régiment, a prononcé une allocution empreinte du plus pur patriotisme, qui a soulevé, à diverses reprises, les applaudissements des spectateurs accourus en grand nombre pour assister à cette imposante cérémonie militaire.

M. le colonel Brulé de Rémur a rappelé aux jeunes soldats que comme eux, le drapeau du 163e était un jeune, qu'il n'avait pas d'histoire, et qu'il leur appartenait de lui en faire une.

« Sur une de ses faces, a-t-il ajouté au-dessous des mots : « Honneur-Patrie, » sa devise et la nôtre, une place reste libre ; elle attend les noms des victoires que vous saurez y inscrire. Peut-être en aurez-vous bientôt l'occasion ! De sourds bruits de guerre nous viennent de l'Allemagne. Sur notre frontière de l'Est, l'ennemi se masse en forces compactes. Les Allemands n'ont pas oublié leurs succès inespérés de 1870 et se préparent de nouveau à attaquer notre patrie qui, depuis 35 ans, n'a rien oublié, et qui depuis cette époque, demande à venger ceux de vos aînés qui sont tombés pour elle, au cours de cette campagne. »

Il a dit ensuite que pour le soldat, le drapeau c'est la patrie, et que tomber pour lui n'est mourir pour elle. Les jeunes soldats du 163e sauront garder avec un soin jaloux, l'emblème que lui a confié la République et comme leurs pères et leurs anciens, ils sauront donner leur sang pour faire la France plus forte et plus respectée. Au jour du danger, tous, Corses, Provençaux, Languedociens sauront faire leur devoir et seront prêts à tous les sacrifices.

Cette cérémonie s'est terminée par un défilé des meilleurs qui a mis en évidence la souplesse et les qualités manœuvrières de nos jeunes fantassins.

Achat de Grignons d'Olive et de Ressences

S'adresser à la Savonnerie Corse, Usine de Toga, près Bastia.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 février

Thermomètre 7 heures du matin : 4 5 à midi 9 4 à 6 heures du soir + 8 0
Maxima + 9 3 Minima + 4 0
Baromètre — 7 heures du matin, 751 mm. à midi, 753 mm. 6 heures du soir, 454 mm.
Vent. — Dans la matinée, N.O. modéré
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, 1/2 couvert.
L'aviomètre, à 7 h. du matin : 4 mm

⁂

Carnet mondain

Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de Mademoiselle Marie Mosso, la très gracieuse fille de l'honorable industriel de notre ville, ancien président du Tribunal de Commerce et agent de la Compagnie Rubattino, avec M. Joseph Carrega, fils du sympathique conseiller général et maire de Bonifacio.

Nous adressons aux jeunes fiancés et à toutes familles nos plus sincères et cordiales félicitations.

⁂

Poids et mesures

M. Baston, vérificateur des poids et mesures de 3e classe à Bastia, a été promu à la 2e classe de son grade.

Nous félicitons ce dévoué fonctionnaire de cet avancement.

⁂

Le vol de la poste

Dans notre compte-rendu d'hier nous avons dit que des plis *chargés*, à l'adresse des diverses banques, avaient été ouverts ; ce sont des plis *ordinaires* qui ont été décachetés par les voleurs.

⁂

Distinction méritée

Nous avons eu, à diverses reprises, l'occasion de publier des vers de notre jeune compatriote, M. Jean de la Rocca. Tous nos lecteurs ont pu apprécier l'art délicat et la jolie inspiration des poésies de notre excellent collaborateur. Chacun a pu reconaître dans les œuvres que nous avons publiées, plus que les débuts d'un jeune homme et presque l'affirmation d'un grand talent.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, reconnaissant les grands mérites littéraires des poésies de M. Jean de la Rocca, vient de lui décerner une mention très honorable.

Cette distinction ne surprendra personne. M. Jean de la Rocca a de qui tenir. Il est le petit-fils de M. Jean de la Rocca qui fut un des meilleurs écrivains de ces dernières années et de Mme veuve de la Rocca, propriétaire des Eaux de Guagno, à qui nous sommes heureux en cette circonstance de présenter nos meilleures félicitations.

⁂

Malade dans la rue

La police est informée, hier soir à 8 heures, qu'une femme âgée se trouvait à l'abandon sous la voûte d'une maison du marché aux poissons.

L'agent Battistini s'y rendit et se trouva en présence de la nommée J. Marie Augustine, 72 ans, de Sorbo Ocagnano. Il fit prévenir aussitôt l'Assistance Publique qui se chargea de transporter cette malheureuse femme, paraissant gravement malade, à l'hôpital civil, où elle a été admise d'urgence.

⁂

Avis

Tous les porteurs de valeurs minières sont priés de s'adresser pour tous renseignements à M. de Vincenti, remisier, 20, rue St Lazare, Paris.

⁂

Objet trouvé

La demoiselle Lucie Gozzani a trouvé une broche en or. La réclamer, rue de l'Opéra, 15, au 1er.

⁂

Au Port

Le « Vine de Cannes » est arrivée de Marseille et Cette avec 310 tonnes pétrole, farines et divers.

Agent consignataire : A. P. Padovani

⁂

A vendre

Pour cause de départ, une chambre à coucher style XV.

S'adresser : 28, Bd Paoli, au 1er.

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

Bonelli Pierre-Sébastien, marin, et Cosimo Pasquine, tous deux de Bastia.

NAISSANCES

Barra François-Toussaint — Perugi Alexandre-Joseph. — Borchia César. — Coduri François-Jean.

DÉCÈS

de Zorbi Eugénie-Charlotte Eléonore, mariée, 64 ans, de Bastia.

AVIS DE DECÈS

Les familles de Zerbi, Lemaître, Frédéric Antonetti, Général Filippi, Eugène Bartoli, Barthélemy Morati, Xavier de Gaffori, Louis Benedetti, Jean Antonetti, Maxime Scoffier, Joseph Ferrand, Louis Flach, comte Benedetti, Santamaria et Marinacce-Cavallace,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Mme Eugénie de Zerbi

Née ANTONJ-ANTONETTI

décédée à Bastia, le 14 février 1906, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu vendredi, 16 février, à une heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 15.

DÉPOT CENTRAL

1, rue Neuve Saint-Jean, 1, Bastia

Pommes de terre en gros

pour semence et consommation

Early, Percois, etc., etc.

Aux, légumes, savons, cafés, etc.

Gros et détail

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia

Jeudi	4 heures soir.
Jeudi	9 heures soir.
Dimanche	10 heures matin.
Samedi	10 heures soir.
Jeudi	minuit.
Samedi	4 heures soir.

Arrivées à

Marseille	Vendredi, 7 heures m.
Nice	Vendredi, 6 heures m.
Tunis	Lundi, 11 heures m.
Naples	Dimanche, 5 heures s.
Livourne	Vendredi, 4 heures m.
Marseille	Dimanche, 7 heures m.

Départs de

Marseille	Samedi, 3 heures s.
Nice	Samedi, 10 heures m.
Tunis	Mercredi, midi.
Naples	Mercredi, 5 heures soir.
Marseille	Mercredi, 3 heures soir.
Livourne	Vendredi, minuit.

Arrivées à Bastia

Dimanche	6 heures m.
Samedi	7 heures s.
Jeudi	4 heures m.
Jeudi	1 heure s.
Jeudi	11 heure m.
Samedi	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de

Marseille	Dimanche, 4 heures soir.
Ajaccio	Lundi, 4 heures soir.
Propriano	Mardi, 10 heures m.
Ajaccio	Mardi, 5 heures s.

Arrivées à

Ajaccio	Lundi, 7 heures matin.
Propriano	Lundi, 7 heures soir.
Ajaccio	Mardi, midi.
Marseille	Mercredi, 7 heures matin.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	13 fév.	14 fév.
Rente 3 0/0 amort.	99 45	99.45
— 3 0/0 ancienne.	99 00	99.00 ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 14 février.

M. le chef d'escadron breveté Brione, de la garde républicaine, commandant militaire du palais de l'Elysée, passe à la 15e légion ter, à Bastia.

DOUANES

Paris, 14 février.

M. Donati, vérificateur-adjoint régional des douanes à Vescovato, est nommé vérificateur-adjoint à Fontan, dans les Alpes-Maritimes.

M. Marchi, vérificateur-adjoint régional des douanes à Fontan, est nommé en la même qualité à Vescovato.

M. FALLIÈRES *ET LE MINISTÈRE*

Paris, 14 février.

Le « Matin » se croit en mesure d'affirmer que M. Fallières demandera à M. Ronvier de rester dans ses fonctions de président du Conseil.

D'après ce même journal, le ministère ne sera pas modifié.

Le Message Présidentiel

Le Message du nouveau président de la République sera lu lundi aux Chambres.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

A PARIS

Paris, 14 février.

L'inventaire a eu lieu aujourd'hui dans cinq paroisses de Paris, sans autre incident que le crochetage des coffres forts des secrétaires et la lecture des protestations formulées par les curés.

Les fidèles, peu nombreux dans chacune de ces églises, ne se sont livrés à aucune manifestation hostile.

EN PROVINCE

Albi

La foule a envahi la cathédrale d'Albi.

Les fidèles ont empêché l'inspecteur des domaines de prendre l'inventaire.

De nombreuses bousculades se sont produites au dehors, au cours desquelles plusieurs personnes ont été contusionnées.

Beaune

M. Paisseral, receveur de l'enregistrement à Beaune, ne voulant pas prêter son concours pour faire l'inventaire des églises de cette ville, a été mis en disponibilité.

Dijon

De nombreux protestataires s'étaient enfermés dans l'église Saint-Pierre à Dijon, et en avaient barricadé intérieurement les portes.

Le receveur des domaines n'a pu entrer à l'église.

Les autorités ont requis les pompiers de la ville qui ont enfoncé la porte de la sacristie.

Lille

De graves désordres se sont produits à Lille.

Il a été impossible de faire l'inventaire dans sept églises de la ville.

Des manifestations hostiles ont eu lieu : les fonctionnaires de l'enregistrement ont été injuriés et menacés par la foule.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le Gouverneur *des îles St-Pierre et Miquelon*

Paris, 14 février.

M. Clémentel, ministre des colonies, a fait signer un décret portant la suppression du poste de gouverneur général des îles Saint-Pierre et Miquelon.

La reine de Suède au Cap Martin

Paris, 14 février.

La reine Sophie de Suède, accompagnée d'un de ses fils, le prince Eugène, et d'une suite de plusieurs personnes a quitté Paris aujourd'hui pour se rendre au Cap Martin où elle séjournera quelques semaines.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

Changement d'attitude *du président Castro*

Berlin, 14 février.

Le correspondant de « Lokal-Anzeiger » à New-York, télégraphie que le président Castro a changé d'attitude.

Le chef de la République vénézuélienne cherche actuellement à proposer, par l'entremise des Etats-Unis, la création d'un tribunal arbitral entre la France et le Vénézuéla pour le règlement des questions qui ont amené le conflit.

Ce journal confirme que les secrétaires continuent dans le pays.

La population désapprouve le président Castro et la crainte d'une révolte devient plus grande.

EN AFRIQUE

Soulèvement DES CAFRES

Londres, 14 février.

Le « Times » annonce que les Cafres préparent une grande agitation pour le mois d'avril prochain, dans l'Afrique du Sud.

EN CHINE

Soulèvement prochain des Boxers

Londres, 14 février.

Le correspondant du « Daily Express » à Pékin, télégraphie que les symptômes qui précédèrent le soulèvement des Boxers, sont actuellement visibles dans la Chine méridionale.

Les navires de guerre anglais et américains sont prêts à toute éventualité.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 9 h. 45.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

ARTICLE 34

La Chambre aborde la discussion de l'article 34.

Amendement Tenting

M. Tenting dépose un amendement tendant à modifier l'article 34. Cet amendement est rejeté.

Amendement Gaillard-Bancel

M. de Gaillard-Bancel, député de l'Ardèche, propose certaines modifications à l'article 34.

Une discussion assez longue s'engage sur cet amendement qui est rejeté.

L'article 34 est adopté.

ARTICLE 35

L'article 35 est mis en discussion.

Le nouveau texte de cet article porte que le versement sera de dix centimes par jour, effectué moitié par l'exploitant et moitié par l'ouvrier ou l'employé.

Le montant de la retraite annuelle sera de 360 francs.

Plusieurs orateurs interviennent dans la discussion.

Divers amendements sont déposés.

M. Merlou, ministre des finances, fait des réserves sur le chiffre annuel de la retraite.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Beaux-Arts

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des Beaux Arts :

Et la discussion 1. de l'interpellation de M. Millevoye, sur les mesures que l'administration des beaux-arts compte prendre ou proposer à la Chambre pour favoriser le développement de l'art lyrique et dramatique et pour appuyer la création des théâtres populaires ; 2. de l'interpellation de M. Paul Meunier sur l'organisation du théâtre populaire et le fonctionnement des théâtres nationaux ; 3. de l'interpellation de M. Levraud sur le fonctionnement des théâtres subventionnés.

M. Goujon

député de la Seine-Inférieure, se plaint de l'exploitation de l'enfance dans les spectacles populaires.

M. Dujardin-Beaumetz

sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts, dit que les mesures nécessaires seront prises pour faire cesser les abus signalés par M. Julien Goujon.

Le personnel des théâtres

M. Goujon demande ensuite que la loi sur les accidents du travail soit appliquée au personnel des théâtres.

M. Dujardin-Beaumetz

fait connaître que la loi sur les accidents du travail a un effet général et que son application s'étend au personnel des théâtres.

Interpellation Millevoye

SUR LA CRÉATION

des théâtres populaires

M. Millevoye, député de la Seine, et M. Paul Meunier, député de l'Aude interpellent le gouvernement sur la création des théâtres populaires.

M. Millevoye

développe longuement son interpellation et demande la création des théâtres populaires dans les villes de province.

Ces théâtres seraient institués avec les garanties de l'Etat et des villes intéressées.

Les fonds nécessaires à leur fonctionnement seraient fournis par une grande loterie nationale.

L'orateur parle ensuite de l'utilité des spectacles lyriques et dramatiques et engage le gouvernement à encourager les théâtres dans les villes de province.

M. Meunier

parle, à son tour, de l'organisation du théâtre populaire et du fonctionnement des théâtres nationaux.

Le député de l'Aube souhaite que la République constitue le théâtre populaire, comme elle a constitué l'école.

L'orateur termine en faisant ressortir la nécessité de développer l'art dramatique et lyrique.

M. Levraud

monte à la tribune et développe son interpellation annexée à la discussion du budget des Beaux-Arts.

Le député de la Seine critique le fonctionnement des théâtres subventionnés par l'Etat.

Il parle des abus qui s'y commettent et demande que l'administration de ces théâtres soit réorganisée.

M. Jumel

député des Landes, répond aux critiques relevées par M. Levraud et défend le fonctionnement des théâtres subventionnés.

M. Auffray

député de la Seine, propose la création d'un théâtre ambulant et indique les moyens qui assureraient son fonctionnement.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

St-PÉTERSBOURG

Un bureau de caisse d'épargne envahi

Saint-Pétersbourg, 14 février.

Le bureau de la caisse d'épargne situé sur la perspective Transbalkane a été envahi, en plein jour, par une bande de jeunes gens armés.

Le gardien de la caisse, un officier de police et sa femme ont été grièvement blessés.

Un des agresseurs a reçu des blessures mortelles.

La caisse est restée intacte.

Plusieurs arrestations ont eu lieu.

EN POLOGNE

La situation s'aggrave

Varsovie, 14 février.

Les mesures répressives pratiquées par le gouvernement ont surexcité les esprits dans les provinces de la Pologne.

L'agitation qui se manifeste dans plusieurs villes fait craindre de nouveaux troubles.

La situation s'est aggravée ; si les mesures répressives ne prennent fin, elles provoqueront une nouvelle insurrection.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

La répression de la contrebande La réponse du Sultan

Algésiras, 14 février.

Les délégués à la Conférence se sont réunis ce matin à 10 heures, en séance plénière, pour examiner la réponse du Sultan au règlement relatif à la répression de la contrebande des armes.

Les délégués marocains annoncent que le Sultan donne son approbation au règlement, à l'exception de ce qui concerne la destruction des armes de guerre confisquées.

Ils demandent à la Conférence de modifier les articles 3 et 14 ainsi conçus :

Article 3

Les armes et munitions destinées aux troupes de Sa Majesté chérifienne, seront admises après l'accomplissement des formalités suivantes :

Une déclaration signée par le ministre de la guerre marocain, énonçant le nombre et l'espèce des formalités de ce genre, commandées à l'industrie étrangère, devra être présentée à la légation du pays d'origine qui y apposera son visa.

Article 14

Les marchandises confisquées seront détruites par les soins de la douane, dans un délai de huit jours à partir de la date du jugement définitif rendu par le tribunal compétent.

La destruction sera opérée en présence d'un délégué du makhzen et d'un délégué de l'autorité consulaire compétente dûment avisée.

Les moyens de transport à terre pourront être confisqués par les autorités douanières et seront vendus au profit du Trésor chérifien.

Quelques légères modifications au texte de ces deux articles sont adoptées par la Conférence pour répondre au désir du Sultan, puis les 19 articles du projet de règlement de la contrebande des armes sont adoptés.

La Conférence adopte ensuite, avec quelques additions et modifications, les treize premiers articles du projet sur la réglementation des douanes au Maroc et la répression des fraudes et de la contrebande, tel que le comité de rédaction l'a préparé.

⁂

Cet après-midi, la conférence a continué l'examen de cette question et a adopté les articles 14 à 27 du projet sur la réglementation des douanes et la répression des fraudes et de la contrebande.

La séance a été renvoyée à demain matin, à 10 heures.

Proposition *du délégué américain*

Londres, 14 février.

Le correspondant du « Standard » à Algésiras, annonce que M. White, plénipotentiaire américain, proposera à la Conférence que la France ait le droit d'exercer la police dans trois ports importants du Maroc et l'Espagne dans deux autres ports. En ce qui concerne l'Allemagne, M. White demandera à ce qu'elle ait la main sur Mogador.

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financier les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LE NEILS 42, rue Lafayette, Paris

BOHIN - FIJALBAN, TOURS, MACHINES à coudre OUTILS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS pour tous métiers

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent en garantit 18 karats.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏDE COLOMBANI

Ancien — 3 et 5, rue de l'Opéra — *Bastia*

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Fêtes

On se charge à des prix modérés de

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Pil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Generaux à Boulevard de Cardo, 1.

LA REVUE MAME

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

(nombreux; 48 centimes; abonnements: France et Algerie, 8 francs par an; étranger, 41 fr. 50. 7, rue Mézières, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n° 102, du 4 février 1906):

Algésiras, Rosnay Rais. — Les allumettes, Charles Foley. — Le duc de Nemours (suite), René Bazin, de l'Académie française. — Six mois en Kondelonie: La catastrophe du « rétrospatiosk, » Ivan de Soltatsk. — Chronique sportive: Le foot-ball, André Beaunier. — Au pays des pyramides (suite et fin). Le R. P. Chauvard, des Missions africaines. — Chronique photographique: Les reproductions par la photographie, Albert Reynor. — Qa et là. — Histoire de la reine de Hollande et de ses sept châteaux (suite), Charles Foley.

Illustrations d'après R. Fiandin, Rafet, G. Dorrian, des reproductions photographiques, etc.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Industrie

à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage: — Travail soigné et garanti.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins *Orenga*, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, maladies du Ventre Foie, Vessie, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

LUNETTERIE

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURCAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sangiolo, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégoria (Salon de 1870).

1er papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr

1er papier blanc. — — . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).

Sampiero Corso.

Pascal Paoli.

Napoléon Bonaparte.

1er papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr

2e Série, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

1er papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr

1er papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE:

A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 contenant une Gravure coloriée et un Patron démontré dans les Nos 2e et 4e Nos.

3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs

ADEL. GOUBAUD, Editeur, 2, rue 4-Septembre

Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

Le plus attrayant des publications hebdomadaires

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus connus

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lafarge, etc.

Récits d'Explorations. 16 Nombreuses Variétés.

NUMEROS ILLUSTRÉS

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 1 fr. 50, adressé 140, rue Montmartre, Paris.

15 centimes le Numéro. En vente partout.

Librairie Ollagnier

NOUVELLE ENCRE GARDOT, DIJON.

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

A VENDRE

Châtaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs artificielles.

Le Directeur Gérant,

J. B. OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIQUEUR DE NOIX

DISTILLÉE

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Bastia (1903)

Remise de propriétés monachiques, reconnues par les commissions médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combiague, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de notre ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ces propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les coliques.

La Liqueur de Noix ne prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à sa Ville près Corte et à Bastia chez M. LUCIANI, pharmacien, place des Terreaux.

Se méfier des contrefaçons.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un **Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — VENDREDI 16 FEVRIER 1906 — N° 47

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 4, Boulevard du Palais, Bastia

J.B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Petites Annonces, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Corse..... 3m. 5 fr. | 6m. 9 fr. | 1an 16 fr.

Autres Départ. 3m. 6 fr. | 6m. 11 fr. | 1an 20 fr.

Toutes marques, ne publiées Paraissent pas en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Sainte Julienne.

Soleil: (heure nationale)

Lever, 6 h. 31 m. — Coucher, 5 h. 00 m.

Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22

Fête de Demain: Saint Zosime.

15 FÉVRIER

MANŒUVRES DÉJOUÉES

Une agence officieuse allemande *a dénaturé tout ce qui, depuis dix* jours, se passe à Algésiras. Cette manœuvre, si fâcheuse qu'elle soit à constater, n'est pas seule de son espèce, et par tous les moyens on essaye en ce moment de tromper l'opinion européenne. Il est indispensable de dissiper l'équivoque qu'on crée: d'abord sur les prétendus engagements pris par la France à l'égard de l'Allemagne; ensuite sur le caractère et l'étendue du mandat soi-disant général et exclusif que nous sollicitons de la conférence; enfin sur l'accueil que les plénipotentiaires réunis à Algésiras ont réservé à nos propositions.

Sur le premier point, il nous sera, après nos précédents articles, permis d'être bref. On nous a dit d'abord que nos « engagements » étaient formels. On nous dit aujourd'hui qu'ils sont « implicites ». Ils ne sont ni l'un ni l'autre, pour la bonne raison qu'ils n'existent pas. Non seulement nous n'avons pas pris d'engagements, mais nous avons spécifié que nous entendions n'en point prendre. Nous l'avons spécifié, non pas une fois, mais deux fois, mais trois fois, dans de successives conversations entre MM. Rouvier, Rosen et de Radolin, entre M. Bihourd et le prince de Bulow.

Nous avons protesté verbalement et par écrit contre la pensée que nous n'allions pas les mains libres à Algésiras, et quand, au début de décembre, nous avons publié notre Livre jaune, nous y avons inséré les trois pièces nos 284, 348 et 349 enregistrant notre refus formel de borner à l'avance notre liberté. Si l'Allemagne était de bonne foi en prétendant qu'elle ne s'attendait pas à ce que M. Revoil demandât le mandat de police, *comment n'a-t-elle pas protesté* formellement à la publication du Livre jaune? Et comment, n'ayant pas alors protesté, vient-elle protester maintenant? *Notre politique* n'a pas varié. Nous avons déclaré que nous solliciterions le mandat de police. Nous avons affirmé *que nous ne prenions aucun* engagement quant à l'œuvre de la conférence. Nous usons de notre indépendance sauvegardée pour faire ce que nous avons toujours dit que nous ferions: voilà tout.

Sur le second point, l'artifice est moins gros, mais il est aisé de le démasquer aussi. *On répond à* nos demandes: « Non, nous ne vous donnerons pas le mandat de police parce que grâce à ce mandat général et exclusif vous seriez les maîtres du Maroc. » Où l'Allemagne a-t-elle pris que nous sollicitions un mandat général, c'est-à-dire s'étendant à tous les points du Maroc et dégénérant par conséquent en occupation militaire? Elle sait parfaitement que dès le mois de juin dernier (Livre jaune n° 273), M. Rouvier chargeait M. Bihourd de montrer au prince de Bülow que nos propositions à Fez n'avaient « ni la portée ni le caractère qui leur avaient été assignés, » et n'avaient « rien de commun avec le régime appliqué à Tunis. » Elle sait également qu'en ce moment même et notamment dans les conversations qu'il a eues avec M. de Radowitz à la demande de celui-ci, M. Revoil n'a jamais parlé de la police générale du Maroc, mais seulement de la police d'un nombre explicitement limité de ports où il y a des intérêts européens *à sauvegarder* et où deux ou trois dizaines d'officiers assistés de quelque soixante sous-officiers algériens suffiraient à remplir la tâche à eux assignée. Que nous parle-t-on d'autre part du caractère exclusif de cette police, puisque la presse allemande étend son *refus* jusqu'à l'hypothèse où, en vertu d'accords particuliers entre la France et une tierce puissance, nos officiers et sous-officiers *algériens* ne seraient pas seuls à organiser la police dont la conférence nous confierait l'organisation? Ce n'est donc ni parce *qu'il serait général ni parce qu'il* serait exclusif, mais seulement parce qu'il serait français, que l'Allemagne s'oppose à ce que le *mandat nous soit conféré*. Elle n'obéit, par ce refus, ni à une préoccupation économique ni à une pensée politique, mais uniquement à un *sentiment* d'amour-propre, qui n'est ni juste ni acceptable.

Cela est si vrai qu'à Algésiras même la *presque unanimité* des treize plénipotentiaires ne dissimule pas son sentiment en faveur des propositions françaises. La plupart des représentants pensent et disent que ces propositions, limitées, modestes et pratiques, sont absolument légitimes, et qu'une police organisée de la sorte, sur un mandat précis de la conférence, est parfaitement conciliable avec l'intégrité du Maroc, la souveraineté du sultan et le maintien de la porte ouverte. Ils estiment aussi que, nos engagements en faveur de l'égalité économique étant formels et décisifs, nous sommes autorisés à vouloir que le mandat de police nous assure la reconnaissance de l'intérêt spécial qu'aucun d'eux ne songe à nous contester, et que l'Allemagne a d'ailleurs admis en juillet 1905.

Dans ces conditions, le silence des délégués allemands, coïncidant avec la violence de leur presse, produit à Algésiras une impression dont la France n'a rien à redouter. La thèse allemande est une thèse de mauvaise humeur fondée sur des inexactitudes. La thèse française est une thèse de bonne foi appuyée sur des réalités. Entre les deux, la conférence choisira. Comme M. Rouvier le disait le 16 décembre, nous pouvons attendre avec calme le résultat de ce choix, résolus que nous sommes à maintenir fermement les positions que nous avons prises en pleine possession de notre liberté, et où nous soutient la sympathie de l'Europe.

(*Le Temps*).

SECTION CORSE du Club Alpin Français

Excursion en Corse

Le bureau de la section de la Corse du Club alpin français a définitivement arrêté comme suit le programme de l'excursion de Pâques en Corse:

Samedi 14 avril. — Départ de Nice, à 10 heures du matin, par bateau à vapeur rapide, déjeuner à bord. Arrivée à Bastia pour dîner, installation à l'hôtel.

Dimanche 15 avril. — Visite de Bastia. L'après-midi, excursion en voiture sur la côte orientale du Cap Corse.

Lundi 16 avril. — Excursion collective à Saint-Florent par le défilé de Lancone, retour par le col de Teghime ou « vice versa », déjeuner à Saint-Florent.

Mardi 17 avril. — Départ collectif de Bastia par le train ordinaire du matin, ou, si possible, par train spécial, déjeuner en commun à Vizzavona, promenade au col par la forêt et division en deux groupes.

Groupe A

Le groupe A part de Vizzavona par le train de 5 h. 5, arrivée à Ajaccio à 7 h. 4 du soir, installation et dîner à l'hôtel.

Mercredi 18 avril. — Le matin, visite de la ville, l'après-midi, promenade en voiture à la Parata (route des Sanguinaires), thé avec gâteaux au pavillon Ariadne.

Jeudi 19 avril. — Départ en voiture le matin pour Cargèse, déjeuner à Calcatoggio, dîner et coucher à Cargèse.

Vendredi 20 avril. — En voiture à Evisa, par Piana, les Calanche et le golfe de Porto, déjeuner à Piana, dîner et coucher à Evisa (rencontre du groupe B en route).

Samedi 21 avril. — En voiture d'Evisa à Corte par la forêt d'Aïtone, le col de Vergio, la forêt de Valdoniello, le Niolo, la Scala di Santa Regina et le col d'Ominanda, déjeuner à Calacuccia, dîner et coucher à Corte.

Dimanche 22 avril. — Visite de Corte, déjeuner, départ à 3 h. 17 du soir pour Ajaccio, arrivée à 7 h. 4, installation et dîner à l'hôtel.

Lundi 23 avril. — Embarquement à 4 heures du soir pour Marseille (avec le groupe B).

Mardi 24 avril. — Arrivée à Marseille à 7 heures du matin et dislocation.

Groupe B

Ce groupe accomplissant l'itinéraire du groupe A en sens inverse, se reporter ci-dessus pour les détails.

Le groupe B part de Vizzavona le mardi 17 avril, par le train de 6 h. 10 soir, arrivée à Corte à 7 h. 41.

Mercredi 18 avril. — Le matin, visite de Corte, l'après-midi, en voiture pour Calacuccia.

Jeudi 19 avril. — En voiture pour Evisa.

Vendredi 20 avril. — En voiture pour Cargèse (rencontre en route du groupe A)

Samedi 21 avril. — En voiture à Ajaccio.

Dimanche 22 avril. — Le matin, visite de la ville, l'après-midi, promenade en voiture à la Parata, thé avec gâteaux au pavillon Ariadne.

Lundi 23 avril. — Embarquement à 4 heures du soir avec le groupe A, pour Marseille.

Mardi 24 avril. — Arrivée à Marseille, à 7 heures du matin et dislocation.

Le Président: Le Secrétaire Général:
M. d'ORNANO. PH. LECA.

Ce que disent les Journaux

Le Rappel

De M. Henry Maret:

« Je ne suis pas très sûr que les grands magistrats dont on nous montre les statues et les portraits aient été aussi impitoyables et aussi désintéressés qu'on le suppose, mais si réellement ces braves gens ont existé, l'espèce en est depuis longtemps disparue, il faut la mettre au rang des espèces engloutie dans les naturalites étudient parfois les curieux « échappés.

« Le juge est aujourd'hui un fonctionnaire comme un autre. Il rend la justice comme un entrepreneur débite son tabac tel qu'il lui est fourni par son gouvernement ».

La République Française

De M. Maline, à propos des retraites ouvrières:

« Que les grands chefs du parti collectiviste se disent bien que le nombre des industriels français que l'injustice de l'esprit révolte et que le découragement envahit, va sans cesse en augmentant. Ils

27 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Le parquet, saisi de l'affaire, se mit en mouvement le jour même.

Deslauriers fut convoqué par le juge d'instruction.

Le pauvre homme ne put donner aucun renseignement. D'abord soupçonné d'avoir aidé la comtesse, il parvint à établir son entière bonne foi.

Après le prononcé de l'arrêt définitif par la cour et cassation, il avait perdu la tête devant le désespoir de sa fille.

Il avait un peu trop légèrement accueilli les offres de service d'un inconnu, d'un nommé Mérouille, dont il avait dû se défier, et qui avait rapidement pris une influence incroyable sur la jeune femme.

Plus d'une fois, il avait tenté de la mettre en garde contre cet homme, mais en vain.

Jeanne était dominée, fascinée, comme hypnotisée par cet individu.

Deslauriers pensait bien qu'il tramaient quelque chose d'étrange, mais on ne le mettait pas dans la confidence. Il aurait pu exiger qu'on le traitât autrement; sa trop grande faiblesse l'empêcha d'user de son autorité paternelle.

Dans ces derniers temps, sa fille l'acablait de demandes d'argent auxquelles il ne savait même pas résister.

Ne s'était-elle pas imaginé un jour de lui réclamer la fortune de sa mère placée chez lui, et dont elle prétendait avoir à présent la libre disposition.

Ici Deslauriers reconnaissait nettement l'influence de Mérouille car, livrée à ses propres inspirations, sa Jeanne prodigue mais désintéressée, n'eut pas eu cette idée.

Il s'était gendarmé contre cette prétention, non qu'il ne la considérât comme légitime, mais parce qu'il trouvait imprudent de remettre un capital aussi important à la gestion inexpérimentée d'une désœuvrée comme la comtesse.

Toutes ses observations étaient restées sans effet.

Jeanne ne voyait plus que par les yeux de Mérouille.

Combien Deslauriers se repentait maintenant de l'avoir présenté à sa fille.

Il aurait dû l'éconduire dès le premier jour.

Mais non! devant la douleur de la pauvre jeune femme, il avait saisi la première branche de salut qui s'offrait.

Après tant d'épreuves et de secousses de toute sorte, il avait accueilli cet homme qui lui apportait des paroles d'espoir, les premières qu'il eût entendues depuis longtemps.

Ces paroles répétées à Jeanne devaient la consoler, quand bien même elles ne seraient pas suivies d'actes, et c'est peut-être cette raison que, à tout hasard, il avait introduit Mérouille auprès d'elle.

Dans sa pensée intime, tout était fini et bien fini. On était allé en exécution. Il n'y avait plus rien à faire.

Quels nouveaux expédients de procédure Jeanne allait-il employer? Il n'en savait rien, mais il croyait bien qu'il ne s'agissait que de moyens légaux. S'il avait pu supposer ce qu'il allait advenir, il aurait, lui-même, congédié Mérouille, et vertement!

Mais il était à cent lieues de songer qu'il s'agissait d'un enlèvement, et sa fille devait être sûre qu'il la désapprouverait, puisque elle ne lui avait jamais laissé soupçonner ce qu'elle méditait.

Maintenant encore, le pauvre homme était aux cent coups. Il n'avait aucune nouvelle de la fugitive et craignait que, poussée par Mérouille, son mauvais génie, elle ne commit d'autres folies plus graves encore.

— Quelles folies? interrompit le juge d'instruction.

Deslauriers s'arrêta net, les yeux pleins de larmes, comprenant que, pour l'honneur de Jeanne, il venait de dire un mot de trop.

— Est-ce que je sais? balbutia-t-il en haussant les épaules.

Le malheureux père dissimulait la pensée qui lui était venue.

Tout était vraiment à redouter de la part de Jeanne la névrosée, Jeanne la morphinomane, *Jeanne la folle*, comme il l'appelait quelquefois.

L'intimité qui régnait entre elle et Mérouille avait fini par prendre un caractère singulier.

Il lui avait inspiré une sympathie exagérée faite de reconnaissance préventive pour des services à rendre, et d'admiration pour une intelligence réellement supérieure.

Il ne la consolait pas seulement par l'espérance qu'il lui donnait, il la distrayait par son esprit original, par ses aperçus ingénieux, par ses saillies pittoresques.

Il ne se bornait pas au rôle sévère de conseiller, encore moins à celui trop effacé d'agent; il était encore l'amuseur, et bien qu'il lui était devenu indispensable.

Cela, le père, qui s'en était aperçu trop tard, ne voulut pas l'avouer, mais sa réticence éclaire le juge d'instruction, homme clairvoyant et rempli d'expérience.

Relancer Deslauriers comme complice était impossible.

Devant sa bonne foi évidente, on renonça à l'inquiéter et même le magistrat, attendri par sa douleur sincère, promit, dans le cas où les fugitifs seraient rejointe, de le lui faire savoir aussitôt.

Pendant vingt-quatre heures, les poursuites furent stationnaires.

Mérouille, en homme du métier, avait hautement pris ses précautions pour dépister le policier à ses premières investigations.

On ne put apprendre dans *quelle direction* il s'était enfui, emmenant la comtesse et sa fille.

Dudout, stylé par lui, avait disparu, et un longtemps devait s'écouler avant qu'on le retrouvât.

Restait la gouvernante, dans laquelle le comte et Palmyre, égards par la fureur, persistaient à voir une complice, bien que, sans la connaître, le juge d'instruction ne partageât pas leur avis.

— D'après le portrait que vous me faites de cette fille, leur dit-il, d'après ses antécédents, je croirais plutôt qu'elle a été dupe, sinon victime de quelque vilain tour.

L'événement ne devait pas tarder à lui donner raison.

En magistrat bien moderne, M. Fortier avait l'habitude de lire les journaux avec le plus grand soin.

Plus d'une fois, les renseignements fournis par la presse lui avaient été précieux, et il n'était pas de ceux qui attendent exclusivement après les informations de la Sûreté.

(*A suivre*).

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

ne se retirent pas encore de la bataille mais les jeunes qui viennent par derrière eux hésitent à y entrer et ils portent déjà leur activité ailleurs. Les capitaux commencent à se détourner de l'industrie française pour y chercher à la Bourse ou à l'étranger des placements plus tranquilles et plus solides.

« Faut-il maintenant apprendre à nos révolutionnaires que le capital qui s'éloigne de l'industrie et qui passe la frontière c'est du travail perdu pour l'ouvrier français ? »

La Lanterne

A propos des mesures de clémence qui accompagneraient la présidence de M. Fallières :

« Il faudrait le courage de le dire : si, dans les huit jours, M. Fallières graciait en masse les citoyens qui viennent d'être condamnés, il encouragerait la révolte ouverte ; il n'en ferait le complice. Faut-il donc que M. Fallières trompe l'espérance de tous les pauvres gens qui comptaient sur lui pour obtenir remise de leur peine ?

« Non ; et le nouveau président a un moyen bien simple, tout en exerçant son droit de grâce, de n'en point faire bénéficier les tenanciers patentés contre la loi républicaine. C'est de ne comprendre, dans la mesure de clémence, que les délits commis antérieurement au 17 janvier, date de son élection. Ainsi, les bandits du sabre ou du goupillon qui prétendaient gagner à peu de frais la palme du martyre n'auront déposé ils comprendraient que le pays comporte des risques et nous les verrions soudain redevenir tranquilles. »

Le Petit Caporal

La cause pour laquelle nous combattons et pour laquelle nous combattrons toujours sans trêve ni merci mérite que nous sachions mourir pour elle.

Pour elle succombèrent sous les empereurs romains des milliers de vierges et des milliers d'hommes à la foi romaine et ardente, et pour nous en transmettre le dépôt sacré à travers la longue suite des siècles d'un rêve qui lutte avec la même et héroïque énergie. Nous saurons nous montrer dignes de ces glorieux devanciers et de cet illustre passé.

Le Soleil

Proscription, délation, abdication, c'est à cette objection que nous tombons. Nos églises sont spoliées, notre armée démontée, notre magistrature avilie, notre diplomatie bafouée, c'est la France qui roule sur la décadence.

Ce n'est pas impunément que depuis trente ans tous les principes sont sacrifiés, toutes les institutions sapées, tous les droits méconnus, toutes les libertés violées.

Tout étant brisé, tout s'effondre dans l'impuissance. Tout était désagrégé, tout s'écroule, on attendait que tout soit étouffé dans l'anarchie finale.

Les... Japonais contre les moustiques

En Mandchourie, les Japonais se sont inspirés des règles les plus précises de l'hygiène pour la prophylaxie du paludisme qu'on parvient à éviter, on le sait bien maintenant, en se préservant des piqûres des moustiques.

Dans tous les villages où les troupes devaient séjourner quelque temps, le drainage des terrains marécageux et le desséchement des flaques d'eau stagnantes étaient assurés par des corvées de soldats ou de coolies chinois. Les fenêtres des maisons occupées étaient presque toujours garnies avec de la gaze fixée au moyen de lattes de sorgho clouées sur le bois. Des couvertures étaient tendues devant les portes. Enfin, chaque soldat ou officier était muni d'une petite moustiquaire protégeant la tête contre les piqûres des moustiques.

(*L'Illustration*, 13 janv. 1906).

Et nous, propriétaires et colons de la plaine orientale, intelligite ...

Médaille Militaire

Sont inscrits sur le tableau de concours de la Médaille militaire de 1906, les militaires dont les noms suivent :

Sennarti, adjudant au 9e rég. d'artillerie.

Valery, adjudant au 17e bataillon d'artillerie.

Rogiersel, gardien de batterie de 1re classe à Bastia.

Perelli, adjudant au 11e bataillon d'artillerie.

Pelipas, maréchal des logis chef, 13e bataillon (batterie de la Corse).

Raffalli, adjudant au 1er escadron du train des équipages militaires.

Garde républicaine, Vittori, Giustini, gardes, Paoli, brigadier fourrier, Muchielli, brigadier.

Légion de Paris. Perfetti, gendarme.

15e légion, Raffaelli, gendarme, Frasioni, Giudicelli, brigadiers.

15e légion bis, Marselmi, maréchal des logis, Peraldi, brigadier.

13e légion ter, Giuseppi, Pisella, Castelli, Campana, Valery, Agostini, Simonetti, Giorgetti, Poggi, gendarmes, Verdran, Laffitte, maréchal des logis chef, Durini, Anzi, Sieuri, Rifaux, Antonini, brigadier, Duverney, maréchal des logis chef, premier secrétaire du trésorier.

13e légion, Bavarini, maréchal des logis.

Tunisie, Panzani, gendarme.

L'Application de la Loi de Séparation A BASTIA

A l'Eglise Saint-Jean

Hier matin, à 11 heures, le gros bourdon de l'église Saint-Jean annonçait à la population que l'inventaire des biens ecclésiastiques devait s'effectuer.

Aussitôt de tous les points de la ville, la foule accourait vers l'église paroissiale pour assister, paisible et résignée, à l'inventaire prescrit par la loi.

A cette occasion, nous avons constaté, avec regret, un déploiement de forces militaires ridicule, que rien ne justifiait, et qui ne pouvait qu'exciter la population à se départir de son calme habituel.

Il nous semble, surtout à l'époque critique que nous traversons, qu'on aurait dû laisser l'armée à ses occupations, autrement sérieuses que celle d'escorter des fonctionnaires, dont la vie n'était nullement en danger.

En outre, ces mesures d'ordre, — nous pourrions dire de désordre, — ont eu pour résultat d'empêcher de braves ouvriers et employés, habitant dans les environs de la paroisse, de rentrer chez eux pour déjeuner, à l'heure où ils avaient quitté leur travail. On aurait dû choisir une autre heure pour cette opération, et donner à la troupe une consigne sensée et moins sévère.

A midi précis, M. Pagnon, sous-inspecteur des domaines à Corte, accompagné de M. le sous-préfet de Bastia et des commissaires de police, a pénétré dans la sacristie et a pu inventorier sans incident. L'église, en effet, était presque déserte, et M. le curé a fait entrer l'agent des domaines par une porte dérobée, au moment même où les sommations légales étaient faites devant la porte principale.

Pendant les opérations de l'inventaire, la foule, attirée par ce déploiement de forces, grossissait à chaque instant, à tel point que lorsque, l'inventaire terminé, les agents de l'administration sortirent de l'église, ils furent accueillis par les huées formidables de la foule indignée.

A l'Eglise du Nouveau-Port

A l'église du Nouveau Port, lorsque les agents de l'administration ont pénétré dans l'intérieur, ils se sont trouvés en présence du propriétaire de l'immeuble, M. Battisti, venu là pour faire valoir ses droits de propriété, et du sacristain qui s'était borné à leur ouvrir les portes de la Chapelle.

La présence des agents de l'administration serait, certainement, passée inaperçue au Nouveau-Port, sans ce même déploiement de forces militaires qui a provoqué, naturellement, un rassemblement de personnes.

⁂

On assure que l'inventaire des biens ecclésiastiques se continuera aujourd'hui, à Sainte Marie, avec les mêmes *mesures d'ordre*, à moins que l'on ne se soit décidé à réquisitionner le bataillon de Corte et l'artillerie de la place d'Ajaccio.

A Corte

(Petit Séminaire)

L'inventaire des églises, qui avait été suspendu momentanément, a recommencé hier matin, à 10 heures, par le petit Séminaire.

Le Supérieur, entouré de tout le personnel enseignant, a déclaré à M. le Sous-Inspecteur des Domaines, qu'il s'opposait à l'opération pour deux raisons : d'abord, parce que le Gouvernement n'a rien à voir dans les Séminaires, grande ou petite, qui échappent à la loi de séparation, et ensuite parce que la notification d'inventaire a été faite irrégulièrement au Supérieur de l'Etablissement, alors qu'elle aurait dû être faite, paraît-il, au président du Conseil d'administration.

Devant cette déclaration M. Pagnon s'est retiré et l'opération est ajournée à une date ultérieure.

Nécrologie

Le duc de Choiseul-Praslin

Nous apprenons, non sans tristesse, la mort du duc de Choiseul-Praslin, l'aîné des petits-fils de l'illustre maréchal de France Horace Sebastiani, et le descendant du grand ministre de Louis XV, par qui nous sommes devenus Français, décédé avant-hier à Menton, après une longue et douloureuse maladie.

Le duc de Choiseul-Praslin était (personne ne l'ignore) un homme de bien et de cœur, dans la noble acception du mot.

Sa mort laisse un grand vide, et la Corse qu'il aimait passionnément, perd en lui un ami sûr et dévoué ; mais il ne meurt pas tout entier : il revit dans ses enfants, tous dignes de lui et du grand nom qu'ils portent. — Dr C.

LE RETOUR D'AGE

L'ELIXIR DE VIRGINIE Nyrdahl guérit les varices, la phlébite, le varicocèle les hémorroïdes et assure souverain contre tous les accidents du retour d'âge ; hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipations. Nyrdahl, 2, rue de la Tacherie, Paris, le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Nyrdahl.

Chambre Musicale

Séance du vendredi 16 février 1906

PROGRAMME

1. Beethoven, 7e Trio, (piano, violon, violoncelle).
2. Wagner, Tannhauser, romance de l'Etoile, pour violoncelle.
3. Verdi, Rigoletto, air chanté par M. Z.
4. Grieg, Andante, piano et violon.
5. Delibes, Sylvia, barcarolle et pizzicati, (piano, et cordes).
6. X., Romance, Mlle B.
7. Wiemarki, (piano et violon).
8. Wegner, Lohengrin, (piano, orgue et cordes).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 février

Thermomètre — 7 heures du matin : 6 5
à midi 10·0 à 6 heures du soir + 7 4
Maxima 10·2 Minima 4 0.
Baromètre — 7 heures du matin, 758 mm.
à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 759 mm.
Vent. — Dans la matinée, N.E. modéré
Dans l'après-midi, id. faible.
Etat du ciel, 1/2 couvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 1 mm

⁂

Chez Mlles Agostini

Demain dimanche, 18 février, à 2 heures précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

La séance musicale, annoncée pour samedi soir, n'aura pas lieu.

⁂

De la lumière ! ..

Il y a quelques mois l'on a bordé la route de Cardo de becs de gaz ! Seuls les partisans de l'obscurantisme pourraient s'en formaliser, mais il y a toujours des coins aussi fréquentés et qui sont, cependant, dépourvus de ces indispensables lumignons, entre autres la bordure du Vieux Port de la maison Romieu à la jetée du Dragon. Un de nos correspondants nous prie de relever cette lacune et de la signaler à Monsieur qui de Droit. Il nous semble perdre de vue que les amoureux ont droit eux aussi à quelque sollicitude et que cette promenade des soupirs perdrait tout son charme, avec l'indiscrète apparition des allumeurs de becs de gaz.

⁂

A la correctionnelle

Le tribunal correctionnel a jugé hier, les cinq jeunes gens, âgés de 14 à 18 ans, inculpés de vols à l'étalage au préjudice de M. Livarini, et de Mme veuve Cibert.

On se souvient qu'il y a une quinzaine de jours, des vols de peignes pour femmes et de trois revolvers furent commis aux vitrines de deux magasins du boulevard.

La police mit en état d'arrestation les nommés M. Antoine, C. Jean, O. André, R. Antoine et D. Armand qui firent des aveux complets à l'instruction.

Ces inculpés, assistés chacun d'un avocat d'office, ont été condamnés à des peines variant de huit jours à un mois d'emprisonnement, sans application de la loi de sursis

⁂

Les Corses à l'étranger

Les journaux d'Upata (Vénézuéla) annoncent la mort de M. Ange-François Francesconi, qui a été employé pendant très longtemps à *l'hôpital civil de Bastia, où il avait laissé d'excellents souvenirs.*

Dans la Guyane du Vénézuéla, où il était établi depuis plusieurs années, sa mort fut un véritable deuil.

Les obsèques ont été célébrées au milieu d'un concours considérable d'amis.

Le deuil était conduit par MM. Nicolai Ignace, Ottavi Pierre, Dahdah, Omsta, négociants ; les docteurs Auvedo et Oxfort ; le général Zapata, gouverneur d'Upata et le général Medina.

M. Ange Francesconi était l'associé de MM. Ignace Nicolai et Ottavi, qui occupent dans le commerce Vénézuélien un rang très enviable.

A notre tour, nous adressons à MM. Nicolai et Ottavi, nos bien sincères condoléances.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, une chambre à coucher style XV.

S'adresser : 28, Bd Paoli, au 1er.

⁂

Mots de la fin

Au régiment :

— Dites donc, vous... quel était votre métier dans le civil ?

— Dentiste, caporal.

— Ah ! vous étiez.... Alors, allez nettoyer la bouche d'égout !

AVIS DE DECÉS

Les familles de Zerbi, Lemaître, Frédéric Antonetti, Général Filippi, Eugène Bartoli, Barthélemy Morali, Xavier de Gaffori, Louis Benedetti, Jean Antonetti, Maxime Scoffier, Joseph Ferrand, Louis Fisch, comte Benedetti, Santamaria et Marinace-Cavallace,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Mme Eugénie de Zerbi

Née ANTONI-ANTONETTI

décédée à Bastia, le 14 février 1906, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu vendredi, 16 février, à une heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 15.

ON DEMANDE

à *louer* ou à *acheter* en Corse

Grande propriété

d'un moins 100 à 200 hectares.

Ecrire avec tous les détails et prix, aux initiales A. B., 100, au *Petit Bastiais*, Bastia.

Achat de Grignons d'Olive et de Ressences

S'adresser à la Savonnerie Corse, Usine de Toga, près Bastia.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert depuis le 14 courant, un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension, Prix modérés

Nos Dépêches DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	14 fév.	15 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99,45	99.45
— 3 p. 0/0 amortis.	99,00	99.35
	ex-coupon.	

Mouvement Judiciaire

Paris, 15 février.

Le « Journal Officiel » publiera demain le mouvement judiciaire suivant :

M. de Figarelli, président du tribunal civil de Bastia, est nommé conseiller à la Cour d'appel, en remplacement de M. Mariotti, décédé.

M. Massei, juge d'instruction à Ajaccio, est nommé président du tribunal civil de Bastia.

M. Peretti, substitut du procureur de la République à Ajaccio, est nommé juge au même tribunal.

M. Zevaco, juge au tribunal de Sartène, est nommé substitut du procureur de la République à Ajaccio.

M. Martini, avocat, est nommé juge à Sartène.

Le nouvel Evêque d'Ajaccio

Paris, 15 février.

Le « Figaro » donne comme certaine la nomination de Mgr Lesur, prélat du Pape, à l'évêché d'Ajaccio.

L'INVENTAIRE DES BIENS D'EGLISES

A Ste-Lucie-de-Tallano

Ste-Lucie, 15 février, 11 h. 40.

Les opérations de l'inventaire de l'église de Sainte-Lucie-de-Tallano, qui, le 5 février, avaient été ajournées, ont été reprises ce matin.

M. le Receveur des domaines s'est présenté accompagné du Sous-Préfet et du Commissaire de police de Sartène. On avait réuni à Sainte Lucie plusieurs brigades de gendarmerie, présentant un effectif d'une soixantaine d'hommes, sous les ordres du capitaine commandant l'arrondissement, ainsi qu'un détachement du 163e d'infanterie, de la garnison de Sartène.

Les troupes ont cerné l'église, puis la foule a été refoulée. Les portes de l'église étant barricadées à l'intérieur, elles ont été enfoncées.

L'intervention de plusieurs notabilités du village a réussi à calmer l'excitation de la population qui était à son comble, et il ne s'est produit aucun incident.

A St-André-de-Tallano

Sainte-Lucie, 3 h. 10.

Après avoir terminé l'inventaire à Sainte-Lucie, M. le Receveur s'est transporté à Saint-André, accompagné du Sous-Préfet, du Commissaire, de la troupe et des gendarmes.

Il a opéré dans les mêmes conditions à l'église paroissiale de ce village, en présence de la population indignée, mais contenue par la force.

Tiragesfinanciers

Bons à lots de Panama

Paris, 15 février.

Le tirage des Bons à lots de Panama a eu lieu ce matin, à 10 heures, au Crédit foncier de France.

Le numéro 713.669 gagne le gros lot de 250.000 francs.

Le bon portant le numéro 139 634 gagne le lot de 100.000 francs.

D'autres numéros sont sortis remboursables à 5.000, à 2.000 et à mille francs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00086

LOTERIE DES Enfants tuberculeux

Paris, 15 février.

Numéros gagnants

Le numéro 274.270 gagne le gros lot de 250.000 francs.

Le numéro 2 691 965 gagne le lot de 50.000 francs.

Le numéro 1 508.866 gagne le lot de 20.000 francs.

Les numéros 203 866 et 2.934 949 gagnent chacun cinq mille francs.

Dix lots ont gagné chacun 1.000 francs.

Vingt autres lots ont gagné chacun 500 francs.

Enfin cinq cents lots ont gagné chacun 100 francs.

L'Election Présidentielle *dans la Marine*

Paris, 15 février.

Dimanche prochain, à l'occasion de l'entrée en fonctions de M. Fallières, tous les bâtiments qui seront sur rade, arboreront le grand pavois.

Une salve de 21 coups de canon sera tirée dans tous les ports de guerre.

Une double ration de vin sera distribuée aux hommes.

Toutes les punitions seront levées.

LA DÉLATION

Nouvelles fiches

Paris, 15 février.

La plupart des journaux nationalistes publient les fiches concernant les officiers des garnisons de Rennes, de Saint-Malo, de Guingamp, de Vitré et de Saint Brieuc.

Les obsèques DU CARDINAL PERRAUD

Autun, 15 février.

Les obsèques du Cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, ont eu lieu aujourd'hui, au milieu d'une affluence extraordinaire.

Suivant la volonté formelle du défunt, aucun honneur n'a été rendu.

Aucun discours également n'a été prononcé.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

A PARIS

Arrestation d'un abbé

Paris, 15 février.

La police a procédé ce matin à l'arrestation de l'abbé Leclerc pour avoir insulté les gardiens de la paix, de service sur la place Saint-Augustin.

Conduit au parquet, l'abbé Leclerc a été déféré cet après-midi, au tribunal correctionnel, en état de flagrant délit, et condamné à quinze jours de prison sans application de la loi de sursis, pour outrages aux agents de la force publique dans l'exercice et à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

EN PROVINCE

Toulouse

Paris, 15 février.

Les catholiques ont manifesté violemment, à Toulouse, contre l'archevêque qui s'est absenté, au moment où l'on devait procéder à l'inventaire des biens de la Cathédrale, après avoir recommandé aux prêtres d'éviter tout scandale.

Montpellier

L'inventaire a eu lieu aujourd'hui, à Montpellier, à l'église paroissiale de Saint-Matthieu.

A l'issue des opérations, une grande manifestation s'est formée dans les rues de la ville.

Des bagarres se sont produites. Plusieurs manifestants ont été arrêtés.

MORT DU CARDINAL MANARA

Paris, 15 février.

Un télégramme de Rome annonce que le cardinal Manara est décédé aujourd'hui à Ancone.

La Présidence du Sénat

Réunion plénière

Paris, 15 février.

Les groupes de gauche du Sénat se sont réunis aujourd'hui, en réunion plénière, au Luxembourg, pour la désignation du candidat à la Présidence.

Cette désignation a demandé trois tours de scrutin.

Premier tour

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :

MM. Antonin Dubost, 85 voix.
Magnin, 64 ;
Léon Bourgeois, 30 ;
Peytral, 23.

Deuxième tour

Au deuxième tour de scrutin, les voix se sont ainsi réparties :

Ont obtenu :

MM. Antonin Dubost, 104 ;
Magnin, 90 ;
Peytral, 9
Bourgeois, 2.

En présence de ces résultats, au troisième tour de scrutin est devenu nécessaire.

Troisième tour

Ce troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :

MM. Antonin Dubost, 117 voix ;
Magnin, 83 ;
Peytral, 1.

M. Antonin Dubost a été désigné comme le candidat des gauches à la présidence du Sénat en remplacement de M. Fallières.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

Algésiras, 14 février.

Une nouvelle entrevue a eu lieu aujourd'hui entre MM. de Radowitz et Révoil.

Cette entrevue dont rien n'a transpiré, donne lieu à de nombreux commentaires.

Les vues de l'Allemagne sur la police au Maroc

Berlin, 15 février.

Le correspondant de la « Gazette de Cologne » à Algésiras télégraphie que dans l'entrevue qui a eu lieu aujourd'hui entre MM. Révoil et de Radowitz, celui-ci aurait exposé les vues de l'Allemagne sur la police du Maroc.

D'après ce même correspondant la conversation entre ces deux plénipotentiaires aurait produit une excellente impression.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

ARTICLE 35

La Chambre aborde la discussion de l'article 35.

Amendement Quilbœuf

M. Quilbœuf, député de la Seine-Inférieure, dépose un amendement portant que pour les ouvriers et employés de l'agriculture la retraite sera constituée par un versement de 2 pour cent retenu sur les salaires et par un pareil versement effectué par les employeurs.

Cet amendement, bien que combattu par la Commission, est adopté par la Chambre et devient le premier paragraphe de l'article 35.

Le 2e paragraphe obligeant à effectuer ces versements chaque trimestre en bien à chaque paye est également adopté.

Amendement Coutant

M. Paul Coutant, député de la Marne, présente un amendement demandant que chaque propriétaire qui ne perçoit pas un fermage supérieur à 500 francs, soit dispensé de tout versement pour la retraite.

Cet amendement qui donne lieu à une vive discussion est adopté par la Chambre.

La séance est levée à 11 h. 35.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Beaux-Arts

Reprise de la discussion du budget du ministère des Beaux Arts :

M. Dujardin-Beaumetz

sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts, répond aux discours prononcés par MM. Millevoye, Meunier et Levraud.

Le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts dit que la censure n'existe plus.

Il prend l'engagement de protéger les jeunes auteurs et compositeurs et de soumettre incessamment à la Chambre un projet relatif aux théâtres populaires.

M. Sembat

député de la Seine, fait observer qu'il faudrait subventionner les théâtres de province.

Il parle d'une grande loterie qui permettrait de construire des théâtres populaires.

La discussion générale est close.

Ordre du jour Couyba

M. Couyba, député de la Haute-Saône, dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à déposer un projet de loi organisant les théâtres populaires à Paris et dans la province.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Les dangers de l'incendie

M. Menier, député de la Seine-et-Marne, appelle l'attention sur les dangers d'incendie dont est menacé le Louvre.

M. Dujardin-Beaumetz

répond aux observations présentées par M. Menier et indique les mesures prises pour prévenir tout danger d'incendie au Louvre.

L'incident est clos.

Les Chapitres

La Chambre passe à la discussion des chapitres.

Plusieurs orateurs interviennent présentant diverses modifications.

Les 12 premiers chapitres sont successivement adoptés.

LES SOCÉTÉS D'ASSURANCES *SUR LA VIE*

INTERPELLATION LOQUÉ

M. Loqué, député du Vaucluse, demande à interpeller le gouvernement sur l'application de la loi de surveillance, relative aux Sociétés d'assurances sur la vie.

Sur la demande de M. Rouvier, président du Conseil, la discussion immédiate de l'interpellation Loqué est ordonnée.

M. Loque

commence par dire qu'il veut avant tout éviter un scandale qui rejaillirait sur la République.

Le député du Vaucluse fait observer que la loi de surveillance sur les sociétés d'assurances, votée le 17 mars 1905, n'a pas encore été appliquée.

Il relève également que le règlement d'administration publique prévue par la loi n'a pas encore été publié.

L'orateur soutient ensuite que les compagnies d'assurances sur la vie ont fait tout ce qu'elles ont pu pour empêcher la loi d'aboutir.

De nombreuses tentatives de corruption ont été faites auprès de divers fonctionnaires, et des intrigues de toutes sortes sont intervenues pour arrêter l'application de la loi.

Le président du Conseil

fait connaître tout d'abord que le retard apporté à la publication du règlement d'administration publique est dû à des causes normales, qu'il indique.

M. Rouvier détruit ensuite les accusations portées par M. Loque, relativement à des tentatives de corruption qui auraient été faites auprès de certains fonctionnaires.

En présence des déclarations formulées par le président du Conseil, M. Loque retire son interpellation.

Ordre du Jour

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement.

Cet ordre du jour est adopté par mains levées.

Demain matin séance publique à 9 heures.

EN CHINE

Soulèvement prochain *des Boxers*

Pékin, 15 février.

Les gardes des Légations étrangères, établies à Pékin, ont été avertis de l'imminence d'un soulèvement général des Boxers

Le secrétaire de la légation allemande a obtenu une batterie de campagne supplémentaire.

République de l'Equateur

Tremblement de terre à Esmeraldas

Plusieurs maisons écroulées. — 130 morts et 200 blessés.

Paris, 15 février.

On télégraphie de Guayaquil :

De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Tumaco et à Esmeraldas.

Des crevasses énormes se sont produites non loin du rivage de la mer dont les eaux ont envahi les terres.

De nombreuses maisons se sont écroulées,

Des familles entières sont ensevelies sous les décombres.

D'après les premières évaluations le nombre des morts s'élèverait à 130 environ.

On compte en outre près de 200 personnes blessées.

Les dégâts matériels sont considérables.

La population de ces deux villes est dans la consternation.

EN AUTRICHE

Grèves maritimes *à Fiume*

Fiume, 15 février.

Plus de 3 000 chauffeurs, marins et travailleurs du port de Fiume, appartenant au personnel de la Compagnie des Transports Maritimes Hongroise-Croate, se sont mis en grève.

Ces travailleurs réclament une augmentation de salaire et une diminution des heures de la journée de travail.

Des mesures d'ordre ont été prises par les autorités.

Les grévistes sont calmes : aucun incident ne s'est produit.

EN GRÈCE

Dissolution de la Chambre

Athènes, 15 février.

Sur la demande de M. Theotokis, président du conseil des ministres, qui a déclaré ne pouvoir gouverner avec la Chambre actuelle, à la suite de l'obstruction énergique faite par les députés militaires pour empêcher le vote de la loi excluant les militaires du Parlement.

Les nouvelles élections générales auront lieu le dimanche 8 avril prochain.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

La Situation

Saint-Pétersbourg, 15 février.

On craint à Saint-Pétersbourg de nouveaux troubles.

De nombreux fonciers vendent leurs terres à de bas prix.

On signale dans les quartiers ouvriers une certaine agitation.

Des jeunes gens, appartenant à diverses sociétés anarchistes, ont tenté une manifestation qui a échoué. Ils ont été dispersés par la police.

A VLADIVOSTOCK

Saint-Pétersbourg, 15 février.

Les nouvelles qui parviennent de Vladivostock indiquent que l'indiscipline règne parmi les réservistes.

Leur très grand mécontentement a produit une agitation qui devient alarmante.

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI & Cie
BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boîtes assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que :

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent ***CIGARE MATTEI*** ou ne pas fumer

XXXIe ANNÉE — SAMEDI 17 FÉVRIER 1906 — N° 48

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. ORLANDINEU, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite devise, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,50 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Un an ..... 24 fr. 12 fr. 6 fr.
Autres Départ. 32 » 16 » 8 »
Un an reparaît que des manuscrits déposés. Toute réclame, en dehors [illegible] le port en sus.

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Zosime.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 30 m. — Coucher, 5 h. 01 m.
Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22
Fête de Demain : Sexagésime.

16 FÉVRIER

CAUSERIE
sur un « Voyage en Corse »

Lisez-vous parfois les auteurs de *Voyages en Corse* ? Peut être que non ; eh bien ! je le regrette pour vous, mon cher lecteur. Quant à moi, je les lis, et même très volontiers, depuis que l'élégante traduction que M. Pierre Lucciana a faite de la *Corsica* de Gregorovius, m'a mis en goût pour ce genre d'ouvrages.

C'est généralement une lecture très variée, et par là même fort intéressante. On apprend ce que pensent de notre île Anglais, Allemands, Italiens, Français, etc. Les uns ont vu en Corse ce qui n'y trouve réellement ; les autres, à l'œil plus perçant, y ont vu même ce qui n'existe pas. Tous, d'ailleurs, se rencontrent sur le terrain du banditisme, et aucun ne manque de conter quelqu'une de ces terribles histoires qui font frissonner dans leur peau nos bons *Continentaux*.

J'ai donc lu beaucoup de ces voyages, mais le plus réjouissant, je n'ose dire le plus désopilant, est l'œuvre d'un Anglais (qui l'eût cru ?), qui nous a raconté le voyage fait par lord Byron en Corse et en Sardaigne sur son yacht, le *Mazeppa*. L'auteur, qui s'est aidé pour écrire son ouvrage du journal du capitaine Benson, déclare dans sa préface « qu'il ose espérer que le public l'accueillera d'autant plus favorablement que l'on peut compter sur l'extrême exactitude de tous les faits qui y sont rapportés. » Nous allons bientôt savoir à quoi nous en tenir sur cette *extrême exactitude*.

Parti de Venise avec la fameuse Comtesse Thérèse Guiccioli, Byron arrive devant Saint-Florent, où il essuie une terrible tempête. Une vague jette son médecin, Peto, par dessus bord, et le yacht n'est sauvé que par une autre vague qui le soulève et le jette par-dessus les brisans. On mouille dans la baie de *Martello* (lisez Mortella), *qui a donné son nom à un grand nombre d'autres tours bâties sur les côtes de la Grande Bretagne*, l'on prend terre dans cette île, *où fut exilé Ovide*, et Byron, va faire une visite au commandant de Saint-Florent.

Après le commandant, l'évêque; car il y avait, paraît-il, un évêque à Saint-Florent vers 1820. Vous n'en douterez plus quand vous aurez lu ce qui suit :

Lord Byron, qui connaissait parfaitement la manière de se faire bien accueillir partout où il allait, avait envoyé un vase d'or et une offrande pécuniaire pour l'église de San-Fiorenzo. Le bon évêque, nommé Pascal Paoli, et qui descend du général de ce nom, vint lui-même à bord pour nous remercier, et demanda ensuite obligeamment la permission de dire une messe, afin de rendre grâces à Dieu de nous avoir sauvés du naufrage. Cette cérémonie terminée, le vénérable officiant s'assit au milieu de nous et prit part à la conversation. Mais comme la plupart de mes lecteurs n'ont, peut-être, jamais vu un évêque corse, je vais tâcher d'esquisser le portrait de celui-ci.

C'était un homme d'une quarantaine d'années, et qui paraissait jouir d'une santé vigoureuse. Sa complexion était brune, et de très beaux cheveux noirs ombrageaient son front. Son costume consistait en une chemise sans jabots, une veste et un gilet verts avec des boutons d'or ; une culotte de velours noir, des guêtres d'un gros cuir brun et des souliers très forts. Il portait une espèce de petit baudrier en cuir renfermant du plomb à giboyer, et auquel était suspendu un poignard ou coutelas, dont la poignée était en ivoire... Le domestique de l'évêque, pauvre diable tout dégueillé, sans souliers et sans bas, était chargé de porter son fusil. Deux chiens d'arrêt, un dogue et deux lévriers complétaient le cortège assez singulier de *son éminence*, etc.

Le lendemain, Byron et l'évêque vont au village de Casos (?) où le *pasteur* les accueille cordialement. Chasse au sanglier, dans laquelle la nièce du curé fait voir aux visiteurs anglais émerveillés comment on prend en Corse les sangliers au *lazzo* !

A Corte, autre évêque qui offre à Byron de le loger dans ses appartements, avec Thérèse Guiccioli sans doute. Byron retrouve dans cette ville un ancien ami, M. Segaro, *qui exportait chaque année de Corse plus de trois cents tonneaux de Falerne ; car c'est de la Corse*, ajoute hardiment l'auteur, *que les Romains tiraient leur Falerne si vanté*.

Je ne dirai pas qu'il serait cruel d'insister, suivant l'expression consacrée ; l'auteur, mort depuis longtemps, peut supporter les critiques les plus acerbes sans en être ému le moins du monde. Mais pour épargner au lecteur la monotonie...

J'en étais là de ma phrase, quand mon ami Pierre C. entra dans mon cabinet, et vint prendre sur mon bureau, sans façon, comme il fait d'ordinaire, mon article inachevé. Lorsqu'il l'eût parcouru :

« Vous avez tort, dit-il, de railler ce » livre ; *je regrette au contraire qu'il y en* » ait si peu de ce genre ! Quelle réclame » pour le tourisme en Corse et même pour » notre Société d'initiative ! Que d'excursionnistes accourraient en Corse pour » boire du Falerne de Corte, pour voir » des évêques semblables à Son Eminence Pascal Paoli, évêque de Saint-Florent, et surtout pour apprendre de » nos jeunes filles, à chasser le sanglier » au lazzo ! »

Toujours original, mon ami Pierre C. !

Après tout, il a peut-être raison.

Le Conflit Franco-Vénézuélien

Le gouvernement vénézuélien a adressé hier à M. Maubourguet, ancien chargé d'affaires du Vénézuéla à Paris, une longue note portant la date du 7 février et dont voici le résumé :

Vous répondrez comme suit à la note de M. Rouvier, en date du 18 janvier :

Mon gouvernement m'enjoint de vous dire que pour se rendre exactement compte de la situation, il est nécessaire d'établir une distinction. Les faits réels sont que le gouvernement vénézuélien a dit qu'il ne voudrait plus traiter par l'intermédiaire de M. Taigny, ancien chargé d'affaires de France, qui a été virtuellement expulsé du Vénézuéla, en attendant que des explications satisfaisantes aient été données. Le gouvernement n'a nullement déclaré, comme la note de M. Rouvier l'affirme, que le général Ybarra, ministre des affaires étrangères, aurait fait savoir aux représentants français qu'il ne voulait plus avoir de relations officielles avec eux.

En ce qui concerne l'affaire de la Compagnie des câbles, la France n'a pas allégué qu'un déni de justice eût eu lieu, car elle ne le pouvait pas, et au lieu de présenter le Vénézuéla d'une manière amicale, elle l'a accusé d'avoir violé les droits français, et s'écartant ainsi de la voie légale, elle assume les responsabilités incombant à la Compagnie des câbles.

Le Vénézuéla pose ces questions :

Est ce que la Compagnie des câbles a remplises obligations ? Est ce que les employés du gouvernement français sont venus ou aide aux gens qui voulaient détruire les libertés vénézuéliennes ?

S'il peut être répondu d'une manière satisfaisante à ces questions, le Vénézuéla cèdera. Autrement, il considère la France comme responsable et est prêt à soumettre toute l'affaire à l'arbitrage.

Le Vénézuéla, dans tout le différend, a agi de la manière la plus amicale et a retiré sa note dès qu'il a été prié de le faire.

Lorsqu'il fut interdit à M. Taigny de débarquer du steamer « Martinique, » ce fut dans le but d'éviter une situation encore plus désagréable. Néanmoins, le gouvernement français expulsa violemment M. Maubourguet sans pouvoir lui reprocher aucune faute.

Si ces faits ne peuvent être prouvés, le Vénézuéla s'incline et accepte les obligations qui lui incombent.

Un Spectacle navrant

On sait avec quelle intensité toujours croissante, la mendicité continue de sévir dans notre ville. Triste vision que ce pullulement de misérables, de fiévreux d'estropiés dont les yeux des Bastiais ont fait leur accoutumance, mais qui demeure, pour les étrangers, l'objet d'un étonnement peu avantageux !

Depuis quelque temps, la mendicité enfantine tout particulièrement prend des proportions inquiétantes. Il n'est vraiment plus permis de sortir sans se voir harcelé par des nuées d'enfants, dont l'aspect navrant tragique, force très souvent la pitié du promeneur. La nuit même, parfois à des heures avancées, il n'est pas rare de rencontrer plusieurs de ces lamentables petits va-nu-pieds, rôdant sous le vent ou la pluie, et grelottant sous leurs loques, à l'affût d'un passant problématique...

Un vagabondage exercé en de semblables conditions, indigne sûrement que ces malheureux gamins ne sont que les instruments passifs et terrorisés d'un abominable trafic.

Notre police n'a pas l'air de songonner que des lois et des règlements applicables à Bastia, comme ailleurs, ont pour but de prévenir cette honteuse exploitation. Il faut des limites à tout, même à la mendicité... Et quelques salutaires exemples, envers quelques-uns de ces « parents » sans aveux et sans entrailles, viendraient fort à point pour mettre, enfin, un terme à ce spectacle affligeant. — X.

Ce que disent les Journaux

L'Humanité

De M. Jaurès, sur les élections de Limoges qui constituent le premier résultat de l'unification du parti socialiste :

« C'est un grave échec pour nous d'avoir perdu la municipalité de cette grande cité industrielle, mais ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est que cette épreuve n'a pas entamé l'admirable force vitale du prolétariat limousin ; il a lutté avec une vigueur incomparable sur un terrain où les calomniateurs et les manœuvres de l'adversaire multipliaient les difficultés et les périls. » Parlant de l'attitude

---

28. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants
1877

En parcourant ce matin-là une petite feuille populaire, il fut frappé par cet article de reportage, publié sous ce titre à sensation :

LA FOLLE DE BUZENVAL

« Hier matin, le commissaire de police du quartier des Halles a reçu du sieur Thomas, maraîcher établi dans la commune de Louveciennes, une singulière déclaration.

« En se rendant à Paris en carriole pour y vendre ses légumes, Thomas a failli écraser, près de Buzenval, une jeune femme agenouillée au milieu de la route.

« Etonné de la trouver en pareille situation en ce lieu et à cette heure — l'aube venait à peine de se lever — il descendit de sa voiture et constata qu'elle était folle.

« La malheureuse paraissait avoir reçu la pluie torrentielle qui était tombée pendant la nuit. Elle était dans un état déplorable.

« Ému de compassion, Thomas la fit monter dans sa voiture, dans l'intention de la conduire chez un commissaire de police.

« Tous les bureaux de commissariat étant fermés à cette heure matinale, il continua son chemin, et c'est ainsi qu'il amena, chez le commissaire de police du quartier des Halles, la pauvre créature qu'il avait recueillie.

« L'infortunée, hors d'état de répondre aux questions qui lui ont été posées a été conduite d'urgence au dépôt de la préfecture de police où elle a été adressée d'urgence à l'infirmerie.

« Les vêtements, bien que souillés de boue et trempés par la pluie, sans être élégants, indiquent une situation bourgeoise et confortable.

« Le langage de la pauvre femme révèle dans son incohérence, une certaine éducation.

« Le premier examen auquel elle a été soumise donnerait à croire que sa folie, de date récente, aurait été causée par une émotion violente sur laquelle il a été impossible de lui arracher le moindre éclaircissement. »

Au moment où le juge achevait sa lecture, Fabry, l'agent délégué par la Sûreté pour suivre l'affaire, entrait dans son cabinet et lui apportait, avec la nouvelle déjà publiée dans le journal, le signalement de l'héroïne de l'aventure.

Le magistrat lui montra la feuille qu'il tenait.

Fabry parcourut rapidement l'article et grogna :

— Parfaitement exact !... Ces gueux de journalistes ! Ils sont plus vite informés que nous-mêmes... bientôt ce seront eux qui feront la police... on n'aura plus besoin de nous !

M. Fortier rapprocha le signalement de celui que lui avaient donné M. de Berly et Palmyre.

— Oui, je me trompe fort, pensa-t-il, on te tient la gouvernante.

Quelques heures après, il était fixé.

Il se rendit à l'infirmerie du Dépôt, accompagné du comte et de sa belle-sœur, qui, tous deux, reconnurent sur-le-champ la Suissesse.

L'état de la pauvre fille, atteinte d'une fièvre cérébrale, ne permit pas d'obtenir d'elle aucun éclaircissement.

Dans son délire, elle ne laissait échapper que des paroles sans suite et entièrement vides de sens.

Le médecin insista pour qu'on ne prolongeât pas un interrogatoire d'ailleurs inutile, et donna l'ordre de la faire transporter à l'Hôtel-Dieu.

A cette question du juge d'instruction :

— Pensez-vous qu'elle recouvrera la raison ?

Il répondit en hochant la tête :

— Pas de sûr ; on tout cas, si même elle guérit, il n'est pas bien certain qu'elle retrouvera la mémoire.

— Fatalité ! grâce à la comte, que Palmyre essayait vainement d'acheter.

— Bah ! s'écria Fabry, on a vu à bout de débrouiller des histoires plus mystérieuses que celle-là !... On se passera de la gouvernante, si elle ne peut rien dire... Voilà tout !

Il se pencha à l'oreille du juge :

— C'est la voiture qu'il faut retrouver ; c'est là que l'on trouvera le coupable.

A l'instant même il se mit en campagne et ne tarda pas à obtenir un premier résultat.

Il se rendit à la préfecture et demanda communication des rapports des commissaires de la banlieue, centralisés dans cette administration.

Celui du commissaire de Puteaux lui ouvrit un renseignement.

Un coupé sans cocher, attelé d'un cheval emballé avait été arrêté à l'aube, entre Rueil et le Mont-Valérien.

— Voilà mon affaire, se dit-il.

Il s'empressa d'aller examiner la voiture dans laquelle il trouva un petit sac que Palmyre reconnut comme appartenant à Mlle Rousseau.

Le coupé et le cheval, comparés à eux du comte, établirent, par leur ressemblance voulue, la préméditation et la complicité de Duflout.

Dès lors, pour un gaillard de la force de Fabry, ce fut un jeu de reconstituer la scène de l'enlèvement.

Ancien collègue de Mérouille à la préfecture, il connaissait sa manière d'opérer.

Revenu dans le cabinet de M. Fortier, où se trouvaient le comte de Berly, Stéphane et Palmyre, il prit la parole en ces termes :

— Je commence à voir clair dans cet os. Mérouille est un bonhomme qui agit grandement quand on lui en donne les moyens. La perte d'une voiture et d'un cheval ? misère pour lui ! ça pouvait le compromettre, il a ordonné à Duflout de tout abandonner... un autre véhicule attendait quelque part, emmenant la comtesse et sa fille ; c'est là-dans que tout le monde s'est sauvé. Où ? c'est ce qui nous reste à savoir.

— Est-ce possible ? demanda le comte.

— Tout est possible avec de l'argent, répondit Fabry.

— Vous en aurez autant qu'il vous en faudra, dit M. de Berly, sans compter une bonne récompense quand vous me ramènerez ma fille, et quand j'aurai fait condamner cette femme pour le rapt de l'enfant dont la garde n'appartient qu'à moi seul.

— Oh ! la récompense, je m'en fiche ! fit l'honnête policier ; l'administration ne paye pour faire mon devoir et ça me suffit. Tout de même, cette affaire-là m'intéresse particulièrement Mérouille est un malin. Il n'est pas facile de lutter avec lui. C'est pour ça que j'y mettrai de l'amour-propre. Me donne-t-on carte blanche ?

A (suivre).

des radicaux. M. Jaurès ajoute : « S'ils s'obstinaient dans cette voie, ils pourraient certes infliger au parti socialiste des échecs momentanés, lui arracher, au profit des partis du passé, plus d'un mandat, mais ils lui prépareraient aussi la triomphale revanche, car ils auraient consommé en lui toute la force vitale de la démocratie républicaine ».

La République Française

L'élection de Limoges prouve la répulsion des troupes radicales, pour les doctrines mal définies du collectivisme — même s'il se suivent pas leurs chefs. Le Comité exécutif du parti radical se sera désillusionné, en essayant de nier le danger de l'antisémitisme, et en déclarant qu'il n'y avait pas pour les radicaux d'ennemis à gauche. Son acte de faiblesse devant les exigences de la rentrée ne les sauvera pas de la justice populaire, qui les guette. Les prolétaires du combisme peuvent signer des accords en haut lieu ; ces pactes sans vigueur, sont nuls sans lendemain, les électeurs ne les ratifieront pas. Voilà ce que signifie le scrutin d'hier à Limoges. Cette élection nous apporte une victoire sérieuse, mieux que cela, elle nous apporte les plus raisons d'espérer.

L'Echo de Paris

« A deux mois des élections générales, c'est là une indication précieuse, elle prouve que le moment n'est pas éloigné, où le bon sens reprendra le dessus, et où les électeurs radicaux, comprendront qu'on leur fait depuis trop longtemps jouer un rôle ridicule, et périlleux en favorisant toujours les partisans de la nationalisation de la grève générale et du désarmement de la patrie. »

Le Soleil

« Il n'en fallut hier de quelques centaines de voix que les révolutionnaires ne triomphassent à Limoges.

Dimanche prochain, ils triompheront à Toulouse. Les radicaux débordés, tiennent encore ; ils ne tarderont pas à se laisser convaincre, et entraîner, n'aimant pas que le rôle de sacrifiés et de vaincus. On se verra sans doute dimanche à Toulouse et en mai prochain, dans toute la France. Qu'on ne se flatte pas trop vite de l'échec sanctionnel des socialistes de Limoges, et puisse le résultat final, ne pas causer de cruelles déceptions aux modérés radicaux et aux progressistes républicains. »

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — Le geste du petit François Carlotti fut assurément très beau, mais, disait-je lui faire de la peine — et n'est vraiment dommage, car il est si gentil — je lui confesse, en toute franchise, qu'il n'aura point d'imitateurs.

Par cette température, plutôt froide, en effet, chacun de nous préfère un bain de lécard, le coin du feu — pieds sur les chenêts — ou le lit bien chaud à un plongeon dans la mer — fût elle calme et bleue!

***

L'enfant trottinait gaiment sur le bord du quai — en compagnie de Pompon'le, sans doute — lorsque, perdant pied, il tomba à l'eau, tête première.

Le refrain expira tout à coup sur ses lèvres roses, et lui même aurait certainement fait le « grand saut dans le noir, » sans l'heureuse intervention de M. Tarelle, notre patron des douanes, de la brigade de Calvi.

En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, ce brave serviteur — qui en est à son troisième sauvetage — s'élança au secours de l'infortuné petit — dont l'oupon'e ne charmait plus les loisirs — et le ramena à terre sain et sauf.

Tous nos compliments. — X.

***

OTA. — Samedi dernier, trois embarcations et un voilier ont fait ne trouvaient en détresse dans notre golfe. La brigade des Douanes de Porto s'étant rendue aussitôt sur les lieux a exécuté quelques tirs avec le fusil amarres de la société des sauvetages, mais l'état de la mer et du vent n'ont pas permis le va-et-vient. Au cours de ce sauvetage, le brigadier Battistini, les douaniers Poli Polo et Nivaggioli François ainsi que les nommés Castellani et Lhuissi, ont été pris par une énorme vague et jetés à la mer après avoir roulé sur les rochers. Le brigadier Battistini, Castellani et Luciani ont été recueillis par les douaniers Poli et Nivaggioli. Ils auraient indubitablement disparu sans le prompt secours de ceux-ci.

Ces cinq braves qui auraient voulu sauver trois nos malheureux marins, ont été, après leur chute, rester pendant près de trois heures, dans une cabine jusqu'à ce qu'on leur eût apporté des vêtements de Porto. Ils n'ont rentrés chez eux, la plupart contusionnés, après avoir vu la mort de bien près et avoir perdu une partie de leurs effets.

Nous nous faisons un devoir d'enregistrer leur belle conduite déjà signalée par les autorités compétentes à M. le Préfet, ainsi qu'à M. le Conseil d'Etat, et nous nous plaignons à espérer que l'administration saura les récompenser.

L'Application de la Loi de Séparation A BASTIA

A l'Eglise Sainte-Marie

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'inventaire des biens ecclesiastiques a eu lieu hier, à l'eglise Sainte-Marie.

Dès onze heures, les rues environnantes étaient gardées militairement et un cordon de troupes isolait complètement l'eglise.

On a pu constater, comme, hier le même déploiement exagéré de forces, et pourtant rien ne justifiait ces mesures puisque les portes de la paroisse étaient restées ouvertes et que bien que prévenue, la population n'avait eu garde de se porter en foule sur ce point.

C'est precisement la vue de la troupe, baïonnette au canon, qui a rassemblé quelques curieux et, à l'arrivée de M. Pagnon, sous inspecteur de l'Enregistrement, accompagné de M. le sous-préfet de Bastia, rien d'anormal ne s'est produit.

Ces fonctionnaires se sont dirigés vers la sacristie où ils ont pénétré sans difficulté aucune.

Le clergé des deux paroisses s'y trouvait réuni.

M. Pagnon commence aussitôt ses opérations, après avoir pris acte d'une protestation faite par M l'abbé Ambrosini au nom des diverses associations établies dans la paroisse.

L'inventaire se poursuit rapidement et sans incident ; M. le sous-inspecteur accepte toutes les déclarations qu'il mentionne dans son procès verbal.

L'inventaire se termine vers 3 heures et demie.

Pendant ce temps, le nombre des passants, arrêtés par les troupes, avait grossi et un véritable rassemblement s'était formé. Les plus curieux s'étaient portés aux fenêtres.

A la sortie des représentants du gouvernement un charivari épouvantable les accueille.

Des fenêtres on agite toute espèce d'ustensiles de cuisine, des sifflets stridents se font entendre et le « colombo » même retentit.

Les voitures des fonctionnaires franchissent la rue Notre-Dame à une grande allure pendant que la foule, dont la nervosité avait augmenté sous la contrainte imposée par la troupe, continue son charivari.

***

Il paraîtrait qu'une illégalité aurait été commise par l'administration au sujet de cet inventaire, en convoquant pour assister aux operations, le président du conseil de Fabrique au lieu de prévenir le président du bureau des marguilliers, et qu'en outre, le clergé de la paroisse aurait été informé seulement à 9 heures du matin, par lettre, que M. le sous-inspecteur des domaines procéderait à midi à l'inventaire prescrit par la loi.

Ochiatana

M. le Receveur des domaines de Belgodere s'est rendu à Ochiatana pour procéder à l'inventaire des biens ecclésiastiques.

Il n'a pu inventorier, les paroissiens s'y étant formellement opposés et il est parti sans fixer la date de son retour.

Costa

M. le Receveur des domaines de Belgodere est arrivé à Costa pour procéder à l'inventaire des biens ecclésiastiques.

Devant l'attitude hostile de la population, qui s'opposait à l'inventaire, il a quitté la commune sans avoir pu accomplir sa mission.

Palasca

M. le Receveur des domaines, venu à Palasca pour inventorier les biens ecclésiastiques, n'a pu commencer ses opérations.

En presence de l'attitude hostile des habitants qui s'opposaient énergiquement à l'inventaire, il a dû quitter la commune sans fixer la date de son retour.

Nécrologie

MADAME DE ZERBI

Une bien cruelle maladie a terrassé en quelques mois Mme Eugénie de Zerbi, née Antonj-Antonetti, qui faisait naguère, avec une si grande distinction, l'ornement de nos réunions mondaines. Elle y avait toujours brillé non seulement par sa belle prestance, mais aussi par les plus rares qualités du cœur et une conversation des plus agréables.

Dès qu'elle se sentit frappée, elle comprit que ses jours étaient comptés, et elle lutta beaucoup plus pour reserrer les liens que dans l'espoir de la guérison. Sa grande énergie, son caractère résolu se sont particulièrement affirmés au cours de sa lente agonie. Elle savait que ses dernières heures auraient été inertes, et alors, bien avant, elle voulut mourir en chrétienne.

Malgré les protestations du ministre de Dieu qui lui répétait que ce non était n'était pas si alarmant, elle voulut recevoir, dans la plénitude de ses facultés, les derniers sacrements. Et lorsqu'elle s'était pas trompée. Bien avant que la mort eût glacé son corps, elle avait cessé de voir et de parler : Dieu l'avait jugée digne d'une fin si chrétienne et lui a donné la force de régler tout ce qui devait se faire avant que son âme ne fut détachée de cette terre d'amertumes et de souffrances.

Nous prenons une part bien vive à la douleur de ses chères filles dont le dévouement a été admirable, comme avait été d'ailleurs la tendresse de leur mère pour elles.

Les obsèques ont eu lieu vendredi. Le deuil était conduit par son fils, M. Vincent de Zerbi, son gendre, M. Lecointre, administrateur des usines de Champlan, son cousin, M. le conseiller Fisch, et d'autres parents qu'entouraît une foule nombreuse d'amis.

Nous offrons aux familles de Zerbi, Lecointre et Antonetti, l'expression de nos condoléances les plus émues.

L'amour d'une Mère

La jeune mère est sujette à de nombreux malaises, mais le grand amour qu'elle a pour son enfant lui fait négliger ses propres souffrances. Elle devient faible, la nuit elle est privée du sommeil, elle devient nerveuse et est horriblement fatiguée. Beaucoup de femmes dans cette situation peuvent dire qu'elles ont trouvé un réel soulagement dans l'usage du puissant tonique « les pilules Pink. »

Telle est l'opinion de la femme d'un entrepreneur de maçonnerie bien connu à Pierrefitte (Seine) 1, Avenue du Nord, M. H. Quatremain fils aîné. Mme Quatremain écrit en effet :

Mme Quatremain, guérie par les pilules Pink (Cl. Legland, St-Denis)

« Vos pilules m'ont fait énormément de bien. Après le sevrage de ma petite fille, je suis tombée dans un état de faiblesse très grand. J'étais positivement au zéro. Il me semblait que je n'avais plus ni bras ni jambes. Mes jambes ne pouvaient plus me porter et mon mes bras je ne pouvais faire aucun travail. J'étais excessivement pâle, je manquais d'appétit. En un mot j'étais dans un très mauvais état de santé. Je dirai que mes époques étaient très irrégulières et me fatiguaient énormément. J'ai pris 2 boîtes de pilules Pink et cela a été suffisant pour me remettre. Ma fatigue a disparu, j'ai retrouvé une excellente santé. »

Tous les faibles, tous les épuisés, quelle que soit la cause de leur épuisement ont le sang pauvre. La nombre des globules rouges du sang a diminué dans de telles proportions, que leur sang est semblable à de l'eau. Le corps ne peut puiser de la force dans ce sang, puisque ce sang n'a plus la composition normale. Les pilules Pink modifient tout de suite la composition du sang et la rendent normale. Elles augmentent la quantité des globules rouges, et immédiatement tous les organes s'en ressentent. Ils se remettent à bien fonctionner et le malade éprouve une grande sensation de bien-être. Les pilules Pink ont indépendamment de leur effet sur le sang, une puissante action sur le système nerveux, et cette double action donne les meilleurs résultats dans les cas d'anémie, de chlorose, de bleues gastralgie maux d'estomac, rhumatismes migraines, névralgies.

On peut se procurer les pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : pharmacie Gabin 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

Examens d'aptitude AUX BOURSES DES LYCÉES & COLLÈGES

Par arrêté du 1er décembre dernier, les sessions d'examine d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront dans tous les départements :

1° pour les garçons, le jeudi 29 mars prochain ;

2° pour les jeunes filles, le jeudi 5 avril ;

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture du 1er au 25 mars.

Les bourses d'essai qui avaient été instituées en vertu de l'article 7 du décret du 6 août 1895 pour les classes de 7me sont supprimées. Par suite, aucun candidat ne saurait être inscrit pour concourir dans la série qui était dite : « série élémentaire. »

La demande d'inscription sur timbre de 0 60 cent., est adressée à M. le Préfet. Elle doit porter l'indication de la classe et de la division (A ou B dans le 1er cycle ; A, B, C ou D dans le 2me cycle) pour laquelle le candidat se présente.

A la demande doit être joint l'extrait de naissance du candidat timbré et légalisé.

Il est bien entendu que l'admission à l'examen d'aptitude n'implique pas de plein droit l'obtention de la bourse. Il y a eu à ce sujet de fréquents malentendus qu'il convient de dissiper.

Petite Gazette

Variations Atmophériques du 16 février

Thermomètre — 7 heures du matin + 5 8 à midi — 12 0 à 6 heures du soir + 5 4 Maxima + 12 2 Minima + 3 0.

Baromètre — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 761 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.O. faible. Dans l'après-midi, id. faible.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 1 mm

***

A la Cirnea

Il n'y aura pas de réunion dimanche, 18 février, à la Cirnea, à cause *du deuil cruel qui vient de frapper* Mlle Diane de Zerbi, vice-présidente de la Société.

***

En simple police

A l'audience d'hier tenue par M. Chorais, *juge de paix, quelques* dames et demoiselles, de la place d'Armes, ont été condamnées à des amendes variant de trois à cinq francs, pour tapage injurieux et violences légères réciproques.

Quatre Sardes qui, la semaine dernière, assaillirent, au vieux port, une jeune bonne, à laquelle ils auraient pu faire un mauvais parti, sans l'intervention de la police, sont condamnés à trois jours de prison et cinq francs d'amende.

Un récidiviste notoire, le sieur F. François, se voit infliger une nouvelle condamnation à huit jours de prison pour tapage et ivresse manifeste.

Trois jours de prison sont également distribués au sieur S. Dominique, maçon, pour ivresse manifeste, menaces et scandale sur la voie publique.

Tous les propriétaires de la maison portant le n° 5 de la rue des Muets sont condamnés à l'amende pour n'avoir pas fait effectuer des réparations urgentes dans leur immeuble qui menace ruine.

Enfin divers bergers sont condamnés à des peines variant entre trois et cinq jours de prison pour dévastation de récoltes.

***

Pilules Suisses

Pour combattre la constipation et les maux d'estomac, les Pilules Suisses constituent l'unique remède ayant fait ses preuves dans le monde entier depuis 25 ans. 1 fr. 50 la boîte.

Nos Dépêches DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	15 fév. — 16 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.45 — 99.35
3 0/0 nouveau	99.25 — 98.95

ex-coupon.

L'Légion d'honneur

Tableau de Concours pour 1906

Infanterie

Paris, 16 février.

Sont inscrits, sur le tableau de concours de 1906, dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

1° : Pour le grade d'officier

M. Grille, lieutenant-colonel au 163e rég. d'infanterie, avec le n° 92.

2° : Pour le grade de chevalier

M. Lamy, chef de musique au 163e rég. d'infanterie, avec le n° 9.

LA LOTERIE DES Enfants tuberculeux

Le gagnant du gros lot

Paris, 16 février.

Le gagnant du gros lot de 250.000 francs de la loterie des Enfants tuberculeux est un garçon d'hôtel, M. Chabasse, âgé de 27 ans.

M. Chabasse habite Chalon-sur-Marne.

Il est marié depuis peu de temps et sans enfants.

LE DERNIER Conseil des Ministres PRÉSIDÉ PAR M. LOUBET

Paris, 16 février.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Mouvement dans les Finances

M. Merlou, ministre des Finances, a fait signer un mouvement ayant pour point de départ la nomination de plusieurs trésoriers-payeurs généraux.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Allocution de M. Loubet

Avant de lever la séance du dernier Conseil des ministres, présidé par lui, M. Loubet a tenu à remercier tous les membres du Cabinet pour le précieux concours qu'ils lui ont *apporté en toutes circonstances.*

Le président de la République a exprimé le vœu de voir M. Rouvier continuer l'œuvre qu'il a si heureusement commencée, pour le plus grand bien de la France et de la *République.*

Réponse du président du Conseil

M. Rouvier, très touché par les paroles de M. Loubet, a rappelé combien son *septennat a été utile* au pays et bienfaisant pour la République.

Le président du Conseil a ajouté que M. Loubet emportait dans sa retraite l'affection de ses concitoyens et l'estime des gouvernements étrangers.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

LA LOI DE SÉPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE EN PROVINCE

Avignon

Paris, 16 février.

L'inventaire des biens de l'église Saint-Didier, à Avignon, a provoqué de graves manifestations dans la ville.

Sur le parcours de la foule, les banques et les magasins étaient fermés.

Le préfet a été hué par les catholiques.

Les portes de l'église ont été enfoncées.

La Rochelle

Dans de nombreuses paroisses du département de la Charente-Inférieure les gendarmes ont été lapidés, les ouvriers serruriers bleusés et les receveurs de l'enregistrement insultés.

Les catholiques se sont livrés à des manifestations hostiles à La Rochelle, à l'occasion de l'inventaire des biens ecclésiastiques.

Il n'y a pas eu d'incidents graves.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

Les accusations *du président Castro*

Londres, 16 février.

Dans une dépêche adressée de Caracas à la « Tribune de Londres » le président Castro accuse la compagnie française des cables de ne pas avoir rempli toutes ses obligations.

Il accuse également les agents français d'avoir aidé ceux qui voulaient détruire la liberté vénézuélienne.

Le président de la République du Vénézuéla déclare dans la même dépêche qu'il est prêt à soumettre toute affaire litigieuse à un arbitrage.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

Le règlement des douanes

Algésiras, 16 février.

La conférence, dans sa séance officielle de demain, à 10 heures, terminera la discussion du projet de règlement sur les douanes de l'empire et de répression de la fraude et de la contrebande par l'examen d'un article qui a été réservé, établissant le contrôle des opérations douanières, ainsi que par celui de l'article 21, *relatif* à la responsabilité de la douane pour la conservation des marchandises.

La Conférence abordera à cette même séance la question des travaux publics et celle de la Banque. La question de la police sera examinée la dernière.

L'opinion allemande

Berlin, 16 février.

Les milieux officiels de Berlin conservent une confiance entière dans une entente des délégués à la Conférence.

On juge favorablement la lenteur dans les questions secondaires, car c'est du temps de gagné pendant lequel on pourra arriver à une solution finale sur les points principaux.

Les Morts du Jour

Le général Harel

Paris, 16 février.

On annonce la mort du général de brigade en retraite Harel.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Marine Marchande

Suite de la discussion du projet de loi sur la marine marchande.

LES ARTICLES 11 à 18

La Chambre aborde la discussion de l'article 11, qui est adopté après une légère discussion.

Les articles 12 à 18 sont également adoptés.

L'ARTICLE 19

On passe ensuite à la discussion de l'article 19.

Amendement Thierry

M. Thierry, député des Bouches-du-Rhône, présente un amendement tendant à enlever au ministre le droit de réglementer les conditions du travail.

Cet amendement, qui donne lieu à une longue discussion, est adopté

Les navires étrangers

M. Thierry dépose un second amendement s'appliquant aux navires étrangers, qui font escale dans les ports français, les prescriptions sur la sécurité de l'hygiène, ordonnées aux navires français.

Cet amendement est adopté.

Les derniers articles du projet de loi sont également adoptés.

M. Caillaux

député de la Sarthe, s'élève contre la décision prise par la Chambre.

L'orateur déclare qu'il votera contre la nouvelle loi sur la marine marchande, qui comporte des charges considérables pour le trésor.

L'ensemble du projet de loi

Le président met aux voix l'ensemble du projet de loi.

Nombre de votants. .	557
Majorité absolue. . .	279
Pour l'adoption . .	358
Contre	199

La Chambre a adopté.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

Les guetteurs des sémaphores de la Marine

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi relative aux pensions des retraites des guetteurs des électro-sémaphores de la Marine.

Cette proposition est adoptée.

Les Bouilleurs de cru

Motion Castillard

M. Castillard, *député de l'Aube*, développe, au milieu d'une grande agitation, une motion invitant le gouvernement à modifier la législation des bouilleurs de cru.

L'orateur revendique pour les bouilleurs de cru, le libre exercice du *droit de propriété.*

M. Lasies

député du Gers, demande l'application du droit commun pour les payasans.

Le président du Conseil

supplie la Chambre de ne pas supprimer les recettes dont le trésor a besoin.

M. Rouvier ajoute que toutes les ressources du budget sont nécessaires. Quand la Chambre aura réglé le budget des dépenses elle verra si elle veut ouvrir le gouffre proposé par M. Castillard, en modifiant la législation des bouilleurs de cru.

(Une longue agitation se produit sur tous les bancs).

Motion Klotz

Après l'intervention de M. Mougeot, M. Klotz, député de la Somme, dépose une motion tendant à ajourner la question proposée par M. Castillard jusque après le vote de la loi de finances.

La motion Klotz est adoptée.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Beaux-Arts

Reprise de la discussion du budget du ministère des Beaux-Arts :

Les Chapitres

La Chambre adopte successivement les chapitres 12 à 16.

La musique religieuse

Sur le chapitre 17, M. Denis, député de la Charente-Inférieure, demande la suppression de l'enseignement de la musique religieuse au Conservatoire.

M. Dujardin-Beaumetz

sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, proteste contre la suppression et engage la Chambre à maintenir *l'enseignement de la musique* religieuse.

Les chapitres 17 et 18 sont adoptés.

Motion Mercier

M. Mercier, député de la Haute-Saône, présente une motion tendant à augmenter les subventions accordées aux petites sociétés musicales des départements.

La motion Mercier est adoptée.

Les chapitres 19 à 50 sont successivement adoptés.

La séance est *levée* et *renvoyée* à lundi matin.

SÉNAT

Présidence de M. LEYDET
Vice-Président

La séance est ouverte à 3 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière *séance qui est adopté.*

L'Election du Président

Le Sénat procède à l'élection de son président, en remplacement de M. Fallières, élu président de la République.

On procède à un premier tour de scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 240
Majorité absolue : 121

Ont obtenu :

MM. Antonin Dubost, 241 voix.
Léon Bourgeois, 2 ;
Peytral, 2 ;
Magnin, 1.

M. Antonin Dubost, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président du Sénat.

(Applaudissements répétés sur tous les bancs des gauches et du centre).

LA CONVENTION COMMERCIALE franco-russe

M. Pravet donne lecture du rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale franco-russe.

Le Sénateur de la Seine-et-Marne demande la discussion immédiate du projet de loi.

M. Monis

sénateur de la Gironde, propose au Sénat l'ajournement de la discussion à demain.

Le président du Conseil

combat la proposition de M. Monis et insiste pour que la discussion ait lieu séance tenante.

M. Rouvier demande l'urgence qui est déclarée.

La convention commerciale franco-russe est mise en discussion.

M. Monis

critique longuement la convention et expose les désavantages résultant pour nous des nouveaux tarifs.

M. Viger

sénateur du Loiret, défend la convention et fait ressortir qu'elle est avantageuse pour la France.

Le Vote

Le président met aux voix l'article unique du projet de loi qui est adopté.

La Convention commerciale franco-russe est approuvée.

La séance est levée et renvoyée à mardi.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

St-PÉTERSBOURG

30.000 ouvriers sans travail

Saint-Pétersbourg, 16 février.

De nombreux réfectoires gratuits ont été fermés faute de ressources

Plus de 30.000 ouvriers se trouvent sans travail et sont réduits à la plus grande misère.

L'agitation ouvrière augmente.

Dans certains quartiers on a dû rétablir la circulation des patrouilles.

Des réunions ont lieu dans le but d'engager les travailleurs à se mettre de nouveau au grève.

EN CHINE

Mouvement anti-étranger

Shanghaï, 16 février.

D'après les renseignements parvenus de Pékin à Shanghaï le soulèvement des Boxers est certain.

Il se produira dans quelques mois.

L'agitation est grande à Shanghaï.

Les membres des colonies américaine et anglaise sont obligés de porter constamment des armes sur eux pour leur défense personnelle.

Le mouvement qui se dessine dans la plupart des provinces de l'Empire est anti-dynastique et anti-étranger.

Les populations croient que le Japon soutient la Chine.

EN AUTRICHE

La grève générale *à Fiume*

Fiume, 16 février.

La *grève est devenue générale* à Fiume.

Presque toutes les corporations ouvrières ont fait cause commune avec les travailleurs du port, les marins et les chauffeurs.

Le travail a cessé dans toutes les *fabriques.*

Sept mille ouvriers ont adhéré à la grève.

La troupe est consignée.

Le plus grand calme règne parmi les grévistes.

ON DEMANDE

à *louer* ou à *acheter* en Corse

Grande propriété

d'au moins 100 à 200 hectares.

Ecrire avec tous les détails et prix, aux initiales A. B., 100, au *Petit Bastiais*, Bastia.

Achat de Grignons d'Olive et de Ressences

S'adresser à la Savonnerie Corse, Usine de Toga, près Bastia.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert depuis le 14 courant, un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension, Prix modérés

Marque recommandée

CUGNAC — FINE CHAMPAGNE

BOULESTIN & Cie

COGNAC

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia		Arrivées à Bastia	
Jeudi	4 heures soir.	Marseille	Vendredi, 7 heures m.
Jeudi	9 heures soir.	Nice	Vendredi, 6 heures m.
Dimanche	10 heures matin.	Tunis	Lundi, 11 heures m.
Samedi	10 heures soir.	Naples	Dimanche, 5 heures s.
Jeudi	minuit.	Livourne	Vendredi, 4 heures m.
Samedi	4 heures soir.	Marseille	Dimanche, 7 heures m.

Départs de		Arrivées à Bastia	
Marseille	Samedi, 3 heures s.	Dimanche	6 heures m.
Nice	Samedi, 10 heures m.	Samedi	7 heures s.
Tunis	Mercredi, midi.	Jeudi	6 heures m.
Naples	Mercredi, 5 heures soir.	Jeudi	1 heure s.
Marseille	Mercredi, 3 heures soir.	Jeudi	11 heures m.
Livourne	Vendredi, minuit.	Samedi	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de		Arrivées à	
Marseille	Dimanche, 4 heures soir.	Ajaccio	Lundi, 7 heures matin.
Ajaccio	Lundi, 4 h. 1/2 soir.	Propriano	Lundi, 7 heures soir.
Propriano	Mardi, 10 heures m.	Ajaccio	Mardi, midi
Ajaccio	Mardi, 6 heures s.	Marseille	Mercredi, 7 heures matin.

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE (Peut-être) || FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE (Sûrement)

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906 — Obligations Ville de Paris 1904. Métro		TIRAGE DU 1er AVRIL 1906 — Loterie de la Presse	
1 Gros Lot	200.000 fr.	1 Gros Lot	1,000,000 fr.
1 Lot de	10,000	1 Lot	200,000
10 Lots de 1.000	10,000	1 Lot de	100,000
		100 Lots de 1.000	100,000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier : 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

1. 10 N°s part, série Loterie de la Presse — 2. 2 N°s part série Ville de Paris Emprunt 1904. Métro

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Liste payable à domicile après encaissement.

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou Bon du Trésor de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France
42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACCEPTE LES BILLETS CONTRE REMBOURSEMENT

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène **PERICCHI**, successeur
33, Boulevard Paoli, 33
BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

5 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique
Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers sortistife. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

A VENDRE

Cl'aignes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 13, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de fausse artificielles.

Le Directeur Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

MADAME BERTI
Sage-femme

Consultations. — Vaccination

[illegible] à Toz et Accouchée [illegible] Ch. L. en ouvrier du Gaz [illegible] Vins, [illegible]

Vente de bois, verres et manchons [illegible] sur commande

[illegible]

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, les articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent *or garanti 18 karats.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GRES
Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MESDAMES

Vous économiserez sûrement
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, *Modes & Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.

Modestie Tranquillité et Économie sont les modes

6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs, numéro Spécimen gratuit, 30, rue de Lille, Paris

DENTISTE

Le cabinet du docteur **Vincenti**, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

LIQUEUR DE NOIX
DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
CONSTRUCTEUR À BASTIA

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Bastia (1903)

Bonne de propriétés stimachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, suite Lorenzo fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ces propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les coliques.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petit verre à liqueur.

Dépôt à la Villa près Corbi et à Bastia chez M. Lucciani, pharmacien, place des Terrasses.

Se méfier des contrefaçons.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Boutaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Mettez-vous en Contrefaçon. Exiger la véritable gratuit

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Seraglioli, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 45 fr
Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

Sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 2 fr

Mme Bévoto, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 [illegible] . 2 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Demandez partout

LA CÉDRATINE
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et antidiabétique dont l'usage journalier et régulier, facilite toutes les fonctions [illegible]

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un **Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — DIMANCHE 18 FÉVRIER 1906 — N° 49

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite réclame, 1 fr. — Réclame 1re page, 0.75 — Réclame, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un an reproduction des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sexagésime.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 37 m. — Coucher, 5 h. 03 m.
Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 23
Fête du Demain : Les martyrs du Japon.

17 FÉVRIER

PORTRAIT

Sur l'album d'une enfant.

Avec les pinceaux de mon rêve
Et l'aide du ciel qui paraît,
Enfant, dont la candeur élève,
Je veux faire votre portrait.

Ne posez pas ; j'ai vu la flamme
Qui colorera mon tableau ;
Je ne veux peindre que votre âme
Aussi blanche qu'une fleur d'eau.

Votre âme est d'or, d'ambre et de neige,
Il y court des rais de soleil,
Des étoiles lui font cortège,
Vous avez un nimbe vermeil.

Votre âme a des ailes soyeuses
Où dansent des grelots d'argent
Qui ne tintent que des heureuses ;
Votre âme chante, doucement.

Voyez ! les pinceaux de mon rêve
N'ont plus d'azur ni de carmin,
Je vous laisse une esquisse brève,
Que je signerai de ma main.

Quand plus tard vous devîntes femme
Par la souffrance ou par l'amour,
Rien qu'à voir votre petite âme
Vous resteriez l'enfant d'un jour !

SILVAIN

SCÈNES DE LA VIE BASTIAISE

IV

Eskarmouches

Une demi-heure après, tandis qu'Aurèle pérorait autour de trois ou quatre consommateurs, Vincent risquait à son tour sa pièce de cent sous sur le tapis.

Cette fois encore le banquier récoltait des lauriers sur le champ doré devant des nez allongés qui respiraient l'odeur de la déveine.

Vincent y laissa les honoraires de deux ou trois procès en perspective.

Il alla retrouver son ami en fredonnant un air connu, après s'être fait cette réflexion toute philosophique :

— Perdre au jeu, c'est gagner en amour !

Il appela le garçon :

— Deux fines ?

— Trop de fines, ce soir, mon cher ami.

— Bah ! j'éprouve du plaisir à vous offrira celle-ci ; ensuite nous irons nous coucher.

— Soit.

Aurèle et Vincent sortirent du cercle et rentrèrent chez eux avec l'âme remplie d'espérance.

Le sommeil a dû leur faire entrevoir, dans des rêves divins, la belle Italienne aux yeux profonds *comme le ciel, aux seins palpitants*, à la taille souple et voluptueuse. Ils ont dû s'enivrer de cette vision pleine d'enchantements, car en se couchant, leur esprit battait la campagne comme s'ils étaient à la veille de posséder un être désiré depuis longtemps et qu'ils auraient aimé d'une violente passion.

Tant il est vrai que l'amour est une illusion !

V

Marie-Madeleine

A l'heure de l'apéritif du soir les consommateurs affluaient au café Andreani, *sur le boulevard Paoli*, appelé communément la Traverse. Les uns faisaient leur absinthe en cinq sous, les autres au piquet, d'autres enfin se contentaient de tourner autour des tables en interpellant Pierre ou Paul en termes familiers. Il y en avait qui entraient au café comme chez eux, sans rien prendre, s'asseyant à côté d'un groupe ou se ballaïant, les mains dans les poches, autour d'un billard, en discutant les coups de carambolages, acceptant, bien entendu, l'apéritif qu'une vieille connaissance, ou un ami de passage voulait bien offrir.

Chaque café fournit ses piliers, plus ou moins de soutènement. On ne peut déroger à cet usage essentiellement pratique, quoiqu'il fasse enrager bien souvent le maître de l'établissement.

Aurèle attendait l'heure du rendez-vous devant un verre de madère, dans l'encoignure du café donnant sur le boulevard.

Il était cinq heures et demie, un demi-siècle à attendre encore.

Le Parisien du Cap, musqué et à la mise recherchée, paraissait fiévreux. Son verre était encore plein et sa montre, consultée à chaque instant, lui faisait faire des mouvements d'impatience. Il ne perdait pas de vue les promeneurs qui descendaient la Traverse, espérant y voir peut-être sa belle mystérieuse se rendant au rendez-vous. Il tressaillait chaque fois qu'une élégante femme passait, *seule, sur le trottoir d'en face*, et tournait dans la rue Saint-Roch qui conduit à l'oratoire du même nom. L'émotion était continue, inexplicable même pour lui qui avait passé le Rubicon de toutes les sensations primitives, un blasé qui ne croyait déjà plus aux choses sacrées du cœur, à ces mille riens, si charmants dans leur essence, qui servent d'exorde à un roman d'amour ébauché dans un regard, dans un sourire.

Aurèle se croyait un homme trempé pour tout ce qui avait trait à la femme, et cependant en ce *moment d'attente, d'anxiété fébrile*, il comprit que l'homme est bête et le sera sans cesse jusqu'au jour où Dieu lui rendra la côte qu'il lui a prise pour la donner à la femme, réduisant ainsi sa force, sa supériorité ; mais comme le Dieu d'en haut, impénétrable dans ses conceptions divines, ne touchera jamais aux déesses d'ici-bas, la côte restera toujours à la femme, et l'homme s'en passera fort galamment en baissant même pavillon devant elle.

Ainsi l'ont voulu et le veulent encore toutes les lois de la pure galanterie ancienne et moderne.

Soudain, une main se posa sur son épaule.

Aurèle se retourna brusquement.

— Vincent ?

— Eh bien ! est-ce que vous vous reposez de vos visites ?

— Comme vous voyez, répondit Aurèle, contrarié par cette rencontre importune.

— Tant mieux, elles sont donc terminées.

— Mais... oui.

— Voyons... que puis-je donc prendre... dit Vincent en s'asseyant ; garçon, un byrrh !

Aurèle, tirant sa montre :

— Sapristi ! il est déjà près de six heures...

— Eh bien ?

— Je voudrais pourtant aller serrer la main à un ami de mon oncle qui doit partir ce soir... mon Dieu, comme c'est ennuyeux !

— Un ami de votre oncle ?... *mais laissez-le donc tranquille*, ce brave homme... D'ailleurs, il n'y a plus de courrier, ce soir, il est six heures...

— Six heures ?... je me sauve !...

Et l'ami de Vincent se leva.

Ce dernier, le retenant par le pan de sa redingote :

— Vous plaisantez donc !... une visite à cette heure ? Vous irez après dîner, mon cher, après dîner. Asseyez-vous donc.

— Non, non, soyons sérieux, je décampe... à ce soir, au cercle...

Au moment où Aurèle dirigeait vers la porte de sortie, Vincent poussa une légère exclamation et rappela son ami.

— Aurèle, Aurèle ?

Ce dernier se retourna.

— Attendez, je sors avec vous.

Vincent fit un mouvement de nervosité et attendit son ami.

— Sortons vite, sacrebleu.

— Pourquoi donc ?

— Elle vient de passer seule, mon ami. Tenez, la voilà qui descend la rue Saint-Roch.

— Elle ?... je vous lâche !...

Et Aurèle quitta brusquement son ami, mais ce dernier allongea le pas et le retint par le bras.

— Pardon, pardon, il s'agit de s'entendre...

— Comment voulez-vous que nous attendions... nous n'avons pas le temps...

Aurèle aurait voulu broyer son ami.

— Elle est seule, nous sommes deux, il faut que l'un de nous décampe, dit Vincent avec vivacité.

— Soit, laissez-moi seul...

— Seul ? mais vous retournerez au café.

— Oh ! non, par exemple, répondit Aurèle en riant drôlement.

— Alors, mon cher, jouons à pile ou face celui des deux qui se sacrifiera en cette circonstance. Dépêchons-nous, le temps presse.

PHILIPPE TONELLI.

(A suivre).

Ce que disent les Journaux

Le Radical

De M. Louis Martin, député, à propos du bilan de la législature :

« Nous sommes à la veille du départ, avons-nous fait bonne besogne ? Avons-nous travaillé comme nous avions promis de le faire avec zèle, méthode et conscience ? Oh sous les résultats ! Que l'on veuille bien comparer les réformes faites avec le temps que nous y avons employé et surtout avec les promesses qui figurent à nos programmes et l'on déchantera fort. Le pays va bientôt parler. »

La République Française

On a pu contempler l'autre semaine à l'assemblée du Luxembourg ce spectacle singulièrement suggestif : A mesure que la discussion de la loi garantissant la se-

---

29 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIEGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

— Carte blanche, dit le juge d'instruction.

— Oui, répéta le comte, carte blanche ! et n'épargnez pas l'argent pour réussir.

Fabry, ancien chasseur d'Afrique, était un petit homme d'une quarantaine d'années, jaune, ridé, sec, bâti en nerfs.

D'une probité inattaquable, il avait au plus haut degré la passion de son métier.

La pensée d'avoir un adversaire digne de lui l'excitait et le plongeait dans le ravissement.

Sur un point cependant, il avait conscience que Méronille possédait sur lui une supériorité, une seule peut-être, celle de n'avoir jamais aucun scrupule, tandis que lui-même était toujours retenu par le respect de la légalité.

Cependant, il s'apprêta à se mettre en campagne avec confiance et, après avoir promis de faire de son mieux, il se retira en disant les sourcils froncés, mais l'âme tranquille.

— A nous deux, Méronille, mon ami !

XIII

Il était dix heures du soir.

Jeanne de Berly venait de déshabiller sa fille et de la mettre au lit.

Depuis trois mois elle avait loué dans la campagne de Londres un cottage des plus confortables où, sous la garde de Méronille, elle se croyait à l'abri des poursuites de son mari.

Maintenant, elle avait un peu peur de son protecteur.

A peine enchaîné il la passion dont il se sentait épris.

Cette passion, qu'il n'avouait pas encore, ses regards et son attitude la révélaient suffisamment.

La jeune femme avait conscience de l'entraînement irrésistible qu'elle subissait.

Elle n'en avait pas seulement conscience, elle en avait honte.

Mais elle se fiait aux dehors pleins de délicatesse de l'homme qui n'attendait pour se déclarer que le moment où il serait assuré du triomphe.

Elle voulait croire qu'il n'abuserait pas des circonstances qui la mettaient tout entière à sa discrétion.

D'ailleurs, il ne se départait pas, vis-à-vis d'elle du respect que son intérêt seul lui commandait de garder encore.

On voit, quand il lui parlait, se faisait plus tendre, et ses yeux lorsqu'il les fixait sur elle, lançaient des regards troublants.

Souvent il soupirait en sa présence.

Sa bouche s'entr'ouvrait, comme prête à laisser échapper l'aveu refoulé, mais il redevenait maître de lui-même et, après un effort qu'il savait rendre visible, reprenait son calme et sa correction.

Ce jeu lui réussissait à merveille dans l'esprit de la jeune femme, qui éprouvait une certaine jouissance à vivre auprès de cet amoureux si habile à se vaincre.

Elle lui savait gré de sa réserve. Cet amour muet la ravissait en l'inquiétant.

Il lui était impossible de songer à Méronille sans éprouver un trouble singulier.

Après la mort dramatique de Robert de Chelles, elle s'était juré de n'aimer plus jamais, et ce n'était pas cet homme, dont elle connaissait l'infâme situation, qui était capable de lui faire trahir son serment.

Du moins, elle s'en croyait sûre.

Elle ne l'aimait pas. Elle ne pouvait pas l'aimer.

Sa fille, d'ailleurs, ne la protégeait-elle pas contre toutes les tentations malsaines.

Puis, à défaut de délicatesse, Méronille n'aurait jamais l'audace de lui rien dire.

Ne pouvait-elle pas, d'un mot, le chasser comme un valet après l'avoir accusé du poids de son déshonneur, s'il osait jamais demander, pour ses services incontestables, un prix qu'elle était résolue à ne pas lui payer ?

Certes, elle le pouvait.

Mais l'aurait-elle ? Le voudrait-elle seulement ?

N'allait-elle pas se poser ces questions et craindre d'y répondre.

Sans lui, que deviendrait-elle ?

N'était-ce pas à lui qu'elle devait d'avoir repris son enfant ? Trouverait-elle un défenseur plus adroit, plus hardi, pour la lui conserver ?

Le comte la faisait rechercher avec acharnement. Elle le savait. Méronille parti, elle serait impuissante.

Il la tenait en son pouvoir et elle n'était même pas protégée contre son désir qu'elle devinait, par la volonté inébranlable de ne jamais lui appartenir.

Elle ne l'aimait pas, mais elle n'aurait pas la force de résister à l'ascendant qu'il exerçait sur elle.

A présent, elle se l'avouait avec terreur, elle était à sa merci. Le jour où il oublierait la distance qui les séparait, la chute était fatale de la part de cette pauvre créature aux nerfs surexcités et dépourvue d'énergie morale.

Elle ne lui était plus seulement reconnaissante de lui avoir rendu sa fille ; mais encore de ne point exiger l'unique récompense qu'il ambitionnait.

Depuis quelques jours, il paraissait la fuir. Sans doute, il se défiait de lui-même, il avait peur de tomber à ses pieds et de lui crier le secret de son cœur.

Sa vigilance ne se relâchait point pour cela, mais Jeanne en éprouvait les effets sans qu'il l'importunât de sa présence

commune.

Cependant Méronille n'attendait qu'une occasion pour en finir.

Nous le connaissons trop bien pour savoir qu'il n'était animé d'aucun de ces sentiments chevaleresques à lui prêtés par l'imagination folle de la comtesse.

Le coquin n'était ni modeste ni délicat ; il était simplement patient.

Jeanne l'avait à peine aperçu de la journée. La soirée avançait et il ne paraissait toujours pas.

Onze heures sonnèrent, puis minuit. Point de Méronille.

Allait-il la laisser passer la nuit, seule avec sa fille dans ce cottage isolé, gardée par des domestiques dont elle n'était pas sûre ?

Elle tremblait à cette pensée.

Enfin, elle entendit s'ouvrir la grille d'entrée de la maisonnette.

— C'est lui, dit-elle, je reconnais son pas.

Il entra dans le petit salon, sans frapper comme il en avait l'habitude.

Il était pâle, bouleversé.

— Qu'avez-vous ? demanda-t-elle émue, que se passe-t-il ?

— Des choses graves, répondit-il d'une voix brève. Jamais, depuis notre départ, un semblable danger ne nous a menacés. On est sur nos traces. Bien mieux, j'ai reconnu ce soir un agent français qui me suit. J'ai eu le bonheur de lui échapper aujourd'hui, mais demain... qui sait ?

(A suivre).

dict du vote approchait de son terme, l'hostilité de beaucoup de radicaux combattra principalement des départements du Midi, comme MM. Maurice Faure, Millaud, Lhéreux, etc., sans oublier M. Combes lui-même, se faisait plus ardente au vote final. MM. Léon Bourgeois et Vallé, qui avaient voté quelques-uns des articles de la proposition, ont rejeté l'ensemble. Il y a donc des craintes sérieuses au camp du Bloc devant la perspective prochaine d'une liberté plus grande accordée au suffrage universel dans l'expression de ses volontés.

Le Soleil

Farouche et impressionnante parce qu'elle sent les maîtres du jour, la jeunesse oublie-t-elle avec quel « frelon » et raideur l'opinion change de caprice et la force change de nom. Et alors à quelles répressions les événements et quelques violences n'auront-elles pas rendues possibles et excusables ?

Rien ne prouve mieux cette improvisante à quel point nos maîtres actuels ignorent la notion de gouverner et jusqu'au sentiment de leurs intérêts.

L'Aurore

De M. Clémenceau, à propos du différend franco-allemand sur le Maroc :

« Il faut bien se rendre à l'évidence et quand on aura dit que notre exaltation de police équivaudrait à incorporer le Maroc à l'Afrique française, il faut comprendre simplement que l'Allemagne se trouvant empêchée par l'Europe dont elle a invoqué l'arbitrage de prendre pied au Maroc, essaiera de se venger sur nous en arrêtant le développement de notre influence naturelle dans l'empire chérifien. Nous n'avons dans ces conditions qu'à maintenir devant la conférence la question posée par M. Révoil à M. de Radowitz et laissée jusqu'ici sans réponse : « Quelles sont les propositions de l'Allemagne au sujet de la police marocaine ? »

Le dialogue refusé d'abord par « *utilité* » *pas l'Allemagne n'ayant donné aucun résultat, c'est devant tous les représentants de l'Europe qu'il convient de s'expliquer en toute franchise. Là, les paroles prononcées devant témoins ne pourront pas être reprises, pour être déformées dans des notes de fabrication, selon la méthode d'Ems. Nous avons dit ce que nous avions à dire, et nous sommes prêts à venir publiquement le même langage que dans le particulier. Nous n'avons eu jusqu'ici, de Berlin, que des réponses négatives ; il est temps de passer à la méthode positive. Nous demandons à connaître ce que propose M. de Bülow ».*

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 février, à 3 h.

Les Cadets, allégro,	Souza.
Concordia, ouv.,	Fontenelle.
Sourire d'Avril, valse,	Dupret
La Muse, fant.,	Mussenet.
Joyeux Ebats, polka,	Wiely.

Le Chef de Musique, L. LANT.

AVIS

A l'occasion de la prise de possession des fonctions du nouveau Président de la République, une salve de 21 coups de canon sera tirée aujourd'hui dimanche, à 4 heures du relevé.

Par mesure de précaution, les habitants des maisons situées dans un rayon de 120 mètres de la batterie Saint Erasme, sont invités à ouvrir leurs fenêtres pendant l'exécution de ce tir.

En outre la circulation sera interdite sur le quai devant la dite batterie pendant l'exécution de ce tir.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BASTELICACCIA. — Mlle Pinelli Marie, pourvue du brevet supérieur, est nommée institutrice stagiaire à Bastelicaccia.

CORTE. — Mme veuve Elise Ferracci née Calvarosi est décédée subitement dans notre ville. Elle était âgée de 84 ans. Appartenant à une des meilleures familles de Corte, elle était entourée de l'estime de tous, et la nouvelle de sa mort a causé une profonde émotion dans notre ville.

MM. le capitaine Ferracci et Jean-Camille Ferracci ont reçu en cette triste circonstance de nombreux témoignages de sympathie.

Aux obsèques, la foule était compacte et a suivi jusqu'au champ du dernier repos le cercueil de cette femme si vénérée.

Nous présentons à M. le capitaine Ferracci, à M. Jean Camille Ferracci et à *leur famille l'expression de nos vifs regrets.*

⁂

ROSTINO. — Mme veuve Poggi Marie née Gavini est nommée débitante de tabacs de la régie et de poudres à feu à Castello di Rostino.

⁂

PALASCA. — Malgré des soins dévoués et suivis, la mort, toujours inexorable, survenait, l'autre jour, à la vive affection de tous les siens, Mlle Jeanne Monti-Rossi, après une courte hésitation à son chevet.

Ses obsèques, particulièrement imposantes, ont été une preuve manifeste de l'estime et l'affection. Aussi, ses précieuses vertus laissent-elles tomber derrière elle une traînée de suave parfum que la population de Palasca surtout et particulièrement éprouvée, ne saurait oublier.

Le deuil était conduit par son frère, M. Jean-Baptiste Monti-Rossi et MM. Pierre de Paoli Leoni et Roland de Monti-Rossi, ses cousins-germains, qui suivaient de nombreux parents et amis, venus des cantons de Lama, Oletta-Cappella, Belgodère, Muro et Ile-Rousse. Son vénéré père, M. Augustin Monti-Rossi, obligé de *garder lui-même le lit, n'a pas eu la* douce consolation d'accompagner sa fille jusqu'à sa dernière demeure.

Nous nous faisons ici le sincère interprète d'une population vivement affligée, en leur renouvelant nos condoléances émues. — *Un ami de la famille.*

L'Application de la Loi de Séparation A BASTIA

Une protestation

Nous apprenons que M. Dapelo, adjoint au maire, président du bureau des marguilliers de la paroisse de Sainte-Marie, n'ayant pas été convoqué pour assister aux opérations de l'inventaire, a adressé une protestation à ce sujet, à M. le sous-préfet, contestant la légalité de l'inventaire qui a été fait vendredi dernier.

Calenzana

La foule, houleuse et émue, stationnait, ce matin, sur la place de l'église. Le son du tocsin avait bouleversé tout le village. La population venait protester contre l'inventaire que M. le Receveur de l'Enregistrement de Calvi allait commencer.

Devant son énergique attitude, M. Ferry, retrouva chemin, accompagné par les cris mille fois répétés de : « Vive la Religion ! Vive le Christ ! »

Aussitôt après la grande manifestation, M. le Vicaire Retali prononça une allocution éloquente, exhortant les fidèles au calme.

On donna ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement.

Puis, la foule reçut le coup d'une réconfortante impression, s'écoula, non sans réfléchir sur l'étendue de certaines libertés.

Morsiglia

L'inventaire des biens de l'église paroissiale de Morsiglia qui devait se faire lundi, 12 courant, à dix heures du matin, n'a pas eu lieu.

Dès que M. Leoni, receveur des domaines à Rogliano, accompagné de M. Conti adjoint au maire, escorté de ses deux gardes champêtres, parait sur la place de l'église et qu'il déclare ses titres, un mouvement d'indignation générale se produit au milieu de la foule qui s'écrie : « Vive le Christ, Vive la liberté ! »

M. le Curé assiste de son vicaire s'écrie : Monsieur avant que vous commenciez vos opérations, il est de mon devoir, de curé de la paroisse, et du Conseil de fabrique aussi qui m'entoure, de vous faire une réserve et de vous en demander l'insertion dans votre acte. Et, d'une voix émue, il lit une déclaration des marguilliers où il fait ressortir clairement que les biens de l'église de Morsiglia, étant le produit exclusif de dons et oblations affectés à l'exercice du culte par les pieux donateurs, ne sauraient être l'objet d'une dévolution quelconque, puis, le cœur navré, il se retire laissant l'agent du fisc avec son escorte à la discrétion de la foule.

Celle-ci indignée et encouragée par la conduite aussi correcte qu'énergique de M. le curé, expulsa le fonctionnaire chargé d'une pareille besogne et l'accompagna de ses imprécations les plus vives. — S. X.

Lumio

Le 14 du courant à dix heures du matin M. le Conservateur des hypothèques de Calvi s'est présenté devant la porte de l'église pour procéder à l'inventaire ; toute la population groupée en masses a écouté les protestations du président du Conseil de fabrique et du curé.

M. le Maire a lui même revendiqué au nom de ses administrés la propriété absolue de cet immeuble non concordataire.

Au moment de pénétrer dans le lieu saint M. le Conservateur s'est vu barrer le passage. Jugeant sa tâche impossible il s'est retiré. — J. M.

La Sagesse des Nations

Vous avez fagot et *fagot*,
Répète l'humaine Sagesse ;
Mais on en garde la jeunesse
Que par l'emploi du fin Congo.

C. Verum, à Victor Vataire.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Guerre

Gendarmerie

Le maréchal des logis Raffi, du détachement de l'Indo-Chine, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de *maréchal des logis chef*, et le *brigadier* Levio, pour le grade de maréchal des logis.

Justice militaire

M. l'adjudant greffier de 2e classe Verdoni, de l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie, est promu à la 1re classe de son grade.

Le sergent major comptable Borghetti, du pénitencier militaire d'Aïn Berida, est nommé à l'emploi d'adjudant greffier de 2e classe, et affecté au pénitencier de Douéra.

Distinctions honorifiques

M. Angeli Pierre, sergent au 1er rég. étranger, a obtenu une médaille d'honneur en bronze, pour s'être distingué par son courage et son dévouement au cours de l'incendie qui s'est déclaré le 9 août 1905, aux chantiers Vilumbralès, à Sidi-bel-Abbès.

Ministère de la Marine

M. Quenza, auxiliaire à l'administration centrale de la marine, a été promu à une classe supérieure.

M. Paoli, commis de 4e classe dans le personnel des comptables des matières, à Cherbourg, a été promu à l'emploi de *commis de 3e classe.*

Postes et Télégraphes

M. Casabianca, sous-officier, est nommé commis des postes et télégraphes à Sevilla.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 février

Thermomètre — 7 heures du matin + 7° à midi 12.0 à 6 heures du soir + 9 Maxima + 12.5 Minima 4.0.

Baromètre 7heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.O. faible. Dans l'après midi, id. faible.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 1 mm.

⁂

Chez Mlles Agostini

Dimanche, 18 février, à 2 heures précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

La séance musicale, annoncée pour samedi soir, n'aura pas lieu.

⁂

A la Cirnea

Il n'y aura pas de réunion dimanche, 18 février, à la Cirnea, à cause du deuil cruel qui vient de frapper Mlle Diane de Zerbi, vice-présidente de la Société.

⁂

Arrestation

Un télégramme de Lori informait hier M. le commissaire central de l'arrivée à Bastia du nommé R. Eugène, 18 ans, sujet italien, inculpé de vol d'une montre, valant 55 fr. et d'une somme de 10 francs, au préjudice du sieur Pisa demeurant à Lori.

Les agents Ottavi et Giudicelli se mirent aussitôt à la recherche de cet individu et parvinrent à l'arrêter dans un restaurant du nouveau port où il s'était réfugié.

Interrogé par M. le commissaire central, R. reconnut les faits qui lui étaient reprochés et avoua avoir caché la montre dans un tas d'immondices, en face la maison portant le n° 1 de la place Saint-Nicolas. C'est là qu'elle a été retrouvée.

Cet individu a été trouvé porteur *d'une somme de* 26 fr. 45.

Traduit aussitôt devant le tribunal correctionnel, jugeant en flagrant délit, cet individu a été condamné à un mois d'emprisonnement.

Nos félicitations aux agents Ottavi et Giudicelli.

⁂

Modestes cadeaux de noces

Un journal américain rapporte que les officiers de l'armée des Etats-Unis vont offrir comme cadeau de noces à miss Roosevelt un fusil « Krag Jorgensen » en or de vingt-deux carats, de la grandeur du modèle usuel, avec le chiffre de la fille du président incrusté en diamants *sur la crosse. Des balles* en or seront jointes comme munitions.

Un autre cadeau de noces consiste en un tablier de prix offert par M. Stallmann, de Pittsbourg, et payé 7 500 francs. L'animal, répondant au nom de Fashion, est pourvu d'un trousseau à maître-tailleur, fourrures, sandales de cuir, etc., et même d'un menu monté sur argent *indiquant son régime alimentaire.*

⁂

On demande

Un appartement de 8 ou 9 pièces. S'adresser au bureau du journal.

⁂

Au Port

— Vap. « Péloa, » cap. Torras, de Marseille, 41 passag., div.

— Vap. « Cyrnos, » cap. Maury, de Livourne, 1 pas., diverses.

— Vap. « Ibéria, » cap Lelièvre, de Marseille, 2 passager, diverses.

— Vap. « Vizzavona, cap. Bevorini, de Livourne, 1 passag., div.

— Brik « La Foi, » cap. Ambrosini, arrivé de Cassis, diverses.

⁂

Nouveau confrère

Le « Revue Bastiais » tel est le titre d'un nouveau journal dont le premier numéro paraîtra dans la semaine à Bastia.

⁂

Tirs de cartouches

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 163e régiment d'infanterie, le lundi 19 février 1906, de une à 4 heures du soir, sur la route de St-Florent.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, une chambre à coucher style Louis XV.

S'adresser : 28, 34 Paoli, au fer.

⁂

Maladies des yeux

Docteur Antonelli, Cours Grandval, 2, à Ajaccio.

Les malades qui entrent en traitement dans sa Clinique, sont placés sous la direction d'une dame française compétente.

⁂

Avis

Tous les porteurs de valeurs minières sont priés de s'adresser pour tous renseignements à M. de Viucenti, remisier, 20, rue St-Lazare, Paris.

⁂

Mots de la fin

Un meumeau. — La musique associe les bêtes fauves...

Un monsieur qui ne l'est pas. — Possible, mais ici il y a certainement quelques personnes qui ne le sont pas et pour lesquelles on devrait avoir un peu de considération.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ St-ERASME. — Tous les *membres participants* et honoraires sont convoqués à la réunion générale qui aura lieu ce matin à 9 heures, au siège de la Société.

Pour les Procureurs,
LUCCIONI.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Boracchini Horace. — Gerin Faustin-Joseph. — Costa Jean.

DÉCÈS

Turicchia Louis, journalier, célibataire, 49 ans, de Fontana-Rica (Italie).

Marioni Assomption, mariée, 28 ans, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

(SAINT-LAURENT)

Mme veuve Agostini, née Vincenti,

Les familles Napoléon Valentini, Joseph Agostini, Angeli de Saint-Laurent, veuve Guglielmi de Pizzoli, Ignace Pasqualini, maire de Castineta, Antoine Agostini de Borgo, Mitto Santini d'Omessa, veuve Alfred Vincenti, capitaine Aloisi de Penta, Chipponi de Rapaggio, Mirabilio Salicet et veuve Catoni de Salicetta.

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne du docteur

Antoine-Baptiste Agostini

Ancien Médecin de Colonisation

décédé à Saint-Laurent, le 16 février, à l'âge de 66 ans.

AVIS

La Maison Dominique Mattei aîné place St-Nicolas, Bastia, vient de recevoir un lot de pétrole Atlantic qu'elle mettra à la vente, de 0,40 le litre.

On y trouvera également :

du Bolly, et un grand assortiment de savonnettes parfumées de 0,30 à 0,50 la pièce.

des dattes, pruneaux, raisins secs malaga, figues sèches blanches du pays.

Pates Riviore et Garrot assorties, le kilo 0,80 c. Les deux paquets de 250 gr. chaque, 0,45 cent.

Liqueurs 1re qualité.

Du sel gros blanc et aux des Iles d'Hyères et du sel fin de table.

CHOCOLAT MENIER

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia

		Arrivées à	
Jeudi	4 heures soir.	Marseille	Vendredi, 7 heures m.
Jeudi	9 heures soir.	Nice	Vendredi, 6 heures m.
Dimanche	10 heures matin.	Tunis	Lundi, 11 heures m.
Samedi	10 heures soir.	Naples	Dimanche, 5 heures s.
Jeudi	minuit.	Livourne	Vendredi, 4 heures m.
Samedi	4 heures soir.	Marseille	Dimanche, 7 heures m.

Départs de		Arrivées à Bastia	
Marseille	Samedi, 3 heures s.	Dimanche	6 heures m.
Nice	Samedi, 10 heures m.	Samedi	7 heures s.
Tunis	Mercredi, midi.	Jeudi	6 heures m.
Naples	Mercredi, 5 heures soir.	Jeudi	4 heures s.
Marseille	Mercredi, 9 heures soir.	Jeudi	11 heures m.
Livourne	Vendredi, minuit.	Samedi	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de		Arrivées à	
Marseille	Dimanche, 4 heures soir.	Ajaccio	Lundi, 7 heures matin.
Ajaccio	Lundi, 4 heures soir.	Propriano	Lundi, 1 heures soir.
Propriano	Mardi, 10 heures m.	Ajaccio	Mardi, midi.
Ajaccio	Mardi, 4 heures s.	Marseille	Mercredi, 3 heures matin.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00090

BOURSE DE PARIS

	16 fév.	17 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.35	99.40
— 3 0/0 nouvelle	98.95	99.35
	ex-coupon.	

L'Légion d'honneur

Tableau de Concours pour 1906

Infanterie

Paris, 17 février.

Sont inscrits sur le tableau de concours de 1906 pour le grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. le chef de bataillon *Bonnet*, du 163e, avec le n° 11.

M. le capitaine Leonetti, du 163e, avec le n° 190.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

Paris, 17 février.

M. l'enseigne de vaisseau Adrien, du port de Toulon, est désigné *pour embarquer* sur un torpilleur de la deuxième flotille de la Méditerranée, en remplacement de M. l'enseigne de vaisseau Joge, qui a reçu une autre *destination.*

AU SÉNAT

Le rapporteur général du budget

Paris, 17 février.

La commission sénatoriale des finances a nommé M. Poincaré, rapporteur général du budget, pour l'exercice 1906.

L'ABAISSEMENT DE LA TAXE POSTALE

Paris, 17 février.

La commission sénatoriale des finances après avoir entendu M. Bouvier, a décidé, à cause de la situation budgétaire, d'ajourner l'abaissement de la taxe postale à 10 centimes.

LA DÉLATION

Nouvelles fiches

Paris, 17 février.

Les journaux, publient ce matin de nouvelles fiches concernant les Officiers de la *garnison de Rouen.*

INAUGURATION d'une Ligne de Chemin de fer

Paris, 17 février.

M. Clémenceau, ministre des colonies, a inauguré, aujourd'hui, la ligne de chemin de fer de Fureau à Valdonne.

A cette occasion, le ministre a prononcé un discours qui a été très applaudi.

A TOULON

Mutinerie de soldats dans une prison militaire

Toulon, 17 février.

De nombreux soldats de l'Infanterie coloniale, détenus à la prison de la caserne Missiessy, près Toulon, se sont mutinés.

Pour les obliger à rentrer dans l'ordre, l'autorité militaire a dû se servir, contre eux, de pompes à incendie.

Pendant plusieurs heures, les mutins ont été aspergés par les pompiers, qui y ont copieusement contribué à calmer leurs esprits agités.

Sept mutins ont été incarcérés à la prison principale de la marine.

Les révoltés, pendant la douche forcée qu'ils recevaient de leurs camarades, criaient : « Vive la Révolution ! Vive l'Internationale ! »

A L'ÉLYSÉE

Les Adieux solennels DU CORPS DIPLOMATIQUE à M. Loubet

Paris, 17 février.

Le corps diplomatique, ayant à sa tête son doyen, le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, a tenu, par un sentiment qui l'honore, à faire ses adieux à M. Loubet, qui quitte demain la présidence de la République.

A cet effet, tous les ambassadeurs ministres plénipotentiaires et agents diplomatiques, accrédités à Paris, se sont rendus ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, où ils ont été reçus dans le grand salon de réception par M. Loubet qui était entouré de tous les ministres, et de sa maison militaire et civile.

En sa qualité de doyen, le comte *Tornielli a prononcé en ces termes* le corps diplomatique :

Allocution de M. le Comte Tornielli

Monsieur le Président de la République,

Le corps diplomatique tient à vous dire l'agréable, l'inaltérable souvenir qu'il gardera de l'affabilité constante qu'il a trouvée auprès de vous, et de votre concours pour rendre plus intimes et plus sûres les relations de nos pays avec le vôtre.

Vous avez entretenu le triomphe de la souveraineté et du droit, imposant dans un avenir prochain un règlement amiable aux conflits internationaux, et assurant l'affermissement de la paix.

Votre nom, Monsieur le Président de la République, restera indissolublement lié à des faits historiques inoubliables pour les Italiens.

Nous devons aussi louer votre infatigable apostolat pour les œuvres d'assistance, de mutualité et de prévoyance.

Vous avez été l'artisan attentif et vigoureux de l'harmonie de l'univers.

Nos vœux les plus sincères vous accompagnent dans le repos bien mérité que vous allez prendre.

Allocution de M. Loubet

M. Loubet a répondu au comte Tornielli en ces termes :

Monsieur l'Ambassadeur,

Pendant les sept années où j'ai eu l'insigne honneur de présider aux destinées de la *République française*, j'ai toujours trouvé dans le corps diplomatique la conscience des grandes responsabilités morales qui incombent à ceux qui parlent au nom de leur Patrie.

Vous avez insisté, avec raison, sur l'autorité toujours croissante, dans la vie des peuples, des idées de droit et de solidarité.

Votre attestation si éloquente m'est allée au cœur quand vous avez rappelé que sous ma présidence ces nobles idées ont fait entrevoir des progrès nouveaux.

Je remercie le corps diplomatique tout entier, d'un si précieux témoignage de sympathie et je suis heureux de lui donner l'assurance de toute ma gratitude.

Cette imposante cérémonie a duré près de deux heures.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

EN PROVINCE

Toulouse

Paris, 17 février.

Aujourd'hui un sous-inspecteur des domaines s'est présenté pour inventorier les biens de l'église Saint Sylve, à Toulouse.

Des manifestations hostiles se sont produites, suivies par des contre-manifestations, ce qui a donné naissance à une grande bagarre.

De nombreuses personnes ont été blessées. Le commissaire central a reçu une blessure assez grave à la tête.

L'inventaire n'a pas eu lieu ; plusieurs arrestations ont été opérées.

Le nouvel Evêque DE VERSAILLES

Paris, 17 février.

M. l'abbé Chesnelong, curé de la Madeleine à Paris, ayant reçu avis de sa nomination aux fonctions d'Evêque, est parti pour Rome.

Il est bruit que Mgr Chesnelong serait désigné pour le diocèse de Versailles.

AU VATICAN

Une Encyclique du Pape

La loi de Séparation solennellement condamnée par Pie X

Rome, 17 février.

Le Pape publie une encyclique relative aux affaires religieuses de France, dans laquelle il déclare que la loi de Séparation de l'Eglise catholique et de l'Etat doit être réprouvée par tous les bons Français.

La France a, de tout temps, trouvé sa grandeur dans son union avec l'église catholique.

Pie X déplore amèrement le manquement de fidélité de cette grande nation aux accords conclus avec le Saint Siège.

La loi de Séparation est contraire à la divine constitution de l'Eglise. Elle est une offense grave à sa liberté et laisse le champ ouvert à l'arbitraire des fonctionnaires.

La loi de Séparation noira considérablement à la concorde et à la paix intérieure de la France.

Le Pape réprouve et condamne solennellement cette loi.

Il adresse un chaleureux appel à l'épiscopat, au clergé et au peuple français pour que l'union, la concorde et l'esprit de générosité règnent dans la défense de la religion catholique qu'on voudrait bannir de France.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

Séance officielle

Algésiras, 17 février.

Les délégués à la Conférence se sont réunis ce matin à 10 heures en séance officielle.

Ils ont terminé la discussion du projet de règlement sur les douanes de l'empire et de répression de la fraude et de la contrebande.

La Conférence a adopté l'article 21 relatif à la responsabilité de la douane pour la conservation des marchandises, ainsi que l'article 24 établissant le contrôle des opérations douanières qui avait été réservé.

Le jeu de l'Allemagne

Paris, 17 février.

Le correspondant de la « Petite République » à Algésiras télégraphie que l'Allemagne fait des *tentatives* auprès de l'Espagne et de l'Italie pour les empêcher d'appuyer la France dans la question marocaine.

Paris, 17 février.

L'envoyé spécial de « l'Echo de Paris » à Algésiras, dans un long télégramme adressé à son journal, se croit en mesure d'affirmer que l'Allemagne obtiendra des concessions au sujet de la Banque d'Etat si elle cède sur la question de la police.

A LA MARTINIQUE

SECOUSSES de tremblement de terre

Fort de France, 17 février.

Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties, la nuit dernière, dans toute l'île.

Plusieurs maisons ont été lézardées à Fort-de-France et dans quelques communes.

On compte cinq personnes blessées dans les communes François et Rivière-Salée.

La population est dans un état de vive inquiétude ; on craint de nouvelles secousses.

EN DANEMARK

LES OBSÈQUES du roi Christian

Copenhague, 17 février.

On a procédé aujourd'hui à midi, à la levée du corps du roi Christian IX.

Parti de la chapelle de Christianborg, le cortège a traversé la ville.

Le roi Frédéric VIII, fils du défunt conduisait le deuil, entouré de tous les membres de la famille royale et des principaux dignitaires de la couronne de Danemark.

Les délégations de presque tous les Etats de l'Europe avaient pris rang dans le cortège.

L'empereur d'Allemagne assistait aux obsèques.

Le deuil a duré plus de deux heures.

Le corps a été transporté par la voie ferrée à Roskilde où une grande cérémonie funèbre aura lieu en présence des délégués étrangers.

EN CHINE

Le Mouvement anti-étranger

Augmentation de la garde américaine

Paris, 17 février.

On télégraphie de New York :

Deux croiseurs cuirassés ont reçu l'ordre de renforcer dans les eaux chinoises l'escadre des Etats Unis.

La même dépêche annonce que l'effectif de la garde américaine à Pékin sera augmenté.

EN AUTRICHE

Fin de la grève à Fiume

Fiume, 17 février.

Une réunion a été tenue ce matin entre les délégués des grévistes et les *représentants des chefs d'industrie.*

Les délégués du comité exécutif de la grève ayant obtenu satisfaction *sur les diverses réclamations* formulées par les grévistes, le travail a été repris cet après midi.

La grève est définitivement terminée.

La reprise du travail sera générale lundi.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

St-PÉTERSBOURG

35.000 ouvriers sans travail

Saint-Pétersbourg, 17 février.

Les arrestations se poursuivent à Saint-Pétersbourg.

La situation devient de jour en jour plus mauvaise.

Les ouvriers sans travail menacent de se livrer à des manifestations.

Leur nombre s'élève actuellement à 35 000 environ.

DANS LES PROVINCES Baltiques

Saint-Pétersbourg, 17 février.

Le calme qui semble régner dans les provinces baltiques n'est qu'apparent.

Plusieurs arrestations continuent ; elles ont pour résultat de surexciter la population.

On prévoit que les désordres se renouvelleront, au printemps prochain, dans la plupart des villes de ces provinces.

En outre les troupes continuent à exercer une répression rigoureuse. Elles incendient les habitations des paysans et fusillent les insurgés.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

Pharmacie Teilliet
10, Bd du Palais, Bastia

Emulsion normale d'huile de foie de morue aux hypophosphites de soude et de chaux.

Le litre 2 fr. 25. — 1/2 litre 1 fr. 25.

Huiles pures de Foie de morue.

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE Peut-être | FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906
Obligations Ville de Paris 1904. Métro
1 Gros Lot . . . . 200,000 fr.
4 Lot de 10,000
10 Lots de 1.000 . . 10,000

TIRAGE DU 1er AVRIL 1906
Loterie de la Presse
1 Gros Lot . . . . 1,000,000 fr.
1 Lot 200,000
1 Lot de 100,000
100 Lots de 1.000. . . 100,000

La Mutuelle Populaire de France
ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS
Envoie par Retour du Courrier: 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS
1. 10 Nos part, série Lu cris de la Presse 2. 2 Nos part série Ville de Paris Emprunt 1904. Gros
Envoi d'une fois de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Lots payables à vue après encaissement
Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou Bon de l'axie de 5 fr. à
M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France
42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)
ON ACCEPTE LES BONS CONTRE REMBOURSEMENT

Cordonnerie Modèle
(Ancienne Maison Grimaldi)
Eugène PERICCHI, successeur
33, Boulevard Paoli, 33
BASTIA
RIVER 1905-1906
Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de pantoufles
Prix défiant toute concurrence
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et de Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.
N. B. — La maison ne charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'argent à la Bourse
5 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

Librairie Ollagnier
NOUVELLE ENCRE SARDOT. DIJON.
ENCRIERS
à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers artistiques. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

A VENDRE
Châtaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.
S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de fausse artificielles.
Le Directeur Gérant, J. B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

MADAME BERTI
Sage-femme
Consultations. — Vaccination

Appareil ou a Gaz et Acétylène
Vente de bocx, verres et manchons Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'électricité où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Fêtes
Pension à des prix modérés

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS PRÊTS OU TOMBENT-ILS? SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats toujours. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs parfumeurs et Grands magasins.
ENTREPOT : 38, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LE MELIN 40, Rue Lafayette, Paris
SCIES à RUBAN, TOURS, MACHINES à bois
OUTILS FRANÇAIS et AMÉRICAINS pour bois et métaux. Prix 0.60 c.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corde, 1.

MESDAMES
Vous économiserez sûrement
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, Modes & Travaux de Mains y sont traitées d'une façon magistrale.
Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.
Modestie Tranquillité réflétées dans ses modèles
6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons en vraie Grandeur et un Panorama en couleurs, numéro Spécimen gratuit, 36, rue de Lille, Paris

DENTISTE
Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orosya, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.
Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

LIQUEUR DE NOIX
BREVETÉE
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Bastia (1903)
Bonne de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combemorel, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux personnes affaiblis par une propriété digestive, une arome et une velouté.
Elle est recommandée aux personnes accablées de maux d'estomac, dérangées d'estomac leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les coliques.
La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt à la Villa près Garde et à Bastia chez M. Lorenzi, pharmacien, place des Portanove.
Se méfier des contrefaçons.

Maux de Dents guéris radicalement par Bonnettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scaglola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
sur papier de Chine, format 80×57 . . . 15 fr
sur papier blanc. — — . . . 25 fr
HOMMES CÉLÈBRES
Sambuccolo d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr
Ire Série, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
sur papier Chine, format 45×30 (Intacte). 2 fr
EN VENTE :
à AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire
Demandez partout
LA CÉDRATINE
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et antiseptique. Seul Vrange journalier et stimulant, facilite toutes les fonctions digestives

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — LUNDI 19 FEVRIER 1906 — N° 30

00091

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Trois mois, 2 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Réclames, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Un an . . . 20 fr. | 6 mois . . . 10 fr. | 3 mois . . . 5 fr.
Autres Départ. 28 fr. | 14 fr. | 7 fr.
Vente au numéro, 10 centimes. Bastia le jour de parution.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LA TRANSMISSION DES POUVOIRS

M. Fallières à l'Elysée

M. FALLIÈRES

Le nouveau Président de la République

M. Fallières a pris hier, à 4 heures du soir, possession des fonctions de Président de la République.

Il faut toutefois le maintenir dans le voisinage de la ville, pour les charrois et les maraîchers, parce que le macadam résisterait à peine quelques jours à un tel transit.

C'est sous Louis XIV que le pavage des routes a pris une grande extension, surtout sur le parcours des carrosses de la cour, de Paris et de Versailles, à tous les châteaux royaux. C'est ainsi que la route de Versailles à Fontainebleau a été pavée.

Il y avait en France, avant la Révolution, quatre mille kilomètres de routes pavées.

Louis XVIII est le seul homme peut-être qui aima à les parcourir. Comme il avait un fort appétit et ne pouvait faire de l'exercice, il se faisait promener deux heures par jour sur les routes les plus mal pavées, dans une calèche dont les ressorts de derrière avaient été enlevés. Son carrosse « brûlait le pavé », et le roi, secoué comme bien on le pense, se trouvait satisfait et content.

~~~ La Garde républicaine.

A la demande d'Edouard VII, qui déclarait dernièrement à notre ambassadeur qu'il la considérait comme la première musique du monde, la musique de la Garde républicaine va donner une quinzaine à Londres, où elle prêtera son concours à diverses œuvres de bienfaisance.

Elle a donné son premier concert à Covent Garden. Jusqu'au 24 février, elle ne fera entendre tous les soirs et donnera plusieurs matinées dans diverses salles.

Elle sera de retour pour la fin de février et inaugurera à l'Elysée la série des fêtes que donneront cet hiver le président de la République et Mme Fallières, et qui commencera par un dîner suivi de réception en l'honneur du corps diplomatique.

~~~ La caravelle de Christophe Colomb.

M. Gianluz, vice-président du Yacht Club, vient d'envoyer au Musée de la Marine une fort intéressante reconstitution d'une série de bateaux du moyen-âge, de l'époque égyptienne et de la Renaissance, entre autres la fameuse caravelle de Christophe Colomb.

Ce don a été reçu avec d'autant plus de plaisir que ce musée ne possédait aucun document sur les navires égyptiens et sur les bateaux du moyen âge. Les collections offraient une immense lacune entre les bâtiments grecs et latins, si ingénieusement reconstitués, et les galères de la Renaissance, avec seulement une reconstitution des navires légers des célèbres wikings normands.

~~~ M. Taft, secrétaire d'Etat, qui vient d'accompagner miss Roosevelt dans son grand voyage en Orient, est un homme de poids. Il pèse 314 livres. Son rêve est de n'en peser que 250. Alors il se croira un sylphe. D'un œil jaloux il contemple la maigreur du sénateur Spooner, surnommé le squelette vivant.

Il y a quelque temps, Spooner lui a dit :

— Taft, c'est absurde. Il faut réduire.

— Comment faire ? a répondu mélancoliquement le secrétaire d'Etat.

— J'ai l'homme qu'il faut.

L'homme est venu. Il vient tous les matins et il fait passer ce gros M. Taft par de cruelles épreuves. D'abord, la diète : une tichette de viande à déjeuner, une autre tichette à dîner, du pain avec discrétion. Pas autre chose. Avant le déjeuner, travail d'assouplissement.

— Pliez-vous en deux, monsieur le secrétaire.

— Impossible. J'ai beau m'essouffler, je ne puis atteindre que mon mollet.

— Il vous faut toucher terre avec les deux mains.

— Je n'y parviendrai jamais.

— Nous verrons.

Après la gymnastique, la promenade. Hissé sur un grand percheron, capable de porter une demi-tonne, M. Taft sue à grosses gouttes.

Ce n'est pas tout. Au retour, à peine descendu de cheval, la danse, y compris le cake walk.

M. Taft se soumet à tout. C'est un homme énergique. Il sera sylphe ou mourra. Le président Roosevelt adore cet homme énergique. M. Taft veut ouvrir le bal au mariage de miss Alice.

PIPELET.

La Maladie du Châtaignier

Causes, Effets, Remèdes
par M. LUCIEN GIROD GENET
(Suite)

I.

Causes de destruction

Deux causes différentes ont concouru en ces vingt dernières années, à l'amoindrissement ou à la destruction des châtaigneraies : l'une, absolument volontaire, l'autre accidentelle.

La première cause de destruction réside dans l'essor considérable pris par l'industrie des extraits tanniques qui a découvert, dans le châtaignier, un auxiliaire précieux.

Cet arbre, en effet, dont l'écorce est peu riche en tannin, possède, en contrôlure, un bois dont la teneur en acide tannique atteint jusqu'à 16 0/0. Cet acide qui entre aujourd'hui dans une proportion considérable dans le tannage des cuirs et qui menace de supplanter complètement le tannin du chêne, est produit par de nombreuses usines qui sont ainsi une menace incessante pour les châtaigneraies voisines, car beaucoup de petits propriétaires, affolés par la réalisation d'un gain immédiat, vendent leurs arbres, sans se soucier de l'avenir et encore moins de l'intérêt général.

Cette cause d'amoindrissement ne serait que relative si les propriétaires qui en bénéficient savaient, par de judicieuses plantations faites au printemps, certaines sommes sur le produit de la vente, reconstituer leurs châtaigneraies prématurément détruites. Il faut déplorer qu'il n'en soit pas ainsi. L'argent acquis est souvent dépensé sans laisser aucune trace dans la propriété, irrémédiablement amoindrie.

La seconde cause de destruction des châtaigneraies, celle-là, beaucoup plus grave, parce que beaucoup plus imprévue, réside dans ce qu'on est convenu d'appeler la « maladie du châtaignier. »

C'est de cette dernière dont nous allons plus spécialement nous occuper en exposant tout ce qui a été dit déjà à ce sujet par tous ceux qui se sont occupés de cette question justement inquiétante.

A. — *La Maladie* — On a observé sur le châtaignier de nombreuses affections. Les unes concernant les feuilles, les fruits ; les autres, les tiges elles-mêmes. Au nombre de ces maladies, il faut signaler la *fumagine* ou *la maladie des feuilles*. Elle est causée par le *Sphœrella maculiformis*. Cette maladie a été signalée dans plus de vingt départements. Elle est souvent éphémère et ses conséquences n'ont pas été jusqu'ici très graves.

On a aussi remarqué dans les taillis de châtaigniers, une maladie qui affecte la tige et notamment les jeunes pousses. On lui a donné le nom de Jouart. Elle est due à un champignon.

Son action a été localisée aux départements du littoral Atlantique et les dégâts sont relativement peu importants.

Enfin, la maladie dite de *l'encre ou du pied noir*, est celle qui doit nous occuper plus spécialement, car c'est la plus grave, la plus répandue, la plus difficile à combattre.

A — *Sa description*. — La maladie de l'encre, a dit M. Mangin, auteur d'un travail important sur « Le châtaignier et ses crises, » est caractérisée de la manière suivante :

« Les feuilles prennent une teinte vert-jaunâtre, les épines des boisseons de fruits deviennent molles et les fruits mûrissent mal. L'année suivante, l'arbre malade développe encore des feuilles, mais les fruits ne se forment pas et le feuillage de l'arbre conserve la teinte vert-jaunâtre qui tranche sur la coloration vert-foncé des arbres sains et trahit l'état maladif. Un peu plus tard, l'arbre développe bien encore ses feuilles au printemps, mais elles se dessèchent et meurent dans le courant de l'été ; l'arbre est mourant et on montre dépouillé de ses feuilles comme deux l'hiver. Les seuls vestiges de sa vitalité se manifestent par la formation de rejets qui périssent à leur tour. Ce sont là les phases de la maladie à marche lente qui forme, dans les plus belles châtaigneraies, des taches qui s'étendent peu à peu comme des taches phylostatiques.

« Quelquefois la maladie est à marche plus rapide. En une seule saison, l'arbre se dépouille de ses feuilles et meurt. Le nom de *maladie de l'encre ou du pied noir* a été donné à cette maladie à cause de la teinte noir d'encre que présente la base à la base du tronc et sur une étendue plus ou moins considérable. »

Une Traversée mouvementée

M. A. M... a adressé au Directeur du journal « La Corse » la lettre suivante :

Monsieur,

Le vapeur de la Compagnie Méditerranéenne de Navigation « Gallia » quittait Tunis mercredi 31 janvier à 12 heures 30, avec une vingtaine de passagers, à destination de Bastia et Nice.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA
~~~

Après avoir éprouvé dès son départ une mer du Nord-Ouest très houleuse, le 1er mars semblait un peu, mais à 11 h. 30 du soir des éclairs brillent dans le Nord, la mer grossit et un ouragan terrible de vent du Nord s'abat sur le navire qui se comporte admirablement à la mer, à 3 h. 30 du matin l'ouragan est dans toute sa violence, le « Gallia » se trouve en face du feu de Hoëdic, les lames battent dans la cale le navire n'avance plus, d'énormes paquets de mer s'abattent sur le pont et jusque sur la passerelle du commandant. Celui-ci prend alors la résolution de mettre à la cape, mais le navire n'obéit plus au gouvernail. A 8 h. du matin nous sommes encore en même point, on décide donc d'virer de bord. A 4 h. du soir nous sommes en vue du cap Carbonara et nous passons enfin après une nuit et une matinée d'angoisses nous mettre à l'abri derrière la côte Sud de la Sardaigne.

Pendant toute la journée du 1er février le « Gallia » resta à la cape entre le cap Carbonara et Cagliari; vers les 5 h. du soir le capitaine tenta encore une fois de doubler le cap Carbonara, mais des vagues hautes comme des montagnes se dressaient devant nous, toute tentative serait inutile et dangereuse; force nous est de rebrousser chemin.

Le vendredi 2 février au matin le temps s'embellit, mais étant resté pendant vingt-sept heures à la cape, l'eau nécessaire à la consommation de la machine fait défaut; il devient alors indispensable de rallier dans le port de Cagliari pour y faire l'eau nécessaire pour terminer notre voyage.

Après un séjour de six heures dans ce port nous repassons le large et à 5 h. nous doublons le cap Carbonara; la mer est encore très houleuse sur la côte Est, cependant nous faisons route sur Bastia où nous arrivons samedi matin à 9 h. 1/2 avec 42 heures de retard sur l'horaire fixé par les fonctionnaires de la Compagnie Méditerranéenne.

Nous sommes heureux de pouvoir féliciter en cette circonstance, l'excellent capitaine du « Gallia, » Monsieur Pilot, qui n'a pas quitté sa passerelle pendant plus de trente heures. Calme à son ordinaire et à sa prudence le sauve à plusieurs reprises de la tourmente au milieu de laquelle il s'est trouvé pris.

Au nom des passagers qui ont pu l'apprécier, nous lui adressons tous nos remerciements pour sa parfaite urbanité et l'intérêt qu'il n'a cessé de leur témoigner pendant cette épouvantable traversée dont ils garderont le souvenir; nous n'aurions garde d'oublier dans nos remerciements les autres officiers du bord qui n'ont cessé de se prodiguer pendant ces heures difficiles.

LES VÉTÉRANS
des Armées de Terre et de Mer

1870-71-[illegible] (1er Corps)

Discours

prononcé par M. A. Padovani, président

Mes Chers Camarades,

A l'occasion de la première réunion de l'année 1906, je suis heureux de pouvoir vous adresser mon souhaits de bonheur à vous tous, camarades de la 1870e Section, et mes vœux de prospérité à notre glorieuse et honorifique Société des Vétérans.

L'année 1905 a reçu à l'affection de nous tous notre Président d'honneur, le grand général, l'éminent patriote, le vénéré camarade Saussier, ancien généralissime de notre belle armée nationale, qu'il avait quitté pour se mettre à la tête des Vétérans qu'il a commandés jusqu'à la mort.

Son souvenir restera toujours vivace parmi nous, comme celui d'un grand général, d'un grand patriote, auquel nous envoyons nos sincères et affectueux regrets et nos respectueux hommages de reconnaissance et de gratitude.

Je suis heureux de vous dire, mes chers camarades, que notre glorieuse Société prospère tous les jours, grâce aux efforts incessants de nos vénérés chefs; le grand mutualiste M. S. Salsbomé, notre digne président général, les vénérés membres de notre Conseil général, généraux de Saussisons et Olivier, colonel Darné, commandants Galland et de Nasilles, etc., l'infatigable directeur des services administratifs, M. le capitaine Prot, notre éminent camarade Hector France, rédacteur en chef de notre journal « Le Vétéran, » et tous nos vénérés chefs qui travaillent pour la grandeur de notre patriotique Société, que nous prions d'agréer notre bible tribut d'admiration et de reconnaissance.

Notre Société, fondée par d'anciens militaires dans un esprit de solidarité et de camaraderie qui a pour but d'entretenir chez tous les Français le culte de la Patrie, celui du drapeau et l'idée qu'ils se doivent à la défense du pays, tant qu'ils sont en état de porter les armes, a également pour objet d'assurer une petite pension à ses membres dans les conditions prévues par ses statuts.

En parlant de notre vénéré président général je l'ai appelé « le grand mutualiste » Mutualiste veut dire patriote, car la devise de la mutualité est: « Aimons nous et aidons nous, les uns les autres; » absolument la doctrine du Christ!!! Oui, mes chers camarades, un bon mutualiste est un bon patriote, car on aimant ses semblables on aime sa Patrie qu'on doit chérir et défendre envers et contre tout et pour laquelle un Français doit vivre et mourir.

Nous sommes 320.931 membres dirigés par des camarades aussi libertaires que patriotes et dont le siège social est à Paris, divisés en 2.042 sections sous la présidence chacune d'un président officier et assisté d'un conseil de section.

L'Application
de la
Loi de Séparation

Corbara

Jeudi dernier, à 10 heures du matin, M. le Recteur d'enregistrement est venu dans notre commune pour l'inventaire.

Une foule immense était déjà accourue et avait envahi la place et les abords de l'église. Déjà, et avant l'heure fixée pour cette opération, des centaines de femmes s'étaient enfermées dans le temple sacré et y récitaient le chapelet.

Quand M. Ferry se présente il est reçu au seuil de la grande porte par MM. le Curé, le Maire, l'adjoint et un membre du Conseil de fabrique. La foule accueille l'agent du fisc par des cris répétés de « Vive le Christ! Vive la liberté! Vive le peuple! »

Ces cris adressés, non à la personne de M. Ferry, mais à l'envoyé du gouvernement, redoublent d'intensité quand celui-ci s'avance et dit:

« Messieurs, je suis chargé par le gouvernement de la République de procéder à l'inventaire des biens de votre église. »

Trois protestations, lues par MM. le Maire, le Curé et le membre du Conseil lui répondent, avec prière de les annexer au procès-verbal. La population pousse des cris: « A bas les sectaires! Vive la liberté! Vive le roi gion! »

La surexcitation a vite eu du délire, quand l'agent des Domaines veut pénétrer dans l'église. Une grande dame, celle-là même qui avait allumé au sein de la population le feu sacré de la résistance, eut à peine le temps de crier: « Fermez la porte, qu'aussitôt une centaine de mains fermèrent la porte à l'agent confus et troublé. Force lui donc a celui-ci de se retirer sans avoir pu inventorier. Après son départ la foule entra dans l'église; on donna la bénédiction.

Pendant toute l'après-midi, le tocsin n'a cessé de faire entendre ses notes lugubres. Et de solides gaillards montaient la garde et veillaient. Ce ne fut que vers deux heures de relevée, quand M. Ferry quitta le village, que tout se calma et rentra dans l'ordre. La population de Corbara n'a pas dégénéré de ses aïeux. Honneur à elle. — P.

La Paix armée

La vignette que nous mettons sous les yeux du lecteur représente la *Paix armée*, statuette d'or et de vermeil, œuvre de Fature, que la délégation de Paris au centenaire de Saint Pourçain-sur-Sioule a remise à l'empereur, au nom de la Ville de Paris. Elle tient les deux drapeaux des gymnastiques et des sociétés de tir; elle montre le rameau d'olivier, symbole de paix, tandis qu'à ses pieds, dernier effet, est un canon mitrailleur à tir rapide, symbole de force.

C'est ainsi qu'on pourrait également représenter, si elle ne l'était déjà par sa marque si connue du pêcheur qui tient à l'épaule une grosse motte, l'Emulsion Scott qui apporte à la fois la santé et la force de se défendre contre les maladies, c'est-à-dire la « paix armée ». Voyez, par exemple, comment après avoir tiré les enfants de M. Billon de leur faiblesse, leur avoir donné la santé, elle les a rendus forts désormais contre la maladie:

« Tous les hivers, nous écrit M. Billon, ruelle des Bons à Bourg-en-Bresse, ma fillette de sept ans était en proie à des crises de tous presque continentales, cela depuis l'âge de neuf mois, car elle avait eu alors une bronchite dont sa petite poitrine, si délicate, n'était toujours ressentie. Quant à mon petit garçon, de deux ans et demi, il était atteint d'asthme. J'eus donc fort heureusement, quand survint, nouveau malheur, une épidémie de rougeole et de coqueluche. Tous deux, garçon et fillette, furent pris, mais pas pour longtemps entre eux, car je leur donnai l'Emulsion Scott, qui non seulement leurs souffrances présentes disparurent, mais bronchite et impétigo ne réapparurent pas davantage. Grâce à votre merveilleux remède, mes enfants sont aujourd'hui florissants de santé, exubérants de vie. »

Tout le monde sait que l'Emulsion Scott relève la nutrition générale, enrichit le sang, les muscles, les os et les nerfs, par son huile de foie de morue, et réveille la vitalité de tout le système nerveux, par ses hypophosphites. Sous cette double poussée, la maladie disparaît bientôt et la santé revient avec les forces, éloignant le danger de nouvelles atteintes, car les maladies n'attaquent que les faibles. Voilà ce qui fait de l'Emulsion Scott le remède héroïque de toutes les femmes de la misère physiologique, de la faiblesse, de la consomption, à tous les âges, chez l'enfant, l'adulte et le vieillard (lymphatisme, rachitisme, scrofule, tuberculose, etc.).

Exiger toujours la véritable Emulsion Scott et refuser toute autre émulsion présentée à sa place, presque toujours de qualité très inférieure, inefficace sinon nuisible.

Envoi franco d'un échantillon contre 5o centimes de timbres-poste adressés à l'Emulsion Scott (Deloncle et Cie), 156, rue Saint-Honoré, Paris.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 février

Thermomètre — 7 heures du matin + 7; à midi + 12 0 à 6 heures du soir + 9. Maxima + 12 5. Minima 4 0.

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.O. faible.

Dans l'après-midi, id. faible.

Etat du ciel, clair.

L'hygiomètre, à 7 h. du matin: 1 mm.

⁂

Honneurs présidentiels

A l'occasion de la prise de possession des fonctions du nouveau Président de la République, une salve de 21 coups de canon a été tirée hier à 4 heures de relevée par la batterie Saint-Erasme.

Police de Toulon

Les agents de 3e classe Casanova et Antoine Mattei Marc, de la police de Toulon, sont nommés gardiens de la paix de 2e classe.

⁂

Nouveau confrère

Le « Réveil Bastiais » tel est le titre d'un nouveau journal dont le premier numéro paraîtra dans la semaine à Bastia.

⁂

Tirs de cartouches

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 163e régiment d'infanterie, le lundi 19 février 1906, de une à 4 heures du soir, sur la route de St-Florent.

⁂

On demande

Un appartement de 8 ou 9 pièces. S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Pour cause de départ, une chambre à coucher style Louis XV. S'adresser: 28, Bd Paoli, au 1er.

Bois

On désire acheter de fortes quantités de bois d'aulne (aune).

S'adresser à M. A. Padovani, agence maritime, Bastia.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

A louer

— Un magasin situé rue de l'Opéra, 3, (ancienne librairie Fabiani).

— Un appartement au 3e étage de la maison Fantenzi, composé de 9 pièces, donnant sur la place St-Nicolas.

— Un appartement de 9 pièces, au 1er étage de la même maison, donnant sur le Bd Paoli.

— Magasin au rez-de-chaussée sur la place St Nicolas.

S'adresser à M. Pierre Zanoini, 15, place St-Nicolas, Bastia.

⁂

Mots de la fin

Notre confrère X. avait établi d'une façon péremptoire que les célibataires sont plus nombreux chez les femmes que chez les hommes. Comment faire? Bi-monthiogiomes son porte-plume et caresse longtemps sa chevelure opulente. Enfin il sursaute, fourgonne dans son encrier et étale cette phrase savoureuse:

« Il y a beaucoup plus de vieux garçons chez les hommes... que chez les femmes! »

DÉPOT CENTRAL

1, rue Neuve Saint-Jean, 1, Bastia

Pommes de terre en gros

pour semence et consommation

Ear y, Perrois, etc, etc.

Aux, légumes, savons, cafés, etc.

Gros et détail

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia

et les ports du Nord

Services hebdomadaires de vapeurs de **BASTIA** pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE ANVERS, HAMBOURG

et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à

M. ARTHUR C. SOUTHWELL

Bastia

VENTE de foin et avoine, rue Fréjus, 2

Scierie Mécanique

ET

Tonnellerie

Minelli près Bastia

Spécialité de caisses d'emballages de tous modèles.

Fabrication et vente de fûts de toutes contenances en châtaignier sauvage Corse bêtre et chêne.

Echalas pieux de vigne.

Sciure de pin à 1 franc le sac.

Bois de chauffage 4 fr 50 les 250 kilos.

N. B. — Pour tous renseignements s'adresser à M. Antoine Emmanuelli, industriel, seul propriétaire-Directeur.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00092

Conseil Général

L'élection de Calenzana

Calenzana, 18 février.

Les électeurs de ce canton étaient appelés aujourd'hui à élire leur représentant au conseil général, en remplacement de M. le docteur Cruciani, décédé.

Deux candidats étaient en présence: M Mariani, avocat et M. Antoine Fabiani, neveu germain du regretté conseiller.

M. Marini a été élu avec 36 voix de majorité.

DRAME SANGLANT
à Ajaccio

Ajaccio, 18 février.

Ce soir, vers 7 heures, deux ouvriers boulangers, s'étant pris de querelle dans la boulangerie, située au numéro 62 du cours Napoléon, se portèrent réciproquement plusieurs coups de couteau.

L'un de ces ouvriers a eu l'artère carotide coupée et est mort instantanément: l'autre a reçu une blessure mortelle au bas ventre.

Ce drame, qui avait attiré une foule considérable devant la boulangerie, a douloureusement ému la population.

Nouvelles Militaires

Armée territoriale

Paris, 18 février.

M. Sangalnetti, sous-ingénieur des poste et chaussées, à St-Florent, est promu au grade d'officier d'administration principal du génie.

MÉDAILLE DU TRAVAIL

Paris, 18 février.

La Médaille d'honneur du travail a été décernée aux dénommés ci-après:

M. Carrega, contre-maître à Bonifacio;

M. Descovali, courtier-livreur à Bastia;

M. Santini, contre maître à Bonifacio.

Les Elections législatives

La date probable

Paris, 18 février.

Le « Matin » annonce que les élections législatives seront fixées au 6 mai.

Le scrutin de ballottage aura lieu le 20 mai.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

UNE NOTE de M. de Radowitz a été remise à M. Revoil

Algésiras, 18 février.

M. de Radowitz a remis ce matin une note à M. Revoil.

Le plénipotentiaire allemand propose dans sa note de laisser la police aux mains du Sultan qui choisirait des officiers étrangers pour l'organisation du corps de police.

La note propose ensuite que le contrôle de l'organisation de la police soit confié par le corps diplomatique de Tanger.

Un officier supérieur, appartenant à une puissance neutre, servirait d'intermédiaire.

M. Revoil, plénipotentiaire français, a répondu à M. de Radowitz que la France acceptait l'organisation de la police par le Sultan, sous condition que les officiers chargés par lui de cette organisation dans les villes maritimes du Maroc, soient français et espagnols.

Dans sa réponse M. Revoil ajoute que la France examinera ultérieurement la question de la surveillance, si l'Allemagne accepte la première condition.

A L'ÉLYSÉE

Dîner d'adieu

Paris, 18 février.

Avant de quitter le pouvoir, le président de la République, ayant désiré réunir autour de lui les membres du gouvernement, leur a offert hier soir un dîner d'adieu.

M. FALLIÈRES
quitte
LE PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, 18 février.

A 3 h. 40, M. Rouvier est arrivé au Palais du Luxembourg, où il a été reçu par M. Fallières, qui venait de faire ses adieux à tout le personnel du palais du Luxembourg.

A 3 h. 45, M. Fallières quittait définitivement le palais du Luxembourg, et montait dans le landau présidentiel, ayant à *ses côtés* M. Rouvier pour se rendre à l'Elysée, au milieu des plus chaleureuses acclamations de la foule qui stationnait depuis midi, devant les abords du palais.

La cérémonie
de la Transmission
des Pouvoirs Présidentiels

Paris, 18 février.

La cérémonie de la transmission des pouvoirs a eu lieu aujourd'hui avec la plus grande simplicité.

M. Fallières, accompagné des membres de sa maison militaire et civile, est arrivé à l'Elysée, à 4 heures précises.

Sa voiture était escortée par un escadron de cuirassiers.

M. Fallières a été reçu, à l'Elysée, dans le grande salle des fêtes, par M. Loubet, qui était entouré des Présidents des deux Chambres, de tous les membres du gouvernement, des fonctionnaires et des officiers de sa maison militaire et civile.

Allocution de M. Loubet

M. Loubet s'est exprimé en ces le mes:

Mon cher Président,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue.

Les sympathies, qui vous entourent et que vous ont méritées vos longs et éclatants services à la République, garantissent le succès de votre présidence pour le grand bien de la République et du Pays.

Je fais des vœux ardents pour la prospérité de la France et le bon renom de la République.

J'exprime à la majorité républicaine des deux Chambres toute ma gratitude pour le précieux concours qu'elle n'a jamais cessé de me donner.

J'avais sollicité ce concours pour traverser les dures épreuves qui ne me furent pas épargnées, au début de ma magistrature; pour essayer de rétablir la paix, l'union, la concorde entre tous les citoyens; pour travailler au développement des institutions de prévoyance, de mutualité, de retraites et de progrès social; pour maintenir enfin et augmenter les sympathies que la République a gagnées au delà de la frontière.

L'avenir dira si j'ai pu réaliser quelques parties de ce programme; j'y ai consacré toutefois tous mes efforts.

Les rapports amicaux de la France avec les autres nations, rapports qui ont pu être resserrés et fortifiés, nous permettent d'avoir pleine confiance dans le maintien de la paix et dans la sauvegarde de l'honneur national.

Avant de quitter ce palais, j'adresse mes sincères remercîments au président du Conseil et aux ministres pour leur précieux concours et les sympathies qu'ils m'ont toujours prodiguées.

Allocution de M. Fallières

M. Fallières a répondu en ces termes à l'allocution de M. Loubet:

Mon cher Président,

Je suis profondément touché par l'accueil cordial que vous me faites dans cette maison.

J'viens, comme on va au devoir, sachant que je serai soutenu dans cette tâche, par le souvenir des hautes vertus civiques, dont vous n'avez cessé de donner l'exemple.

Je m'efforcerai de faire comme vous; je serai tout à la France et à la République.

J'ai besoin pour cela de la sympathie et de la confiance des membres du Parlement; je suis convaincu qu'elles ne me feront pas défaut. En retour, ils pourront compter entièrement sur moi pour travailler à la prospérité du Pays et à la grandeur de la Patrie.

M. LOUBET
quitte l'Elysée

Après avoir transmis les pouvoirs présidentiels à son successeur, M. Loubet a quitté l'Elysée et a été accompagné jusque chez lui par M. Fallières et par M. Rouvier.

Sur tout le parcours, de l'Elysée à la rue Davis, les deux présidents ont été l'objet des ovations les plus enthousiastes d'une foule en délire.

A ces acclamations les présidents répondaient par des saints.

En arrivant devant la nouvelle demeure de l'ancien président de la République, l'escadron de cuirassiers a rendu les honneurs à M. Loubet.

Après avoir échangé de cordiales poignées de main, M. Loubet est rentré chez lui.

M. Fallières, accompagné par M. Rouvier, est rentré à l'Elysée; il était 5 heures 30.

La nomination
de M. LOUBET

Paris, 18 février.

Le « Journal Officiel », publiera demain la nomination de M. Loubet, comme membre du comité consultatif des chemins de fer.

M. Loubet a été ministre des travaux publics.

MANIFESTATIONS
en l'honneur
de M. FALLIÈRES

Cherbourg, 18 février.

Tous les monuments publics sont pavoisés.

Ce soir, illuminations des places publiques et des monuments.

Grande retraite aux flambeaux.

Dans les Ports

Paris, 18 février.

A l'occasion de l'entrée en fonctions du nouveau président de la République, tous les bâtiments sur rade, dans tous les ports de guerre, ont arboré le grand pavois.

Une salve de 21 coups de canon a été tirée à 4 heures de l'après-midi.

Une double ration de vin a été accordée aux équipages.

Les punitions légères ont été levées.

Dans les villes de garnison

Paris, 18 février.

M. Etienne, ministre de la guerre, avait envoyé des instructions à peu près identiques à tous les commandants de corps d'armée, afin que dans chaque ville de garnison on célébrera l'entrée en fonctions du Président de la République.

Aux Courses d'Auteuil

M. Archdeacon

Paris, 18 février.

Cet après-midi, pendant les courses d'Auteuil, M. Archdeacon, député nationaliste de Saint-Germain-en-Laye, a été frappé d'une attaque d'apoplexie.

M. Archdeacon a reçu immédiatement les soins que comportait son état, qui est très grave.

Il a été ensuite ramené chez lui, 15, avenue des Champs Elysées.

A BREST

Une sentinelle attaquée et blessée

Brest, 18 février.

La nuit dernière, la sentinelle qui montait la garde, à l'arsenal, devant le parc des torpilles de la défense fixe, a été attaquée par quatre individus qui ont tiré sur elle plusieurs coups de revolver.

La sentinelle, ayant été bousculée, n'a pu faire usage de son arme. Elle a vu fuir quatre individus, parmi lesquels se trouvait un matelot.

Le Ministère

LA DÉMISSION

Paris, 18 février.

M. Rouvier, président du conseil, s'est rendu ce soir, à l'Elysée, et a remis au président de la République, la démission du Cabinet.

M. Fallières a déclaré à M. Rouvier que le ministère, tel qu'il est constitué, avait toute sa confiance, il le priait donc de vouloir bien rester en fonctions.

LE DÉCRET
de confirmation

En présence de la déclaration de M. Fallières tous les ministres gardent leur portefeuille.

Le décret de confirmation paraîtra demain au « Journal Officiel. »

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Lillina Solari; M. Pierre-Mathieu Solari, employé; Mlle Madeleine Solari; Mme et M. Pierre Fiori et leur fils; Mme et M. François Giustiniani, garde-champêtre, de Lucciana, et leurs enfants; M. Joseph Agostini et Mlle Annonciade Agostini, de Bastia; M. et Mme Louis Demicheli, de Bastia; M. Joseph Galletti, de Loreto-di-Casinca,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

M. Barthélemy Solari

Typographe

leur fils, frère, neveu et cousin, décédé à Bastia, à l'âge de 30 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 19 courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, impasse de la Gendarmerie.

Le personnel de l'imprimerie Piaggi et Cie, prie les confrères et amis de vouloir bien assister à l'enterrement de leur regretté camarade

M. Barthélemy Solari

Typographe

Grand entrepôt de Vins

CONSEIL D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX

à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE

D'ALGÉRIE: Rouge, 0,20 et 0,25 c. le litre. Blanc, 0,30 c. le litre.

DU PAYS: Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.

VIN A DESSERT

provenant des meilleurs crus

0,60 à 1 fr. la bouteille (verre à rendre)

VIN DE CHIANTI (Italie)

1 fr. 25 le flacon de 2 litres 1/2 environ

Vins mousseux 1 fr. 25.

Muscat de Frontignan à 1 fr.

Vermouth de Turin à 1 fr. 20.

Vin de Malaga à 1 fr. 20.

Vin Madère, Gorfiano, 1fr. 20.

Apéritif « Le Pif » 1 fr. 25.

Quinquina « Pompeux, » 1 fr. 20.

HUILE D'OLIVE pure garantie 1 franc le litre.

LIVRAISONS A DOMICILE

Conditions spéciales pour le Gros

La Maison prête le matériel à titre gracieux.

Dépositaire de la Société Hellénique. — Planches de l'in tarcie de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Liteaux pour briques, Chevrons, poutres et madriers.

Fois de toutes dimensions sur commande.

Sciure de bois de pin, blanche 1 fr. le sac

ON DEMANDE

à louer ou à acheter en Corse

Grande propriété

d'au moins 100 à 200 hectares.

Ecrire avec tous les détails et prix, aux initiales A. B., 100, au *Petit Bastiais*, Bastia.

La Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

I

Mérouille ne mentait pas. Il avait aperçu Fabry et n'avait résolu à le dépister provisoirement qu'à force d'adresse.

En somme, il était beaucoup moins inquiet qu'il ne s'en donnait l'air.

Il savait combien lentes sont les formes de la justice anglaise, et quand bien même Fabry eut mis la main sur le nid des oiseaux, il y avait cent moyens pour l'empêcher de s'emparer de l'enfant du jeune Hyderwood.

Quant à employer un procédé violent, extra légal, Mérouille l'en jugeait incapable.

Il télégraphierait à Paris pour demander des ordres, prendrait et ce sera tout. Nous verrons lorsque le temps de Boue brûlera.

Cependant, cette impossible qu'il ne pressentait pas, il résolut de la faire entrer dans l'esprit de la comtesse, dans sa fille lui serait enlevée et pour toujours cette fois.

Ses yeux s'emplirent de larmes.

— Ah! Si elle, c'est lâche à vous d'agir ainsi!

Il eut un mouvement d'indignation superbe.

— Je ne peux pourtant pas me laisser traiter de lâche sans me défendre, dit-il. Ecoutez-moi, madame, et vous saurez tout.

— L'heure n'est pas aux paroles. Ne m'avez-vous pas dit qu'il t'allait fuir sur-le-champ? Fuyons, mais fuyons ensemble!

— Le péril que je redoute le plus n'est pas celui dont je vous ai parlé, murmura-t-il avec accablement. J'ai des raisons pour penser que nous ne serons pas, moins pour cette nuit, de la part de celui qui vous poursuit. Mais j'aurais voulu vous voir loin!... bien loin!... loin de moi surtout.

Il se laissa tomber à ses pieds, les mains jointes.

— Pardon, dit-il, pardon, vous qui êtes l'être que je respecte le plus au monde! N'allez ni me haïr ni me mépriser pour l'aveu qui m'échappe aujourd'hui!... Ce secret m'étouffe depuis trop longtemps. Dès la première fois que je vous ai vue, j'ai été comme enchaîné. Je ne m'en suis pas rendu compte tout d'abord. J'ai cru que j'éprouverais seulement une compassion sympathique, trop motivée, hélas! par vos malheurs. Plus vos souffrances étaient grandes, plus mon dévouement vous était acquis.

Bientôt surtout pendant l'existence presque commune que nous menons depuis votre arrivée en Angleterre, j'ai compris que ce que je prenais pour un autre sentiment était un amour profond et furieux tout à la fois. Ce fut pour moi une torture; je n'avais pas la prétention insensée de vous faire partager ma tendresse et consacrer ce bonheur, mon devoir était de le repousser. Vous êtes riche et je suis pauvre. Trop de choses nous séparent... Si vous ne m'aimiez pas, je devais vous fuir pour vous, pour votre enfant!... Ce n'est pas sans ressentir un déchirement que je me décide à m'éloigner de vous, mais j'y étais résolu depuis quelque temps et à présent que j'ai parlé, il le faut!... Je vous prie en grâce de ne pas me chasser de vos yeux comme je le mérite: vous avez bien voulu me dire que je possédais quelques droits à votre gratitude; ne vous souvenez pas de mon aveu insensé; ne vous rappelez que mon dévouement à toute épreuve et, quand vous penserez à moi, plaignez-moi de n'avoir pu vous consacrer le reste de ma vie comme je vous ai consacré tous mes instants depuis que je vous connais, et plutôt depuis que je vous adore sans vous le dire!... Pardonnez-moi mon insolence d'aujourd'hui! Songez au sacrifice que j'ai fait en m'éloignant de vous et à mon désespoir quand je ne vous verrai plus.

Elle l'écoutait, accablé par une émotion inénarrable, créée par cette voix douce à laquelle il imprimait un accent de tendresse infinie.

La partie n'était pas égale entre ce comédien consommé qui savait être au besoin un dangereux chanteur et cette pauvre femme à la raison ébranlée, au tempérament détruit.

Il se traînait à ses pieds en pleurant et en se frappant la poitrine.

Elle eut envie de lui tendre la main, mais un geste de dignité la retint.

— Vous devez continuer à vous taire, dit-elle faiblement, maintenant je veux bien oublier vos paroles, mais à une condition, c'est que vous ne nous abandonnerez pas. Nous resterons l'un pour l'autre ce que nous avons été jusqu'ici, vous un appui sûr et dévoué, moi une pauvre femme reconnaissante et reconnaissante. Nous serons amis, amis pour toujours! Vous ne m'avez rien dit, je ne sais rien! Restez, je vous en prie!

Il se jeta brièvement, et très sombre:

— C'est impossible. Adieu!

Puis, tirant de sa poche quelques feuillets couverts d'une écriture fine et serrée:

— J'ai consigné ici la ligne de conduite que vous aurez à tenir quand je ne serai plus là, pour vous défendre contre toutes les poursuites, pour échapper à tous les pièges. J'ai fait en sorte de prévoir toutes les éventualités et de vous prémunir contre tous les dangers. Gardez précieusement cet écrit, car, si vous aviez besoin de moi, vous ne me trouveriez plus!

A (suivre).

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE — Peut-être

FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE — Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906
Obligations Ville de Paris 1905. Métro
1 Gros Lot . . . . 200,000 fr.
1 Lot de 10,000
10 Lots de 1.000 . . 10,000

TIRAGE DU 1er AVRIL 1906
Loterie de la Presse
1 Gros Lot . . . . 1,000,000 fr.
1 Lot 200,000
1 Lot de 100,000
100 Lots de 1.000. . . 100,000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier: 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS
1. 10 Nos part. série Loterie de la Presse 2. 2 Nos part. série Ville de Paris Emprunt 1904, série

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Les payables de suite après encaissement

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou lire de l'ordre de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France
42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACCEPTE LES TIMBRES CAOUTCHOUC ÉTRANGERS

Cordonnerie Modèle
(Ancienne Maison Garibaldi)
Eugène PERICCHI, successeur
33, Boulevard Paoli, 33
BASTIA
HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de pantoufles
Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de Piedicorte et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.
N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'argent à la Bourse
6 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers variables. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

A VENDRE
Ci-dégnons sèches pour bestiaux et Fourrages.
S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 15, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 Karats et argent fin titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, les articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parfums, alliances, etc., etc., broches or et argent fin titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent sur garantie 18 karats.

Le Directeur-Gérant,
J. B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

MADAME BERTI
Sage-Femme
Coin de l'Oiseau, près de la Mairie
Consultations. — Vaccination

Les amis du
à Gaz et Acétylène
Jean Club, ex ouvrier du Gaz
Place St-Blé et Vieux Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 Karats et argent fin titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, les articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parfums, alliances, etc., etc., broches or et argent fin titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent sur garantie 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en Ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard du Chemin, 1.

MESDAMES
Vous économiserez sûrement
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc.
C'est vous dire que les parties techniques, Modes & Travaux de Mains y sont traitées d'une façon magistrale.
Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.
Modestie Tranquillité Réduction de ses modèles 6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons en un Panorama en couleurs, numéro Spécimen gratuit, 30, rue de Lille, Paris

DENTISTE
Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orengo, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.
Mme MASSEI, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice.

LIQUEUR DE NOIX
SIMILAIRE
par M. ORSONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Rome (1887). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition internationale de Bordeaux (1895)
Bonne propriété stomachique, tonique par les nombreux médecins de Montpellier qui en ont fait l'analyse et autorisent par M. Orsoncelli, l'un des meilleurs les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, qu'elle soit supérieure exclusivement aux deux noix de première qualité, on recommande aux personnes délicates par une propriété digestives, ces arômes et ses valeurs.
Elle est recommandée aux personnes souffrant du manque d'estomac désireuses d'éprouver leurs excellences, dans les cas d'épuisement et nervosisme contre le mal de mer et les calculeux.
La Liqueur se vend en Nacre au prix d'un flacon spécial chaque espèce pour assurer la conservation. Elle s'achète par petits verres à liqueur.
Dépôt à la Ville pour Corse et à Bastia chez M. Bernardi, pharmacien, place du Terminus.
Le meilleur des contrefaçons.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Boutaires
Le Flacon 1.50
Se A. FOURGERAUD, Pharmacien, à Périgueux
Exiger le véritable produit
Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti à Piedicorte, Nicolai à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
1er papier de Chine, format 80×87 . . . 6 f.
1er papier blanc. — . . . . . 5 f.

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1872).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
1er papier de Chine, format 60×30 Chaque. 2 f.

Pte Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1870).
1er papier de Chine, format 60×80 . . . 5 f.
1er papier Chine, format 40×30 (Salade). 2 f.

EN VENTE:
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Demandez partout
LA CÉDRATINE
Seule Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et antiseptique, tirée d'une plante parfumée et aromatique, facilitant toutes les fonctions

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — MARDI 20 FEVRIER 1906 — No 51

00093

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et payées aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 f. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Nécrologie, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union . . . . 20 f. 10 f. 5 f.
Autres Départ. 24 f. 12 f. 6 f.
Vente au numéro, 10 centimes. Envoi franco, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Com. de la Passion.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 24 m. — Coucher, 5 h. 05 m.
Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22
Fête du Demain : Sainte Eléonore.

19 FÉVRIER

Assainissement de la Corse

Rapport médical à M. l'Ingénieur sur la Situation sanitaire du Domaine national agricole de Casabianda

En 1895, notre première visite médicale à Casabianda nous montrait la situation sanitaire de ce domaine national sous le jour le plus mauvais et le plus inquiétant. Nous constations des cas nombreux, tenaces et intenses de malaria. Les ouvriers étaient pour ainsi dire tous plus ou moins contaminés par le paludisme ; leur figure et leur aspect accusaient les ravages causés par les fièvres ou par le séjour dans une contrée *malsaine* et *inhospitalière*.

A cette époque, non seulement ils n'avaient aucune arme, aucun *moyen de protection* (moustiquaires, toiles métalliques, traitement préventif, soins médicaux, etc.), pour se défendre contre l'intoxication palustre, mais, approvisionnés par une eau suspecte, logés insalubrement, soumis à un régime défectueux, exposés à l'influence pernicieuse d'étangs nombreux, de flaques boueuses, de marais pestilentiels, ils se trouvaient dans les conditions hygiéniques les plus favorables à l'éclosion et au développement du poison paludéen.

Sous l'énergique impulsion du service des Ponts et Chaussées, des modifications lentes, mais sûres et intelligentes, furent apportées. *Nous avons assisté à cette évolution*, nous avons noté au jour le jour les changements réalisés et nous continuons à suivre la marche en avant de l'assainissement. Il y a deux ans, nous faisions connaître les améliorations accomplies ; nous avons aujourd'hui de nouveaux progrès à signaler.

L'œuvre n'est pas complète ; des mesures hygiéniques et des travaux urgents s'imposent encore, mais le but n'est pas loin d'être atteint. Des statistiques scrupuleusement établies nous permettent de dire que l'état sanitaire devient de plus en plus satisfaisant, et c'est avec une joie patriotique que nous proclamons les heureux résultats obtenus par le zèle éclairé et par la sollicitude paternelle de ceux *qui ont la direction du domaine* de Casabianda et qui ont mission de veiller sur la santé de son personnel.

Nous avons observé 120 ouvriers, 125 femmes et enfants, et 50 autres ouvriers ne séjournant, à Casabianda, que pendant 6 mois de l'année pour travailler au comblement des étangs et des marais. Nos observations ont donc porté sur 300 sujets environ.

A toutes ces personnes, nous nous sommes efforcés de donner non seulement nos soins, mais des conseils pour prévenir les accès *palustres ou lutter contre ces accès*, lorsqu'ils se sont déclarés. Nous cherchons à faire ce que l'on pourrait appeler *l'éducation médicale du personnel*. Nous avons tâché d'enseigner et de prouver que la quinine est un médicament des plus précieux dont on doit user largement en pays insalubre, même et surtout à titre préventif. Mieux vaut en effet prévenir un mal qu'avoir à le combattre.

Voici résumées les indications que nous recommandons aux ouvriers du Domaine, indications révélées dans un opuscule imprimé et distribué au personnel de Casabianda :

« L'organisme humain, alors *même qu'il est privé du secours* de la médication, oppose aux envahissements du poison paludéen *une résistance plus ou moins énergique*, plus ou moins efficace. L'organisme luttera avec d'autant plus d'avantages qu'il est placé dans de meilleures conditions générales. Les sujets surmenés, anémiés, mal nourris, ont des rechutes incessantes de fièvre.

» Il faudrait avant tout boire une eau reconnue bonne à l'analyse ou tout au moins de l'eau filtrée ou bouillie. L'eau, par les troubles gastro-intestinaux qu'elle peut occasionner, est un des grands facteurs du paludisme.

« Il serait utile de faire usage, *lorsqu'on a soif*, de boissons spéciales, surtout de thé, de café ; le café sera coupé d'eau et constituera *une boisson des plus hygiéniques*.

» L'eau vineuse, l'eau sucrée légèrement aromatisée, avec une cuillerée à café d'eau-de-vie pourront aussi servir de boissons rafraîchissantes.

» Il importe de laisser de côté toute boisson alcoolique en dehors du vin et de l'eau-de-vie (cette dernière en petite quantité). Le mauvais alcool que l'on vend sous des étiquettes trompeuses (absinthe, cognac, rhum, etc.), débilite l'organisme, crée chez l'ouvrier un lieu de moindre résistance et le prédispose à des accès de fièvres palustres. L'abus de l'alcool, non seulement favorise l'éclosion du paludisme, mais il en exagère la gravité.

» Les habitations seront aussi aérées que possible ; on évitera l'humidité ; les chambres à coucher seront fréquemment aérées, mais on ne dormira jamais les fenêtres ouvertes.

» On s'abstiendra de sortir de trop bonne heure à jeun ; de même, on devra renoncer à toute promenade nocturne.

» Autant que possible, il importe de prévenir les accès fébriles et, si des accès isolés et légers se manifestent, *il faut les combattre énergiquement dès le début*. Dès qu'il y a malaise, mouvement fébrile, *on débarrasse le tube digestif par un purgatif*. Pendant quelques jours, on prendra matin et soir, au moment des repas, de la quinine aux doses indiquées par le professeur Laveran et par la Ligue contre le Paludisme ; ces doses varient selon l'âge du malade et selon l'intensité des accès.

» Les fièvres palustres soignées méthodiquement dès le début peuvent être facilement enrayées ; si on donne le temps au poison malarique de prendre possession de l'organisme, il se produit de l'intoxication palustre, le sang est infecté et on a plus difficilement raison des accès de fièvre. Dans l'intervalle des accès, on prendra de *la décoction de quinquina*.

» Nos malades se débarrassent parfois péniblement des fièvres parce qu'ils ne prennent pas la quinine méthodiquement, à des doses suffisantes. Il est certain qu'actuellement, avec l'hygiène, les moyens préventifs, la quinine, nous sommes puissamment armés contre la malaria. »

Docteur PASCAL ZUCCARELLI.
(A suivre).

Nos Chemins de Fer

UNE QUATRIÈME SOLUTION

Je crois que tous les lecteurs du *Petit Bastiais* auront éprouvé comme moi un étonnement douloureux en apprenant les solutions que M. le ministre des Travaux publics a soumises au choix de nos représentants à la Chambre et au Sénat. C'est net : *oui, oui* ; on souscrire à la ruine de leurs électeurs, on point de chemin de fer pour l'arrondissement de Sartène, ce pelé, ce galeux, qui s'avisa de venir le premier à la République. Eh bien, du moment que les principes ne comptent plus dès qu'il s'agit de notre département, et que l'intérêt de la défense nationale doit s'effacer devant une question d'écur, abordons résolument la question financière et, sans récriminer contre nos représentants qui n'en peuvent mais, saisissons le taureau par les cornes.

Le ministre des Travaux publics n'a trouvé que trois solutions, également désastreuses, pour venir en aide à la Corse qui grelotte la fièvre dans ses plaines empestées par la malaria et agonise de froid sur les flancs à demi dénudés de ses montagnes où elle est au train de faire, c'est le cas de le dire, flèche de tout bois pour supporter les charges qui l'accablent. Il en est, cependant une quatrième, simple, pratique, non moins avantageuse pour l'Etat que pour nous, et que je vais lui indiquer très brièvement, car l'heure n'est plus aux paroles mais aux actes. Ai je besoin d'avertir que je le fais avec tout le respect qui est dû à sa personne, à son caractère et à sa qualité de ministre républicain.

Nous sommes une démocratie : donc, *agissons en démocrates. Puisque nous* en avons fini avec les grandes artères, et qu'il ne reste plus à construire que des *lignes secondaires de prolongement* ou des raccordements, abandonnons les errements que la République a dû subir aussi bien que les gouvernements précédents et hâtons-nous, pour la construction de ces lignes et de celles dont la nécessité pourra se faire sentir plus tard, de revenir au principe démocratique de l'adjudication publique. Aussi bien, au point où *en* sont les finances du pays, convient-il d'aviser aux moyens de parfaire la viabilité ferrée sans dépasser la limite de nos forces contributives. Les conventions de gré à gré avec les compagnies, invariablement adoptées par les Chambres, ont fait leur temps. Ne le regrettons pas. Si elles ont été profitables dans une certaine mesure, on reculé d'épouvante devant ce qu'elles *nous ont coûté avec des ingénieurs*, toujours portés à construire trop cher, et des compagnies naturellement intéressées *à exagérer les difficultés et pursuite* les dépenses de construction. Pour de nouveaux besoins, de nouveaux moyens d'action sont indispensables, et je n'en connais point de plus efficace que celui de l'adjudication publique ; il nous affranchira de toute tutelle et nous remettra dans la seule voie conforme à l'esprit de nos institutions.

Que le gouvernement donc mette à l'adjudication la construction de la section de Ghisonaccia à Ilonifacio sur le pied de la dépense prévue par ses ingénieurs et en laissant de côté celle pour l'acquisition des terrains, et je lui prédis des résultats stupéfiants, des rabais tels que la question de la dépense pour l'acquisition des terrains sera résolue du coup sans aggravation de charges pour *l'Etat ou pour le département*.

En d'autres pays, et avec d'autres procédés, la construction de la section Ghisonaccia-Bonifacio, dont la dépense kilométrique prévue est, ainsi qu'elle l'avait été pour la section de Casamozza-Ghisonaccia, de 140.000 francs (chiffre rond) ne s'élèverait pas, le matériel roulant compris, à plus de 75 à 80.000 francs le kilomètre. Mettons, ainsi que « Corsa » l'a fait pour la première concession, que la dépense kilométrique s'élève pour nos constructeurs à 90.000 francs, ce sera toujours un bénéfice de 50.000 francs par kilomètre, soit, en tablant sur un chiffre de 80 kilomètres, un cadeau de 4 millions que l'Etat sera dispensé de faire à son détriment et au nôtre.

Autant vaut partager ces 4 millions avec la Compagnie qui sera adjudicataires. Et que l'on ne s'inquiète pas de la Compagnie de Chemins de fer départementaux. Se trouvant placée en de meilleures conditions que l'autre compagnie concurrentes, elle sera la première à soumissionner ; elle pourra ainsi user du droit de préférence qui lui a été réservé et s'assurer, après avoir réalisé un très honnête bénéfice, la continuation du monopole suffisamment rémunérateur de l'exploitation de toutes les lignes du département.

Telle est la solution que je soumets à la bienveillante attention de M. le Ministre des travaux publics et de MM. les *Membres du Conseil général. Elle est la* seule possible, avec cet avantage qu'en en faisant l'essai on va au-devant d'un grand profit indiscutable, *sans courir le* moindre risque. Si elle est écartée, c'est que, ô ma pauvre Corse, le destin t'aura irrémédiablement condamnée...

François d'Ind.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 février à 3 h.

Les Cadets de Rossie, *allégro*, Saldnick.
Polaise de Concert, Vidal.
Amour et Printemps, valse, Waldteufel
Roméo et Juliette, fant. Gounod.
Gavotte des petites Princesses, André.

Le Chef de Musique, J. Lant.

Pour l'Assistance Publique

Il n'y a pas d'œuvre philanthropique qui ait droit autant que *l'Assistance publique à tous* nos encouragements. Composée de véritables hommes de bien, cette société semble appelée à rendre de très grands services à notre ville, du moment qu'elle a pour but de venir en aide, d'une façon efficace, aux malheureux de toute sorte, qui sont hélas ! toujours nombreux.

Cette tâche qui est très lourde, quand on ne dispose que de faibles moyens, est heureusement allégée tous les jours, par le sympathique accueil fait à cette société, par notre population bastiaise qui *possède au culte véritable pour la* bienfaisance. Aussi, nul doute que le rendez-vous de charité qui lui est offert le 22, par la Chambre musicale, ne soit accepté avec infiniment de plaisir.

Nos Bastiais auront la double satisfaction de favoriser une œuvre de mérite, tout en assistant à une soirée musicale, véritable régal pour eux tous, mais surtout pour les dilettanti si nombreux à Bastia.

J. F.

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

A propos des mesures de clémence qui inaugureraient la présidence de M. Fallières :

« Il faut avoir le courage de le dire : si, dans huit jours, M. Fallières graciait en masse les cléricaux qui viennent d'être condamnés, il encouragerait la révolte cléricale : il s'en ferait le complice. Aussi il donc que M. Fallières trompe l'espérance de tous les pauvres gens qui comptent

teinst sur lui pour obtenir remise de leur peine ?

» Non! et le nouveau président a un moyen bien simple tout un exergant son droit de grâce, de n'en point faire bénéficier les fauteurs de rebellion contre la République. C'est de me comprendre, dans la mesure du nécessaire, que les délits commis anterieurement au 17 janvier, date de son élection. Ainsi, les bas calculs des satisfaits qui prétendaient gagner à peu de frais la palme du martyre seraient déjoués! Ils comprendraient que le jeu comporte des risques et nous les verrions sagement rentrer tranquilles ».

Le Petit Caporal

La cause pour laquelle nous combattons et pour laquelle nous combattrons sera une cause [illegible] nous sacrifions mourir pour elle.

Pour elle succombèrent sous les empereurs romains des milliers de vierges et des milliers d'hommes à la foi robuste et ardente, et pour nous en transmettre le dépôt sacré à travers la longue suite des siècles d'autres ont lutté avec la même et héroïque énergie. Nous saurons nous montrer dignes de ces glorieux devanciers et de cet illustre passé.

Le Soleil

Proscription, délation, abdication, c'est à cette abjection que nous tombons. Nos églises sont spoliées, notre armée démoncée, notre magistrature avilie, notre diplomatie bafouée, c'est la France qui roule vers la décadence.

Ce n'est pas impunément que depuis trente ans tous les principes son sacrifiés, toutes les institutions sapées, tous les droits méconnus, toutes les libertés violées.

Tout étant brisé, tout s'effondre dans l'impuissance. Tout étant désagrégé, tout s'enfonce, en attendant que tout soit étouffé dans l'anarchie finale.

Le Rappel

Du M. Henry Maret :

« Je ne vois pas très clair que le grands magistrats dont on nous montre les statues et les portraits aient été aussi impartiaux et aussi désintéressés qu'on le suppose, mais si réellement ces braves gens ont existé, l'espèce en est depuis longtemps disparue, il faut la mettre au rang de ces genres englouti dont les naturalistes étudient parfois les curieux spécimens.

» Le juge est aujourd'hui un fonctionnaire comme un autre. Il rend la justice comme un entrepreneur délivre son tabac tel qu'il lui est fourni par son gouvernement ».

Conférences Publiques

La première des conférences publiques qui se donneront cette année à Bastia sous les auspices de la Ligue de l'Enseignement aura lieu jeudi prochain, 22 du courant, à 2 heures et demie, dans la salle du Tribunal de Commerce.

M. G. Reynard, Professeur d'histoire et de Géographie au Lycée, traitera de la colonisation allemande.

I RAMPOLLI D'A CIRNEA

L'ultimu di chiernevale 27 febraju, à Cirnea derà una festa cunsacrata ai rampolli d'i so socii.

I Rampolli ? un ridite, o jente, senza capì! Sò rampolli un sò mines ordinarii posta chi ci ne serà maschj e femmine, duie qualità chi si trèvanu raramente riunite inde i rampolli in generale. A festa prumuvite dunque d'esse allegra tantu più che a locale l'a società, Casa Rouvien, essendu un poca stretta, a riunione averà logu inde u peristilu d'u liatru.

Di st'ilarelli e ridelle, ci ne serà mas chenati o in abitu civile, segondu u vulere di parenti Cun tuttu ciò, poichè un cumiglio è prestu datu, e aneu più prestu... poca seguita... si racummanda se famiglie di veste sta popularicciu alla Cirnea. *Un mancanu i vestiti originali* indi'o nòstru passe; cusi elli fusginu più cumsicioti! Chi bisognu c'è di scimunitià i lurosteri ?

All'opera dunque! I divertimenti se ranu scelti e agradevuli; un c'è dubiu. D'altronde, c'u cundimme dill'allegria un puderanu riesce che più savuriti!

L'assassinat
de la
RUE DU MOLE
Le vol
est le mobile du crime

Drame terrible dans une écarie. — Tué pendant son sommeil.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le nommé Jacques Benassi, ouvrier italien, au service de Mme veuve de Ristori, a été assassiné dans une écurie où il dormait, rue du Môle, numéro 4.

Disons tout de suite que le vol a été le mobile du crime.

Voici comment cet attentat a été découvert : vers 5 heures du matin, le sieur Muratti, qui devait partir avec Benassi, pour se rendre au travail, alla vers l'écurie et appela Benassi ; celui ci n'ayant pas répondu, il supposa qu'il était dans une buvette aux environs, et revint plus tard le chercher, sans plus de succès.

Enfin vers huit heures du matin, on se décida à entrer dans l'écurie.

Tout au fond sur un grabat, un homme semblait dormir, la figure couverte par un chapeau gris ; ser le lit un pistolet à un coup, le chien un cran d'arrêt. Sur une étagère de placard ouvert se trouvait du pain que la victime devait emporter à la propriété.

L'homme était mort, la tête effroyablement défigurée, et l'on crut tout d'abord à un suicide.

Bientôt la police avertie, fit prévenir les magistrats, et vers 10 heures MM. Gavini, procureur de la République, et Virgitti, juge d'instruction, se transportèrent sur les lieux et procédèrent aux constatations légales.

On reconnu que le bras de fer de la porte avait été enlevé, que le pêne de la serrure était sorti, ce qui prouve que l'assassin était entré avec la victime, qui a été tuée pendant son sommeil.

Jacques Benassi avait été enlevé pendant qu'il dormait, sa poche étaient vides, son portefeuille et sa montre en argent avaient disparu. On suppose qu'il devait avoir sur lui une quarantaine de francs, montant de journées de travail qui lui avaient été payées la veille.

MM. les docteurs Ramaroni et Zuccarelli, aussitôt appelés, constatèrent que la mort avait été fracturé à l'aide d'une tarayelle tachée de sang, que l'on trouva au pied du lit. La mort a dû être instantanée.

L'assassin avait imaginé de placer le pistolet à côté de la victime pour faire croire à un suicide.

On aurait remarqué plus tard que le canon de cette arme portait des traces de rouille, ce qui démontre qu'elle n'avait pas été déchargée depuis peu ; sur la cheminée du pistolet il n'y avait pas de capsule.

La police possède déjà certains indices qui font espérer que le coupable sera bientôt arrêté.

M. le juge d'instruction Virgitti a entendu dans l'après-midi plusieurs témoins et a fait apposer les scellés sur la porte de l'écurie.

Il a commis MM. les docteurs Ramaroni et Zuccarelli aux fins d'autopsie du cadavre de Benassi qui a été transporté à l'hôpital civil par les soins de l'Assistance publique.

Jacques Benassi était agé d'une quarantaine d'années.

Les premiers personnes entendues dans cette affaire le représentent comme un homme actif et laborieux, au caractère très doux.

Il travaillait depuis quelque temps au lieu dit « Progoghio » près de Borgo, où il couchait dans une maisonnette.

Le samedi soir, Benassi rentrait à Bastia. Il prenait ses repas dans un restaurant de la rue du Général et passait la nuit du samedi et celle du dimanche à l'écurie de la rue du Môle.

Benassi avait, paraît-il, la passion du jeu.

On dit qu'il se serait attardé dimanche soir dans un tripot de la ville où il aurait gagné une certaine somme d'argent.

Il aurait même été vu sur le boulevard Paoli, lundi matin, vers 2 heures, en compagnie d'un habitué du tapis vert.

Cet individu, connu de la police, a été vainement recherché hier, à Bastia, où il exerçait la profession de terrassier.

D'origine sarde, Benassi n'avait aucun parent à Bastia.

⁂

L'autopsie du cadavre de Jacques Benassi a été pratiquée hier, à trois heures, à l'hôpital civil, par MM. les docteurs Ramaroni et Zuccarelli.

Il résulte des constatations faites par ces deux habiles praticiens que Benassi a été tué pendant son sommeil et que la mort est survenue après minuit.

La victime avait tout le côté droit de la tête enfoncé ; les os broyés avaient pénétré dans le cerveau.

La mort est le résultat d'un crime. Benassi a succombé à l'un des coups de marteau ou de tarayelle sur la tête

Ces coups, donnés avec une rare violence, ont occasionné une mort instantanée.

Aucune blessure par arme à feu n'a été relevée sur le cadavre.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Ministère de la Marine

L'inscrit maritime Bartolini Jean-Baptiste, est nommé au grade de quartier-maître mécanicien de 3e classe.

Médaille d'honneur

Le ministre de la marine a décerné une médaille de sauvetage en bronze au matelot boulanger coq Tavera Paul-Michel, embarqué au 3e groupe de réserve spéciale, en récompense du dévouement dont il a fait preuve à Toulon, le 3 janvier 1906 en se jetant tout habillé à la mer pour porter secours à un marin en danger de se noyer.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 février

Thermomètre — 7 heures du matin + 8 t à midi + 13 0 à 5 heures du soir + 12 0 Maxima + 13 2 Minima 5 0.

Baromètre — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 765 mm. 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, S.E. faible.

Dans l'après-midi, O. faible.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Récompense au travail

Nous sommes heureux de constater que M. Vescovali Jean, employé-livreur depuis plus de trente ans dans les établissements L.-N. Mattei et Cie, vient d'être décoré de la médaille du commerce. Nous félicitons bien sincèrement ce travailleur infatigable, et formons des vœux très ardents de prospérité pour les établissements L.-N. Mattei et Cie universellement connus par leurs produits si appréciés partout.

⁂

Heureux Pioupious !

Nos braves Pioupious ont fêté dignement l'entrée en fonctions du nouveau Président de la République, grâce au jour de repos qui leur a été accordé hier à cette occasion.

⁂

Obsèques

Les ouvriers typographes bastiais se trouvaient tous réunis hier, autour du cercueil de l'un de leurs jeunes camarades, emporté en moins de huit jours par une pleurésie.

Barthélemy Solari n'avait que vingt ans. Actif et intelligent, il s'était vite mis au courant de son métier, et il promettait de faire un excellent ouvrier. Hélas ! sa vie devait être bien courte! Barthélemy Solari emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Le cercueil était porté par six camarades du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Vincent Locchesi et Joseph Gentile, de l'imprimerie Piaggi et par MM. Joseph Berti et David Saveroni, de l'imprimerie Ollagnier.

Une couronne avait été offerte par le personnel de l'imprimerie Piaggi, une autre par le personnel de l'imprimerie Ollagnier.

Nous adressons à sa mère inconsolable, à son frère et à sa sœur toutes nos condoléances.

— A la même heure, avaient lieu, à l'église Sainte-Marie, les obsèques d'un honnête et brave citoyen, M. Franchini Roch, de Vescovato, décédé à l'âge de 76 ans.

Nous adressons à sa famille, ainsi qu'à notre collaborateur, M. Sylvestre Lucsioni, tous nos regrets.

⁂

Mots de la fin

Cabinet de consultation.

— Ce que je ressens n'est pas très douloureux, mais extrêmement agaçant... J'ai continuellement des démangeaisons dans les jambes.

— Vous êtes saisie?

⁂

Objets perdus

Une fourrure vison avec bouquet de violettes artificielles.

La rapporter contre récompense au bureau du journal.

⁂

Au Port

Vap. « Numidia, » cap. Mattei, de Marseille, 30 passagers diverses.

— Vap. « Péïon, » cap. Torras, de Livourne, 19 passag., div.

— Vap. « Alessandro Volta, » cap. Gildi Borgia, arrivé de Porto-Torres, 25 passagers, diverses.

— Vap. « Balkan, » cap. Marcantetti, de Marseille, 50 passag., div.

— Vap. « Ville de Cannes, » cap. Arricoar, de Propriano, div.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Agostini Mathieu. — Peiffer Marie-Thérèse. — Bosponi Emilie. — Deluga Mathieu.

DÉCÈS

Contini Antoine-Vincent, 3 ans, de Sassari.

Imperiali Marie-Augustine, veuve, 72 ans, de Penta-di-Casinca.

Solari Barthélemy, célibataire, 21 ans, de Vescovato.

Franchini Roch-Marie, veuf, 76 ans, de Vescovato.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension, Prix modérés

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecr. Mme Barot, Chantenay (Loire-Inf.).

31 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIEGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Sa voix, en prononçant ces derniers mots, était devenue sinistre.

Jeanne comprit ce qu'il ne disait pas. Elle s'élança vers lui et lui saisit les deux mains avec empertement.

— Vous allez me mourir? Je vous le défends! s'écria-t-elle.

Il secoua la tête comme découragé et balbutia :

— Pourquoi vouloir vous que je vive à présent? Est-ce que je suis encore bon à quelque chose du moment que je ne puis plus vous servir? La fatalité nous sépare, je dois lui obéir. Non, hélas! je ne me sens plus le courage de vivre loin de vous!... Croyez-vous que j'ale pu impunément partager votre existence, vous voir à toute heure près de moi, respirer l'air que vous respirez et que, tout à coup, il me soit possible de vous perdre? Non, Jeanne, je vous aime trop pour cela... sans vous je ne suis rien, moins que rien même!... Avec vous, marchant dans la vie votre main dans la mienne, j'aurais eu tous les courages, toutes les ambitions!... Après vous avoir arrachée à vos dangers actuels j'aurais eu la satisfaction de penser que vous ne deviez votre tranquillité et votre bonheur! Débarrassé de mes inquiétudes pour le présent, nous aurions pu nous préparer un avenir aussi doux, aussi charmant que le passé avait été dur et amer!...

Je vous aurais adorée comme une sainte! Vous auriez été tout pour moi... rien au monde n'aurait pu nous désunir! Ah! comme nous nous serions aimés... actant que je vous aime à présent, ma Jeanne adorée!...

Sa voix n'était plus à présent sinistre comme tout à l'heure; il ne balbutiait plus avec égarement, et les paroles s'échappaient de ses lèvres en une musique mélodieuse.

De son bras nerveux, il avait attiré à lui la jeune fille de la jeune femme qui s'abandonnait, ivre, heureuse.

Elle lui mit la main sur la bouche, en murmurant :

— Taisez-vous!

Il ouvrit sa main de lutteur passionné et répétait mille fois :

— Jeanne!... je l'aime!... je l'aime.

XIV

A partir de ce jour, Mérouille ne fut pas un amant, mais un maître pour la contesse.

Ils menèrent dès lors l'existence la plus accidentée.

D'abord ils quittèrent l'Angleterre et voyagèrent sur le continent, vivant comme mari et femme, sous le nom de M. et Mme Cambarieu.

Toujours traqués par ordre du comte, ils ne pouvaient rester longtemps dans la même ville.

En quelques mois, on les vit successivement en Hollande, en Allemagne et en Suisse.

A peine installés dans un endroit, ils étaient contraints à fuir de nouveau.

Dans la belle saison entre Fabry et Mérouille, ce dernier demeurait vainqueur, déjouant toutes les ruses, évitant tous les pièges avec une habileté diabolique.

Mais il venait une vie de grand seigneur qui coûtait un argent fou.

La fortune de Jeanne diminuait avec une rapidité effrayante.

Toutes les dépenses n'étaient pas causées par leurs pérégrinations forcées, exécutées dans des conditions de luxe inouï.

Mérouille, personnellement, ne se refusait aucune fantaisie. De plus, il était devenu joueur et une dévorait notre la poursuivait.

La confesse avait essayé de le rendre plus raisonnable.

Il s'était montré si rebelle à ses premières observations qu'elle n'avait plus osé en risquer d'autres.

Il avait fini par admettre pour lui exterquer une prétention générale, au moyen de laquelle il disposait sans contrôle de tout ce qu'elle possédait.

D'un désintéressement absolu pour tout ce qui touchait à l'argent, elle ne voyait même pas le gouffre dans lequel il l'entraînait.

D'ailleurs, ne pouvait-elle pas compter dans l'avenir sur les millions de son père ?

Le bonhomme Deslauriers éprouvait autant de fureur que de honte de la folle conduite de sa fille.

Sa faiblesse d'antan avait disparu, faisant place à un ressentiment tel, qu'il ne voulait plus entendre parler d'elle.

Fixé sur le compte de Mérouille, il la remait tant qu'elle serait livrée à cet homme qu'il méprisait.

Abandonnée par son père, Jeanne n'avait plus au monde que sa chère petite Marie et cet amant dont elle pressentait l'indignité sans avoir le courage de rompre avec lui.

Il lui semblait que la fidélité qu'elle lui gardait était la seule excuse qu'elle pût se donner à elle-même.

Elle supportait tout de lui, les excentricités et les violences. Elle le subissait comme un châtiment.

Pour oublier, elle était retombée dans son ancienne et meurtrière manie.

Si en elle était son unique consolation, la morphine était sa seule jouissance. L'abus qu'elle en faisait était incroyable.

La terrible trêtuse ne la quittait plus ; dès que la sensation produite par une piqûre était épuisée, une piqûre la plongeait dans une extase nouvelle.

La paix de l'esprit et de raison qui lui restait, menaçait de disparaître complètement. On peut juger de ce que devenait la malheureuse petite Marie, élevée entre cette mère insensée et le misérable qui passait pour son père.

Sourde-muette, il lui aurait fallu plus qu'à tout autre enfant de son âge, une direction intelligente, afin de remédier autant que possible à l'infirmité cruelle dont la nature l'avait affligée.

Il eût été nécessaire de la placer dans une institution spéciale où on lui eût donné les soins physiques et moraux, en même temps que l'éducation indispensable.

Cela n'était pas possible, avec l'existence vagabonde qu'elle était obligée de mener, aujourd'hui dans cette ville, demain dans une autre, ne demeurant nulle part, toujours prête à suivre sa mère dans des fuites précipitées, passant des nuits consécutives en chemin de fer, restant parfois toute une semaine sans coucher dans un lit.

Paris, quand enfin on se fixait, c'était un autre martyre pour la petite que l'on séquestrait afin de la protéger contre un enlèvement toujours à craindre.

Parfois, la prudence exigeait même qu'on l'empêchât de s'approcher de la fenêtre ou elle pouvait être aperçue du dehors, et la petite, privée d'air et d'exercice, dépérissait lentement.

(*A suivre*).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	17 fév.	19 fév.
Rente 3 0/0 amort	99.40	99.45
— 3 p. 0/0 remplt,	99.35	99.30
	ex-coupon.	

Le Message

Paris, 19 février.

Le Message présidentiel sera lu demain au Parlement.

La lecture en sera faite à la Chambre par M. Rouvier, président du Conseil, et, au Sénat, par M. Chaumié, garde des sceaux, ministre de la Justice.

M. FALLIÈRES
A L'ÉLYSÉE

Paris, 19 février.

M. Fallières s'est installé définitivement à l'Elysée, ce matin.

Le nouveau président de la République a reçu M. Rouvier, président du Conseil, et tous les membres du cabinet.

INTERVIEW
de M. LOUBET

Paris, 19 février.

M. Loubet a été interviewé aujourd'hui par plusieurs journalistes français et étrangers.

L'ancien président de la République a déclaré à un correspondant du « Neue Tageblatt » de Vienne qu'il avait voulu que la paix intérieure prît un caractère durable.

« Le progrès social, a ajouté M. Loubet, est l'honneur de la République et a été la passion de ma vie.

» La France possède aujourd'hui des amitiés fidèles qui garantissent une politique pacifique pour défendre les intérêts français et respecter les droits de tous.

» La ferme volonté des peuples européens de vivre en paix entre eux est une sure garantie de la tranquillité de l'Europe. »

⁂

Interviewé peu de temps après par un rédacteur du « Petit Parisien », M. Loubet a fait connaître qu'il allait se consacrer complètement aux choses de la terre, son rôle politique étant fini, mais qu'il regrette sincèrement son siège de sénateur.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
La candidature Lasies

Paris, 19 février.

Dans une lettre adressée à M. Canco d'Orsano, député de la Charente, M. Lasies, député du Gers, déclare qu'il admire l'attitude de M. Déroulède, et ajoute qu'il renonce à sa candidature dans l'arrondissement de Barbézieux pour permettre à M. Déroulède d'être candidat dans la 2e circonscription de l'arrondissement d'Angoulême.

LA CANDIDATURE
de M. Déroulède

Paris, 19 février.

A la suite de la lettre de M. Lasies à M. Canco d'Orsano, faisant connaître qu'il ne se présentera pas dans l'arrondissement de Barbézieux, M. Déroulède annonce qu'il redevient candidat dans l'arrondissement d'Angoulême.

Élections Municipales
de Toulouse

Toulouse, 19 février.

La liste municipale socialiste a été entièrement élue.

AU VATICAN
LE PAPE
ET L'EPISCOPAT DE FRANCE
Nomination
de
treize Evêques français

Rome, 19 février

Le Pape a procédé à la nomination de treize évêques français.

Sont nommés évêques :

à Versailles, M. l'abbé Gibier ;
à Vannes, M. l'abbé Gouraud ;
à Rodez, M. l'abbé de Ligonès ;
à Valence, M. l'abbé de Chesnelong ;
à Agen, M. l'abbé du Vauroux ;
à Bayonne, M. l'abbé Gieure ;
à Aire, M. l'abbé Touzey ;
à Saint Jean de Maurienne, M. l'abbé de Todéré ;
à Ajaccio, M. l'abbé Olivier ;
à Nevers, M. l'abbé Gauthey ;
à Dijon, M. l'abbé Dadolle ;
à Laval, M. l'abbé Grillet ;
à Fréjus, M. l'abbé Guillibert.

Le prochain Consistoire

Le prochain Consistoire est fixé au 21 février.

Dimanche prochain, 25 février, le pape consacrera dix-neuf évêques français.

INTERPELLATION
sur
la Politique générale
du Cabinet

Paris, 19 février.

La « Liberté » annonce que demain, après la lecture du message du *nouveau président de la République*, le ministère sera interpellé sur la politique générale du gouvernement.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les ventes d'engrais

1re délibération sur : 1. la proposition de loi de M. Gellé, ayant pour objet la répression de la tromperie sur la valeur en matière de vente d'engrais ; 2. la proposition de loi de M. Martin, tendant à donner à l'acheteur d'engrais chimiques une action en rédaction du prix en cas de lésion de plus d'un quart.

La Chambre a adopté.

L'assurance contre l'incendie

Discussion de la proposition de loi de M. Paul Bertrand tendant à modifier l'article 6 de la loi du 23 août 1871, en vue de remplacer la taxe d'enregistrement sur le montant des primes d'assurance, contre l'incendie par une taxe sur le montant des sommes assurées.

Une longue discussion à laquelle prennent part plusieurs orateurs s'engage.

Les divers articles de la proposition de loi sont adoptés.

L'ensemble de la proposition est adopté.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

La femme veuve ou divorcée

L'ordre du jour appelle la discussion en 1re délibération sur la proposition de la loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 386 du Code civil (état de la femme veuve ou divorcée).

M. Guillaume Castenet, rapporteur.

La Chambre a adopté.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Beaux-Arts

Reprise de la discussion du budget du ministère des Beaux Arts :

Les derniers chapitres du budget des Beaux Arts sont adoptés sans modifications.

Le budget des Cultes

La Chambre aborde la discussion du budget des Cultes.

M. Morlot, rapporteur.

Tous les chapitres de ce budget sont adoptés.

Ministère des Colonies

Discussion du budget des colonies. (M. le Hérissé rapporteur) et discussion :

1. de l'interpellation de M. Rousset sur les actes de cruauté commis dans nos possessions par les fonctionnaires du département des colonies ; 2. de l'interpellation de M. Le Hérissé sur les mesures que le Gouvernement compte prendre à la suite des déplorables incidents qui se seraient produits au Congo français ; 3. de l'interpellation de M. Ursleur sur les mesures que M. le ministre des colonies compte prendre pour prévenir le retour des actes de cruauté commis dans nos possessions par des fonctionnaires coloniaux ; 4. de l'interpellation de M. Ballande sur le recrutement des fonctionnaires coloniaux ; 5. de l'interpellation de M. Paul Constans sur les scandales de Saint Pierre et Miquelon ; 6. de l'interpellation de M. Lucien Hubert sur la situation générale des colonies et sur les méthodes d'administration que le Gouvernement entend leur appliquer ; 7. de l'interpellation de MM. Etienne Flandin (Yonne) et Jules Siegfried sur la situation de l'Inde française ; 8. de l'interpellation de M. Holtz sur la situation générale de nos colonies.

Interpellation Rouanet

M. Rouanet, député de la Seine, développe son interpellation sur les actes de cruauté commis dans nos possessions par les fonctionnaires du département des Colonies.

L'orateur rappelle les incidents qui ont été révélés au cours des affaires Gaud et Toqué.

Il prétend que M. Savorgnan de Brazza a rencontré des hostilités pour accomplir sa mission au Congo.

M. Rousset critique ensuite l'attitude de M. Gentil, commissaire général de la France au Congo, et signale les nombreux abus commis dans cette colonie.

Le ministre des Colonies

interrompt à plusieurs reprises l'orateur, lui faisant observer que toutes les fautes signalées par lui ont été punies par des peines disciplinaires.

M. Rousset

proteste contre le retour au Congo de ceux qui ont torturé des indigènes et commis des atrocités monstrueuses.

La suite de la discussion est ajournée.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

LA QUESTION MAROCAINE
LA CONFÉRENCE
D'ALGÉSIRAS
Une note officieuse
sur
le règlement de police

Paris, 19 février.

Une note officieuse, communiquée à la presse, fait connaître que la France, tout en étant prête à donner aux puissances les garanties désirables, au sujet de la surveillance de la police au Maroc, n'accepterait, sous aucun prétexte, la coopération d'une troisième puissance au fonctionnement de la police dans l'empire Chérifien.

EN AUTRICHE
La dissolution de la Chambre

La Chambre refuse de se dissoudre. — Les scellés sont apposés sur les portes du Palais.

Budapest, 19 février.

A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, le Commissaire royal a donné lecture d'une lettre de l'empereur François Joseph, roi de Hongrie, portant la dissolution de la Chambre.

Cette lecture, qui a provoqué une agitation indescriptible, a été accueillie par de vives protestations.

Les députés ont refusé de prendre acte de la lettre royale et se sont ajournés à marcredi prochain.

Après le départ des députés le commissaire royal a fait apposer les scellés sur les portes du Palais de la Chambre dont le poste de police garde l'entrée principale.

AU MAROC
Bombardement
de Marchica

Paris, 19 février.

On télégraphie de Melilla :

Le croiseur marocain « Torki », qui a attaqué, mercredi dernier, le vapeur français « Zenith », bombardé la factorerie de Marchica.

Une partie des baraquements de cette factorerie ont été détruits.

Il n'y a pas eu de victimes.

EN ANGLETERRE
L'ouverture du Parlement
Le discours du Trône

Londres, 19 février.

L'ouverture du Parlement a eu lieu aujourd'hui.

Le roi dans son discours du Trône se réjouit de ce que les négociations pour terminer la guerre russo-japonaise ont abouti à une paix honorable.

Il espère que les négociations d'Algésiras aboutiront au maintien de la paix entre toutes les nations.

Edouard VII déclare, enfin, qu'un gouvernement responsable a été établi pour les colonies du Transvaal et du Fleuve-Orange.

Les ministres étudieront divers projets pour assurer la neutralité irlandaise à la conférence des affaires irlandaises.

A LA MARTINIQUE
L'éruption du Mont-Pelé

Paris, 19 février.

On télégraphie de N W Y k :

Le croiseur « Denver », venant de la Martinique, annonce que le Mont-Pelé est en activité.

La population de toute l'île manifeste de grandes inquiétudes.

EN RUSSIE
LA RÉVOLUTION
Les mesures répressives

Saint-Pétersbourg, 19 février.

Pendant ces deux derniers mois, deux cents généraux ont été mis à la retraite.

Près de 1.200 employés des chemins de fer transcaucasiens ont été renvoyés pour faits de grève.

Les renvois continuent.

Dans les provinces les désordres continuent.

De nombreux actes de brigandage ont été commis ces jours derniers à Riga, à Kief et à Tomboff.

AVIS DE DECÈS

Mme Vve Nicolai Lota, M. et Mme J.-B. Forcioli et leurs enfants, M. le capitaine et Mme Brachet, M. et Mme Cardella et leurs enfants, M. Charles Nicolai employé des chemins de fer, au Caire, M. Antonio Nicolai, avocat, Le docteur et Mme Louis Lota et leurs enfants, à la Trinidad, M. Joseph Lota, propriétaire, Trinidad, Mlle H. Lota, en religion Sœur Marie du S. Cœur, M. Sollier, avocat et sa enfants, Trinidad, M. et Mme Numa Lota, négociant et leurs enfants, Port-au-Prince Haïti, M. Louis Lota, docteur, Haïti, M. Miot, banquier, et ses enfants, St-Marc (Haïti), M. la docteur Mathieu Filidori et ses enfants, Brésil,

Les familles Filippi, Gaggeri, Arboraii, Camugli-Lota, Angeli Baïbi, Harigoyen, Fernand Camugli, de Marseille,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis, et connaissances, de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Louise Lota

leur sœur, tante et cousine, décédée le 19 février 1906, munie des sacrements de l'Eglise à l'âge de 78 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures de relevée.

On se réunira à l'Oratoire Ste-Croix.

La famille ne reçoit pas.

Haute-Nouveauté

MAISON ROGIALLI

Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)

Exposition Internationale de Bastia Médaille d'Or avec Croix de Mérite

Saison Automne-Hiver

Chaque saison, à la réception de ses marchandises de grande nouveauté et d'une beauté exceptionnelle, MM. les clients ont pu se rendre compte de la modicité *les prix* que la Maison ROGIALLI peut offrir.

Elle vient présentir sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle a reçu pour la saison *Automne Hiver* un riche assortiment de draperie, pouvant satisfaire tous les goûts de ses nombreux clients et défier toute concurrence.

Etoffes anglaises de premier choix, vêtements sur mesure pour Hommes, Dames Enfants, Militaires et Ecclésiastiques.

Grand assortiment de gilets fantaisie, bretelles, cravates, chemises, pochettes, fantaisie, etc., etc.

N. B. — Sur demande on se rend à domicile et on envoie les échantillons dans l'intérieur.

M. GRISCELLI

Ancien avoué à la Cour d'Appel agréé défenseur au Tribunal de Commerce

Juge suppléant au 1er canton

Bâ du Palais, 3, (ancienne Etude)

Bastia, (Corse)

Consultations. — Affaires Civiles et Commerciales. — Représentations devant les Justices de Paix. — Recouvrements. — Liquidations. — Ventes et Achats d'Immeubles.

CHOCOLAT MENIER

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

5 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 6, rue Feydeau Paris.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Oseraie, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Les médecins à Gaz et Acétylène

Jean Clot, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

Le plus attrayant des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lafargue, etc.

Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.

NOMBREUX ILLUSTRATIONS

15 centimes le Numéro. En vente partout.

Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Boutaires

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Pedevressi à l'Ile-Rousse, Seurgiole, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION avec gravures noires

Un An..... 14 f. — Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION avec 32 gravures coloriées

Un An..... 22 f. — Six Mois. 11 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur

8, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

PHARMACIE Centrale du Nord

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS

Rue Lafayette.

CATALOGUE FRANCO (100 pages).

Dépôt Général du PAIN CAFFARD

La Famille

JOURNAL HEBDOMADAIRE illustré

Chroniques, Romans, Modes, Causeries d'Art, Musique, Concours, etc.

500 000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

15, rue Cadet, PARIS

A VENDRE

Crêt signes sèches pour bestiaux et Fourrages.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 12, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,

J. B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

DENTISTE

Le cabinet du docteur Vincenti, 1, rue de l'Opéra, en face les magasins Orenga, sera ouvert du 1er au 9 de chaque mois.

Mme MASSEL, née WOOD, reste attachée à son cabinet comme opératrice

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX

Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — 14

CORRESPONDANTS de l'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Rome, Milan.

LIQUEUR DE NOIX

DISTILLÉE

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887). Grand diplôme et Médaille d'or, Exposition internationale de Bastia (1900)

Boisson de propriété stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier où on est fait l'analyse et notamment par M. Gautier, l'un des auteurs les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, actuellement fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, on recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de manque d'estomac désireuses d'utiliser leurs excellentes noix, dans les cas d'épidémie et comme préservatif contre le mal de mer et les nausées.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à la Villa petit Cardo et à Bastia chez M. Lorenzi, pharmacien, place des Terreaux.

Se méfier des contrefaçons.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — MERCREDI 21 FÉVRIER 1906 — N° 52

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Diverses, 0,30 — Judic. 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

L'ALLEMAGNE REFUSE LA PROPOSITION DE LA FRANCE

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

Le Drame du Nouveau-Port

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Eléonore.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 33 m. — Coucher, 5 h. 07 m.

Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22

Fête de Demain : Ch. de St-Pierre.

20 FÉVRIER

Les Retraites ouvrières

On devait fatalement en arriver là ; il était inévitable que la danse ou la « farandole » des millions finit par la culbute.

La chute s'est produite hier.

N'hésitons pas à rendre hommage une fois de plus à l'énergie déployée par M. Millerand et M. Guieysse pour sauver la loi sur les retraites ouvrières. Ils ont, l'un et l'autre, mis au service de leurs espérances une ardeur, un dévouement, un talent qui sont au-dessus de tout éloge. Mais, dès l'instant que la Chambre s'était écartée du principe fondamental de la loi pour juxtaposer au contrat de travail, base primordiale des retraites proposées, les contrats d'association et de louage de choses, dans lesquels il n'existe plus ni patron ni ouvrier, on était livré à toutes les fantaisies. Toutes les aventures devenaient non pas seulement possibles et vraisemblables, mais logiques. Nous l'avons montré dès le premier jour. Hier, la commission d'assurance et de prévoyance sociales en a fait la cruelle expérience. La Chambre a émis, dans cette séance, deux votes dont un seul eût suffi pour rendre vaine toute l'œuvre si laborieusement édifiée jusqu'ici.

Par le premier, elle a adopté, pour les prélèvements à opérer sur les agriculteurs, une formule « imposable à appliquer » : cette appréciation est de M. Guieysse. Le rapporteur de la commission ne s'est pas contenté de signaler à la Chambre cette « imposabilité », il en a nettement donné les raisons. L'incident est si grave qu'on nous excusera d'y insister.

La question était de savoir comment seraient opérées les retenues sur les salaires des agriculteurs. La méthode du prélèvement fixe de 2 0/0 était-elle applicable ? La Commission demandait que la retenue fût fixe et qu'on la portât à cinq centimes par jour de travail salarié. Le rapporteur a présenté à ce sujet les observations suivantes : « La commission, qui a étudié la question de très près, n'a pas pu se ranger à cette formule de 2 0/0 pour l'agriculteur, à cause de la multiplicité, de la variété de la composition des salaires des ouvriers agricoles. Ces ouvriers n'ont pas toujours un salaire uniquement en espèces ; ils ont aussi des salaires en nature, sous la forme de nourriture et de logement. Ce sont des difficultés que je considère comme inextricables. » Et M. Guieysse a ajouté : « De plus, la formule du 2 0/0 ne pourrait s'appliquer en aucune façon à ceux que vous avez introduits dans l'article 3 bis, les métayers, bordiers et fermiers, vu qu'il n'y a pas, pour ces catégories, de salaire moyen et journalier que l'on puisse évaluer. » Voilà évidemment, dira-t-on, des motifs péremptoires.

Cependant la Chambre ne s'y est pas ralliée. Elle a calculé qu'un taux de 2 0/0 représente, pour un salaire de 1 fr. par jour, une cotisation obligatoire de 3 centimes seulement. L'ouvrier agricole semblait donc quelque peu surchargé. M. Guieysse faisait pourtant remarquer que pour l'immense majorité des ouvriers agricoles à faible salaire, aucune retenue ne serait imposée. Les indications que le savant rapporteur a été amené ainsi à fournir sont d'une importance vraiment exceptionnelle.

« Nous avons, a-t-il dit, 3.600 000 salariés de l'agriculture. Sur ces 3.600.000 salariés, 1.500.000 au moins ne feront aucun versement. C'est certainement un minimum. » D'ailleurs, pour les ouvriers de l'industrie, des exonérations correspondantes joueront : « Sur 528.000 ouvriers ayant un salaire moyen de 600 francs, il y en a un certain nombre, qu'on peut évaluer approximativement à 300 000, qui seront exonérés de tout prélèvement. » Ainsi, près de deux millions de futurs retraités n'auront en rien contribué à la constitution de la retraite. Que devient, dans ces conditions, cette autre base initiale de la loi : la contribution égale de l'employé et de l'employeur ?

Cette observation n'a pas arrêté la Chambre. Elle a admis un amendement de MM. Quilbeuf et Louis Quesnel ainsi conçu : « Pour les ouvriers et employés de l'agriculture, le versement pour la retraite est également de 2 0/0 à retenir sur le salaire, contre un pareil versement à faire par l'employeur. » Il est entendu que « l'exemption accordée aux salaires inférieurs à 1 fr. 50 est accordée à tous. » Et M. Léonce de Castelnau a fait préciser : « Pour le métayer ou colon partiaire, on évaluera la part en nature, et si elle représente comme salaire moins de 1 fr. 50 par jour, il ne sera tenu à aucun prélèvement. Pour le fermier, on calculera si son prix de ferme et les autres redevances représentent moins de 1 fr. 50 par jour, et dans ce cas, lui aussi, comme tout ouvrier agricole à salaire inférieur à ce taux, bénéficiera de la même exemption. — « Parfaitement ! » a répondu M. Millerand. Seulement M. Guieysse, devant le vote de l'amendement de MM. Quilbeuf et Louis Quesnel, avait d'un mot signalé le désastre de la loi :

M. le rapporteur. — Messieurs, vous supporterez la responsabilité de cette nouvelle modification.

M. Borgnet. — Vous en supporterez bien d'autres !

M. le rapporteur. — Oh ! ce n'est pas la commission qui en est touchée ; mais jamais vous ne pourrez sortir de cette difficulté.

Voilà pour le premier vote. Et voici pour le second.

M. Paul Coutant a demandé une nouvelle exonération. Il a présenté l'amendement suivant : « Le propriétaire, âgé de plus de soixante ans, et sans autres ressources, qui ne perçoit pas de fermages supérieurs à 500 fr., est dispensé du versement de la contribution. » Avec une grande force de persuasion, M. Paul Coutant a invité la Chambre à admettre cette disposition. Certes, elle est en contradiction avec les principes premiers de la loi. Mais où sont-ils ? Que sont ils devenus ? « La base fondamentale de la loi était le contrat de travail ; la loi ne devait viser que les salariés. M. Jaurès a été assez heureux, par son éloquence, pour faire entrer, nonobstant les termes mêmes de la loi, une catégorie d'hommes, les métayers. J'ai, avec M. Lemire et plusieurs de nos collègues, fait entrer, par voie de conséquence, les fermiers. » Avec une logique implacable, l'orateur a réclamé l'assimilation des petits propriétaires à ces malheureux : « Nous accouplons les deux misères de l'ouvrier et parfois aussi du propriétaire. »

Que répliquer ?

Tout ce qui pouvait être dit, M. Millerand l'a dit : « A chaque jour suffit sa tâche ; faisons aujourd'hui la loi que nous faisons, ne ruinons pas les bases que nous avons édifiées si difficilement ! » Et le président de la commission a dit encore : « L'amendement de M. Coutant part évidemment d'une très bonne intention ; mais je demande à la Chambre de se rappeler, comme je le faisais hier, qu'il est absolument impossible, *sous peine de faire une œuvre déraisonnable*, d'improviser pour l'agriculture un régime absolument différent et même opposé à celui que vous avez voté pour l'industrie et le commerce. » M. Millerand a insisté sur le caractère « absolument déraisonnable » que prendrait l'œuvre de la Chambre si l'amendement était voté. Efforts stériles ! Par 332 voix contre 206, l'amendement a été adopté.

(*Le Temps*).

Le Coton en Corse

Ce n'est pas d'hier qu'il est question de faire du coton en Corse. A plusieurs reprises, dans le courant du siècle passé, des essais ont été tentés et, s'il faut en croire les chroniqueurs du temps, ils auraient réussi.

L'un de ces derniers poussa l'enthousiasme pour cette culture coloniale jusqu'à dire que, grâce à elle, les destinées de la Corse seront changées. Dans peu de temps, affirme-t-il, la moitié des terres cultivées en blé sera consacrée au coton et ce sera la fortune pour tous. On était alors en 1854. Cinquante ans se sont écoulés et la prophétie ne s'est pas réalisée encore.

Cette année-ci on essai assez important a eu lieu dans la plaine du Liamone, sur la route qui relie Ajaccio à Vico et à Cargese. Sol particulièrement fertile, exposition en somme avantageuse, irrigation possible, toutes conditions réunies pour tenter le succès. La semis a été fait, selon les règles, au premier printemps. Quelques graines furent semées vers la mi-mai dans la pépinière d'agriculture d'Ajaccio. Ici et là, la levée est normale, la croissance, la floraison, le bonnage s'accomplissent régulièrement et voici, dépassée, l'époque de la récolte. Elle commence en septembre en Algérie.

Les pieds de l'école paraissent passablement en retard ; à peine voit-on quelques capsules entr'ouvertes près du sol et encore les rameaux qui les portent ont été coupés, brisés même, de sorte que la maturité se fait anormalement.

Au Liamone, où il s'agit d'une véritable plantation de plusieurs hectares, on est, tout de suite, frappé par la nécessité de la végétation : c'est luxuriant. Les tiges s'élèvent droites et robustes, abondamment ramifiées ; elles atteignent 1 m. 50, 2 m. même de hauteur. Le feuillage foncé est constellé de fleurs d'un beau jaune pâle. En s'approchant on découvre de nombreuses capsules, mais encore toutes sont vertes et bien fermées. Et voilà novembre avec ses nuits fraîches, ses soirs froids, abaissants et tôt disparus. Il y a peu de chance désormais de voir beaucoup de fruits arrivés à maturité et il est à peu près certain que la récolte, si on la fait, sera insignifiante.

Je ne sais si d'autres essais ont été entrepris, cette année, ou d'autres points de la Corse. Auraient-ils mieux réussi ?

L'année, il est vrai, n'a pas été favorable, le printemps froid et les pluies d'automne tôt venues. On pourra remarquer encore que le bas de la plaine du Liamone, comme le domaine de l'Ecole d'agriculture, ne sont pas des meilleures situations, quant à la température, que l'on puisse trouver en Corse. Enregistrons donc simplement le résultat, tout en dégageant cette impression que si, dans les plaines littorales seules surfaces, en Corse, convenant au coton, la chaleur risque de faire défaut au point de rendre la récolte problématique, on ne saurait fonder, sur cette culture, dans ce pays, de sérieuses espérances.

J. RUBY.

(*Petit Var*).

Ce que disent les Journaux

La République Française

De M. Méline, à propos des retraites ouvrières :

« Que les grands chefs du parti collectiviste se disent bien que le nombre des indifférents français que l'injustice de l'esprit révolte et que le découragement envahit, va sans cesse en augmentant. De nos retirent pas encore de la lutte nos les jeunes qui viennent par derrière eux hésitent à y entrer et ils portent déjà leur activité ailleurs. Les capitaux commen-

ront à se détourner de l'industrie française pour y chercher à la Bourse ou à l'étranger des placements plus tranquilles et plus solides.

« Faut-il maintenant apprendre à nos lecteurs combien le capital qui s'éloigne de l'industrie et qui passe la frontière c'est du travail perdu pour l'ouvrier français ? »

L'Aurore

Le M. Clemenceau, sur l'attitude des « radicaux » unifiés » :

« Quoi ! les collectivistes unifiés demeureront maîtres de faire un pied de nez aux radicaux et ceux-ci auront pour devoir de les en remercier par un bon coup d'épaule qui les hissera jusqu'à la tribune du Palais-Bourbon !

» Que Jaurès réussisse, grâce au concours des radicaux, dans les élections, à installer au Palais-Bourbon une majorité pour refuser le budget, et je déclare qu'il y a là une opération de violence qui me remplirait d'épouvante si elle devait se réaliser jamais, car ce serait le saut dans la révolution et le coup d'Etat. »

SÉRIE ROUGE

DRAME TERRIBLE

Rue du Nouveau-Port

Deux morts et un blessé

Une rixe dans un caboulot. — Trois à coups de revolver. — Deux cadavres trouvés dans la rue. — Le mobile de la dispute. — Les meurtriers sont en fuite.

La population de notre ville, d'ordinaire si calme, encore sous le coup de l'émotion produite par le lâche assassinat de la rue du Môle, a été vivement troublée hier par le double homicide volontaire et la tentative de meurtre commis dans une buvette du Nouveau-Port.

Depuis dimanche c'est une véritable série rouge.

Dans la matinée de lundi on découvrait un homme assassiné dans une écurie et moins de 24 heures après deux autres cadavres et un blessé étaient transportés à l'hôpital civil.

Ajoutons pour compléter la liste, qu'un cinquième individu était assailli dimanche soir, rue du Colle, à coups de rasoir et blessé grièvement au cou.

Les crimes d'hier ont été commis dans un de ces cabanons, véritables refuges d'apaches et de repris de justice que l'on ne devrait pas tolérer dans notre ville.

En nous réservant de revenir sur ce point, voici comment les faits se sont produits :

Découverte de cadavres

Lundi soir, vers onze heures, une rixe sanglante éclatait dans une buvette située rue du Nouveau Port, n° 3, dans les anciens bureaux de la Compagnie Fraissinet, mettant en émoi tout le quartier.

Les victimes de ce drame terrible ont été découvertes par les agents de service au Nouveau Port.

En longeant leur ronde ils aperçoivent un homme gisant sur le trottoir, près de l'ancienne épicerie Barsotti et ne donnant plus signe de vie. Ils reconnurent en nommé Venturini Auguste, dit Pagliolongo, baignant dans une mare de sang, atteint au ventre et au poumon droit par deux projectiles d'arme à feu.

Quelques minutes après, le cadavre d'un deuxième individu était découvert devant les anciens bureaux de la Compagnie Fraissinet. On constata que c'était celui d'un ouvrier des quais, Vincenti Antoine.

Ce dernier portait également deux trous de balle en pleine poitrine.

Les traces de sang relevées sur le trottoir arrivaient jusqu'à une buvette à quelques pas, tenue par deux femmes de mœurs légères originaires d'Isolaccio de Fiumorbo.

La porte de cette buvette était ouverte et tout indiquait qu'une lutte terrible avait eu lieu dans l'établissement.

Personne ne s'y trouvait ; les propriétaires avaient disparu. Des éclats de verres et des débris de bouteilles jonchaient le sol.

On remarquait que l'une des victimes avait été traînée sur la marche de la porte d'entrée jusqu'au trottoir.

M. Dumas, commissaire central, ne tardait pas à arriver sur les lieux, bientôt suivi par M. le docteur Zaccarelli, et procédait aux premières constatations.

On ne tardait pas à apprendre qu'un troisième individu avait été blessé et gisait un peu plus loin, route du Cap.

M. le Commissaire central se transporta à l'endroit indiqué où l'on trouva, le nommé Bicchierai, blessé à une jambe.

Premières déclarations

L'Assistance Publique, appelée sur les lieux, transporta les deux cadavres et le blessé à l'hôpital civil.

Ce dernier, Bicchierai Dominique, interrogé, fit connaître les protagonistes de ce drame terrifiant, mais sans donner aucune autre explication. Ayant invité une femme à danser, celle ci s'y refusa. Bicchierai n'a pas désigné quels étaient les auteurs du meurtre de ses deux camarades. Il convient d'ajouter que le blessé était dans un état d'ivresse manifeste.

M. le juge d'instruction Virgitti s'est transporté hier matin à l'hôpital civil pour recueillir les déclarations de Bicchierai Dominique.

Les premiers dires de cet individu à la police étant très confus, le magistrat instructeur juge prudent d'inculper Bicchierai et procède à son interrogatoire.

C'est un marin âgé de 29 ans. Lundi soir il s'est rendu chez son ami Venturini Antoine dit « Pagliolongo ». Vers 9 heures, il en sortait pour prendre un café. Passant devant la buvette tenue par les filles Poli, il engagea Venturini à y entrer, ce qu'ils firent en compagnie de Vincenti Antoine qu'ils avaient rencontré non loin de là.

Là se trouvait un artilleur, la ténancière de la buvette, sa sœur et deux autres individus.

Une de ces filles n'ayant pas voulu danser avec lui, Bicchierai lui en fit le reproche.

L'un des deux individus dont il ne connaît pas le nom, prenant fait et cause pour les deux femmes, lui dit qu'elles étaient libres de faire ce qu'elles voulaient.

Une altercation s'éleva à ce sujet, les deux individus après s'être provoqués allaient sortir pour se battre lorsque l'inconnu en fut empêché par la ténancière.

Il se porta alors à l'étagère au fond de la buvette et s'emparant d'une bouteille, il la lança sur Bicchierai qui n'a pas été touché, puis sortant on revolver, il fit feu sur lui l'atteignant à la jambe.

Bicchierai prétend avoir été blessé pendant qu'il fuyait.

Il n'a pas entendu les autres détonations, étant déjà éloigné de la buvette au moment où elles se sont produites.

Cet individu soutient que ses deux compagnons n'étaient pas intervenus avant son départ de la buvette.

Il ignore complètement ce qui s'y est passé après et dans quelles circonstances Venturini et Vincenti ont trouvé la mort.

Bicchierai s'est réfugié chez Pagliolonga. C'est là que l'Assistance publique est venue le chercher et lui a appris que ces deux compagnons avaient été tués.

Les constatations

Après cet interrogatoire, M. le Juge d'instruction se rend à l'amphithéâtre de l'hôpital où se trouvaient encore les deux cadavres.

Il ordonne aux agents de fouiller les deux malheureuses victimes.

L'une d'elles, Vincenti Antoine avait une varenne de marin sans poches et un pantalon où se trouvait un mouchoir.

Venturini n'avait pas de veste mais une simple blouse de charretier dont l'une des poches renfermait un mouchoir et la somme de 1 fr. 45 centimes.

Les vêtements des victimes ne contenaient aucune arme.

Ils ont été saisis ainsi que ceux dont Bicchierai était porteur.

En quittant l'hôpital M. le juge d'instruction se rend au poste de police.

Là se trouvait Poli Angèle, sœur de la buvetière arrêtée dans la nuit.

Le magistrat instructeur fait conduire cette fille sur les lieux du crime où il se transporte lui-même en compagnie de M. le commissaire central.

La foule stationnait devant la buvette, et c'est avec beaucoup de difficultés que les agents en dégagent l'entrée.

Sur le trottoir se trouvent encore de nombreuses traces de sang.

La buvette du crime est disposée en sicôva.

Elle a sa porte d'entrée sur la rue du Nouveau Port et est éclairée par une croisée dont presque tous les carreaux ont été brisés.

A gauche en entrant se trouvent deux tables en bois où existent des traces de sang. A droite une table en bois sur laquelle est placée une lampe à pétrole.

Un peu plus loin entre la croisée et la cheminée une table ronde en fer sur laquelle était encore un petit verre plein.

Dans l'arrière-fond se trouve une petite étagère et un comptoir ; sur une table tout à côté était un accordéon.

Le plus grand désordre règne dans la buvette. Le parquet est littéralement recouvert de débris de bouteilles et de verres qui attestent l'intensité de la lutte.

Près d'une table, à droite en entrant, une large flaque de sang. Des taches de sang se trouvent aussi sur le mur de droite. On voit sous la table portant la lampe, non loin de la flaque de sang un peigne de femme et un bouton d'uniforme militaire.

D'après la première version donnée par la sœur de la ténancière de la buvette quatre individus seraient entrés vers 8 heures et après avoir bu, auraient refusé de régler les consommations.

Un nommé Pietri aurait alors lui-même, et après un défi de part et d'autre, les belligérants en étaient venus aux mains. Comme ces dires sont plutôt embrouillés et suspects, M. Virgitti n'hésite pas à délivrer un mandat de dépôt contre cette fille.

Pietri, la femme de la buvette et un troisième individu, contumax dangereux dont le signalement aurait été fourni depuis longtemps à la police, sont en fuite. Ce contumax était déjà sous mandat d'arrêt pour avoir attenté aux jours du mari de la buvetière, Poli Antoinette, devenue sa maîtresse.

Sous l'uniforme d'artilleur, cet individu aurait pris une part très active à la scène. D'après la sœur de la buvetière. Pietri aurait seul fait feu, et traîné le cadavre de Vincenti en face de la porte du magasin voisin.

Les scellés

Après les constatations le magistrat instructeur fait apposer les scellés sur la porte de la buvette et désigne comme gardien des scellés un membre de l'Assistance publique.

Un autre membre de cette Société a été nommé gardien des scellés placés à l'écurie du crime de la rue du Môle.

Interrogatoire de Poli Angèle

Dans l'après-midi M. Virgitti a procédé à l'interrogatoire de Poli Angèle.

Cette inculpée a reproduit ses premiers dires, ajoutant qu'après l'arrivée des quatre individus dont elle a parlé est entré Pietri Pierre, un habitué de la buvette, suivi d'un autre du nom de Roch..., âgé de 20 ans environ, journalier au nouveau port.

L'amant de sa sœur, Giacomini François, n'est pas arrivé à la buvette.

La dispute a commencé à propos du prix des consommations entre les quatre inconnus et Pietri.

La rixe devint bientôt générale ; Roch se mit du côté de Pietri contre les quatre consommateurs.

Les combattants se portaient des coups de chaises et de bouteilles.

Saisie de frayeur, Angèle Poli s'est réfugiée avec sa sœur derrière le comptoir. C'est alors qu'elles entendirent plusieurs coups de revolver tirés par Pietri et Roch..., sur les autres.

Cette scène prenait fin un quart d'heure après ; tout le monde quittait la buvette à l'exception d'un des blessés que Pietri et Roch... ont transporté sur le trottoir.

Angèle Poli nie avoir refusé de danser avec Bicchierai. Elle reconnaît qu'il y avait un artilleur dont elle ignore le nom, qui a disparu au moment où la rixe a commencé.

Pressée de questions, Poli Angèle finit par déclarer que cet artilleur se nomme Sartoli Pierre.

Les recherches

Les principaux auteurs de ce double homicide volontaire et de la tentative de meurtre sont encore en fuite.

M. le juge d'instruction a adressé une délégation à la gendarmerie pour faire rechercher l'artilleur Bartoli Pierre ainsi que le nommé Roch.., et plusieurs militaires du 163e, désignés par Poli Angèle, qui se trouvaient avant la rixe dans la buvette.

Les signalements de Poli Antoinette, Pietri Pierre et Giacomini François, fournis par la police ont été adressés aux juges d'instruction de la Corse et à ceux de Marseille, Nice et Toulon, ainsi qu'aux brigades de gendarmerie de l'arrondissement.

Poli Antoinette, épouse Santelli, originaire d'Isolaccio, est âgée de 25 ans environ. De taille moyenne, la figure ronde et brune, elle a une forte chevelure châtain relevée sur le front.

Pietri Pierre, 25 ans, est blond. Il a la figure pleine, un peu allongée, les yeux gris, une petite moustache blonde et la lèvre inférieure renversée.

Giacomini François, amant de Poli Antoinette, originaire d'Isolaccio de Fiumorbo est à peine âgé de 19 ans.

Très élancé, taille 1 m. 78 il a la moustache naissante, les lèvres fines et rouges, les yeux vifs, l'allure dégagée.

Sa figure est fine et son aspect plutôt agréable.

L'Autopsie

MM. les docteurs Ramaroni et Giorgi ont procédé dans l'après-midi à l'autopsie des cadavres de Vincenti et Venturini Auguste.

Vincenti Antoine a eu le cœur et le poumon droit traversés. La mort, produite par l'hémorragie, a été foudroyante.

Venturini a reçu une profonde blessure à la poitrine qui a lésé le poumon droit et une autre balle qui a produit diverses lésions à l'abdomen.

La mort est survenue peu de minutes après les blessures.

Venturini, âgé de 45 ans, était marié et père de plusieurs enfants. Vincenti Antoine, âgé d'une trentaine d'années était célibataire.

Les deux victimes étaient d'excellents travailleurs.

Une bonne œuvre

L'Assistance Publique a démontré péremptoirement une fois de plus son utilité, car les membres de cette vaillante association ont eu fort à faire dans la seule journée de lundi.

Nul doute que tous les bons citoyens apporteront à cette société leur modeste obole, en assistant à la soirée qui sera donnée à son bénéfice, jeudi, dans les salons de la Chambre Musicale.

Joindre l'utile à l'agréable, telle est la devise des promoteurs d'une représentation qui s'annonce déjà comme des plus brillantes.

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS

Tagliani Séraphim, journalier, 46 ans, de Fanano (Italie).

Bonfanti Pierre-Jean, curé, 38 ans, d'Orezza.

Vincentelli Antoine, veuf, 56 ans, de l'Ile-Rousse.

Lota Mario-Louise, propriétaire, 78 ans de Bastia.

Nos Dépêches

DU JOUR

BOURSE DE PARIS

19 fév. — 20 fév.

Rente 3 0/0 ancien 99.45 — 99.35

3 1/2 0/0 nouveau. 99 30 — 99.22

ex-coupon.

Nouvelles Militaires

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 20 février.

M. Arrighi, portier-consigne à Corte, est proposé pour le grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec le n° 4.

Tableau d'avancement

Artillerie

Paris, 20 février.

Sont classés pour le grade de gardien de batterie de 2e classe, les stagiaires dont les noms suivent :

L'e 17 : Lebel ;

L'e 32 : Fromonot ;

L'e 56 . Bertin ;

L'e 67 : Tronsin ;

L'e 83 : Caloni.

⁂

M. Roux, sous-officier au 38e rég. d'artillerie, batteries de la Corse, est classé avec le n. 14 pour le grade de chef artificier.

Le nouvel Evêque

D'AJACCIO

Marseille, 20 février.

Le nouvel Evêque d'Ajaccio était vicaire général à l'évêché de Marseille, depuis plusieurs années.

Mgr Olivier est un prélat très distingué.

Le choix du Saint-Père ne pouvait pas être plus heureux.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La date officielle

Paris, 20 février.

Les élections législatives sont fixées au dimanche 29 avril.

Le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 13 mai

A l'Imprimerie Nationale

Mise à la retraite du Directeur. — Irrégularités administratives.

Paris, 20 février.

M. Christian, directeur de l'imprimerie Nationale, est admis à la retraite.

Cette mesure a été prise à la suite d'irrégularités financières et administratives, constatées dans la gestion de M. Christian.

Un inspecteur des finances est chargé de procéder à la vérification de cette gestion.

LA DÉLATION

Nouvelles fiches

Paris, 20 février.

Les journaux continuent la publication des fiches.

Celles qui ont été publiées aujourd'hui concernent les officiers appartenant aux garnisons d'Auch, de Lyon et de St-Etienne.

Tiragesfinanciers

Bons du Congo

Bruxelles, 20 février.

Le n° 40 de la série 53 933 est sorti remboursable à 50,000 francs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00096

Nominations

Paris, 20 février.

M. Coudert, président du tribunal civil de Tours, est nommé directeur du personnel au ministère de la justice.

⁂

M. Dupré, directeur du personnel au ministère de la justice, est nommé directeur de l'imprimerie nationale.

Nomination DE M. LOUBET

Paris, 20 février.

Le « Journal Officiel » publiera demain la nomination de M. Loubet comme membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'agriculture.

LA LOI DE SÉPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

EN PROVINCE

Bordeaux

Paris, 20 février.

L'inventaire des biens ecclésiastiques dans les églises Saint-Clément et du Bouc a donné lieu à des manifestations éclatantes et à de nombreux incidents.

Les portes, étant solidement barricadées, on a dû les enfoncer, et les agents de l'Etat ont pu ainsi opérer, mais, avec les plus grandes difficultés.

Les curés et les conseils de fabrique ont rédigé des protestations énergiques.

Nancy

Mgr Torinaz, évêque de Nancy, a refusé l'entrée de la cathédrale, à l'inspecteur de l'enregistrement.

Le Premier Conseil des Ministres

PRÉSIDÉ PAR

M. FALLIÈRES

Paris 20 février.

Les ministres se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Souhaits de bienvenue

Le président de la République a présidé ce matin le premier conseil de sa magistrature.

M. Fallières a souhaité la bienvenue aux ministres et a exprimé l'espoir que sa collaboration avec les membres du gouvernement sera très heureuse pour la France et pour la République.

Le Message

M. Fallières a donné lecture de son message qui a été approuvé par tous les membres du Cabinet.

La Conférence d'Algésiras

Le président du Conseil, après avoir mis M. Fallières au courant de diverses affaires extérieures et intérieures qui retiennent plus spécialement l'attention des pouvoirs publics, a donné lecture des télégrammes qu'il avait reçus au sujet de la conférence d'Algésiras.

Cette délibération a été tenue secrète.

Les Elections législatives

Le Conseil a ensuite arrêté la date des élections législatives ; le premier tour de scrutin est fixé au 29 avril et le deuxième tour au 13 mai.

Douzièmes provisoires

Le ministre des finances est autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un nouveau projet de douzièmes provisoires pour les mois de mars et d'avril.

Nomination de M. Loubet

Le président de la République a signé ensuite le décret nommant M. Loubet membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'Agriculture.

L'Imprimerie Nationale

Le président du Conseil a fait signer le mouvement dans l'Imprimerie Nationale.

Mouvement judiciaire

M. Chaumié, garde des sceaux, a présenté à la signature présidentielle, un mouvement judiciaire assez étendu.

Aucune nomination ne concerne la Corse.

Les retraites ouvrières

M. Merlou, ministre des finances, a fait connaître au Conseil que le vote de la loi sur les retraites ouvrières entraînera pour les dix premières années, une dépense de 270 millions.

Affaires courantes

Enfin le Conseil a procédé à l'expédition des affaires courantes.

Les Morts du Jour

M. Archdeacon

Paris, 20 février.

M. Archdeacon, député nationaliste du premier arrondissement de Paris, qui a été frappé, dimanche dernier, aux courses d'Auteuil, d'une attaque d'apoplexie, a succombé aujourd'hui.

LA SANTÉ DE M. COMBES

Paris, 20 février.

La « Lanterne » dit que M. Combes, sur les conseils de plusieurs médecins, est parti aujourd'hui pour Grasse, afin de rétablir sa santé.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

ARTICLE 35

La Chambre reprend la discussion de l'article 35.

Les derniers paragraphes, ainsi que l'ensemble de cet article sont adoptés.

L'article 36 est également adopté.

Titre VI

Les retraites facultatives

La Chambre aborde la discussion du Titre VI du projet de loi relatif aux retraites facultatives.

Les articles 37 et 38 sont adoptés sans modification.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté.

Le Message

M. Rouvier, président du conseil, donne lecture du Message présidentiel.

Le président de la République, après avoir fait un très bel éloge de M. Loubet, continue en ces termes :

Je fais appel au concours de tous les républicains, n'oubliant pas qu'on doit à tous, sans distinction d'origine et de foi politique, la protection de tous les droits et la garantie de toutes les libertés.

L'élection du nouveau Chef de l'Etat, accomplie dans le calme le plus complet, a montré les progrès de nos mœurs politiques et a été une manifestation éclatante de la solidité du régime actuel, auquel ne furent pas épargnées de redoutables épreuves.

L'armée est toute d'honneur et de désintéressement ; rien donc ne la troublera dans l'accomplissement de ses devoirs.

La République, par sa politique extérieure, faite de droiture, de lumière et de modération, demeurera fidèle à ses alliances et à ses amitiés.

L'ordre public, à l'intérieur, repose sur le principe intangible de l'obéissance aux lois du pays.

La démocratie attendra sans impatience le vote des mesures législatives, dont les applications seront les éléments fondamentaux de la paix sociale.

L'enseignement de nos écoles a délivré le monde du travail des servitudes de l'ignorance.

Le moment n'est plus éloigné, où l'on comprendra que l'on arrive à l'harmonie des intérêts dans l'unité morale de la nation par les voies de la raison, du bon droit et de l'équité.

En attendant, travaillons à faire l'humanité toujours meilleure, et restons fidèlement attachés à la cause du progrès et au culte de la Patrie.

La lecture de ce message a été plusieurs fois interrompue par de chaleureux applaudissements.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Colonies

Suite de la discussion du budget des colonies.

Interpellation Rouanet

SUR

l'organisation du Congo

Après la lecture du Message présidentiel, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Rouanet sur l'organisation du Congo et les actes de cruauté commis dans cette colonie.

Le député de la Seine reprend son discours d'hier.

Il parle des sévices exercés contre les indigènes et de l'organisation de l'esclavage.

Des chefs indigènes ont été massacrés et la justice n'est pas intervenue.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

Ordre du jour Rouanet

A la reprise de la séance M. Rouanet dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre convaincue que l'honneur et les intérêts de la France veulent que la lumière soit faite, ordonne l'impression de tous les documents et pièces annexés aux procès-verbaux de la commission substituée à la mission Savorgnan de Brazza. »

Interpellation Le Hérissé

M. Le Hérissé

député d'Ille-et-Vilaine monte à la tribune et développe son interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre à la suite des déplorables incidents qui se seraient produits au Congo français.

L'orateur soutient que les actes incriminés sont des actes individuels et non le résultat d'un système.

Il prend ensuite la défense de M. Gentil qui a été un excellent administrateur.

La suite du discours de M. Le Hérissé est renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Message

M. Chaumié, garde des sceaux, ministre la Justice, donne lecture du Message présidentiel, qui soulève, à maintes reprises, de nombreux applaudissements.

Discours du Président

M. Antonin Dubost, président du Sénat, prononce son discours d'installation.

Il déclare que son élection constitue une nouvelle adhésion aux doctrines de bon ordre financier qu'il a voulu faire prévaloir.

M. Dubost fait ensuite l'éloge de M. Fallières, son prédécesseur.

Il dit que l'aménité de son caractère, la pénétration et la finesse d'esprit ont fait de M. Fallières le modèle des présidents du Sénat.

M. Dubost termine par ces mots :

« Je serai heureux si nous parvenons à faire du Sénat l'arbitre autorisé et le législateur pratique, nécessaire à une démocratie pour assurer son évolution. »

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

Le Corps diplomatique A L'ÉLYSÉE

Paris, 20 février.

Le président de la République a reçu, aujourd'hui, à 4 heures, la visite en corps des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires accrédités auprès du gouvernement de la République française.

Les honneurs militaires sont rendus, dans la cour de l'Elysée, aux représentants des puissances.

Les ambassadeurs et les ministres ont été reçus au bas du perron conduisant au vestiaire d'honneur par M. Mollard et par un officier de la maison militaire.

Dès leur arrivée, les ambassadeurs ont été introduits dans le grand salon des fêtes, où ils se sont placés suivant les règles de préséance.

Quand le cercle a été formé, le directeur du protocole a annoncé le président de la République qui est allé se placer au centre. M. Fallières avait à son côté M. Rouvier, et il était entouré de sa maison militaire et civile.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

LE REFUS DE L'ALLEMAGNE

aux propositions DE LA FRANCE

L'échec inévitable de la Conférence. — Bluff ou provocation de l'Allemagne.

Algésiras, 20 février.

La réponse officielle de l'Allemagne aux diverses propositions françaises sur la police au Maroc, a été communiquée ce matin par M. de Radowitz, délégué allemand, à M. Revoil, plénipotentiaire français.

Dans sa réponse, l'Allemagne repousse la proposition formulée par la France, tendant à ce que le Sultan choisisse pour l'organisation de la police dans ses états, des officiers français et espagnols.

L'Allemagne déclare que la proposition française est contraire au principe de l'internationalisation du Maroc et de l'égalité de toutes les puissances dans l'empire Chérifien.

En présence du refus opposé par l'Allemagne, les principaux délégués considèrent que la Conférence est condamnée à un échec inévitable.

Néanmoins, malgré les notes échangées, la question de la police viendra officiellement devant la Conférence.

Ce refus de l'Allemagne doit-il être considéré comme un bluff, ou comme une provocation ?

L'avenir nous le dira !

AVIS

M. Viacara, de Nervi (Italie), informe le public qu'il est arrivé dans notre ville avec un assortiment varié de plantes potagères et fruitières de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de plantes pour appartements et jardins.

Dans son magasin, Bd Paoli, 25, on y trouvera même, une belle collection de Camélias.

Objets perdus

Perdu sur le boulevard Paoli un billet 100 francs.

Le rapporter au bureau du journal contre récompense.

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE Peut-être | FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906 — Obligations Ville de Paris 1904. Métro

1 Gros Lot	200,000 fr.
1 Lot de	10,000
10 Lots de 1.000	10,000

TIRAGE DU 1er AVRIL 1906 — Loterie de la Presse

1 Gros Lot	1,000,000 fr.
1 Lot	200,000
1 Lot de	100,000
100 Lots de 1.000	100,000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION SANS PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier: 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou Bon de Poste de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France

42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACCEPTE LES ORDRES CONTRE REMBOURSEMENT

Mme MASSEL-WOOD

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à Ajaccio, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, Cours Grandval, en face Cardinali, photographe, et à Bastia, 1, rue de l'Opéra, en face des magasins Orenga,

du 1er au 8 de chaque mois.

Leçons de Solfège

Harmonie, Composition d'instruments à vents et à cordes.

E. Mathieu, chef de musique en retraite, Avenue Carnot, 10.

Indispensable en Campagne

L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

5 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

GROS LOT DE UN MILLION DE FRANCS

5 Lots de 500.000 fr. — 5 de 250.000 fr. — 5 de 200.000 fr. — 20 de 100.000 fr. de 50.000 fr. — 25 de 25.000 fr. — 50 de 10.000 fr. — 50 de 5.000 fr. — 70 de 3.000 fr. — 500 de 1.000 fr. — 600 de 200 fr. — 1.000 de 100 fr. — Plus de 30.000 lots de 30 à 50 fr. — 28 Tirages par an.

Prochain Tirage 15 FÉVRIER 1906

Pour CINQ francs on reçoit VINGT-CINQ Numéros. Titres à lots garantis. Pour Cinq francs on devient co-propriétaire de Vingt-cinq titres à lots, (Prime) et l'on participe seul pour la totalité des lots à un Bon Panama à lots vendu à terme, remboursable à 400 francs et participant à 378 tirages avec Lots de 1.000 à 500,000 francs.

Le paiement des lots Panama est garanti par un dépôt de 450 millions en titres garantis par le gouvernement français. Tout souscripteur est abonné gratuitement pendant UN AN à un journal publiant les résultats des tirages.

Adresser mandat : Cie FRANÇAISE de CRÉDIT, 46, rue de Clichy, PARIS. — Les ordres contre remboursement sont acceptés.

Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires

de A. FOURNEAUX, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rafalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scagliola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Librairie Ollagnier

NOUVELLE ENCRE CARDOT, DIJON

ENCRIERS

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE ROBETTES DE CHIMIE

PLUS LE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

1 MODE : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITIONS : coloriée ou avec Gravure sur acier et Patron découpé dans le n° 7e et 8e N°s

3 MOIS : 2 fr. 50 — UN AN : 20 francs

ABEL GUIRAUD, Rue L.-C. de Lespinasse

A VENDRE

Chiffons secs pour bestiaux et Fourrages

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cluzi, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières interdites à la vente pour la fabrication de fausse articulation.

Le Directeur Gérant, J. B. OLLAGNIER, Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ALAMBICS BERDOT

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Soupers à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent fer titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rasoirs artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Generaux à Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — JEUDI 22 FÉVRIER 1906 — N° 53

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00097

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Eléonore.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 23 m. — Coucher, 5 h. 07 m.

Dernier quar., le 15. — Nouv. Lune, le 22

Fête de Demain : Ch. de St-Pierre.

21 FÉVRIER

Le Retard du Budget

La Chambre avait pris naguère des résolutions pleines de sagesse. Lorsque, le 6 juillet, le projet de budget pour 1906 fut déposé, on décida de maintenir en fonctions la commission du budget élue l'année précédente et de confier aux rapporteurs qui avaient déjà étudié les budgets spéciaux de chaque ministère en 1905, le soin de présenter le rapport sur le même budget spécial en 1906. De cette façon, on allait, disait-on, gagner beaucoup de temps. Malgré l'époque tardive à laquelle le projet de budget était déposé, tous les rapports pourraient être prêts à l'ouverture de la session d'automne, et comme le budget de 1906 différait très peu de celui de 1905, le vote ne serait guère qu'une formalité. Il s'agissait avant tout d'éviter les douzièmes provisoires, et pour que nul retard ne se produisît et que le budget fût intégralement voté aussi par le Sénat avant son renouvellement partiel, on prenait la précaution de maintenir en fonctions la commission des finances de 1905 du Luxembourg comme la commission du budget du Palais-Bourbon.

A son retour de vacances, la Chambre a été saisie d'une grande partie des rapports budgétaires. La discussion générale du budget s'est ouverte le 6 novembre. Mais au milieu de décembre, il n'y avait de votés que les budgets de la justice, du commerce, des chemins de fer de l'Etat et une partie de celui des travaux publics. Les membres du Parlement étaient appelés dans leurs départements par les élections sénatoriales. Il fallut clore la session après avoir voté deux douzièmes provisoires.

Les premiers temps de la session ordinaire de 1906 ont été pris par les préoccupations politiques, par l'élection présidentielle, et le budget a été un peu perdu de vue. La Chambre s'est enfin décidée à en reprendre la discussion. Mais elle poursuit cette besogne avec une aimable fantaisie. Elle s'est attardée aux boucliques de l'agriculture ; elle a fait une manifestation sur le dos des sous-préfets ; le budget de l'instruction publique a été le prétexte d'autres manifestations platoniques au milieu desquelles la Chambre n'a pas conservé intact le sens des réalités. N'a-t-elle pas voté un ordre du jour invitant le gouvernement à lui présenter, l'année prochaine, un projet de réforme de certains traitements ?

Il y aura bientôt une Chambre l'année prochaine, mais celle qui siège en ce moment a oublié qu'elle même aurait disparu. A vivre au contact des choses d'Eglise, elle a fait sienne la maxime : *Patiens quia æterna*. Elle ne veut pas penser à sa fin et le temps ne compte pas pour elle.

Nous sommes au milieu de février et il reste à discuter les budgets d'une dizaine de services séparés ou de ministères parmi lesquels la guerre, la marine, les colonies, les postes, les affaires étrangères, les finances, c'est-à-dire tous les ministères qui retiennent toujours le plus longuement l'attention du Parlement et qui la retiendront d'autant plus qu'à la discussion budgétaire il a été décidé depuis de longs mois, de joindre à la discussion de nombreuses interpellations.

Il est hors de doute qu'un budget aussi peu avancé, alourdi par ces discussions connexes, ne peut être voté par les deux Chambres avant la fin de février et que d'autres douzièmes provisoires seront nécessaires.

Dans une année normale, la seule question serait de savoir combien il en faudrait. Nous avons eu des budgets votés en juin. La Chambre aurait peut-être battu ce record. Mais cette fois, les choses sont plus compliquées. La législature touche à son terme. La date qui semble devoir être adoptée pour les élections est le 29 avril, et le 13 mai pour les ballottages. Un délai de vingt et un jours francs devant exister entre la convocation des électeurs et le scrutin, le décret ouvrant la période électorale sera promulgué au plus tard le 6 avril, et la Chambre se hâtera de partir en vacances.

C'est ici qu'apparaît une difficulté que la méthode de travail de la Chambre est en train de porter au dernier point de gravité. Si rien n'est prévu à cet égard dans la constitution, il s'est établi une tradition et un accord d'opinion en vertu desquels la durée des pouvoirs des deux Chambres ne se mesure pas de la même façon. Au Sénat, cette durée va de jour à jour. Une série élue le 3 janvier 1901 a épuisé son mandat le 3 janvier 1910. Mais le mandat de la Chambre se mesure par budgets. La Chambre élue pour quatre ans n'aurait pas le droit de voter cinq budgets, mais elle a le devoir d'en voter quatre.

Il est évident que ce vote du budget doit s'entendre dans son sens absolu. Le vote n'est définitif que lorsque l'accord est complet entre les deux Chambres. Il ne suffit pas d'avoir mis le budget en état d'être soumis au Sénat. Celui-ci peut le modifier, même le refuser, et la Chambre qui disparaîtrait avant d'avoir assuré la régularité financière du quatrième exercice manquerait à son mandat.

Mais lorsque l'on a voulu reporter au printemps les élections générales qui avaient eu lieu jusque là en automne, on a voté la loi du 22 juillet 1893, décidant que les pouvoirs de la législature suivante dureraient jusqu'au 31 mai 1898. En 1898 comme en 1902, les Chambres élues en mai se sont installées le 1er juin. De cette loi, il résulte expressément que les pouvoirs de la Chambre expirent à date fixe, ce qui n'implique pas de contradiction de principe avec le vote des quatre budgets, ceux-ci devant normalement être votés et promulgués avant le 31 décembre.

Par suite des retards et des lenteurs qui se sont greffés les uns sur les autres, si la Chambre ne fait pas un grand effort, elle va se trouver entre deux devoirs qui seront contradictoires, l'un de régler le budget avant de s'en aller, l'autre de s'en aller à date fixe, quel que soit l'état de ses travaux.

Pour que cette contradiction soit évitée, il faut qu'avant le 5 ou le 6 avril, le budget ait été voté par les deux Chambres et promulgué, ou bien il sera nécessaire de reporter en mai la date des élections. Il pourrait y avoir une autre solution qui serait que la Chambre actuelle reprît sa session après les ballottages jusqu'au 31 mai. Mais de quelle autorité disposerait une Chambre qui se survivrait virtuellement, dont on peut supposer que beaucoup de membres n'auraient pas été réélus et qui, dans ce cas, — pure hypothèse — semblerait vouloir employer les dernières heures de son agonie à lutter contre la volonté fraîchement exprimée dans le pays ?

Cette dernière solution est donc inadmissible, et ce qui résulte le plus clairement des considérations diverses sur lesquelles nous venons d'insister, c'est qu'il faut que la Chambre se hâte de corriger une méthode de travail dont on lui a souvent signalé les inconvénients et dans laquelle, à l'heure présente, elle ne pourrait persévérer sans aller au devant d'embarras inextricables. Quelque diligence qu'elle fasse, quelque empressement que, de son côté, le Sénat mette à la seconder, il sera déjà bien difficile que le budget soit complètement fini dans six semaines. Le moindre retard rendrait la tâche impossible.

(*Alliance Républicaine Démocratique*)

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 février, à 3 h.

Saint Lointain, allégro,	Sellénick.
Myrons, ouv.,	Wettge.
Venezia, valse,	Desormes.
Lohengrin, fant.,	Wagner.
Lolo, polka,	Gauvin.

Le Chef de Musique, J. LANT.

SYNDICAT D'INITIATIVE de la Corse

SECTION DE CALVI

Après Ajaccio et Bastia, Calvi aura aussi son Syndicat d'initiative. Demain, il fonctionnera. Demain, dans l'île oubliée, on formera la grande fédération du travail, le grand faisceau des intérêts.

Il serait superflu de revenir ici sur « l'utilité » des Syndicats d'initiative, sur l'œuvre multiple qui est la leur.

Leur but, purement patriotique et désintéressé, a été heureusement défini par M. Gaston Velrac : ils doivent s'occuper des questions relatives à l'agriculture, au commerce, sans négliger tout ce qui peut aider au tourisme.

« Le développement simultané du tourisme et de l'agriculture, nous écrivait de son côté récemment encore M. Henri Boland, régénérera et enrichira la Corse, l'exploitation de son sol et de ses beautés naturelles la rendra florissante et prospère »

Rien de plus vrai, rien de plus exact, et là est, pour nous, le salut.

Le Syndicat d'initiative de Calvi tend à grouper autour de lui toutes les énergies et toutes les ressources de bonne volonté en vue de réaliser une œuvre de pur patriotisme dont les conséquences économiques et morales peuvent être immenses, et à laquelle toutes les communes de l'arrondissement, tous les bons citoyens, sans distinction de partis, sans souci de mesquines rivalités de clocher, ont le devoir de participer.

Le Balagne ne tardera pas, nous en avons la certitude, à recueillir les avantages que lui procurera son Syndicat d'initiative, tant au point de vue de ses intérêts dans le silence.

---

32 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants

1877

Elle n'avait pour société aucun enfant de son âge, vivant perpétuellement seule, entre Madame qu'elle détestait d'instinct et sa mère qu'elle adorait, mais qui, livrée à sa funeste passion, la négligeait de plus en plus.

Quand Jeanne n'était pas sous l'influence fatale de la morphine, elle avait des élans passionnés de tendresse maternelle. Alors elle prenait sa fille sur ses genoux, la serrait sur sa poitrine avec une sorte de rage, la couvrait de caresses folles.

Le langage des baisers était le seul qu'elle pût parler à l'enfant avec la certitude d'être comprise, le seul dans le quel la pauvre petite sourde-muette pût lui répondre.

Et c'étaient, en ces moments-là, de délicieux duos entre la mère et la fille, des sanglots adorables des yeux, des mains et surtout des lèvres, si éloquents dans le silence.

Pendant que durait l'extase causée par la morphine, la courtisane ne pouvait pas se passer de Marie. Elle voulait l'avoir près d'elle, pour la contempler à travers ses paupières à demi-closes, pour la voir en s'endormant et la voir encore à son réveil.

Telle était l'existence que menaient nos personnages à Anvers, jusqu'au jour où le hasard mit en présence les deux épouses infidèles, Athénaïs Lorid, devenue la maîtresse de Grard l'ivrogne, et la comtesse de Berly tombée aux bras de Mérouille l'aigrefin.

Les relations entre les deux faux ménages, Béraud et Combarieux, après avoir commencé ainsi que nous l'avons raconté, continuèrent d'une façon aussi étrange que dramatique.

Sur la recommandation de Mme Wouters, la directrice de l'hôtel, Jeanne comptait au bout de quinze jours parmi les meilleures clientes de Nais.

Elle fut très étonnée de voir celle-ci se présenter un matin, la figure décomposée et les yeux pleins de larmes.

— Vous est-il arrivé un malheur ? lui demanda-t-elle pleine de compassion.

— Un grand malheur, hélas ! répondit l'ouvrière ; nous vivions assez heureux dans cette ville, mais nous sommes obligés de la quitter dans les vingt-quatre heures et, Dieu sait, ce que nous deviendrons autre part.

La communauté du malheur fait naître rapidement la sympathie.

Jeanne ne comprenait que trop l'enfui de la pauvre femme. Elle la questionna avec intérêt.

— Pourquoi êtes-vous obligés de partir ?

— Ah ! madame ! c'est une fatalité ! Mon mari travaille sur le port — Nais ne disait pas la vérité ; elle ne pouvait avouer que Grard, loin de se fatiguer pour gagner son pain, vivait à ses crochets et passait son temps dans les cabarets de matelots ; — on l'accuse d'être un des meneurs de la grève qui s'est déclarée parmi les ouvriers du port, et comme nous sommes étrangers, la police belge nous expulse brutalement. Demain, il faudra que nous ayons passé la frontière.

Ici, Nais ne mentait plus.

Des désordres avaient eu lieu la veille dans la ville.

Grard, braillard et fanfaron, s'était sérieusement compromis, il avait été pris dans une rixe entre les ouvriers et les gendarmes.

Appelé au bureau de police, on lui avait effectivement intimé l'ordre de quitter Anvers et la Belgique dans les vingt-quatre heures.

C'était une infamie pour le ménage.

Il faudrait encore retirer le petit Jean-Paul de l'école où ses progrès étaient sensibles et où tout le monde l'aimait.

Pour Grard lui-même, la chose était de peu d'importance. Ayant perdu l'habitude du travail, il lui était indifférent de demeurer ici ou là ; il était sûr de trouver n'importe où des débits de boissons où il pourrait dépenser l'argent que Nais avait tant de peine à gagner et qu'il arrachait, quelquefois par la persuasion ou la prière, le plus souvent par la menace ou les coups.

Mais pour la pauvre femme surtout, était une catastrophe.

Forcée de quitter Anvers où elle était relativement heureuse, ayant le pain de chaque jour assuré par son travail, trouverait-elle autre part la même tranquillité ?

Cette misère noire qu'elle croyait finie, est-ce que cela allait recommencer à présent ?

Elle en éprouvait d'avance une terreur.

Et maintenant elle pleurait toutes les larmes de ses yeux, devant cette dame qui paraissait s'intéresser à son malheur.

Tout en sanglotant elle lui disait ses craintes, en ayant bien soin de lui cacher ce qui aurait pu lui donner une mauvaise opinion de son honneur.

— Mon pauvre petit Jean-Paul, qu'est-ce qu'il va devenir ? s'écria-t-elle avec désespoir.

Jeanne, malgré toutes ses fautes et toutes ses turpitudes, était demeurée mère.

Le désespoir de cette autre mère la toucha.

Elle au moins ne manquait pas d'argent, quand la nécessité l'obligeait à se sauver d'une ville à l'autre avec sa chère petite Marie.

Mais cette malheureuse ! forcée de fuir sans ressources avec un enfant, elle aussi !... un enfant qu'elle avait pour de bien sûres pain !... Cela, c'était épouvantable.

— Je ne vous abandonnerai pas dans cette triste situation, dit-elle spontanément, disposez de moi, madame, je vous en prie !

Un sourire éclaira le visage de Nais, encore ruisselant de larmes.

— Oh ! madame ! que vous êtes bonne ! dit-elle, les mains jointes, comment vous remercier !...

Elle fut interrompue par le bruit d'une porte que l'on ouvrait avec violence.

C'était Mérouille qui rentrait, haletant, hors de lui.

Il se laissa tomber épuisé sur une chaise et, pouvant à peine parler, râla :

— J'ai couru... je suis essoufflé... j'étouffe... on m'a poursuivi... Fabry !... il est là... avec des agents... Oh ! cette fois, nous sommes pris !... plus moyen de fuir. Ça y est !...

La comtesse se précipita vers lui avec épouvante :

— Ils viennent m'arracher ma fille, et vous allez laisser faire cela ?

Il eut un geste d'impuissance.

Elle se pencha à son oreille et, d'une voix sourde :

— Si l'on m'enlève ma fille, je me tue !

Il se redressa comme mû par un ressort :

— Vous tuer ! s'écria-t-il, quelle folie !

— C'est qu'elle était capable de le faire comme elle le disait.

(*A suivre*).

rête matériels qu'à celui de la mise en valeur de ses beautés naturelles.

« Aide toi, le ciel t'aidera. »

Le vieil adage est toujours vrai et la Corse n'a jamais eu plus besoin de s'aider.

Jamais aussi, cependant, elle n'eut autant de bonnes raisons d'espérer une prompte transformation économique et de croire en un avenir réparateur...

A l'œuvre donc, pour la Corse, pour la Balagne !

Le « Syndicat d'initiative de la Corse » (Section du Calvi) se trouve ainsi composé :

Présidents d'Honneur :

MM. Atal Bahl, pdsi ent du Touring-Club de France ; Henri Roland, délégué du T. C. F.

Conseil d'Administration :

Président : M. Pierre Cipiali ; vice-présidents : MM. Luzy, ancien conseiller général ; F. Baroli, avocat. — Trésorier : M. Balbotti, notaire. — Secrétaire général : M. Serveille, professeur au Collège. — Secrétaire adjoint : M. A. Fabiani, délégué du T. C. F.

Administrateurs :

MM. F. Ambrogi, Président du Tribunal Civil de Calvi ;
Docteur Bolgodero ;
J. T. Borgasio, négociant ;
Richard Ferry, conservateur des hypothèques ;
Charles Lanata, négociant ;
Mattei, Maire de l'Ile Rousse ;
H. Marie-Olivi, agent de la Cie Fraissinet à l'Ile Rousse ;
Capitaine Orsini ;
D. Pitalugo, propriétaire ;
F. Pucciarelli, Maire de Calvi,
Docteur Santelli, conseiller général ;
P. Sorbat, Ingénieur des ponts et chaussées.

CHAMBRE MUSICALE DE BASTIA

CONCERT

AU BÉNÉFICE

de l'*Assistance Publique*

Jeudi 22 Février 1906

PROGRAMME

Première Partie.

Allegro de la Symphonie en « ut mineur » de Beethoven. — Piano, Orgue, instruments à cordes.

Un ballo in maschera de Verdi.— Aria: M. Barboni.

Lucia di Lammermoor de Donizetti. — Fantaisie : Piano, Violon, Violoncelle.

Marenco-ello de Gambardella. — Chanson napolitaine : Mlle Battistini.

Sérénade mystérieuse de Doisdeffre. — Piano : Mme Giannarelli, Violon : M. Giannarelli.

Signol. Les femmes à la fontaine, de Beyer. — Chœur à 2 voix divisées.

Deuxième Partie.

Le Déluge, (prélude) de Saint Saens. — Piano, Orgue, Instruments à cordes.

Il Trovatore de Verdi.— Aria: M. Zuani.

Parsifal, (prélude) de Wagner. — Piano, Orgue, Violon, Alto, Violoncelle.

Carmen, (duo) de Bizet. — Micaela : Mlle Battistini, Don-José : M. Zuani.

Fantaisie appassionata de Vieuxtemps.— Piano : Mme Giannarelli, Violon : M. Giannarelli.

Les Bohémiens de Schumann. — Chœur à 4 voix.

A partir de 7 heures et demie, le soir du concert, les cartes d'entrée seront vendues à la porte du local de la Chambre Musicale.

Il n'y aura pas de plateau.

Conférences Publiques

La première des conférences publiques qui se donneront cette année à Bastia sous les auspices de la Ligue de l'Enseignement aura lieu aujourd'hui jeudi, 22 aujourd'hui, à 3 heures, dans la salle du Tribunal de Commerce.

M. G. Reynaud, Professeur d'Histoire et de Géographie au Lycée, traitera de la colonisation allemande.

Le Progrès partout

Le fils de campagne,
Que le luxe accompagne,
Ne va plus en sabot
Et se lève au Congo.

Un Maire, à Victor Valvier.

LE DRAME
DU NOUVEAU-PORT

Les nommés Poli Antoinette, son amant Giacomini François, Pietri Pierre et le journalier Roch..., assassins des malheureux Venturini et Vincenti, échappent toujours aux recherches de la police et de la gendarmerie.

L'inculpée Poli Anghia a demandé un conseil d'office qui lui sera désigné incessamment.

MM. Ramaroni et Giorgi commis aux fins d'autopsie des deux cadavres auront à faire connaître principalement si les projectiles qui ont atteint Venturini Augusto sont de même calibre et de même forme que ceux trouvés dans le corps de Vincenti et si les blessures par arme à feu des deux cadavres, et celle rapportée par Bicchierai Dominique proviennent de projectiles identiques.

Ces deux habiles praticiens n'ont pas encore déposé leurs rapports.

Cour d'Assises

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session ordinaire qui s'ouvrira le lundi 26 février 1906.

Lundi 26 février. — Raffalli Angèle Félicité, ménagère, demeurant à Foce-Casevecchie. Assassinat. Min. publ., M. Agostini, substitut du procureur général. Défenseurs, Me Nivaggioli et J. Ajaccio.

Mardi 27. — Bocognano Hube, courtier, demeurant à Ajaccio. Tentative de meurtre et port d'arme prohibé. Min. publ., M. Agostini, subst. du procureur général. Défenseur, Me Decori.

Mercredi 28.— Faravelli Charles, cultivateur, demeurant à Camelle. Meurtre. Min. publ., M. Agostini, subst. du proc. gén. Défenseur, M. Nivaggioli.

Jeudi 1er mars, vendredi 2, samedi 3, lundi 5, mardi 6. — Castellani Hyacinthe, sans profession, né à Calacuccia, sans domicile fixe. Viols, séquestration suivi de vol avec concomitance. Min. publ., M. Angeli, avocat général. Défenseur, Mes de Montera senior et de Montera junior.

Mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9, samedi 10, lundi 12. — Castelli Ch.-M., Poli Ange Antoine, Bonfasi François-Antoine, Poli Eustache-Mathieu, Orsini Xavier-Michel, Poli François-Félix, Poli Pascal-Alfred, Bonfasi Anne-Françoise, Orsini Marie-Lucie, de Pietricaggio. Meurtres, tentative de meurtre avec concomitance et port d'armes prohibées Min. publ., M. Angeli, avocat général. Défenseurs, Me S. de Casalta, Scamponci, Decori, de Montera senior, Nivaggioli, de Montera junior.

Mardi 13 et jours suivants. — Giuseppi J.-B., dit Roepo, Nicolai Antoine-Bapt., dit Maestrino, tous deux cultivateurs, demeurant à Carbini. Assassinat et complicité de ce crime. Min. publ., M. Angeli, avocat général. Défenseurs, Me S. de Casalta, Scamponci, Decori, de Montera senior, Nivaggioli, de Montera junior, S. de Casalta et Ch. Decori.

L'assassinat
de la
RUE DU MOLE

Aucun indice nouveau n'est venu mettre la Justice sur les traces de l'assassin du malheureux Benassi Jacques.

On avait parlé d'un certain Guerrini Paul que l'on disait avoir été vu en compagnie de la victime dans la nuit du crime vers 2 heures du matin.

Il serait établi actuellement que Guerrini Paul a bien été rencontré par la police sur le boulevard Paoli, dans la nuit de dimanche 18 courant, mais il était en compagnie d'un individu qui n'a rien de commun avec la victime.

Les recherches continuent ; on serait actuellement sur une piste bien plus sérieuse et il y a tout lieu de croire que Benassi a été assassiné par un de ses compatriotes qui connaissait parfaitement ses habitudes et qui avait avec lui des relations d'amitié.

Benassi aurait eu sur lui, au moment du crime, un revolver, dont on a le signalement, et qui a également disparu.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	20 fév. — 21 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.25 — 99.40
3 » 0/0 nouveau	99.32 — 99.05
	ex-coupon.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Arrondissement de Calvi

LA CANDIDATURE LANDRY

Calvi, 21 février.

On annonce la candidature aux prochaines élections législatives, dans l'arrondissement de Calvi, de M. Adolphe Landry, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur agrégé de l'Université, docteur ès-lettres.

M. Adolphe Landry est le fils de l'ancien président du tribunal d'Ajaccio, actuellement conseiller à la Cour d'Appel de Paris, et le gendre de M. Thuillier, sénateur de la Seine.

Légion d'honneur

Tableau de Concours pour 1906

Paris, 21 février.

Sont inscrits sur le tableau de concours pour le grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Tardi, capitaine du génie, officier d'ordonnance de M. le général *Le Gal, commandant le génie de la 15e région*, à Marseille.

⁂

M. Imbrico, officier d'administration de 1re classe, des bureaux de l'intendance de la 15e région, avec le n. 19 ;

M. Rivarcelli, id., avec le n. 22.

M. Mignocci, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires, dans la 15e région, avec le n. 21

Nouvelles Militaires

Armée territoriale

Paris, 21 février.

M. Canqoin, officier d'administration principal, en retraite, est nommé sous-intendant militaire de 3e classe, dans l'armée territoriale.

⁂

M. Albertini, officier d'administration de 1re classe en retraite, à Vescovato, est nommé officier d'administration de 1re classe dans l'armée territoriale, et affecté à la 15e région.

L'Affaire du « Liban »

devant

LE TRIBUNAL DE MARSEILLE

Plaidoirie de Me Decori

Marseille, 21 février.

Ce matin est commencé, devant le tribunal civil, les débats du procès en responsabilité civile, intenté par les familles des victimes du *Liban* dans la nuit de dimanche 18 courant, mais il était en compagnie d'un individu qui n'a rien de commun avec la victime.

Les recherches continuent ; on serait actuellement sur une piste bien plus sérieuse et il y a tout lieu de croire que Benassi a été assassiné par un de ses compatriotes qui connaissait parfaitement ses habitudes et qui avait avec lui des relations d'amitié.

Benassi aurait eu sur lui, au moment du crime, un revolver, dont on a le signalement, et qui a également disparu.

L'audience a été levée à midi.

Une chaleureuse ovation a été faite à Me Decori, à sa sortie du tribunal.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE
DES BIENS D'ÉGLISE

Bonifacio

Bonifacio, 21 février.

M. le Sous-Préfet de Sartene est arrivé à Bonifacio et a prescrit des mesures très sévères en vue de l'inventaire dans les quatre églises de la ville.

Ces opérations ont été terminées sans aucune manifestation et sans aucun incident.

Au Grand Séminaire
D'AJACCIO

Le supérieur refuse d'ouvrir les portes. — Elles sont enfoncées à coups de hache. — Le préfet dirige les opérations. — La foule lance des pierres sur les autorités. — Des séminaristes sont arrêtés. — Plusieurs personnes blessées.

Ajaccio, 21 février.

L'inventaire des biens du grand et du petit Séminaire d'Ajaccio devait avoir lieu aujourd'hui.

Vers 3 heures, M. le receveur des domaines, accompagné de M. Tourranjon, archiviste départemental, et de plusieurs autres membres de la commission, s'est présenté à la porte principale du Grand séminaire.

Le supérieur a refusé d'ouvrir les portes malgré les sommations qui ont été faites par les agents du gouvernement.

Devant ce refus, la force armée a été requise.

Peu d'instants après une compagnie du 163e et un détachement d'artillerie venaient renforcer les *brigades de gendarmerie d'Ajaccio* et des environs et toute la police de la ville, déjà sur les lieux.

On remarque que les artilleurs sont porteurs de haches et de pioches.

Une foule énorme, difficilement contenue par le cordon de troupes, est massée devant les établissements du grand et du petit séminaire.

Des manifestations hostiles se produisent; des cris de : « A bas les voleurs ! à la porte les assassins ! » se font entendre.

M. Phélit, préfet de la Corse, est lui-même sur les lieux et dirige les opérations.

De nouvelles sommations sont faites pour obtenir l'ouverture des portes qui n'a pas lieu.

En présence d'une pareille résistance l'ordre est donné d'enfoncer l'une des portes.

Les militaires armés de haches se mettent à l'œuvre, et à leurs coups la porte vole en éclats.

L'indignation de la foule est à son comble. Une grande agitation se produit, les cris de protestation redoublent.

Des pierres, des chaises, des carafes et autres projectiles sont lancés sur les autorités et sur la troupe.

Quelques soldats sont blessés M. Phélit a failli recevoir une chaise sur la tête.

La troupe est obligée de croiser la baïonnette et d'avancer de quelques mètres, dans cette position, pour éloigner les manifestants.

Mais on pénètre à l'intérieur du Grand séminaire.

Les séminaristes chantent et manifestent aux fenêtres ; ils sont applaudis par la foule.

Le drapeau blanc de la Corse, cravaté de deuil, flotte sur le monument.

Toutes les portes des chambres sont barricadées.

On a fait appel à des serruriers qui les ont crochetées.

Au dehors la surexcitation de la foule augmente; des bousculades se produisent; on sonne le « Colombo » et des groupes de femmes chantent des cantiques.

La troupe et la gendarmerie prennent les manifestants de nouvelles bousculades se produisent; quelques personnes sont contusionnées.

A l'intérieur, la résistance continue.

Les portes des chambres du Petit séminaire sont également barricadées.

Tout le mobilier du réfectoire est entièrement brisé.

On arrête six séminaristes qui sont écroués provisoirement à la chapelle et relaxés deux heures après.

Vers 5 heures les autorités se retirent, accueillies au passage par les cris hostiles de la foule, sans avoir pu terminer leurs opérations d'inventaire.

A PARIS

M. le chanoine Casabianca

Paris, 21 février.

Un inspecteur des domaines s'est présenté aujourd'hui à l'église Notre-Dame de Bonne Nouvelle.

M. le curé Casabianca l'a reçu à la porte et lui a donné lecture d'une violente protestation dont il a demandé l'insertion en tête du procès-verbal d'inventaire, insertion qui devait être faite en sa présence.

L'inspecteur de l'enregistrement ayant refusé, M. Casabianca lui a interdit l'accès de l'église.

Le représentant du gouvernement s'est retiré au milieu des protestations d'une centaine de fidèles.

A l'église de la Trinité l'inventaire n'a pu être pris par suite des protestations des fidèles.

Aucun incident sérieux ne s'est produit.

L'inventaire a été partiellement opéré aux églises Saint-Jacques, Saint-Antoine, Notre-Dame de Lorette, sans aucun incident grave.

EN PROVINCE

Toulouse

Paris, 21 février.

Des bagarres se sont produites à Toulouse devant l'église Saint Servin.

Le curé a refusé d'en ouvrir les portes. Des manifestants personnes, parmi lesquelles un prêtre et plusieurs femmes, ont été arrêtées.

AU VATICAN
LE CONSISTOIRE

Nomination d'Evêques français

Rome, 21 février

Un consistoire a été tenu ce matin par le Pape.

Presque tous les cardinaux y assistaient.

Dans ce consistoire Pie X a signé les décrets de nomination de dix-neuf évêques français.

Il a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a repris les idées exposées dans son encyclique relativement à la Séparation de l'Eglise catholique et de l'Etat français.

Le Pape n'a donné aux nouveaux évêques aucune instruction formelle au sujet du régime de l'Eglise catholique en France.

A L'ÉLYSÉE
LA RÉCEPTION
du Corps diplomatique

Paris 21 février.

Le Président de la République a reçu hier, ainsi que nous l'avons annoncé, à 4 heures de l'après-midi, la visite des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires accrédités auprès du gouvernement de la République française.

S. Exc. le comte Tornielli Brusati di Vergano, ambassadeur d'Italie, doyen du corps diplomatique, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

Je suis heureux de saluer en vous, au nom du corps diplomatique tout entier, le digne Chef de la grande République française.

C'est dans le développement graduel des grands intérêts solidaires de l'état social et économique des nations, qu'est permis d'entrevoir la base solide et la garantie réelle de stabilité de la paix internationale.

Il m'appartient, M. le président, de vous exprimer, au nom de tous mes collègues et au mien, la confiance que votre bienveillance assurera au succès de l'œuvre de concorde et de paix que nous poursuivons dans ce beau pays de France.

M. le Président de la République a répondu :

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous avez traduit, en termes très heureux, les sentiments qui m'animent.

Ce sera le plus grand honneur de la diplomatie moderne d'avoir fait une large part à l'idéal, dans les relations des peuples, et d'avoir compris qu'il ne peut y avoir d'œuvre politique durable, si elle ne satisfait pas aux aspirations supérieures de l'humanité.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

ART. 39.

L'article 39 est mis en discussion.

Cet article énumère les ressources financières destinées à alimenter les caisses de retraites.

Amendement de Ramel

M. de Ramel, député du Gard, développe un amendement établissant un impôt de solidarité constitué par dix centimes additionnels au montant principal des contributions financières.

M. Millerand

député de la Seine demande le renvoi de cet amendement à la commission de législation fiscale.

M. Jules Roche

député de l'Ardèche, voudrait savoir si l'effort demandé au Pays ne dépasse pas ses forces.

La loi sur les retraites ouvrières entraînera une répercussion dangereuse sur la richesse publique.

La séance est levée à 11 h. 50.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

Eloge funèbre

M. Doumer président de la Chambre prononce l'éloge funèbre de M. Archdeacon, député du 1er arrondissement de Paris, décédé hier.

Les fraudes sur les marchandises

M. Pierre Dupuy, député de la Gironde, désire savoir quand seront publiés les règlements d'administration publique relatifs à la répression des fraudes sur la vente des marchandises alimentaires.

Le ministre de l'agriculture

répond que cette loi sera appliquée le plutôt possible.

Il donne les raisons qui ont empêché jusqu'à ce jour la publication *des règlements d'administration* publique la concernant.

DOUZIÈMES PROVISOIRES

M. Merlou, ministre des finances, dépose un projet de loi portant ouverture de deux nouveaux douzièmes provisoires.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Colonies

Suite de la discussion du budget des colonies.

Les Interpellations
SUR
l'organisation du Congo

1. de l'interpellation de M. Rousset sur les actes de cruauté commis dans nos possessions par les fonctionnaires du département des colonies ; 2. de l'interpellation de M. Le Hérissé sur les mesures que le Gouvernement compte prendre à la suite des déplorables incidents qui se seraient produits au Congo français ; 3. de l'interpellation de M. Uraleur sur les mesures que M. le ministre des colonies compte prendre pour prévenir le retour des actes de cruauté commis dans nos possessions par des fonctionnaires coloniaux ; 4. de l'interpellation de M. Balande sur le recrutement des fonctionnaires coloniaux ; 5. de l'interpellation de M. Paul Constans sur les scandales de Saint Pierre et Miquelon ; 6. de l'interpellation de M. Lucien Hubert sur la situation générale des colonies et sur les méthodes d'administration que le Gouvernement entend leur appliquer ; 7. de l'interpellation de MM. Etienne Fiandin (Yonne) et Jules Siegfried sur la situation de l'Inde française ; 8. de l'interpellation de M. Holz sur la situation générale de nos colonies.

Interpellation Le Hérissé

M. Le Hérissé

député d'Ille-et-Vilaine, reprend le discours qu'il a commencé hier.

Il demande que des mesures soient prises pour empêcher le retour de pareilles atrocités dans la colonie du Congo.

L'orateur ajoute qu'il faut faire cesser le régime du bon plaisir et avoir une politique d'humanité à l'égard des indigènes.

M. Le Hérissé termine en disant qu'il demandera à la Chambre l'ordre du jour pur et simple.

Interpellation Hubert

M. Hubert

député des Ardennes, développe son interpellation sur la situation générale des colonies.

Il déclare que l'état financier des colonies est souvent lamentable. Après un assez long discours l'orateur conclut à la nécessité de renforcer les pensions des gouverneurs des colonies, et à la suppression de tous les fonctionnaires inutiles.

Le ministre des Colonies

répond aux différents faits exposés dans ces diverses interpellations.

M. Clementel fait observer qu'il serait injuste de généraliser des faits qui ne sont qu'individuels.

Il fait l'éloge du personnel des colonies dont l'abnégation et le dévouement sont admirables.

Le ministre ajoute qu'il a toujours prescrit aux fonctionnaires d'être humains envers les indigènes, et il n'a jamais manqué de faire punir les coupables.

Des mesures ont été prises pour assurer dans de bonnes conditions le recrutement des administrateurs coloniaux.

Le nombre des inspecteurs coloniaux sera augmenté.

Les impots ont été diminués à Madagascar et au Congo.

Le ministre termine en disant : « Nous avons fait une œuvre d'humanité, la Chambre jugera. »

M. Caillaux

député de la Sarthe, soutient que les faits dénoncés sont la conséquence d'un système général.

Il faut désormais aux colonies une politique d'exploitation commerciale et de liberté.

M. Jaurès

député du Tarn, demande que M. Gentil ne retourne plus au Congo sans être entendu par la commission d'enquête.

Ordre du Jour

M. Clémentel, ministre des Colonies, déclare accepter l'ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour est mis aux voix :

Nombre de votants. .	512
Majorité absolue. . .	257
Pour l'adoption . .	315
Contre	197

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

La Séance est levée et renvoyée à demain matin.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE
D'ALGÉSIRAS

L'échec de la Conférence *et le Ministère*

Paris, 21 février.

« L'Echo de Paris », envisage la possibilité d'une crise ministérielle, si la Conférence allait aboutir à un échec.

Ce journal se croit en mesure d'affirmer que si la chute de M. Rouvier se produisait, le Président de la République ferait appel à M. Poincaré, député de la Meuse.

La Presse Française

Paris, 21 février.

La presse française est unanime à considérer que la France doit maintenir les propositions qu'elle a faites, concernant la police, au Maroc.

« L'Echo de Paris » écrit :

La France a fait toutes les concessions possibles. Le Pays ne comprendrait pas une nouvelle reculade.

Dans « l'Aurore », M. Clémenceau fait observer qu'il est impossible d'aller plus loin que M. Révoil dans la voie des concessions.

Le « Gaulois » soutient que continuer la conversation, après le refus de l'Allemagne, serait une faute impardonnable et un acte de faiblesse absurde et dangereux.

La Banque d'Etat

Algésiras, 21 février.

Dans la séance d'hier les délégués à la Conférence ont examiné la proposition créant la banque d'Etat au Maroc.

Deux projets présentés par la France et par l'Allemagne sont soumis à la Conférence.

Les détails techniques de ces projets sur la banque d'Etat seront examinés à la prochaine séance.

LA GUERRE

L'opinion des banquiers allemands

Paris, 21 février.

Le correspondant de « Matin » à Algésiras affirme que l'empereur Guillaume a réuni tout récemment les chefs des plus importantes maisons de banque allemandes et a demandé leur opinion sur une guerre avec la France.

Les grands banquiers allemands ont été unanimes à déclarer qu'une guerre franco-allemande, même si elle avait une issue heureuse pour leur pays, serait un désastre complet pour l'industrie et le commerce allemands.

L'opinion du Ministre Anglais

Saint-Pétersbourg, 21 février.

Le correspondant à Londres du « Novoie-Vremia » qui avait demandé à Sir Campbell Bannermann son opinion sur une guerre européenne, a reçu du président du conseil des ministres anglais, une lettre disant que si la France, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre ne sont actuellement assez prêtes à la guerre pour en assurer les immenses risques.

Le projet allemand est un défi à l'opinion française

Londres, 21 février.

Le correspondant du « Daily Télégraph » à Algésiras télégraphie :

Le projet allemand sur la banque d'Etat au Maroc a été présenté hier aux délégués.

Le texte officiel n'a pas encore été communiqué à la presse mais d'après les renseignements que j'ai pu recueillir ce projet est un véritable défi jeté à l'opinion française.

Venant après la note sur la police au Maroc, le projet allemand sur la banque d'Etat, a produit une détestable impression parmi les délégués.

Il rend plus difficile encore toute entente entre la France et l'Allemagne et l'on considère à Algésiras la Conférence comme virtuellement terminée.

AVIS

M. Viscara, de Nervi (Italie), informé le public qu'il est arrivé dans notre ville avec un assortiment varié de plantes potagères et fruitières de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de plantes pour appartements et jardins.

Dans son magasin, Bd Paoli, 25, on y trouvera même une belle collection de Camélias.

DÉPOT CENTRAL

1, rue Neuve Saint-Jean, 1, Bastia

POMMES DE TERRE
EN GROS
pour semence et consommation

Early, Ronds, etc , etc.

Ails, légumes, savons, cafés, etc.
Gros et détail

AVIS

La Maison Dominique Mattei aîné place St-Nicolas, Bastia, vient de recevoir un lot de pétrole Atlantic qu'elle mettra à la vente, de 0,40 le litre.

On y trouvera également :

du Bully, et un grand assortiment de savonnettes parfumées de 0,30 à 0,50 la pièce.

des dattes, pruneaux, raisins secs malaga, figues sèches blanches du pays.

Pates Riviere et Carrot assorties, le kilo 0,80 c. Les deux paquets de 250 gr. chaque, 0,45 cent.

Lozerne 1re qualité.

du sel gros blanc et sec des Iles d'Hyères et du sel fin de table.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
ALLAITEMENT MATERNEL
1er Gros Lot :
200.000'
2e Gros Lot :
100.000'
3e et 4e Gros Lots :
25.000'-10.000'
Plus 1 320 Lots de
1.000' - 500' - 100'
soit 324 Lots=400.000' en tout, au lieu de 1 324 Lots=400.000' en tout, au moins.
Tirage : 15 Mars 1906
PRIX DU BILLET : UN FRANC
On trouve des billets dans toute la France, dans les principaux débitants de tabac, librairies, etc.
Pour recevoir à domicile, envoyer un mandat de cette dite billets que on désire voir le départir, à l'ordre de l'ALLAITEMENT MATERNEL, 8, Rue Jean-Baptiste Dumas, Paris.

CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE
Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du
VIN DE VIAL au Quina, Kola et Viande de Lacto-Phosphate de Chaux

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia		Arrivées à
Jeudi	4 heures soir.	Marseille . . Vendredi, 7 heures m.
Jeudi	9 heures soir.	Nice. . . . Vendredi, 6 heures m.
Dimanche	10 heures matin.	Tunis . . . Lundi, 11 heures m.
Samedi	10 heures soir.	Naples . . . Dimanche, 5 heures s.
Jeudi	minuit.	Livourne . . Vendredi, 4 heures m.
Samedi	4 heures soir.	Marseille . . Dimanche, 7 heures m.

Départs de		Arrivées à Bastia
Marseille .	Samedi, 3 heures s.	Dimanche . . . 6 heures s.
Nice . . .	Samedi, 10 heures m.	Samedi . . . . 7 heures s.
Tunis . . .	Mercredi, midi.	Jeudi. . . . . 6 heures m.
Naples . . .	Mercredi, 5 heures soir.	Jeudi. . . . . 1 heure s.
Marseille . .	Mercredi, 9 heures soir.	Jeudi. . . . . 11 heures m.
Livourne . .	Vendredi, minuit.	Samedi . . . . 4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de		Arrivées à
Marseille .	Dimanche, 4 heures soir.	Ajaccio . . Lundi, 7 heures matin.
Ajaccio . .	Lundi, 4 heures soir.	Propriano . Lundi, 7 heures soir.
Propriano .	Mardi, 10 heures m.	Ajaccio . . Mardi, midi.
Ajaccio . .	Mardi, 4 heures s.	Marseille . Mercredi, matin.

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

MADAME BERTI
Sage-femme
Coin de l'Orenga, près de la Mairie
Consultations. — Vaccination

Les cuisines
à Gaz et Accessoires
Jean Cleli, ex ouvrier du Gaz
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

LA GRAINE St-VINCENT
guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Maladies de Ventre
Foie, Vessie, Voies urinaires
Procure à Tous
Santé, Vigueur
A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs — *Dans toutes les Pharmacie*

L'ARGUS DE LA PRESSE
Fondé en 1879
LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX
Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.
PARIS. — 14, rue Drouot, — LE
CORRESPONDANTS de L'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Londres, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Rome, Milan.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégoria (Salon de 1870).
1er papier de Chine, format 50×37 . . . 6 fr
1er papier blanc. — . . . 3 fr
HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccis d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
1er papier de Chine, format 68×50. Chaque. 12 fr
Gen Déroto, Estrosse de la Corse (Salon de 1876).
1er papier de Chine, format 75×50 . . . 15 fr
1er papier Chine, format 40×30 (Salon). 12 fr
EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de CASTELLI, Libraire
A BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
SOUS LA DIRECTION DE Mme Alice RAYMOND
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.
Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir
DES PATRONS DÉCOUPÉS
DE " LA MODE ILLUSTRÉE "
AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-8°, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.
Ce numéro se trouve en vente dans la rue du Départ, 56, rue Jacob, Paris.
Un numéro également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

1re Distinction dans tous les Cafés : CRÉMATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

A VENDRE
Châtaignes sèches pour bestiaux et Fourrages.
S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

LIQUEUR DE NOIX
DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition internationale de Bastia (1903)
Bonne de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de notre ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et souverain contre le mal de mer et les coliques.
La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt à sa Villa près Cardo et à Bastia chez M. LUCIANI, pharmacien, place des Terreaux.
Se méfier des contrefaçons.

Lisez tous les Jeudis
le
Journal des Voyages
La plus attrayante des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lecturque, etc.
Récits d'Explorations. se Nombreuses Variétés.
SUPERBES ILLUSTRATIONS
15 centimes le Numéro. En vente partout.
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 168, rue Montmartre, Paris.

Cordonnerie Modèle
(Ancienne Maison Grimaldi)
Eugène PERICCHI, successeur
33, Boulevard Paoli, 33
BASTIA
HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de pantoufles
Prix défiant toute concurrence
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.
N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'argent à la Bourse
5 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., brochos or et argent fer titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE
BOIS à RUBAN, TOURS, MACHINES Locomobiles
OUTILS FRANÇAIS et ANGLO-SUISSES pour Bois et Métaux
DEROY Frères Aînés
RUE DE LA ROQUETTE, 15, PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouues artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Generaux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un **Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — VENDREDI 23 FÉVRIER 1906 — N° 54

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	28 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Ch. de St-Pierre.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 23 m. — Coucher, 5 h. 07 m.
Premier quar., le 2. — Pleine Lune, le 10.
Fête de Demain : Saint Damien.

22 FÉVRIER

Assainissement de la Corse

Rapport médical à M. l'Ingénieur sur la Situation sanitaire du Domaine national agricole de Casabianda

(Suite)

Nous avons fréquemment insisté sur la nécessité de prendre une *nourriture saine et abondante*, de s'abstenir de préparations alcooliques, d'éviter les excès qui prédisposent aux troubles gastro-intestinaux. Les ouvriers qui s'alimentent bien, qui n'abusent pas de l'alcool, sont en général indemnes de la malaria, ou tout au moins n'en subissent que de légères atteintes dont on a facilement raison. Chez ceux qui s'adonnent à la boisson, (les cas sont heureusement très rares à Casabianda) les accès sont plus fréquents et ne cèdent qu'avec difficulté.

Nous avons constaté aussi l'influence manifeste de l'*habitation* sur l'état sanitaire. Les ouvriers qui vivent dans les nouveaux logements, parfaitement aménagés, que l'administration des Ponts et Chaussées vient de faire construire, sont moins contaminés que ceux qui occupent les anciens locaux, composés de pièces actuellement inhabitables.

Les habitations récemment bâties, sont à la fois confortables et hygiéniques. Les pièces en sont largement aérées, blanchies à la chaux ; le parquet est en macadam que l'on peut laver à volonté, et par suite maintenus dans un état constant de propreté. Les fenêtres sont garnies de toiles métalliques placées de telle manière que loin d'arrêter la ventilation, elles la favorisent et servent même à l'activer. L'inconvénient des toiles métalliques qui empêchent parfois le renouvellement de l'air et rendent l'atmosphère des appartements lourde et peu respirable, a été totalement évité.

M. le Préfet de la Corse, M. Gruzon, inspecteur général des Ponts et Chaussées, M. l'ingénieur en chef du département, M. le Professeur Laveran, membre de l'Académie de médecine, M. Carrier, inspecteur des améliorations agricoles, M. le docteur Félix Battesti, président de la Ligue contre le Paludisme, ont visité les nouvelles constructions et constaté leurs heureux effets sur la santé de ceux qui les habitent.

Malheureusement, à côté de ces maisons que l'on peut considérer comme parfaites, il reste encore quelques vieux logements des plus défectueux. Ces logements sont les anciennes infirmeries du pénitencier que l'on n'a pas encore pu transformer en habitations ouvrières. Elles ne renferment que de vastes salles humides et froides pendant l'hiver, chaudes pendant l'été et par conséquent malsaines et incommodes. Quatre de ces infirmeries viennent d'être heureusement aménagées, il en reste trois qui ne tarderont pas, nous l'espérons, à subir de complètes modifications.

∴

A proximité de ces demeures ouvrières coule maintenant une *eau claire et limpide* captée dans les montagnes de Vezzani. Avant l'amenée de cette source au Domaine, c'était la rivière boueuse du Tagnone qui servait aux besoins du personnel. Les eaux impures et malsaines de cette rivière occasionnaient des troubles gastro-intestinaux qui, en affaiblissant les sujets, prodisaient dans leur organisme un terrain favorable à l'éclosion du paludisme

C'était en outre une réelle souffrance pour l'ouvrier, après une dure et lourde journée de labeur, de ne pouvoir étancher sa soif à une source rafraîchissante. Il se désaltère aujourd'hui librement et abondamment sans crainte des affections intestinales si souvent constatées autrefois. Aussi l'*amenée de l'eau potable* à Casabianda a-t-elle marqué le commencement d'une ère de prospérité dans l'histoire médicale du Domaine national.

En présence des résultats obtenus, nous ne cesserons de répéter que dans une région insalubre, *l'eau potable doit être considérée comme le premier stade de l'assainissement*. Le jour où on aura pourvu la côte orientale d'eau propre à la boisson, cette contrée ne sera pas encore assainie, mais elle cessera d'être inhabitable. Les accès paludéens s'y manifesteront, mais ils seront moins fréquents, plus atténués et céderont facilement devant une médication appropriée; on n'y constatera plus ces infections paludéennes, véritables intoxications qui résistent à tout traitement et anuihilent la volonté et les forces du sujet contaminé.

Il y a du reste de nombreux exemples qui montrent nettement l'influence heureuse de l'eau potable sur l'état sanitaire d'une contrée. Dans la région de Portovecchio, l'eau del'Ospedale a fait diminuer dans une large mesure les cas de fièvre palustre. Les statistiques du Dr Balesi prouvent cette diminution d'une façon indiscutable.

Dans la vallée du Fium'Alto, au-dessus de la gare de Folelli, à l'usine de Champlan, les ouvriers buvaient l'eau suspecte de la rivière ; ils étaient fréquemment atteints de fièvres palustres. Le directeur, M. Texier, organisa, matin et soir, le transport à l'usine d'une quantité d'eau de source suffisante aux besoins de ses employés. Les accès diminuèrent très sensiblement.

A Casabianda les statistiques, que nous avons établies sont encore plus probantes. Nous avons fait aussi une constatation relative à l'influence de l'eau potable. Au mois de septembre, c'est-à-dire au moment où les accès paludéens revêtent leur forme la plus violente et la plus tenace, l'administration du Domaine fait appel à des ouvriers supplémentaires pour les vendanges et les travaux de la fabrication du vin. Elle s'adresse surtout à des femmes qui arrivent au nombre de 50 à 60 des communes voisines ; elles quittent donc en général des collines ventilées, un air pur et léger pour venir travailler dans la plaine sous un ciel lourd et brûlant. Aussi elles payaient, autrefois, toutes plus ou moins, leur tribut à la malaria, et quelques-unes même étaient obligées de retourner dans leurs villages avant la fin des vendanges dont la durée est de 20 à 25 jours. Depuis l'amenée de l'eau potable, ces mêmes femmes se montrent plus réfractaires au paludisme, et en 1904, M. Fratoni, régisseur du Domaine, qui relève avec une scrupuleuse exactitude tous les cas de maladies, ne m'a signalé parmi elles aucune infection palustre.

On ne peut attribuer ce fait aux améliorations du logement ni aux toiles métalliques, puisque ces ouvrières couchent dans des maisons mal fermées, des granges, voire même des hangars, tous endroits où l'anophèle pénètre librement. L'eau potable reste donc seule en cause et, seule, a déterminé ces changements.

Il serait à souhaiter que les villages voisins (Aleria, Cateraggio, Ghisonaccia) profitent aussi de ces bienfaits. Actuellement on vient de ces communes chercher l'eau à Casabianda dans des tonneaux qu'il est difficile de maintenir dans un état de propreté complète. Ce transport défectueux a de manifestes inconvénients ; il faudrait donc des canalisations qui distribuent l'eau dans toute la région avoisinante. Ce serait la vie pour toutes les agglomérations qui se trouvent aux alentours du Domaine national.

DOCTEUR PASCAL ZUCCARELLI.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal est convoqué en séance publique extraordinaire, aujourd'hui vendredi, à 3 heure du soir.

Ordre du jour :

Demandes de sections de familles, Ancien et nouveau régime.

Demandes de sursis, Nouveau régime.

Bourses au Lycée. Promotions.

Octroi. Renouvellement quinquennal du tarif. Revision des articles 24 et 34 du règlement.

Casernement des réservistes. Supplément de crédit pour 1905.

PROPOS EN L'AIR

Poètes !

Il est souvent très ennuyeux d'avoir des amis poètes.

Cela peut paraître paradoxal au premier abord, car, en somme, un poète n'est pas un homme vulgaire, et il est toujours honorable, sinon profitable, de posséder l'amitié et les bonnes grâces d'un nonsieur d'essence supérieure.

Pourtant, quoique formé d'un limon spécial, bien que planant au dessus des laideurs de la réalité, un poète a souvent de nombreux défauts. Ainsi, je crois qu'on ne trouverait point sur terre un solipède — sicrellard fut-il ! — aussi rebelle aux conseils d'autrui qu'un rimeur de bonne ou mauvaise qualité. Tenez, voici plutôt une anecdote qui pourra vous édifier à ce sujet.

Dernièrement deux messieurs, fort experts en matière littéraire, discutaient de la valeur d'une œuvre écrite par l'un d'eux, poète fécond et lu par beaucoup de ses amis. Trouvant fastidieux les conseils et les remarques de son collègue, ne re digne barde leva brusquement la main sur lui ; le geste entraîna l'acte chez la partie adverse : un formidable coup de canne s'abattit sur le visage déconfit du fervent épris de la Muse.

---

33 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants
1877

La comtesse morte, adieu la belle vie qu'il menait. Au lieu de la nourriture succulente et des vins fins dont il se régalait, il revoyait la maigre chère des gargotes infimes; au lieu des hôtels somptueux où il logeait, il irait croupir de nouveau dans quelque sale garni ; plus de parties à un louis la fiche, de voyages confortables de plaisirs continuels, la cloche, la cloche tiédeuse le ressaisirait dans ses griffes !...

La peur lui donna une inspiration suprême.

— Avez-vous confiance dans cette femme? demanda-t-il à la comtesse en lui montrant Nais.

— Je la crois honnête, répondit Jeanne.

— Eh bien ! il n'y a pas deux moyens à employer. La misère est cernée de ce côté ; on peut monter ici d'un moment à l'autre et nous serions forcés de livrer la petite... mais Fabry ignore l'existence d'une issue située derrière l'hôtel; que madame sorte par là avec l'enfant, on ne l'inquiétera pas, elle !

— Oui, c'est cela... je l'accompagnerai, dit Jeanne.

— Gardez-vous-en bien ! s'exclama Méroualle, vous ne feriez pas vingt pas dehors sans être reconnue... on vous arrêterait votre fille de force...

Laissez-la emmener par madame, et restons ici pour faire perdre du temps à ceux qui nous poursuivent.

Pendant qu'ils fouillerent la maison, persuadés que l'enfant y est caché puisque nous y sommes, madame s'éloignera... comprenez-vous ?

— Mais madame est obligée, elle-même, de quitter Anvers. Où la retrouverons-nous ? Où pourra-t-elle nous donner des nouvelles de ma fille ?

— Elle m'écrira à Paris et on me fera parvenir sa lettre. Voici mon adresse, ma bruve femme...

Et il remit à Nais une carte semblable à celle que Mme Wouters lui avait montrée.

— Méroualle, 41, rue d'Argout, Paris, bégaya l'ouvrière.

— Vite! vite! ... j'entends qu'on pénètre dans l'hôtel... si on vous demande à qui appartient cet enfant, n'oubliez pas que vous devez passer pour sa mère. Donnez de l'argent à cette femme et qu'elle emmène Marie.

Jeanne obéit, affolée.

Elle embrassa l'enfant et la confia aux soins de Nais après lui avoir glissé dans la main un portefeuille contenant six mille francs en billets de banque.

Nais disparut avec la petite sans être inquiétée. Elle sortit, ainsi que le lui avait recommandé Méroualle, par une porte donnant sur une ruelle située derrière l'hôtel.

De là, elle gagna l'humble logement qu'elle habitait.

Il était temps. Cinq minutes après son départ, Fabry, assisté d'un officier de police belge, pénétrait dans l'appartement de la comtesse.

— Que demandez-vous, messieurs, dit effrontément Méroualle.

XV

Nais trouva Grard en train de faire les malles.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda-t-il en apercevant Marie qu'elle amenait.

La pauvre petite trembiait de tous ses membres.

Elle n'était que trop habituée aux déplacements précipités, à ces faits accomplis en quelques instants.

Son oreille était sourde, mais son intelligence avait de quoi surprendre ceux qui l'approchaient.

N'entendant rien, elle devinait.

Aujourd'hui, le coup était plus rude que jamais.

Pourquoi l'avait-on brusquement confiée à cette étrangère ?

Pourquoi sa mère avait-elle consenti à se séparer d'elle.

Le visage de Nais la rassurait un peu. La pauvre femme se montrait bonne pour elle. D'instinct, l'enfant sentait qu'elle avait en elle une protectrice et une amie.

Mais il n'en était pas de même de Grard dont l'aspect lui causait de la répulsion et de l'épouvante.

L'ancien maréchal-ferrant était véritablement hideux.

Ses traits portaient le stigmate de l'ivrognerie et du vice crapuleux.

Il lui apparut fertile dans son objection.

Elle se sauva en le voyant.

Nais la retint et pour la rassurer elle la prit sur ses genoux et la calina, tout en racontant ce qui devait se passer.

— Ecoute, dit-elle, je considérais notre expulsion comme un malheur, mais je crois que le bon Dieu est fatigué de nous accabler. Cette pauvre petite sourde-muette appartient à une mère riche et charitable qui saura nous récompenser de ce que nous ferons pour sa fille. Dès à présent, elle nous a mis à l'abri de la misère. Regarde.

Les yeux de Grard flamboyèrent à la vue des billets de banque contenus dans le portefeuille.

Le plaisir donna à sa physionomie une expression moins ignoble et Marie sentit sa terreur décroître lorsqu'il lui donna sur la joue une petite tape amicale.

— Cette gosse là va peut-être nous tirer du pétrin, dit-il.

Tout de suite, il eut une idée.

— J'ai, aussi, de l'étranger, fit-il, si tu veux, Nais, nous allons rentrer en France. J'ai des envies de me mettre all vert. Nous irons à la campagne, mais comme nous ne connaissons rien à l'agriculture, avec l'argent que voici, nous achèterons quelque part une auberge où nous vivrons heureux comme des cogs en pâte. Ça te va-t-il ?

La proposition n'était pas déraisonnable, en somme.

De la part de Grard, Nais pouvait craindre une plus mauvaise inspiration.

Depuis qu'elle avait quitté son mari, il était à présumer qu'il ne songerait plus à elle.

Retirés au fond d'une province et cachés sous un faux nom, ils seraient tranquilles.

Le bien-être rendrait peut-être Grard un peu plus sage. Il se rangerait. Il deviendrait meilleur. Puis la mère de Marie ne la leur retirerait sans doute pas tout de suite. Il y aurait encore des secours à espérer de ce côté-là.

Décidément l'avenir, un moment si sombre, s'éclaircissait.

— Nous ferons ce que tu voudras, dit-elle.

Grard un beau petit garçon, un peu pâlot et souffreteux cependant, ayant grandi trop vite au milieu de la misère et des privations.

— Un grand air bien rayonnait d'intelligence et de bonté. Pour rien au monde il n'eut commis une malhonnêteté si minime fût-elle.

(A suivre)

Certes, je n'aurais jamais cru pour ma part que Dame Poésie pouvait éveiller d'aussi ardentes passions au cœur de ses adorateurs ! Que ma naïveté était grande !

Mais savez-vous où se déroula ce drame vieux-genre, si peu d'accord avec les aspirations et les goûts modernes ?- Certes, ne répondez-vous, à Paris la capitale du monde des lettres. Eh, bien ! non ; pour une fois vous vous tromperiez, ce n'est pas à Paris. Hernani et les inoubliables batailles soulevées par le romantisme ont passé ; la ville des grandes luttes n'est occupée ou s'occupe aujourd'hui du Salon de l'automobile, de la Séparation, de la Conférence sans que les esprits aient le temps de s'attarder sur la réforme de l'alexandrin ou de la tragédie. D'ailleurs chacun y fait les alexandrains, les tragédies et les drames comme il l'entend... Ne sommes-nous pas en république ?

La ville privilégiée qui voit aujourd'hui naître et grandir en elle des luttes littéraires, c'est... Bastia !! Les habitués de ces promenades de 5 à 7 qui font, sous l'obscurité bienveillante de nos réverbères, les délices de la vie bastiaise, en ont eu la preuve l'autre soir. Rien n'a manqué, même pas la farce publique qui s'est retirée devant l'éloquence persuasive des lutteurs. On a même parlé de duel ; mais je crois que les deux champions ne pousseront pas le dévouement à la muse jusqu'à se faire immoler en son honneur... Bastia, la Corse et l'Humanité n'y perdraient-elles pas ?..

Tout de même, réjouissons-nous donc ! les nobles ardeurs ne sont pas près de s'éteindre dans notre pays ; qu'il est beau de combattre et même de mourir pour des vers surtout en un siècle où l'art poétique est dédaigné, où l'on préfère lutter pour les inventaires ou la suppression du blanc de céruse ! Je ne regrette qu'une chose dans la bolte querelle dont je me suis fait le bien faible narrateur : c'est que le pauvre poète blessé, n'ait pas songé à apaiser son ressentiment et la cuisante douleur de sa blessure dans un touchant poème... Mais en vers tout ne peut pas se dire, hélas !

O Poésie ! consolatrice éternelle, n'es tu faite que pour chasser les peines morales ?..

JACQUES.

Congé aux écoles

A l'occasion de son installation, M. le président de la République accorde aux écoles publiques un jour de congé qui sera pris le lundi 26 février.

Pour le Vice Recteur :
L'Inspecteur primaire,
CACHARD.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — Mardi matin, à 5 heures, en allant allaiter son fils, Mme Rinieri a trouvé, râlant, au meilleur ambulant du nom de Saperto Jean, âgé d'environ 70 ans, qui lui avait demandé l'hospitalité la veille.

Un quart d'heure après, ce malheureux mourait d'une congestion cérébrale sans avoir pu faire connaître son identité. On le croit compatriote originaire de Vennolasco.

Fait d'un intérêt *ad hoc*, le corps de ce pauvre diable a été déposé au cabanon municipal en attendant les constatations d'usage, et son inhumation aura lieu au cimetière communal.

⁂

SARTENE. — On lit dans « Sartene-Journal » :

Jeudi, ont eu lieu au milieu d'un grand concours de population les obsèques de M. Jean-Baptiste Lertora, propriétaire, père de M. Antoine Lertora, receveur des finances à Sartene.

C'est le fin d'une existence bien remplie, et les nombreux témoignages d'estime et de sympathie qui ont été donnés à sa famille, sont une preuve alors que cette perte sera chez nous très vivement regrettée.

Esprit ouvert et conciliant, M. Jean-Baptiste Lertora avait su s'attirer toutes les sympathies, et on peut dire de lui qu'il ne laisse que des amis.

C'était un républicain de vieille date, et il n'a jamais cessé de combattre avec la plus grande conviction, mais aussi avec une entière courtoisie pour le triomphe de ses idées politiques.

Nous nous associons à ce deuil qui frappe une famille aimée et considérée et prions M. Antoine Lertora ainsi que ses enfants, et particulièrement M. Raphaël Lertora, la sympathique jeune maître de notre barreau, de vouloir bien agréer nos plus sincères compliments de condoléances.

⁂

CORTE. — Mardi dernier ont eu lieu les obsèques de Mme Benedicte Pergola, née Casanova, qui vient d'être ravie, à peine âgée de 28 ans, à l'affection des siens à la suite d'une courte maladie.

Ni la science, ni les soins affectueux de sa famille éplorée n'ont pu empêcher ce triste dénouement.

Une foule innombrable de parents et d'amis, accourus de toutes parts, assistaient aux obsèques de cette femme de bien, de cette épouse dévouée.

L'absoute a été donnée en l'église de Venaco, par M. le chanoine Casanova, supérieur du petit Séminaire de Corte.

Nous adressons aux familles Pergola et Casanova, mairie de Rivanlosa, nos plus affectueuses condoléances. — L. P.

L'Application de la Loi de Séparation

Olmeta-di-Tuda

Vendredi 16 courant, M. Colonna d'Istria, receveur de l'Enregistrement de Saint-Florent, s'est rendu à Olmeta-di-Tuda, pour procéder à l'inventaire des biens de la fabrique de cette commune.

Le Curé, après sa messe, était allé prendre son petit déjeuner. Profitant de cette absence, les fidèles se sont enfermés à l'église, et en ont soigneusement barricadé les portes.

Ni le Maire, ni le Curé, ni la Receveur n'ont pu en obtenir l'ouverture.

On voulut alors envoyer les gardes champêtres, réquisitionner la gendarmerie d'Oletta, mais la population leur a fait rebrousser chemin, les menaçant de leur faire un mauvais parti.

Devant l'attitude énergique de la population, le Receveur s'est retiré, sans avoir pu procéder à l'inventaire.

Saint-André de Cotone

L'inventaire des biens d'Eglise devait avoir lieu samedi, à 1 heure, à Saint-André de Cotone.

A midi 30 minutes des personnes inconnues se sont introduites dans le clocher, et les cloches ont commencé à sonner à toute volée d'abord et le glas ensuite.

MM. les Curés du canton qui avaient tenu, dans la matinée, la conférence trimestrielle, se sont empressés de se rendre à l'église paroissiale pour empêcher toute manifestation hostile, mais peine perdue. Les enfants qui se rendaient en classe se trouvaient le long du chemin, juste au moment où M. Dubien, receveur d'enregistrement, chargé de l'inventaire, prenait la montée qui conduit à l'église, ils l'ont reçu à coups de sifflets et aux cris de « Vive la Liberté ! » Toutefois la population en est restait calme dans l'intérieur de l'église.

M. le Curé prévenu de l'arrivée de l'agent du fisc revêt le surplis et l'étole noire, s'avance, en compagnie des membres du conseil de fabrique sur la grande porte de l'église, y arrive juste au moment où M. Dubien, gravissant les trois marches de l'escalier, M. Domarchi, capitaine en retraite et président de la fabrique, s'avance pour lire une protestation, mais M. Dubien trop impressionné peut-être, remercie poliment et déclare se retirer.

Aussitôt l'église remplit du chant solennel du « Te Deum », et comme il devait y avoir salut à 2 heures 1/2, en profita de la présence de la population pour donner immédiatement la bénédiction du Saint-Sacrement, avec chant solennel du «Parce Domine » et du « Miserere ».

La population de Saint-André de Cotone est heureuse d'avoir montré au fisc aucun incident ne s'est produit.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'ennui, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engorgements douloureux, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL qui rétablira la circulation et les disposera toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 3, rue de la Lucienne. Exiger sur l'étiquette de la brochure explicative. Exiger surtout que le flacon porte la signature de garantie Nyrdahl.

LE DRAME DU NOUVEAU-PORT

Obsèques des victimes

Hier, à une heure de l'après midi, ont eu lieu les obsèques des deux malheureuses victimes du drame sanglant que nous avons relaté.

Une foule nombreuse, composée surtout, d'ouvriers des quais, a escorté les cercueils de Vincenti et de Venturini jusqu'au cimetière.

Les deux corbeilles ont été portées à bras jusqu'au champ de l'éternel repos, par des membres de l'Assistance Publique, dont le dévouement est sans borne.

Les parents des deux victimes, dont la douleur faisait peine à voir, conduisaient le deuil.

Nous leur adressons toutes nos condoléances.

Appel à la Charité

Le malheureux Venturini qui a si tragiquement trouvé la mort dans la soirée de mardi soir, laisse une famille de six personnes : une veuve et cinq enfants. L'aîné a quatorze ans à peine et gagne, au service de M. L.-N. Mattei, quinze sous par jour ; les quatre autres sont trop jeunes encore pour faire un travail quelconque. La famille est dénuée de toute ressource ; quiconque visite l'entresol qu'elle habite à la route du Cap, a peine à regarder la détresse de cette mère en pleurs, entourée de ses enfants.

Quelques habitants du quartier du Nouveau-Port, profondément touchés par le malheur de cette famille, ont décidé d'organiser en sa faveur une souscription. Une commission a été chargée de dresser des listes en ville. Néanmoins les personnes désireuses de collaborer à cette bonne œuvre, et auxquelles on ne serait pas adressés les membres de la dite commission, pourront faire parvenir leur obole directement à la veuve, ou aux bureaux du journal.

Nous espérons que les Bastiais qui n'ont jamais refusé de tendre aux malheureux une main secourable, ne resteront pas sourds à cet appel à la charité. Tous sorgeront à la veuve en pleurs, à la mère inconsolable et aux frêles orphelins à qui le sort ingrat a ravi tout soutien ; également tous donneront à ces malheureux qui, comme les autres, ont droit à la vie. N'a-t on pas dit que donner aux pauvres c'est prêter à Dieu ?...

J.

NOTA. — Toutes les listes de souscription seront publiées par les journaux.

Souscriptions

Maison L. N. Mattei, 5 fr. ; Southwell, 5 ; Mme Paul Sebi, 5 ; M. Olivari, 5 ; Anonyme, 5 ; Mme Cachard, 3 ; Mme Taillandier, 2 ; X., 2 ; Fregassi, 2 ; Ferrandi, représentant, 2 ; commandant Costa, 2 ; L. Pierangeli, 2 ; Gasparini, 2 ; Simon Damiani, 2 ; Giacobini, 2 ; MM. Ghighiermini, 2 ; Genesi, 2 ; Ciuguini, 2 ; Piaggi, 2 Thiers, 3 ; Biancarelli (Samaritaine) 2. — Total. 59 francs.

En dehors des précédentes sommes la commission a obtenu de M. Genet, chez qui le fils aîné du malheureux Venturini est employé, une augmentation de salaire de 0 25 par jour.

Contributions Indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département de la France continentale le 26 avril 1906.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus.

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen ; mais s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnuméraire qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de 30 ans les postulants qui justifient de services militaires dont la durée soupesse le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants de la Corse se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la Direction des contributions indirectes du département des Bouches-du-Rhône à Marseille où ils se feront inscrire avant le 5 mars 1906. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié-ès-lettres, ès-sciences ou en droit, seront dispensés de l'examen.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 février

Thermomètre — 7 heures du matin 7 6 à midi 12 0 à 6 heures du soir + 9 7 Maxima + 12 5 Minima + 5°.

Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 763 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans le matinée, NO. modéré. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, 1/2 couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 9 mm

⁂

Obsèques

Hier ont eu lieu les obsèques de Mlle Louise Lota, décédée dans sa 78e année, après une très longue maladie.

Mlle Louise Lota avait été associée à toutes les œuvres religieuses de notre ville. Animée d'une foi robuste et d'une ardeur infatigable, elle a réalisé beaucoup de bien. C'est à elle que nous devons l'établissement de l'Orphelinat du Bon Pasteur qui sert d'asile à plus d'une centaine de pauvres enfants abandonnées ou sans ressources. Elle n'hésita pas à parcourir la majeure partie de la France, quémandant pour cette excellente œuvre, ne se laissant pas rebuter par les difficultés et les refus. Elle réussit enfin. On ne saurait trop rappeler cet acte de dévouement chrétien, et il est jos'e que sa mémoire soit bénie par les malheureux qu'elle a contribué à soulager.

L'absoute a été donnée en l'église Sainte-Marie au milieu d'une affluence d'amis. Le deuil était conduit par l'un de ses neveux, M. J.-B. Forcioli, et d'autres parents, auxquels nous présentons toutes nos condoléances, ainsi qu'aux familles Nicolai, Lota et Filidori.

⁂

En simple police

A l'audience d'hier, tenue par M. Charais, juge de paix, divers charretiers sont condamnés à 5 fr. d'amende pour infraction à la police du roulage.

Les propriétaires des maisons portant les numéros 36 et 38 de la rue du Lycée n'ayant pas encore fait effectuer des réparations urgentes à leurs immeubles qui menacent ruine, bénéficient, non fois de plus, de l'indulgence du tribunal ; on leur accorde un nouveau délai de quinze jours, pour qu'ils se décident à réparer ou à démolir.

Deux jours de prison sont infligés à trois commissionnaires, récidivistes endurcis, pour avoir pris d'assaut les vapeurs à leur arrivée dans le port, ainsi qu'au nommé T. A., portefaix, pour ivresse manifeste et injures ; ce dernier se voit, de plus, condamné à 5 francs d'amende.

Pour ivresse publique et tapage nocturne, le sieur P. Jean reçoit deux jours de prison, et le sieur P. Vincent s'en tire avec 5 francs d'amende.

Certains bergers, — pour ne pas en perdre l'habitude — se voient infliger des peines variant entre deux et cinq jours de prison pour dévastation de récoltes.

⁂

Avis

Tous les porteurs de valeurs minières sont priés de s'adresser pour tous renseignements à M. de Vincenti, remisier, 20, rue St Lazare, Paris.

Becs éteints

Lundi soir, vers 11 heures, l'agent de police Arrighi, de service boulevard Saint-Angelo, a constaté avec étonnement que tous les becs de gaz étaient éteints dans cette rue.

Se dirigeant du côté de la place Preli, il aperçut des artilleurs qui prenaient la fuite du côté de la citadelle.

Des renseignements recueillis par cet agent il résulterait que ces militaires profitant de leur permission de minuit, s'étaient amusés à fermer les becs de gaz avec leur baïonnette.

⁂

Sous charge

Le voilier « La Foi », capitaine Antonorsi, partira dans le courant de la semaine prochaine pour Portovecchio.

Pour le fret s'adresser à M. Orsini, expéditionnaire.

⁂

Au Port

Services de vapeurs Arthur C. Southwell.

Arrivée : Vapeur anglais « Corsican » capitaine Jones, de 770 tonneaux, venant de Cardiff, reparti à destination de Liverpool.

⁂

Offres d'emplois

Revue int. agric. dev. par Ajaccio dem. part. corresp. cantonaux. Fixe : 30 fr. p. mois et remises. Env. rélér. et timb. p. rép. à M. Georges Alfonsini. — Poste-Bastia.

⁂

Mots de la fin

— Docteur, je fonde un journal et je m'adresse à vous, car on m'a dit que tous les sujets que vous traitez deviennent « chroniques ».

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Giustiniani Lucie-Marie-Louise. — Paoli Jean-Emile.

AVIS DE DECÈS

M. Toussaint Valery ; Mme veuve Raphaël Penna, née Valery, et ses enfants ; Mme Severoni, née Valery, M. Severoni, officier d'administration principal, et leur fils ; M. et Mme Félix Tambellini et leurs enfants ; M. et Mme Vincent Tambellini et leurs enfants ; Mlle Cucchi, professeur de piano ; Mme Pierre Feydel, née Tambellini, et M. Pierre Feydel, capitaine en retraite ; Mme et M. Giscinti, percepteur, et leurs enfants ;

Les familles Mamberti, Feydel, Valery, Casanova, Casanelli de Marseille, Cucchi Constant à Ismaïlie,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Adélaïde Valery
Née TAMBELLINI

leur épouse, mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 22 février, dans sa 72e année, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 10 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 9.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes ses réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

Pharmacie Teillet
10, Bd du Palais, Bastia

Emulsion normale d'huile de foie de morue aux hypophosphites de soude et de chaux.

Le litre 2 fr. 25, le 1/2 litre 1 fr. 25.

Huiles pures de Foie de morue.

TOURCOING 1906

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	21 fév.	22 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.40	99.25
Id. 3 0/0 amortis	99.05	99 00

ex coupon.

L'Affaire du « Liban » devant LE TRIBUNAL DE MARSEILLE

La responsabilité civile de la Compagnie

Marseille, 22 février.

Les débats relatifs à la catastrophe du « Liban » ont été repris ce matin, à 9 heures, devant le tribunal civil de Marseille.

Me Decori, l'éminent avocat parisien, a terminé sa plaidoirie en concluant à la responsabilité entière de la compagnie Fraissinet.

Me Aillaud, avocat de M. Fraissinet, dépose des conclusions demandant qu'à la suite de l'abandon de l'épave du « Liban » par la Compagnie, les demandeurs dont les prétentions lui coûteraient 3 647,000 francs, soient déboutés.

La parole est ensuite donnée à Me Couve, avocat de la compagnie Fraissinet.

Me Jouve développe les conclusions déposées par Me Aillaud et termine en demandant au Tribunal un jugement acquittant la Compagnie et condamnant les demandeurs aux frais et dépens.

L'audience est levée à midi et renvoyée à demain matin.

UN MINISTRE COMPROMIS DANS L'AFFAIRE des Voleurs internationaux de Marseille

Paris 22 février.

« L'Intransigeant » prétend que dans l'instruction de l'affaire des voleurs internationaux, qui se poursuit actuellement à Marseille, on a découvert les traces d'une aventure fâcheuse dont le héros serait un ministre.

Ce journal ajoute qu'on chercherait à étouffer cette affaire dans le but d'éviter un scandale.

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

A PARIS

Paris, 22 février.

L'inventaire des biens de l'église de Notre-Dame des Victoires, rendu impossible hier, à cause des manifestations des fidèles, s'est accompli ce matin, à 6 heures, sans incident.

EN PROVINCE

Privas

Des manifestations hostiles se sont produites à Privas.

Le receveur de l'enregistrement, envoyé à l'église de Nozières pour procéder à l'inventaire, a été frappé par les manifestants.

Une bagarre a eu lieu ; un gendarme a été grièvement blessé.

Nantes

L'inventaire n'a pu avoir lieu dans aucune église de Nantes, à cause de l'hostilité des fidèles.

Cet après-midi des bagarres se sont produites devant la préfecture.

La force armée est intervenue.

On compte de nombreux blessés. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le Cabinet ET LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

Paris, 22 février.

Les adversaires du ministère ont l'intention de reprendre l'attaque contre le cabinet, à propos de la prochaine discussion sur les nouveaux douzièmes provisoires.

A LA MARTINIQUE

Mouvements sismiques

Fort de France, 22 février.

Une nouvelle secousse de tremblement de terre a été ressentie aujourd'hui sur plusieurs points de l'île.

Elle n'a causé que des dégâts insignifiants.

La Mont P.lé est calme.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

L'inaction de la France

New-York, 22 février.

Une dépêche de Caracas fait connaître que le président Castro est encouragé dans les hostilités contre les étrangers, par l'inaction de la France et des Etats-Unis.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

M. Arnal

reproche au gouvernement de ne pas dire quelles sont les dépenses qu'entraînera la loi.

Le ministre des Finances

déclare qu'il est impossible d'apporter des chiffres précis.

Le gouvernement pense faire face aux nouvelles dépenses par l'élévation de la propriété bâtie et par une taxe sur les successions.

M. Merlou ajoute que les charges pour le trésor entraînées par la loi seront de 300 millions pour la période transitoire et 240 millions pour la période définitive.

M. Millerand

député de la Seine, rapporteur du projet de loi, monte à la tribune et prononce un discours fréquemment interrompu par les applaudissements des gauches.

L'orateur soutient que le projet de loi sur les retraites ouvrières n'aura pas de répercussion fâcheuse sur le trésor national.

Il termine en disant que cette loi a une haute portée morale et que la Chambre peut être fière de son œuvre.

Applaudissements prolongés.

L'affichage

M. Louis Martin, député du Var, demande l'affichage du discours prononcé par M. Millerand.

La proposition Martin, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affichage est voté.

M. Roche

député de l'Ardèche, prononce, à son tour, un assez long discours.

L'orateur prétend que nous marchons vers l'inconnu, et demande une deuxième délibération sur le projet de loi.

Motion Beauregard

M. Beauregard, député de la Seine, dépose une motion demandant l'affichage du discours de M. Jules Roche.

La motion Beauregard est mise aux voix.

Nombre de votants	507
Majorité absolue	254
Pour l'adoption	172
Contre	335

La Chambre n'a pas adopté.

Amendement de Ramel

L'amendement, présenté par M. de Ramel, député du Gard, sur l'article 39, et tendant à établir un impôt spécial de solidarité, est renvoyé à la commission fiscale.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté.

La mise à la retraite de M. Christian

M. Chauvière, député de la Seine, questionne M. Chaumié, ministre de la justice, sur la mise à la retraite de M. Christian, directeur de l'imprimerie nationale.

M. Chaumié, ministre de la justice

répond à M. Chauvière que cette mesure est justifiée par des irrégularités relevées dans la gestion de M. Christian.

L'incident est clos.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Colonies

Suite de la discussion du budget des colonies.

Interpellation Flandin sur l'Inde française

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Etienne Flandin et Jules Siegfried, député de la Seine-Inférieure, sur la situation de l'Inde française.

M. Flandin

député de l'Yonne, développe son interpellation, disant que nous avons eu tort d'accorder aux Hindous le suffrage universel.

M. Chassemougan en est le grand électeur et le scandale dure depuis trop longtemps.

L'orateur, en terminant, demande la suppression de la députation de l'Inde et une enquête sur les scandales électoraux qui ont eu lieu dans cette colonie.

M. Henrique-Duluc

député de l'Inde française, réfute les accusations portées à la tribune par M. Flandin.

Le ministre des Colonies

fait connaître que des mesures de répression ont déjà été prises.

Les élections dans l'Inde française ont lieu maintenant normalement.

Une mission d'inspection partira, d'ailleurs, dans cette colonie après les élections.

La discussion générale est close.

Les Ordres du Jour

M. Codet, député de la Haute-Vienne, demande l'ordre du jour pur et simple avec signification et approbation de la déclaration du gouvernement.

L'ordre du jour pur et simple, repoussé par M. Clémentel, est mis aux voix et rejeté par 249 voix contre 234.

Ordre du jour Flandin-Dumont

M. Flandin dépose un ordre du jour, modifié par M. Dumont, député du Jura, et accepté par le gouvernement.

Cet ordre du jour, ainsi conçu, est mis aux voix :

La Chambre, prenant acte de la déclaration du Gouvernement, l'invite à procéder à une enquête approfondie sur la situation de l'Inde française après les élections, et à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la fraude électorale dans cette colonie, passe à l'ordre du jour.

Nombre de votants	537
Majorité absolue	269
Pour l'adoption	309
Contre	228

L'ordre du jour Flandin-Dumont est adopté.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISES

M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, questionne M. Dubief, ministre de l'Intérieur, sur les illégalités commises à Avranches pendant l'inventaire des biens des églises de cette ville.

Le ministre de l'Intérieur

explique ce qui s'est produit à Avranches, et justifie l'attitude des fonctionnaires de l'enregistrement à l'occasion de l'inventaire des biens d'églises.

L'incident est clos.

La majorité pénale

L'ordre du jour appelle la discussion en 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés portant modifications à l'article 66 du Code pénal et fixation de la majorité pénale à l'âge de dix huit ans.

M. Paul Strauss, rapporteur.

Le Sénat a adopté.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

Espoir d'une solution possible

Algésiras, 21 février.

Les nouvelles sont moins pessimistes que celles d'hier.

On a aujourd'hui, dans les milieux diplomatiques d'Algésiras, l'espoir d'une solution possible, quoique les délégués allemands restent intransigeants.

Une activité extraordinaire règne parmi les représentants des puissances.

Les délégués échangent de nombreuses visites.

LA GUERRE ET La Presse française

Paris, 22 février.

Les grands journaux commentent aujourd'hui les nouvelles parvenues hier d'Algésiras et faisant prévoir un échec inévitable de la Conférence.

M. Jaurès dans « L'Humanité », écrit que si la Conférence n'aboutissait pas, ce ne serait point la guerre déclarée de suite, mais il s'en suivrait un état de tension, de malaise et d'intolérance dont la guerre pourrait sortir au moindre incident.

M. Clémenceau dit dans l'« Aurore » que l'échec de la conférence met les esprits en rumeur, mais que personne ne croit sérieusement que la guerre en soit la conséquence.

Les diplomates d'Algésiras laisseront cependant derrière eux une situation européenne lamentablement tendue.

EN ITALIE

SECOUSSES de Tremblement de terre

Rome, 22 février

Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties ce matin à Cosenza, Rocca di Papa et Marino où la population effrayée a abandonné les maisons.

Tout se borne à quelques dégâts matériels.

EN RUSSIE LA RÉVOLUTION

Les déportations

Saint-Pétersbourg 22 février.

A Saint-Pétersbourg et dans les principales villes des provinces, on commence à déporter en masse les personnes arrêtées par mesures politiques, et de nombreux candidats présentés par le peuple à la Douma d'Empire.

A Odessa, les prisons sont bondées de détenus politiques parmi lesquels se trouvent plusieurs officiers et de nombreux soldats.

A LIBAU

Nombreuses exécutions

Saint-Pétersbourg, 22 février.

Trente-deux personnes, condamnées à la suite des troubles insurrectionnels qui se sont produits à Libau, ont été fusillées, dans cette ville, le 16 février courant.

Le lendemain un insurgé a été pendu.

Deux autres personnes ont été fusillées hier pour crimes politiques.

A GROBINE

Saint-Pétersbourg, 22 février.

La répression se poursuit avec la même intensité à Grobine.

Huit personnes ont été fusillées, hier, dans les environs de cette ville.

FIÉVREUX
Guérissez-vous avec la DIANOSE

Dans toutes les colonies on produit est employé avec le plus grand succès.

Le traitement produit non seulement la guérison, mais en hâte, en outre, le retour des accès de fièvre.

Adresser mandat-poste ou bon d'escompte, aucune adresse n'est à connaître.

Que ceux qui souffrent des fièvres paludéennes emploient la Dianose. Ils seront guéris par la rapidité de son action !

Paris, 3, rue, et rue de Rennes, Bastia, Pierre Lucani, Phm. Pl. St Nicolas. Prix du flacon : 3 francs.

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI & C
BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boites assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que :

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent ***CIGARE MATTEI*** ou ne pas fumer

XXXIe ANNÉE — SAMEDI 24 FÉVRIER 1906 — N° 15

00101

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Damien.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 18 m. — Coucher, 5 h. 11 m.
Premier quartier le 2. — Pleine Lune, le 10.
Fête du Demain : Saint Mathias.

23 FÉVRIER

LE MESSAGE DE M. FALLIÈRES

Le message du président de la République ira droit au cœur du pays. On ne saurait tenir un langage plus républicain. Dès premier coup, M. Fallières a montré qu'il embrassait toute l'étendue de son devoir et qu'il vouerait toutes ses forces à le bien remplir. C'est une phrase excellente, celle où le président de la République se souvient qu'il est l'élu de son « parti », fait appel au « concours de tous les républicains » et proclame qu'il est le représentant de « l'intérêt supérieur de la nation », où tous les citoyens « sans distinction d'origine ou de foi politique » ont droit à la même protection et aux mêmes garanties. Le chef de l'Etat, quel que soit le régime, doit en effet savoir s'élever non seulement au-dessus des groupes politiques, mais même au-dessus des partis. Il doit se dégager des points de vue exclusifs et des préjugés, même de ce dogmatisme nécessaire aux heures de lutte, puisque le détachement est stérile et *le doute délétère*.

L'intérêt supérieur de la nation ! M. Fallières a bien vu où il est, tout d'abord et avant tout. Le premier ordre d'idées qu'il ait abordé dans son message, après les préliminaires, c'est l'armée et c'est la défense nationale. Ce paragraphe est sans redondance ; il ne dit que plus clairement et mieux ce qu'il fallait dire. Il définit d'une façon complète le devoir de l'armée : défense du territoire et défense du drapeau ; sauvegarde de la patrie, et aussi de l'honneur sans lequel on perd toutes les raisons de vivre. Aux néfastes théories qui nous ont fait tant de mal, M. Fallières oppose l'expression toute simple de cette vérité que la force militaire est « un des gages les plus certains du maintien de la paix », sinon le seul certain.

Fidélité à nos alliances et à nos *amitiés, respect de la loi, réformes à réaliser « sans impatience »*, sollicitude pour les déshérités : telle est à larges traits la physionomie d'une République marchant à la conquête de tous les progrès « par les voies de la raison, du bon droit et de l'équité. » Il n'y a pas une ligne qui ne soit à louer dans tout ceci ; et l'on cherche vainement ce qu'on pourrait ajouter au message du président de la République. Il n'y a pas une seule des préoccupations de l'heure présente ou de l'avenir qui n'ait sa place, et sa juste place, dans cet exposé si ferme et si net des vues d'un bon républicain et d'un Français sur le gouvernement de son pays.

Ce sont des avis que l'expérience des plus hautes situations politiques a vérifiés et éprouvés. Le président de la République apporte, par là même, dans sa haute mission, une autorité dont « l'intérêt supérieur de la nation » bénéficiera. Hier, en présidant pour la première fois le conseil des ministres, M. Fallières a prononcé une très brève allocution. Il a expliqué comment il entendait remplir sa fonction et exercer sa *collaboration avec les ministres*. Il a promis de dire son avis sincère, approbateur ou critique. Il veut prendre une part active au gouvernement, sans sortir de son rôle constitutionnel. « Pas plus que sous mon prédécesseur, a-t-il dit, il n'y aura une politique de l'Elysée. » C'est à merveille. Il serait contraire à la Constitution qu'il y eût une politique de l'Elysée. Mais il ne serait pas moins contraire à la Constitution que le président restât un spectateur trop souvent muet de ce qui se fait sous ses yeux. Il ne doit être ni indifférent ni indiscret. Et pour trouver la mesure entre ces deux écueils, il lui suffit de deux choses : le courage et la franchise.

(Le Temps).

Anciens Souvenirs Bastiais

L'Inauguration des bancs, à Saint-Jean. — La borne paga debiti *à la Citadelle. — Le concierge municipal Garibaldi.*

Le 15 janvier 1693, eut lieu en l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste l'inauguration des bancs, d'après deux documents conservés à la bibliothèque de notre ville.

Le premier de ces documents concerne la liste originale des anciennes familles du dix-septième siècle, de la basse-ville, qui avaient acquis un banc ; le second, a trait au plan du pavé de ladite église, dans lequel on voit deux rangées de groupes de bancs numérotés et disposés le long des piliers de la nef centrale avec entr'elles, un assez large passage au milieu. Cette disposition des bancs en longueur faisait que lorsque ceux qui les occupaient étaient assis, ils se regardaient en face.

Ces bancs existaient encore en 1828, lors des honneurs funèbres que furent rendus en cette église à la mémoire du duc de Rivière, par la ville de Bastia.

Ceci dit, voici la liste de ces anciennes familles marquantes, contemporaines de Louis XIV, que nous publions *pour la satisfaction de celles d'aujourd'hui qui verraient*, parmi ces noms, ceux de leurs ancêtres :

« Giacomo Sisco. — Pier Felice Guasco. — Andrea Bonelli. — Giacomo Seravalle — Giovan Agostino Rinesi. — Pietro Galeazzini. — Giuseppe Fabrizi. — Lodovico Vincensini. — Pancrazio Massei. — Antonio Bernardini. — Anton Francesco Morelli. — Gerolimo Orbecchio. — P. Francesco Maria Lori. — Giuseppe Terrigo. — Anton Giuseppe Freccia. — Magnifica Communità. — Pancrazio Baldasare. — Maria Francesca Gentile. — Antonio Levanio. — Francesco Luigi Luigi. — Vicaria Carbuccia. — Giovan Battista Cardi-Sanguinetti. — Giacomo Castagniola. — Giovan Battista Massei. — Salvadore Favalelli. — Canonico Battisti. — Domenico Francesco Casanova. — Giovan Domenico Massei. — Giacomo Rossi. — P. Simon Giovanni Biguglia. — Giacomo Paolo Zerbi. — Antonio Nobile Mattei. — *Agostino Massei.* — *Dottor* Sebastiano Carbuccia — Giacomo Santo Poggi. — S Camillo Cardi. — Marco Casella. — Dottor Cosimo Belgodere. — Giovan Ambrogio Frediani. — Angelo Francesco Luri. — Ignazio Biguglia. — Luigi Casella. — Giovanni Cristofari. — Anton Sebastiano Caraffa — Salvadore Palmesani. — Canonico Ruggiero Carbuccia. »

On aura sûrement remarqué dans cette liste que la *Magnifica Communità* (municipalité) y figure aussi, bien qu'elle logeât alors à la haute ville, au premier étage de la maison située sur la place de la Citadelle, en face le Donjon.

La Municipalité, que représentait, à cette époque, le Podestat Poggio Philippe-Félix, avait aussi bien sa place d'honneur à Sainte-Marie, qu'à Saint-Jean, et elle était dans les deux églises, la première de celles du côté de l'Epître.

Et à propos de cette pittoresque place de la Citadelle, jadis « Piazza di Corte », nous dirons qu'elle évoque par son château-fort, l'origine militaire de Bastia, et par son palais des Douze, sa maison communale, sa chiappa, etc., d'autres souvenirs.

Parmi ces souvenirs, il y en a un *qui est très curieux, et que nous ne pouvons résister au plaisir de le faire revivre une minute*, pour ceux des lecteurs du *Petit Bastiais* qui l'ignorent.

Le voici :

Lorsqu'un commerçant était près de faire faillite, et voulait se soustraire à la honte de la prison et de la marque d'infamie, il s'en allait bravement le matin, à la dite place, du côté de la mer, pour trouver la borne « paga debiti, » qui s'élevait sur la terrasse, entre le fossé entourant le Donjon et la rue descendante de la Chiappa.

Arrivé devant elle, il faisait descendre ses culottes et s'asseyait dessus, chair sur pierre, jusqu'au soir.

Le lendemain de cette exposition de sa personne « coram populo », il ne devait plus rien à personne, mais il avait perdu (du moins en ville) tout crédit, parce qu'il était allé « di culu in chiappa ! »

Cet usage de la pierre des faillis nous venait d'Italie, par la voie de Gênes puisque Vérone, pour ne citer qu'elle, a conservé la sienne pour la curiosité des étrangers qui la visitent.

Finalement, nous dirons que sous Louis XV, après la réunion de la Corse à la France, la fameuse borne et son usage avaient disparu pour faire place à un petit pavillon en briques, qui servait, le jour, de loge, à un certain Garibaldi, concierge de la Mairie, qui n'était distante de ce pavillon que de quelques mètres, et qui disparut à son tour, lors du transfert de la Mairie à la Rue Droite.

Ce nom de Garibaldi, dont le prénom nous échappe, mais qui devait être probablement celui de Joseph, nous rappelle qu'il y a quelques années parut dans la *Gazette Corse*, qui a précédé le *Petit Bastiais*, un article, où l'auteur s'efforçait de prouver, avec quelque apparence de raison, que ce concierge pouvait bien être un des ancêtres du grand patriote italien.

Il y a soixante ans, le nom de Garibaldi existait encore à la haute ville.

Un Amateur d'histoire locale.

Ce que disent les Journaux

L'Action

Sur la question marocaine :

« Une fois de plus, le Saint-Empire Romain Germanique, par l'organe de son empereur-roi Guillaume II, *imperator et rex*, a essayé de « faire marcher » le monde. Le protecteur du Sultan Rouge, le Décoré du Saint-Sépulcre, le Consul du Maghzen, l'Amiral de toutes les marines et le Colonel de toutes les armées, le Dispensateur de tous les cosmos militaires ou de Cour, le Wilhelm de la haute finance juive et du parti militaire prussien, après

---

3 4 Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

par

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants
1877

Tout jeune encore, il avait conscience de ce qu'était le devoir.

Sous son apparence très douce, il cachait une fermeté rare pour son âge.

Physiquement et moralement, il ressemblait à son père, à ce brave Lariot dont il ne se rappelait pas les traits ni l'existence, lui ayant été enlevé alors qu'il avait à peine deux ans.

Il se croyait le fils de Girard et, quand on lui demandait son nom, c'était de bonne foi qu'il donnait celui de Jean-Paul Béraud, puisqu'on lui avait toujours dit qu'il s'appelait ainsi.

Il éprouvait pour sa mère une tendresse qui touchait à l'adoration et qui se traduisait par un véritable culte.

Quant à Girard, il faisait tout ce qu'il pouvait pour le respecter et n'arrivait qu'à le craindre.

Il n'avait jamais subi de mauvais traitements de sa part, car Nais ne serait fait hacher pour le défendre, et aucune considération n'aurait pu l'empêcher de rompre avec son amant, s'il avait osé porter la main sur son fils.

Cependant l'abjection de cet homme était trop visible pour qu'un enfant aux instincts honnêtes comme Jean-Paul, n'éprouvât pas pour lui une répulsion invincible.

Il lui aurait pardonné sa grossièreté, sa paresse, son ivrognerie, mais il l'avait vu souvent battre sa mère, et, cela, il ne pouvait pas le lui pardonner.

Parfois il se disait :

— Je suis bien malheureux, les autres enfants aiment leur père ; moi, il m'est impossible d'aimer le mien.

Girard ne ressentait pour lui que de l'indifférence. Chose singulière ! malgré sa nature expansive et tendre, Jean-Paul ne souffrait pas de cette froideur, préférant n'avoir pas à répondre à ses caresses qui lui causent souvent de pénibles.

On lui avait enseigné à l'école les devoirs des enfants envers leurs parents.

Ces devoirs, il les remplissait envers son prétendu père, avec la conscience qu'il apportait à tous ses actes. Il ne haïssait rien tant que de lui poli et obséquieux, mais il ne pouvait pas l'aimer et il sentait bien que jamais il ne l'aimerait.

Il poussa un cri de surprise en entrant et courut à Marie qui sa mère tenait toujours sur les genoux.

— Une petite fille !

Elle le regarda et il lui plut tout de suite avec sa bonne figure si douce et si franche.

— Comment t'appelles-tu ? lui demanda-t-il.

Elle fit signe qu'elle n'entendait pas et qu'elle ne pouvait parler.

Jean-Paul n'avait jamais vu de sourd-muet. Il ne comprit pas. Nais lui apprit l'infirmité de la fillette.

— Oh ! la pauvre mignonne ! fit-il apitoyé.

Il la prit dans ses bras. Elle ne lui opposa aucune résistance. Ils étaient déjà bons amis.

Girard, qui plaisantait volontiers, riposta en manière de farce :

— C'est la petite sœur. Elle était en nourrice. On nous l'a renvoyée.

Jean-Paul leva les yeux vers sa mère et lui lança un regard interrogatif.

Une petite sœur ? Jamais on ne lui en avait parlé. Qu'est-ce que cela signifiait ? Après tout, il y avait bien des côtés mystérieux dans l'existence de ses parents, bien des choses qu'on ne lui avait pas expliquées. On lui avait caché ça avec le reste et, aujourd'hui, il en était informé par hasard, pensa-t-il.

Il reprit surpris et charmé, en embrassant Marie :

— Une petite sœur ! j'ai une petite sœur !

Ah ! que je suis content !

Un instant, Nais songea à le détromper. Puis elle pensa :

— A quoi bon, si ça lui fait plaisir de croire ? Ils sont peut-être destinés à vivre longtemps l'un près de l'autre. Il n'y a pas de mal à ce qu'il s'imagine cela. Il le connaîtra mieux.

Elle alla aider Girard à faire la malle et, pendant que Jean-Paul était occupé à jouer avec la petite, il lui souffla à l'oreille :

— Je lui ai collé une bonne blague, au même, hein ?

— Tu ne bien fait, répondit-elle.

— Ça te fait plaisir ça ?

— Oui.

— Moi, je m'en fiche après tout, si ça t'amuse.

Le même soir, le couple, accompagné des deux enfants dont l'amitié toute neuve grandissait à vue d'œil, quittait la Belgique et rentrait en France.

Depuis longtemps, Girard avait la marotte de se fixer en Touraine.

— Si jamais j'ai de l'argent, disait-il, c'est là que j'irai m'établir. C'est un bon pays. On y mange rudement bien.

A Tours, où il débarqua avec sa famille, il se rendit chez un homme d'affaires et parla d'acheter un fonds, ainsi qu'il en avait exprimé l'intention à Nais.

Le hasard voulut que l'intermédiaire auquel il s'adressa eut justement à vendre, dans de bonnes conditions, une auberge sise à Ormeaux, petit village du département de l'Indre.

Girard aurait préféré la Touraine, mais l'occasion paraissait bonne. Il ne la laissa pas échapper.

Huit jours après, à l'auberge de la Cornemuse, les gens du pays pouvaient lire sur la devanture au-dessous de l'enseigne le nom de Béraud, peint en gros[illegible]

C'était une maison d'apparence rustique mais propre et remarquable.

Tout autour courait un jardinet dressé dans lequel poussaient des légumes et quelques fleurs.

Une vigne grimpait le long d'un mur exposé en plein midi, et Nais se vit avec joie propriétaire d'un pommier splendide, de deux cerisiers en plein rapport et d'un prunier qui donnait les plus belles promesses.

L'auberge avait pour clientèle les rouliers de passage ou des paysans de la localité qui venaient y boire en jouant aux cartes.

Le rez-de-chaussée était composé d'une vaste cuisine servant de salle à manger et, à côté, d'une grande pièce qu'on appelait pompeusement la salle.

Au premier étage, trois chambres pour les voyageurs. Au second, trois autres chambres, les maîtres de la maison prirent pour eux la plus grande et donnèrent la deuxième aux enfants. Cette qui restait pouvait encore être louée à l'occasion, les jours de marché où l'on n'avait jamais trop de place.

Dès son arrivée à Ormeaux, Nais s'empressa d'écrire à Mérouille, de [illegible] elle avait précieusement gardé l'adresse, pour l'informer de l'endroit où elle demeurait.

(A suivre)

la démonstration de Tanger provoquée par l'imbécile pavane du petit Delcassé espérait sans doute rouler la France entre le double drap d'un internationalisme qui succombera et d'un nationalisme plus accidentel que nature. Pas du tout ! Sauf quelques exceptions regrettables ou discutables, l'opinion française a vu clair et juste dans cette longue intrigue du Maroc. Elle a compris, d'une part, qu'il est trop facile de traiter d'« aventure marocaine » une affaire où toute l'Europe et l'Amérique s'intéressent, et dans laquelle les destinées de la France d'outre-Méditerranée sont solennellement engagées ».

La Petite République

De M. Gerault-Richard, sur M. Fallières :

« Comme M. Loubet, M. Fallières s'attachera, lui aussi, à conquérir de nouvelles amitiés à la France et à garantir le maintien de la paix. Il semble qu'en ce moment ce soit là une tâche ingrate. L'empereur Guillaume, entretient en Europe une inquiétude qui, si elle est préjudiciable aux intérêts matériels des peuples, le sera bien davantage à sa propre réputation ; mais le nuage se dissipera sans cesser ni nous ne reprendrons notre œuvre sociale que M. Fallières définissait si heureusement dans son discours d'Agen, lorsque, au mois de janvier, il sollicitait le renouvellement de son mandat sénatorial. Il y a encore de beaux jours pour la démocratie française. »

Le Gaulois

Les progressistes ne veulent voir que les conseils de charité que le Saint-Père donne aux catholiques et ils en contiennent que le Pape blâme la résistance aux employés de l'enregistrement.

Les progressistes, cependant, auraient quelque raison de ne point approuver la soumission à l'écart des forts. Ne sont-ils pas victimes de leur résignation aux entreprises du Bloc ? S'ils avaient lutté comme luttent aujourd'hui les catholiques, ils auraient reconquis le pouvoir avec l'aide des libéraux.

Les Marches d'épreuves
du 163e d'infanterie

Hier, se sont terminées les marches d'épreuve du 163e régiment d'infanterie, en garnison dans notre ville. Ces marches d'une durée de quatre jours et comportant des itinéraires de 18, 20, 22 et 24 kilomètres, avec le chargement de campagne, ont été exécutées dans les meilleures conditions, sans malades ni traînards, malgré le temps qui ne s'est pas toujours montré favorable, notamment le 21 février qui, nos lecteurs se le rappellent, nous a gratifiés de nombreux grains successifs à des rafales de vent avec lesquelles le détachement a été aux prises sur la route de Saint-Florent.

Les troupes ont quitté, chaque jour, leurs casernements entre 5 h. 30 et 6 h. du matin, pour rentrer en ville, musique en tête, entre 10 et 11 heures. Le défilé des compagnies dans les grandes artères de Bastia nous a permis de constater l'excellent état d'entraînement de nos fantassins. Leur attitude sous les armes, outre qu'elle dénontre l'excellente méthode d'instruction des chefs, nous est un sûr garant, qu'au jour du danger, les Corses d'aujourd'hui sauront le noble exemple de leurs aînés, et que, dignes descendants de Paoli, ils prodigueront leur sang et leur vie, sans compter, pour faire leur Patrie plus grande et plus forte.

Chronique Judiciaire

Il y a quelques jours, un nommé Casanavagia, qui depuis longtemps avait abandonné tout travail et vivait d'expédients, s'introduisait à l'aide d'une fausse clef dans une épicerie du boulevard de Cardo et y dérobait diverses marchandises qu'il revendait ensuite à vil prix.

Le Tribunal l'a puni de 3 mois de prison.

Défenseur, Me Hyacinthe de Rostero Junior.

M. Martini était un jour assigné à comparaître devant M. le juge suppléant du canton de Campitello, tenant audience en remplacement du titulaire empêché. Il se prolongeait, paraît-il, aucune sympathie pour ce magistrat qui le lui rendait fort bien, du moins à ce qu'il assure. Même il avait été appelé à déposer en qualité de témoin dans une enquête administrative à la suite de laquelle le juge suppléant fut suspendu de ses fonctions. Il ne lui reconnaissait donc pas d'autorité pour le juger. Aussi dès qu'il fut en sa présence s'emporta-t-il jusqu'à le traiter de blanc-bec et autres aménités de ce genre qu'il regrette d'ailleurs.

Le Tribunal pour lui apprendre à se montrer plus respectueux d'un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, lui a infligé deux mois de prison, mais en raison de ses bons antécédents il lui a fait application de la loi de sursis.

Défenseur, Me Nivaggioli.

On dansait à Luri par un beau soir d'été aux sons d'un vieil accordéon. Le sieur Domini commandait une mazurka. Tel n'était pas l'avis du nommé Bramanti qui préférait une valse.

Une discussion s'engagea à ce sujet au cours de laquelle les deux antagonistes en vinrent aux mains et se firent des blessures plus ou moins graves.

Le Tribunal pour les rendre à l'avenir d'humeur moins belliqueuse, a condamné Bramanti à 6 jours de prison et Domini à 16 francs d'amende.

Me de Caraffa assistait le premier, Me H. de Montera junior, le second.

La nommé Peri, qui se trouvait un beau jour, par hasard, en état d'ivresse, traita le chef de gare de Prunete d'escroc et de mendiant. Il se repent aujourd'hui, et M. le Directeur de la Compagnie de chemins de fer demande lui-même au tribunal de se montrer indulgent.

Peri en a été quitte pour 6 jours de prison avec sursis.

Défenseur, Me Moretti.

Le Tribunal inflige ensuite 5 francs d'amende avec sursis au sieur Simonpieri, vieillard octogénaire au passé irréprochable, qui voyant un cochon ravager sa propriété, le tua d'un coup de fusil.

Défenseur, Me Moser.

L'assassinat
de la RUE DU MOLE

M. le juge d'instruction Virgitti, avait transmis, jeudi, une délégation à M. le Commissaire central le chargeant de faire procéder à la levée des scellés apposés sur l'écriadu crime de la rue du Môle.

M. Dumas a procédé hier, vers trois heures, à cette opération, en présence du gardien des scellés.

Se conformant aux ordres donnés par M. le juge d'instruction dans la même délégation, M. Dumas a, en outre, fait vider cette écurie, afin de rechercher s'il ne s'y trouvait pas des objets suspects n'ayant pas appartenu à la victime et pouvant provenir de l'assassin.

L'écurie a été vidé et fouillé de fond en comble.

Ajoutons pour terminer qu'un sujet sarde, compagnon de travail de Bonassi Jacques, qui avait reçu de ce dernier, la veille, une somme de six francs pour des journées de travail, a disparu le matin même du crime et toutes les recherches faites pour le retrouver sont demeurées infructueuses.

Gazette Ajaccienne

Ajaccio, 23 février.

(De notre Correspondant particulier)

Programme des fêtes du Carnaval

Samedi 24 février, à 8 heures et demie : Concert donné sur la Place des Palmiers, par la musique municipale.

A 10 heures : Redoute (rouge écarlate et bien plié) dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Dimanche 25 février, à 2 heures de l'après-midi : Jeux sulfatins sur la Place du Diamant.

Le soir à 8 heures et demie : Eclairage de la place à giorno et bal populaire. Bataille de confetti.

Lundi 26 février, à 2 heures de l'après-midi : Concert par la musique municipale sur la Place du Diamant et bataille de confetti.

Mardi 27 février, à 2 heures de l'après-midi : Bataille des fleurs sur la Place du Diamant.

Le soir à 8 heures et demie : Bataille de confetti sur la place éclairée à giorno.

A 9 heures : Retraite aux flambeaux pour la clôture des fêtes.

Police

Contraventions :

Contre A. Philippe, 38 ans, portefaix ; P. François, 26 ans, portefaix ; et G. Pierre, 19 ans ; tous trois pour être monté sur le vapeur « Bocognano, » venant de Propriano, avant son amarrage au quai.

Contre C. Antoine, 44 ans, marin-pêcheur, sans domicile fixe, pour ivresse manifeste sur la voie publique.

Contre P. Joseph, 37 ans, portefaix, pour s'être livré à des voies de fait et violences légères sur T. Charles, 14 ans, ouvrier boulanger.

Contre P. Paul-Baptiste, 35 ans, pour abandon de sa charrette attelée sur la voie publique.

Contre B. Félix-Antoine, 18 ans, cocher, pour n'avoir pas de livret de cocher.

Contre D. Jérômine, 21 ans, pour dépôt d'immondices devant le portail de la maison qu'elle habite.

Arrestations :

Les nommés Ch. Xavier et G. Jean, sous ex-trait de jugement, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

Les nommés A. Baptiste et C. Jean, inculpés de violences légères envers un agent de la force publique, ont été arrêtés, conduits au parquet et écroués à la maison d'arrêt.

Cirnea

(Peristilu d'u teatru, 27 febraju, ultimu jornu di chernevale, a dui ore).

PRUGRAMMA

1. Rondò di Rampolli.
2. La Cigale et la Fourmi, comédie.
3. Polacca.
4. Choeur d'enfants.
5. Cramophone.
6. Punta e tacca, ballu côrsu.
7. Petit Grégoire, chanson, (Botrel).
8. Jardinière et Bonnetière, comédie.
9. Serenata, bislinu spiansiôrtu (Braga)
10. Balli varii.
11. Ferandôla.
12. U vatticinu di Cirnea, commediôla.

Berandèlla

Prezzi d'entrata : 1 francu per i sôci e i meni bri d'e so fammiglie ; 5 franchi per l'estranei.

I Ramaoli entreranu senza pagà ei i rinfreschi seranu gratuiti per elli su'ameute.

LE DRAME
DU NOUVEAU-PORT

Constitution de Poli Antoinette

La femme Poli Antoinette, épouse Santelli, âgée de 23 ans, tenancière de la buvette où s'est déroulé, lundi soir, le drame terrible dont nous avons relaté les émouvantes péripéties, s'est constituée, hier soir, vers 4 heures, entre les mains de M. Nivaggioli, son avocat.

Après avoir informé MM. le procureur de la République et le juge d'instruction des intentions de sa cliente, Me Nivaggioli porteur d'un mandat de dépôt, a conduit Inimême Poli Antoinette à la maison d'arrêt où elle a été écrouée.

Poli, inculpée de complicité d'homicides volontaires et de tentative de ce crime, était sous mandat d'arrêt.

Elle aurait, jusqu'à hier matin, gardé la campagne en compagnie de son amant, Giacomini François, l'un des auteurs présumés de ces crimes.

Giacomini aurait été vu à Casamozza hier dans la matinée prenant le train de Ghisonaccia.

L'autorité judiciaire, prévenue, fit immédiatement télégraphier le signalement de cet inculpé à toutes les gares de la ligne orientale.

Souscription pour la famille Venturini

2e Liste :

Mme Nivelle, 1 ; Negre, 1 ; Milanta, 1 ; Bianchi, 1 ; Ghilini, 1 ; Bertoli, 1 ; Cristofini, 1 ; Biaggini, 1 ; Luigi, 1 ; Anonyme, 1 ; Albertini, 1 ; Henri Bertoli, 1,50 ; Martini, 1 ; Poggi Auguste, 1 ; Ghilini père, 1 ; Maison Carboccia, 1 ; Maison Orengo, 2 ; Paoli (Toga), 0,40 ; Salvo, 0,30 ; Gavini, 0,75 ; Nicolini, 50 ; Avanzi, 0,50 ; Mme Sisco, 0,50 ; Mlle Guitton, 0,50 ; Colonna, coiffeur, 0,50 ; P. Graziani, 0,50 ; Mme Sardi, 0,10 ; Lisoni, 0,25 ; Chiesa, 0,25 ; Farrandini, 0,50 ; Sarturi, 0,50 ; Quilichini, 0,50 ; Mofso frères, 0,50 Anonyme 0,25 ; Anonyme, 0,25 ; Casanova, 0,25. — Total : 26.40.

Congé aux écoles

A l'occasion de son installation, M. le président de la République accorde aux écoles publiques un jour de congé qui sera pris le lundi 26 février.

Pour le Vice Recteur :
L'Inspecteur primaire,
CACHARD.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 février

Thermomètre — 7 heures du matin 8 0 à midi 12 0 à 6 heures du soir + 8 5 Maxima 12 Minima 5.

Baromètre 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 754 mm.

Vent. — Dans la matinée, O. faible. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Obsèques

Mme Adelaïde Valery, née Tambellini est décédée subitement dans la nuit de mercredi à jeudi. Frappée d'une congestion, elle n'a plus repris connaissance et s'est éteinte quelques instants après.

La nouvelle de sa mort s'est répandue en ville dès la première heure et a produit une vive émotion surtout parmi ceux qui l'avaient vue la veille. Excellente épouse, mère très dévouée, elle ne connaissait d'autres joies que celles de la famille. Sa mort subite plonge les siens dans une douleur inexprimable.

La cérémonie des obsèques s'est faite au milieu d'une affluence de parents et d'amis qui ont pris une large part à la disparition si inattendue de cette excellente femme.

Nous adressons à Mr Toussaint Valery, à ses filles et à son gendre, M. Sorroni, officier d'administration principal des hôpitaux militaires à Oran, l'expression de nos sincères condoléances.

⁂

Le tocsin

Hier soir, vers 8 heures, le tocsin retentissait lugubrement et la population se portait en foule du côté de la mairie pour avoir des nouvelles.

Renseignements pris, un feu de cheminée venait de se déclarer dans la maison portant le numéro 2 de la place du marché. Quelques courageux citoyens, accourus au premier signal réussirent à éteindre le feu après une heure de travail.

Mais pourquoi fait-on sonner le tocsin, lorsqu'il n'y pas d'incendie ?

On est en droit de se la demander.

⁂

Le Sillon

Aujourd'hui, lire dans le *Sillon de la Corse* la savante étude juridique sur les Confréries, par M. S. de C.

⁂

Objets perdus

Un mouchoir soie et dentelle a été perdu au concert du 22 février, à la Chambre musicale. Il est chez M. Giannarelli, à la disposition de la dame qui l'a égaré.

⁂

Au Port

— Vap. « Cyrnos, » cap. Maury, de Nice, 27 pas., divers.

— Vap. « Tavignano, » cap. Catoni, de Nice, 6 pas., div.

— Vap. « Balkan, » cap. Marcantetti, de Livourne, 21 passag., div.

Vap. « Numidia, » cap. Mattei, de Naples, 40 passagers diverses.

— Vap. « Italia, » cap. Prades, arrivé de Tunis, 20 passagers, div.

— Vap. « Pénon, » cap. Terrade Marseille, 41 passag., div.

— Vap. « Paraguay, » cap. Merlo, de Livourne, 21 passag., div.

Nos Dépêches
DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	22 fév.	23 fév.
Rente de 3 0/0 ancien	99.25	99.37
— 3 » 0/0 nouvelle	99.00	99.00
	ex-coupon.	

Nouvelles Militaires

Tableau de Concours pour 1906

Médaille militaire

Infanterie

Paris, 23 février.

M. Vignolles, adjudant au 163 rég. d'infanterie, est proposé et classé pour la Médaille militaire.

L'Affaire du « Liban »
devant
LE TRIBUNAL DE MARSEILLE

La responsabilité civile de la Cie Fraissinet

Marseille, 23 février.

Les débats des affaires en responsabilité civile, nées de la catastrophe du « Liban » ont continué ce matin, devant la première chambre, du tribunal civil de Marseille, présidée par M. le juge Damon.

Me Couve, avocat de la Compagnie Fraissinet, a terminé sa plaidoirie.

Me Benjamin Abram, chargé avec Me Couve des intérêts de la Compagnie Fraissinet, prend ensuite la parole.

Le défenseur parle durant près de trois heures et soutient, comme son confrère, que l'abandon du navire par la Compagnie, l'a libérée de tous dommages envers les victimes.

Le procès est renvoyé en continuation à l'audience de mercredi.

Conseil des Ministres

Paris, 23 février.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Conférence d'Algésiras

M. Rouvier communique les dispositions de la note française remises à M. de Radowitz, portant les nouvelles concessions faites par la France sur la question de la police marocaine.

Il a également communiqué le projet français sur la banque d'Etat au Maroc et exposé le point de vue allemand.

M. Rouvier a fait connaître l'état des travaux de la Conférence internationale.

Les inventaires

M. Dubief, ministre de l'intérieur, a rendu compte des divers incidents qui se sont produits dans certaines villes à l'occasion de l'inventaire des biens ecclésiastiques.

Le conseil a décidé de terminer les opérations de l'inventaire avant les élections législatives générales.

Réservistes et territoriaux

Sur la proposition de M. Etienne, ministre de la guerre, le conseil s'est montré favorable à la réduction à 21 et 8 jours, de la période d'instruction de la réserve et de l'armée territoriale.

Nouveaux cuirassés

M. Thomson, ministre de la marine, a annoncé qu'il demanderait au parlement l'autorisation de mettre sur le chantier trois cuirassés de 18.000 tonnes.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

LA LOI DE SEPARATION
L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE
A PARIS

Paris, 23 février.

L'inventaire s'est effectué sans incident ce matin, à six heures, aux églises Saint-Philippe du Roule, et Saint Pierre-de-Chaillot.

EN PROVINCE
Graves incidents A SAINT-SERVAN

Un chef de bataillon et trois capitaines du 47e rég. d'infanterie refusent d'obéir à la réquisition du sous-préfet.

Saint-Servan, 23 février.

Ce matin le receveur des domaines s'est présenté à l'église paroissiale de Saint-Servan dont les portes étaient fermées.

On a fait les sommations d'usage mais inutilement.

Le sous-préfet de Saint-Malo qui dirigeait les opérations a requis M le chef de bataillon Hery, breveté d'état-major, commandant le détachement du 47e d'infanterie, à Saint-Servan, pour faire enfoncer les portes de l'église

Cet officier supérieur a refusé d'obéir à la réquisition du sous-préfet.

Trois capitaines, également requis, ont opposé le même refus.

C'est un lieutenant qui a fait exécuter la réquisition.

Le général Davignon, saisi de l'incident, a ordonné aux officiers qui ont refusé d'obéir, de prendre les arrêts.

Ce général a fait ouvrir une instruction militaire qui sera transmise au ministre de la guerre.

A La Chapelle

Les agents de l'autorité poursuivis pendant neuf kilomètres.

Privas, 23 février.

Dans la commune de La Chapelle, les habitants, armés de bâtons, ont assailli le percepteur, chargé de procéder à l'inventaire des biens de la paroisse, et les deux gendarmes qui l'accompagnaient.

Ces agents de l'autorité ont été poursuivis pendant neuf kilomètres par une bande de paysans.

Dans le village de Saint Clément une centaine de personnes, armées de fourches et de bâtons, ont empêché le percepteur, chargé de l'inventaire, d'entrer à l'église.

LA QUESTION MAROCAINE
LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS
La Banque d'Etat

Algésiras, 23 février.

Dans sa séance d'hier la Conférence a commencé la discussion du questionnaire espagnol sur la banque d'Etat du Maroc.

L'Allemagne et la France n'ont apporté aucune modification à leurs points de vue sur cette question.

On estime toujours qu'une rupture est à craindre et qu'elle pourrait bien se produire au cours de la discussion sur la question de la banque d'Etat.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité.

ARTICLE 39.

La discussion est reprise sur l'article 39.

Amendement Dormoy

M. Dormoy, député de la Gironde, dépose un amendement tendant à substituer le système de la répartition à celui de la capitalisation.

L'amendement Dormoy est rejeté.

L'article 39 est adopté.

La Chambre adopte ensuite l'article 40, dernier du projet de loi.

Plusieurs députés montent à la tribune pour expliquer leur vote sur l'ensemble du projet.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières et portant créations de retraites de vieillesse et d'invalidité.

De nombreux députés se succèdent à la tribune.

Les uns parlent contre le projet de loi, les autres le défendent.

La discussion générale est close.

Le vote sur l'ensemble

Le Président met aux voix l'ensemble du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Nombre de votants. .	506
Majorité absolue. . .	254
Pour l'adoption . .	501
Contre	5

La Chambre a adopté.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de deux douzièmes provisoires.

Interpellation Cochin
sur
LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

M. Denys Cochin, député de la Seine, demande la discussion immédiate de son interpellation sur la politique extérieure du Cabinet.

Le président du Conseil

déclare qu'il lui sera impossible de répondre à M. Denys Cochin sur les affaires extérieures.

Les négociations engagées sur la question marocaine ne permettent pas actuellement de répondre à l'interpellation.

M. Rouvier ajoute qu'il fournira toutes les explications nécessaires après la Conférence.

M. Denis Cochin

accepte la réponse du président du Conseil et estime que les explications promises seront données avant la séparation de la Chambre.

M. Jaurès

monte à la tribune.

Le député du Var fait observer que le gouvernement a eu, jusqu'à présent, une politique ambiguë.

La démocratie a besoin d'un gouvernement ferme et résolu, et les questions sur la politique extérieure ne peuvent pas être ajournées après la Conférence.

La politique du gouvernement est faite d'incohérences et de contradictions.

Depuis neuf mois, M. Rouvier refuse de donner des explications au Parlement sur les questions extérieures.

Nous ignorons totalement les instructions qui ont été données à nos délégués à la Conférence.

Quelles que soient ces instructions nous sommes résolus à travailler pour la paix en affirmant nos droits.

Nous considérons l'amitié de l'Angleterre comme un sûr moyen de maintenir la paix.

Le gouvernement ne devrait pas redouter une solution internationale de la question du Maroc.

L'orateur termine en disant que ce serait folie de voir deux grandes nations comme la France et l'Allemagne, se déclarer la guerre à propos de la question marocaine.

Le président du Conseil

répond que la France qui s'est montrée très conciliante dans la question du Maroc, veut fermement la paix avec la sauvegarde de ses droits et de sa dignité.

M. Denis Cochin

soutient que la politique de M. Delcassé était claire et marchait à un but, mais que la politique de M. Rouvier a abouti au néant.

L'orateur ajoute que l'affaire du Maroc a été mal engagée par le président du Conseil.

Il termine en disant que la guerre n'est pas à craindre mais que la politique d'abdication est funeste.

M. Morlot

député de l'Aisne, fait observer que la politique intérieure du cabinet éveille des inquiétudes.

Le gouvernement n'a aucune majorité solide n'ayant pas de politique bien définie.

L'orateur estime que le ministère ne doit pas chercher le concours d'aucune majorité en dehors des républicains.

M. Vaillant

député de la Seine, déclare qu'il ne votera pas les douzièmes provisoires, parce que le gouvernement est en danger à l'intérieur et à l'extérieur.

Le président du Conseil

dit que le gouvernement veut une majorité exclusivement républicaine mais qu'il ne refuse pas certains concours.

M. Pelletan

député des Bouches-du-Rhône, intervient à son tour dans le débat.

Il demande au gouvernement de mettre d'accord ses actes et ses paroles.

La discussion générale est close.

Les articles

La Chambre vote successivement les trois premiers articles du projet sur les douzièmes provisoires.

ARTICLE 4.

L'article 4, relatif à la perception de l'impôt, est adopté.

La lettre à dix centimes

L'article 5, fixant la taxe des lettres à dix centimes, à partir du 16 avril 1906, est également adopté.

Article additionnel

M. Paul Constant, député de la Marne, et plusieurs de ses collègues, présentent un article additionnel au projet de loi, disant que les propriétaires qui distillent les vins et les cidres provenant de leurs récoltes seront dispensés de toute déclaration préalable et affranchis de tout exercice.

M. Chapuis

député de la Meurthe-et-Moselle, développe cet article, au nom de la démocratie rurale.

Le président du Conseil

fait des réserves, mais déclare qu'il n'attache aucune importance politique au vote de cet article.

Le Vote

L'article additionnel Content est mis aux voix et adopté par 337 voix contre 209.

Les derniers articles du projet de loi sont adoptés sans modification.

Le vote sur l'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble du projet de loi sur les douzièmes provisoires.

Nombre de votants. .	419
Majorité absolue . .	250
Pour l'adoption . .	440
Contre	59

Les deux douzièmes provisoires sont votés.

La discussion du budget

Sur la demande de M. Rouvier, la Chambre décide que toutes les séances seront consacrés à la discussion du budget.

Les agents des contributions indirectes

M. Ferroitte, député de la Meuse, dépose une proposition tendant à supprimer les agents des contributions indirectes devenus inutiles par suite du rétablissement des bouilleurs de cru.

La proposition Ferroitte est rejetée par mains levées.

Les incidents militaires de Saint-Servan

M. Messimy, député de la Seine, questionne M. Etienne, ministre de la guerre, sur les incidents militaires qui se sont produits à Saint-Servan à propos de l'inventaire des biens des églises de cette ville.

L'orateur demande le déplacement du régiment auquel appartiennent les officiers qui ont refusé d'obéir à la réquisition du sous-préfet de Saint-Malo.

Le ministre de la Guerre

répond qu'une instruction est ouverte par l'autorité militaire sur ces incidents.

M. Etienne ajoute qu'il fera son devoir quand il aura tous les documents relatifs à cette affaire.

L'incident est clos.

La séance est levée et renvoyée à lundi matin.

EN RUSSIE
LA RÉVOLUTION
La démission de M. Witte

Paris, 23 février.

Le correspondant de « l'Eclair » à Saint-Pétersbourg télégraphie :

Le bruit court que M. Witte, président du Conseil des ministres, a offert sa démission au Tsar.

Cette démission aurait été acceptée.

A VILNA
Explosion d'une bombe

Saint-Pétersbourg, 23 février.

Cinq individus, armés de revolvers et de bombes, se sont emparés de la caisse de l'Etablissement commercial.

Une des bombes dont ils étaient porteurs a fait explosion.

Trois personnes ont été blessées.

EN SIBÉRIE

Le maintien de l'ordre

Saint-Pétersbourg, 23 février.

Le gouvernement a décidé que 150.000 hommes seront envoyés sur divers points de la Sibérie pour le maintien de l'ordre.

EN CHINE

Le soulèvement

New-York, 23 février.

Les Chinois qui habitent Manille disent qu'un soulèvement général contre les étrangers aura lieu en Chine. Ce soulèvement prendra naissance le 24 de mois courant.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

M. André Ollagnier a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert un Restaurant.

CUISINE SOIGNÉE

Plats et Dîners sur commande

Pension. Prix modérés

Grand entrepôt de Vins

CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGIMI

5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX

à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE

D'ALGÉRIE : Rouge, 0,30 et 0,25 c. le litre. Blanc, 0,30 c. le litre.

DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.

VIN A DESSERT

provenant des meilleurs crus

0,60 à 4 fr. la bouteille (verre à rendre)

VIN DE CHIANTI (Italie)

4 fr. 25 la flasque de 2 litres 1/2 environ

Vins mousseux 4 fr. 25.

Muscat de Frontignan à 4 fr.

Vermouth de Turin à 4 fr. 50.

Vin de Malaga à 4 fr. 20.

Vin Madère, Gouteux, » fr. 20.

Apéritif « La Paf » 4 fr. 25.

Quinquina « Pouponat, » 4 fr. 20.

HUILE D'OLIVE pure garantie

4 francs le litre.

LIVRAISONS A DOMICILE

Conditions spéciales pour la Gros

La Maison prête le matériel à titre gracieux.

Dépositaire de la Société Hollandaise, — Planches de Pin laricio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Liteaux pour toitures. Chevrons, poutres et madriers.

Bois de toutes dimensions sur commande.

Seiure de bois de pin, blanche 1 fr. le sac

Haute-Nouveauté

MAISON ROGIALLI

Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)

Exposition Internationale de Bastia Médaille d'Or avec Croix de Mérite

Saison Automne-Hiver

Chaque saison, à la réception de ses marchandises de grande nouveauté et d'une beauté exceptionnelle, Mr Rogialli offre à ses clients aux mêmes conditions de la moitié des prix que la Maison ROGIALLI peut offrir.

Elle vient présenter sa nombreuse et délicieuse collection qu'elle a reçu pour la saison Automne-Hiver un riche assortiment de draperie, pouvant satisfaire tous les goûts de ses nombreux clients et défier toute concurrence.

Rouge anglaise de premier choix, vêtements sur mesure pour Hommes, Dames Enfants, Tricotage et Confectionnées.

Grand assortiment de gilets fantaisie, bretelles, gravates, chemises, pochettes, bretelles, etc., etc.

N. B. — Sur demande on se rend à domicile et on envoie des échantillons dans l'intérieur.

AVIS

M. Viacara, de Nervi (Italie), informe le public qu'il est arrivé dans notre ville avec un assortiment varié de plantes potagères et fruitières de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de plantes pour appartements et jardins.

Dans son magasin, Bd Paoli, 28, on y trouvera même une belle collection de Camélias.

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE (Peut-être) || FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE (Sûrement)

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906 — Obligations		TIRAGE DU 1er AVRIL 1906 — Loterie de la Presse	
Ville de Paris 1904. Métro		1 Gros Lot	1,000,000 fr.
1 Gros Lot	200,000 fr.	1 Lot	200,000
1 Lot de	20,000	1 Lot de	100,000
10 Lots de 1.000	10,000	100 Lots de 1.000	100,000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier: 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

1. 10 Nos part, série Loterie de la Presse — 2. 2 Nos part série Ville de Paris Emprunt 1904. Métro

Envoi discret de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Lots payables de suite après encaissement

Pour recevoir les 12 numéros franco domicile il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. à

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France

43, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACCEPTE LES ORDRES CONTRE REMBOURSEMENT

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

5 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX

Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — LE

CORRESPONDANTS de L'ARGUS: St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

GROS LOT DE **UN MILLION** DE FRANCS

1 Lots de 500.000 fr. — 1 de 250.000 fr. — 2 de 200.000 fr. — 20 de 100.000

8 de 50.000 - 11 de 25.000 - 29 de 40.000 - 32 de 5.000 - 28 de 3.000 - 600 de 1.000 - 600 de 200 - 2214 de 100 - Plus de 200.000 lots de 30 à 50 fr. - 26 Tirages par an.

Prochain Tirage 25 FÉVRIER 1906

Pour CINQ francs on reçoit VINGT-CINQ Numéros. Titres à lots garantis. Pour Cinq francs on devient co-propriétaire de Vingt-cinq titres à lots, (Prime) et l'on participe seul pour la totalité des lots à un Bon Panama à lots vendu à termes, remboursable à 500 francs et participant à 328 tirages avec lots de 1.000 à 500,000 francs.

Le paiement des lots Panama est garanti par un dépôt de 150 millions en titres garantis par le gouvernement français. Tout souscripteur est abonné gratuitement pendant UN AN à un journal publiant les résultats des tirages.

Adresser mandat: Ch. FRANÇAISE de CRÉDIT, 46, rue de Clichy, PARIS. — *Les ordres contre remboursement sont acceptés.*

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mairie un garde-sanitaire chargé dans ambulants — ne disant chirurgiens-dentistes —qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de deux articulations.

Le Directeur Gérant.

J. B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégoria (Salon de 1870).

1er papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr

1er papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambocuccio d'Alando (Salon de 1878).

Sampiero Corso.

Pasqual Paoli.

Napoléon Bonaparte.

1er papier de Chine, format 40×30 Chaque. 2 fr

Sa Dévote, l'Patronne de la Corse (Salon de 1870).

1er papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr

1er papier Chine, format 40×30 (Edition). 2 fr

EN VENTE:

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de CASTELLI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Demandez partout

LA CÉDRATINE

de la Maison L. N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et antiseptique, faite avec l'orange jeune et le cédrat, facilite toutes les fonctions digestives.

Mme MASSEL-WOOD

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,

du 1er au 8 de chaque mois.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

HOTEL D'EUROPE

A DÉLAI DE COLOMBANI

Bastia — 2 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — DIMANCHE 25 FÉVRIER 1906 — N° 56

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres Pays: Le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Saint Mathias.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 16 m. — Coucher, 5 h. 13 m.

Premier quar., le 2. — Pleine Lune, le 10.

Fête du Demain : Sainte Marguerite.

24 FÉVRIER

SCÈNES DE LA VIE BASTIAISE

V

Marie-Madeleine

Et sans attendre la réponse de son ami qui avait la mine d'un homme embêté, Vincent tira de sa poche une pièce de monnaie et la mit dans le creux de sa main qu'il ferma aussitôt.

— Voyons, dépêchez-vous : pile ou face ?

— Face ! dit Aurèle bêtement.

— C'est pile, mon cher, fit Vincent en rouvrant sa main. Faites-moi le plaisir de retourner au café et de me laisser seul. Vous prendrez une revanche un autre jour, au revoir.

Et le jeune avocat se précipita sur les traces de la veuve qui s'était engagée dans la rue Saint-Roch, en laissant Aurèle tout interdit, stupide, sur le trottoir du boulevard Paoli.

Revenant soudainement de sa stupeur, il s'écria :

— Ah ! mais il m'embête, cet animal-là !

Regardant encore une fois sa montre :

— Non, oh ! mais non, je la trouve mauvaise... J'irai à ce rendez-vous à tout prix. Je serais un malotru si j'agissais autrement.

Aurèle, à son tour, se dirigea du côté de la chapelle en maugréant contre l'intervention de Vincent.

Il était six heures. Le jour commençait à tomber L'automne montrait déjà sa sérénité aux crépusculaires enchantements du soir. C'était l'heure des mystérieux rendez-vous, l'heure bénie où le corps est encore chaud des derniers rayons du soleil couchant.

Quoique une chapelle ne soit pas un lieu où l'amour puisse étendre ses ailes, l'âme éprouve pourtant, en y pénétrant, on ne sais quoi de profonde suavité qui fait oublier toute la sainteté du lieu, surtout lorsque l'esprit vagabonde dans l'infini où qu'il est porté vers un idéal où Dieu et la prière n'entrent pour rien.

Aurèle suivit de loin la marche précipitée de Vincent, avec une colère sourde. La veuve avait disparu .. Elle était sans doute entrée dans la chapelle, ce qui augmenta davantage le dépit d'Aurèle; mais il éclata avec fureur quand il vit son ami, son rival, entrer dans la petite église où lui-même était attendu, où il devait recueillir un serment d'amour et se procurer, entre autres, des satisfactions d'amour-propre.

Il n'hésita point. Il pénétra dans la chapelle sans songer que son ami étant là pouvait tout compromettre. Il y entra comme par droit de conquête, défiant ainsi son rival, déchirant le pacte de l'amitié et oubliant les conditions du combat loyal qu'il s'était promis de respecter. Mais elle l'attendait, elle lui avait donné rendez-vous, là, à cette même place, sous la garde de Dieu et dans un confessionnal, comme pour donner plus de mystère à cette union du cœur. Il était gentilhomme avant tout, et, certes, il aurait bravé la mort rien que pour baiser la main d'une femme aimée, tendue vers lui avec émotion.

Cependant il ouvrit la porte de l'église bien doucement, afin de connaître la position de Vincent.

Il eut un tressaillement lorsqu'il vit à gauche, dans l'obscurité, deux ombres qui chuchotaient. Un nuage passa devant ses yeux ; il aurait voulu se précipiter sur le groupe et terrasser son ami en lui disant :

— Cette femme est à moi.

Mais il se contint tout en mordant ses lèvres piteusement. Il s'effaça bien doucement et passant à droite il s'accroupit derrière un banc, au milieu de l'obscurité.

Son cœur battait violemment. Il se retrouvait ridicule dans cette sotte position.

Il n'aurait pas voulu être vu, même par Dieu.

Et pendant que la veilleuse, pareille à une étoile de feu, projetait ses rouges lueurs autour du maître-autel, Aurèle retenait son souffle comme pour pénétrer la conversation de son ami, devenu désormais un rival redouté, et de la femme qu'il croyait aimer déjà ; mais il ne put entendre les paroles échangées entre eux, malgré le silence religieux de l'endroit. Ses regards n'entrevoyaient que deux êtres immobiles dans un coin le plus retiré de l'église, sans pouvoir distinguer le mouvement de leurs lèvres qui devaient murmurer sans doute des paroles charmantes.

Ce pauvre Aurèle ne voyait clairement que l'image de l'entrevue de son ami avec la belle aux jolis yeux, sans se rendre compte si cette femme acceptait de bon compte le changement de décor du blond au brun. Il est vrai qu'elle ne connaissait ni la blondeur de l'un, ni le piquant de l'autre. Elle savait qu'un homme quelconque, du meilleur monde pourtant, allait se rendre à ce premier rendez-vous pour lui dire des choses aimables ; elle savait également qu'un autre soupirant devait venir le lendemain à un second rendez-vous, toujours mystérieux et sous la garde de Dieu, pour lui répéter les mêmes paroles entendues la veille d'une autre bouche, sans s'arrêter à cette étrange conduite d'une femme bien élevée qui donne la première des rendez-vous à des aimables inconnus qui lui en font la demande ; mais elle voulait juger d'emblée la valeur de l'un et de l'autre et porter ensuite son jugement, ou plutôt son dévolu sur celui qui l'aurait séduite par le charme de son langage, par la discrétion de ses paroles, par la profondeur de ses intentions.

Le veuvage commençait à lui peser, elle était jeune, on lui répétait souvent qu'elle était belle. Elle avait bu les rayons du soleil d'Italie dont le feu couvait tout son être. Son âme avait acquis une fibre de sensibilité de plus. Elle demandait à aimer une fois dans sa vie, car son mariage ne lui avait pas donné les illusions qu'elle espérait. Cette femme, quelque peu romanesque, voulait connaître l'amour par la porte du mystère, par le fil de *l'intrigue, en bonne* Italienne. Certes, le début était scabreux, compromettant, mais au fond, elle était de bonne foi et croyait à la sincérité d'un homme du monde, — comme si certains hommes d'une classe moins élevée dans l'ordre social, n'avaient pas les mêmes sentiments, la même élévation du cœur et de l'esprit.

Elle allait à l'aventure, comme cherchesse de sensations nouvelles, dans le but pourtant de rompre son veuvage qui lui paraissait une calamité, à son âge surtout.

Elle avait choisi un lieu saint pour régler les préliminaires de sa nouvelle existence et prendre Dieu comme témoin de ses intentions honnêtes. — Chose étrange : les femmes superstitieuses qui mettent Dieu dans tous les actes de leur vie, sont celles, généralement, qui succombent le plus vite à la tentation. — Cependant la belle Italienne se rendit au rendez-vous, non sans une certaine émotion.

Arrivée à la porte de l'oratoire de la Conception, elle baissa la tête comme une fidèle convaincue se rendant à la prière, et entra résolument dans le temple de Dieu, converti en cet instant en lieu de rendez-vous d'amour.

Elle releva un coin de sa voilette pour s'orienter et choisir un coin obscur qui pût la mettre à l'abri de toute indiscrétion.

La chapelle était déserte, pas une âme ne priait ; seule, l'image de la Vierge, les yeux élevés au ciel, semblait demander pardon pour les faiblesses humaines.

La jeune veuve se mit à genoux et cacha son visage dans ses mains comme pour être absorbée totalement dans une profonde méditation.

Elle tressaillit soudain en entendant s'ouvrir la porte de la chapelle, mais elle resta néanmoins dans la même attitude.

Des pas discrets frappèrent ses oreilles en se rapprochant d'elle, puis le silence se fit aussitôt.

PHILIPPE TONELLI.

(A suivre).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 février, à 3 h.

Oberlander, allégro,	Rixner.
Ouverture symphonique,	Wettge.
Venezia, valse,	Désormes.
Les Vêpres Siciliennes, fant.,	Verdi.
Des Phillfous, polka,	XXX.

Le Chef de Musique, J. LAET.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

La question de nos services maritimes postaux n'est pas complètement réglée, puisqu'un pourvoi a été formé devant le Conseil d'Etat contre l'adjudication du 23 mars 1905.

Ce pourvoi, on le sait, a été introduit par M. Watton, liquidateur de l'ancienne compagnie concessionnaire, la Compagnie Nantaise.

En l'instance, est intervenue la Banque privée de Lyon, venant aux droits des obligataires de l'ancienne compagnie.

L'affaire est en état d'être jugée, car le ministre a enfin déposé son mémoire en réponse aux griefs formulés contre l'approbation de l'adjudication et contre l'adjudication elle-même.

Elle le sera vraisemblablement avant la date fixée pour la prise de possession du nouveau service par la Compagnie Fraissinet.

Il est à souhaiter qu'une décision intervienne le plus tôt possible, pour tirer le pays de l'état d'indécision dans lequel il vit.

Car dans la double éventualité d'une annulation ou d'une approbation du contrat, des mesures urgentes seront à prendre.

Si l'adjudication est annulée, il faudra travailler sans retard à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges, mieux compris que celui qui est actuellement la loi des parties.

Dans le cas, au contraire, où le Conseil d'Etat déclarerait l'adjudication bonne et valable, il y aurait lieu, ainsi que l'a décidé le Conseil général, d'examiner les propositions de M. Fraissinet et d'arriver à une entente pouvant concilier les intérêts du département avec ceux de l'adjudicataire définitif.

Quelle que soit la décision qui interviendra, il convient de se préparer et de s'entendre pour la défense de nos intérêts.

AUGUSTE GAUDIN,

Maire de Bastia, Conseiller général.

PROPOS EN L'AIR

A l'Américaine

Miss Roosevelt vient de se marier.

Décidément les Américains détiennent en tout le monopole du colossal même dans le mariage. Je savais fort bien que ce brave M. Roosevelt aimait et préconisait « l'union », mais je n'aurais jamais soupçonné qu'il le fît au point d'imprimer un enthousiasme aussi grand que celui qui a accueilli le mariage de sa fille, avec M. Nicholas Longworth. Enthousiasme, dis-je !.. délire, serait plus exact !

C'est ainsi que les innombrables cadeaux offerts à la digne progéniture du président américain ont dépassé une valeur de 4 millions ; hermines, mosaïques, diamants, or, argent, automobiles, bicyclettes, chevaux, chiens même — puisque symboles de fidélité ! — rien n'a manqué. Certes, la collection aurait tenté plus d'une de nos nouvelles Bastiaises !

Les préparatifs de la fête et son succès ont été considérables. Pendant combien de jours les machines des imprimeries de New-York n'ont elles pas gémi pour livrer au monde attentif, à la foule en délire les milliers de lettres d'invitation, les suppléments des journaux où la figure pâlotte de la bienheureuse épousée se montrait plus grande que nature au milieu de la feuille au format immense ! Que de chansons et de pièces nouvelles n'a-t-on pas créées pour célébrer l'heureux événement de Miss Alice Roosevelt au digne titre de « Mistress ! » Il paraît même qu'une compagnie de chemin de fer — qui ne manque sûrement pas d'élan.... d'enthousiasme — a fait construire un wagon particulier pour le voyage des deux époux... Voilà vraiment deux jeunes mariés qui ne risqueront pas d'être dérangés dans leurs intimes préoccupations par de fastidieux compagnons de voyage !

Que de bruit, que de tracas, que d'apprêts, tout de même, pour la chose la plus simple du monde ! Et combien plus belle et plus touchante m'est apparue l'union de ces deux jeunes gens qui s'en allaient, l'autre jour, à la mairie et à l'église, accompagnés de quelques amis, faire ce qu'au delà de l'Atlantique deux de leurs semblables ont fait avec tant de faste.

Je conservais parfaitement pareil étalage de richesses, pareille orgie de luxe, si tout était dans le même harmonieux rapport de grandeur, depuis les apprêts de la fête jusqu'à ceux qui en sont l'objet ; si ces deux êtres unis par le hasard devaient faire, par la communion de leurs corps et de leurs âmes, des choses grandioses. Mais il nous faut songer que de l'union de cette femme et de cet homme, — exactement semblables à tous les autres, — il ne naîtra qu'un être ayant un corps identique au nôtre, ayant nos souffrances, nos besoins, nos appétits, nos vices ; un être qui pourra peut-être un jour tromper comme tant d'autres — ses frères ! — les mains dans le crime !.. Que tout ce vain appareil nous semblera alors mesquin et ridicule !

Je m'étais bien promis de rire au début de cet article ; par quelle aberration de ma pensée en suis-je venu à *dire des choses sérieuses* ?.. Allez parler après cela de la stabilité du mot. J'avais l'esprit plein de folles et riantes images tout à l'heure, à l'évocation des cadeaux offerts à Miss Roosevelt ; et maintenant, — je ne sais pourquoi, — je songe à cette épousée en voyage de noces, que je vis un jour tomber du marchepied d'un wagon au moment où le train se remettait brusquement en marche.

Je ne prédis ni ne souhaite pareil malheur à M. et Mme Longworth, mais je ne puis m'empêcher de penser que dans leur vie changeante et mouvementée, ils ont autant de chances que les autres — sinon plus, — de partir un jour ou l'autre pour un voyage auquel aucune compagnie — fût-elle américaine — ne s'aviserait d'ajouter l'agrément d'un wagon particulier.

JACQUES.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

De M. Gérault-Richard sur l'attitude de l'Allemagne dans la question marocaine :

« Il est visible que l'Allemagne espère en

à toutes nos revendications sur le Maroc soit « voté » et qu'elle connaisse tous nos droits acquis. En ce cas, je me demande à quoi sert de colloquer avec elle ? Pourquoi les conversations de M. Revoil avec M. de Radowitz se poursuivraient-elles, puisque systématiquement ce dernier les rend stériles. Nous aurions l'air en nous prêtant plus longtemps à cette gageure, de haïr les puissances qui répondirent à l'appel de l'Allemagne. Finissons-en. Si la conférence avorte, que ce soit sans retard. »

La République Française

La situation reste ce qu'elle était avant la réunion de la conférence, ni meilleure, ni pire, et il n'y a aucune raison de penser que les gouvernements ne s'appliquent pas à empêcher la naissance des incidents dangereux qui pourraient naître au Maroc ou ailleurs.

La confiance que nous exprimons très sincèrement n'empêche pourtant pas d'être prudents et clairvoyants. La question marocaine n'existait-elle pas que l'état de l'Europe d'une façon générale nous conseillerait d'être sur nos gardes.

Le Soleil

Nous voilà replacés dans le statu quo et nous nous retrouverons en face de l'Allemagne dont les exigences grandissent si dont la ton devient d'autant plus arrogant que la France a paru plus disposée aux concessions et aux capitulations.

L'échec de la conférence, c'est le statu quo maintenu. Le statu quo, c'est d'ici quelques semaines l'Allemagne envoyant sa flotte à Tanger ou Mogador sous prétexte de sauvegarder ses intérêts nationaux et commerciaux sur la côte du Maroc. Alors l'Europe le supportera-t-elle, et si l'Europe s'abstient la France pourra-t-elle accepter ce défi et subir cet affront ?

Voilà où la diplomatie républicaine nous a conduits et à quelle « terrasse elle nous condamne : ou la honte ou la guerre.

Nouvel effondement
rue du Lycée

Maison reconstruite qui s'effondre

On se rappelle la profonde émotion ressentie, l'année dernière, par notre population à la nouvelle de l'effondrement de la maison portant le n° 21 de la rue du Lycée.

La catastrophe s'était produite vers neuf heures du soir, par une belle soirée du mois d'août, au moment où les habitants du quartier prennaient habituellement le frais sur le devant de leurs portes et ce fut vraiment miracle que l'on n'eût à déplorer la mort d'aucune créature humaine. Il n'y eut à ce moment-là qu'un cri dans le public ; les autorités devaient prendre des mesures énergiques pour éviter le retour de pareilles catastrophes.

Une commission extra municipale fut nommée avec mission de visiter les immeubles qui menacent ruine, et les propriétaires devaient se résoudre en cas d'urgence, à démolir ou à consolider.

Cette commission a fonctionné et fonctionne encore puisqu'elle n'est rendue hier sur les lieux de la catastrophe.

La nuit dernière, vers 2 heures, un craquement sourd se faisait entendre, la nouvelle bâtisse que l'on venait à peine de terminer, rue du Lycée s'effondrait en entier.

A cette heure-là personne ne se trouvait heureusement sur les lieux du sinistre, et tout se borna, comme la première fois, à des dégâts purement matériels.

Cette maison était construite pour le compte des propriétaires de l'immeuble écroulé. Quatre maçons, les nommés Giaconi, Venturini, Blasi et Moretti, s'étaient chargés de ce travail à forfait. Comme nous le disons plus haut, la maison qui comprenait cinq étages venait d'être achevée, le toit était fait et on allait commencer le crépissage lorsque tout s'est écroulé.

On attribue ce sinistre au très mauvais état des voûtes, lesquelles se sont effondrées, par cette nuit pluvieuse, ont entraîné dans la catastrophe, la maison tout entière, c'est à peine si un pan de mur, contigu à la maison Ferretti est resté debout.

En s'effondrant, la maison a causé de sérieux dommages à l'immeuble attenant à la maison Carboccia.

Une partie du mur du 2e étage de cet immeuble s'est également effondrée, et une partie du plafond s'est écroulée ; la cloison est lézardée. Cet étage est occupé par M. Giannotti, qui, heureusement, ne se trouvait pas chez lui.

S'il y avait été, il n'aurait pu échapper à la catastrophe car les meubles de sa chambre à coucher ont été complètement abîmés par le choc des pierres.

Cirnea

(Paristilu d'u teatru, 27 febraju, *ultimu jornu di chiercuevale, a data ore*).

PRUGRAMMA

1. Rondò di Rampolli.
2. La Cigale et la Fourmi, comédie.
3. Polacca.
4. Chœur d'enfants.
5. Gramophone.
6. Punta e tacon, ballu côrsu.
7. Petit Grégoire, chanson, (Botrel).
8. *Jardinière et Bonquetière, comédie.*
9. Sorenata, biulinu e pianuforte (Brags)
10. Balli variati.
11. Ferandôla.
12. U vattezimu di Cirnea, cummediôla.

Merendella

Prezzi d'entrata : 1 francu per persona i sôcii e i membri d'a so famiglie ; 5 franchi per l'estranei.

I Rampolli entrerann soo za pagà ei i rinfreschi seranu gratuiti per elli sn'ameote.

LE DRAME
DU NOUVEAU-PORT

Nouveaux détails

Interrogatoire de la tenancière du débit. — Le bandit Giacomini gardé à vue dans le train saute par la portière.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la tenancière de la buvette du Nouveau Port, où s'est déroulé le drame terrible de lundi soir, a été écrouée à la maison d'arrêt.

Disons tout de suite qu'il convient de rectifier le nom de cette femme et d'écrire Porri et non Poli comme la désignaient les premiers éléments de la procédure.

Porri Antoinette n'a que 24 ans ; elle en présente plus de 34 avec sa figure amaigrie et ridée, indiquant que cette femme a beaucoup souffert.

Contrairement à ce qui avait été dit hier, Porri Antoinette n'a pas reçu d'instruction, elle ne sait ni lire ni écrire.

Elle était en proie à une vive émotion et semblait parler avec un certain accent de sincérité.

Son avocat, Me Nivaggioli, assiste à son interrogatoire.

Porri Antoinette prétend qu'entre 9 et 10 heures du soir, elle était seule à la buvette avec sa sœur Angèle, au moment de l'arrivée de Pietri Pierre et Mosca Charles qui ont demandé du rhum.

Au bout d'un quart d'heure, sont entrés dans la buvette quatre individus parmi lesquels Bicchierai Dominique.

Après avoir bu, ce dernier a déclaré à la patronne que son café ne serait pas payé parce qu'il ne valait rien.

Porri Antoinette lui dit que si elle n'était pas payée, elle ne l'aurait plus servi une autre fois.

A ces mots Bicchierai répondit sur le sol le contenu de sa tasse.

Mosca se levant alors, dit à Bicchierai : « Lorsqu'on entre dans un établissement on doit payer ce qu'on a commandé. »

Bicchierai prit la chose du mauvais côté ; une vive discussion s'éleva entre eux et, en présence de l'attitude agressive de Mosca, et craignant un malheur, Porri Antoinette intervint pour le calmer et pour inviter à Bicchierai et à ses amis de quitter la buvette.

Mais la discussion s'envenima, Bicchierai et Mosca se saisirent, et Pietri Pierre intervenant à son tour, la bagarre a commencé.

C'est Mosca qui aurait, le premier, donné un coup de poing à Bicchierai, lequel s'emparant d'une chaise lui en a porté un coup.

Mosca s'est alors précipité au comptoir, jetant toutes les bouteilles et les verres à portée de sa main sur Bicchierai et ses camarades.

A ce moment, Pietri recula de quelques pas et, tirant son revolver, leur a enjoint de sortir.

Bicchierai lui dit : « Se tu un tiri i to pidocchi. » Il avait à peine prononcé ces mots que Pietri faisait feu à cinq reprises sur Bicchierai et ceux qui étaient entrés avec lui.

Prises de frayeur, Porri Antoinette et sa sœur, s'étaient blotties derrière le comptoir.

Elle n'ont pu voir ce qui s'est ensuite passé et dès que la buvette s'est vidée, elles se sont empressées de prendre la fuite.

Porri Antoinette n'a pas remarqué si, lors de son arrivée, Bicchierai a invité sa sœur à danser et si, à ce sujet, Pietri ou Mosca se sont pas provoqué.

Elle ajoute que le peigne trouvé sur les lieux lui appartient et a dû lui tomber au moment où elle s'est jetée sur Mosca pour le retenir.

Ce dernier pas plus que Bicchierai et ses amis n'avaient d'armes dans les mains et Mosca s'est borné à lancer des bouteilles, des verres et autres objets. Personne n'était en état d'ivresse.

Elle prétend que Bicchierai était déjà venu à plusieurs reprises à sa buvette et que c'était lui qui avait commandé les consommations, ce soir là.

D'après les dires de cette inculpée, l'attitude de Bicchierai aurait seul provoqué l'intervention de Mosca Charles.

Aucun artilleur n'était présent au moment de la dispute. Des militaires avaient dansé au début de la soirée et étaient partis vers 8 heures et demie.

Aux dires de Porri Antoinette, c'est Bicchierai qui a été l'instigateur de la dispute et la cause principale des terribles événements qui se sont produits dans cette soirée.

C'est elle qui, dans cette affaire, *parle pour la première fois de* Mosca Charles.

Cet individu, très haut de taille, âgé de 24 à 25 ans environ, arrivait depuis peu de Marseille. Il se disait originaire de Lugo di Nezza et a un frère soldat à Bastia.

Pietri Pierre serait seul l'auteur de la mort des malheureux Venturini Auguste et Vincenti Antoine.

Porri ne être la maîtresse de Giacomini. Celui-ci venait tous les 15 ou 20 jours à sa buvette, mais ni le jour de la dispute ni la veille, il n'y avait mis les pieds. Elle n'a jamais constaté qu'il fut déguisé en artilleur.

Giacomini avait demandé la main de sa sœur Angèle. C'est pour lui faire la cour qu'il venait à leur débit.

M. le Juge d'instruction a ensuite confronté Porri Antoinette avec sa sœur Angèle.

Celle ci confirme les dires de sa sœur, et ajoute que l'individu qu'elle désigne sous le nom de Roch... n'avait pas de revolver et que c'est Pietri seul qui a tiré les cinq coups de feu.

⁂

L'un des auteurs présumés du double meurtre du nouveau port, Giacomini François, a été vu hier à Casamozza ainsi que nous l'avons annoncé.

Giacomini devait se rendre à Ghisonaccia, mais n'ayant pas suffisamment d'argent pour payer sa place, il remit son revolver, engage, au chef de train Paoli.

Giacomini était porteur d'un fusil et, s'étant aperçu que le chef de gare soupçonnait sa présence dans le train, il était en éveil. La portière de son compartiment avait été fermée à clef, afin qu'il ne put pas s'évader.

Arrivé à Pranete, le chef de gare avait prévenu les douaniers de son passage et l'on se disposait à arrêter Giacomini, lorsque celui-ci, comprenant ce qui allait sans doute se passer, réussit à prendre la fuite en sautant par la fenêtre de la portière.

Souscription
pour la famille Venturini

3e LISTE :

MM. Gregori frères, 15 fr. ; Séb. Gregori, 10 ; Banque Fantauzzi, 10 ; de Carolis, 5 ; A.-M. Fantauzzi, 5 ; Amoni, représentant, 2 ; Lizza, 2 ; Louis Petit, 2 ; A.-M. Sisco, 2 ; Santandrea, 2 ; Anonyme, 2 ; Rossi, 1 ; Giambelli, 1 ; Anonyme, 1 ; Agostini, 1 ; Sozzi, 1 ; Anonyme, 1 ; Baliottis, 1 ; Anonyme, 1 ; Poggi, 1 ; Romagnoli, 1 ; Moisello, 0 50 ; Anonyme, 0.75 ; Anonyme, 0.50 ; A. C., 0,50 ; Un révolutionnaire, 0 25 ; Biangio, 0 50 ; Piccini, 0 25 ; Anonyme, 0.25 ; Anonyme, 3. — Total, 80.50.

Art de faire plaisir

Il n'est pas de bonne fête
Si l'on ne vous la souhaite
Et vous offrant du Congo :
Voilà le meilleur cadeau

C. Bégumen, à Victor Vatinier.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 février

Thermomètre — 7 heures du matin : 6 1 à midi 9 5 à 6 heures du soir + 8 8
Maxima + 9 8 Minima 5 0

Baromètre 7 heures du matin, 754 mm. à midi, 75e mm. 6 heures du soir, 754 mm.

Vent. — Dans la matinée, O. frais.
Dans l'après-midi, NO. modéré

Etat du ciel, couvert

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 8 mm

⁂

Bastia-Carnaval

Un groupe de jeunes gens se promettent d'organiser aujourd'hui sur la place Saint-Nicolas une grande *bataille de confetti. Cela donnera* certes, un peu d'animation, de gaîté et d'entrain à notre ville si morte même pendant les folles et joyeuses journées du Carnaval.

Espérons que le temps favorisera pleinement le projet de ces ardents batailleurs, que le soleil sourira de ses plus chauds rayons aux jeunes qui aiment et s'amusent, et que les demoiselles de notre ville s'empresseront de répondre au présent appel.

⁂

A la Cirnea

Oghie dummenica, solits rinniove a Cirnea, a cinqua ore.

⁂

Dispute

Les nommés P. André, 16 ans, et L. Paul, garçon boucher, 18 ans, se prirent de querelle, hier soir, à l'abattoir, et en vinrent aux mains. A un moment donné P. sortit un couteau de sa poche et en aurait certainement frappé son adversaire sans l'intervention de l'agent Bonavita qui lui saisit le couteau et mit fin à la dispute en dressant procès-verbal contre les deux antagonistes.

⁂

Contravention

La dame V. Marie, de Ville di Pietrabugno, qui avait lié son âne à un reverbère de la rue de la Gare, a été mise, hier, en contravention par l'agent Ottavi.

⁂

Avis

Tous les porteurs de valeurs minières sont priés de s'adresser pour tous renseignements à M. de Vincenti, remisier, 20, rue St Lazare, Paris.

⁂

Maladies des yeux

Docteur Alexandroff, Cours Grandval, 2, à Ajaccio.

Les malades qui suivent un traitement dans sa Clinique, sont placés sous la direction d'une dame française compétente.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — L'assemblée générale de la 69me section des Prévoyants de l'Avenir, aura lieu dimanche, 25 février, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.

Tout absent devra présenter des excuses écrites.

Le président, J. Angerly.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Canepa Sauveur, marin, de Bastia, et Ricci Marie-Rose, ménagère, de Ville de Pietrabugno.

Rome Denis, employé de commerce, de St-Ambroix (Gard), et Benso Antoinette, de Bastia.

Medinelli Jean-Baptiste, chauffeur, et Benassi Séverine, ménagère, tous de Bastia.

Ospizi Dominique, typographe, de Ste-Reparate di Moriani, et Albertini Béatrice-Marie, ménagère, de Corscia.

NAISSANCES

Pieroschi Etiennette-Marie. — Savignoni Angèle-Marie-Louise.

DÉPOT CENTRAL

1, rue Neuve Saint-Jean, 1, Bastia

POMMES DE TERRE
EN GROS
pour semence et consommation

Eary, Portois, etc, etc.

Ails, légumes, savons, cafés, etc.
Gros et détail

AVIS

La Maison Dominique Mattei aîné place St-Nicolas, Bastia, vient de recevoir un lot de pétrole Atlantic qu'elle mettra à la vente, de 0,40 le litre.

On y trouvera également :

du Bolly, et un grand assortiment de savonnettes parfumées de 0,30 à 0,50 la pièce.

des dattes, pruneaux, raisins secs malaga, figues sèches blanches du pays.

Pates Riviere et Garret assorties, le kilo 0,80 c. Les deux paquets de 250 gr. chaque, 0,45 cent.

Luserne 1re qualité.

Du sel gros blanc et sec des îles d'Hyères et du sel fin de table.

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de Bastia

Jeudi	. . . .	4 heures soir.
Jeudi	. . . .	9 heures soir.
Dimanche	. . . .	10 heures matin.
Samedi	. . . .	10 heures soir.
Jeudi	. . . .	minuit.
Samedi	. . . .	4 heures soir.

Arrivées à

Marseille	. .	Vendredi, 7 heures m.
Nice	. . .	Vendredi, 6 heures m.
Tunis	. . .	Lundi, 11 heures m.
Naples	. .	Dimanche, 5 heures s.
Livourne	.	Vendredi, 4 heures m.
Marseille	.	Dimanche, 7 heures m.

Départs de

Marseille	.	Samedi, 3 heures s.
Nice	. . .	Samedi, 10 heures m.
Tunis	. . .	Mercredi, midi.
Naples	. .	Mercredi, 5 heures soir.
Marseille	.	Mercredi, 2 heures soir.
Livourne	.	Vendredi, minuit.

Arrivées à Bastia

Dimanche	. . .	6 heures m.
Samedi	. . . .	7 heures m.
Jeudi	. . . .	6 heures m.
Jeudi	. . . .	1 heure s.
Jeudi	. . . .	11 heures m.
Samedi	. . . .	4 heures m.

Marseille — Ajaccio — Propriano

Départ de

Marseille	. Dimanche,	4 heures soir.
Ajaccio	. Lundi,	4 heures soir.
Propriano	. Mardi,	10 heures m.
Ajaccio	. Mardi,	4 heures s.

Arrivées à

Ajaccio	. Lundi,	7 heures matin.
Propriano	. Lundi,	7 heures soir.
Ajaccio	. Mardi,	midi.
Marseille	. Mercredi,	7 heures matin.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00104

BOURSE DE PARIS

	23 fév.	24 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.27	99.37
— 3 0/0 nouvelle	99.00	99.25

ex-coupon.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Arrondissement de Sartene

On nous télégraphie de Sartene que M. Hyacinthe Quilichini, avocat, maire de cette ville, se présentera aux prochaines élections législatives avec un programme nettement catholique.

Nouvelles Militaires
Mutations

Génie

Paris, 24 février.

M. Docros, officier d'administration de 2e classe du génie, récemment affecté à la direction de Toulouse, n'ayant pas rejoint, est dirigé pour Perpignan.

Gendarmerie

M. Lobas, ancien cavalier, est nommé dans la gendarmerie, et est affecté à la 2e compagnie de la 15e légion ter.

LA LOI DE SEPARATION
L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE
Loreto di Tallano

Sainte-Lucie, 24 février, 11 h. 20.

On devait procéder, ce matin, à l'inventaire de l'église de Loreto di-Tallano. *Il n'a pu avoir lieu.* La population, précédée de la bannière mortuaire, armée de bâtons et d'outils agricoles, a refusé le receveur des domaines et les agents qui l'accompagnaient bien loin de l'église.

La population était exaspérée. Il est heureux que M. le Receveur ait agi avec prudence. Il a évité des malheurs.

A PARIS

Paris, 24 février.

L'inventaire a été opéré ce matin de bonne heure dans onze églises de Paris, sans incidents.

Cet après midi, au moment où l'on procédait aux opérations de l'inventaire, à l'église Saint-Thomas d'Aquin, une bagarre s'est produite entre agents de police et manifestants.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Parmi les personnes arrêtées se trouve le général Récamier.

EN PROVINCE
Privas

L'agent des domaines grièvement blessé.

Privas, 24 février.

Le receveur de l'enregistrement s'est présenté aujourd'hui à l'église Saint-Félicien, à Privas, pour faire l'inventaire.

Il a été entouré par 200 manifestants qui l'ont roué de coups.

Les blessures de cet agent des domaines sont graves.

Plusieurs manifestants ont été arrêtés.

MANIFESTATION
devant la maison DE M. LOUBET

Paris, 24 février.

Une cinquantaine de manifestants catholiques se sont rendus cet après midi, rue Dante, devant la maison occupée par M. Loubet, ancien président de la République, et se sont mis à crier : « Vive la Liberté ! A bas les voleurs ! »

Ces manifestants ont été dispersés par la police.

Huit d'entre eux ont été arrêtés.

Les incidents militaires
DE St-SERVAN

Lettre du général de Galliffet au général Davignon

Paris, 24 février.

A l'occasion des incidents militaires qui se sont produits à Saint-Servan, le général de Galliffet, ancien ministre de la guerre, a écrit au général Davignon qui fut son chef de cabinet, une lettre se terminant par ces mots :

« Je suis de cœur avec vous ; vous avez accompli votre devoir : *Dura lex sed lex.* »

LA GUERRE
L'opinion du Tsar

Paris 24 février.

Le correspondant du « Figaro » à Saint-Pétersbourg, télégraphie :

Le Tsar a déclaré récemment à plusieurs personnes de son entourage, qu'il n'y aura pas de guerre *en Europe*, même si *les choses* ne s'arrangent pas à Algésiras.

SÉNAT
LA COMMISSION DES FINANCES ET les Bouilleurs de cru

Paris, 24 février.

La commission sénatoriale des finances a décidé d'ajourner la réforme du régime des bouilleurs de cru et de disjoindre la proposition établissant leur privilège.

Cette proposition fera l'objet d'une loi spéciale qui sera discutée lundi.

Le Congrès des inscrits maritimes
La grève générale est ajournée

Paris, 24 février.

Un grand congrès a été tenu à Paris par les délégués des inscrits maritimes des ports de France.

Plusieurs questions importantes ont été traitées dans ce Congrès.

La discussion s'est prolongée durant quatre séances.

Les inscrits maritimes, confiants dans les promesses des pouvoirs publics, ont décidé d'ajourner la question de la grève générale.

A LA MARTINIQUE
LE MONT-PELÉ *en activité*
Les habitants terrifiés

New-York, 24 février.

Une goélette, arrivée aux Barbades, venant de Fort-de-France, annonce que le Mont Pelé est en activité et que l'éruption du volcan de la Soufrière augmente tous les jours d'intensité.

Les habitants de la Martinique sont terrorisés.

Plusieurs maisons lézardées par les dernières secousses de tremblements de terre ont été démolies à Fort-de-France.

EDOUARD VII
A PARIS

Paris, 24 février.

« L'Echo de Paris » se croit en mesure d'affirmer que le roi d'Angleterre traversera Paris, la semaine prochaine.

Le roi Edouard VII aura une entrevue avec le président de la République et le président du conseil.

La séance d'hier et la Presse socialiste

Paris, 24 février.

Tous les journaux socialistes blâment la majorité républicaine d'avoir à la séance d'hier, abdiqué devant M. Rouvier.

Les Morts du Jour
M. Léon Colin

Paris, 24 février.

On annonce la mort de M. Léon Colin, membre de l'Académie, médecin-inspecteur général du cadre de réserve.

EN RUSSIE
LA RÉVOLUTION
Mutineries militaires

Saint-Pétersbourg, 24 février.

Un régiment d'infanterie s'est mutiné à Omroup.

Il a été cerné par les troupes qui l'ont obligé à faire sa soumission.

Il est bruit que la révolte a éclaté sur le réseau du chemin de fer sibérien et que les troupes de la garnison d'Irkoutsk se sont mutinées.

A VARSOVIE
Assassinat du Directeur général des chemins de fer

Varsovie, 24 février.

Un lâche assassinat a été commis aujourd'hui dans une des principales rues de la ville.

M. Izaoef, directeur général de la Compagnie des chemins de la Vistule, a été tué d'un coup d'arme à feu, par un individu qui l'attendait au passage.

Le meurtrier, qui est connu de la police, a pris la fuite.

Le mobile de ce crime serait la vengeance.

DANS LES PROVINCES

Saint-Pétersbourg, 24 février.

Dans le district de Mlava des bandes d'hommes parcourent les villages et réclament du travail.

EN ITALIE
Arrestation *de M. VANDERBILT* à Pontedera

Rome, 24 février

M. William Vanderbilt, qui traversait aujourd'hui Pontedera en automobile, a blessé un enfant.

La foule furieuse a voulu arrêter l'automobile, et menaçait de faire un mauvais parti à M. William Vanderbilt qui a sorti son revolver.

Mais bientôt désarmé, M. William Vanderbilt a été emprisonné.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de *toutes sortes* de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes ces réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des
CHEVEUX de Mad^me
S. A. ALLEN

C'est la préparation la plus efficace pour ramener les CHEVEUX GRIS à leur couleur et leur beauté naturelles. Elle nourrissons aux cheveux, aux sourcils qui favorise leur croissance ; elle en arrête la chute et prévient les pellicules. Elle fortifie et embellit la chevelure.

Achat de Grignons d'Olive et de Ressences

S'adresser à la Savonnerie Corse, Usine de Toga, près Bastia.

35e FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants
1877

La petite source [illegible] soupirait souvent en pensant à [illegible].

Il lui arrivait parfois d'y fondre en larmes tout à coup sans que Jean-Paul comprît la cause de son chagrin.

Alors en bon petit enfant qu'il était, il s'ingéniait à la distraire et finissait toujours par la consoler.

Il lui cueillait des fleurs, lui apportait des fruits, l'associait aux mêmes travaux qu'on lui confiait, la faisait jouer avec les poules et lui apprenait à grimper aux arbres.

Cette existence convenait on ne peut mieux aux deux enfants qui ne s'étaient jamais trouvés à pareille fête.

Nans, qui tenait à ce que son garçon fût instruit, l'envoyait à l'école du village.

Pour la première fois, Jean-Paul éprouva de la tristesse à se remettre au travail.

Il ne s'était pas qu'il fût devenu paresseux, mais il se sentait le cœur gros à l'idée de se séparer de Marie pendant quelques heures tous les jours.

Il était visiblement le préféré de la fillette qui, se comprenant que lui, s'ennuyait mortellement en son absence.

Elle fayait le câlinait où les regagnait facilement peur, et quand il faisait beau rêvait, dans le jardin, au milieu des poules qui toutes la connaissaient et se laissaient caresser par elle.

Comme l'auberge était sur la route à l'extrémité du village et assez éloignée des autres habitations, Nans avait tenu à avoir un chien de garde.

Cette excellente bête appartenait à la race des chiens de montagne. Il était d'une force redoutable, mais d'une entière douceur avec les gens de la maison, surtout avec les enfants qu'il adorait.

Il devint rapidement l'ami de Marie qui ne le quittait pas, courait avec lui dans le jardin les jours de beau temps et, quand il pleuvait, se blottissait en sa compagnie sous le grand hangar où l'on remisait les voitures.

Ce bon chien était fort laid.

Girard, toujours farceur, jugea bon de lui donner, par ironie, le nom de Cupidon.

Cependant, malgré Cupidon et malgré les poules, Marie trouvait le temps bien long jusqu'au moment où son cher Jean-Paul revenait de l'école.

L'instant de son retour était pour eux une fête.

Pendant les premiers jours, Girard, prenant au sérieux sa position d'homme établi, parut vouloir se ranger un peu.

— C'est drôle, disait-il, depuis que j'ai à manger, je n'ai plus envie de boire.

Il ne se buvait pas trop tirer l'oreille pour aider Nans qui, actif et courageux, avait pris la direction de la maison.

Bref, ils vivaient heureux et paisibles, inquiets seulement de ne pas recevoir de nouvelles de la mère de Marie.

— Diable ! pensait Girard, est-ce qu'elle nous oublierait ?

Avant de quitter Anvers, il avait fallu payer quelques dettes, ce qui avait déjà fait une brèche appréciable aux six mille francs de la succession.

Le voyage, ensuite, avait coûté de l'argent, ainsi que les quelques journées passées à Tours, en attendant l'entrée en possession de l'auberge.

Enfin, il n'était pas resté assez d'argent pour payer comptant la maison, ainsi que le petit champ qui en dépendait, le précédent propriétaire n'étant obstiné à ne pas vendre l'un sans l'autre.

L'homme d'affaires retors avait enfié les frais d'achat outre mesure, si bien qu'il avait fallu prendre des engagements pour s'acquitter de ce qu'on devait encore.

Justement on n'avait pas eu de chance pour commencer. Une auberge concurrente s'était ouverte sur un point voisin, mieux situé, enlevant une bonne partie de la clientèle.

C'était même pour cette raison que leur prédécesseur, prévenu d'avance, s'était dépêché de se débarrasser de sa propriété exploitation dont il prévoyait le déclin.

— Le filou ! rageait Girard en voyant son auberge vide, tandis qu'il donnait toute à un autre plus d'argent et l'on n'en gagnait point.

Le ménage attendait avec impatience des nouvelles de Mérouille.

Girard commençait à s'impatienter et parlait de se débarrasser de la petite qui était une charge.

Nans s'y opposa avec énergie :

— Tu aurais le cœur d'abandonner cette pauvre mignonne ? D'abord, nous n'en avons pas le droit. Sa mère nous a donné six mille francs... ce n'est pas pour nous, c'est pour sa fille. Si nous avons mangé l'argent, ce n'est pas la faute de l'enfant. Et puis, sois tranquille ! sa mère l'aime trop pour l'oublier. Il faut qu'il lui soit arrivé quelque chose ; elle est peut-être malade... mais elle se rétablira et, un de ces jours, nous allons la voir arriver.

Un matin, elle écrivait lettres sur lettres à Paris, sans recevoir de réponse.

Ce silence était dû à une nouvelle infamie de Mérouille.

XVI

On se rappelle que, n'ayant plus rien à craindre pour l'enfant que Nans venait d'emmener, Mérouille, pavant d'audace, avait posé, d'un bon plein de dénivellure cette question à Fabry et au commissaire de police belge :

— Que demandez-vous, messieurs ?

Fabry allait répondre, mais le commissaire lui imposa silence du geste.

Il semblait tenir un homme à sa merci, à cheval sur les formalités et pouvait de bonne foi ignorer qui étaient ces compatriotes.

Il prit la parole avec solennité et s'adressant à la comtesse :

— Au nom de la loi, madame, je vous somme de remettre entre mes mains l'enfant dont les tribunaux français ont confié la garde à M. le comte de Berly, votre époux.

— De quelle loi parlez-vous ? demanda Jeanne, est-ce de la loi belge ? la justice de ce pays n'a pas à intervenir dans mes affaires, je suppose.

Fabry cherchait la petite du regard. Inquiet de ne point la voir et flairant un piège.

— L'enfant a quitté à l'oreille du magistrat, faites-la paraître, monsieur, c'est le principal ; vous entrerez ensuite dans toutes les explications que vous voudrez, mais l'enfant d'abord !

Le commissaire, à la désignation par l'écuyer, sans se départir de son flegme, prit de gravité :

— Mes pouvoirs sont en règle, dit-il, M. de Berly a demandé, légalement, celui à qui je le poursuivrai comme complice, sont de l'aider par la diplomatie française, à ramener aux tribunaux de ce pays le jeune enfant enlevé en France, et que ce jugement est exécutoire sur tout le territoire de la Belgique. Il ne vous reste donc qu'à vous soumettre, madame, et à me remettre, pour être rendu à son père, l'enfant que vous retenez illégalement.

(A suivre)

AU BON MARCHE

PRIX FIXE | **BARBISINO** | PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Vente réclame.
Aperçu de quelques prix

Serviettes de toilette, nid d'abeilles, avec liteaux rouge, la serv. 0.20
Bas noir pour Dames, sans couture, semelle et talon double, la paire 0.50
Vitrage guipure blanche, festons bordés, le mètre 0.20
Tricot chandail pour homme, fond couleur, le tricot 0.95
Services damassés, 12 serviettes et la nappe, le service . . 5.95
Pochettes soie, la pochette. 0.30
Mouchoirs de poche pour homme, fond couleur, grandeur 60 centimètres, le mouchoir. 0.15
Jupons nansouk avec volants garnis de dentelle, toutes nuances, le jupon 1.95
Chemises pour Hommes, rayures fantaisie, la chemise . . . 1.45

CHAUSSURES

Richelieu pour Dames, jaune ou noir, forme nouvelle, double semelles cousues, la paire 2.95
Bottines boutons ou lacets, avec ou sans bout vernis, la paire à partir de 3.50
Richelieu pour Hommes, jaune ou noir, forme mode, double semelles, cousus, la paire 4.50
Bottines pour Hommes, claque veau, double semelles, cousus, article recommandé, la paire. 6.45

CONFECTIONS

Grand rabais sur tous les articles de confections pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.
Complets pour Hommes, cheviotte toutes nuance de drap fantaisie, le complet à partir de 10 fr. 50.
Complets en drap pour Jeunes Gens, à partir de 8 fr. 95.
Complets pour Enfants de 3 à 12 ans, drap uni ou fantaisie, nouveaux modèles, le complet à partir de 2 fr. 45.
Pantalons pour Hommes, drap toutes nuances, le pantalon à partir de 2 fr. 75.

9, Rue de l'Opéra **AU BON MARCHÉ** 9, Rue de l'Opéra

XXXIe ANNÉE — LUNDI 26 FÉVRIER 1906 — N° 57

00105

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judic. 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Marguerite.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 16 m. — Coucher, 5 h. 43 m.
Premier quar., le 2. — Pleine Lune, le 10.
Fête de Demain : Saint Léandre.

25 FÉVRIER

BABIES

De quelle légèreté d'oiseau je voudrais parer ma plume pour parler d'eux ! Ce n'est pas avec nos phrases à nous que l'on pourrait rendre leur charme de fleur naissante ; mais il faudrait leur emprunter ce langage bizarre, où résonnent de temps en temps de si étranges conjugaisons, délicieuses, inconnues de notre revêche grammaire.

Oh ! ce babil des tout petits, comment en exprimer la grâce naïve ! Comment dire quelle musique bienfaisante il chante à nos oreilles ! Allez plutôt quelquefois, à vos heures de lassitude, vers leur promenade habituelle ; et, tandis qu'ils jouent, écoutez monter de leurs petites âmes blanches leurs pensées candides. Vous qui êtes las des calomnies malsaines ou des éloges trompeurs, vous tous que la vie a meurtris de son *leurre éternel*, allez vers ces bébés qui s'amusent, pour reposer votre scepticisme au contact de leur sincérité.

Sur cette place Saint-Nicolas, qui est leur Luxembourg à eux, vous pourrez les voir tous, aux heures tranquilles de l'après-midi, jouer dans un rayon de lumière blonde. Comme ils sont beaux ! Les uns ont de grosses joues empourprées, des yeux très noirs, de vrais yeux d'odalisque aux paupières lourdes, d'autres sont blonds, d'un blond semblable à l'or des gloires qui nimbent les saintes de vitrail, d'un blond sincère que nulle eau oxygénée ne leur rendra plus tard.

Ils ont des yeux bleus, grands ouverts, au regard étonné, d'une profondeur d'azur. A travers les prunelles limpides, l'âme transparaît, leur belle petite âme vierge de fautes et de chagrins...

Leur grâce se pare de mille coquetteries où s'est donné libre cours la fantaisie des mamans. Les garçons portent les costumes ou les coiffures de toutes les marines d'Europe. Très crânes, sous le grand col bleu, ils ont sur le chapeau de toile cirée ou sur le béret, le nom de nos cuirassés ou le numéro authentique de nos torpilleurs, en lettres d'or. J'en ai vu dont les boucles débordaient du véritable scott des highlanders, et j'ai souri des allures conquérantes de certains futurs dandys déjà coiffés du melon minuscule.

Les costumes des fillettes offrent aux regards toute l'histoire d'un siècle d'élégances. Les unes portent délicieusement la longue robe Empire aux plis vaporeux, d'autres sourient, exquises et mignardes, sous l'immense capeline Directoire où disparaît leur minois. Leur jeune beauté supporte tous les contrastes : j'ai vu des brunes dont le feutre aux tons adoucis de pastel, s'ornait de chrysanthèmes pâles, tandis qu'à côté, une poupée blonde abritait l'or de sa chevelure sous un bonnet de velours écarlate.

Mais quelle que soit l'originalité un peu poussée de leur parure, leur grâce reste la même, et ils gardent sous leurs savants accoutrements, un grand air simple et naïf.

Sur cette place un peu nue qui n'offre à leurs jeux ni les massifs ombreux propices au cache-cache, ni l'immense pièce d'eau, où l'on ferait pourtant évoluer de si mignonnes escadres, les babies bastiais jouent quand même de tout leur cœur.

N'ont-ils pas le spectacle de la mer où déjà voguent les ambitions des futurs amiraux, et sur leurs têtes, un ciel incomparable ne verse-t-il pas des flots de lumière et de joie ?

Dans un coin, quelques petits bonshommes, copiant consciencieusement les gestes de leurs aînés, s'essaient à un match de football. De toute la force de leurs petits pieds, ils lancent un ballon qui leur semble énorme, et qui, le plus souvent, s'en va rouler très loin, hors de la portée de l'équipe ! Qu'importe si de temps en temps, *l'un des mignons joueurs s'étale*, les jambottes en l'air ! On ne pleure jamais quand les mamans ne sont pas là pour consoler ! Et vite le maladroit se relève avec un éclat de rire.

Plus loin, dans les bras de leurs superbes nourrices, les tout petits tendent leur bouche gourmande vers le sein blanc... Oh ! la suprême sagesse ! Borner ses ambitions à quelques gorgées de lait !... Sur un banc, deux fillettes jouent à la poupée avec des gestes déjà maternels et protecteurs. A côté, un groupe cause sagement... Ecoutez-les... ils parlent de leurs jeux, de leur maman qui est si jolie et qui a de si belles robes, du grand cheval qu'on leur a donné pour leurs étrennes.

Parfois, une phrase étonne dans sa profondeur inconsciente... « Ecoute, disait un beau petit gars de trois ans à une mignonne, à peine un peu plus jeune, te souviens-tu de quand tu étais petite ?... Moi je me souviens !... »

Des souvenirs ? Déjà ! Enfants, qu'importe le passé à vous qui naissez à peine ? Laissez-nous le charme des choses finies... Vous n'avez pas de douleurs, et le souvenir est *le seul apaisement des nôtres*... Sans souci de l'inconnu vers lequel vous marchez, vous laissez s'épanouir dans vos moindres gestes, l'ivresse de vivre.

Aucune souffrance ne trouble votre quiétude, et les hontes vous frôlent sans étonner votre candeur. Heureux babies, fils de riches, auxquels on apprend la charité, vous tendez sans même savoir pourquoi votre menotte rose vers vos frères en haillons, et seul le cœur de votre mère tremble d'un petit frisson d'angoisse.

Devant votre grâce fragile s'arrêtent nos colères, et nous haïssons la voix pour vous parler.

Nous avons été, comme vous, ignorants et choyés... Puis, nous avons grandi, hélas ! Un jour, *vous serez comme nous*. Petits hommes qui vous inquiétez du sort de vos armées en miniature, vous aurez plus tard d'autres responsabilités. Sur votre âme s'étendra l'ombre du mal. Vous aimerez, vous serez trahis... vous trahirez peut-être !

Petites filles qui pressez dans vos bras frais votre bébé de porcelaine, vous serez mères un jour, pour tout de bon.

Oh ! dire que vos bouches roses, pleines de rires et de gazouillements, étoufferont peut-être des sanglots !... Si vous pouviez ne pas grandir, rester ainsi toujours avec ce grand charme d'innocence si doux à nos âmes lassées !...

... Mais tout à coup, les jolis babies s'en sont allés. La légère brise de quatre heures les a chassés comme une rafale, car leur petit être délicat craint le moindre souffle.

Les bonnes les ont emmenés avec des promesses de bons goûters, de « poupoutes » bien chaudes. Ils s'en sont allés vers les mamans qui les attendent. Tout à l'heure, l'homme au sable passe si vite ! ils vont dormir dans leurs petits lits de dentelle et de soie, *leur sommeil peuplé de rêves* d'ange !

Et tandis qu'ils s'en allaient, sur la place pareille maintenant à un grand désert, je suis resté seul à me demander, anxieusement, si vraiment le bonheur ici-bas n'est que dans l'ignorance.

Rt-Ki-Ti.

La Mutualité en Corse

Dans notre dernier article, nous disions que les encouragements à la cause de la mutualité ne nous avaient pas manqué et que ceux que nous avons recueillis dans notre belle Corse, n'avaient pas été les moindres pour nous déterminer dans l'œuvre que nous poursuivons.

Mais si nous avons eu l'appui et les encouragements des classes privilégiées, il nous appartient de reconnaître que nous avons trouvé parmi les marins pêcheurs eux-mêmes la meilleure réciprocité de sentiments, la communion la plus intime d'idées, le stimulant le plus efficace à notre entreprise.

Avec quel empressement et en quel nombre ne se sont-ils pas rendus à la première causerie que nous leur avons faite à Calvi ? Dans quel silence religieux, avec quelle attention soutenue, avec quelle émotion pourrions-nous dire, n'ont-ils pas écouté celui qui leur apportait, parce qu'il les connaît et parce qu'il les aime, malgré leurs erreurs, malgré leurs faiblesses et peut-être pour elles, les paroles d'encouragement et de consolation qu'il allait chercher dans le fond de son cœur, pour l'amélioration de leur sort et pour l'affranchissement de leur misère ?

Qu'il nous soit permis de dire aujourd'hui quelle était notre émotion à nous même devant tous ces visages anxieux, tournés vers nous ; devant ces figures portant les rudes empreintes du hâle et des rafales et marquées au coin des privations perpétuelles et des luttes incessantes contre les éléments. Nous avons compris bien vite devant ces regards fixés sur la nôtre et brillants du reflet des espérances futures, devant ces poitrines qui retenaient leur souffle pour mieux nous entendre, devant cette soif de s'instruire qui se reflétait sur les physionomies, nous avons compris, disons-nous, que nous ne parlions pas en vain aux braves cœurs qui sous la rude vareuse battaient à l'unisson du nôtre. Nous avons jugé que notre œuvre ne resterait pas stérile et que bientôt des moissons florissantes et fécondes s'élèveraient sous le germe de nos paroles dans les champs fertiles que nous ensemencions pour la cause de la solidarité et de la fraternité.

Les signatures d'adhésion que nous avons recueillies, après cette première conférence, nous ont récompensé de notre peine et c'est avec un sentiment de réelle satisfaction que nous réitérons nos remerciements à tous ceux qui spontanément sont venus vers nous.

Mais cette œuvre de la mutualité n'est pas faite seulement pour une partie de tous les membres d'une collectivité. Les patrons pêcheurs sont venus à nous. Il faut encore que nous oubliions sous les plis de notre bannière les simples matelots et les modestes mousses eux-mêmes. Tous ne partagent-ils pas au même titre les mêmes fatigues ? tous ne participent-ils pas aux mêmes dangers, aux mêmes privations ? Il faut donc qu'ils puissent profiter tous des mêmes bienfaits !

Ce n'est pas sans nous être rendu compte par nous-même de ce que nous avançons que nous parlons ainsi. Nous avons pu voir sur la lisse même de leurs pêcher, tous ces braves marins qui nous intéressent. Nous les avons vus à l'ouvrage à Girolata, à Scandola, à Piana, à Cargèse, et nous avons pu juger de l'existence précaire qu'ils mènent. Nous savons qu'ils vivent de longs mois sur des rochers arides exposés à toutes les intempéries des saisons, loin du bien-être de la maison, séparés de leurs femmes si dévouées, de leurs enfants, de la famille en un mot dont le foyer les aide à supporter les tribulations de leur existence. Nous avons admiré leur stoïcisme devant leur maigre soupe de poissons, leur pain durci sensiblement de l'eau pure des sources. Nous avons même partagé quelquefois leur frugal repas. Leur sobriété haute encore aujourd'hui nos souvenirs, et nous nous sommes fait un devoir de leur venir en aide.

Il faut que l'équilibre soit rétabli. Il faut qu'après avoir tant peiné, nos pêcheurs aient la juste récompense de leurs fatigues. La modeste retraite que leur assure la caisse des Invalides n'est pas suffisante. Les charges que vient encore leur imposer la caisse de prévoyance sont trop lourdes. Il faut qu'on paye moins cher, ils n'ont une route plus forte, égale au moins à 300 francs et qu'ils bénéficient par surcroît de tous les avantages que nous avons déjà stipulés.

C'est ce que nous voulons obtenir dans les démarches que nous faisons actuellement et nous n'aurons pas de cesse tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction.

Alors, avec la légitime fierté de sa conscience reconquise, avec l'orgueil de ne rien devoir qu'à elle même, la plus longue de ces robustes travailleurs, guidée par l'étoile de la mutualité, sortira définitivement des ténèbres où elle végète, pour s'acheminer vers l'horizon prochain et resplendissant de son émancipation, source de toutes les prospérités.

PAUL PIAZZA,
Conseiller municipal à Calvi.

Une erreur de copie s'étant glissée dans notre dernier article, nous reproduisons le paragraphe incomplet.

« C'est une œuvre philanthropique déjà vécue et expérimentée que nous pourrions vous et dont nous voulons faire profiter notre pays, parce que, plus que tout autre il en a besoin. Notre conviction n'est pas née d'une chimère. Elle a été puisée à la source même de toutes les œuvres d'assistance mutuelle. Nous sommes allé la chercher dans le grand cœur de M. Berteret, directeur de la mutualité au ministère de l'intérieur, dans le cœur de celui qui a mérité, comme nous l'avons déjà dit, d'être appelé « Le Père de la mutualité », toujours ouvert à toutes les œuvres de charité démocratique. Notre conviction, notre foi nous a été inspirée par ses écrits si pleins d'arguments convaincants et de bonhomie engageante. Enfin, elle a été fortifiée par les conseils éclairés de M. Goyot dont nous n'avons plus à faire l'éloge, de même que de tous les secrétaires de cette section, véritables collaborateurs de la grande entreprise humanitaire dont leur mettre a eu le génie et l'audace d'entreprendre la réalisation. »

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Arrondissement de Calvi

La période électorale est virtuellement ouverte en Balagne.

En dehors de la candidature de M. Chaleil, député sortant, et de M. le docteur Santelli, conseiller général de l'Ile-Rousse, plusieurs autres candidatures sont mises en avant

On connaît celle de M. Landry, professeur agrégé, docteur ès-lettres, gendre de M. Thulier, sénateur de la Seine. M. Landry, qui a déjà adressé sa profession de foi aux électeurs de l'arrondissement de Calvi, se présente avec un programme socialiste-collectiviste.

On parle également de la candidature, déjà agréée, de M. P.-P. de Casabianca, ancien sénateur.

On annonce d'autre part que M. Antoine Fabiani, sollicité par les nombreux amis de son oncle, le regretté conseiller Fabiani, serait également disposé à poser sa candidature.

Le siège de député sera donc très disputé cette année en Balagne et la lutte promet d'être chaude. Il est difficile de prévoir à l'heure actuelle qui sera l'heureux gagnant de cette course à l'écharpe tricolore.

AUDITION DES ÉLÈVES DE Mlles AGOSTINI

Dimanche dernier, Mlles Agostini réunissaient leurs élèves et donnaient à leurs parents et amis une de ces exquises matinées d'où l'on sort grisé de bonne musique.

Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensions du talent et de la méthode de Mlles Agostini. Une fois de plus nous avons été heureux de constater à quel point elles savent communiquer à leurs élèves le sentiment de l'art qu'elles possèdent à un si haut degré.

Il ne suffit pas en effet de jouer un morceau de musique comme un orgue de barbarie dont un profane quelconque tourne la manivelle. Il ne suffit pas d'exécuter strictement toutes les notes avec leur valeur. La musique ainsi comprise serait de la gymnastique des doigts et pas autre chose. Mais, faire passer son âme dans le clavier d'ivoire que l'on effleure, faire pleurer les cordes sonores et faire pénétrer dans le cœur des auditeurs la source intarissable d'émotion qui est même inconscient, enfin ce qui fait de la musique l'Art par excellence auquel toutes les âmes humaines sont sensibles.

Voilà pourquoi chez Mlles Agostini la musique ne lasse jamais. On resterait là des heures entières sous le charme, sans s'apercevoir que le temps passe.

Le programme de dimanche dernier était si copieux que je ne puis entreprendre de le décrire en entier. Je ne ferai que dire en mot des numéros qui m'ont particulièrement frappé.

Un bon point tout d'abord au jeune P. J. Marioni, charmant artiste de 8 ans, qui a exécuté « La fier corsaire » de Strasbolog, avec une perfection remarquable.

Mlles A. et M. Mannoni ont fait preuve dans les divers morceaux qu'elles ont rendus, d'un doigté souple et facile en même temps que d'un rare sentiment des nuances.

Je ne puis malheureusement insister davantage sur cette première partie du concert, et j'en serive de suite aux morceaux d'ensemble. Le « Menuet de la Marine » (Thome) est exécuté d'une façon parfaite par Mlles J. Ramolli et V. Alerini qui ont eu en faire ressortir toutes les délicatesses. L' « Air de ballet » de Marmontel, au déroulé léger et sautillant sous les doigts agiles de Mlles V. Alerini et H. d'Angelis. Mais voici le « Matin » de Grieg, à 8 mains, magistralement rendu par Mlles V. Alerini, H. d'Angelis, M.-L. Orillat et J. Ramolli. Ce ne sont plus des élèves, mais presque des artistes qui font valoir tout le brio de cette page délicieuse.

Mlle B. Cooper, dans le « Rondo » brillant de Weber, semble se jouer des difficultés; les ronlades perlées s'envolent de ses doigts avec une facilité qui étonne. Mlle Cooper nous donne encore une preuve de son talent dans le « Matin » de Chaminade, qu'elle exécute avec Mlle M.-L. Orillat, que nous avons déjà eu le plaisir d'entendre dans la valse en la mineur de Chopin.

Puis, Mlle J. Ruesch joue avec infiniment d'expression deux petits morceaux délicieux : « Consolations » de Mendelssohn, et la valse en la mineur de Chopin. Le concert se termine par l'ouverture d'Obéron, brillamment enlevée par Mlles M.-L. Orillat et B. Cooper, auxquelles se joignent Mlles J. et B. Agostini.

Le programme est terminé. Mais une surprise nous est réservée. C'est l'audition d'un poème symphonique de Liszt, l' « Idéal » qui est une fidèle traduction en musique de la belle poésie de Schiller. Mlle Anna Ramolli, une artiste amateur dont le talent est aussi grand que la modestie, a bien voulu consentir à interpréter cette belle œuvre avec Mlle B. Agostini. Nous l'en remercions vivement pour les instants de jouissances artistiques délicates qu'elle nous a procurées.

Je crois ne faire l'interprète des nombreuses personnes qui assistaient au concert, en remerciant Mlles Agostini des heures si doucement agréables qu'elles nous ont fait passer chez elles et en les félicitant des succès si bien mérités qu'ont remportés leurs élèves.

PRIMAVERA.

Ce que disent les Journaux

Le Rappel

De M. Henri Maret, sur le message présidentiel :

« Je m'étonne toujours de l'importance qu'on attache à cette formalité du message. Il va de soi que nous ne ressemblent, et ne peuvent pas dire autre chose que ce qu'ils disent ; parmi en cela, aux éloges académiques, ainsi qu'aux épitaphes des cimetières. Tout est pour le mieux. Nous vivons dans le meilleur des mondes : nous sommes tous gentils, sages, vertueux ; notre pays, et nous, progressons tellement chaque jour, qu'on ne peut pas savoir où nous nous arrêterons. On ne saurait douter de ces choses, mais elles ne seraient pas, qu'on les proclamerait tout de même. Voudriez-vous par hasard, que le chef de l'Etat, se mît à critiquer l'Etat qui l'a proclamé son chef. Si vous le connaissez que cela n'est pas possible, quel intérêt trouvez-vous à écouter ce que vous savez par cœur, avant de l'avoir entendu. »

Le Gaulois

M. Fallières, reconnaissant qu'il est purement et simplement le mandataire d'un parti, les citoyens qui n'appartiennent pas à cette association provisoire, lui doivent le respect et la considération qu'ils accordent à M. Jaurès, et à M. Combes. Il n'est pas notre chef, c'est lui qui le reconnaît, et les souverains qui viendront à Paris pendant son septennat, sont persuadés qu'en entrant à l'Elysée, ils rentrent visite au h'ot, et non pas à la France.

«AU « JOURNAL OFFICIEL »

Fonts-et-Chaussées

M. Maestracci Rodgue, candidat déclaré admissible à l'emploi de conducteur en 1905 et actuellement commis des ponts et chaussées de 3e classe, dans les Bouches-du-Rhône, est nommé conducteur des ponts-et-chaussées de 4e classe, et mis à la disposition du ministre des colonies pour occuper un emploi de géomètre au Congo français.

Ministère de la Guerre

Le portier consigne de 2e classe Casanini, de Toulon, est désigné pour être employé dans la direction de Nice.

Le portier consigne de 2e classe Paoli, de Nice, est désigné pour être employé dans la direction du génie de Toulon.

Justice militaire

Le sergent major Pietri, de l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie, est promu à l'emploi d'adjudant greffier de 3e classe et affecté au pénitencier militaire d'Aïn-Beida.

Le sergent surveillant Lorenzi, de la prison militaire de Montpellier, passe à celle de Grenoble.

Gardiens de batterie

Sont classés pour le grade de gardien de batterie de 2e classe, MM. Ambrosini, stagiaire gardien de batterie à la direction d'artillerie d'Oran ; Cotoni, maréchal des logis au 13e bataillon d'artillerie à pied, batteries de la Corse.

Cour d'Assises

La session d'assises qui s'ouvre aujourd'hui, sera fort longue, bien qu'elle ne comprenne que six affaires, car trois d'entr'elles occuperont, au moins, cinq audiences chacune.

Quinze accusés, dont trois femmes, sont impliqués dans ces affaires ; 2 appartiennent à l'arrondissement de Bastia, 1 à celui d'Ajaccio, 2 à celui de Sartene, 10 à celui de Corte.

Les chefs d'accusation se divisent ainsi : 3 assassinats, dont un suivi de vol, et 1 complicité de ce crime, 3 meurtres et 2 tentatives, 2 viols.

⁂

Nous publions, aujourd'hui seulement, la liste des jurés de la session d'assises du premier trimestre, qui s'ouvre aujourd'hui.

D'ordinaire cette publication était faite quinze jours au moins avant l'ouverture de la session.

Cette fois-ci, on a cru qu'il était de l'intérêt de la Justice de ne point communiquer la liste des jurés à la presse.

Espérons que la Justice y trouvera son compte.

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session d'assises du 1e trimestre qui s'ouvrira à Bastia, le lundi 26 février 1906 à midi précis, sous la présidence de M le conseiller Saveli assisté de MM. le conseiller Gabrielli et Cristofini, juge au Tribunal Civil.

Jurés Titulaires

Pianelli Louis, industriel, Olmeto.
Poldori Pierre-Paul, maire. La Porta.
Draqui Laurent, marchand de pâtes, Ajaccio.
Rafaelli Antoine, capitaine, Maria.
Casanova Jules, avoué, Sartene.
Pelloni Dominique, propr., Calacuccia.
Pogliarini André-N., ag. d'aff., Ajaccio.
Cardoni Joseph, propriét., Lumio.
Arrighi J.-Fr., sous-off. en retr., Evisa.
Guerrini Ange-M., propr., Cambia.
Campi Eugène, bijoutier, Ajaccio.
Frotoni Toussaint.
Agostini, chef de bur. de S.-Pr., Sartene.
Ousmani J.-J., cap. retr., Pruneli-di-F.
Valery C., propl. des domaines retr., Brando.
Remiet Jean, retraité, Urtaca.
Marelli François, ancien avoué, Ajaccio.
de Benedetti J.-A., chef de bat. retr. Ajaccio.
Stephanopoli Georges, propr., Ajaccio.
Crottoni Jean-M., cons. gén., Calenzana.
Curlotti H., adj. retr., Poggio-di-Venaco.
Bialelli Hyac., négociant, Corte.
Gaudioni Paul, retraité, Zicavo.
Castellani Fr.-A., retraité, Santo-Pietro.
Allegrini J.-T., cap. retr., Oglastro.
Costa-Marini J. B., notaire, Calenzana.
Filippi Pierre Louis, médecin, Ghisoni.
Bocrbesani Dque, off. de réserve, Bastia.
Rinuci Jean-Marie, propriétaire, Bastelica.
Ambrosini Fr., négociant, Portovecchio.
Clavanni Noël, propriétaire, Canavaggia.
Cattoli Baptiste, propriétaire, Cattoli.
Giansonni Pierre-Jean, retr., Bocognano.
de Benedetti Paul-Fr., propr., Ota.
Seguaires Jean-César, retraité, Lozzi.
Gellatti Joseph, ancien mag., Lonzano.

Jurés Supplémentaires

Feretti Antoine-Joseph.
Carroni Albert.
Ollagnier Nonce-Mathieu.
Fantauzzi P.-Mathieu, ouvrier Bastia.

⁂

Audience d'aujourd hui :

Raffalli Angelo-Félix, ancien magistrat, demeurant à Pero Casevecchie, ancien ch. et.
Ministère public, M. Agostini, substitut du procureur général.
Défenseur : Mes Nivaggioli et Joseph Ajaccio.

LE DRAME DU NOUVEAU-PORT

Arrestation de Mosca

La gendarmerie de Corte, ayant été avisée de l' arrivée, dans cette ville, de Mosca Charles, l'un des héros du drame du Nouveau-Port, a procédé à son arrestation samedi soir, vers 9 heures.

Mosca Charles a été arrêté quelques minutes après son entrée dans un hôtel.

Mosca arrivera ce matin par le train de 10 h. 30, et sera conduit, sous bonne escorte, à la maison d'arrêt.

L'Application de la Loi de Séparation A AJACCIO

Au Grand Séminaire

Dès une heure une foule nombreuse se répandait dans la rue des Ecoles, la rue Sœur Alphonse et le boulevard Lantivy. Le service d'ordre est assuré par la police municipale. Les fenêtres des maisons entourant le grand séminaire sont noires de monde.

Il est exactement 2 heures 1/2 lorsque M. Dinaolle, Inspecteur des Domaines, accompagné de MM. Eidel et Castagnoni, surnuméraires se présente à la porte d'entrée de l'établissement. M. Servé, commissaire de police, et M. Villanova, commissaire spécial, protégent les agents des Domaines. M. le Commissaire de police fait les sommations réglementaires ; il ne recevant aucune réponse, la porte principale est enfoncée par une équipe de génie, à l'aide de pioches, haches et leviers. L'accès de la cour n'est pas encore facile. On se trouve en présence de barricades qu'il faut démolir. A ce moment les jeunes lévites protègent des fenêtres de l'établissement, tenant des Christs à la main.

Des projectiles de toutes sortes sont lancés rendant difficile la prise des barricades. Un trapeau à la tête de maure, bordé de noir, entouré de croix et de glaives, est arboré à une fenêtre pendant que le « colombo » jette son appel à la foule.

La force armée est à ce moment requisitionnée. La gendarmerie et un détachement du 173e d'infanterie pénètrent dans la cour et la grande porte de l'établissement cède sous la hache et les pioches. On n'en avait pas encore fini avec les obstacles. Les escaliers sont barricadés avec de grosses poutres, la résistance continue. *A l'intérieur les séminaristes* enfermés dans leurs chambres chantent des cantiques. Aux fenêtres des pompes sont disposées, inondant les personnes qui se trouvaient dans la cour et qui ne pouvaient pénétrer dans l'établissement l'accès n'en étant pas encore possible.

Au moment où M. Pholut, Préfet de la Corse, en uniforme, se présente, une crosse et des chaises sont lancées. Il n'a pas été touché.

On commence cependant à se rendre maître de la résistance et les portes volent en éclats. Au fur et à mesure que les chambres sont ouvertes les lévites récalcitrants sont arrêtés et gardés à vue par la gendarmerie. Pendant ce temps l'inventaire se poursuit dans les diverses parties de l'établissement dégagées par la gendarmerie.

A 4 heures tous les élèves du grand séminaire étaient déposés en lieu sûr et les agents des domaines ne rencontraient plus d'obstacles dans l'accomplissement de leur mission qui a pris fin à 6 heures du soir.

Au Petit Séminaire

Pendant que le calme était rétabli au grand séminaire et que toute résistance était écartée, un détachement du 173e sous les ordres d'un lieutenant se dirige vers le petit séminaire.

A 5 heures, M. Sari, sous-inspecteur de l'enregistrement, M. le Commandant de gendarmerie, M. le Commissaire de police se présentent à la porte d'entrée de l'établissement. Quelques minutes après M. le Préfet arrive.

Trouvé les portes sont fermées et de l'intérieur aucune réponse n'est faite aux sommations légales.

La porte principale est immédiatement enfoncée, et les agents des Domaines pénètrent à l'intérieur. M. de Rocca-Serra entouré de quelques professeurs se trouve dans le vestibule.

M. le Préfet lui fait connaître qu'il doit être procédé à l'inventaire de l'établissement. Il l'engage au calme et le prie de faciliter la tâche des agents des Domaines.

M. le Supérieur répond que l'établissement est à leur disposition et que l'on ne rencontrera aucun obstacle de la part de son personnel.

Afin d'éviter toute manifestation, les élèves avaient été conduits en promenade.

C'est donc sans incident que l'inventaire du Petit Séminaire a pu être effectué.

Pendant que les opérations se poursuivaient à l'intérieur de l'établissement, la foule maintenue par des gendarmes à cheval et la troupe se tenait sur le Cours Grandval.

La rentrée des élèves revenant de la promenade a provoqué quelques bousculades. Se trouvant dans l'impossibilité de pénétrer dans l'établissement, ils se répandaient dans la foule entonnant les cantiques et criant : « Vive la liberté ! A bas les Voleurs ! »

L'inventaire se terminait vers 6 heures et la foul se retirait commentant diversement *les incidents de la journée*.

On nous affirme que des arrestations auraient été opérées au Grand Séminaire et que quatre professeurs et deux élèves sont poursuivis pour outrages et voies de fait envers les agents de la force publique. Ils seront jugés à la première audience correctionnelle.

Cirnea

(Peristiin d'a teatro, 27 febrajo, ultima jorna di chernevale, a dule ore).

PRUGRAMMA

1. Rondò di Rampolli.
2. La Cigale et la Fourmi, comédie.
3. Polseca.
4. Chœur d'enfants.
5. Gramophone.
6. Monta e tacca, ballu cèrcu.
7. Petit Grégoire, chanson, (Botrel).
8. Jardinière et Bonquetière, comédie.
9. Serenata, biulina e pianufórte (Bregs)
10. Balli varïati.
11. Gramophone.
12. U vetteinmu fi Cirnea, cummediòla.

Mercredella

⁂

Prezzi d'entrata : 1 franca per persona i rôchi e i membri d'e so fammigrie ; 5 franchi per l'estranei.

I Ramoolli entreranu senza pagà e i rinfreschi seranu gratuiti per elli su'amente.

Petite Gazette

Mariages

Samedi matin, a été célébré en l'église Saint-Jean, le mariage de M. Denis Rome, employé de commerce, avec Mlle Antoinette Benso. Par suite de deuils récents cette cérémonie s'est faite dans la plus stricte intimité.

La charmante mariée a été conduite à l'autel par son frère, M. Jacques Benso, qui l'assistait comme témoin avec M. Fortuné Graneila, commerçant. Les témoins de l'époux étaient M. Parodi, officier d'administration de 1re classe, gestionnaire de l'hôpital militaire, et M. Joseph Merling.

Les jeunes époux ont reçu à la sacristie les félicitations de leurs amis.

La cérémonie religieuse a été suivie d'un déjeuner très intime.

— Le même jour a été bénit également l'union de l'un de nos jeunes typographes, Philippe Capiti, avec Mlle Albertini Béatrice-Marie, de Corte.

Les témoins de l'épouse étaient M. Louis Bourgeois et M. Jean-Baptiste Albertini, retraité ; ceux de l'époux, M. Luccioni Dominique et M. Capiti Louis.

Le mariage a été plein d'entrain et de gaieté.

Nous adressons aux deux jeunes couples tous nos souhaits de bonheur et de prospérité.

⁂

Conférences populaires

La Société nationale des conférences populaires vient de décerner une mention honorable au sergent Girotemi, de 123e d'infanterie.

Ecroué au violon

La police a écroué hier soir au violon municipal le nommé T. François, 27 ans, sans domicile fixe, qui, étant en état d'ivresse manifeste, causait du scandale dans un café de la ville.

⁂

Mode en Soieries

La maison d'exportation Schweitzer et Cie, à Lucerne (Suisse) connue du monde entier nous fait parvenir la communiqué suivant :

Les soies très portées la saison dernière pour toilette de ville ne obtient par leur place pour la saison prochaine, toujours très appréciées et plus en vogue, elles sont indispensables pour la toilette élégante et pratique.

Les tissus préférés restent aux soies souples, tel que : Louisine, Radiam, Japonais, Habotai, Voile, Shantung. Crêpe de Chine, en uni, rayé, carreaux, imprimés, façonnés, dans les petits dessins et de toutes douceurs, la nuance verte jouera un grand rôle. Dans les genres Pompadour il se fera spécialement un grand assortiment de dessins ravissants sur fond de toutes couleurs.

A côté de ces soies qui sont garanties solides il se portera pendant la haute saison beaucoup de toilettes blanches en mousseline brodée, notre spécialité que nous avons en robes mi-confectionnées à partir de francs 32.50 jusqu'à francs 65. — la robe entière ou véritable broderie suisse.

Les mousselines si goûtées à fr. 1,25 en 120 cm. de large sont aussi expédiées cette année comme nos soies franco de port et de droits de douane à domicile.

Les échantillons de nos nouveautés en soieries ainsi que les échantillons de robes brodées et blouses brodées mi confectionnées avec gravures seront expédiés franco à toute personne qui en fera la demande.

⁂

Offres d'emplois

Revue mu. agric. dev. par Ajaccio dem. part. cherche, compt. cantonaux. Fixes : 30 fr. p. mois et remises. Env. référ. et timb. p. rép. à M. Georges Alfonsini. — Poste-Bastia.

Mots de la fin

Entre Dans Bourgeois se rencontrant :

— Où allez-vous donc par là ?..

— Mais, au Salon, voir la toile de mon fils...

— Il est donc peintre ?.. Et qu'a-t-il exposé ?

— Une nature morte...

— Oh ! pourquoi avoir choisi un sujet aussi triste.

AVIS

M. Viacara, de Nervi (Italie), informé le public qu'il est arrivé dans notre ville avec un assortiment varié de plantes potagères et fruitières de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de plantes pour appartements et jardins.

Dans son magasin, Bd Paoli, 29, on y trouvera même une belle collection de Camélias.

Haute-Nouveauté
MAISON ROGIALLI
Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)
Exposition Internationale de Bastia Médaille d'Or avec Croix de Mérite
Saison Automne-Hiver
Chaque saison, à la réception de ses marchandises de grande nouveauté et d'une beauté exceptionnelle, MR. les clientes ont pu se rendre compte de la modicité des prix que la Maison ROGIALLI peut offrir.
Elle vient présenter sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle a reçu pour la saison Automne-Hiver un riche assortiment de draperie, pouvant satisfaire tous les goûts de ses nombreux clients et défier toute concurrence.
Etoffes anglaises de premier choix, vêtements sur mesure pour Hommes, Dames Enfants, Militaires et Ecclésiastiques.
Grand assortiment de gilets fantaisie, bretelles, cravates, chaussettes, pochettes, fourrures, etc., etc.
S. S. — Sur demande on se rend à domicile et on envoie des échantillons dans l'intérieur.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00106

UN BANQUET à M. LOUBET

Paris, 25 février.

M. Loubet a présidé, aujourd'hui, le banquet qui lui a été offert par les « Enfants de la Drôme. »

Aux nombreux toasts qui ont été portés en son honneur, M. Loubet a répondu par un long et remarquable discours.

« Pendant sept ans, a-t-il dit, j'ai fait ce que j'ai dû, ce que j'ai pu et le mieux que j'ai pu.

» J'ai subi, malgré cela, les injures d'adversaires irréductibles.

» L'avenir dira si ce que j'ai fait sera profitable à la France, ayant toujours été inspiré par la grandeur de la Patrie.

» Pour assurer la paix, il nous faut une armée forte, disciplinée et respectée, capable d'imposer la paix si quelque esprit turbulent voulait la troubler. »

LA LOI DE SEPARATION

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

Paris, 25 février.

Nancy

Afin d'éviter un inventaire par surprise, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, a fait fermer aujourd'hui les portes de la cathédrale, et affiché l'avis suivant :

« Jusqu'à nouvel ordre, les offices sont supprimés.

» Les mariages et les enterrements auront lieu dans les églises qui ont été inventoriées. »

Borée

Dans l'*Ardèche*, les fidèles continuent à s'opposer énergiquement à l'inventaire des biens ecclésiastiques.

A Borée, l'inspecteur des domaines n'a pu procéder à l'inventaire, malgré qu'il fut accompagné par la gendarmerie.

A son arrivée, il a été tellement acabîdé d'injures par une bande de jeunes gens, qu'il a jugé prudent de rebrousser chemin.

Malgré cette prudente attitude, l'agent des domaines a été poursuivi, sur un long parcours, par cette bande de jeunes gens qui ne cessaient de lancer des pierres sur lui et sur les gendarmes.

Deux gendarmes ont été blessés.

Chanéac

Les habitants, armés de haches, de gourdins, de fourches et de fusils, ont empêché l'agent des domaines de pénétrer dans le village.

Le gendarmerie, ayant voulu faire exécuter la loi, des coups ont été échangés. Le brigadier de gendarmerie a eu le bras droit cassé par un coup de gourdin.

LE GÉNÉRAL LANGLOIS et le Budget de la Guerre

Paris, 25 février.

Le « Temps » publie une étude très intéressante du général Langlois sur notre budget de la Guerre.

L'ancien membre du Conseil supérieur de la guerre fait ressortir que, depuis dix ans, l'accroissement du budget de la guerre est très inférieur à l'accroissement du budget chez toutes les grandes puissances européennes.

Le général Langlois ajoute qu'il faut faire encore de grands sacrifices pour parer aux complications qui peuvent être la conséquence des agissements des puissances voisines.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

L'Affaire Galley

Paris, 25 février.

Mme Merolli, la maîtresse de Galley, a fait citer au procès qui commencera demain, devant la cour d'assises de la Seine, les témoins ci-après :

MM. Lajeunesse, homme de lettres ; d'Esparbes, conservateur du palais de Fontainebleau ; Jean de Bonnefon, homme de lettres : Tristan Bernard, auteur dramatique, etc., etc.

M. DUBIEF à Mâcon

Mâcon, 25 février.

Le ministre de l'intérieur a présidé aujourd'hui, à Mâcon, le banquet annuel de l'Association amicale des Cantonniers de Saône-et-Loire, qui a eu lieu à l'hôtel Chardigny.

A cette occasion, M. Dubief a prononcé un discours, dans lequel il a fait allusion aux incidents soulevés à l'occasion des inventaires des biens d'Eglise.

« Sous le voile de sentiments religieux, a dit en terminant le ministre de l'intérieur, on veut provoquer la rébellion des catholiques, que l'on trompe au profit des partis monarchiques.

» Bientôt, cependant, le pays, librement consulté, ne manquera pas de signifier sa forme volonté de voir poursuivre l'œuvre de défense républicaine et laïque, ainsi que les réformes sociales. »

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

La question de la police

Algésiras, 25 février.

Le correspondant de « Temps », à Algésiras, affirme tenir d'El Mokhri, le délégué marocain à la conférence, la déclaration suivante :

« Il est essentiel que la France et l'Allemagne se mettent d'accord sur la question de la police.

» Personne n'est plus intéressé que nous à voir l'ordre parfait assuré au Maroc. »

Une proposition des délégués Marocains

Algésiras, 25 février.

Les délégués marocains à la Conférence feront demain, au cours de la séance officielle, une proposition au sujet de la police.

Ils demanderont que la police des ports du Maroc soit confiée à la France, à l'Italie, à l'Autriche et à l'Espagne.

A MONTE-CARLO

La 1re représentation de l'*Ancêtre*

Monte-Carlo, 25 février.

La première de l'*Ancêtre*, le nouveau chef d'œuvre de Saint-Saëns, a obtenu, hier soir, au théâtre de Monte-Carlo, un immense succès.

Cette représentation, irréprochable sous tous les rapports, a été rehaussée par la présence de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, auquel la partition est dédiée.

L'action se passe en Corse, sous le premier Empire.

Le rôle de *Nunziata* était tenu par la célèbre cantatrice russe, Madame Litvinne, et celui de *Margarita* par la superbe cantatrice de l'Opéra, Mme Farrar.

Il est donné également aux dilettanti le plaisir d'acclamer trois célébrités ; MM. Rousselière, dans le rôle de *Tébaldo* ; Renaud, dans celui de *Raphaël*, et Lequien, dans le rôle de *Barsica*.

LE CONFLIT Franco-Vénézuélien

Les Compagnies anglaises

On télégraphie de Villemstad au « New-York-Herald » que le président Castro, encouragé dans son attitude hostile contre les étrangers par l'inaction de la France et des Etats Unis, s'en prend maintenant aux deux compagnies anglaises les plus importantes : la Corporation du port de la Guayra et la Compagnie de chemin de fer de la Guayra à Caracas.

AU VATICAN

Consécration des nouveaux Evêques

Rome, 25 février.

Treize nouveaux évêques français, parmi lesquels, Mgr Ollivier, évêque d'Ajaccio, ont été consacrés ce matin, à Saint-Pierre.

Pie X était assisté des cardinaux Merry del Val, di Pietro et Rampolla.

Cette imposante cérémonie a duré plus de quatre heures ; elle a eu lieu dans la partie de la basilique comprise entre l'autel de la Confession et la Chaire de Saint-Pierre.

Les déclarations de Pie X

Rome, 25 février.

Le correspondant du « Gaulois » à Rome, a envoyé à son journal une interview avec le Pape.

Pie X recommande aux catholiques français d'obéir aux conseils qu'il leur a donnés.

Le Pape ne méconnaît pas la responsabilité qu'il assumera quand *le moment sera venu* ; mais, pour le moment, il veut chercher la solution définitive des études et des prières.

EN ALLEMAGNE

Le commerce avec les Etats-Unis

Berlin, 25 février.

Le Chancelier a réuni, cet après-midi chez lui, les principaux chefs de groupe du Reichstag pour leur recommander le vote du projet de *modus vivendi* commercial provisoire avec les Etats Unis.

Les organes agrariens continuent leur campagne pour le rejet, l'Amérique, ne faisant, de son côté aucune concession à l'Allemagne. Ils proclament hautement qu'une guerre de tarifs n'est pas redoutable, et qu'elle amènerait, à bref délai, les Américains à composition.

EN RUSSIE LA RÉVOLUTION

La convocation de la Douma

Saint-Pétersbourg, 25 février.

Le gouvernement, ayant reconnu l'urgence de donner cette satisfaction à l'opinion, aurait arrêté la date des élections à la Douma.

Ces élections auront lieu dans la deuxième quinzaine d'avril.

L'insurrection à Kouls

Saint-Pétersbourg, 25 février.

Les nouvelles qui parviennent de Kouls sont très graves.

L'insurrection embrasse une vaste étendue.

Des bandes d'insurgés sont parfaitement organisées et armées.

Les troupes sont insuffisantes.

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
GRAND PRIX
à l'Exposition Internationale de Bastia
VINS DE TABLE
D'ALGÉRIE : Rouge, 0,30 et 0,25 c. le litre. Blanc, 0,30 c. le litre.
DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,25 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.
VIN A DESSERT
provenant des meilleurs crus 0,60 à 1 fr. la bouteille (verre à rendre)
VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 25 le flacon de 2 litres 1/2 environ
Vins mousseux 4 fr. 25.
Muscat de Frontignan à 4 fr.
Vermouth de Turin à 1 fr. 50.
Vin de Malaga à 1 fr. 50.
Vin Madère, Genièvre, 1 fr. 50.
Apéritif « Le Fol » 1 fr. 25.
Quinquina « Pomponi, » 1 fr. 50.
HUILE D'OLIVE pure garantie 1 franc le litre.
LIVRAISONS A DOMICILE
Conditions spéciales pour la Gros
La Maison prête le matériel à titre gracieux.
Dépositaire de la Société Hollandaise. — Planches de Pin laricio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et liteaux pour toitures. Chevrons, poutres et madriers
Bois de toutes dimensions sur commande.
Scierie de bois de pin, blanche à fr. la sac

Pharmacie Teilliet
10, Bd du Palais, Bastia
Emulsion normale d'huile de foie de morue aux hypophosphites de soude et de chaux
Le litre 2 fr. 25, le 1/2 litre 1 fr. 25.
Hal'es pures de Foie de morue.
CHOCOLAT MENIER

36 — Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Deux Enfants 1877

La comtesse, sans trop comprendre ce jargon, lança un coup d'œil à Mérouille qui intervint aussitôt :

— Madame ne conteste pas la légitimité de votre acte, monsieur le commissaire, mais, avant de se conformer à votre invitation, elle me charge, comme son conseil, de prendre connaissance des pièces dont vous êtes sans doute porteur.

Fabry pâlissait, lisant dans les yeux de son adversaire qu'il ne chercherait qu'à donner à Nais le temps de s'éloigner avec le petit.

— L'enfant !... l'enfant ! répéta-t-il avec insistance à l'oreille du commissaire.

Mais celui-ci, aussi obtus qu'entêté ne se laissa pas convaincre.

Attaché à la police belge, il mettait son amour-propre à ne pas céder aux injonctions d'un agent de la police française.

— La réclamation que monsieur Isrmelle au nom de madame est juste ; il est de mon devoir d'y faire droit. Prenez connaissance de mon mandat, dit-il à Mérouille, vous verrez qu'il est en règle et qu'il doit être exécuté sur l'heure.

— Triple buse ! pensa Fabry. Pendant ce temps-là, l'oiseau va s'échapper.

Mérouille examina minutieusement le papier que le fonctionnaire belge lui tendait, et après en avoir expliqué la teneur à la comtesse :

— Monsieur, fit-il, il est impossible à Mme de Herly d'obtempérer à votre invitation. Vous exigez qu'elle vous remette sa fille. L'enfant n'est plus ici.

— Où est-elle donc ? demanda le magistrat.

— Hélas ! répondit Mérouille, nous l'ignorons. Elle a disparu depuis ce matin, et nous avons tout lieu de croire qu'elle a été enlevée par le père, lequel aura cru devoir nous devancer en employant une manœuvre illégale.

— Mensonge ! dit Fabry. On a fait partir le petit.

— Elle peut être cachée dans cette maison, émit le commissaire, et je vais procéder à une perquisition.

— Inutile, reprit l'agent, nous sommes seuls... voilà une heure que je veux avertir.

Bien entendu, les recherches du commissaire demeurèrent sans résultat.

Les investigations de Fabry ne furent pas plus heureuses.

En suivant à la lettre les instructions de Mérouille, Nais avait eu le bonheur de s'échapper sans être vue.

Personne dans l'hôtel ne savait qu'elle était partie en emmenant l'enfant.

Le commissaire se retira bredouille, accompagné de Fabry qui, tout bas, le maudissait.

Une grande discussion eut lieu entre eux.

L'agent voulait qu'on arrêtât Mérouille, sous la prévention de rapt.

Le magistrat s'y refusa avec énergie. En admettant un enlèvement, il n'y avait pas crime dans le sens légal du mot, puisque, malgré le jugement qui était à la comtesse la garde de sa fille, on ne pouvait qualifier de rapt l'acte d'une mère enlevant son enfant.

D'autre part, il n'y avait pas lieu d'appréhender le complice d'un acte dont l'auteur principal était déclaré indemne.

Or, en l'espèce, Mérouille n'était qu'un complice.

Fabry ne pouvait pas le fétichiser de la forme aussi loin que le commissaire, mais il avait trop le respect de la légalité pour insister.

Il se contenta de soupirer en murmurant :

— Ce Mérouille est d'une rude force, mais je le repincerai. Quant à la petite, il faudra bien que je la retrouve !

Quand les deux hommes se furent retirés, la comtesse se précipita vers Mérouille et, lui saisissant les mains avec effusion :

— Merci encore une fois, dit-elle, à présent, comme je suis l'adversaire de la femme qui a enlevé ma petite, nous allons nous rendre immédiatement chez elle pour lui reprendre Marie.

— Comtesse, dans ce cas-là, recommanda Mérouille, nous serons munis de l'enfant nous serait arrivée. Attendons quelques jours.

— Mais c'est impossible ! Le mari de cette femme est sous le coup d'un ordre d'expulsion. Demain il aura quitté la Belgique.

— Et moi alors ? Qu'ils gardent la petite pendant quelque temps ! c'est le meilleur moyen de dépister les agents du comte.

— Mais comment saurons-nous où ils ont conduit ma fille ?

— N'avez-vous pas entendu que j'ai recommandé à madame... comment l'appeler déjà ?

— Mme Bérand.

— ... A Mme Bérand de m'écrire à Paris pour m'informer de l'endroit où elle va s'établir ? D'ailleurs, elle doit avoir quelques relations dans cette ville, et avant même qu'on n'ait expédié de Paris la lettre qu'elle m'écrira, je serai le nécessaire pour savoir dans quelle direction elle est partie.

— Mon Dieu ! dit la comtesse, je crains que vous ne m'ayez fait commettre une imprudence en me consellant de me séparer aussi légèrement de ma pauvre enfant.

— Aurien vous prêtez qu'elle vous fût rendue de nouveau à votre mari ? Vous savez bien que son premier soin aurait été de demander à la justice des mesures pour protéger sa fille contre un nouvel enlèvement de votre part. Qui sait dans quelles conditions il vous eût été possible de la voir ensuite ! Un peu de patience. Bientôt, elle vous sera rendue tout à fait. N'avez-vous plus confiance en moi ?

Il baissa la voix et dit tout le plus tendre :

— Jeanne ne t'ai-je pas bien servi jusqu'à ce jour ? Ne comprends-tu pas que mon intérêt, j'avais tout par m'attacher à la chère mignonne et que c'est un grand chagrin pour moi d'être séparé d'elle ? Ne pleure pas ainsi. Je te jure que tu la reverras avant longtemps.

Il l'attira contre sa poitrine et la câlina comme il eût fait d'un enfant.

Les paroles de Mérouille exerçaient sur l'esprit faible de la comtesse leur influence habituelle.

Elle avait mis en lui toute son espérance et exerçait aveuglément à son affection désintéressée.

— Ami, lui dit-elle si vous m'aimez, rendez-moi bien vite ma petite Marie !

Il lui renouvela sa promesse et ils commencèrent à agiter la question de la conduite à tenir.

A présent, ils n'avaient plus de raison de séjourner en Belgique. Jeanne s'ennuyait morbidement à Anvers et Mérouille avait la bonbagie de Paris.

A suivre.

MESDAMES

Vous économiserez rûrement **500 francs par an** en lisant le plus répandu de vos Tabloïdes, et vous vous abonnerez au journal de Modes **« LA SAISON »**

Le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, et dont chacun vous dira que les cartons exclusivement dessinés et Tissus de dessin y sont toujours d'une façon supérieure.

Ce numéro ne paraît aucun mois, et ne paraîtra de la saison entre toutes les autres, *Modestine Tranquillité* et Élégance de ses modèles.

Il coûte par an 25 cent., le numéro ou un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.

Demandez Spécimen gratuit, 30, rue de Lille, Paris.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN BUREAU DE COUPURES DE JOURNAUX DU MONDE

Lit, dépouille et traduit tous les Journaux du monde, qui traitent des extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS, — 14, rue Drouot, — LYON

CORRESPONDANTS de L'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Madrid, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Rome, Milan.

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il a apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

5 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

HATEZ VOUS — TIRAGES PROCHAINS

FAITES FORTUNE Peut-être | FAITES ŒUVRE DE PRÉVOYANCE Sûrement

6.000.000 de francs de LOTS et SEIZE tirages par an

5 Janvier — 1er et 25 Février — 5 Mars — 1er et 25 Avril — 25 Mai — 1er et 25 Juin — 5 Juillet 1er et 25 Août — 5 Septembre — 5 Octobre — 25 Novembre — 5 Décembre

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1906 — Obligations Ville de Paris 1904. Métro		TIRAGE DU 1er AVRIL 1906 — Loterie de la Presse	
1 Gros Lot	200.000 fr.	1 Gros Lot	1.000.000 fr.
1 Lot de	10.000	1 Lot	200.000
10 Lots de 1.000	10.000	1 Lot de	100.000
		100 Lots de 1.000	100.000

La Mutuelle Populaire de France

ASSOCIATION EN PARTICIPATION — 15 ANS

Envoie par Retour du Courrier : 12 NUMÉROS pour 5 FRANCS

1, 10 Nos part, série Loterie de la Presse — 2, 2 Nos part série Ville de Paris Emprunt 1904. Métro

Envoi direct de la liste des numéros gagnants après chaque tirage. Lots payés à de suite après encaissement

Pour recevoir les 12 numéros *franco domicile* il suffit d'envoyer un mandat-poste ou lieu de traite de 5 fr. 4

M. le Directeur-Gérant de la Mutuelle Populaire de France

42, rue du Faubourg Montmartre, PARIS (9e Arrondissement)

ON ACHÈTE LES ORDRES CONTRE REMBOURSEMENT

HOTEL D'EUROPE

ANCIEN HÔTEL COLOMBANI

Rentièrement — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pensions à des prix modérés

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?

ROYAL WINDSOR, qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des cheveux et fait repousser les Cheveux. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats toujours. Vente toujours croissante.

Exigez bien que les flacons du vrai Royal Windsor portent les noms et l'adresse exacte de l'inventeur et fabricant en toutes et forme. Refusez tout autre flacon qui ne porterait pas ces noms et adresse.

ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — MACHINES à BOIS et FERRAILLES — SCIES à RUBAN, TOURS, MACHINES à percer — OUTILS FRANÇAIS et ANGLAIS — LE MELIN, 47, Rue Lafayette, Paris — Prospectus franco

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Generaux & Boulevard de Cardo, 1.

GROS LOT DE UN MILLION DE FRANCS

5 Lots de 500.000 fr. — 4 de 250.000 fr. — 3 de 200.000 fr. — 20 de 100.000 fr. 8 de 50.000 — 6 de 25.000 — 20 de 10.000 — 32 de 5.000 — 32 de 3.000 — 100 de 1.000 — 600 de 200 — 3224 de 100 — Plus de 200.000 lots de 30 à 50 fr. — 33 Tirages par an.

Prochain Tirage 15 FÉVRIER 1906

Pour CINQ francs on reçoit VINGT-CINQ Numéros, Titres à lots garantis. Pour Cinq francs on devient co-propriétaire de Vingt-cinq titres à lots, (Prime) et l'on participe seul pour la totalité des lots à un Bon Panama à lots vendu à terme, remboursable à 400 francs et participant à 338 tirages avec lots de 4.000 à 500.000 francs.

Le paiement des lots Panama est garanti par un dépôt de 450 millions en titres garantis par le gouvernement français. Tout montant non réclamé dans les 15 jours après le tirage est acquis à l'État.

Le paiement des lots Panama est garanti par un dépôt de 450 millions en titres garantis par le gouvernement français. Tout montant non réclamé dans les 15 jours après le tirage est acquis à l'État.

Adresser mandat : Cie FRANÇAISE de CRÉDIT, 46, rue de Clichy, PARIS. — *Les ordres contre remboursement sont acceptés.*

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 15, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Le Directeur Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

1er papier de Chine, format 80×57	6 fr
1er papier Blanc. — —	5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).

Sampiero Corso.

Pascal Paoli.

Napoléon Bonaparte.

1er papier de Chine, format 40×30. Chaque.	3 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

1er papier de Chine, format 65×50	5 fr
1er papier Chine, format 40×30 (Réduction).	2 fr

EN VENTE :

AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Commandes partout

LA CÉDRATINE

La Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et antidyspeptique dont l'usage journalier et régulier écarte toutes les fonctions désordonnées.

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Mme **MASSEL-WOOD**

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,

du 1er au 8 de chaque mois.

MADAME BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

Consultations. — Vaccination

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après, il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un **Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — MARDI 27 FÉVRIER 1906 — No 58

00107

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Léandre.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 16 m. — Coucher, 5 h. 13 m.

Premier quar., le 2. — Pleine Lune, le 10.

Fête de Demain : Gendre.

26 FÉVRIER

Les Curiosités de la Semaine

∿∿ A l'Académie de Médecine. Le morceau capital de la dernière séance était une belle communication de M. Vaillard, médecin inspecteur de l'armée, directeur de l'Ecole de médecine militaire de Lyon, qui parlait en son nom et au nom de M. Dopter, professeur au Val-de-Grâce, et, comme lui, pastorien.

Ces deux savants viennent de découvrir le sérum qui guérit de la dysenterie bacillaire de nos climats, et c'est une belle trouvaille.

Ce sérum est fourni par des chevaux auxquels on a inoculé des cultures pures et des toxines. Jusqu'à présent, 96 malades, dont quelques-uns très gravement atteints, ont été traités par la nouvelle méthode. Sur le nombre, un seul, pris trop tard, a succombé. Nous voilà loin des statistiques anciennes.

L'action du sérum antidysentérique est presque immédiate ; dès les premières heures qui suivent l'injection, on voit s'atténuer tous les symptômes généraux et locaux ; la guérison se fait avec une rapidité singulière ; la convalescence, ordinairement très pénible et très longue, ne dure que fort peu de temps *et se passe le mieux du monde.*

Ce sont de beaux résultats. Le passé scientifique de M. Vaillard et de son collègue nous est garant de la rigoureuse sincérité de leur dire. La traitement rationnel et pratiquement efficace est trouvé, d'une main sûre qui faisait encore en Europe, dans les camps de troupes sortout, de sérieux ravages. L'école pastorien ne vient encore de remporter une délicieuse victoire ; nous avons grande joie à l'annoncer.

∿∿ On nous promet à brève échéance le timbre à dix centimes pour nos lettres adressées en France. Cela nous remet en mémoire une anecdote peu connue. Alexandre Dumas père était servi par un nègre qu'il logeait, habillait, nourrissait ; il allait jusqu'à le blanchir, mais il ne le payait pas. Le nègre ne s'en plaignait pas, mais des camarades se moquèrent de lui :

— Tu es stupide ; tu es en France ; tu es libre ; tu es comme nous ; tu dois te faire payer et réclamer tes gages depuis le temps où tu es entré à son service. Il te les doit, il sera obligé de payer.

Le nègre, dû nent stylé, alla trouver son maître :

— Monsieur, moi vouloir des gages. Moi servir monsieur depuis six ans ; moi pas vouloir servir pour rien.

Alexandre Dumas, retourné sur son fauteuil, le toisait dédaigneusement :

— Imbécile, quand je reçois une lettre, est-ce que je paie ?

— Non, monsieur.

— Pourquoi ? Parce qu'elle est affranchie. Eh bien, toi, tu es affranchi, n'est-ce pas ? Alors, pourquoi veux-tu que je te paie ?

Et, haussant les épaules, il se remit à son travail.

Le nègre, ahuri par ce syllogisme, n'osa plus réclamer.

∿∿ Les Compagnies de chemins de fer suisses ont adopté une nouvelle mesure pour reconnaître les enfants admis à voyager en ne payant que demi place. Près du guichet des billets, on a installé une toise, tous les enfants au-dessous de un mètre sont admis au demi-tarif, mais ceux au dessus doivent payer place entière quel que soit leur âge.

∿∿ Une exposition originale s'est *ouverte, ces jours-ci, au Crystal-Pa*lace de Londres : celle des oiseaux rares, dits de cage.

Dans les galeries de l'immense palais, on peut voir, en des cages dorées, des merles blancs et des corbeaux aux plumes neigeuses, étranges cas de l'albinisme, qui sont cependant moins rares qu'on pourrait le supposer. Par contre, on y voit au contraire de l'espèce blanche qui a tourné au noir.

Un exposant, M. Charles Rochi, a envoyé un orgue en miniature qui sert à l'éducation musicale des canaris. D'autrement émet douze notes, autant que peut en donner, paraît-il, un serin, et l'oiseau que l'on enferme pendant une ou deux semaines dans la chambre où est placé l'orgue, apprend aisément tout le répertoire qu'on a choisi pour lui.

Voilà qui réjouira infiniment les amateurs.

∿∿ Le langage des fleurs. Il paraît que la fleur à la boutonnière, un moment délaissée, va redevenir à la mode. Seulement, on ne voudra plus porter que des fleurs « emblématiques, » symbolisant les opinions ou les secrètes pensées de chacun.

D'où vient cette coutume ? *Les Anglais sont les premiers à avoir* choisi des fleurs comme emblème : la guerre des Deux-Roses en a laissé le souvenir.

Les républicains, en 1789, prirent avec Camille Desmoulins, les feuilles vertes arrachées aux marronniers du Palais Royal. Les boulangistes ont adopté l'œillet rouge, les socialistes actuels l'églantine pourpre.

Les violettes sont devenues sous la Restauration, on ne sait trop pourquoi, l'emblème des bonapartistes.

On connaît l'anecdote de Mlle Mars demandant un corsage à M. de la Ferté, dont le nom patronymique était Papillon. Mlle Mars était très bonapartiste, et M. de la Ferté lui dit :

— Mademoiselle, je vous donnerai votre congé lorsque les violettes seront des lis.

— Et moi, monsieur, je vous le redemanderai lorsque les papillons seront des aigles.

PIPELET.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 février, à 3 h.

Les Cadets, allégro,	Sousa.
Concordia, ouv,	Fontenille.
Sourire d'Avril, valse,	Depret.
Les Mages, fant,	Massenet.
Joyeux Eblais, polka,	Wesly.

Le Chef de Musique, J. LANT.

Conseil Général

L'Election de Calenzana

M. Antoine Fabiani remercie en ces termes les électeurs du canton de Calenzana :

Mes chers Concitoyens,

A l'issue de la lutte que nous avons menée ensemble contre toutes les forces administratives et judiciaires coalisées, *j'ai pour premier devoir de vous remercier* sincèrement et du plus profond de mon âme d'avoir eu au nombre de 108 la délicate pensée de reporter sur moi l'ardente sympathie que vous aviez vouée à mon oncle tant regretté. En acclamant mon nom c'est un dernier hommage que vous avez voulu rendre à la mémoire de celui dont toute la vie a été un long exemple de dévouement à ses compatriotes.

Vous avez fait taire momentanément la tristesse qui étreignait vos cœurs pour continuer avec un courage obstiné l'œuvre déjà commencée. Malgré une pression *administrative sans précédents et l'hostili*té ouverte de toutes les municipalités du canton, malgré la présence continue sur les lieux de la lutte de magistrats et de fonctionnaires de tout ordre, malgré l'emploi de pratiques judiciaires dont nous n'avions pas encore eu d'exemple, en dépit des menaces et des promesses, des trahisons et des manœuvres déloyales de la dernière heure, nous n'avons été battus que par une misérable majorité de 20 voix. L'honneur en revient à vous tous, qui, du commencement jusqu'à la fin de la bataille avez rivalisé d'ardeur et de désintéressement.

Vous sortez de la lutte honorés, grandis, obligeant nos adversaires eux mêmes à reconnaître que notre défaite est plus honorable que leur victoire. Vous avez eu *plus la satisfaction d'avoir montré à ceux* qui prétendaient vous conduire à l'urne comme du vile cheptel, que vous étiez des hommes libres, des hommes de cœur.

Encore une fois merci pour votre inlassable dévouement et pour la confiance dont vous m'avez honoré ; je vous en serai éternellement reconnaissant.

La journée du 18 février a été bonne pour notre cause ; elle portera bientôt ses fruits.

Et maintenant, mes chers Concitoyens, serrons les rangs, soyons plus étroitement unis que jamais : nous sommes les plus forts.

Vive le canton de Calenzana. *Vive la* République.

ANTOINE FABIANI.

Syndicat d'Initiative DES INTÉRÊTS DE LA CORSE *à Marseille*

Pour la *première affirmation* publique de sa vitalité, le Syndicat d'Initiative des Intérêts de la Corse, à Marseille, a eu, dimanche dernier, un succès éclatant. Près de trois cents personnes, en effet, avaient répondu à son appel, pour entendre M. Gaston Vavan, professeur d'histoire au Lycée d'Aix, parler du relèvement économique de la Corse. Me Cortichiato, le distingué avocat, vice-président du Syndicat d'Initiative, a présenté le député conférencier à son auditoire, en quelques paroles très applaudies. Puis, M. Gaston Vavan a immédiatement abordé son sujet. Il a étudié les trois facteurs de la richesse d'un pays : la terre, le capital, le travail. La Corse, avec ses montagnes, ses côteaux, ses plaines, ses côtes, ses horizons maritimes, est enveloppée de zones de végétation *et de zones climatiques ; elle est* ainsi sur la route des colonies ; elle est susceptible d'une plus-value que lui donneraient un développement méthodique et rationnel du sol et de sous-sol, l'extension du tourisme, la création d'un sanatorium international, le perfectionnement de ses moyens de communication, la création d'une station hivernale internationale, la création d'un port franc à Bastia, la création d'un port franc à Ajaccio, la création d'un port franc à Calvi, la création d'un port franc à Bonifacio, la création d'un port franc à Porto-Vecchio, la création d'un port franc à Propriano, la création d'un port franc à Sartène, la création d'un port franc à Ghisonaccia, la création d'un port franc à Aleria, la création d'un port franc à Solenzara, la création d'un port franc à Porto-Vecchio, la création d'un port franc à Bonifacio

M. Gaston Valran pour les bonnes, belles et judicieuses paroles qu'il avait bien voulu faire entendre sur le relèvement économique de la Corse.

On ne saurait trop se réjouir de voir les efforts du jeune Syndicat d'Initiative réussir si rapidement et si complètement.

Cirnea

(Peristilio d'u teatro, 27 febraju, ultimu jornu di carnevali, a dute ore).

PRUGRAMMA

1. Rondò di Rampolli.
2. *La Cigale et la Fourmi*, comédie.
3. Polacca.
4. Chœur d'enfants.
5. Gramophone.
6. Ponts e tacca, ballu còrsu.
7. Petit Grégoire, chanson, (Botrel).
8. Jardinière et Bouquetière, comédie.
9. Sorenata, biulinu epianuforte (Braga)
10. Ballu varlati.
11. Ferandòla.
12. U vattesimu di Cirnea, cummedìola.

Merendella

Prezzi d'entrata: 1 francu per persona i sòci e i membri d'e so fammiglie; 5 franchi per l'estranei.

I Ramondi entreranu senza pagà ed i rinfreschi seranu gratuiti per elli sulamente.

Cour d'Assises

Audience du 26 février 1906

Présidence de M. SAVELLI, *conseiller*

La session du premier trimestre 1906 a été ouverte aujourd'hui, à midi.

M. Agostini, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Mes Nivaggioli et Joseph Ajaccio sont au banc de la défense.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Assassinat

Le gendarme Girard Reydet était en résidence à Pero-Casevecchie depuis le 4 août 1904. Quelques mois après, il entrait en relations avec la famille de Raffali Angèle Félicité. Il ne tarda pas à courtiser cette jeune fille, et au mois de septembre fit toutefois remarquer à la demoiselle et à ses parents que la père de l'accusée ayant été condamné aux travaux forcés, son consentement était refusé par l'autorisation de ses chefs. Sur ces entrefaites, on rapportait à Girard que la jeune fille était de mœurs légères et qu'elle avait entretenu des relations avec d'autres individus. Il en fit part à sa fiancée et celle-ci lui signifia que tout projet d'union devait désormais être écarté, mais exigea que le gendarme lui restituât le nom des personnes qui lui avaient donné ces renseignements.

Sur le refus de Girard la jeune fille impartit un délai en lui faisant savoir que faute par lui donner satisfaction, il aurait de ses nouvelles. Le 20 décembre 1905, à quatre heures du soir, le gendarme s'était rendu chez le percepteur. Raffali Angèle guettait sa sortie et au moment où Girard descendait l'escalier, l'interpella en ces termes : « Monsieur Girard, je tiens ma promesse » et tirant aussitôt un revolver, elle fit feu à bout portant. La victime atteinte au-dessus de la clavicule droite put faire quelques pas et alla s'affaisser dans les bras de son camarade d'adalité, accouru au bruit de la détonation.

Transporté à Bastia, il succombait le 20 décembre des suites de sa blessure.

Le Verdict

Le verdict du jury, étant négatif sur toutes les questions, Mlle Angèle Félicité Raffali est acquittée et mise immédiatement en liberté.

Par suite d'absences ou de dispenses, la liste du jury est modifiée ainsi qu'il suit :

JURÉS TITULAIRES

Pisanelli Louis, industriel, Olmeto.
Poldori Pierre-Paul, maire, La Porta.
Durazzo Lazare, marchand de pâtes, Ajaccio.
Rafaelli Antoine, capitaine, Meria.
Casanova Jules, avoué, Sartène.
Cardoni Joseph, propriétaire, Lumio.
Arrighi J. Pr., rentier, en retr., Evisa.
Guerrini Ange-M., propr., Cambia.
Festoni Tomaselli.
Agostini, chef de bur. de S.-Pr., Sar ene.
Ornano J. J., cap. retr., Frasselli-di-F.
Valery C., empl. des douanes retr., Brando.
Renuy Jean, retraité, Ucciani.
de Bonavita J.-B., chef de bat. retr. Ajaccio,
Carlotti H., adj. retr., Poggio-di-Venaco.
Sialelli Hyac., négociant, Corte.
Gaudiani Paul, retraité, Zicavo.
Castellani Fr.-A., retraité, Santo-Pietro.
Allegrini J.-T., cap. retr., Ogliastro.
Costa-Marini J. B., notaire, Calenzana.
Filippi Pierre Louis, médecin, Ghisoni.
Rossi Jean-Marie, propriétaire, Bastelica.
Clavesani Noël, propriétaire, Canavaggia.
Giacomoni Pierre-Jean, retr., Bocognano.
de Bondetti Paul-Fr., propr., Ota.
Acquaviva Jean-César, retraité, Loreto.
Gallotti Joseph, ancien mag., Lucciana.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Peretti Antoine-Joseph.
Carboni Albert.
Giliaguier Nonce-Mathieu.
Petri Guasco Louis-Humbert, tous de Bastia.

Audience d'aujourd'hui :

Bocognano Hyacinthe, courtier, demeurant à Ajaccio, tentative de meurtre et port d'arme prohibée.

Ministère public, M. Agostini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Decori.

LE DRAME DU NOUVEAU-PORT

L'arrestation de Mosca. — Son arrivée à Bastia. — Son interrogatoire. — Sa confrontation avec Bicchierai à l'Hôpital civil.

Samedi soir, après l'interrogatoire de Porri Antoinetta, M. le juge d'instruction Virgitti adressait un télégramme à son collègue de Corte l'informant que Mosca Charles était dans cette ville.

La gendarmerie fut aussitôt mise à sa recherche. Elle visita tous les lieux publics et vers 10 heures et demie parvenait à découvrir à l'hôtel Cyrnos, où l'on donnait un bal, un individu répondant au signalement de Mosca Charles. Arrêté aussitôt cet individu n'avait sur lui aucun objet pouvant être saisi.

Il a été transféré et est arrivé hier à Bastia par le train du 10 heures et demie.

Conduit au cabinet d'instruction à 2 heures, Mosca a été longuement interrogé par M. Virgitti.

Cet inculpé assisté de M. de Caraffa son conseil, a reconnu que vers 9 heures, il est entré, le soir du crime, dans la buvette tenue par les demoiselles Porri et où il était allé consommer d'autrefois.

Peu d'instants après sont arrivés trois ou quatre individus qu'il ne connaissait pas et qui ont demandé du café.

Presque au même moment entrait un autre individu qu'il voyait pour la première fois, et qu'il a cependant invité à boire.

Ce tenancier a ajouté, que l'on devait fermer la buvette, l'un des trois inconnus dit qu'avant de partir il tenait à faire une danse.

On refusa d'accéder à son désir et le compagnon de Mosca dit alors : « Payez ces femmes, elles veulent partir. »

Une discussion s'éleva aussitôt; Pietri et Bicchierai ne tardaient pas à se porter des coups.

Mosca après avoir vainement essayé de retenir Pietri, s'approcha du comptoir et, saisissant une carafe il la lança sur cet individu sans l'atteindre.

Aussitôt après un coup de revolver était tiré par Pietri dans la direction des trois inconnus.

Mosca prenait aussitôt la fuite et pendant qu'il se sauvait il a entendu plusieurs détonations.

Il a passé la nuit du crime à l'hôtel des Alizés avec son père et le lendemain il s'est rendu en curieux aux abords de la buvette Porri.

Mosca déclare n'avoir plus revu Pietri. Il reconnaît que le soir du crime les trois inconnus n'ont sorti aucune arme et que Vincenti et Venturini n'ont pris aucune part à la dispute jusqu'au moment de sa sortie.

Le Juge d'instruction fait aussitôt conduire Mosca à l'hôpital civil où il est confronté en présence de Me de Caraffa, avec Bicchierai.

Ce dernier reconnaît aussitôt et s'écrie : « C'est l'un des meurtriers c'est lui qui m'a tiré par derrière le coup de revolver qui m'a blessé. »

Mosca proteste énergiquement de son innocence.

Cet inculpé a toutes les apparences d'un apache. Habillé d'un complet fantaisie mettant coiffé d'un chapeau mou, les cheveux bien pommadés, la moustache rasée, il a la réplique aisée et s'irrite facilement.

Mosca a déjà subi deux condamnations pour vol et coups et blessures.

C'est par erreur que nous avons annoncé dans notre numéro de dimanche, au sujet du drame du Nouveau Port que, le chef de gare de Prunete avait donné l'ordre à des douaniers d'arrêter Giovanini qui se trouvait dans le train.

Cet ordre n'a pas été donné par le chef de gare de Prunete pour la raison bien simple que cet employé ignorait la présence de l'inculpé dans le train.

LA SÉRIE ROUGE

Un meurtre sur la Place d'Armes

Tué à coups de couteau. — Arrestation de Blasi. — Son interrogatoire.

La série rouge continue.

Dimanche soir, à 11 heures et demie, la police était informée qu'un homme gisait inanimé sur le trottoir de la place d'Armes, à quelques mètres des magasins Ghiglermini.

Le commissaire de police Moiselle et l'inspecteur Ristori se rendirent *immédiatement à l'endroit indiqué* et se trouvèrent en présence du cadavre d'un homme, âgé d'une quarantaine d'années environ, et dont la mort remontait à quelques minutes seulement.

L'identité de ce malheureux fut vite établie, car il était très connu dans la haute ville où il exerçait depuis longtemps la profession de charbonnier : c'était le nommé Ciavaldini Jean-Fleur. Il portait six blessures à la poitrine et deux à la tête, produites par un couteau vendetta corse ; la mort avait dû être foudroyante, ses blessures à la poitrine étant toutes mortelles.

On fit prévenir l'Assistance Publique qui se chargea de transporter *le cadavre du malheureux* Ciavaldini à l'hôpital civil aux fins d'autopsie.

Entre temps, la police se mettait à la recherche du meurtrier. Des traces de sang qui, de la place d'Armes arrivaient jusqu'à la rue Colonnella, furent un indice sérieux pour la police qui réussit à découvrir la retraite du meurtrier et à reconstituer la scène du crime.

Dans la matinée d'hier, vers 8 heures 1/2, l'inspecteur Ristori aidé des agents Félix, Loccioni, Torre et Paoli, parvenait à mettre la main sur le meurtrier qui s'était réfugié chez le nommé Manfredi Joseph, charretier, son cousin, rue Colonnella n° 15.

C'est un nommé Blasi Jules, 30 ans, maçon, de Monte, marié et habitant actuellement notre ville. Il s'est laissé arrêter sans opposer de résistance, mais on dût faire de nouveau appel à l'Assistance Publique pour le transporter au commissariat de police, car il portait à la jambe droite une profonde blessure d'où le sang s'échappait en abondance. Au moment de son arrestation Blasi était encore porteur du couteau dont il s'était servi pour donner la mort au malheureux Ciavaldini.

Interrogé par M. le Commissaire central, Blasi a déclaré qu'il vivait depuis quelques jours en mauvaise intelligence avec sa victime. Il avait eu le soir du crime une violente altercation avec elle dans la buvette tenue par la dame Lota Appolonio, rue Colonnella, mais on était parvenu à les calmer.

Vers 11 heures du soir se trouvant sur la place d'Armes, il rencontra de nouveau Ciavaldini et ils en vinrent aux mains. Au cours de la dispute Blasi sortit son couteau et en frappa son adversaire à différentes reprises; il se blessa lui-même accidentellement à la jambe droite. Après s'être fait panser dans un four de la rue Colonnella, il a rejoint le domicile de son cousin Manfredi, où il a été arrêté.

Après ces premières déclarations, Blasi a été transporté du commissariat de police à l'hôpital civil, salle des consignés, par la voiture de l'Assistance Publique.

⁂

M. le juge d'instruction Virgitti, après avoir confronté l'inculpé Mosca Charles et Bicchierai dans l'affaire du Nouveau-Port, procède à l'interrogatoire de Blasi Jules.

Cet individu confirme ses premières déclarations à la police.

Le dimanche 18 février, il a eu une première altercation dans la cantine de Lota avec Ciavaldini Jean-Fleur.

Dimanche dernier, il se trouvait *dans la même cantine lorsque* Jean-Fleur est arrivé. Il n'a pas tardé à l'injurier sans motif et à le provoquer.

Etant sorti, Jean-Fleur le suivit et, après une vive discussion, ils se portèrent des coups de poing. Les assistants mirent fin à la dispute. Jean-Fleur allait chez lui s'armer d'un revolver pendant que Blasi se dirigeait du côté de la basse-ville pour assister à la bataille de confetti.

A son retour, vers 11 heures, il rencontra sur la place d'Armes, la victime qui était au milieu d'un groupe. La discussion recommença, Jean-Fleur demande son revolver à Marini César qui, quelques instants auparavant l'avait désarmé. Marini *refusa* de remettre son arme à Ciavaldini. On intervint une nouvelle fois et chacun rentrait chez soi.

Lorsque Blasi arrivait à l'escalier qui conduit rue Colonnella, la victime, *le rejoignant, le saisit par le* bras.

Blasi, craignant pour ses jours, porta à Ciavaldini plusieurs coups de couteau à la tête et dans la région du cœur.

C'est en frappant son adversaire que Blasi s'est blessé à la jambe.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 février

Thermomètre — 7 heures du matin 9 6
à midi + 10 0 à 6 heures du soir + 12 2
Maxima + 16° Minima 8 5.
Baromètre 7 heures du matin, 760 mm.
à midi, 763 mm. 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, S. faible.
Dans l'après-midi, *SO. modéré*
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Conseil de guerre

Le conseil de guerre siégeant à Marseille a eu à juger le soldat G., du 163e d'infanterie, pour voies de fait envers un supérieur.

Ministère public, M. le lieutenant Muselli ; défenseur, M. Jeosellen.

G. a été condamné à six mois de prison.

⁂

Naturalisations

En 1905, dans le département de la Corse, il y a eu 127 individus majeurs et mineurs devenus français par voie de naturalisation, de réintégration ou de déclaration.

Ces décisions concernent presque tous des sujets italiens.

⁂

Arts et métiers

Les examens pour l'admission dans ces écoles d'arts et métiers commenceront le 30 juin.

Les demandes d'admission doivent être adressées avant le 1er mai au préfet du département dans lequel le candidat est légalement domicilié.

⁂

Le Mardi-Gras

A l'occasion de la fête du mardi gras la Cie du Gaz a eu l'heureuse idée de faire placer boulevard Paoli et place Saint-Nicolas des becs système Auer afin que cette partie de la ville, la plus fréquentée, soit mieux éclairée.

Quelques gentilles bastiaises nous prient d'être, à cette occasion, leur interprète auprès de M. le Général Gouverneur pour qu'il veuille bien ordonner que le concert qui serait donné ce soir à 3 heures et demie et non à 8 heures du soir sur la place Saint Nicolas.

⁂

Mécaniciens

A la suite des examens qui viennent d'avoir lieu à Marseille, MM. Giulicelli, Vincenzerra, Marinetti, Jacques Balesi, Tucci et Peretti ont obtenu le brevet de 1re classe de mécanicien de la marine de commerce.

⁂

Au Port

Vap. « Namidia, » cap. Mattei, de Marseille, 40 passagers divers.
— Vap. « Ibéria, » cap. Lallèvre, de Nice, 27 passag., diverses.
— Vap. « Pélion, » cap. Terrasse de Livourne, 19 passag., div.
— Vap. « Paraguay, » cap. Merlo, de Porto Torres, 2 passag., div.
— Vap. « Bocognano, » cap. Merlin, de Marseille, 29 passag., div.

⁂

Mots de la fin

— Et à présent, supposons que vous êtes dans un bateau qui chavire avec cinq jeunes filles, que feriez vous ?

— L'Evêque. — Je sauverais la plus riche.

LOTERIE
des Enfants Tuberculeux d'Ormesson et de l'Institut Pasteur de Lille
Autorisée par arrêté Ministériel du 17 Janvier 1906.
LOTS
UN MILLION
GROS LOTS
500.000 fr
Le lot de **100.000 - 50.000**
TIRAGE COMPLET DES LOTS
1 à 500.000 fr. 500.000
1 à 100.000 fr. 100.000
1 à 50.000 fr. 50.000
2 à 20.000 fr. 40.000
5 à 10.000 fr. 50.000
5 à 5.000 fr. 25.000
25 à 1.000 fr. 25.000
40 à 500 fr. 20.000
1100 à 100 fr. 110.000
1478 lots de 5 francs pour 6.000.000 fr.
Les billets non admis au remboursement participent aux 10 tirages
1er tirage **15 JUIN 1906** Les lots de 100.000 fr. 50.000 fr. 20.000 fr. 10.000 fr. 5.000 fr. 1.000 fr. 500 fr. et 100 fr. seront remboursés
Le Tirage a lieu en séance publique, à Paris, au Siège Social de la Loterie, 15, rue de Rivoli, sous la présidence d'un Notaire, assisté par un Huissier.
Le Siège Social est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir.
Les billets sont en vente chez tous les Buralistes et Libraires.
Le Gérant : Pierre Lucciani.
Paris. — Imp. Ch. Noblet, 13, rue Cujas.

FIÉVREUX
Guérissez-vous avec la
DIANOSE
Dans toutes les colonies, ce produit est employé avec le plus grand succès.
Le traitement produit non seulement la guérison, mais empêche, en outre, le retour des accès de fièvre.
Aucun vertige, aucun bourdonnement d'oreilles, aucune atteinte à l'estomac ne sont à craindre.
Que ceux qui souffrent des fièvres paludéennes emploient la Dianose. Ils seront étonnés par la rapidité de leur guérison !
Paris, A. Brau, Phm., 18, rue de Rennes.
Bastia, Pierre Lucciani, Phm., Pl. St-Nicolas.

ANÉMIE
PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CROISSANCE
CONVALESCENCE
de toutes Maladies
GUÉRISON RADICALE en **20 JOURS**
par l'**ELIXIR** du **Dr ST VINCENT de PAUL**
Seul Fortifiant autorisé et consigné par le Comité Pour la défense de la santé des Enfants
Le nom ci-dessus exigé par la
CONFITURE du **Dr ST VINCENT de PAUL**
Société Phm. 3, Rue Bonaparte, Paris. Toutes Pharm. Etranger Phm.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00108

BOURSE DE PARIS

	24 fév.	26 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.27	99.30
3 » 0/0 nouveau	99 25	99 25
	ex coupon.	

M. LOUBET
à Montélimar

Paris, 25 février.

M. Loubet, ancien président de la République, a quitté, dimanche soir, la rue Dante, se rendant à Montélimar.

L'ASSEMBLÉE
DES EVÊQUES FRANÇAIS

Paris, 26 février.

D'après une dépêche parvenue de Rome, aujourd'hui, les nouveaux évêques doivent prendre possession de leurs sièges avant huit jours.

L'assemblée plénière de tous les Evêques français aura lieu vers le 12 mars.

Tiragesfinanciers
Ville de Paris 1904

Paris, 26 février.

L'obligation 160.629 est sortie remboursable à 200 000 francs.

L'obligation 21.893 est remboursable à 10.000 francs.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

L'Affaire Galley

Paris, 26 février.

L'affaire Galley, ancien comptable au Comptoir National d'Escompte a été appelé aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine.

Galley est accusé de vol d'une somme de 900.000 francs environ au préjudice de cette maison de banque, et de faux en écriture.

Il comparaît devant le jury à côté de sa maîtresse Mme Merelli, qui est retenue comme complice.

Après la lecture de l'acte d'accusation M. le président procède à l'interrogatoire de M. Galley.

Cet accusé fait des aveux complets et reconnaît les vols qui lui sont imputés. Il déclare avoir volé pour subvenir aux besoins de sa maîtresse. Celle-ci n'a pas été sa complice ; elle ignorait la provenance des sommes dont il disposait et n'a jamais eu connaissance des moyens qu'il employait pour *se les procurer*.

La salle est comble et l'on assiste aux débats avec un vif intérêt.

La foule est tapageuse, le président menace à plusieurs reprises de faire évacuer la salle.

On procède à l'interrogatoire de la dame Merelli qui déclare avoir toujours été de bonne foi. Elle croyait son amant riche et ne se doutait nullement qu'elle eut affaire à un voleur.

Le président fait ensuite appeler les témoins.

Le directeur du Comptoir d'escompte et l'inspecteur de la sûreté qui procéda à l'arrestation de Galley, comparaissent les premiers et déposent longuement.

Après ces auditions la séance est renvoyée à demain.

LA LOI DE SÉPARATION
L'INVENTAIRE
DES BIENS D'ÉGLISE
EN PROVINCE

Mazamet

Paris, 26 février.

A Mazamet, dans le Tarn, la foule voulant empêcher les opérations de l'inventaire, qui devaient avoir lieu à l'église paroissiale, a essayé de rompre les barrages formés par les soldats.

Des pierres ont été lancées sur les autorités et les agents de la force publique.

Une collision entre les troupes et *les manifestants s'est produite*.

De nombreuses personnes ont été contusionnées. Le lieutenant-colonel Bergès qui dirigeait le service d'ordre, a eu la lèvre fendue et deux dents cassées par un coup de pierre.

A PARIS

Les manifestants en police correctionnelle

Paris, 26 février.

La 9e chambre correctionnelle, présidée par M. Guelfucci, vice-président, a condamné, aujourd'hui, le général Récamier à six mois de prison et 300 francs d'amende avec application de la loi de sursis, pour voies de fait et rébellion envers la force publique, pendant l'inventaire des biens de l'église Saint Thomas d'Aquin.

Un avocat, M. Bernard, qui a outragé publiquement un des agents, pendant sa déposition devant le tribunal, est condamné à huit jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

LA QUESTION MAROCAINE
LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS
M. Révoil remet à M. de Radowitz une nouvelle note

Algésiras, 26 février.

M. Révoil, plénipotentiaire français, a remis, aujourd'hui, à M. de Radowitz, délégué allemand, une nouvelle note au sujet de la Banque d'Etat.

Cette note dit que la solution proposée par la France ne porte aucune atteinte, en matière commerciale et économique, à l'égalité de toutes les puissances au Maroc.

La note ajoute que la question de la Banque d'Etat doit être discutée devant la Conférence réunie en séance plénière.

EN COLOMBIE
SECOUSSES
de Tremblement de Terre à Tumaco
2.000 personnes tuées

New-York, 26 février.

Une dépêche parvenue de Buenaventura en Colombie, annonce que de violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties, le 21 février courant, à Tumaco et à Tuquerres.

Dans ces deux villes, de nombreuses maisons se sont effondrées, ensevelissant des familles entières.

On évalue à 2.000 le nombre des personnes qui ont trouvé la mort dans ces catastrophes.

Les dégâts matériels sont énormes.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés
Séance du matin

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Colonies

Suite de la discussion du budget des colonies.

La discussion générale est ouverte.

M. Flayelle

demande au ministre d'encourager la culture de coton aux Colonies.

Cette culture serait dans plusieurs de ces pays une source de prospérité.

M. Carpot

député du Sénégal, dit que les magistrats des colonies n'ont pas l'indépendance nécessaire pour bien remplir leurs fonctions.

Ils veulent une organisation comme celle de la métropole.

L'orateur demande ensuite une modification du système de recrutement pour les administrateurs coloniaux.

M. Plisonnier

député de l'Isère, proteste contre les dépenses exagérées du gouverneur de l'Afrique occidentale.

L'orateur fait ressortir que l'on devrait mettre un terme aux abus de toute sorte qui sont relevés dans toutes les administrations coloniales.

Le ministre des colonies

répond aux différents orateurs et leur expose quelle sera à l'avenir la ligne de conduite du gouvernement et les réformes qui seront introduites dans les différentes administrations de ces colonies.

Les chapitres

La Chambre passe à la discussion des chapitres et adopte sans modification le chapitre premier.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DOUMER

La séance est ouverte à 2 h. 35.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

Chemin de fer de la Ferté

A pour objet d'approuver la cession, faite par la Cie du chemin de fer d'intérêt local de Ribemont à la Fosse-Chevresis à la Cie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère des Colonies

Suite de la discussion des colonies.

Les chapitres

Les chapitres 2 à 20 sont adoptés sans modification.

Sur le chapitre 21, M. Auber demande l'autonomie financière pour l'île de la Réunion.

Le ministre des Colonies

prend note des considérations exposées par M. Auber et déclare qu'il examinera la question.

M. Constans

député de l'Allier, critique longuement la situation des îles Saint-Pierre et Miquelon et demande au gouvernement ce qu'il compte faire pour améliorer la situation de ces pays.

Le ministre des colonies

déclare que le gouvernement aura pour les populations de Saint-Pierre et Miquelon la sollicitude qui leur doit.

Il ajoute qu'il a décidé de réorganiser cette colonie.

Les chapitres 21 à 23 sont adoptés.

Les derniers chapitres du budget des colonies sont ensuite adoptés.

Budget des chemins de fer de la Réunion

La Chambre adopte ensuite les différents articles du budget des chemins de fer de la Réunion et de Kayes au Niger.

Ministère de la Guerre

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de la guerre et discussion : 1° de l'interpellation de MM. Dejeante, Allard et Meslier.

Interpellation Dejeante

M. Dejeante, député de la Seine, développe les termes de son interpellation.

L'orateur critique la circulaire adressée aux chefs de corps sur le service des cultes.

Il relève surtout le passage de la lettre du ministre disant que si le défunt ou sa famille n'avaient pas formulé le désir d'avoir des obsèques militaires religieuses, on rendrait les obsèques civiles.

Le ministre de la guerre

répond à la circulaire qu'il a adressée aux chefs de corps.

Il répond aux critiques relevées par M. Dejeante et explique le passage relatif aux obsèques civiles.

M. Berteaux

déclare que M. Etienne, ministre de la guerre, a eu tort de revenir en arrière, ainsi qu'il l'a fait après avoir adressé la circulaire dont il s'agit.

Ordre du Jour

Le Président met aux voix l'ordre *du jour pur et simple* accepté par le gouvernement.

Nombre de votants. .	568
Majorité absolue. . .	285
Pour l'adoption . .	380
Contre	188

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Avant la séance

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux avant la séance, pour nommer la commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant la vente des engrais.

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 h. 35.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur deux nouveaux douzièmes provisoires.

M. Poincaré

sénateur de la Meuse, donne lecture de son rapport concluant au vote de deux nouveaux douzièmes provisoires avec dispositions de la réforme postale et du régime des bouilleurs de cru.

M. Périer

reprend la discussion de la question des contingents de cru.

Le sénateur de la Seine et Loire oppose le contre-projet relatif à cette question.

M. Boudenoot

sénateur du Pas-de-Calais, combat le contre projet qui porte atteinte aux intérêts du Trésor.

Le président du Conseil

appuie le contre-projet sur les bouilleurs de cru.

M. Rouvier fait connaître que c'est pour que le budget puisse enfin être voté qu'il se déclare partisan du contre-projet.

Une longue discussion s'engage. MM. Poirier, Monis, de Lamarzelle, Tillaye, de La Haye, Lecomte prennent successivement la parole.

Finalement le président met aux voix le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru.

Nombre de votants. .	274
Majorité absolue. . .	138
Pour l'adoption . .	207
Contre	67

Le Sénat a adopté.

Les articles

Le Sénat passe ensuite à la discussion des articles du projet de loi sur les deux nouveaux douzièmes *provisoires*.

Les cinq premiers articles sont adoptés.

La réforme postale

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, demande le maintien de l'article 6 relatif à l'abaissement de la taxe postale à 10 centimes.

Le président du Conseil

demande que la défense postale soit votée après les douzièmes provisoires comme un projet de loi spécial.

La disjonction de l'article 6 est prononcée par 228 voix contre 64.

Les articles 7 à 12 sont adoptés.

ARTICLE 13

L'article 13, relatif aux obligations à court terme, est supprimé.

Les autres articles sont adoptés.

L'ensemble du projet sur deux nouveaux douzièmes provisoires est adopté.

La séance est levée et renvoyée à demain.

DYNOOO
COGNAC — FINE CHAMPAGNE
Marque recommandée
BOULESTIN & Cie
Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
GRAND PRIX
à l'Exposition Internationale de Bastia
VINS DE TABLE
D'ALGÉRIE : Rouge, 0,30 et 0,25 c. le litre.
Blanc, 0,30 c. le litre.
DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre.
Blanc à 0,40 c. le litre.
VIN A DESSERT
provenant les meilleurs crus
0,60 à 4 fr. la bouteille (verre à rendre)
VIN DE CHIANTI (Italie)
4 fr. 25 le fiasco de 2 litres 1/2 environ
Vins mousseux 4 fr. 25.
Muscat de Frontignan à 4 fr.
Vermouth de Turin à 4 fr. 50.
Vin de Malaga à 4 fr. 50.
Vin Madère, Grenache, 4 fr. 50.
Apéritif « Le Pal » à 4 fr. 25.
Quinquina « Pompeux, » à 4 fr. 50.
HUILE D'OLIVE pure garantie
4 francs le litre.
LIVRAISONS A DOMICILE
Conditions spéciales pour le Gros
La Maison prête le matériel à titre gracieux.
Dépositaire de la Société Hollandaise, — Planches de Fin laricio de toutes dimensions. Lattes : 1 pfonds et Liteaux pour 1 stores. Chevrons, poutres et madriers
Bois de toute dimensions sur commande.
Scierie de bois de pin, blanche 1 fr. la m

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédient *franco et gratis* leurs collections complètes d'Echantillons de tous les tissus, ainsi que leurs Catalogues de modes, devis, renseignements, etc. ; il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie à MM. les Directeurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

Toutes les commandes de 25 francs et *au dessus* sont expédiées *franco de port, pour toute la Corse*, jusqu'au port de débarquement ou jusqu'à la gare la plus rapprochée du destinataire.

Les articles d'ameublement, literie et les objets lourds ou encombrants sont expédiés *franco de port*, jusqu'au port de débarquement.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

Cordonnerie Modèle

(Ancienne Maison Grimaldi)

Eugène PERICCHI, successeur

33, Boulevard Paoli, 33

BASTIA

HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de pantoufles

Prix défiant toute concurrence

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.

N. B. — La maison se charge des réparations.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MELLE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PHARMACIE Centrale du Nord

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS

132 et 134 Rue Lafayette.

CATALOGUE FRANCO (300 pages).

TÉLÉPHONE — USINE A St-DENIS

Dépôt Général du Vin GAFFARD

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contient une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e N°.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL GOUBAUD, Editeur, 7, rue de Grenelle.

Un très grand nombre de certificats nous sont adressés chaque jour par des malades qui se déclarent guéris par les

PILULES DÉPURATIVES du docteur GOLVIN

Remède populaire depuis longtemps, efficace, facile à prendre, Purifiant le sang, il convient aux personnes faibles, délicates, nerveuses, aux jeunes filles pâles, Chlorotiques, Manque de Règles, Vapeurs, Migraines, Névralgies, Faiblesses, Anémie, Mauvais Estomac, Indigestion pénible, Aigreurs, Renvois acides, Glaires, Vomissements, Maux de Tête, Vertiges, Etourdissements, Bourdonnements d'oreilles, Mauvaise Circulation du sang, Varices, Hémorroïdes, Rougeurs, Boutons, Dartres, Démangeaisons, Eczéma, Impuretés du sang, Mauvaise Haleine, Pituite, Glaires, Vers intestinaux, Constipation habituelle, Digestions difficiles, Manque d'Appétit, Faiblesse générale, Epuisement, Affaiblissement, Pâleur, Anémie, Lymphatisme, Scrofules, Rachitisme, Tuberculose, Consomption, Phtisie, Toux, Bronchites, Asthme, Grippe, Coqueluche, Influenza, Fièvres, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Lumbago, Douleurs, Névralgies, Migraines

porteur Giannesini, survenus sur ces entrefaites, ordonne à Bourgnano de jeter son arme et se placer entre Panero et lui. Mais Bourgnano ne tenant aucun compte de leur intervention, décrit un arc de cercle et s'élance à la poursuite de Panero qui continuait à fuir. Il tire sur lui un premier coup de revolver et il s'apprêtait à recommencer lorsqu'il fut saisi et désarmé par l'agent de police Chevrier. Panero avait été atteint à la région dorso-latérale droite. La blessure rapportée à occasionné des lésions internes graves. Malgré une double intervention chirurgicale son état ne s'était pas amélioré à la date du 23 janvier 19 6, c'est à dire huit mois après, et l'homme de l'art conclusit à une infirmité permanente admettant même la possibilité d'un dénouement fatal.

M. Arnould, substitut de M. le Procureur général, occupe le siège de l'accusation.

Me Denoi est chargé des intérêts de l'accusé.

Sur 6 témoins assignés dans cette affaire, trois seulement répondent à l'appel de leur nom. Panero Jacques, la victime, et la fille soumise Varlotti Mathilde, cause originaire du drame sont défaillants. Quant à M. le docteur Guerin, médecin expert, il n'a pas été légalement notifié à l'accusé.

M. l'avocat général demande dans ces conditions le renvoi de l'affaire à la prochaine session. Il résulte en effet d'un certificat de M. le docteur del Pellegrino que Panero est encore dans l'impossibilité absolue de faire le voyage d'Ajaccio. Quant à la fille Varlotti, la police affirme qu'elle a quitté Ajaccio pour Bastia, où on n'a pu la retrouver. Dans ces conditions MM. les jurés ne peuvent se prononcer sur des simples dépositions écrites, il est donc nécessaire d'accorder un renvoi.

Me Denoi combat avec énergie les conclusions du ministère public. Le malheureux Bourgnano garde prison depuis 9 mois, rien ne fait prévoir que l'on retrouvera la fille Varlotti, et que l'état de la victime sera plus satisfaisant dans 3 mois.

Si la Cour croit néanmoins devoir faire droit à la requête de l'accusation, elle n'hésitera pas à accorder la liberté provisoire à Bourgnano, qui n'a pas d'antécédents judiciaires.

Après une courte délibération la Cour rend un arrêt aux termes duquel, l'affaire est renvoyée à la prochaine session, et refusant la liberté provisoire.

⁂

A la suite de congés accordés à MM. Polidori, Pietri Gonero, Pianelli Clavesani, un nouveau tirage est rendu nécessaire.

Sortent de l'urne les noms de MM. Bitteriet Louis-Pierre, Luciani Emile, Perolds Xavier, Viale Jacques, Abbatucci Jean-Charles, Olivari Jacques, Canquoin Vincent, Bertrand Emile, Mariani Pierre, Carenga Jean-Pascal, Leca Jean-Baptiste.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Parvistini Charles, cultivateur, demeurant à Canelle, meurtre.

Ministère public, M. Arostini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Novaggioli.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

A propos des incidents de Saint Servan :

« Avant tout, il convient de déplorer que l'armée soit mêlée à ces exécutions récessaires et que l'exaltante tâche qui a présidé à l'organisation d'un corps de gendarmerie modèle réservé à ces besognes, n'ait pas été réalisé avant les événements. »

La Petite République

De M. Gerault-Richard, sur la mutinerie de Saint-Servan :

« Si les actes d'indiscipline militaire et de révolution contre la loi, commis par les officiers de Saint-Servan restaient impunis, c'en serait bien vite fait de la République et de la France. Deux capitaines et un commandant ont refusé d'exécuter les ordres de leur général ; nous en avions vus au cours de la dissolution des congrégations qui méconnaissaient l'autorité des commissaires et des préfets, mais nous attendions encore des actes d'insubordination d'officiers valeureux et supérieurs envers un officier général ; qu'est-ce donc pour les soldats qui assistaient à ce scandale, qu'entendre ou se dire, eux, qui pour le moindre manquement à la consigne, pour une infraction au service de la chambrée, passent au conseil de guerre et filent aux compagnies de discipline, séjour pire que la prison. »

L'Autorité

En réalité, il n'y a pas eu d'inventaires. Il n'y a eu que des simulacres d'inventaires. Que ceux qui nous abandonnent aujourd'hui prennent garde de ne point se voir abandonnés à leur tour.

Nous sommes résolus à défendre nos biens, à mener la campagne de résistance jusqu'au bout, et elle ne fait que commencer, convaincus que nous nous conformons en cela aux instructions de l'Encyclique. Tant pis pour ceux, clercs ou laïcs, qui ne comprennent pas leur devoir.

L'Eclair

De M. Judet :

« Après la première faute commise, après avoir lancé la police dans les églises, une seconde erreur infiniment plus lourde vient encore de jeter la division dans l'armée qui n'avait pas besoin de cette nouvelle cause d'affaiblissement. Les officiers étaient déjà partagés en deux camps, les voilà séparés par les conflits de conscience religieuse. Aucune époque ne pouvait être plus mal choisie pour envenimer les passions, exposer de braves gens aux plus terribles incertitudes sur le devoir. La précipitation avec laquelle on a voulu régler l'affaire irritante et mal justifiée des inventaires, n'a pas d'excuse. »

L'Application de la Loi de Sèparation

Casalta

Le 17 février devait avoir lieu à Casalta l'inventaire de l'église. La population massée sur la porte de l'église après avoir entendu les protestations de M. le desservant Valentini et M. Louis Paoli, président de la Fabrique, s'opposa énergiquement à l'entrée de M. l'Agent des domaines. Celui-ci avec beaucoup de tact, se retira sans faire l'apposition de son retour.

Le 22 M. le Receveur de l'Enregistrement de La Porta était de nouveau à Casalta, mais cette fois escorté par M. le lieutenant de gendarmerie de Vescovato et quinze gendarmes. Le glas funèbre prévint la population que l'on va procéder à l'inventaire. En un clin d'œil elle est sur la porte de l'église et proteste de nouveau avec ses cris de Vive le Christ. Vive la Liberté.

M. le Receveur s'avance, mais il est repoussé. Le lieutenant donne l'ordre à ses gendarmes d'ouvrir un passage devant l'agent du gouvernement.

Quelques bousculades se produisent. Mais, grâce au savoir faire de M. le lieutenant de gendarmerie et à la courtoisie de M. Ceccaldi, aucun incident ne s'est produit.

Cette fois, force reste à la loi, et M. le Receveur inventorie au milieu de la population qui chante l'office des morts.

Gazette Ajaccienne

Ajaccio, 21 février.

(De notre Correspondant particulier)

Nomination

M. Nerli Philippe est nommé porteur de contraintes à Ajaccio, en remplacement de M. Quarini, décédé.

Mr. Gignoux

On lit dans le « Journal de la Corse » :

C'est avec douleur que nous avons appris la mort à Ajaccio d'un homme de bien et de grand mérite, M. Gignoux, directeur de l'enregistrement et des domaines, qui s'est éteint après une longue et douloureuse maladie. Après avoir été longtemps parmi nous comme chef de service, M. Gignoux avait pris sa retraite et n'avait plus quitté notre ville dont il s'était fait son pays d'adoption. Il n'y était attaché d'une manière toute spéciale. Il s'est occupé tout particulièrement de la station d'hiver, à laquelle il a le premier travaillé. Il s'était attaché à la prospérité de la ville d'Ajaccio et a fait tous ses efforts pour la faire connaître et apprécier. Aussi son souvenir restera impérissable parmi nous.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une foule nombreuse et choisie qui l'a accompagné jusqu'à la gare.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Paglioli, maire ; M. le président Levie ; M. Pery, conservateur des forêts ; M. le Directeur des contributions directes ; M. l'Inspecteur des Domaines et M. Bozzo-Costa. Le deuil était conduit par son cousin-germain, M. Mathieu Lucchetti, et ses parents, M. Jules Reymond et M. l'abbé Sérangeli, curé de Pino. L'inhumation a eu lieu à Rogliano dans le caveau de la famille Lucchetti.

M. Gignoux était chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'Ordre du Sauveur de Grèce et commandeur de l'ordre de Michli.

Sa dépouille mortelle a été accompagnée par un piquet d'honneur. Nous offrons à sa digne veuve Mme Gignoux et à ses neveux MM. Piccioni, l'expression de nos plus vifs regrets et de notre sympathie.

LÉGION D'HONNEUR

Sont inscrits sur le tableau du concours de la légion d'honneur en 1906,

pour le grade de chevalier

MM.

Tardi, capitaine, officier d'ordonnance du général commandant la génie de la 15e région.

Arrigal, portier consigne de 1re classe, à Corte.

Alexandri, lieutenant au 3e zouaves.

Giordani, lieutenant hors cadres, justice.

Quilichini, capitaine au 70e.

Bolelli, chef de bataillon breveté au 150e.

Rinaldi, capitaine au 17e.

Paolantonacci, capitaine au 140e.

Marchetti, capitaine au 16e.

Paoli, capitaine au 58e.

Glansily, lieutenant au 3e bat. d'inf. légère d'Afrique.

Leonetti, capitaine au 163e.

Arrighi de Casanova, capitaine au 80e.

Aimo, capitaine au 47e.

Berezi, lieutenant au 96e.

Acquaviva, capitaine au 141e.

de Gentile, capitaine au 3e.

Palazzi, capitaine au 153e.

Gaggeri, lieutenant au 103e, Madagascar.

LE DRAME DU NOUVEAU-PORT

Des renseignements nous permettent de dire que l'accusé Mosca appartient à une très honorable famille de l'arrondissement de Corte.

Il a vécu continuellement avec ses parents et habitait, en dernier lieu, chez son père, commerçant, à Toulon, qui est un parfait honnête homme.

Souscription pour la famille Venturini

4e LISTE :

MM. A.-M. Mattei, 5 fr ; Zuani, 3 fr., Ghilini, juge, 2 fr., Mozor, 2 fr., Vanatier de Morelli, 2 fr., Petit (Café Andreani), 2 fr., Anonyme, 1 fr., Costa, libraire, 1 fr., Anonyme, 0,50, Morucci, 1 fr., Mori, 1 fr., Graziani J., 1 fr., Un humanitaire, 0,50, Faggianelli, représentant, 1 fr., Un inconnu, 2 fr. — Total : 25 francs.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 février

Thermomètre — 7 heures du matin + 9 5 à midi — 15 4 à 6 heures du soir + 13 5 Maxima + 15°8 Minima 9°.

Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.O. faible.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

L'enterrement de Ciavaldini

Hier, à 2 heures de l'après midi, ont eu lieu les obsèques de Ciavaldini, la malheureuse victime du drame de la Place d'Armes.

La levée du corps s'est faite à l'hôpital civil au milieu d'une très nombreuse affluence. Le deuil était conduit par les parents de la victime auxquels nous adressons toutes nos condoléances.

Notre au incident qui s'est produit au moment de la levée du corps : le brigadier Bertrand était chargé d'assurer le service à l'hôpital civil et il parvenait très difficilement à faire circuler les curieux qui étaient nombreux.

A un moment donné, le brigadier de police se vit prendre à partie par le sieur B. Jacques, boulanger, qui l'injuria grièvement.

B. a été aussitôt écroué au violon municipal pour outrages à un agent dans l'exercice de ses fonctions.

⁂

Ecroué au violon

L'autre jour, sur la place Saint-Nicolas, un cordonnier, le sieur S. Antoine, qui avait bu plus que de coutume, faisait un vacarme de tous les diables.

Comme il troublait quelque peu la tranquillité publique, l'agent Poggi crut prudent de l'écrouer au violon municipal où il a pu cuver son vin.

⁂

Le Miroir des Modes

Pour les personnes qui font de la couture chez elles, soit pour s'habiller avec élégance par leurs propres efforts, soit pour compléter seules ou avec des aides compétentes les modèles les plus simples, la lingerie, les vêtements des bébés et des enfants, il n'existe pas de Revue plus intéressante et plus instructive pour tous les devoirs de la mère de famille, que le *Miroir des Modes*. Superbe revue de 100 pages ; la plus répandue des grandes Revues de modes. On la trouve pour 1 franc dans toutes les librairies et tous les kiosques.

⁂

Objets perdus

Il a été perdu deux clés réunies par un anneau.

Les rapporter au bureau du journal contre récompense.

⁂

Tirs de cartouches

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 163e régiment d'infanterie, le vendredi 2 mars 1906, de une à 4 heures du soir, sur la route du col de Teghime.

⁂

Mots de la fin

M et Mme Dahamilton entrent dans un restaurant renommé pour sa cuisine et plus renommé encore pour la délicatesse grandiose de ses additions.

Mme Dahamilton s'écrie tout à coup, en reconnaissant d'eau à la cocque qu'on vient de lui servir :

— Pouah !... Il y a un petit poulet dans cet œuf !

Alors, son mari, vivement :

— Chut ! si le garçon l'entend, on va nous le compter 12 francs.

AVIS DE DECÈS

M. P. P. de Casabianca, avocat, ancien sénateur ; M. Louis de Casabianca ; Mme Luce de Casabianca, ancien député ; M. Pierre de Casabianca, receveur particulier des finances ; Mlle Marie de Casabianca ; Mme Colonna de Leca, née de Casabianca ; Mlle Ursule de Casabianca ; M. Henri Virgitti, juge d'instruction au Tribunal de Bastia ; M. Marc Colonna de Leca ; M. Pierre Virgitti ; Mlles Angéline et Caroline Colonna de Leca ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. FRANÇOIS-XAVIER DE CASABIANCA

Premier Président honoraire à la Cour d'Appel de Bastia

Officier de la Légion d'honneur

leur père, beau-père et grand'père, décédé à l'âge de 88 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu jeudi, 1er mars, à deux heures de relevée.

On se réunira 34 Paoli. 15.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

TRANS-PORTS DIRECTS

entre Bastia

et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE ANVERS, HAMBOURG et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL Bastia.

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

Nos Dépêches DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	26 fév.	27 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.30	99.25
— 3 0/0 nouvelle	99.25	99.05

ex coupon.

Conseil des Ministres

Paris, 27 février.

Les ministres se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Conférence d'Algésiras

Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, a communiqué au Conseil, tous les télégrammes relatifs à la conférence d'Algésiras.

Les inventaires

M. Dubief, ministre de l'intérieur, a annoncé au conseil que les inventaires des Eglises seront terminés dans la deuxième quinzaine de mars.

Les fêtes pour Benjamin Franklin

Le gouvernement a décidé qu'il assisterait, le 20 avril prochain, aux fêtes qui auront lieu en l'honneur de Benjamin Franklin.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

L'ARRIVÉE d'Edouard VII

Cherbourg, 27 février.

Le roi d'Angleterre, voyageant incognito, arrivera vendredi prochain à Cherbourg.

Edouard VII partira le jour même pour Paris.

AU VATICAN

Réception des Catholiques Français

Rome, 27 février.

Le Pape a reçu, aujourd'hui, en audience collective, tous les Français venus à Rome, à l'occasion du Consistoire et de la consécration des nouveaux évêques.

Pie X a prononcé un très long discours, sur les affaires de l'Eglise en France, et dans lequel il a invité les catholiques à rester unis, et à affronter courageusement les difficultés de la situation.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

L'opinion du roi d'Angleterre

Londres, 27 février.

M. de Saint-Germain, sénateur d'Oran, a été reçu par le roi d'Angleterre.

Au cours de l'entretien, Edouard VII a reconnu avec M. de Saint-Germain, la franchise de l'attitude prise par la France et la justesse de ses réclamations.

Le roi a déclaré que ces réclamations sont soutenues par l'Angleterre.

Il a ajouté qu'il avait la conviction que la Conférence ne donnerait pas lieu, si elle aboutissait à un échec, à des complications européennes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

L'Affaire Galley

Paris, 27 février.

Les débats de l'affaire Galley ont été repris aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine.

M. le conseiller Bertulus qui préside, procède à l'audition des derniers témoins qui n'assistent aucun fait nouveau au procès.

Plusieurs témoins à décharge sont ensuite entendus.

Ils parlent tous en faveur de Mme Merelli, et croient qu'elle a été une dupe et non une complice.

Le président donne la parole à Me Barboux qui s'est porté partie civile au procès au nom de Comptoir d'Escompte.

L'orateur de la partie civile montre le mécanisme frauduleux des accusés, et insiste sur l'irresponsabilité où se trouvent les prévenus, de se défendre contre les faux en écritures.

Après le réquisitoire de M. Sellgman, avocat général, et les plaidoiries de Me Henri Robert, défenseur de Jean Galley et Me Hesse, conseil de Mme Merelli, le jury entre en chambre de délibération.

Il en sort quelques minutes après rapportant un verdict négatif pour la Merelli et de culpabilité pour Galley.

En conséquence la Cour acquitte Mme Merelli qui est aussitôt mise en liberté.

La Cour retient contre Galley les crimes de faux, usage de faux et vols, le condamne à 7 ans de travaux forcés.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 9 h. 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le budget

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Ministère de la Guerre

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de la guerre, ainsi que la discussion de l'interpellation de M. de Rosambo, sur la manière dont seraient assurés en temps de guerre, et le renforcement de l'armée au moyen des réserves, et le maintien intégral de la souveraineté nationale.

M. de Rosambo

voudrait savoir quel serait, en cas de guerre, le devoir des parlementaires.

Le Ministre de la Guerre

répond que la question, soulevée par M. Rosambo, n'a jamais été résolue.

M. Etienne ajoute qu'une loi à ce sujet est nécessaire et qu'il la présentera prochainement.

M. Dutreil

député de la Moyenne, demande l'opinion du Gouvernement sur l'organisation du corps de gendarmerie mobile.

Le Ministre de la Guerre

déclare qu'il fera son possible pour créer un corps spécial de gendarmerie, comprenant 2.000 hommes.

M. Chapuis

député de Meurthe-et-Moselle, demande une augmentation des trou pes de couvertures pour assurer la défense de la frontière de l'Est.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Doumer

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du matin qui est adopté.

Le travail à bord des navires

Discussion du projet de loi relatif à la réglementation des officiers et du travail à bord des navires de commerce.

La Chambre a adopté.

Les bouilleurs de cru

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à rétablir le privilège des bouilleurs de cru.

M. Dansette

député du Nord, combat le projet qui, grâce à M. Rouvier, est devenu un projet politique.

M. Castillard

député de l'Aube, défend le projet et remercie le président du Conseil d'avoir pris l'initiative d'une pareille réforme.

M. Ribot

député du Pas-de-Calais, est hostile au projet de loi.

Il blâme le gouvernement d'abandonner les intérêts du Trésor.

M. Lasies

député du Gers, félicite le président du Conseil qui a mis en avant une réforme nécessaire.

M. Jumel

député des Landes, demande comment on comblera le déficit qui résultera du rétablissement du privilège des bouilleurs de cru.

Le président du Conseil

expose les raisons qui l'ont amené à demander une pareille réforme.

Il déclare qu'il continuera, après le vote du projet de loi, à poursuivre les fraudeurs.

Le Vote

Le Président met aux voix le projet de loi.

Nombre de votants. .	530
Majorité absolue. . .	266
Pour l'adoption . .	343
Contre	187

La Chambre a adopté.

Les dispositions additionnelles au projet de loi sont renvoyées à la commission du budget.

M. Cuneo d'Ornano

député de la Charente, développe une proposition tendant à réduire les droits sur l'alcool.

Cette proposition est rejetée.

M. Dejeante

député de la Seine, dépose un projet de résolution relatif au monopole de l'alcool

Ce projet de résolution est rejeté par 337 voix contre 179.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

M. Baudin, député de l'Ain, dépose sur le bureau de la Chambre son rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, autorisant l'ouverture de deux nouveaux douzièmes provisoires pour les mois de mars et d'avril.

M. Barbaux conclut le désaccord existant entre la Chambre et le Sénat sur la réforme postale.

La commission maintient la réduction de la taxe et demande à la Chambre d'approuver les quatre premiers articles du projet qui n'ont pas été modifiés.

La commission propose de rétablir l'article 5, réduisant à dix centimes la taxe des lettres, à partir du 16 avril 1906.

Le Président du Conseil

demande à la Chambre de ne pas maintenir l'article 5.

M. Rouvier fait observer que le Sénat reviendra difficilement sur sa décision.

MM. Cochery et Sembat soutiennent que la réforme postale est de toute nécessité.

L'ARTICLE 5

L'article 5 réduisant à 10 centimes la taxe des lettres est rétabli par 523 voix contre 32

Le vote sur l'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble du projet de loi portant ouverture de deux nouveaux douzièmes provisoires.

Nombre de votants. .	539
Majorité absolue. . .	270
Pour l'adoption . .	502
Contre	37

La Chambre a adopté.

La séance est suspendue à 7 h. 15.

Elle sera reprise à 10 heures après que le Sénat aura discuté le projet de loi sur les douzièmes provisoires.

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost

La séance est ouverte à 3 h. 35.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISES

Les incidents militaires de Saint-Servan

M. de Goulaine, sénateur du Morbihan, questionne M. Dubief, ministre de l'intérieur, sur les incidents qui se sont produits à Saint-Servan à l'occasion de l'inventaire.

L'orateur regrette que l'on fasse participer l'armée aux opérations de l'inventaire, et demande l'organisation d'une brigade de crocheteurs civils pour remplir cette besogne.

Le ministre de l'intérieur

déclare que les auteurs des désordres qui ont eu lieu dans quelques villes, ont pris comme prétexte la loi de séparation pour troubler le pays.

M. Dubief ajoute qu'à Saint-Servan, les officiers, régulièrement requis, devaient accomplir leur devoir de militaire, qui était d'obéir aux autorités civiles.

Ne l'ayant pas fait, ils ont été punis comme ils le méritaient.

L'incident est clos.

Interpellation sur les fraudes électorales dans la Haute-Garonne

Discussion de l'interpellation de M. Le Provost de Launay sur les fraudes qui auraient été commises et préparées à la préfecture de la Haute-Garonne.

M. Le Provost de Launay

affirme que la franc-maçonnerie a organisé partout un système de fraudes et de fiches.

Il signale de nombreuses erreurs, commises à dessein, sur les listes électorales.

Le ministre de l'intérieur

fait remarquer qu'aucun fonctionnaire n'est mis en cause par M. Le Provost de Launay.

Les fraudes, dont il parle, ont dû être commises cependant par un secrétaire quelconque que l'on se garde bien de désigner.

Ordre du Jour

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple qui est accepté par M. Dubief.

Cet ordre du jour est adopté par mains levées.

M. Le Provost de Launay

se plaint ensuite que le préfet des Côtes-du-Nord ait mis les écoles à la disposition des conférenciers sans prendre l'avis des maires.

Le ministre de l'intérieur

répond que sauf des cas exceptionnels, les préfets ne doivent pas agir ainsi.

L'incident est clos.

Les réquisitions militaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à modifier le régime des réquisitions militaires.

Le Sénat a adopté.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

Douzièmes provisoires

A la reprise de la séance, M. Poincarré lit son rapport sur le projet de loi portant ouverture de nouveaux douzièmes provisoires.

Ce rapport conclut au refus de la réintégration de la détaxe postale.

Le président du conseil

demande la discussion immédiate du rapport de M. Pettes, sénateur de la Seine sur la réforme générale postale, afin de pouvoir aborder ensuite le projet sur les douzièmes provisoires, qui doit être promulgué demain à l'Officiel.

M. Poincarré

dit que le Sénat ne peut pas signer une capitulation, en rétablissant l'article 5.

M. Strauss

sénateur de la Seine dit que le Sénat devrait faire pour la réforme postale ce qu'il a fait pour les bouilleurs de cru.

M. Monis

sénateur de la Gironde, fait observer que cette question est devenue une question politique.

Il faut savoir si nous avons un gouvernement et une majorité.

Le président du Conseil

déclare qu'il ne se représentera pas devant la Chambre, si le Sénat n'adopte pas la détaxe postale.

M. Magnin

dit qu'il ne s'agit pas d'une question politique, mais le Sénat veut réserver ses droits de contrôle financier.

M. Magnin supplie M. Rouvier de ne pas poser la question de confiance.

M. Monis dit qu'il n'a aucune rancune contre M. Rouvier.

Le président du conseil

pose de nouveau la question de confiance.

Proposition Leydet

M. Leydet, sénateur des Bouches-du-Rhône, dépose une proposition tendant à suspendre momentanément les douzièmes provisoires pour discuter immédiatement la réforme postale.

La proposition Leydet est adoptée par 225 voix contre 69.

M. Strauss

reprend comme un projet spécial les dispositions du projet de loi sur les douzièmes provisoires, relatives à la détaxe postale.

La lettre à 10 centimes

Le président met aux voix le projet de loi réduisant à 10 centimes la taxe des lettres à partir du 16 avril prochain.

Nombre de votants. .	251
Majorité absolue . .	129
Pour l'adoption . .	159
Contre	92

Le Sénat a adopté.

LE VOTE

L'ensemble du projet de loi portant ouverture de deux nouveaux douzièmes provisoires est ensuite mis aux voix et adopté par 257 voix formant l'unanimité des membres présents.

La séance est levée et renvoyée à mardi.

EN CHINE

Révolution de Palais

Shanghai, 27 février.

Les dernières nouvelles qui parviennent de Pékin font connaître qu'une révolution de Palais a éclaté et que la Cour est très alarmée.

La garde chinoise du palais impérial a été augmentée.

Massacre d'une mission anglaise

Shanghai, 27 février.

On annonce que le pasteur anglais de Nan Chang, sa femme et ses deux enfants ont été massacrés par les Chinois.

Les brigands ont en outre brûlé les bâtiments de la mission.

Dans cette même localité, plusieurs catholiques ont été assassinés.

AU MAROC

Concentration des troupes marocaines

Melilla, 27 février.

Les troupes marocaines se concentrent sur la rivière Malaya pour marcher sur Zélouan où le prétendant occupe une forte position.

A MADAGASCAR

Village détruit par une trombe

Nombreuses victimes

Tananarive, 27 février.

Dans la nuit du 21 au 22 février courant, une trombe a détruit le village de Mahanoro.

On compte de nombreuses victimes.

De plus amples détails manquent.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

La Douma d'Empire

Saint-Pétersbourg, 27 février.

Un oukase impérial fixe, au 10 mai prochain, la réunion de la Douma d'Empire.

Un combat entre anarchistes et soldats

Saint-Pétersbourg, 27 février.

Une dépêche, reçue d'Odessa, fait connaître qu'une lutte terrible s'est engagée, la nuit dernière, entre une patrouille de fantassins et des anarchistes.

Trois personnes ont été blessées grièvement et trois anarchistes ont été tués.

Deux autres anarchistes ont été arrêtés par les soldats.

Dans les provinces

Saint-Pétersbourg, 27 février.

Les dernières nouvelles adressées à la chancellerie impériale font connaître que le mouvement révolutionnaire décroît en Courlande, mais que le brigandage augmente dans de notables proportions.

Le parti socialiste polonais exhorte les paysans à la grève générale.

Elle aura déclarée dans toute la Pologne au printemps prochain.

A VLADIVOSTOCK

Saint-Pétersbourg, 27 février.

Les japonais affluent en nombre considérable à Vladivostok, important de nombreux produit aux Japon.

Exécutions capitales

St Pétersbourg, 27 février.

Le conseil de guerre de Riechne Udensk, dans la Transbaïkalie, a condamné quatre employés des chemins de fer aux travaux forcés à perpétuité et neuf autres à la peine capitale.

Les quatre premiers ont été graciés et parmi les condamnés à mort, cinq ont été exécutés.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ s'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certaines charlatanes ignorantes — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,
J. B. OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti.

Leçons de Solfège
Harmonie, Composition d'instruments à vents et à cordes.
E. Mathieu, chef de musique en retraite, Avenue Carnot, 10.

LA GRAINE S^T-VINCENT
guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, maladies du Ventre
Foie, Vessie, Voies urinaires
Procure à Tous
Santé Vigueur
A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacie*

LIQUEUR DE NOIX
SIMONCELLI
par M. SIMONCELLI
CORTE-BASTIA-NICE
Médaille d'argent. Exposition de Nantes (1897). Croix de mérite et Médaille d'or Expositions Internationale de Nantes (1903)
Double de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Germain, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les calculs.
La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'administre par petits verres à liqueur.
Dépôt à la Villa près Carlo et à Bastia chez M. Lenzani, pharmacien, place des Terreaux.
Se méfier des contrefaçons.

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio,** de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval,** en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra,** en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

MADAME BERTI
Sage-femme
Coin de l'Ormeau, près de la Marine
Consultations. — Vaccination

Librairie Ollagnier

ENCRIERS

à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

L'ARGUS DE LA PRESSE
Fondé en 1879
LE PLUS ANCIEN BUREAU DE COUPURES DE JOURNAUX
Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.
PARIS. — 14, rue Drouot, — IX^e
CORRESPONDANTS de l'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Buenos, Milan.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIII^e siècle, Allégories (Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 40 fr
Sur papier blanc. — — . . . 25 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 12 fr

Mgr Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . 25 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 12 fr

EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de Peretti, Libraire.
A BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
SOUS LA DIRECTION DE Mme Alice RAYNEY
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 2 mois, 3 fr.
Départements : 2 mois, 3 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir DES PATRONS DÉCOUPÉS DE " LA MODE ILLUSTRÉE "
AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-4, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

Cordonnerie Modèle
(Ancienne Maison Grimaldi)
Eugène PERICCHI, successeur
33, Boulevard Paoli, 33
BASTIA
HIVER 1905-1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de pantoufles
Prix défiant toute concurrence
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses clients de l'intérieur et du Cap qu'il apportera tous ses soins aux commandes qui lui seront transmises.
N. B. — La maison se charge des réparations.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, tous articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances,* etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent et garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
5 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau Paris.

(Demandez dans tous les Cafés) Le CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

Lisez tous les Jeudis le
Journal des Voyages
La plus attrayante des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lebarque, etc.
Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.
SUPERBES ILLUSTRATIONS
15 centimes le Numéro. En vente partout.
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 168, rue Montmartre, Paris.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Matei

XXXI^e ANNÉE — VENDREDI 2 MARS 1906 — N° 61

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judic. 1er, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

COUR D'ASSISES DE LA CORSE
L'Affaire Castellani

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Luce.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 10 m. — Coucher, 5 h. 21 m.
Premier quar., le 2. — Pleine Lune, le 10.
Fête de Demain : Sainte Conigonde.

1er MARS

Assainissement de la Corse

Rapport médical à M. l'Ingénieur sur la Situation sanitaire du Domaine national agricole de Casabianda

(Suite)

Pendant que l'on travaillait à doter le domaine d'une source fraîche, limpide, vivifiante, on commençait aussi l'*assainissement* à proprement parler de cette contrée. Tour à tour les petits marais de Teppe-Rosse, de Letticaticcio, situés dans la commune d'Aleria, à proximité de la station du chemin de fer, ont été desséchés. On a de la sorte atténué les dangers d'intoxications dans cette zône entourant la voie ferrée, zône si fréquentée durant toute l'année, principalement pendant la saison dangereuse (août et septembre), au moment des moissons et des vendanges.

Dans l'intérieur du Domaine, les 45 hectares de l'étang de Ziglione ne tarderont pas à être comblés et remplacés par une belle et vaste prairie artificielle.

L'étang del Sale (198 hectares) et le marais de Debbie (16 hectares) n'ont pas encore été l'objet de travaux de dessèchement, mais nous savons qu'un projet de comblement est soumis à l'approbation de l'autorité supérieure. Là, aussi, dans un avenir rapproché, à la place de marécages, véritables foyers d'infection, milieux de culture pour les moustiques, nous verrons s'étendre et prospérer de belles et rémunératrices cultures.

En poursuivant les travaux d'assainissement, on cherche à éviter, par des mesures préventives hygiéniques, toutes les causes d'infection paludéenne. Les flaques d'eau stagnante ont disparu, celles qui se produisent sont l'objet d'une surveillance constante, on nettoie les bords des étangs, les canaux d'aval d'arrosage ; on enlève toutes les plantes susceptibles de se putréfier et de devenir une source d'infection.

Ces mesures préventives produisent leur salutaire effet, non seulement sur le Domaine, mais sur toute la région d'Aleria. L'assainissement complet de Casabianda fera régner la salubrité sur une grande étendue de la contrée avoisinante.

Par le comblement des étangs, par le dessèchement des marais, par la disparition des flaques d'eau stagnante, on a mis obstacle à la pullulation des moustiques ; il y a des périodes assez longues de l'année, pendant lesquelles on ne découvre aucun de ces animaux dangereux. Les moustiquaires, placées aux fenêtres, protègent les appartements contre toute introduction d'insectes, mais le système de défense ne sera parfait que lorsque toutes les ouvertures et les portes des habitations, qui permettent si facilement l'entrée des animalcules (mouches, cousins, moustiques, etc.), seront garnies de toiles métalliques. Cette amélioration si facile ne saurait tarder à être complétée.

⁂

M. Laveran, l'éminent professeur membre de l'Académie de médecine, auquel nous devons la découverte de l'hématozoaire du paludisme, en visitant le Domaine de Casabianda, a bien voulu donner des conseils que le service des Ponts et Chaussées s'est empressé de suivre. Grâce aux mesures prises, la victoire sur l'anophèle est bien près d'être remportée.

Non seulement, ainsi que nous le disions plus haut, ces animaux nuisibles diminuent, mais ils tendent à disparaître. L'atténuation du paludisme marche de pair, du reste, avec la destruction des moustiques, et l'on a pu constater que chaque effort, tenté avec succès contre ces derniers, entraîne la diminution des affections malariques. Devant ces constatations, nous ne pouvons nous empêcher de rendre un respectueux hommage à ceux qui, par leurs travaux, sont arrivés à découvrir l'ennemi, à organiser la lutte contre lui et à rendre ainsi un grand service à l'humanité.

On est donc presque parvenu à Casabianda à chasser le paludisme de cette région où il sévissait à l'état endémique. Les statistiques, critérium infaillible, prouvent que toutes les réformes ou travaux accomplis : Amenée de l'eau potable, construction ou aménagement de logements sains, régime hygiénique, pose de toiles métalliques, distribution de quinine, éducation médicale, ont tous contribué à l'œuvre de l'assainissement.

Voici le relevé des cas de fièvres malariques depuis le début de nos observations :

1897-98,	90	cas de fièvres palustres.
1899,	64	—
1900,	36	—
1901,	16	—
1902,	8	—
1903,	14	—
1904,	17	—
1905,	22	—

L'augmentation des cas de fièvre que semble accuser la statistique de ces dernières années n'est pas due à une recrudescence du paludisme. Elle provient de ce que nos observations s'exercent maintenant sur un plus grand nombre de sujets. Depuis 1903, nous nous occupons, en effet, non plus seulement des ouvriers attachés directement au Domaine et de leurs familles, mais aussi des Italiens qui travaillent au comblement de l'étang de Ziglione.

Nous ferons de plus observer que l'établissement d'une école mixte à Casabianda a permis aux parents de garder leurs enfants auprès d'eux. Si donc le personnel dépendant du domaine, se composait autrefois de 150 à 180 personnes, il atteint maintenant un chiffre presque double, c'est-à-dire 250 à 300 sujets.

Nous avons remarqué en 1904 et 1905 que les enfants ont été plus souvent contaminés que les adultes. La maladie débutait souvent chez eux par des troubles gastro-intestinaux, qui cédaient assez facilement au traitement prescrit, mais les accès consécutifs, à forme intermittente, persistaient, et rarement ils ont été aussi tenaces et aussi violents qu'en 1905. Sur 22 cas de fièvres 16 se sont manifestés chez des enfants.

Comme les autres années, nous avons constaté que les ouvriers, aujourd'hui bien rares, qui émigrent pendant la saison chaude, sont à leur retour au domaine facilement sujets à l'infection malarique. Ceux qui résident constamment à Casabianda et qui se soumettent d'une façon continue et intelligente aux mesures de prophylaxie présentes, restent indemnes de paludisme. Aussi pendant les mois de juillet et d'août, nous n'avons eu à enregistrer que 4 cas de fièvres palustres.

Mais en retour, dans le courant de septembre et d'octobre, mois réputés les plus dangereux, il est survenu une épidémie de dysenterie qui éprouva des familles entières. Cette affection, que nous voulions au début rattacher à l'intoxication paludéenne, n'a pas cédé devant le traitement par la quinine ; le régime alimentaire seul en a eu raison. Ces complications intestinales forment une entité morbide absolument indépendante de l'état malarique. Nous n'hésitons pas d'ailleurs à leur donner comme cause l'alimentation défectueuse de certaines familles d'ouvriers.

En dehors du paludisme, nous avons rarement d'autres maladies à noter ; l'état sanitaire est excellent et les décès ne se produisent que très rarement. Quoique cette région soit anémiante, et que les fièvres débilitent l'organisme, nous n'avons eu aucun cas de tuberculose ; seuls les enfants sont parfois délicats et il faut combattre chez eux l'anémie et la tendance au lymphatisme. Il convient de faire remarquer que la plupart de ces enfants naissent et vivent à la plaine l'hiver et l'été sans jamais la quitter.

Cet état sanitaire, exceptionnellement heureux, a diminué dans une notable proportion les journées de chômage, qui étaient autrefois très nombreuses. En outre, la confiance et la sécurité des ouvriers est devenue complète ; ils se sentent protégés, ils ne redoutent plus la malaria et ils travaillent tranquilles, heureux de remplir leur labeur quotidien.

Docteur PASCAL ZOCCARELLI.

Gazette Electorale

Lettre de la Balagne

Muro, le 27 février 1906.

La cueillette des olives bat son plein, et la récolte de cette année, qui ne laisse rien à désirer tant au point de vue de la quantité que de la qualité, dépassera à coup sûr les prévisions les plus optimistes.

Les représentants de la place de Marseille et de Nice ont déjà fait leur apparition dans nos parages et tout nous fait espérer que les offres qui nous seront faites seront assez rémunératrices. Tant mieux, « abondance de bien ne nuit jamais, » et tout irait pour le mieux dans notre chère Balagne si nos braves populations n'allaient pas trouver bientôt dans les agitations de la politique, une étrange diversion à leurs si paisibles occupations du moment.

La période électorale nous paraît, en effet, d'ores et déjà virtuellement ouverte. Dame ! ce n'est pas chose assurément banale que d'avoir à discuter les chances d'un candidat, qui personnifie la lutte à l'ombre d'un olivier, le traditionnel symbole de la paix. Quoiqu'il en soit, la piste électorale est largement ouverte ; c'est à qui arrivera bon premier.

Pour l'instant nous sommes heureux de signaler le passage dans les diverses communes du canton de Muro de M. le docteur Santelli, l'honorable conseiller général de l'Ile-Rousse, candidat aux prochaines élections législatives. Le brave Docteur, qui est originaire de notre canton par sa famille qui habite le coquet village de Lavatoggio, reçoit de nos populations l'accueil le plus sympathique.

Un électeur.

L'Etat des Récoltes

La bureau de la Statistique agricole publie les renseignements suivants qui lui ont été fournis par le Préfet de la Corse, d'après les rapports des professeurs d'agriculture :

Le temps humide et neigeux des derniers jours de janvier a retardé les travaux agricoles. La germination des blés tardifs a été entravée par le froid, de sorte que la levée est irrégulière et très lente.

En montagne, les végétaux et les mûriers sont protégés contre les rigueurs de l'hiver par une épaisse couche de neige.

Les prairies et les pâturages ont été très éprouvés par la gelée.

Dans le vignoble, les défoncements et la taille ont été interrompus par le mauvais temps.

Les amandiers se présentent dans de bonnes conditions.

Cour d'Assises

Audience du 1er mars 1906

Présidence de M. FAVELLI, conseiller

L'affaire Castellani

Une animation extraordinaire règne ce matin aux abords du palais. Bien avant l'heure de l'audience, une foule de curieux s'agite sur tout le parcours qui mène l'accusé. De la station d'arrêt à la grille du palais de justice, c'est une haie ininterrompue de gens venus là dans l'espoir d'apercevoir ce Castellani, dont le crâne bouleversé, il y a quelques mois, la Corse entière. On se souvient de la lugubre découverte, faite en octobre dernier, dans le sentier qui conduit à travers la montagne, de Farinole à San Martino de Lota. Le cadavre d'un marchand ambulant était trouvé horriblement mutilé à quelques pas d'un mulet errant au libertà.

HYACINTHE CASTELLANI

Les soupçons se portèrent aussitôt sur Castellani Hyacinthe, qui avait quitté Farinole en compagnie du malheureux Giansilly. Arrêté par le maire de Sorio, Castellani fut conduit à la maison d'arrêt de notre ville, et l'instruction révéla contre lui toute une série de crimes et de délits. Il fut reconnu comme l'auteur du vol commis sur une brave femme de Luri, et sur une pauvre religieuse du couvent de Saint Hyacinthe. De nombreuses tentatives de viol lui sont également imputées. Avec cela nos longue liste de vols, escroqueries, etc. Pendant deux ans, Castellani a parcouru la Corse commettant toutes sortes d'exactions.

L'opinion publique, justement émue, attend pour ce criminel indigne d'être Corse, le châtiment qu'il mérite. Cependant nous ne pouvons que déplorer la manifestation hostile à Castellani, les cris de « à mort l'assassin », qui a accueilli l'arrivée de Castellani. Pour le soustraire à la curiosité malveillante de la foule, on a fait pénétrer l'accusé en voiture.

Castellani arrive au Palais à 11 heures et demie, il a eu dans la matinée un long entretien avec son jeune défenseur, Me de Montera junior. Le vénérable doyen de l'Ordre des Avocats a bien voulu prêter aussi à ce malheureux, sur lequel pèse une accusation capitale, l'appui de son merveilleux talent.

Castellani est un jeune homme de 27